

HANDBOUND
AT THE



UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

1051

CATALOGUE DES MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE

CATALOGUE
DES
MANUSCRITS

DE LA
BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE

PAR
J. VAN DEN GHEYN, S. J.
Conservateur à la Section des Manuscrits

TOME QUATRIÈME
Jurisprudence et Philosophie



BRUXELLES
HENRI LAMERTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
20, RUE DU MARCHÉ AU BOIS, 20

—
POLLEUNIS ET CEUTERICK, IMPRIMEURS, 57, RUE DES URSULINES

—
1904



Z
6621
B928
t.4

938120

CONCORDANCE

DES

COTES DE L'INVENTAIRE AVEC LES NUMÉROS DU PRÉSENT CATALOGUE

COTES DE L'INVENTAIRE	NUMÉROS DU PRÉSENT CATALOGUE	COTES DE L'INVENTAIRE	NUMÉROS DU PRÉSENT CATALOGUE	COTES DE L'INVENTAIRE	NUMÉROS DU PRÉSENT CATALOGUE
125	2686	2082-85	2925	4146	2937
126	2596	2099	2794	4159-60	2926
131-34	2558	2135	2940	4231	2957
141-42	2949	2157	2923	4301	2954
152-54	2550	2181-82	2524	4405	2915
213	2951	2302	2936	4451	2932
222	2573	2414	2794	4523-24	2965
225-26	2549	2482-84	2808	4555-58	2920
231-32	2610	2486	2518	4628	3007
234	2609	2723	2526	4645-47	2962
266-67	2503	2801	2522	4710	2505
271	2961	2803	2536	4711	2948
386	2548	2819-22	3006	4713	2753
443	2525	2929	2975	4715-48	2662
495-505	2494	2936-38	2929	4758	2838
548-50	2527	3170-90	2661	4759	2793
606-7	2530	3221	2687	4772-73	2736
613	2705	3224-27	2770	4888-89	2520
686-88	2579	3228-39	2672	5036-37	2947
805	2685	3262	2839	5064	2623
812-27	2894	3304-06	2809	5083-91	2906
863-69	2916	3333-36	2873	5134-35	3033
905-18	2517	3338-43	2837	5197-204	2614
942-44	2580	3344-48	2769	5217	2712
946-58	2534	3351-52	2741	5218	2521
961-71	2913	3404	2874	5219-31	2495
978	2780	3405	2697	5240-43	2611
979-80	2631	3487-90	2974	5244	2602
1085	2578	3540-47	2910	5268-69	2597
1117-18	2938	3573	2754	5364	2509
1177-88	2615	3574	2737	5413-22	2606
1189-90	2531	3575	2738	5423	2612
1285-89	2895	3580	2871	5426	2911
1312	2497	3587-90	2982	5427-32	2869
1406	2696	3596	2767	5433-34	2608
1407-09	2560	3649	3038	5435	2598
1410	2607	3667	2744	5439-43	2939
1674-75	2928	3668	2745	5462	2566
1682	2513	3773-74	2519	5471-72	2514
1797-98	2907	3777	2840	5551	2568
1817	2501	3819-20	2499	5559	2510
1857	2504	3964-67	2562	5564	2582
1871-77	2963	3984	2711	5668-69	2563
1890-92	2561	4044	3037	5670	2688
1986-95	2905	4086	2774	5671	2689
2055	2515	4132-33	2632	5672	2690

COTES DE L'INVENTAIRE	NUMÉROS DU PRÉSENT CATALOGUE	COTES DE L'INVENTAIRE	NUMÉROS DU PRÉSENT CATALOGUE	COTES DE L'INVENTAIRE	NUMÉROS DU PRÉSENT CATALOGUE
5680-82	2710	10848	2726	14531	2795
5683	2586	11082	2508	14532	2795
5794	2603	11200	2903	14533	2795
5795-98	2779	11201-2	2904	14534	2797
5799-801	2768	11355-56	2492	14535	2882
5802-03	2778	11437-40	2583	14536	2786
5837-38	2973	11479-84	2593	14537	2684
5844	2930	11492-513	2643	14538-39	2742
6069	2912	11514	2946	14542	2547
6110-11	2500	11527-49	2642	14546	2555
6116-18	2896	11557	2730	14547	2555
6921-54	2663	11558-59	2728	14548	2555
6958-7018	2664	11560	2727	14549	2555
7020-21	2706	11561-62	2729	14550	2816
7136-45	2668	11565-66	2766	14551	2777
7289-359	2669	11567	2645	14553	2811
7360-75	2666	11577	2731	14554	2811
7450	2585	11658-60	2967	14555	2747
7451	2564	11698	3034	14556	2618
7452	2567	11700	3028	14557	2618
7453	2516	11701	2993	14558	2750
7457-59	2585	11702	2994	14575-76	2695
7492	2575	11854-55	2901	14602-6	2914
7494-95	2574	11913	2613	14802	3017
7500	2960	11914	2604	14803	3018
7501	3040	11956-66	2900	14804	3019
7520-21	2576	12084	2694	14805	3010
7568	2950	12086	2880	14851	2832
8018-26	2533	12153-54	2535	14889	2799
8028	2528	12642	2854	14985	2796
8210-15	2740	12651	2845	14986	2796
8320-21	2714	12652	2845	15192	2701
8493-94	2987	12749	2852	15193	2702
8521	2523	12796	2658	15194	2703
8558-63	2498	13486	2659	15195	2782
8608	2569	14033-41	2725	15196	2626
8621-22	2559	14145	2546	15197	2821
8780-93	2493	14151	2746	15198	2822
9084	2502	14152	2807	15199	2635
9093	2952	14153	2831	15200	2787
9094	2953	14154	2825	15201	2823
9141	2692	14156-79	2881	15202-05	2634
9234	2707	14230	2556	15404	2646
9241	2691	14244-48	2924	15405	2647
9251	2752	14290	2789	15406	2862
9252	2752	14291	2619	15407	2861
9374-75	2529	14292	2621	15417	2637
9502	2537	14295	2622	15418	2637
9505-6	2902	14296	2859	15419	2637
9653	2650	14298	2620	15431	2956
10220	2943	14299-300	2577	15432-34	2991
10221	2944	14310-12	2908	15981-82	2826
10222-23	2945	14376	2999	15986	2539
10467	2708	14469	2759	15987	2540
10474	2942	14470	2759	16059	2792
10570	2600	14513	2790	16589	3042
10573	2732	14529	2749	17584-85	2814
10817	2964	14530	2795	17696-97	2966

COTES DE L'INVENTAIRE	NUMÉROS DU PRÉSENT CATALOGUE	COTES DE L'INVENTAIRE	NUMÉROS DU PRÉSENT CATALOGUE	COTES DE L'INVENTAIRE	NUMÉROS DU PRÉSENT CATALOGUE
17705	2824	20906	2629	21932	2933
18049	2653	20917	2820	21972	2616
18187	2996	20935-36	2675	21978	2671
18188	2996	20953	2699	21979	2671
18189	2996	20958	2553	22029	2971
18190	2996	20960	2879	22030	3002
18191	2996	20967	2625	22031	3014
18192	2996	20974	2700	22033	3000
18227	2627	20985	3015	22034	3032
18241	2815	21023	2681	22035	3026
18373	2922	21027	2878	22036	3001
18384-88	2709	21030	2886	22039	2988
18394	2870	21124	2941	22041	2830
18755-63	2883	21125	3008	22042	3021
18764-73	2883	21128	2630	22045	2682
18774-87	2883	21190	2565	22054	3041
18788-801	2883	21227	2713	22095	2654
18802-12	2883	21228	2775	22097	2755
18813-41	2883	21229	2776	22098	2763
18842-44	2884	21230	2638	22104	2648
18968	2511	21231	2649	22108	2673
19003	2557	21280	2644	22110	2674
19072	2748	21283	2847	22121	2785
19119	2693	21284	2847	22122	2818
19120	2693	21285	2847	22123	2754
19121	2693	21410	2828	22128-29	2657
19124	2841	21414	2756	22130	2641
19125	2842	21448	2857	22133	2670
19126	2843	21476	2676	22147	2667
19127	2844	21478	2655	22153	2617
19376	2979	21479	2683	22154	2735
19410	2955	21481	2543	22155	2772
19692	2506	21518-19	2587	22157	2827
19716	2554	21618	2639	22158	2773
19813	2836	21711	2856	22162	3043
19814	2801	21715	2833	22198	2665
19815	2834	21732	2783	22203	2892
19816	2834	21742	2849	22485	3003
19817	2800	21743	2849	22486	2972
19818	2784	21744	2849		
19844-47	2552	21746	2850	II. 6	2802
19860-61	2817	21747	2850	20	2868
19866-90	2885	21748	2850	21	2798
19962	3020	21749	2850	47	2628
19977-78 (1)	2551	21754	2698	108	2865
20094	2969	21894	3029	151	2660
20113	2984	21895	3027	162	2875
20267	2968	21896	3005	170	2872
20274	2851	21897	2992	200	2680
20291-93	2917	21898	3025	201	2679
20374-77	2909	21907	2978	242	2544
20378	2835	21908	2995	290	2651
20512	2636	21909	2997	322	2970
20592	2931	21915	3011	405	2788
20903	2512	21930	3013	406	2887

(1) Ce numéro a été par erreur, p. 39, coté n° 2551 (1977-78).

COTES DE L'INVENTAIRE	NUMÉROS DU PRÉSENT CATALOGUE	COTES DE L'INVENTAIRE	NUMÉROS DU PRÉSENT CATALOGUE	COTES DE L'INVENTAIRE	NUMÉROS DU PRÉSENT CATALOGUE
II. 454	2891	II. 1417	2589	II. 2021	2877
455	2855	1418	2592	2061	2863
457	2848	1419	2715	2101	2538
476	2959	1421	2588	2119	2990
477	2545	1422	2716	2216	2983
571	2858	1423	2717	2221	2813
582	2867	1425	2584	2222	2812
583	2866	1426	2719	2223	2624
587	2829	1427	2743	2224	2998
672	2853	1428	2595	2244	2918
674 (12)	3012	1429	2590	2258	2958
674 (13)	3024	1430	2734	2290	3045
722	2888	1431	2581	2300	2981
737	3036	1432	2572	2314	2893
740	2985	1433	2733	2419	2601
745	3044	1434	2720	2437	2935
764	2765	1435	2721	2530	2507
795	2805	1436	2722	2532	2496
796	2806	1437	2723	2540	2532
797	2804	1438	2594	2558	2898
830	3030	1439	2591	2669	2761
851	2803	1440	2571	2670	2751
997	2542	1441	2570	2675	2640
1004	2846	1442	2724	2711	2599
1036	2921	1465	2758	2811	2890
1191	2771	1493	2810	2813	2762
1192	2739	1557	2791	2817	3009
1245	2976	1562	2919	2886	2889
1246	2986	1613	2989	2913	2860
1247	2927	1617	2678	2926	2633
1249	2977	1649	2781	2943	2934
1250	2980	1740	2864	2956	3035
1276	2677	1764	2899	2965	2605
1277	2541	1768	2704	2967	3031
1310	2764	1898	2656	2968	3023
1312	3039	1920	2760	2969	3004
1333	2652	1923	3016	2974	3022
1370	3046	1954	2876		
1404	2897	2011	2819		

CATALOGUE DES MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE

V. JURISPRUDENCE

I. Droit canonique.

1. CODES ET COLLECTIONS DE DROIT CANON.

2492. (11355-56). — CANONES APOSTOLORUM. En grec.

1. (F. 1-22). Κανόνες τῶν ἀγίων ἀποστόλων (1).

2. (F. 23-51). Τὰ τῶν ὀφικιάλων τοῦ παλατίου τῆς Κωνσταντινουπόλεως ὀνόματα (2).

Papier; 51 feuillets; 0^m,242 × 0^m,165; XVI^e siècle. F. 1, il y a la note : *Collegii Societatis Iesu Bruxellis 1668. M. B. empl[us] 1-4 st.* L'estampille rouge R. F. de la Bibliothèque nationale de Paris se voit f. 1 et f. 51^v. Reliure moderne parchemin (3).

2493. (8780-93). — COLLECTIO CANONUM.

Le premier feuillet est illisible.

1. (F. 1^v-6^v). Iudicium quod instituerunt (4).

(1) Cf. I. B. PITRA, *Iuris ecclesiastici graecorum historia et monumenta*, t. I, p. 13 sqq. Dans le manuscrit, après chaque canon, il y a un commentaire ἑρμηνεία.

(2) Cf. GEORGIUS CODINUS, *De officiis magnae ecclesiae et aulae Constantinopolitanae*, Venetiis, 1729, p. 11 sqq.

(3) Ce manuscrit est décrit par H. OMONT, *Catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque royale de Bruxelles*, p. 16, n. 36, et cité par PITRA, *op. cit.*, p. 4. Pitra émet l'opinion que ce volume aurait été transcrit par le P. Sirmond.

(4) Sous ce titre, il y a l'introduction du pénitentiel de Columban, publié par F. WASSERSCHLEBEN, *Die Bussordnungen der abendländische Kirche*, p. 355, et les chapitres 1-39 du pénitentiel de Mersebourg, publié *ibid.*, p. 391-95.

2. (F. 6^v-7). Scentille de canones vel ordenationes episcoporum (1).
3. (F. 7^v-9^v). [Cap. 3, 4, 6, 8 et 10 secundi concilii Turonensis, 567] (2).
4. (F. 10-13^v). [Decreta concilii Autosiodorensis anni 578] (3).
5. (F. 13^v-19). [Varia decreta]. A savoir :
 - a) Cap. 75, 53, 74 de GENNADIUS, *Definitio ecclesiasticorum dogmatum* (4).
 - b) Cap. 5 du troisième concile de Lyon en 583 (5).
 - c) Cap. 6, 8, 9, 3, 5 du premier concile de Macon en 581 (6).
 - d) Cap. 1, 2, 3, 8, 9, 25, 26, 29 30, 31 du premier concile d'Orléans en 511 (7).
 - e) Extrait de la lettre d'Innocent I à Victrice de Rouen (8).
 - f) Cap. 22, 12, 13, 9, 4 du concile d'Epone de 517 (9).
6. (F. 19^v-20). Brevis statutorum.
 Sous ce titre, il y a les chap. 1, 2, 4, 19, 20 et fin du chap. 36 du *Breviarium Hipponense* (10).
7. (F. 20-25^v). Regula beatissimi MACHARI abbati (*sic*) qui habuit sub ordenatione sua quinque milia monachorum (11).
8. (F. 25^v-32^v). [S. CAESARI regula] (12).
9. (F. 32^v-40^v). [Decreta concilii Arvernensis anno 535] (13). — Decreta concilii Agathensis anno 506] (14).
10. (F. 40^v-49^v). Regulae sacrorum apostolorum per CLEMENTEM prolatae (15).
11. (F. 49^v-62). Statuta ecclesiae antiquae (16).

(1) Il y a ici les quatre premiers décrets qui se trouvent dans le manuscrit latin n° 1454, f. 230-230^v, de la Bibliothèque nationale de Paris. Voir F. MAASSEN, *Bibliotheca latina iuris canonici manuscripta*, SITZUNGSBER. DER PHIL. HIST. CL. DER KAIS. AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN, t. LIV, p. 193.

(2) SIRMOND, *Concilia antiqua Galliae*, t. I, p. 331-32.

(3) *Ibid.*, p. 362-66.

(4) Ce sont les numéros de l'édition d'Arevalo.

(5) SIRMOND, *op. cit.*, p. 378.

(6) *Ibid.*, p. 371-72.

(7) *Ibid.*, p. 178-83.

(8) Cf. JAFFÉ, *Regesta rom. pont.*, p. 85.

(9) SIRMOND, *op. cit.*, p. 195-98.

(10) Cf. l'édition de BALLERINI, *De antiquis canonum collectionibus*.

(11) L. HOLSTEN, *Codex regularum*, ed. BROCKIE, t. I, p. 18 sqq.

(12) Voir *ibid.*, p. 145 sqq.

(13) SIRMOND, *op. cit.*, p. 241-44. Le chapitre 13 et la fin du 16° manquent.

(14) A savoir les canons 12-19, 27, 32-37, 40, 41, 45, 47; voir SIRMOND, *op. cit.*, p. 161-69.

(15) Voir HINSCHIUS, *Decretales pseudo-Isidorianae*, p. 27-30. Cf. plus bas, p. 5, n. 5219-31.

(16) Recension primitive de ces décrets disciplinaires.

12. (F. 62-65). Synodus Grangensis (1).
 13. (F. 65-70). [Epistola INNOCENTII I ad episcopum Decentium Gubbiensem] (2).
 14. (F. 70-96^v). Ordo canonum Niceni quos statuerunt CCCXVIII episcopi convenientes apud Niceam in sancta synodo consolato (3).
 15. (F. 96^v-105^v). Regulæ sive definitiones secundum Laudatium Frigiae Pacatiae (4).
 16. (F. 105^v-107). Tractatus S. AGUSTINI ad competentes. = *PL.*, t. XXXIX, col. 1710, cap. II.
 17. (F. 107-128^v). Synodus Cartagenensis (5).
 18. (F. 128^v-129). [Oratio contra febrem].

Parchemin; 129 feuillets; 0^m,18 × 0^m,119; VIII^e siècle; initiales très curieuses; signatures [A]-O. F. 1^r, il y a la cote ✕ *MS. 10* de l'ancienne bibliothèque des bollandistes. Demi-reliure moderne (6).

2494. (495-505). — COLLECTIO CANONUM DIONYSIO-HADRIANA.

1. (F. 1). Index.
 2. (F. 1^v-2^v). [HINCARI statuta]. = *PL.*, t. CXXV, col. 777-80.
 3. (F. 2^v-5). [Homilia LEONIS IV] (7).
 4. (F. 5^v-15). Index canonum qui continentur in hoc volumine.
 5. (F. 15-16). Epistola PAULINI patriarchæ foroiulensis edita in loco celebri nomine Franconofurt in synodo magna contra Felicem Atticum de Heistulfo qui uxorem suam occidit causa adulterii propter unius testimonium (8).
 6. (F. 16). [Enumeratio conciliorum] (9).

(1) HINSCHIUS, *Decretales pseudo-Isidorianæ*, p. 264.

(2) Voir JAFFÉ, *Regesta*, n° 108. Cf. HINSCHIUS, *op. cit.*, p. 527.

(3) C'est la rédaction désignée par Maassen sous le nom de Version gallo-espagnole, voir *loc. cit.*, p. 193-94. Pour la liste des noms des Pères du concile, cf. GELZER, *Patrum Nicaenorum nomina*, Leipzig, 1898, qui a utilisé une collation de ce manuscrit faite par M. F. Cumont, voir p. XI.

(4) C'est-à-dire les canons du concile de Laodicée, dans le texte isidorien. Voir HINSCHIUS, *op. cit.*, p. 273.

(5) *Ibid.*, p. 291 sqq.

(6) Ce manuscrit a été décrit par MAASSEN, *loc. cit.*, t. LVI, p. 192-94, et par le même auteur dans sa *Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts*, p. 636-38.

(7) Ce document a été souvent publié. Voir *Neues Archiv*, t. VI, p. 652-53. Dans le même volume, p. 192-94, W. Wattenbach l'a réédité sous le titre de *Ein altes Pastoral Schreiben*.

(8) Voir *Mon. Ger.*, Ep., t. IV, p. 520-22.

(9) Cette note a été publiée par le baron DE REIFFENBERG, *Bull. de l'Académie royale de Belgique*, t. IX, 1842, 1^{re} part., p. 335.

7. (F. 16^v-17). De quantitate Nicenae synodi ex epistola ATHANASII episcopi ad Marcum (1).
8. (F. 17-17^v). Ex epistola MARCI pape de predictis capitulis Niceni concilii scripta ad Athanasium (2).
9. (F. 17^v-18). [De synodo Placentina anno 1095] (3).
10. (F. 18). In decretis NICHOLAI papae cap. v. = *PL.*, t. CXIX, col. 1183 sq., passim.
11. (F. 19-96). [Collectio canonum ecclesiasticorum Dionysio-Hadriana]. = *PL.*, t. LXVII, col. 141-230 (4).
12. (F. 96-208). [Antiqua decreta]. = *Ibid.*, col. 231-346 (5).
13. (F. 208-209). Provinciae Gallicanis quae civitates sunt Galliani (6).
14. (F. 209^v-213). [Tituli canonum].
15. (F. 214-215). NICOLAUS [papa] Karolo regi. = *PL.*, t. CX X, col. 975-76.
16. (F. 215-215^v). NICOLAUS Eigiloni Sennensi episcopo. = *Ibid.*, col. 973-75.
17. (F. 215^v-216). Domno Adalberoni P. Remensium archyepiscopi NODKERUS sancte Leodicensis ecclesie quem dicunt episcopum (7).
18. (F. 216-216^v). [Actum pro ecclesia Senonensi] anno incarnationis Domini 871 (8).
19. (F. 216^v-217^v). Epistola NICOLAI papae ad Carolum archiepiscopum sanctae Magociacensis ecclesiae. = *PL.*, t. CXIX, col. 811-13.
20. (F. 218 et 219^v). [De haeresi Manichaeorum]. *Inc.* Heresis Manicheorum spurcissima omnium. Manichei a quodam Persa extiterunt.

(1) Cf. HINSCHIUS, *Decretales pseudo-Isidorianae*, p. 451.

(2) Voir *ibid.*, p. 453.

(3) Voir MANSI, *Sacrorum conciliorum nova collectio*, t. XX, col. 803-807.

(4) F. 1, on lit la note : *Hic codex continet collectiones canonum Dionysii Exigui Scythae, quidem hinc illinc auctiorem quam Fr. Pithoeus edidit (Paris 1687 f.).* — A signaler aussi la note marginale, f. 67 : *Recognovi semel Mantuae.*

(5) Dans le manuscrit, les décrets de Gélase et d'Anastase sont déplacés et se trouvent après les *Decreta Simplicii*. F. 189-205^v, outre les décrets d'Hormisdas et ceux de Grégoire, il y a les additions suivantes : un décret du pape Vigile, une lettre du même *ad populum* (JAFFÉ, nn^o 609 et 610; cf. *PL.*, t. LXIX, col. 59-62, 53-69), puis les *Canones Silvestri, ... Liberii ... Xysti* (voir *PL.*, t. VIII, col. 829-40, 1388-93; t. L, col. 579). Ces additions se trouvent aussi dans le manuscrit n^o 74 de la bibliothèque d'Ivré, voir MAASSEN, *Bibl. latina iuris canonici manuscripta*, SITZUNGSBERICHTE DER PHIL. HIST. CLASSE DER KAIS. AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN, Wien, t. LIII, p. 378-79.

(6) Cette *Notitia* a été publiée par REIFFENBERG, *loc. cit.*, p. 336-42.

(7) Lettre formée, datée de 980.

(8) Voir SIRMOND, *Concil. Gall.*, t. III, p. 394.

21. (F. 218^v-219^v). Concilium Agrippinense (1).

22. (F. 220-222). [LEO ROMANUS. Epistola contra Arnulfum et Gerbertum]. — *PL.*, t. CXXXIX, col. 337 (2).

23. (F. 222^v). [De concordia utriusque testamenti]. *Inc.* Quatuor modis aut pendet novum testamentum ex veteri aut novum interpretatur vetus. *Des. mutil.* infecunde uxoris nuptias contra apostolica precepta convenerat ...

Parchemin; 222 feuillets; 0^m,32 × 0^m,255; X^e siècle, sauf les feuillets 217 et 210^v écrits au XII^e; deux colonnes; rubriques en capitales rustiques. F. 222^r, il y a la note : *Liber beate Marie Aurecavallis*, et f. 1, l'ex-libris ✱ *MS. 127* de l'ancienne bibliothèque des hollandistes (3). Demi-reliure moderne; dos en maroquin rouge et filets dorés; au dos, les titres des divers traités, le double monogramme couronné de Léopold I^{er} et l'inscription *Bibl. royale*.

2495. (5219-31). — PSEUDO-ISIDORUS. Decretalium prima pars.

1. (F. 1). [Epistola HIERONYMI ad Damasum]. *Inc. mutil.* ... sentire cognoscat (4).

2. (F. 1-8). Ecclesiasticae regulae sanctorum apostolorum prolatae per CLEMENTEM ecclesiae romanae pontificem quae ex graecis exemplaribus in ordine primo ponuntur (5).

3. (F. 8-43). Epistola CLEMENTIS ad Iacobum fratrem Domini.

4. (F. 43^v-55). Epistola preceptorum sancti CLEMENTIS pape missa Iacobo fratri Domini.

5. (F. 55-72). Epistola generalis CLEMENTIS papae tam maioris quam inferioris ordinis clericis ac cunctis fidelibus scripta.

6. (F. 72-80^v). Epistola sancti CLEMENTIS pape scripta discipulis suis.

7. (F. 80^v-83^v). Epistola sancti CLEMENTIS pape de communi vita et reliquis causis suis discipulis scripta (6).

8. (F. 83^v-99^v). Decreta ANACLETI pape (7).

(1) Les Actes de ce Concile très discuté ont été souvent publiés. Voir la récente étude de Mgr MONCHAMP, *Bulletins de la Classe des Lettres et des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique*, 1902, pp. 248-49, 280-87.

(2) Cf. POTTHAST, *Bibl. hist. med. aevi*, 2^a ed., p. 717.

(3) Ce manuscrit a été souvent décrit et utilisé. Outre les ouvrages cités plus haut, voir PERTZ, *Archiv*, t. VII, p. 810-812; t. VIII, p. 488; *Neues Archiv*, t. XXIII, p. 660; t. XXVI, p. 15; MAASSEN, *Bibl. lat. iuris canonici manuscripta*, SITZUNGSBERICHTE DER PHIL. HIST. CLASSE DER KAIS. AKADEMIE DER WISSENSCHAFFEN, Wien, t. LVI, p. 191-92; *Id.*, *Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts*, t. I, p. 443, n^o 50; NOLTE, *Kritische Beiträge*, dans QUARTALSCHRIFT, 1869, p. 585.

(4) P. HINSCHIUS, *Decretales pseudo-Isidorianae*, Lipsiae, 1863, p. 27.

(5) *Ibid.*, p. 27-30.

(6) Les cinq lettres décrétales de Clément ont été publiées *ibid.*, p. 30-66.

(7) *Ibid.*, p. 66-75.

9. (F. 99^v-111^v). Cuius supra ad episcopos Italiae directa (1).
10. (F. 111^v-120^v). Cuius supra de patriarchis ac primatibus ac reliquis episcopis (2).
11. (F. 120^v-125^v). Epistola EVARISTI pape de ordine diaconorum (3).
12. (F. 125^v-134). Cuius supra quod Christus sit caput et sponsus ecclesiae (4).
13. (F. 134-147^v). Epistola ALEXANDRI papae ad universos orthodoxos (5).
14. (F. 147^v-150^v). Cuius supra de causis et generationibus sacerdotum (6).
15. (F. 150^v-153). Cuius supra ut vitentur detractioes (7).
16. (F. 153-159). Epistola prima SIXTI romane urbis apostolici ... epistola secunda (8).
17. (F. 159-164). Epistola TELESFORI pape (9).
18. (F. 164-167). Epistola YGINI pape (10).
19. (F. 167-169). Cuius supra Atheniensibus directa (11).
20. (F. 169-171^v). Epistola PII pape ecclesiis omnibus (12).
21. (F. 171^v-174^v). Cuius supra Italicis directa (13).
22. (F. 174^v-178). Epistola decretalis ANICII papae (14).
23. (F. 178-180). Epistola decretalis SOTHERIS pape de fide (15).
24. (F. 180-181^v). Cuius supra ad episcopos Italiae (16).
25. (F. 181^v-185^v). Epistola decretalis ELEUTHERI pape (17).
26. (F. 185^v-189). Epistola decretalis VICTORIS pape (18).
27. (F. 189-191^v). Cuius supra Afris directa (19).

(1) HINSCHIUS, *Decretales pseudo-Isidorianae*, p. 75-81.

(2) *Ibid.*, p. 81-87.

(3) *Ibid.*, p. 87-89.

(4) *Ibid.*, p. 90-94.

(5) *Ibid.*, p. 94-102.

(6) *Ibid.*, p. 102-103.

(7) *Ibid.*, p. 104-105.

(8) *Ibid.*, p. 105-109.

(9) *Ibid.*, p. 109-112.

(10) *Ibid.*, p. 113-115.

(11) *Ibid.*, p. 115-116.

(12) *Ibid.*, p. 116-118.

(13) *Ibid.*, p. 118-120.

(14) *Ibid.*, p. 120-122.

(15) *Ibid.*, p. 122-123.

(16) *Ibid.*, p. 124-125.

(17) *Ibid.*, p. 125-127.

(18) *Ibid.*, p. 127-129.

(19) *Ibid.*, p. 129-130.

28. (F. 191^v-194^v). Epistola decretalis ZEPHERINI pape (1).
29. (F. 194^v-198). CUIUS supra Aegypto directa (2).
30. (F. 198-201^v). Epistola decretalis CALISTI pape (3).
31. (F. 201-210^v). CUIUS supra ad omnes Galliarum urbium episcopos (4).
32. (F. 211-216). Decreta URBANI pape (5).
33. (F. 216-218^v). Decreta PONTIANI papae (6).
34. (F. 218^v-223). CUIUS supra de fraterna dilectione. *Des mutil. velut tauros. Ne for[te elidatur] ...* (7).

Parchemin; 223 feuillets; 0^m,152 × 0^m,112; XI^e siècle. Le volume contient un certain nombre de curieuses letrines; signatures I-XXVI. F. 1, on lit la note: *Collegii Societatis Iesu, Bruxellae 1634*. Reliure parchemin; tranche verte.

2496. (Il. 2532). — PSEUDO-ISIDORUS. Decretales.

1. (F. 1^v-2). Nomina provintiarum romani imperii.
2. (F. 2). [Nomina imperatorum] (8).
3. (F. 2^v). [Nomina romanorum pontificum] (9).
4. (F. 3-3^v). Canones generalium conciliorum.
5. (F. 3^v). Pape Damaso AURELIUS Kartaginensis episcopus (10).
6. (F. 3^v-4). [Rescriptum beati DAMASI Aurelio archiepiscopo directum] (11).
7. (F. 4-4^v). [Praefatio ISIDORI mercatoris] (12).
8. (F. 4^v-5). [Breviarium canonum] (13).
9. (F. 5^v-6). [Ordo de celebrando concilio] (14).
10. (F. 6-7). [Canones apostolorum] (15).

(1) HINSCHIUS, *Decretales pseudo-Isidorianae*, p. 131-135.

(2) *Ibid.*, p. 133-135.

(3) *Ibid.*, p. 135-137.

(4) *Ibid.*, p. 137-143.

(5) *Ibid.*, p. 143-146.

(6) *Ibid.*, p. 147-148.

(7) *Ibid.*, p. 148-151.

(8) Le dernier cité est *Fredericus*, qui régna de 1152 à 1190; ce qui date notre manuscrit de la seconde moitié du XII^e siècle.

(9) La liste se termine à Clément XII, de seconde main, la première main à Adrien IV (1154-1159). Cette donnée restreint encore la date de composition de notre manuscrit, qui fut donc exécuté entre 1154 et 1159.

(10) Voir HINSCHIUS, *op. cit.*, p. 20-21.

(11) *Ibid.*, p. 21.

(12) *Ibid.*, p. 17-20.

(13) Cf. *ibid.*, p. 25-26. La liste de ce manuscrit diffère de celle qui est imprimée par Hinschius.

(14) *Ibid.*, p. 22-24.

(15) *Ibid.*, p. 27-30. Dans notre manuscrit la lettre de S. Jérôme à Damase manque.

11. (F. 7-15). CLEMENS Iacobo epistola prima ... quinta (1).
12. (F. 15-19^v). Decreta et epistolae ANACLETI (2).
13. (F. 19^v-21). Decreta ... epistola EVARISTI (3).
14. (F. 21-23^v). Decreta ... epistolae ALEXANDRI papae (4).
15. (F. 23^v-24). Decreta ... epistola pape SIXTI (5).
16. (F. 24-25). Decreta TELESPHORI (6).
17. (F. 25-25^v). Decreta YGINI ... epistola ad Athenienses (7).
18. (F. 25^v-26^v). Decreta ... epistola PII Italicis (8).
19. (F. 26^v-30^v). Decreta ANICHI, SOTHERIS (cum epistola), ELEUTHERII, VICTORIS et epistola, ZEPHERINI et epistola, CALIXTI, URBANI. *Des. mutil.* et adhuc gratia Dei viget ... (9).
20. (F. 31). [Decreta FABIANI]. *Inc. mutil.* ... et malivoli, modisque omnibus (10).
21. (F. 31-32). Epistola cuius supra ad omnes orientales episcopos (11).
22. (F. 32^v-33). Epistola FABIANI pape (12).
23. (F. 33-50^v). Decreta ... epistola CORNELII pape, decreta LUCHI, STEPHANI et epistola, SIXTI II, DIONISII, FELICIS, EUTICIANI, GAI, MARCELLINI, MARCELLI, EUSEBII, MELCHIADIS (13).
24. (F. 50^v-54^v). De primitiva ecclesia et synodo nicena. — Edictum domini Constantini imperatoris. — Quo tempore actum sit Niceni concilium. — Prefatio Niceni concilii. — Capitula, canones concilii Niceni (14).
25. (F. 54^v-68). Capitula, concilium Anciranum, Neocesariense, Gangrense, Sardicense, Antiochenum, Laodicenum, Constantino-politanum, Ephesinum, Calcedonense (15).
26. (F. 68-124^v). Concilium Karthaginense, primum, secundum, tertium ... septimum, Milevitanum, Arelatense primum, secundum, tertium, Valentinum, Taurinense, Regiense, Aurasicanum, Vasense,

(1) HINSCHIUS, *Decretales pseudo-Isidorianae*, p. 30-66.

(2) *Ibid.*, p. 66-87.

(3) *Ibid.*, p. 87-94.

(4) *Ibid.*, p. 94-105.

(5) *Ibid.*, p. 105-109.

(6) *Ibid.*, p. 109-112.

(7) *Ibid.*, p. 113-116.

(8) *Ibid.*, p. 116-120.

(9) *Ibid.*, p. 120-143.

(10) *Ibid.*, p. 158-160.

(11) *Ibid.*, p. 160-66.

(12) *Ibid.*, p. 167-70.

(13) *Ibid.*, p. 170-247.

(14) *Ibid.*, p. 247-60.

(15) *Ibid.*, p. 260-91.

Agathense, Aurelianense, Elibertinum, Tarraconense, Gerundense, Cesaraugustanum, Ylerdense, Valentinum, primum, secundum ... decimum tertium, Toletanum, Braccarense primum, secundum, tertium. *Des. mutil.* credimus subnectenda ... (1).

27. (F. 125). Concilium Spalense secundum. *Inc. mutil.* ... tantum mortua est. Quare ut in ea mors moreretur (2).

28. (F. 125-174^v). Exceptiones ex decretis sancti SILVESTRI pape. Decreta MARCI pape, IULII, LIBERII, FELICIS, DAMASI (3), SYRICI, ANASTASII, INNOCENTII (4), ZOSIMI, BONEFACII, CELESTINI, LEONIS (5). *Des. mutil.* qui nullum subierint [ministerium]... (6).

29. (F. 175-180^v). [Decreta GELASII]. *Inc. mutil.* ... potest perversitatis communicatore suscepto (7).

30. (F. 180^v-198^v). Decreta SYMMACHI, synodorum romanorum, liber ENNODII, HORMISDAE, IOHANNIS (8), AGAPITI, SILVERII, VIGILII. *Des. mutil.* quia tales extremis mundi partibus [dignetur] ... (9).

31. (F. 199). [Decreta GREGORII]. *Inc. mutil.* ... que colis tibi dirigenda per Dulcerium diaconum tuum (10).

32. (F. 199-200^v). [Decreta GREGORII papae]. Suite (11).

33. (F. 200^v-202^v). Questiones sancti AUGUSTINI Cantuariensis archiepiscopi (12).

34. (F. 202^v). Synodus romana habita a Gregorio primo (13).

35. (F. 203-205). Decreta GREGORII iunioris (14).

36. (F. 205-212^v). Exceptiones ex diversis constitutionibus de rebus ecclesiasticis. — A savoir :

a) Ex concilio Toletano.

b) Lex THEODERICI regis.

c) De gestis Calcedonensis concilii cap. CXXIII.

(1) HINSCHIUS, *Decretales pseudo-Isidorianae*, p. 291-433.

(2) *Ibid.*, p. 443-44.

(3) Manquent les deux lettres de Damase à S. Jérôme et de S. Jérôme à Damase, HINSCHIUS, *op. cit.*, p. 498-99; de même, pp. 516-518, l'*epistola Damasi*, la *professio catholicae fidei*.

(4) Les pièces, *ibid.*, pp. 533-544, se trouvent à la fin.

(5) Sont omises *ibid.*, pp. 565-80, les lettres de S. Léon; de même celles des pp. 582-507 viennent après.

(6) HINSCHIUS, *op. cit.*, p. 449-623.

(7) *Ibid.*, p. 640-57.

(8) Manque l'*exemplar precum*, p. 704-705.

(9) *Op. cit.*, p. 657-710.

(10) *Ibid.*, p. 737.

(11) *Ibid.*, p. 742-746.

(12) *Ibid.*, p. 738-742.

(13) *Ibid.*, p. 746-747.

(14) *Ibid.*, p. 753-769.

d) Collectiones diverse ex eodem concilio.

e) Ex concilio Constantinopolitano.

f) Altercatio Liberii papae et Constantini imperatoris.

37. (F. 213-215). Decreta ALEXANDRI papae III. *Inc.* Reprehensibilis valde consuetudo in quibusdam partibus inolevit.

Parchemin; 215 feuillets; 0^m,51 × 0^m,323; XII^e siècle (1154-1159) (1); deux colonnes; signatures vi-xxx; superbes lettrines et grandes capitales en toutes couleurs, celles des premiers feuillets sont rehaussées d'or. F. 3, une miniature représente un empereur et un pape avec la légende : *Damus christianis facultatem libere contra grand...*, f. 4, Isidore Mercator, écrivant les décrétales; f. 6, l'ordination d'un évêque; f. 7, S. Clément et S. Jacques. F. 1, on lit : *Liber Sanctae M[ariae] B[ona]e Spei*, et la cote *Phillipps ms. 14919*. Ce volume a été acquis par la Bibliothèque royale en 1900. Reliure moderne, peau de truie estampée, avec le titre sur les deux plats : *Regia Bibl. belgica*.

2497. (1312). — PAENITENTIALE (2).

1. (F. 1-8). De utilitate penitentiae et quomodo credendum sit de remissione peccatorum per penitentiam cum prefatione operis subsequentis.

2. (F. 8-19^v). Capitula.

3. (F. 19^v-47^v). Liber primus [de penitentia et penitentibus].

4. (F. 47^v-74). Liber secundus [de accusatis et accusatoribus].

5. (F. 74-101^v). Liber tertius [de sacris ordinibus].

6. (F. 102). Alphabet grec et numération grecque, avec la transcription latine.

Parchemin; 102 feuillets; 0^m,265 × 0^m,205; X^e siècle. F. 102^v, on lit : *Liber Cornelij Duijn Aemstredamensis Hagae Comitum Hollandiae anno Domini MDCVII*, et au verso de la couverture : *Cornelij Duijn Aemstredamensis*; là aussi se trouve l'ex-libris des anciens hollandistes : ✕ *MS. 98*. Reliure du XVI^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé.

2498. (8558-63). — PSEUDO-THEODORUS. Paenitentiale.

1. (F. 1-38^v). Liber canonice regule. *Inc. mutil. in fine cap. IX...* is diligenter erudiantur.

2. (F. 38^v-77^v). Soliloquiorum liber beati AGUSTINI. = *PL.*, t. XXXII, col. 869 sqq.

3. (F. 77^v-79^v). Sanctus AGUSTINUS. De igne purgatorio. = *PL.*, t. XXXIX, col. 1946-49.

(1) Voir plus haut, p. 7, notes 8 et 9.

(2) Ce pénitentiel composé d'une façon toute spéciale ne ressemble pas à ceux qui sont connus par exemple par l'édition de F. W. WASSERSCHLEBEN, *Die Bussordnungen der abendlindische Kirche*. Le livre premier a 121 canons, le livre deuxième 117 et le troisième 158.

4. (F. 80-131^v). [Paenitentiale PSEUDO-THEODORI] (1).
5. (F. 132-140). Ordo confessionis sancti HIERONYMI (2).
6. (F. 140^v-153^v). [Paenitentiale EGBERTI. Liber IV]. En anglo-saxon (3).
7. (F. 153^v). CLEMENS papa in ecclesiastica regula (4).

Parchemin; 153 feuillets; 0^m,213 × 0^m,145; XI^e siècle; signatures III-XI. Demi-reliure veau; au dos, le titre doré : *Lois anglo-saxonnes*, avec le chiffre couronné de Léopold I^{er} et les armes de Belgique (5).

2499. (3819-20). — BURCHARDUS. Libri XX decretorum (6).

Parchemin; 74 feuillets, plus quatre feuillets blancs à la fin du volume; 0^m,285 × 0^m,194; XII^e siècle; deux colonnes. F. 1, on lit la note : *Iste est liber hospitalis sancti Nicolai prope Cusam*; plus tard, ce volume a appartenu aux anciens bollandistes dont il porte, sur un morceau de toile, en tête du volume, l'ex-libris ✂ MS. 120. Demi-reliure moderne; au dos, en maroquin rouge, les titres dorés, peu exacts : *Burchardi Otberti Gembl. de iure. Burchardi Fridelone decr. Traité des Conciles*, avec le monogramme couronné de Léopold I^{er}.

2500. (6110-11). — BURCHARDUS. Corrector.

1. (F. 1-1^v, 54-54^v). Fragments de missel.
2. (F. 1^v-5^v). Capitula in libro penitentiali. = *PL.*, t. CXL, col. 943-48.
3. (F. 5^v-47). [BURCHARDUS]. Liber penitentialis qui correptor vocatur et medicus. = *PL.*, t. CXL, col. 949-1014.
4. (F. 48-53^v). [Liber paenitentialis]. *Inc. mutil....* possit, vel alio quolibet periculo intereat III annis paeniteat. Quod si occidere voluerit VII.

Parchemin; 54 feuillets; 0^m,26 × 0^m,163; XIII^e siècle. F. 2, il y a la note : *Hic liber est inventus inter libros MS. D. Ioannis Molinaei decani Lovaniensis et cum ignoraretur cuius esset traditus est a Ioanne presbitero asservandus in Bibliotheca Societatis donec aliquis certa indicia ferens tanquam suum repetat*. Plus bas, se trouve l'ex-libris ✂ MS. 97 de l'ancienne bibliothèque des bollandistes. Demi-reliure moderne, maroquin rouge.

(1) Publié dans *Ancient Laws and Institutes of England*, London, t. II, p. 7-55.

(2) Voir *ibid.*, p. 260-84.

(3) *Ibid.*, p. 204-239.

(4) HINSCHIUS, *Decretales pseudo-Isidorianae*, p. 27.

(5) Voir, au sujet de ce manuscrit, PERTZ, *Archiv*, t. VIII, p. 513; WASSERSCHLEBEN, *Bussordnungen*, pp. 87 et 566; *Ancient Laws*, t. I, p. xxvi; MAASSEN, *Bibliotheca latina iuris canonici manuscripta*, SITZUNGSBER. DER PHIL.-HIST. CLASSE DER KAIS. AKAD. DER WISSENSCH., Wien, t. LVI, p. 192.

(6) Cf. F. WASSERSCHLEBEN, *Die Bussordnungen der abendländische Kirche*, pp. 90 et 621-82.

2501. (1817). — IVO CARNOTENSIS. Panormia.

1. (F. 1-8). Prologus panormie IVOVIS Carnotensis episcopi. = *PL.*, t. CLXI, col. 47-60 (1).
2. (F. 8-9^v). Capitula. = *Ibid.*, col. 1043-46 (2).
3. (F. 9^v-142^v). Panormia IVOVIS Carnotensis episcopi. = *Ibid.*, col. 1045-1338 (3).

Parchemin; 142 feuillets; 0^m,265 × 0^m,178; XII^e siècle; les feuillets 8-9^v sont à deux colonnes; initiales rouges et bleues; titre courant; quelques manchettes. F. 1, il y a la note: *Collegij Societatis Iesu Lovanij* et les cotes successives S 2, Y 1. Reliure du XV^e siècle, ais de bois recouverts de peau de truie; une partie du dos se replie sur les tranches inférieure et supérieure.

2502. (9084). — GRATIEN. Décret. En français.

1. (F. 1-6^v). Table ... pour trouver les matieres des singuliers pourpos contenus et espars ou decret.
2. (F. 7-363). [Décret de GRATIEN]. En français.

Parchemin; 363 feuillets; 0^m,39 × 0^m,256; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues. Ce volume est orné d'un grand nombre de petites miniatures: f. 7, le pape remettant les décrétales aux docteurs de l'université de Bologne; f. 103^v, déposition d'un évêque; f. 122, réhabilitation de l'évêque; f. 130, évêque accusé auprès du pape; f. 132, plaidoirie contre un évêque; f. 134^v, prestation de serment; f. 138, le pape et les évêques; f. 144^v, mort d'un évêque; f. 147^v, clercs et moines; f. 150^v, procès contre un évêque devant le pape; f. 154, procès de clercs; f. 166^v, clerc faisant son testament; f. 176, prêtres dans leurs églises; f. 181^v, moines plaidant; f. 185, jugement; f. 190, un prêtre prévaricateur; f. 204, mort d'un prêtre; f. 207^v, abbé accusé devant l'évêque; f. 210^v, évêque et moines; f. 211^v, prise d'habit; f. 213, l'évêque et un clerc; f. 215^v, prestation de serment d'un évêque; f. 224, condamnation d'hérésiarques; f. 247, évêque hérétique; f. 258^v, moine défendant ses droits contre un chanoine; f. 262, moine accusé de sorcellerie; f. 269^v, discussion de convention entre un homme et une femme; f. 277^v, conversion de la femme d'un mécréant; f. 281, femme disputant; f. 282^v, cérémonies du baptême; f. 286, adultère; f. 287^v, cérémonies du mariage; f. 296^v, procès de deux époux; f. 330^v, autre procès; f. 331, mort de l'épouse; f. 339^v, demande en mariage; f. 341, consécration d'une église. Reliure ancienne du XV^e siècle restaurée, peau de chamois pourpre; au dos, le titre doré: *Gratien. Distinctiones*; plus bas, le chiffre couronné de Léopold I^{er}; tranche dorée.

2503. (266-67). — GREGORIUS IX. Decretales (4).

1. (F. 1-2^v, 269-270^v). Fragments de bréviaire.
2. (F. 3-5^v). Fragments de droit canon.

(1) C'est le prologue publié en tête du *Decretum*. Il y manque la dernière phrase: *Deinceps singularum partium*.

(2) C'est-à-dire depuis le cap. xxxv-xlii du texte de Migne.

(3) Il manque, au livre VIII, les chapitres cxxiv, col. 1333-35. Notre manuscrit ne contient pas l'addition publiée col. 1339-44.

(4) Voir le texte des décrétales, par exemple dans RICHTER-FRIEDBERG, *Corpus iuris canonici*, Lipsiae, 1881, col. 2-928.

3. (F. 6-255). [GREGORIUS. Decretales].
4. (F. 255^v). Oraison en l'honneur de S. Nicolas.
5. (F. 255^v). Tabula.
6. (F. 256-258). Autre table.
7. (F. 258^v-259). Notes de droit canon.
8. (F. 260-267). INNOCENTIUS IV. De rescriptis (1).
9. (F. 268-268^v). Autres notes de droit canon.

Parchemin; 270 feuillets; 0^m,392 × 0^m,242; XIII^e siècle; deux colonnes, commentaire marginal; initiales rouges et bleues; titre courant en rouge. F. 269, il y a la note: *Iste decretales pertinent D. Francisco Cane presbitero in decretis licentiato et in legibus Baccalaro sacrisque apostolica et imperiali autoritatibus notario et tabelioni lovaniensi*. La signature de François Cane se voit f. 3^v, et celle en écriture chiffrée *K. dk. ds. xxfrechkn* se trouve f. 3^v et f. 268, et f. 267^v et f. 268 le nom propre: *Iohannes de Werchino*. F. 4, on lit la note: *Ad usum Iacobi a Pamele. Daultrui ne te pamele*, et *Collegii Societatis Iesu Brugis, ex dono Reverendissimi D. Iacobi Pamele*. Reliure ancienne restaurée, ais de bois recouverts de peau de truie.

2504. (1857). — GREGORIUS IX. Liber decretorum.

1. (F. 1-4^v). Diverses notes de droit canon.
2. (F. 5-247). Liber decretorum, avec notes et commentaires.

Sur le premier plat intérieur, fragment d'un acte notarial, du XV^e siècle.

Parchemin; 247 feuillets; 0^m,262 × 0^m,17; XIV^e siècle; quatre colonnes; initiales rouges et bleues. F. 5, dans une lettrine, petite miniature représentant le pape Grégoire IX donnant les décrétales. F. 1, il y a la note: *Societatis Iesu Brugis ex dono R^{mi} D. Iacobi Pamelii. M. B.* Reliure du XV^e siècle, ais de bois recouverts de peau de truie estampée; sur le premier plat, les armes de Jacques de Pamele.

2505. (4710). — GREGORIUS IX. Decretales.

1. (F. 1-2). [De gradibus consanguinitatis].
2. (F. 2^v-192). [Decretales].

Parchemin; 192 feuillets; 0^m,327 × 0^m,234; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues. Les coins du volume ont été fortement entamés par le feu. F. 1 et f. 3^v, on lit: *Liber beate Marie virginis de Villari in Brabantia*. Reliure du XVIII^e siècle, veau brun.

2506. (19692). — GREGORIUS IX. Decretales.

1. (F. 1-246^v). [GREGORIUS. Decretalium libri quinque].
2. (F. 247). Index.

Parchemin; 247 feuillets; 0^m,344 × 0^m,215; XIV^e siècle; quatre colonnes; initiales rouges et bleues; titre courant aux mêmes couleurs. F. 246^v, on lit: *Liber beate Marie Aureevallis*, et f. 1: *Bibliothecae Aureevallis*. Sur le premier feuillet de

(1) RICHTER-FRIEDBERG, *Corpus iuris canonici*, col. 936-59.

garde, on lit : *Don de Dom Arsene Hamal à Mr. le Baron d'Houard, 1835* et sur le premier plat intérieur, le Bⁿ de Reiffenberg a inscrit la note : *Manuscrit de droit canonique provenant de l'ancienne abbaye d'Orval, acheté 150 fr. à M. le baron d'Huart, ... le 15 juin 1849*. Reliure du XVII^e siècle, ais de bois recouverts de veau raciné; tranche rouge; au dos, le titre doré : *Ius canonicum pars secunda MSS.*

2507. (II. 2530). — GREGORIUS PAPA. Decretales.

1. (F. 1-330^v). GREGORIUS. Decretales cum glossis BERARDI (1).
2. (F. 331-332^v). Breviarium BERNARDI ad omnes materias in iure canonico inveniendas (2).
3. (F. 333). Rubricae primi, secundi, tercii libri.
4. (F. 333^v-334^v). Provinciale.

Parchemin; 334 feuillets; 0^m,457 × 0^m,301; XIV^e siècle; deux colonnes et notes marginales; initiales rouges et bleues. En tête de chaque livre, une miniature : f. 1, le pape Grégoire donnant les décrétales; f. 87, le pape écoutant des causes; f. 161, le sacrifice de la messe; f. 238, le mariage; f. 262^v, le pape écoutant les dénonciations et les accusations de religieux bénédictins. Les enluminures ont été découpées f. 236 et f. 237. Ce volume provient de l'abbaye de Parc, car il porte sur le premier plat intérieur la cote de cette bibliothèque : *K. theca I*, et sur les deux plats extérieurs, les armoiries ont été grattées. La Bibliothèque royale a racheté ce manuscrit en 1900 à la collection de Sir Thomas Phillipps, où il avait le n^o 10443. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré : *Decretales cum glossis Ber. compost.*, tranche rouge.

2508. (11082). — GRÉGOIRE IX. Décrétales. En français.

1. (F. 1-2^v). Table de la nouvelle compilation des decretales que le pape Grégoire envoya aux maîtres et escoliers demourans en l'estude a Paris.
2. (F. 3-363). Novele compilation de decretales (3).

Parchemin; 363 feuillets; 0^m,267 × 0^m,176; XIII^e siècle; deux colonnes; ancienne pagination rcccxviii, chiffre courant en rouge. F. 1 et f. 363^v, l'estampille rouge, *R. F.*, de la Bibliothèque nationale de Paris. Reliure moderne, veau raciné, filets d'or; au dos, le titre doré reproduit à l'intérieur. Sur un fragment de maroquin rouge : *Decretales de Gregoire IX*; en dessous, les armes de Belgique et l'inscription *Bibl. royale*; tranche dorée.

2509. (5364). — BONIFACIUS VIII. Decretales.

1. (F. 1-131). Libri tres sexti libri decretalium (4).
2. (F. 131^v). Notes diverses.

Parchemin; 131 feuillets; 0^m,358 × 0^m,244; XIV^e siècle; deux colonnes et

(1) Voir sur la glose ordinaire de Bernard de Parme, J. F. SCHULTE, *Das katholische Kirchenrecht*, 1860, t. I, p. 339.

(2) Cf. sur ce *Breviarium* et ses éditions, J. F. SCHULTE, *op. cit.*, t. I, p. 334.

(3) Voir GRÖBER, *Grundriss der romanischen Philologie*, p. 1035.

(4) RICHTER-FRIEDBERG, *Corpus iuris canonici*, col. 934 sqq.

commentaire dans les marges; initiales rouges et bleues; titre courant en rouge et en bleu. F. 1, il y a une miniature représentant le pape qui donne les décrétales. A en juger par la reliure du XVII^e siècle, veau raciné à filets d'or, avec le titre doré : *Liber 6. decret.*, ce volume provient de l'abbaye de Gembloux; tranche rouge.

2510. (5559). — CLEMENTINAE (1).

Parchemin; 66 feuillets; 0^m,367 × 0^m,27; XIV^e siècle (1343); car on lit f. 66^v : *Explicit apparatus septimi libri decretalium scriptus anno Domini millesimo. CCC. XL^o tertio.* Deux colonnes; initiales rouges et bleues; f. 1, une petite miniature représente le pape offrant les Clémentines aux docteurs de Bologne. Ce volume provient de l'abbaye de Gembloux, comme le prouve la reliure du XVII^e siècle, veau raciné; tranche rouge.

2511. (18968). — CLEMENTINAE cum glosis.

1. (F. 1-1^v). Rubrica Clementinarum.

2. (F. 2-56). [Clementinae]. *Inc. mutil.* ... magistros illic et litteratos providos. *Des. mutil.* abstraxerunt ab omne eorum...

Parchemin; 56 feuillets; 0^m,469 × 0^m,295; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues, superbes letrines rehaussées d'or. Demi-reliure moderne, maroquin rouge.

2512. (20903). — TEXTUS CLEMENTINARUM.

Parchemin; 66 feuillets; 0^m,275 × 0^m,178; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales vertes et rouges; titre courant. F. 1, il y a la note : *Liber monasterii sancti Trudonis, H. 5.* Reliure moderne, vélin.

2513. (1682). — CONSTITUTIONES CLEMENTIS edite in concilio Viennensi.

1. (F. 1). Notes diverses.

2. (F. 2-98^v). Constitutiones CLEMENTIS edite in concilio Viennensi.

Papier, aux filigranes de la tête de bœuf et de la grappe de raisin; de-ci de-là quelques feuillets en parchemin; 98 feuillets; 0^m,277 × 0^m,204; XV^e siècle; deux colonnes. F. 1, on lit la note : *Liber sancti Nicolay in bruiwylre*, et le nom propre : *Loewennych*. L'estampille rouge, aux faisceaux, de la Bibliothèque nationale de Paris se trouve f. 1 et f. 98^v. Demi-reliure moderne.

2514. (5471-72). — CLEMENTINAE.

1. (F. 1). Tytuli Clementinarum.

2. (F. 2-106). [Clementinae].

3. (F. 106^v-112). [Bulla CLEMENTIS V super regula S. Francisci] (2).

Papier, aux filigranes de l'écu de France et de la lettre P fleuronée; 112 feuillets; 0^m,287 × 0^m,206; XV^e siècle; trois colonnes; initiales rouges et bleues;

(1) Pour l'édition des Clémentines, voir RICHTER-FRIEDBERG, *Corpus iuris canonici*, col. 1130 sqq.

(2) SBARALEA, *Bullarium franciscanum*, t. V, p. 80-86.

ancienne pagination à l'encre rouge 1-107. F. 1, une miniature représente le pape remettant les Clémentines à un cardinal, et f. 2, le cardinal les offrant aux docteurs de l'université de Bologne. La reliure du XVII^e siècle, veau raciné, à filets d'or, atteste que ce volume provient de l'abbaye de Gembloux; tranche rouge.

2515. (2055). — IOHANNES XXII papa. Super Clementinas.

1. (F. 1^v-2^v). Capitula super Clementinis septimi libri decretalis.
2. (F. 3-3^v). Littera IOHANNIS pape XXII super constitutionibus in concilio Viennensi editis missa Parisius magistris et scolaribus (1).
3. (F. 3^v-51^v). Septimus liber decretalium (2).
4. (F. 51^v-53). [EIVSDEM] extravagantes. Datum Avinione XIII kalendas decembris pontificatus ... anno secundo (3).
5. (F. 54). Index in libros VII decretalium.

Parchemin; 54 feuillets; 0^m,228 × 0^m,16; XV^e siècle; deux colonnes; capitales rouges et bleues; titre courant en bleu. Au verso du deuxième feuillet de garde, en tête du volume, on lit la note : *Liber domus Capelle beate Marie iuxta herines ordinis Carthusiensis*, et f. 1 : *Hunc librum contulit huic domui Capelle frater Iohannes Knibber de Angia monachus eiusdem domus professor. Fiat eius memoria propter Deum. Requiescat in pace.* Reliure du XVI^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé.

2516. (7453). — INNOCENTIUS IV. Apparatus super quinque libris decretalium (4).

Des. mutil. hic testis non esset index illius a quo...

Parchemin; 317 feuillets; 0^m,416 × 0^m,265; XIV^e siècle; deux colonnes. Chaque page du volume est ornée d'encadrements de diverses couleurs avec grotesques; dans les marges, manchettes encadrées et supportées par des personnages fantastiques; très curieuses initiales (5). Ce volume semble être de facture italienne. F. 1, on lit la note : *Bibliotheca Tongerl. 1708.* Reliure veau; titre doré au dos : *Innocentii IV super quinq. decretalium*; très beaux fers dorés et les armoiries de l'abbaye de Tongerlo.

2517. (905-18). — RAYMUNDUS DE PENNAFORTI. Summa.

1. (F. 2^v). Table des matières.
Le feuillet 3 est blanc.
2. (F. 4-23). Expositio canonis secundum papam INNOCENTIUM. = *PL.*, t. CCXVII, col. 773 sq.
3. (F. 24-128). RAYMUNDI summula (6).

(1) Voir RICHTER-FRIEDBERG, *Corpus iuris canonici*, t. II, col. 1130-31.

(2) *Ibid.*, col. 1132-1200.

(3) *Ibid.*, col. 1207-9.

(4) Voir FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. IV, p. 36.

(5) Cf. le manuscrit n° 9241 de la Bibliothèque royale.

(6) Voir QUÉTIF-ÉCHARD, *Script. ord. praed.*, t. I, p. 108. En marge, le manuscrit a cette note : *Impressa fuit Delphii 1497, in-4^o, paginis cclix, est in Bibliotheca collegii Alostani.* Cf. HAIN, *Repertorium bibliographicum*, t. IV, p. 194, n° 13708.

4. (F. 128^v-139^v). [Brocardia decretalium].
5. (F. 140-186^v). Summa magistri RICHARDI DE LEYCESTRIA cancellarii Cantabrigiensis que intitulatur speculum sacerdotum (1).
6. (F. 186^v-205^v). Summa magistri TANCREDI de ordine iudiciario (2).
7. (F. 206-218^v). Explanatio in verba legum.
8. (F. 219-223). Tractatus de spera (3).
9. (F. 223^v-229^v). Computus tam ecclesiasticus quam scolasticus, tam secundum BEDAM quam secundum GERLANDUM (4).
10. (F. 229^v). Versus de diversis complexionatis.
11. (F. 230-231). [Calendrier]. — On y relève les noms d'un grand nombre de saints anglais et normands.
12. (F. 231^v-232). Tabulae diversae computus, entre autres *Cisio, Ianus* (5).
13. (F. 232^v-236^v). Algorismus glosatus (6).
14. (F. 236^v-237^v). Dictarium ARISTOTELIS.
15. (F. 238-259). Equivoca a magistro MATHEO Vindocinensi composita (7).
16. (F. 259^v-261^v). Versus differentiarum.

Parchemin; 261 feuillets, plus trois de garde; 0^m,28 × 0^m,197; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues; titre courant en rouge. F. 238, il y a la note : *Liber sancti Martini de Mello de labore domini Ioannis de Mritherwalter*; f. 3, on lit : *Societatis Iesu Lovanii*, et f. 238 : *Coll. Societatis Iesu Lovanii*. Reliure moderne du XVII^e siècle, veau estampé.

2518. (2486). — RAYMUNDUS. Summa.

1. (F. 1-209^v). Summa confessorum abbreviata a fratre GUILLELMO KAYOCHIO de ordine predicatorum quondam priore provinciali in Francia (8).
2. (F. 209^v-216). Tabula per ordinem alphabeti.
Les feuillets 216^v-217^v sont blancs.
3. (F. 218). Fragment de dictionnaire latin.

Parchemin; 218 feuillets; 0^m,20 × 0^m,145; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues; signatures *ar-lxxx*. Demi-reliure moderne.

(1) Au sujet de cet auteur, voir SIDNEY LEE, *Dictionary of national Biography*, t. LX, p. 387-88. Cf. t. III de ce Catalogue, p. 269.

(2) Cf. t. I de ce Catalogue, p. 92, note 1.

(3) Publié par L. W. Hasper; cf. t. II de ce Catalogue, p. 294.

(4) Voir t. I de ce Catalogue, p. 113.

(5) Voir t. II de ce Catalogue, p. 370.

(6) Cf. le ms. n° 2910-20.

(7) Voir FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. V, p. 54, qui pourtant ne cite pas ce traité.

(8) Voir QUÉTIF-ÉCHARD, *Script. ord. praed.*, t. I, p. 507.

2519. (3773-74). — RAYMUNDUS. Summa (1).

1. (F. 1). Rubricé huius summe.
2. (F. 2-188^v). [Summa RAYMUNDI].
3. (F. 189-192). Tituli.

Sur le premier plat intérieur, fragment d'antiphonaire, du XIV^e siècle, avec notation musicale.

Parchemin; 192 feuillets; 0^m,273 × 0^m,179; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues. F. 1, on lit: *Conventus est Rodoniensis*, puis f. 1^v et f. 2: *Bibliotheca fratrum minorum Lovanii conventus sanctissimae Trinitatis*; et f. 3: *Fratrum minorum in Lovanio liber*. Il y a la note suivante f. 188^v: *Istum librum assignavit Reverendus pater frater Arnoldus (?) minister Coloniensis conventus Lovaniensis et voluit quod poneretur ad librariam in kathenis ut omnes fratres eo utantur communiter de conventu*. Reliure du XVI^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé; restes de fermoirs en cuivre, titre doré.

2520. (4888-89). — RAYMUNDUS. Summa.

1. (F. 2). AMBROSIUS [De dignitate sacerdotis].
2. (F. 2^v). De advocatis etc. Vers latins.

Inc. Non cuicumque datur, ut postulat, immo vetatur.

3. (F. 3-3^v). [Tituli].
4. (F. 4-93). Summa fratris R[AYMUNDI]. — Avec commentaire en marge.
5. (F. 93-94^v). Diverses notes.

Parchemin; 94 feuillets; 0^m,152 × 0^m,105; XIV^e siècle. Reliure moderne très artistique; peau de truie estampée, avec l'inscription sur le premier plat: *Regia Bibl. Belgica*.

2521. (5218). — RAYMUNDUS. Summa.

1. (F. 1-3). Index.
2. (F. 4-121). [Summa RAYMUNDI].

Parchemin; 121 feuillets, plus quatre de garde; 0^m,233 × 0^m,195; XIV^e siècle; deux colonnes; titre courant en rouge; ancienne pagination I-LXVIII. A en juger par la reliure du XVII^e siècle, veau raciné à filets d'or, ce volume provient de l'abbaye de Gembloux; au dos, le titre doré: *Summa Raymun.*; tranche rouge.

2522. (2801). — RAYMUNDUS. Summa.

1. (F. 1-2). Notes et extraits divers.
Les feuillets 2^v-4^v sont blancs.
2. (F. 5-218^v). [RAYMUNDI summa].

Parchemin; 218 feuillets; 0^m,185 × 0^m,125; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues; chiffre courant. F. 1, il y a la note: *Societatis Ihesu Hallis L. 4*. Très jolie reliure du XV^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé; fers (1); sous corne et entouré de cuivre, le titre erroné: *Epistola Ioh. missa in* (2).

(1) QUÉTIF-ÉCHARD, *Script. ord. praed.*, t. I, p. 10.

(2) Cette reliure est décrite par [J. WEALE], *Bookbindings, II. Catalogue*, p. 159, n° 291.

2523. (8521). — RAYMUNDUS. Summa.

Parchemin; 358 feuillets; 0^m,27 × 0^m,142; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues; titre courant. Reliure du XV^e siècle, veau brun estampé sur ais de bois; jolis fers; restes de fermoirs en cuivre.

2524. (2181-82). — RAYMUNDUS DE PENNAFORTI. Summa.

1. (F. 1-1^v). Fragment de messes, messe de l'Épiphanie.

Le feuillet 2 est blanc.

2. (F. 3). Lettre de recommandation pour des pèlerins.

3. (F. 4-142). Glose summae RAYMUNDI.

4. (F. 143-145^v). Extrait d'un traité de philosophie.

5. (F. 146-197). Summula de summa RAYMUNDI.

Papier, au filigrane du glaive; 197 feuillets; 0^m,22 × 0^m,147; XV^e siècle (1446), car on lit f. 142: *Finita et completa in buscoducensi opido per manus Ade de Limborch anno Domini millesimo quadragentesimo quadragesimo sexto*. Deux colonnes; l'estampille rouge, aux faisceaux, de la Bibliothèque nationale de Paris se trouve f. 2 et f. 196^v. Demi-reliure moderne.

2525. (443). — RAYMUNDUS. Summa iuris canonici.

Inc. mutil... diffinicio sive descriptio i. q. i. Qui studet videtur tamen.

Il y a un commentaire dans une des deux colonnes.

Parchemin; 263 feuillets; 0^m,328 × 0^m,225; XV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues. F. 1 et f. 265, le chiffre, *R. F.*, de la Bibliothèque nationale de Paris. Demi-reliure moderne.

2526. (2723). — RAYMUNDUS. Summa.

1. (F. 1-2). Prières diverses. Messe de la S^{te} Vierge.

2. (F. 3-140). Summula de summa RAYMUNDI.

Papier, au filigrane de la tête de bœuf, de la lettre *Y* fleuronnée; 140 feuillets; 0^m,214 × 0^m,14; XV^e siècle. F. 2^v: *Iste liber pertinet ad monasterium beate Marie virginis ordinis premonstratensis in Knechtsteden dyocesis Coloniensis*. Reliure en bois, dos en peau de truie.

2527. (548-50). — BARTHOLOMEUS PISANUS. Summa iuris.

1. (F. 2-278). Summa pisana facta a magistro BARTHOLEMEO ordinis fratrum praedicatorum in civitate pysana (1).

2. (F. 279-395). Summa magistri RAYMUNDI ordinis fratrum praedicatorum (2).

Papier, aux filigranes de la licorne, de l'écu de France, de la croix de Malte, du cœur surmonté d'une croix, de la fleur de lis, de la tête de bœuf avec la croix et de

(1) QUÉTIF-ÉCHARD, *Script. ord. praed.*, t. I, p. 623.

(2) *Ibid.*, p. 108.

la lettre **P**; 395 feuillets; 0^m,299 × 0^m,21; XV^e siècle (1459 et 1444) car on lit f. 278 : *Explicit summa pysana quae alias dicitur Bartholina una cum regulis iuris et divisionibus, rubricis, tytulis, causis, quaestionibus quinque librorum decretalium et decretorum finita per manus Inghelberti de hamalia quam scribi fecit magister Iohannes Wellis arcium magister et in medicinis bachalarius anno Domini nostri Ihesu Christi millesimo quadringentesimo quinquagesimo nono mensis iunii die XXij, ad laudem omnipotentis Dei et divi bertholomei, et f. 395^v : Scripta pro maxima eius parte per manus magistri Iohannis Speymans dicti de wellis anno 1444. Deux colonnes, signatures a-z 7^{mo}, a-g. F. 1, il y a la note : *Exposui pro ista summa VII florenos renenses vel cocirca. Ego Karolus Putsys emi predictam summam erga magistrum Iasp. de leodio XX novembris anni lxxvij, et f. 2 : Bibliotheca f. minorum reg. obs. Lovanii conv. Ssme trinitatis. Reliure du XV^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé, restes de fermoirs, signets en cuir.**

2528. (8028). — BARTHOLOMAEUS PISANUS. Summa.

1. (F. 1-196). Summa pysana.
2. (F. 196-199^v). Tabula huius summe sive registrum.
3. (F. 199-200). Breviatura secundum modum legendi (1).
4. (F. 200-201). Rubrice decretalium.

Papier, au filigrane de la lettre **P** surmontée d'une croix; quelques feuillets sont en parchemin; 201 feuillets; 0^m,30 × 0^m,213; XV^e siècle (1471), car on lit f. 196 : *Scripta et finita anno Domini 1451 circa medium ieiunii quadragesimalis; deux colonnes; initiales rouges et bleues. Reliure restaurée du XVI^e siècle, veau brun estampé.*

2529. (9374-75). — BARTHOLOMAEUS PISANUS. Summa.

1. (F. 1). De monacho Rychardo scriptore de Arinsberch monasterio ordinis Cisterciensis.
2. (F. 2-162). Summa de casibus conscientie secundum fratrem BARTHOLOMEUM de Pisis.
3. (F. 162-165). Breviatura de rubricis decretalium et legum.

Parchemin; 165 feuillets; 0^m,365 × 0^m,25; XV^e siècle (1452), car on lit f. 162 : *Summa de casibus conscientie secundum fratrem Bartholomeum de Pisis ordinis praedicatorum consummata per eum in civitate pisana anno Domini M^o.CCC^o.XXXVIII^o. Mense decembri, tempore sanctissimi patris domini Benedicti pape duodecimi. Quae pertinet monasterio sancti Laurentij prope et extra muros Leodienses. Scripta et finita in eodem monasterio Anno Domini M^o.CCCC^o.LII^o. mense novembri tempore administrationis Reverendi patris domni Henrici del Cheraz (2), eiusdem monasterii abbatis XXVI per fratrem quendam ipsius monasterii monachum cuius nomen scriptum sit in libro vite. Amen. Et d'une autre main : *Per N[onnum] Adrianum de Veteribusco* (3). Deux colonnes; initiales rouges et bleues. Le deuxième feuillet est élégamment encadré. F. 1, il y a la cote **K-K**, 3-7. *Liber sancti Laurentii prope Leodium.* L'estampille rouge, aux faisceaux, de la Biblio-*

(1) Cf. p. 21, n^o 2530 (606-7) et 2531 (1189-90).

(2) Voir t. I de ce Catalogue, pp. 16 et 21 et t. III, p. 293.

(3) Cf. t. II de ce Catalogue, p. 342 et t. III, pp. 19 et 310.

thèque nationale de Paris se trouve f. 1 eff. 165^v. Reliure moderne, veau raciné; au dos, le titre doré reproduit à l'intérieur sur une étiquette en maroquin rouge : *Barth. Pisani summa*; en dessous, les armes de Belgique et l'inscription *Bibl. royale*; tranche dorée.

2530. (606-7). — BARTHOLOMEUS DE PISA. Summa (1).

1. (F. 1-182^v). Summa de casibus conscientiae secundum compilationem reverendi patris Fratris BARTHOLOMEI DE PISYS ordinis fratrum predicatorum (2).

2. (F. 182^v). Declarationes de breviaturis sive de nominibus doctorum et librorum qui in hac summa nominantur sive ponuntur (3).

3. (F. 183-186). Tabula capitulorum in hoc opere contentorum.

Papier, au filigrane de la lettre *P* et de la tête de bœuf surmontée de la croix; 186 feuillets, plus quatre de garde en tête et quatre à la fin du volume; 0^m.295 × 0^m.21; XV^e siècle (1468), car on lit, t. 182^v: *Inchoata et scripta per manus Wilhelmi Iaenen et finita anno Domini. 1468^o. die 23^o mensis ianuarii in villa Gandensi. Deo gracias*. Deux colonnes; initiales rouges et bleues. F 1, il y a la note: *Carthus. Shene Anglor.* (4); et f. 1 et f. 186, l'estampille rouge, *R. F.*, de la Bibliothèque nationale de Paris. Reliure ancienne restaurée du XV^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé; traces de fermoirs.

2531. (1189-90). — BARTHOLOMAEUS DE PISA. Summa.

1. (F. 1-277). Summa de casibus conscientiae nuncupata *bartholina* sive *pysana*. *Inc. mutil.* ... praelatis. Ea noscitur. Concor. ber et ho.

2. (F. 277^v). Declarationes de breviaturis sive nominibus doctorum et librorum qui in hac summa ponuntur (5).

3. (F. 278-281^v). Tabula huius operis.

Papier, au filigrane de la lettre *P* fleuronnée, de-ci de-là quelques feuillets en parchemin; 281 feuillets; 0^m.288 × 0^m.21; XV^e siècle (1466), car on lit, f. 277: *Scripta et finita per manum Victoris filii Iohannis Hughe clerici in villa brugensi Tornacensis dyocesis et hoc ad instantiam venerabilis magistri magistri Grosuini de Coesvelt in Westfalia, anno Domini M^o CCCC^o lxxvj^o, xxi^o die mensis maij. Deo gracias*. Demi-reliure moderne; au dos, en maroquin brun à filets d'or, le titre doré: *Bartholomei Pisani summa de casibus conscientiae anno 1461*; en dessous, le monogramme couronné de Léopold I^{er}.

(1) Voir t. III de ce Catalogue, p. 72, n^o 1678 (20082).

(2) Cf. QUÉTIF-ÉCHARD, *Script. ord. praed.*, t. I, p. 623.

(3) Ces abréviations ont été publiées d'une manière assez fautive par ÉMILE GACHET, *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. XIV, p. 164-65.

(4) C'est la *domus Iesu de Bethlehem apud Scheinam*. Voir MIRAEUS, *Origines Cartusianorum monasteriorum*, p. 27.

(5) Voir plus haut, nn. 2530 (606-7) et 2528 (8028).

2. CONCILES.

2532. (II. 2540). — CONCILIUM AQUISGRANENSE anni 816.

1. (F. 1^v-77^v). [Concilium Aquisgranense] (1).
2. (F. 77^v-78). Regula formatarum (2).
3. (F. 78-79). Epistola LEONIS pape de privilegio chorepiscoporum seu presbiterorum (3).
4. (F. 79-80). Hymnes notées.

a) Descendit de celis
Missus ab arce patris.

b) Laudes crucis attollamus. = *RH.*, n. 10360.

Parchemin; 80 feuillets; 0^m,31 × 0^m,212; XII^e siècle. Au verso du premier feuillet de garde, il y a le nom propre : *Goemans van der Aert Br. anno 1771*, et l'ex-libris : *Sir T[homas] P[hilipps], Middle Hill. 3508*. Ce volume a été acquis par la Bibliothèque royale en 1900. Reliure veau; au dos, le titre doré très inexact : *Martyrologium MM : SS* ; tranche rouge.

2533. (8018-26). — CONCILIUM CONSTANTIENSE.

1. (F. 1-56^v). Bona collecta et in concilio Constantiensi masticata ab eodem contra articulos Iohannis Huess, praemissos (4).

Les feuillets 57-58^v sont blancs.

2. (F. 59-65^v). [Acta in depositione Iohannis XXIII].

a) Bulla missa Constanciam a IOHANNE XXIII (5).

b) Littera missa a papa IOHANNE XXIII regi Bohemie (6).

c) Dilecto N. fratri et amico N. *Inc.* Multa, frater et amice predictae, iam nobis dolentissima.

d) Informationes articulorum misse a papa Iohanne domino duci Aurelianensi (7).

e) Bulla quam misit papa IOHANNES post turpem recessum suum a concilio Constanciensi domino duci Bituricensi (8).

f) Copia littere dirigende ad regem Francorum. *Inc.* Victoriosissime et peramicissime princeps, quanta malorum.

(1) Texte absolument conforme à celui publié dans MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. XIV, Venetiis, 1769, col. 147-246.

(2) C'est la distinction LXXVIII de part. I du *Corpus iuris canonici*, cf. ed. Petri et Franc. Pithoei, Coloniae Munatiana, 1779, t. I, p. 92.

(3) Sur cette fausse lettre du pape S. Léon, cf. *P.L.*, t. LIV, col. 1238, et t. LV, col. 757-64.

(4) LABBE-COSSART, *Sacrosancta concilia*, Venetiis, 1731, t. XVI, col. 870-939.

(5) *Ibid.*, col. 79-80.

(6) *Ibid.*, col. 59-61.

(7) *Ibid.*, col. 805.

(8) *Ibid.*, col. 803.

g) [Epistola IOHANNIS ducis Burgundiae ad concilium] (1).

h) Oblata per dominum Iohannem XXIII (2).

i) Sessio celebrata die Mercurii XXIX mensis maii (3).

Les feuillets 66-70 sont blancs.

3. (F. 71-193^v). Acta, gesta et approbata in generali concilio Constantiensi celebrato anno 1415 (4).

Les feuillets 194-197^v sont blancs.

4. (F. 198-199^v). [Tenor citationis contra Iohannem papam XXIII] (5).

5. (F. 200-200^v). [Cedula et bulla IOHANNIS XXII oblatae in sessione secunda concilii Constantiensis] (6).

6. (F. 200^v-201^v). XII propositiones quas ... proposuit ... doctor cancellarius Parisiensis [IOHANNES GERSON] (7).

7. (F. 201^v-202^v). Ad suadendum quod sacrum concilium ... sit supra papam (8).

8. (F. 203-203^v). [Epistola concilii 17 aprilis 1416].

9. (F. 204-208^v). Decreta in prima sessione post recessum papae, ... in secunda ... in tertia ... in quarta (9).

10. (F. 208^v-209^v). Copia litterae quam misit universitas Parisiensis sacro concilio Constantiensi (10).

11. (F. 209^v-210). Copia littere misse per universitatem Parisiensem suis nunciis cui littera quam scribunt pape est inserta (11).

12. (F. 210^v-211^v). Copia litterae missae per concilium ad universitatem Parisiensem.

13. (F. 212). [Epistola FREDERICI] (12).

Les feuillets 212^v-213^v sont blancs.

14. (F. 214-215^v). Alique conclusiones cardinalis Cameracensis [PETRI DE ALLIACO] de concilio Constantiensi (13).

(1) LABBE-COSSART, *Sacrosancta concilia*, t. XVI, col. 206-209.

(2) *Ibid.*, col. 175.

(3) *Ibid.*, col. 212-213.

(4) *Ibid.*, col. 11-12, 17-22, 47-50, 61-62, 66-69, 72-74, 77-79, 90-99, 109-126, 128-136, 138-139, 141-144, 153-165, 178-194, 175, 194, 212-214, 217-220, 221-232, 233-246, 248-262, 266-269, 270-272, 276-280, 284-285, 292-294, 297-304.

(5) *Ibid.*, col. 111-113.

(6) *Ibid.*, col. 47-50.

(7) ELLIES DU PIN, *Iohannis Gersonii opera omnia*, t. II, col. 205-206.

(8) LABBE-COSSART, *op. cit.*, col. 812-814, n° x.

(9) *Ibid.*, col. 61-62, 66-67, 73-74, 90-96.

(10) *Ibid.*, col. 100.

(11) *Ibid.*, col. 97-99.

(12) *Ibid.*, col. 126-127.

(13) Voir L. SALEMBIER, *Petrus de Alliaco*, p. XXIII.

15. (F. 216-220). Plures conclusiones ... posite per magistrum IOHANNEM YASSONAM cancellarium Parisiensem (1).
16. (F. 220^v-224^v). Alia bona collatio de concilio Constantiensi.
17. (F. 225-232^v). Tractatus Domini cardinalis Cameracensis [PETRI DE ALLIACO] de reformatione ecclesie (2).
18. (F. 233-238^v). Tractatus sub utriusque specie de communione editus per cancellarium Parisiensem [IOHANNEM GERSON] in hoc concilio Constantiensi contra pestiferam assertionem hereticorum (3).
Les feuillets 239-240^v sont blancs.
19. (F. 241-248^v). [Defensio Iohannis parvi] (4).
20. (F. 248^v-250). Rationes probantes aliquas assertiones quas ma[gister] Io. GERSON et complices sui imponunt ma[gistro] Io. Parvi (5).
21. (F. 251-253^v). [Epistola IOHANNIS episcopi Ostiensis sanctae romanae ecclesiae vicecancellarii].
Les feuillets 254 et 255 sont blancs.
22. (F. 256-258). Advisamentum sacrorum canonum ... de electione pape.
23. (F. 258-258^v). Advisamentum quarumdam personarum praedictarum duarum nationum et quarumdam de natione Hispanica (7).
24. (F. 258^v-262). Motiva quare domini cardinales duarum nationum videntur perdidisse multipliciter electionem pape.
25. (F. 262-262^v). Advisamentum pro reformatione sacri imperii.
26. (F. 262^v-263^v). De brevi felici fine praesentis sacri concilii.
27. (F. 264-264^v). Ordinaciones IOHANNIS pape XXII circa notarios palatii apostolici.
28. (F. 265-267^v). [Epistola ad papam].
Le feuillet 268 est blanc.
29. (F. 269-269^v). Extravagans CLEMENTIS V de torneamentis.
30. (F. 269^v-273). Extravagans IOHANNIS XXII, BONIFACII VIII, BENEDICTI XI (8).
31. (F. 274-275). Conservatoria super Clementinam *Dudum* pro et contra mendicantes.
32. (F. 275-278^v). Extravagans IOHANNIS pape XXII (9), MARTINI pape V, NYCHOLAI, CALISTI pape, INNOCENTII pape.

(1) Cf. ELLIES DU PIN, *Iohannis Gersonii opera omnia*, t. II, col. 422.

(2) L. SALEMBIER, *Petrus de Alliaco*, p. XXIII.

(3) ELLIES DU PIN, *op. cit.*, t. I, col. 457-67.

(4) Cf. *ibid.*, t. V, col. 405-19.

(5) Cf. *ibid.*, passim.

(6) LABBE-COSSART, *Sacrosancta concilia*, t. XVI, col. 1202-1209.

(7) *Ibid.*, col. 1140-1141, cap. II.

(8) RICHTER-FRIEDBERG, *Corpus iuris canonici*, t. II, col. 1215, 1245-1246, 1296-1300.

(9) *Ibid.*, col. 1291-1292.

33. (F. 279-281^v). Bullae BENEDICTI, MARTINI pape quinti de venerabili ac sacratissimo sacramento, EUGENII pape quarti, URBANI quinti super receptione religiosorum (1).

34. (F. 281^v-283^v). Extravagans NYCHOLAI pape quarti approbans regulam fratrum et sororum de terciò ordine sancti Francisci (2).

35. (F. 283^v-284). Extravagans BENEDICTI XII de beginis (3).

36. (F. 284-285^v). Indultum GREGORII XI, EUGENII pape quinti.

37. (F. 286-294^v). [Extravagans IOHANNIS XXII] (4).

38. (F. 295-299). Extravagantes CLEMENTIS VII de indulgenciis in anno iubilèi, GREGORII XI, NYCHOLAI pape sexti de anno iubilèo (*sic*).

Papier, aux filigranes de l'arc et de la flèche, de la tête de bœuf surmontée de la croix, de la fleur de lis, de la couronne, de l'ancre avec la croix; 299 feuillets, plus un de garde en tête et trois à la fin du volume; 0^m,28 × 0^m,204; XV^e siècle (1416), car on lit, f. 232 : *Anno Domini millesimo CCCC decimo sexto ... finitusque et completus die iouis in crastino beati Martini hyemalis XII^a mensis novembris proximi sequentis per me Heinricum de ... de breda leodiensis diocesis clericum manu propria scriptus atque completus et reportatus*. F. 1, il y a la note : *Posuit in Bibliotheca Tongerloensi amplissimus Dominus Gregorius Piëra abbas, 1708* (5). Reliure du XVII^e siècle, veau raciné; au dos, le titre doré : *Concilium Constantiense (sic) contra Iohannem Hus*, et les armoiries de l'abbaye de Tongerlo, avec la devise : *Veritas vincit*; tranche rouge.

2534. (946-58). — DECRETA CONCILII BASILIENSIS.

1. (F. 1). Index.

2. (F. 1). Vers latins, et note sur l'incendie d'Haderwyck en 1503.

Inc. Nulla tenax linguam compages vinciet oris.

3. (F. 2-4^v). LACTANCIUS FIRMIANUS. De ira Dei (6).

4. (F. 5-108^v). Decreta concilii Basiliensis (7).

5. (F. 108^v-118). Bulla aurea a KAROLO [IV] condita (8).

6. (F. 118-120^v). Leges imperiales KAROLI quarti Romanorum imperatoris (9).

(1) Voir *Bullarium romanum*, Augustae Taurinorum, 1859, t. V, pp. 731-32; t. V, pp. 14-15.

(2) SEARALEA, *Bullarium Franciscanum*, t. IV, p. 94.

(3) RICHTER-FRIEDBERG, *op. cit.*, col. 1279-1280. Cette bulle est de Jean XXII et non de Benoît XII, comme l'indique le manuscrit.

(4) *Ibid.*, col. 1225-1236, 1224, 1216-1217.

(5) Sur l'abbé de Tongerlo, Grégoire de Piëra, voir W. VAN SPILBEECK, *De abdijs van Tongerlo*, 1888, p. 511 sqq.

(6) Note en marge : *Sed tantum quinque capita. Reliquum hic deest*.

(7) LABBE-COSSART, *Sacrosancta concilia*, Lutetiae Parisiorum, 1672, t. XVI, col. 419-618.

(8) Sur les nombreuses éditions de cette bulle, voir POTTHAST, *Bibl. hist. med. aevi*, 2^e ed., t. I, p. 194.

(9) Suite de la *Bulla aurea*, à partir du ch. xxiv.

7. (F. 120^v). CIPRIANUS. De duodecim abusioibus seculi.
8. (F. 121-128^v). Cronica de translatione imperii. *Inc.* Multipharie multisque modis dominus universorum in diebus sue carnis.
9. (F. 128^v-137^v). [Decreta concilii Basiliensis] (1).
10. (F. 138-141^v). Concilium universitatis studii Erffordensis ad domnum archiepiscopum maguntinum pro sacrosancto concilio basiliensi transmissum ad concilium provinciale in Afshaffinburg.
11. (F. 141^v-146). Epistola de tribulacionibus ecclesie circa dietam principum Nurenberge celebrandam novembris 1440.
Le feuillet 147 est blanc.
12. (F. 148-150^v, 155). [Responsio synodalis Eugenii IV]. *Inc.* Beatus Iheronimus cum lumen veritatis salubri doctrine diffunderet (2).
13. (F. 151-154^v). [Epistola EUGENII IV, 1439] (3).
14. (F. 155^v-157^v). Epistola concilii Basiliensis ad Fredericum tertium.
15. (F. 158-198). [BURLAEUS]. De vita et moribus philosophorum veterum (4).
Les feuillets 198^v-200^v sont blancs.
16. (F. 201-201^v). Fragments d'un traité de droit canon, en vers latins.

Papier, aux filigranes de la tête de bœuf, de la lettre *P* fleuronnée, de la couronne surmontée d'une croix et de la grappe de raisin; les feuillets 1 et 201 sont en parchemin; 201 feuillets; 0^m,293 × 0^m,21; XVI^e siècle; signatures *ar-mo*. F. 1, il y a la note: *Pertinet cruciferis in Colonia. CXXIX*. L'estampille, à l'aigle couronnée, de la Bibliothèque impériale de Paris se trouve f. 2 et f. 198^v. Reliure ancienne restaurée du XVI^e siècle, veau brun estampé; très jolis fers, la fleur de lis, l'*Agnus Dei*, la sainte Face, l'aigle; traces de fermoirs.

2535. (12153-54). — CONCILIUM BASILIENSE. Decreta.

1. (F. 1). [Decretum concilii Basiliensis].
2. (F. 1-2). Avisamenta dominorum XII circa numerum et qualitatem cardinalium.
3. (F. 3-3^v). Avisamenta oblata sacris deputatis pro parte reverendissimi cardinalis legati die sabbati XIII^{is} ianuarii millesimo quadringentesimo tricesimo septimo.
4. (F. 4-5). Advisata per dominos deputatos in facto pecuniarum rependiendarum pro adventu grecorum ad hoc sacrum concilium generale.

(1) LABBE-COSSART, *Sacrosancta concilia*, t. XVI, col. 618-23, 765-75, 629-33.

(2) *Ibid.*, col. 765-75.

(3) *Bullarium romanum*, Augustae Taurinorum, t. V, p. 34.

(4) Voir BRUNET, *Manuel du libraire*, 5^e éd., t. I, p. 1407-08. Cf. t. II de ce Catalogue, p. 93.

5. (F. 5^v-7). [Decreta concilii Basiliensis].

6. (F. 8). La maniere comment juges doit jugier ung proces.

Papier, au filigrane de la grappe de raisin, sauf le feuillet 8 qui est en parchemin ; 8 feuillets ; 0^m,30 × 0^m,218 ; XV^e siècle ; au feuillet 8 qui porte la pagination cc. xiii, on lit le nom propre : *I. Du Casteler*. Cartonnage.

2536. (2803). — DE CONCILIO TRIDENTINO.

Declarationes quorundam concilii Tridentini decretorum et cardinalibus sacrae congregationis eiusdem concilii ad diversos episcopos et Praelatos misse, quibus additae sunt nonnullae declarationes Pii III et Pii V et Gregorii Pont. Rom. singulis suis sessionibus et capitibus ordine accommodatae.

Papier ; 67 feuillets ; 0^m,216 × 0^m,138. F. 1, il y a la note : *Societatis Iesu Antverpiae D. P.* Demi-reliure moderne.

2537. (9502). — INTERPRETATIO CONCILII TRIDENTINI.

Suite de commentaires sur divers décrets du Concile de Trente. *Inc.* Sessione IIII, cap. unico. Dubitabatur in quadam universitate quae Societatis Iesu curae commissa est.

Papier ; 315 feuillets ; 0^m,309 × 0^m,192 ; XVI^e siècle. Ce volume provient de la bibliothèque de l'archevêque de Malines, le cardinal Thomas d'Alsace, car il y a au dos la cote *F. 630* de cette collection. F. 1 et f. 315^v, l'estampille de la Bibliothèque nationale de Paris a été grattée. Reliure du XVIII^e siècle, veau fauve, filets d'or ; au dos, le titre doré : *Interpret. concilii Trident. M. S.* ; tranche rouge ; signet en soie verte.

2538. (II. 2101). — CHARLES DU MOULIN. Conseil sur le concile de Trente.

1. (F. 1). TITRE. Conseil sur le fait du concile de Trente par messire CHARLES DU MOULIN, docteur és droits, Professeur des saintes lettres, jurisconsulte de France et d'Allemagne, Conseiller et maître aux requêtes de l'hôtel de la reine de Navarre (1).

2. (F. 1^v). Note sur Charles du Moulin et sur la réponse faite à son travail par Pierre Grégoire.

3. (F. 2-3^v). Dédicace à Antoine de Croy.

4. (F. 4-49^v). Le conseil de messire CHARLES DU MOULIN sur le fait du concile de Trente.

Papier ; 49 feuillets ; 0^m,19 × 0^m,152 ; XVIII^e siècle. Ce volume a été acquis par la Bibliothèque royale à la vente des livres de Vanden Eynden à Anvers, février 1898 (n° 2475 du Catalogue). Reliure moderne, parchemin.

(1) On connaît de cet ouvrage une édition de Lyon, 1564, in-12. Voir *Bibliotheca Hulthemiana*, t. III, p. 130, n° 15655 et p. 493, n° 20663.

2539. (15986). — ADVIS DES CONSEILS touchant la reception et execution du concile de Trente es Pays-Bas.

1. (F. 1-1^v). Lettre de MARGUERITE DE PARME, 8 juin 1564 (1).
2. (F. 2). Commission d'examen des décrets.
3. (F. 2-10). Advis du Conseil de Brabant sur le fait du concile general de Trente (2).
4. (F. 10-13). Lettres de MARGUERITE DE PARME, 23 juillet et 11 juillet 1565 (3).
5. (F. 13-15^v). Lettre de MAXIMILIEN DE BERGHES, archevêque de Cambrai, à Marguerite de Parme, 27 juillet 1564 (4).
6. (F. 15^v-22^v). Lettre du Conseil des Flandres à la duchesse de Parme (5).
7. (F. 22^v-24). Lettre de MARGUERITE DE PARME au Conseil de Flandre (6).
8. (F. 24-27^v). Avis de la Cour de Mons (7).
9. (F. 28-32). Avis du Conseil de Namur (8).
10. (F. 32-41^v). Annotationes concilii Traiectensis ad aliquot reformationis decreta sacri et oecumenici concilii Tridentini (9).
11. (F. 41^v-50). Avis du parlement de Bourgogne.
12. (F. 50-60). Poincts advisez au Conseil provincial d'Artois en visitant les decrets du concile general celebré à Trente (10).
13. (F. 60^v-62). Lettre de MARGUERITE DE PARME, 24 juillet 1565 (11).
14. (F. 62-63). Lettre d'ALEXANDRE FARNÈSE, 13 juillet 1587.
15. (F. 64^v-67). Modus quo omnia tractata sunt in concilio in sessione IX^a.
16. (F. 67^v-68^v). Illustrissimi et reverendissimi cardinales concilii interpretes super cap. XX, sessionis XXIII, cap. II, sess. XIII et cap. X, sess. XXV.
17. (F. 69-69^v). Lettre de Marguerite de Parme, 7 janvier 1565 (12).
18. (F. 70-72). Substance de ce que le Roy par ses Lettres du XVII^e d'octobre 1565 et escriptz, jointz ou charge a Madame la

(1) IUD. LE PLAT, *Monumentorum ad historiam concilii Tridentini ... amplissima collectio*, t. VII, p. 1.

(2) *Ibid.*, p. 83.

(3) *Ibid.*, p. 93.

(4) *Ibid.*, p. 56.

(5) *Ibid.*, p. 10.

(6) *Ibid.*, p. 135.

(7) *Ibid.*, p. 30.

(8) *Ibid.*, p. 7.

(9) *Ibid.*, p. 59.

(10) *Ibid.*, p. 49.

(11) *Ibid.*, p. 93.

(12) *Ibid.*, p. 90.

duchesse regente et en l'endroit de l'observation du saint concile de Trente (1).

Papier; 72 feuillets; 0^m,274 × 0^m,214; XVIII^e siècle. Ce volume provient de la bibliothèque de Nuewens, et puis il a appartenu à C. van Hulthem, dont on voit l'ex-libris sur le premier plat intérieur (2). Cartonnage,

2540. (15987). — GODEFROY (3). Mémoire touchant la reception du concile de Trente aux Pais-bas.

Papier; 9 feuillets; 0^m,247 × 0^m,177; XVIII^e siècle. Ce volume a fait autrefois partie de la bibliothèque de J. F. Foppens et puis de celle de Ch. van Hulthem (4). Cartonnage.

2541. (II. 1277). — CHANOINE ROOSE. Recherches historiques sur l'introduction du concile de Trente dans les Pays-Bas (5).

1. (F. 1-3^v). Litterae PHILIPPI II regis Hispaniae de publicando et observando concilio Tridentino in Belgio, 30 iulii 1564 (6).

2. (F. 3^v-4^v). Litterae circulares MARGARITAE PARMENSIS ad episcopos Belgii, 7 ianuarii 1565 (7).

3. (F. 5-7). Decret de Madame la Duchesse DE PARME, regente et gouvernante des Païs Bas, aux archevêques et évêques des Païs Bas, pour faire publier et observer les decrets du concile de Trente, du 11 juillet 1565 (8).

4. (F. 7-8^v). Autre circulaire [de MARGUERITE DE PARME] AUX CONSAX et magistrats, daté 24 juillet 1565 (9).

5. (F. 9-10). Lettre circulaire de la dame Duchesse DE PARME ... aux évêques, consaux, etc., auxquels elle demande leur avis sur la manière d'exécuter, recevoir et publier les decrets du concile de Trente, du 8 juin 1564 (10).

6. (F. 10-11^v). Avis du Conseil souverain de Brabant (11).

7. (F. 12-14). Reponse et avis de l'archevêque de Cambrai (12).

(1) I. LE PLAT, *Monumentorum ad historiam concilii Tridentini*, t. VII, p. 94.

(2) *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, manuscrits, p. 94.

(3) Le manuscrit lui donne le titre de *Garde-chartes de la Chambre des comptes à Lille*.

(4) Voir *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, p. 94, n. 333.

(5) Le chanoine Roose que ce manuscrit donne pour l'auteur de ce traité, n'a fait qu'en réunir les documents.

(6) I. LE PLAT, *op. cit.*, t. VII, p. 68.

(7) *Ibid.*, t. I, p. 90.

(8) *Ibid.*, p. 93.

(9) *Ibid.*, p. 93.

(10) *Ibid.*, p. 1.

(11) *Ibid.*, p. 82.

(12) *Ibid.*, p. 56.

8. (F. 14^v-16). Rescriptum episcoporum Belgii ad ducissam Parmensem gubernatricem a^o 1564 super modo exequendi decreta concilii trid[entini] in Belgio (1).

9. (F. 16-20). Observationes R^{mi} D^{mi} FR. RICHARDOT atrebatensis episcopi ad quasdam difficultates motas in Belgio contra concilium trid. Accedunt gravamina episcoporum contra iudices seculares (2).

10. (F. 20-22^v). Memorial pour les empêchemens qui se font à l'Eglise et autorité d'icelle (3).

11. (F. 23-25). Annotationes cancellariae ducatus Geldriae ad puncta quaedam reformationis contenta in decretis tridentini concilii die 5^{ta} iulii 1564 (4).

12. (F. 25^v-33^v). Annotationes consilii provincialis Ultraiectensis ad puncta quaedam reformationis contenta in decretis concilii tridentini, die 28 iulii 1564 (5).

13. (F. 34-39). Observationes supremi consilii Brabantiae super variis punctis concilii tridentini, quae videntur contraria iuribus suae maiestatis, privilegiis et consuetudinibus Brabantiae (6).

14. (F. 39^v-45^v). Observationes consilii provincialis Flandriae (7).

15. (F. 46-50). Observationes supremae curiae Montensis in Hannonia Bruxellas missae, die 13 iulii 1564, ad Margaretam Parm[ensem], gubernatricem Belgii, super receptione concilii tridentini limitanda secundum privilegia regia et consuetudines Hannoniae (8).

16. (F. 50-54). Avis du Conseil provincial de Namur sur la réception du S^t Concile de Trente (9).

17. (F. 54-57^v). Avis du Conseil de Hollande de l'an 1563 (10).

18. (F. 58-64). Avis du Conseil provincial d'Artois (11).

19. (F. 64^v-65). Annotationes anonymi ad varia puncta concilii trid. quae apparent contraria iuribus regis ac privilegiis Belgarum (12).

20. (F. 65^v-71). Avis de Mess. FRAN[ÇOIS] RICHARDOT évêque d'Arras, sur les décrets sur jurisdiction et reformation, etc. (13).

(1) I. LE PLAT, *Monumentorum ad historiam concilii Tridentini*, t. VII, p. 6.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 22.

(3) *Ibid.*, p. 27.

(4) *Ibid.*, p. 8.

(5) *Ibid.*, p. 59.

(6) *Ibid.*, p. 82.

(7) *Ibid.*, p. 10.

(8) *Ibid.*, p. 30.

(9) *Ibid.*, p. 71.

(10) *Ibid.*, p. 1.

(11) *Ibid.*, p. 49.

(12) *Ibid.*, p. 89.

(13) *Ibid.*, p. 169.

21. (F. 72). [Mention de trois documents relatifs au concile].
22. (F. 73-73^v). Breve apostolicum PII IV ad singulos Belgii episcopos datum 17 octobris 1565 quibus mittit exemplar authenticum concilii tridentini, cum exhortatione ad illius executionem (1).
23. (F. 74-77). Lettres du chef president VIGLIUS au docteur Hopperus, conseiller d'Etat à Madrid. Antwerpiae 5 iunii 1567. — Bruxellae 9 septembris 1567. — Bruxellae 5 iunii 1568.
24. (F. 77-78). Declaratio cardinalis GRANVELLANI archiepiscopi Mechliniensis data Romae 1569 : quod archiep[iscopi] et episcopi Belgii non teneantur iuramento suo de adeundis liminibus apostolorum durantibus tumultibus Belgii.
25. (F. 78^v). Assiète des provinces Beligiques pour les depenses du concile de Triente par mois.
26. (F. 78^v). [Mention d'un] avis de la Faculté de Théologie de Louvain à Philippe II roi d'Espagne qu'on ne peut accorder plus aux Protestants sur la doctrine que ne font l'*Interim* et la *Formula reformationis* à moins de se ranger avec eux du coté de l'hérésie.
27. (F. 79). Honoraires par mois aux officiers du concile.
28. (F. 79^v). Lettre de MARGUERITE duchesse DE PARME à Mess. Antoine Havet premier évêque de Namur.
29. (F. 80-80^v). HENRI II à M. d'Urfé son ambassad[eur] au concile.
30. (F. 81-81^v). Lettre de Mad. MARGUERITE DE PARME ... à l'évêque de Tournai. Bruxelles le 5 août 1552 (2).
31. (F. 82-88^v). Instructiones CAROLI V imp[eratoris] pro inquisitoribus haereticae pravitatis ante erectionem novorum episcopatum in Belgio date a^o 1550, confirmate per filium eius PHILIPPUM II regem Hispaniarum anno 1555.
32. (F. 88^v-91^v). Edictum PHILIPPI II. kal. decembris 1555.
33. (F. 91^v). Revocation du susdit placart le 10 janvier 1556.
34. (F. 92-93). Litterae MARGARITAE ducissae PARMENSIS ad D. Antonium Havet primum episcopum Namurcensem. De Bruxelles le 3 de mars 1562 (3).
35. (F. 93^v). [Lettre de S. M.] LE ROY [au même évêque de Namur]. De Barcelone le 18 février 1563.
36. (F. 94). Le cardinal MORON [Paroles prononcées à la clôture du concile de Trente] 4 decembris 1563.
37. (F. 94^v). [Notes sur le caractère non strictement obligatoire des décrets du concile de Trente].
38. (F. 95-95^v). Index.

(1) I. LE PLAT, *Monumentorum ad historiam concilii Tridentini*, t. VII, p. 93.

(2) *Ibid.*, t. IV, p. 562.

(3) *Ibid.*, t. V, p. 76.

Papier; 95 feuillets, plus trois de garde; 0^m,199 × 0^m,156; XVIII^e siècle. Le titre se trouve inscrit sur le premier feuillet de garde. Acquis à la vente De Bruyne à Malines, 12-21 mai 1890, pour fr. 2,20. Cartonnage avec, au dos, le titre doré *Concilie* (sic) *tridentini*.

2542. (II. 997). — TRAITÉ DE LA RÉCEPTION ET DE L'AUTORITÉ DU CONCILE DE TRENTE EN FRANCE.

1. (F. 1-207^v). Traité.
2. (F. 208-209). Catalogue des matières contenues dans ce traité.

Papier; 209 feuillets; 0^m,311 × 0^m,195; XVII^e siècle. F. 1, il y a la note: *Bibliotheca monasterii S. Martini Tornaci 55 A*. Ce volume a été acquis en 1888 à Cheltenham, pour fr. 10. Sur le premier feuillet de garde, il y a l'ex-libris: *Sir T. P. Middle Hill, 1100*. Reliure parchemin.

2543. (21481). — CONCILIUM TRIDENTINUM IN BELGIO (1).

1. (F. 1-2^v). CLEMENTIS VII ad Carolum V Caesarem litterae con-questoriae de decretis Norimbergensibus (2).
2. (F. 2^v-3^v). CLEMENTIS VII epistola ad regem Angliae, de iis quae in comitiis Norimbergensibus acta sunt (3).

Le feuillet 4 est blanc.

3. (F. 5-6). Tractatus inter Franciscum I Galliarum et Henricum VII Angliae reges, de non admittendo concilio aut loco concilii per papam captivum indicendo (4).

4. (F. 7-13). Annexes à l'avis rendu par le Conseil de Brabant sur le fait de la reception du concile de Trente dans le Pais Bas (5).

Les feuillets 13^v-14^v sont blancs.

5. (F. 15-20). An et quomodo constitutio Urbani VIII, quae incipit *In eminenti* sit dogmatica?

6. (F. 21-29). Responsio CAROLI V imperatoris semper Augusti ad literas beatissimi D. N. Pauli Tertii P. M. convocatorias concilii Tridentini celebrandi (6).

7. (F. 30-30^v). L'assiette des Provinces pour les dépenses du concile.

Le feuillet 31 est blanc.

8. (F. 32-39^v). [Epistola imperatoris FERDINANDI, 30 iunii, anno 1562].

(1) Pour la bibliographie des diverses pièces de ce volume, voir l'analyse des manuscrits précédents nn. 2539 et 2541.

(2) En marge, il y a la note: *Ex Rayn[aldo] ad annum 1524, n. 15*.

(3) En marge: *Ex Rayn[aldi] annal. ad. ann. 1524, n. 17*.

(4) En marge: *Ext[at] in opere cui titulus: Preuve des libertés de l'Eglise gallicane, tom. II, pag. 778, edit. Paris. 1651*.

(5) En marge: *Ex autographo in tabular[io] reg[io] Bruxell[ensi] et tabular[io] archiep. Mechlin.*

(6) En marge: *Ex archivio aulae Bruxellensis ex cod. mss. corio nigro compacto.*

9. (F. 40-43). [Epistola FERDINANDI imperatoris, 12 august. 1562].

10. (F. 44-46). Lettre de PHILIPPE II roij d'Espagne à Marguerite d'Autriche, au sujet de la publication, impression et execution des decretis du concile de Trente (1). En français.

Le feuillet 47 est blanc.

11. (F. 48-48^v). Litterae PHILIPPI II ad episcopum Namurcensem super eius reditu in Belgium post absolutum concilium Tridentinum, die 18 februarii 1564. — Rescriptum episcoporum Belgii datum ad ducissam Parmensem gubernatricem anno 1564 super modo exequendi decreta concilii Tridentini in Belgio (2).

12. (F. 49-49^v). Litterae MARGARITAE ducissae Parmensis ad Antonium Havet primum episcopum Namurcensem, quibus ei mandatur ut indilate se conferat ad concilium Tridentinum, die 3 martii 1562. En français.

13. (F. 49^v). Breve gratulatorium PII IV ad episcopum Namurcensem de eius ad concilium Tridentinum adventu, die 6 augusti 1563.

14. (F. 50-53^v). Observationes supremi Hollandiae consilii super decretis concilii Tridentini (3).

Les feuillets 54 et 55 sont blancs.

15. (F. 56-58). Annotations de la chancellerie du duché de Gueldre touchant quelques points de la réformation contenue dans le concile de Trente (4).

Les feuillets 58^v-59^v sont blancs.

16. (F. 60-67^v). Rescription du Conseil provincial de Flandre à la duchesse gouvernante des Païs-bas touchant la publication du concile de Trente en Flandre (5).

17. (F. 68-71^v). Responsum episcopi Middelburgensis [FRANCISCI SONNII] et eius sententia de acceptandis concilii Tridentini decretis (6).

18. (F. 72-75^v). Lettre de l'évêque d'Arras [FRANÇOIS RICHARDOT] à la gouvernante générale en lui envoyant son avis sur l'acceptation du concile de Trente. — Avis du dit évêque et memorial pour les empeschemens qui se font à l'église et autorité d'icelle (7).

(1) En marge : *Ex archivis aulae Bruzellensis ex cod. mss. corio nigro compacto.* Cette pièce se trouve dans FICLARUS, t. I, p. 310.

(2) En marge : *Ex tabular[io] archiep. Mechl.* A la fin, on lit la note : *Cet rescription des eveques des pays bas est tiré du tome 16 des memoires du cardinal de Granvelle, pag. 143 et suivantes et est de l'année 1564.*

(3) En marge : *Ex tabular[io] archiep. Mechlin.* Le document est publié par STOCKMANS, *Opera omnia*, Lovanii, 1783, t. IV, p. 102.

(4) *Ex tabular. archiep. Mechlin.* Cf. STOCKMANS, *op. cit.*, p. 110.

(5) En marge : *Ex tabular. archiep. Mechlin.* Voir STOCKMANS, *op. cit.*, p. 114.

(6) En marge : *Ex tabular. reg. Bruzell.*

(7) *Ex tabular. reg[io] Bruzell. et tabular. archiep. Mechlin.*

19. (F. 76). Litterae Facultatis theologiae Lovaniensis ad SS. Principem Belgii gubernatricem super editione concilii Tridentini (1).

20. (F. 77-80^v). Avis du Conseil souverain de Haynaut pour la reception et publication des decrets du concile de Trente dans les Paijs Bas (2).

Les feuillets 81 et 82 sont blancs.

21. (F. 83-94). Responsum episcopi Harlemensis [NICOLAI A NOVA TERRA] super acceptatione decretorum concilii Tridentini (3).

22. (F. 97-104). Lettre et avis de l'évêque de Namur [ANTOINE HAVET] sur l'acceptation du concile de Trente (4).

Les feuillets 105-106 sont blancs.

23. (F. 107-109). Sententiae decanorum, doctorum et licentia-torum facultatum sacrae theologiae, iuris canonici et legum in universitate Lovaniensi super executione Decretorum Concilii Tridentini, ad serenissimam Belgii gubernatricem Margaretham ab Austria, Parmae et Placentiae Ducem, etc. (5).

Les feuillets 109^v-110^v sont blancs.

24. (F. 111). Lettre de M. RITHOVIVS, évêque d'Ipres, à la gouvernante des Pays-Bas avec son avis sur la reception du concile de Trente (6).

25. (F. 112-115). Sententia illustrissimi Yprensium Episcopi MARTINI * RITHUVII super executione Decretorum concilii Tridentini ad serenissimam Belgii gubernatricem data die 16 iulii 1564 (7).

* cod.
Muertieri.

Les feuillets 115^v-116^v sont blancs.

26. (F. 117-121^v). Avis du conseil d'Artois sur la reception et publication du concile de Trente dans les Pays-Bas (8).

27. (F. 122-123). Réponse du vicaire général de l'Archevêché de Malines à la lettre circulaire de la gouvernante des Pays-Bas (9).

28. (F. 123-128). Avis de l'archevêque de Cambrai [MAXIMILIEN DE BERGHES] sur l'acceptation et publication des decrets du concile de Trente (10).

Les feuillets 128^v-129^v sont blancs.

(1) *Ex archivis aulae Bruxell., lib. cor[io] nig[ro] cooperto.*

(2) *Ex tabular. archiep. Mechlin.* Cf. STOCKMANS, *Opera omnia*, t. IV, p. 131.

(3) *Ex tabular. reg. Bruxell.*

(4) *Ex tabular. reg. Bruxell.*

(5) *Ex archivis aulae Bruxellensis e codice mss. corio nigro compacto ; ex tabular. reg. Bruxell.*

(6) *Ex tabular. reg. Bruxell.*

(7) *Ex archivis aulae Bruxellensis, ex cod. mss. corio nigro compacto.*

(8) *Ex tabular. archiep. Mechlin.*, publié dans STOCKMANS, *op. cit.*, p. 138.

(9) *Ex tabular. reg. Bruxell.*

(10) *Ex tabular. reg. Bruxell.*

29. (F. 130-137). Animadversiones concilii ultraiectensis ad decreta concilii Tridentini (1).

30. (F. 138-141). Avis du concile de Namur sur la reception et publication des decrets du concile de Trente dans les Pays-Bas (2).

Les feuillets 141^v-143^v sont blancs.

31. (F. 144-144^v). Lettre du roi PHILIPPE II à la gouvernante des Pays-Bas pour la publication des decrets du concile de Trente (3).

Le feuillet 145 est blanc.

32. (F. 146-151). Projet de placard pour l'acceptation du concile de Trente (4).

33. (F. 152-155). Avis du concile souverain de Brabant sur la reception du concile de Trente (5).

34. (F. 156-163^v). Episcopi Tiniensis praelatorum clerique Hungarici oratoris de calice laicis permittendo sententia.

35. (F. 164-166). Narratio gravaminum exposita per oratores salisburgenses in congregatione generali (6).

Papier; 166 feuillets; 0^m,335 × 0^m,217; XVIII^e siècle. Demi-reliure moderne.

2544. (II. 242). — CONCILE NATIONAL DE PARIS en 1811 (7).

1. (F. 1-89^v). Commentaire sur l'adresse du chapitre métropolitain de Paris présenté à Sa Majesté Impériale, le 6 janvier 1811.

Le feuillet 90 est blanc.

2. (F. 91-105^v). Quaestio momentosa. Quid censendum de electione capitulari celebrata Gandae 22 iulii 1813?

Les feuillets 106-118^v sont blancs. Suit un exemplaire imprimé du *Cérémonial du concile national de Paris tenu l'an 1811 imprimé par ordre du concile* Paris, Ad. Le Clerc, juin 1811.

3. (F. 146-147^v). Lettre du ministre des cultes au sujet de la consultation de 1811.

(1) *Ex tabular. archiep. Mechlin.*, voir ce document dans STOCKMANS, *Opera omnia*, t. IV, p. 150.

(2) *Ex tabular. archiep. Mechlin.*, publié dans STOCKMANS, *op. cit.*, p. 164.

(3) *Ex tabular. reg. Bruxell.*

(4) *Ex tabular. reg. Bruxell. et tabular. archiep. Mechlin.*

(5) *Ex cod. mss. corio nigro compacto*. A la fin de cette pièce, on lit la note : *A vérifier au conseil de Brabant le nom de ce secrétaire [J. LANGHE] dont le nom est écrit d'une manière difficile à déchiffrer.*

(6) *Ex cod. mss. Io. Bapt. Ficleri.*

(7) Voir CRÉTINEAU-JOLY, *Mémoires du cardinal Consalvi*, nouvelle édition par J. E. DROCHON, augmenté d'un fascicule inédit sur le Concile de 1811, Paris, 1896, et RANCÉ-BOURREY, *Mémoire inédit du cardinal Consalvi sur le Concile national de 1811*, texte italien et français, Paris, 1896.

4. (F. 148-152^v). Rapport de Monseigneur l'Archevêque de Tours sur la députation envoyée à Savone au mois de mai 1811.

Le feuillet 153 est blanc.

5. (F. 154-157^v). Lettre sur le concile national.

6. (F. 158-163). Autres lettres et nouvelles relatives au même sujet.

Papier; 163 feuillets; 0^m,207 × 0^m,121 et 0^m,207 × 0^m,163; XIX^e siècle. Au verso du premier feuillet de garde, on lit les notes suivantes: *Ex libris C. B. De Ridder nomine proprio. Ce volume provient de feu M. De Roy, curé à Deurne, il a été copié par M. Peeters vicaire d'Anvers, relié par Backer, 1872. La Quaestio momentosa est copiée de la main de M. le curé De Roy, lui-même.* Ce manuscrit a été acquis à la vente des livres de M. le chanoine De Ridder à Malines, 5-9 février 1877, pour fr. 3,30 (n° 30 du catalogue). Demi-reliure chagrin brun; au dos, le titre doré: *Varia concilium Parisiense anni 1811 spectantia MSS.*

3. RÉPERTOIRES DE DROIT CANON.

2545. (II. 477). — THOMAS DE CAPUA. Summa dictaminum.

1. (F. 1-2). [Formulae scribendi].

2. (F. 2^v-10^v). Practica sive usus dictaminis.

Suite de huit tableaux synoptiques, où toutes les formules de chancellerie se trouvent disposées systématiquement.

3. (F. 11-78^v). Summa cardinalis THOME DE CAPUA (1).

Il y a une lacune entre les feuillets 42 et 43.

4. (F. 79-83). Practica sive usus dictaminis.

Le même traité que plus haut, n° 2, mais écrit d'une manière continue, et non plus sous forme de tableau.

5. (F. 83-84). [Exempla epistolarum].

6. (F. 84^v). Recettes et avis divers.

7. (F. 85-158^v). IUSTINIANI institutiones.

Il manque au IV^e livre les §§ 2-7 et le 18^e titre.

Parchemin; 158 feuillets; 0^m,236 × 0^m,165; XIII^e siècle (1288), car f. 78^v, il y a le vers chronogramme :

LA VS TIBI XP ISTE QVONIAM LIBER EXPLICIT ISTE.

Les feuillets 85-158 sont à deux colonnes; initiales rouges et bleues; quelques capitales de diverses couleurs. F. 1, il y a la note: *Liber fratrum regularium in tungris leodiensis diocesis*, et f. 85: *Liber Institutionum pertinet fratribus regularibus in tongris* (2). Ce volume a été acquis en 1882, à la vente des livres du chev^r

(1) Ce traité a été publié en partie dans SIMONIS FRIDERICI HAHNI *Collectio monumentorum veterum et recentium ineditorum*, Brunsvigae, 1724, t. I, p. 279, sous le titre: *Thomae Capuani rom. eccl. titulo S. Sabinae presb. card. dictator.*

(2) Cf. SANDERUS, *Bibl. belg. ms.*, part. II, p. 196.

Camberlyn pour 209 francs (1). Superbe reliure moderne, peau de truie estampée; sur le premier plat, l'inscription *Regia Bibl. belgica*; tranche rouge.

2546. (14145). — *REGULAE CANCELLARIAE CURIAE ROMANAE.*

1. (F. 1-5). Praefatio in regulas cancellariae eiusque summarium.
2. (F. 5^v-42^v). Regula de reservatione mensium apostolicorum et de alternativa pro episcopis residentibus.
3. (F. 42^v-53^v). Regula de 20 diebus sive de infirmis resignantibus.
4. (F. 53^v-57). Regula de publicandis resignationibus.
5. (F. 57-58^v). Regula de verosimili notitia obitus (2).
6. (F. 59-112^v). De qualitatibus beneficiorum.

Papier; 112 feuillets; 0^m,214 × 0^m,162; XVI^e siècle. Demi-reliure moderne.

2547. (14542). — *REGULAE CANCELLARIAE.*

Papier; 77 feuillets, plus treize feuillets blancs en tête du volume et quatre-vingt-quatre à la fin; 0^m,201 × 0^m,153; XVIII^e siècle. Reliure veau raciné; au dos, le titre doré : *Van de Velde. M. S. S.*; tranche rouge.

2548. (386). — *ANTONIUS DE BUTRIO. Repertorium iuris* (3).

Papier, aux filigranes de la tête de bœuf et de la grappe de raisin; 422 feuillets; 0^m,406 × 0^m,282; XV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues; signatures *a:xs*, *aa:oo*. Les vingt premiers feuillets sont fortement entamés par l'humidité. F. 422^v, il y a l'estampille rouge, *R. F.*, de la Bibliothèque nationale de Paris. Demi-reliure maroquin rouge; au dos, le titre doré : *Anthonii de Buto repertorium iuris XV saec.*

2549. (225-26). — *PETRUS QUESVEL. Directorium iuris. Tome premier.*

1. (F. 3-3^v). Tabula directorii iuris.
2. (F. 4-133^v). Summa que vocatur directoria iuris in foro conscientiae et iudiciali composita a fratre P. QUESVEL de ordine fratrum minorum (4). Liber primus.
3. (F. 134-259). Liber secundus directorii iuris.
4. (F. 259^v-261). Arenga super passagio generali (5).

Papier, au filigrane de l'arbalète; 261 feuillets; 0^m,398 × 0^m,283; XV^e siècle (1449), car on lit f. 2^v : *Istud volumen fecit scribi Petrus de Boostenzuren de Kenisse*

(1) Voir *Catalogue*, Bruxelles, 1882, p. 107, n° 817.

(2) A la fin de ce chapitre, il y a la note : *Finis regularum cancellariae.*

(3) A la fin du volume, f. 422^v, on lit : *Anthonius de Buto composuit hanc glo[sam] et est exaratatus (sic) ex exemplari proprio ipsius quod scripsit propriis manibus suis.* Voir, au sujet d'Antoine de Butrio et de son *Repertorium iuris*, FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. I, p. 122.

(4) Cf. WADDING, *Script. ord. min.*, p. 287, et SBARALEA, *Suppl.*, p. 604.

(5) Voir R. RÖHRICHT, *Bibliotheca geographica Palaestinae*, p. 112, n° 321.

artium magister et iuris doctor consiliarius illustrissimi principis domini Philippi ducis Bourgondie, Lotharingiae, Brabantiae, etc., etiam consiliarius domini comitis de Oostrevant, domini de Borssalia, de Voirue, etc., anno Domini M^{mo} quadragentesimo quadragesimo nono in civitate bruxellensi cui Petro hoc volumen pertinet et est Zeelandrinus natione. Studentes in vicissitudine temporum orent pro eo Dei et proximi ex caritate. Deux colonnes; initiales rouges et bleues; signatures *ai-l*, et puis 1-5 jusqu'à la fin du volume. F. 1, il y a la note: *Liber Rubee Vallis in Zonia iuxta bruxellam. Hunc librum nobis contulit amicus noster magister Petrus Valckenisse de Antverpia. Oremus igitur pro eo et suis prout desideravit, anno 1500.* L'estampille rouge, aux faisceaux, de la Bibliothèque nationale de Paris, se trouve f. 1 et f. 261^v. Reliure ancienne restaurée du XV^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé.

2550. (152-54). — PETRUS QUESVEL. Directorium iuris. Tome deuxième.

1. (F. 1-1^v). Tabula duorum ultimorum librorum puta tercii et quarti summa quae vocatur directoria iuris.

2. (F. 2-121^v). Liber III^{us} de delictis et penis consequentibus.

3. (F. 122-272^v). Quartus liber directorii iuris. De iurisdictione omnium iudicum.

4. (F. 273-274). Tabula generalis super summam quae vocatur directoria iuris.

Les feuillets 274^v-275^v sont blancs.

5. (F. 275-280). De feudis rubrica.

6. (F. 280-282). [De decanis].

Entre les feuillets 144 et 145 est insérée, sur un fragment de papier, une *Iustificatio responsionum pro parte domni ducis Gelrie data ad articulos pro parte ducis Ayoucensis propositos titulum ducis Gelrie concernentia.*

Papier, au filigrane de l'arbalète; 0^m,398 × 0^m,283; 282 feuillets, plus deux de garde; XV^e siècle (1451); deux colonnes; initiales rouges et bleues; signatures 1-5 constamment répétées. F. 121^v, on lit: *Scriptus et completus per Nicolaum de Palude scriptorem Brabantinensem in Bruzella*, et f. 272^v: *Quartus Liber directorii Iuris et ultimus scriptus et finitus per manus Nicholai de Palude alias Kissien scriptoris Brabantinensis in Bruzella, anno incarnationis dominice millesimo quadringentesimo quinquagesimo primo in crastino Visitationis beate Marie virginis* (1). Au verso du premier feuillet de garde, à la fin, il y a la note: *Liber monasterii Rubee vallis in zonia iuxta bruxellas. Hunc librum nobis contulit magister Petrus Valckenisse de antverpia. Oremus pro eo et suis prout desideravit anno 1500.* L'estampille rouge, *R. F.*, de la Bibliothèque nationale de Paris, se trouve f. 2 et f. 282. Demi-reliure moderne, cuir et toile.

(1) Voir sur ce manuscrit, J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 51, dans MÉMOIRES COURONNÉS DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, t. XX, 1846, qui a pris le nom du scribe Nicolaus de Palude pour celui de l'auteur.

2551. (19777-78). — **TABULA DECRETALIUUM.**

1. (F: 1-1^v). Fragment d'un commentaire sur la Genèse. En latin. Puis un exemplaire imprimé de la *Tabula alphabetica in summam Alexandri de Hales doctoris irrefragabilis. Clavis theologie sive Repertorium reverendi patris Petri Reschinger de ordine minorum in summam doctoris irrefragabilis Alexandri de Hales. Finit feliciter per Nicolaum Bessler civem Basiliensem fidei emendatione elaboratum anno a partu virginis salutifero millesimo quingentesimo secundo.*

2. (F. 256-265^v). Auctoritates Gregorii, Ambrosii, Augustini ac aliorum exposite in Hales.

3. (F. 265^v-271). Auctoritates biblie in eadem summa exposite.

Puis le premier cahier de l'imprimé précédent (1).

4. (F. 274-315^v). Tabula in omnem materiam 4^{or} libri sententiarum.

Le feuillet 316 est blanc.

5. (F. 317-456). Tabula in materiam decretalium, seu digitus iuris.

Le feuillet 457 est blanc.

6. (F. (F. 458). Notes diverses.

Papier, de-ci de-là quelques feuillets en parchemin; 458 feuillets; 0^m,213 × 0^m,147; XV^e siècle, F. 1, il y a la note : *Pro conventu fratrum minorum opidi Lovaniensis*, et sur le troisième feuillet de garde : *Bibliothecae fratrum minorum regularis observantiae Lovanii SS. Trinitatis*, et au verso du deuxième feuillet de garde, il y a l'ex-libris imprimé : *Bibliothecae FF. Min. Recollect. Lovan. ad SS. Trinit. renov. et auctae 1791*, et la cote 13 S 7. Reliure restaurée du XVI^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé; signets en parchemin.

2552. (19844-47). — **VOCABULARIUS IURIS.**

1. (F. 1-7^v). *Dyalogus super libertate ecclesiastica inter Hugonem decanum et Oliverium burgimagistrum et Cathonem secretarium interlocutores thenenses* (2).

Vient ensuite un exemplaire imprimé du *Vocabularius iuris utriusque impressum* (sic) *insigni in civitate spirensi per Petrum Drach sub anno dominice incarnationis. M.CCCC.lxxvij. mensis May die decima octava.*

2. (F. 238^v-239^v). *Casus in quibus excommunicantur contra infra-scripta statuta synodalia facientes.*

3. (F. 240-258). *Statuta synodalia consilii Leodiensis* (3).

(1) En effet, il y a cette note manuscrite : *Hic quaternio in initio huius voluminis ponenda erat.*

(2) Cf. t. III de ce Catalogue, p. 86, n^o 60.

(3) Voir *Statuta synodalia Leodiensia, Lovanii, 1549*, f. 1-30.

4. (F. 258-259). Moderationes statutorum synodaliū Leodiensium (1).
5. (F. 259^v-262). Statuta venerabilis curie Leodiensis (2).
6. (F. 262-265). Reformationes cleri diocesis Leodiensis per R. P. D. IOANNEM episcopum factae (3).
7. (F. 265^v-268). Moderationes statutorum curie Leodiensis per Adulphum facte (4).
8. (F. 268-269^v). Statuta ADULPHI ad requestam regis bohemiae (5).
9. (F. 269^v-270). Modificationes ADULPHI de locis insignibus (6).
10. (F. 270-271). Statuta ecclesiarum leodiensium collectarum contra iudices a sede apostolica deputatos.
11. (F. 271-272). Ordinationes et statuta per IOHANNEM DE HEYNSBERCH episcopum Leodiensem ad modificationes Adulphi facte (7).
12. (F. 272^v-273). Concordia inter episcopum et archiepiscopum Hannonie.
13. (F. 273^v-274). Concordia inter episcopum et archidiaconum Brabantiae (8).
14. (F. 274^v-275). Concordia inter episcopum et archidiaconum Hasbanie.
- Les feuillets 275^v-276 sont blancs.
15. (F. 276^v-277). Concordia inter episcopum et praelatos leodienses necnon studium lovaniense.
16. (F. 277-278). Praecepta domini archidiaconi.
17. (F. 278^v). Prière pour l'empereur Charles IV, à l'occasion de la promulgation de la Bulle d'or.
18. (F. 279-279^v). [Bulla aurea CAROLI IV] *Des. mutil.* invadens ipsos debebit ab ... (9).

Papier, au filigrane de l'écu de Champagne; 279 feuillets, plus trois de garde; 0^m,273 × 0^m,20; XV^e siècle. Sur le premier plat intérieur, on lit le nom propre : *B. de Crassier eschevin 1721*, et sur le deuxième feuillet de garde : *Henricus ... sibi vindicat.* — *Fr. Matthie Lambrecht.* — *Ioannes Seweyss herus meus.* Cette dernière note se trouve aussi f. 8. Cartonnage.

2553. (20958). — VOCABULARIUM IURIS CIVILIS ET CANONICI.

1. (F. 1-1^v). Fragment de missel, XI^e siècle, avec neumes.

(1) Voir *Statuta synodalia Leodiensia*, Lovanii, 1549, f. 36^v-38^v.

(2) *Ibid.*, f. 38^v-43^v.

(3) *Ibid.*, f. 62^v-70^v.

(4) *Ibid.*, f. 43^v-48^v.

(5) *Ibid.*, f. 52-54^v.

(6) *Ibid.*, f. 54^v-55.

(7) *Ibid.*, f. 61-63^v.

(8) *Ibid.*, f. 72-74^v.

(9) Voir GOLDAST, *Imperatorum statuta et rescripta*, t. IV, p. 105-6.

2. (F. 2). *Monasteria franciscanorum in provintia Brabantie, Hollandie, etc.*

3. (F. 3-231^v). [*Vocabularium iuris civilis et canonici*].

4. (F. 232-235). *Bibliotheca H[enrici]. G[uillelmi]. Wynants (1).*

Papier; 235 feuillets; 0^m,297 × 0^m,21; XVII^e siècle; deux colonnes. F. 2, on trouve à diverses reprises le nom propre *J. Vander Burch*. En 1853, ce volume a été envoyé à la Bibliothèque royale par les Archives générales du Royaume, dont le timbre se trouve encore f. 2 et f. 231^v. Demi-reliure moderne.

2554. (19716). — *LOCI COMMUNES IURIS.*

1. (F. 1-417). *Loci communes iuris universi tam civilis quam pontificij ordine alphabetico dispositi.*

2. (F. 418-419). [*Index alphabeticus*].

Papier; 419 feuillets; 0^m,32 × 0^m,205; XVII^e siècle (1655), s'il faut en croire cette date qui se trouve f. 419. Reliure du même temps, parchemin.

2555. (14546, 14547, 14548, 14549). — *VOCABULARIUM IURIS.* En quatre volumes.

TOME PREMIER (n^o 14546).

1. (F. 1). *Libri vel authores [qui] tractant materias ordine alphabetico.*

2. (F. 1^v-315^v). [*Vocabularium iuris canonici A-E*].

3. (F. 316-319^v). *Index.*

TOME DEUXIÈME (n^o 14547).

1. (F. 1-342). [*Vocabularium iuris canonici F-M*].

2. (F. 342^v-344^v). *Index.*

TOME TROISIÈME (n^o 14548).

1. (F. 1-2). *Qui casu extra locum domicilii parentum nascitur sequitur civilitatem patris.*

2. (F. 3-346). [*Vocabularium iuris canonici N-S*].

3. (F. 346^v-348). *Index.*

TOME QUATRIÈME (n^o 14549).

1. (F. 1-138). [*Vocabularium iuris canonici T-Z*].

2. (F. 138^v-145). [*Casus*].

Les feuillets 145^v-149 sont blancs.

3. (F. 149^v). *Sequuntur ea quae moribus hodiernis iuri romano adversa observari solita excerpsi ex comm[entariis] IOANNIS VOETII ad Pandectarum libros.*

(1) Membre du Conseil de Brabant, fils du comte Goswin-Arnould de Wynants. Cf. J. BARRZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 305.

Le feuillet 150 est blanc.

4. (F. 151). Règles et remarques touchant l'art de bien plaider.

Les feuillets 151^v-153 sont blancs.

5. (F. 153^v-154). Index.

Papier; 319, 344, 348 et 154 feuillets, plus cent soixante-dix restés blancs dans le quatrième volume; 0^m,321 × 0^m,20; XVII^e siècle. Reliure du même temps, veau raciné; tranche rouge.

2556. (14230). — CATALOGUS DISPUTATIONUM.

1. (F. 1-696^v). Catalogue par ordre alphabétique d'une collection de thèses de droit canon et de droit civil.

2. (F. 697-720^v). Table alphabétique des noms propres.

Papier; 720 feuillets; 0^m,315 × 0^m,21; XVIII^e siècle. Reliure parchemin, sur les deux plats armoiries d'une famille allemande; tranche bleue.

2557. (19003). — GENERALE TAEFEL VAN RECHT. En flamand.

1. (F. 1). Axiome de droit. En latin.

2. (F. 1-166). [Table alphabétique de droit canonique et civil dans les Pays-Bas]. En flamand.

Papier; 166 feuillets, plus dix feuillets restés blanc à la fin du volume; 0^m,287 × 0^m,177; XVI^e siècle. Ce volume provient de la bibliothèque Le Candele, dont il y a l'ex-libris sur le premier plat intérieur. Reliure parchemin; tranche rouge.

4. COMMENTAIRES DE DROIT CANONIQUE.

2558. (131-34). — OTTO. Brocardia.

1. (F. 1-31^v). Generalia que vulgo brocardia dicuntur a domno OTONE composita (1).

2. (F. 32-32^v). [IOHANNIS BASSIANI summa].

3. (F. 33-40). [IOHANNES BASSIANUS]. Super decreto de regulis iuris (2).

4. (F. 40-47). [Super libro Digestorum].

5. (F. 48-61^v). Super libro Institutionum.

6. (F. 62-102^v). Super codice.

7. (F. 104-111^v). Ordo iudiciarius magistri R[ICARDI angl].

8. (F. 111^v). Notes de droit.

(1) Voir SARTI, part. I, p. 307, dans la Vie de Damasus. M. de Savigny, *Histoire du droit romain au moyen âge*, t. IV, p. 83, a contesté l'assertion de Sarti, qui affirmait qu'Otto aurait composé des *Brocardia*. Le ms. de Bruxelles donne raison à Sarti contre Savigny.

(2) Voir., au sujet de Jean Bassianus ou Bossianus, FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. IV, p. 59-60.

9. (F. 112-113^v). Autres notes de droit canon.

Parchemin; 113 feuillets; 0^m,375 × 0^m,222; XIV^e siècle; deux colonnes, sauf les feuillets 1-31, qui sont à quatre colonnes; signatures *ai-nxxxx*. Demi-reliure moderne.

2559. (8621-22). — IOHANNES SARESBERIENSIS. Summa de paenitentia.

1. (F. 1^v). Notes diverses.
2. (F. 2-4). Tabula titulorum in summam de paenitentia domni decani Salisburi.
3. (F. 5-9^v). Tytuli quorundam brevium casuum libri decretalium.
4. (F. 10-173^v). Summa de penitentia domni decani SALISBURI (1).
5. (F. 174-314^v). Casus breves libri decretalium.
6. (F. 315). Epistola. *Inc.* Narrabo nomen tuum fratribus meis.

Parchemin et papier, au filigrane de la balance, du lévrier et de la cloche; 315 feuillets; 0^m,27 × 0^m,175; XV^e siècle (1422), car on lit, f. 173^v : *Finita anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo secundo die ultima mensis iulii*. Ancienne pagination 1-164 et 1-cxli, à l'encre rouge. F. 2, il y a, à moitié effacée, l'inscription : *Bibliotheca Tongerloensis*. Ancienne reliure restaurée du XV^e siècle.

2560. (1407-9). — BERNARDUS PAPIENSIS. Opera.

1. (F. 1-90). [BERNARDUS PAPIENSIS. Breviarium decretalium] (2).
2. (F. 91-92). [WALTERUS minister Sancte Mariae de dulci valle. Responsiones iuris] (3).
3. (F. 93-148). [Super Clementinas].

Parchemin; 148 feuillets; 0^m,297 × 0^m,19; XIII^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues. F. 1, il y a la note : *Liber de dulci vale* (4) et *Collegii Societatis Iesu Brugis*. Demi-reliure moderne, dos en maroquin rouge.

2561. (1890-92). — IOHANNES WALLENSIS. Summa.

1. (F. 1-145^v). Summa collectionum vel comuniloquium fratris IOHANNIS WALLENSIS (5).

(1) Voir, au sujet de ce traité encore inédit, *Histoire littéraire de la France*, t. XIV, p. 157.

(2) Voir plus haut, p. 14.

(3) F. 91, il y a la note : *W[alterus] Dei paciencia sancte Marie de dulci valle minister humilis universis praesentes litteras inspecturis in domino, et f. 92^v Sanctissimo patri ac domino Gregorio sacrosancte romane ecclesie summo pontifici W[alterus] Dei paciencia sancte Marie de dulci valle minister humilis Tornacensis dyocesis devota pedum oscula vestrorum cum salute*. L'abbé *W.* dont il est ici question, est probablement Walther de Brune. Voir *La Flandre*, t. II, p. 109; t. III, pp. 318, 348.

(4) Il s'agit de l'abbaye de Zoetendaele de l'ordre de Saint-Augustin, près de Bruges, voir SANDERUS, *Flandria illustrata*, p. 247-48.

(5) Pour les éditions de cet ouvrage, voir FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. III, p. 109-10.

2. (F. 146-174). De spirituali amicitia ADELREDI. = *PL.*, t. CXCIV, col. 659 sqq.

3. (F. 174^v-187^v). Liber qui dicitur amicitia magistri BONCOMPAGNI (1). *Des. mutil.* regulas predictas patefecit amoris [et eas]...

Parchemin; 187 feuillets; 0^m,246 × 0^m,166; XIV^e siècle; les feuillets 146-187 sont à deux colonnes; ancienne pagination; titre courant en rouge. F. 100, on lit: *Est liber hic sancti Martini lovaniensis* (1), et f. 174: *Iste liber est*, le reste a été gratté. Demi-reliure moderne; dos en maroquin rouge, avec les titres dorés des traités, et le monogramme couronné de Léopold I^{er}.

2562. (3964-67). — BONAGUIDA. Opera (2).

1. (F. 1^v-2^v). [Diverses lettres de l'official de Liège].

2. (F. 3-37^v). Summa introductoria super officio advocacionis in foro ecclesiastico a BONAVIDA iudice iuris canonici professore (3).

3. (F. 37^v-38^v). Philippo regi Francorum ... universitas Parisiensis. — Epistola ENGELBERTI DE MARKE electi Leodiensis.

4. (F. 39-85). Libellus fugitivus compositus a magistro NEPOTE DE MONTE ALBANO (4).

5. (F. 85-85^v). Ioanni summo pontifici universitas Parisiensis.

6. (F. 86-102). Summa quae appellatur ut nos minores a magistro [ARNULFO canonico Parisiensis].

7. (F. 102-103). [Lettres de l'official de Liège].

8. (F. 104-124^v). Summa de matrimonio,

9. (F. 125-126). [Casus de virgine deflorata per coactionem].

10. (F. 126^v-127). [Casus de testamento].

Parchemin, 127 feuillets; 0^m,233 × 0^m,15; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues. F. 1^v, il y a la note: *Pertinet monasterio Sancti Remacli Stabulensis anno 1512^o. P. Iohannes Saremon*, et f. 3: *Liber monasterii Stabulensis*. Reliure restaurée du XVI^e siècle, veau sur ais de bois.

2563. (5668-69). — BARTHOLOMAEUS BRIXIANUS. Concordia discordantium (5).

1. (F. 1-470^v). Concordia discordantium.

2. (F. 471-478). Palea decretorum.

Parchemin; 478 feuillets; 0^m,422 × 0^m,27; XIV^e siècle, les feuillets 471-478 ont été écrits au XV^e; deux colonnes et commentaire dans les marges; initiales rouges et bleues. F. 1, il y a une miniature qui représente Charlemagne dictant les capitu-

(1) Cf. G. MAZZUCHELLI, *Gli scrittori d'Italia*, t. II, part. IV, p. 2368.

(2) Cf. SANDERUS, *Bibl. belg. ms.*, part. II, p. 213.

(3) Cf. SAVIGNY, *Histoire du droit romain au moyen âge*, trad. Guenoux, Paris, 1839, t. IV, p. 269.

(4) *Ibid.*, p. 276.

(5) Voir FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. I, p. 176-77.

lares. A en juger par sa reliure du XVI^e siècle, veau raciné, filets d'or, tranche rouge, ce volume provient de l'abbaye de Gembloux.

2564. (7451). — BARTHOLOMAEUS BRIXIANUS. *Concordancia discordantium canonum*.

Parchemin; 354 feuillets; 0^m,45 × 0^m,28; XIV^e siècle; deux colonnes et commentaire marginal; initiales rouges et bleues; signatures *A1-26*, *A1-H4*. F. 1, il y a trois miniatures représentant Innocent IV remettant les décrétales aux docteurs de Bologne, Moïse recevant les tables de la loi et la création d'Ève. F. 1, se lit le nom propre: *J. G. Commers* et la note: *Bibliotheca Tongerl[oensis] 1708*. Reliure du XVII^e siècle, ais de bois recouverts de veau estampé; fermoirs en cuivre; tranche verte.

2565. (21190). — INNOCENTIUS IV. *Apparatus* (1).

1. (F. 1-1^v). Diverses notes de droit canon.
2. (F. 2-275). *Apparatus domni INNOCENCI* pape quart.
3. (F. 275^v-276). Diverses notes de droit canon, entre autres *De officiis iudicis delegatis lecture* HOSTIS.

Parchemin; 175 feuillets, plus trois de garde; 0^m,451 × 0^m,27; XIII^e siècle (1290), car on lit f. 275: *Per manum Iohannis dicti ira de Karakes, anno Domini M^o. CC^o. nonagesimo die sabbati post vincula sancti Petri*; deux colonnes; initiales rouges et bleues; titre courant. F. 2, très jolie miniature qui représente le pape Innocent remettant son volume aux docteurs de Bologne; f. 96, une autre figurant le pape recevant une accusation; f. 170, la vie des clercs, messe et prédication; f. 220, cérémonies du mariage; f. 231^v, scènes de tribunal. Au verso du premier feuillet de garde, il y a la note: *Liber collegii Buslidiani* (2). Reliure moderne; au dos, le titre, en lettres noires: *Apparatus Innocentii papae IV, anno 1290*.

2566. (5462). — BERNARDUS COMPOSTELLANUS. *Apparatus super decretales* (3).

Parchemin; 59 feuillets; 0^m,337 × 9^m,24; XVI^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues. A en juger par la reliure de ce volume, veau raciné à filets d'or, il provient de l'abbaye de Gembloux; au dos, le titre doré: *De summa Trinit.*; tranche rouge.

2567. (7452). — HENRICUS DE SEGUSIO. *Summa super titulis decretalium completa*.

1. (F. 1-341^v). *Summa* (4).
2. (F. 342^v). Index.

Parchemin; 342 feuillets; 0^m,435 × 0^m,275; XIV^e siècle (1314), car on lit f. 341^v: *Explicit anno M^o. CCC^oXIII^o*; deux colonnes; initiales rouges et bleues;

(1) FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. IV, p. 36; cf. plus haut, p. 16.

(2) Le célèbre collège de Busleyde, à Louvain.

(3) Voir plus haut, p. 16.

(4) FABRICIUS-MANSI, *op. cit.*, t. III, p. 225.

quelques capitales en toutes couleurs rehaussées d'or. En tête de chaque livre, petites miniatures représentant : f. 1, le Christ juge ; f. 80^v, le jugement des âmes ; f. 149^v, le Christ prêchant ; f. 217, le jugement particulier ; f. 238 et f. 240, arbres généalogiques. F. 1, il y a la note : *Bibliotheca Tonger[loensis]*, 1708. Reliure du XVII^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé ; restes de fermoirs en cuivre.

2568. (5551). — GAlFREDUS DE TRANO. Summa.

Summa super titulis decretalium composita a magistro GOFFREDO DE TRANO domni pape subdiacono et capellano (1).

Parchemin ; 220 feuillets ; 0^m,225 × 0^m,161 ; XIV^e siècle ; deux colonnes ; initiales rouges et bleues ; titre courant rouge et bleu. F. 220^v, on lit : *Liber monasterii sancti Petri Gemblacensis*, et *Liber dompni Ottonis abbatis monasterii Gemblacensis* (2). Reliure du XVII^e siècle, veau brun, à filets d'or ; titre doré : *Goffre. su. decretal.*

2569. (8608). — GAlFREDUS DE TRANO. Summa super decretales.

Parchemin ; 206 feuillets ; 0^m,256 × 0^m,17 ; XIV^e siècle ; deux colonnes ; initiales rouges et bleues. Demi-reliure moderne ; dos en maroquin brun, avec le titre doré : *Goffredi de Trano. Summa super decretales. XIII saec.*, et le chiffre couronné de Léopold I^{er}.

2570. (II. 1441). — DINUS. Opera.

1. (F. 1-39). Lectura domni DYNII super titulo de regulis iuris super VI^o libro decretalium (3).

2. (F. 39^v-40^v). Index du traité précédent et autres notes de droit.

3. (F. 41-80). Additiones seu suppletiones LAPI [DE CASTELLIONE] ad novellam Iohannis Andree super sexto decretalium (4).

Les feuillets 80^v-82^v sont blancs.

4. (F. 83-98). Tractatus de ecclesiastico interdicto famosissimi doctoris doctorum domini Io. CALDRINI (5).

5. (F. 98^v-183). [ANGELUS DE PERUSIO super novellas Iustiniani usque ad novellam 22] (6).

6. (F. 183-187). Tractatus de inventario secundum dominum ANGELUM DE PERUSIO (7).

(1) FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. act.*, t. III, p. 12.

(2) Othon de Dave. Cf. URSMER BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 24.

(3) Voir, au sujet de Dinus Mugellanus et des éditions de ses œuvres, M. DE SAVIGNY, traduction Ch. Guenoux, *Histoire du droit romain au moyen âge*, t. IV, p. 171-174.

(4) FABRICIUS-MANSI, *op. cit.*, t. IV, p. 245-46.

(5) *Ibid.*, t. I, p. 321.

(6) HAIN, *Repertorium bibliographicum*, t. II, part. II, p. 465, n^o 15872.

(7) *Ibid.*, n^o 15874.

7. (F. 187-187^v). Forma inventarii quam tradidit dominus IACO. DE BUTRIGARIUS (1).

Papier, aux filigranes de l'anémone et de la tête de bœuf (divers types, avec et sans croix); 187 feuillets; 0^m,378 × 0^m,274; XV^e siècle; deux colonnes; capitales en rouge et en bleu. F. 187^r, on lit : *Scriptum Colonie*. F. 1, il y a la note : *Bibliothecae [Parcensis]* écrite deux fois, et sur le premier plat intérieur : *K. theca I*. Ce volume a ensuite appartenu à Sir Thomas Phillipps (n^o 10440) et a été acquis en 1891 par la Bibliothèque royale de Belgique. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré : *Dinus Muget. sup. r. iuris in 6^{to} decre.*; sur les deux plats extérieurs, les armoiries de l'abbaye de Parc ont été grattées; tranche rouge.

2571. (II. 1440). — FREDERICUS DE SENIS. Consilia (2).

1. (F. 1-8^v). Tabula super disputacionibus, questionibus et consiliis (*sic*) domini Friderici de Senis decretorum excellentissimi doctoris.

2. (F. 8^v-9^v). Execrabilis IOHANNIS VICESIMI SECUNDI constitucio.

3. (F. 9^v-18). Tractatus permutacionis Domni FRIDERICI DE SENIS.

4. (F. 18^v-19^v). De dispensatione. AUGUSTINUS DOMINI PETRI DELLANTE de Pisis, utriusque iuris doctoris.

5. (F. 20-272^v). Liber consiliorum necnon questionum venerabilis domini et magistri excellentissimi FREDERICI DE SENIS decretorum doctoris.

Papier, au filigrane de la tête de bœuf surmontée de la croix; 272 feuillets; 0^m,376 × 0^m,26; XV^e siècle (1450), car on lit, f. 272^r : *Sub anno a nativitate Domini finitum necnon completum millesimo quadringentesimo quinquagesimo de mense iunii, pontificatus domini nostri pape Nicolai Quinti anno quarto, 1450. Deo gratias*. Deux colonnes; très jolies capitales en rouge et en bleu; les feuillets 1, 8^r et 20^r sont très gracieusement enluminés et encadrés; réclames dans des cartouches. F. 1, on lit : *Bibliothecae [Parcensis]*, et sur le premier plat intérieur, il y a la cote : *K. theca I*; plus tard, ce volume a fait le n^o 10439 de la bibliothèque Phillipps; il est entré à la Bibliothèque royale en 1891. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré : *Consilia Frederici de Senis anni 1450*; tranche rouge.

2572. (II. 1432). — FREDERICUS DE SENIS. Consilia.

1. (F. 1-3). Index.

2. (F. 3^v-121^v). FREDERICUS DE SENIS. Consilia.

3. (F. 122-128^v). Tractatus domni FREDERICI DE SENIS super permutatione beneficiorum.

Papier, au filigrane de l'arc et de la flèche; 128 feuillets; 0^m,378 × 0^m,265; deux colonnes. F. 1, il y a la note : *Bibliothecae [Parcensis]*; sur le premier plat intérieur la cote *K. theca. I*. Plus tard ce volume a été à Cheltenham, n^o 10334, et il est entré à la Bibliothèque royale en 1891. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré : *Consilia Frederici de Senis*; sur les deux plats, les armoiries de l'abbaye de Parc ont été grattées; tranche rouge.

(1) FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. IV, p. 7.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 209.

2573. (222). — GUIDO DE BASIO. Rosarium super decreto.

1. (F. 2). Notes de droit canon.
2. (F. 3-320). [GUIDO DE BASIO. Rosarium super decreto] (1).
3. (F. 320-322). Notes de droit canon.

Parchemin; 322 feuillets; 0^m,443 × 0^m,27; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues; titre courant aux mêmes couleurs. F. 3, jolie miniature représentant probablement le pape Innocent IX remettant les décrétales aux professeurs de l'Université de Bologne; le feuillet 3 est élégamment encadré. On y voit deux armoiries qui se trouvent également dans les manuscrits n° 234 et n° 231-32 de la Bibliothèque royale. F. 1, il y a la note: *Liber walteri de blisia canonici aquensis*, et en dessous l'ex-libris gravé, probablement du même chanoine (2). L'estampille rouge, *R. F.*, de la Bibliothèque nationale de Paris se voit f. 3 et f. 320. Reliure moderne très artistique, peau de truie estampée, avec l'inscription: *Regia Bibl. Belgica*; fermoirs en cuivre.

2574. (7494-95). — GUIDO DE BASIO. Super sexto decretalium.

1. (F. 1^v-2). [Lettre de Benoît et d'Innocent]. *Inc.* Ad reprimendas insolencias trangressorum.
2. (F. 2^v). [Litterae Clementis V. Avenione].
3. (F. 3-155^v). Archidiaconus [Bononiensis GUIDO DE BASIO] super sexto decretalium.
4. (F. 155^v-156). [Epistolae CLEMENTIS V].
5. (F. 157-253^v). Glosa ordinaria IOHANNIS monachi cardinalis (3).
6. (F. 254). BERENGARIUS episcopus Bituricensis abbatibus ... in civitate et dyocesi Bituricensi.
7. (F. 254-255). Questio deputata Tholose per domum ARMANUM legum doctorem in vigilia beati Matthaei anno Domini M.CCC°XVI, die mercurii post Cineres.

Parchemin; 255 feuillets; 0^m,409 × 0^m,249; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues; signatures *a. y.*; titre courant en rouge. Les feuillets 3 et 157 sont élégamment encadrés; sur les mêmes feuillets deux petites miniatures, représentant le pape remettant les décrétales à Guy de Baisio et au cardinal Jean. F. 11, il y a la note: *Iste liber est michi commodatus ab abbate tongerloeo anno [XIV^e] liii, v septembris*, et en dessous, à demi grattée l'inscription: *Bibliothecae Tongerloensis 1708*. Reliure du XVIII^e siècle; veau raciné; au dos, le titre doré: *Archidiacono: super sexto decretaliu.*, les armoiries de l'abbaye de Tongerlo et sa devise: *Veritas vincit*.

(1) Voir, au sujet de cet auteur, TIRABOSCHI, *Biblioteca Modenese*, 1781, t. I, p. 137-142. HAIN, *Repert. bibl.*, t. I, p. 251, n. 2713-15, signale des éditions de ce traité.

(2) C'est un autre exemplaire de l'estampe qui se trouvait autrefois dans le manuscrit n° 234 de la Bibliothèque royale et conservé maintenant au Cabinet des Estampes, sous le n° S. II. 31262. Voir, plus bas les nn. 2609 (234) et 2610 (231-32).

(3) Voir, plus bas, les n°s 2576-83.

2575. (7492). — IOHANNES ANDREAE. Constitutiones Clementinae cum apparatu (1).

Parchemin; 41 feuillets; 0^m,438 × 0^m,298; XIV^e siècle; quatre colonnes; initiales rouges et bleues. Le premier feuillet est splendidement enguirlandé, une miniature représente le pape donnant les constitutions. F. 1, une inscription à demi grattée laisse lire encore : *Bibliothecae Tongerl[oen]sis 1708*. Reliure du XVII^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé; tranche verte.

2576. (7520-21). — IOHANNES ANDREAE. Apparatus.

1. (F. 1-112^v). Apparatus domni IOHANNIS ANDREE super sexto libro decretalium.

2. (F. 113-188). Apparatus domni GECELLINI DE CASSANBIS super Clementinis.

Parchemin; 188 feuillets; 0^m,374 × 0^m,261; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues; capitales en toutes couleurs rehaussées d'or; titre courant. F. 1, on lit : *Bibliothecae Tongerloensis 1708*. Reliure du XVIII^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé; fers à la roulette.

2577. (14299-300). — IOHANNES. Super VI libro decretalium.

1. (F. 1-115^v). Apparatus sexti libri decretalium a domno Io[HANNE] monacho compositus.

2. (F. 116-117^v). Notes diverses de droit canon.

Parchemin; 117 feuillets, plus un de garde; 0^m,367 × 0^m,22; XIV^e siècle; deux colonnes avec commentaire dans les marges; initiales rouges et bleues; capitales en toutes couleurs rehaussées d'or; titre courant rouge et bleu. F. 1, miniature représentant Innocent IV donnant les décrétales. Sur le premier feuillet de garde, il y a les armoiries qui se trouvent dans les nn. 5670, 5671, 5672 et 9241. Demi-reliure moderne; dos en maroquin rouge.

2578. (1085). — IOHANNES ANDREAE. Super Clementinas.

Apparatus Clementinarum factus per IOHANNEM ANDREE BONONIENSEM doctorem egregium.

Papier, au filigrane de la tête de bœuf surmontée de la croix; 163 feuillets, plus deux de garde à la fin; 0^m,285 × 0^m,213; XV^e siècle (1449), car on lit f. 163^v : *Scriptus anno Domini M.CCCC.xlix ipso die Remigii*; deux colonnes. F. 1, on lit : *Liber canonicorum regularium vallis Sancti Martini in Iovano*, et au verso du deuxième feuillet de garde : *Est liber hic Sancti Martini Iovaniensis*. F. 1 et f. 163, il y a l'estampille, R.F., de la Bibliothèque nationale de Paris. Reliure restaurée du XV^e siècle, veau brun estampé.

2579. (686-88). — IOHANNES ANDREAE. Apparatus.

1. (F. 1). Index.

2. (F. 2-171). Apparatus domni IOHANNIS ANDREE super Clementinis.

(1) Cf. J. F. VON SCHULTE, *Die Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts*, p. 360.

3. (F. 172-180^v). *Summula copiosa IOHANNIS ANDREE super 4^{to} libro decretalium.*

Le feuillet 181 est blanc.

4. (F. 182-185^v). *Processus iudicii secundum modum iuris canonici antiqui.*

Papier, au filigrane de la lettre *P* fleuronnée; 185 feuillets, plus quatre de garde; 0^m,286 × 0^m,214; XV^e siècle (1472), car on lit f. 171 : *Scriptus necnon finitus per me Iohannem Tulpeti alias de Colonia in collegio H. Dwergh colonie sito anno M.CCCC.lxxij mensis februarü in die brigide virginis etc.* et f. 1^v : *De anno Domini M.CCCC.lxxij mensis februarü.* Deux colonnes. Sur le deuxième feuillet de garde en tête du volume, il y a la note : *Ich haest vonn Schultus krijgem gegeven op Bruwylre im jaer dussent funf hundertt uund seer uun sestych. Anno Domini 1564.* L'estampille rouge de la Bibliothèque nationale de Paris a été grattée f. 2 et f. 185^v. Demi-reliure restaurée du XVI^e siècle. veau brun estampé.

2580. (942-44). — IOHANNES ANDREAE. *Super Clementinas.*

1. (F. 12-12^v). Lettre du pape JEAN à l'évêque de Liège, au sujet des béguines.

2. (F. 12^v et 1). Lettre d'ADOLPHE DE LA MARCK, évêque de Liège, 1389, au sujet des béguines de Saint-Christophe, à Liège.

Les feuillets 1^v-11^v sont blancs.

3. (F. 14-170^v). *Apparatus IOHANNIS ANDREE super Clementinis.*

4. (F. 171-183^v). *Casus IOHANNIS ANDREAE super Clementinis.*

Papier, aux filigranes de l'écu de Champagne, de l'ancre, de la tête de bœuf surmontée de la croix; 183 feuillets, plus dix feuillets blancs à la fin du volume; 0^m,297 × 0^m,208; XV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues. L'estampille rouge, *R. F.*, de la Bibliothèque nationale de Paris se trouve f. 12 et f. 183^v. Reliure restaurée du XV^e siècle, veau estampé; traces de fermoirs.

2581. (II. 1431). — IOHANNES ANDREAE. *In quartum decretalium* (1).

1. (F. 1-1^v). Index.

2. (F. 2-93). *Summula IOHANNIS ANDREAE super quarto decretalium.*

Papier, au filigrane de la tête de bœuf; 93 feuillets, plus trois de garde en tête du volume et deux à la fin; 0^m,375 × 0^m,275; XV^e siècle; deux colonnes; grandes capitales rouges et bleues. Sur le deuxième feuillet de garde, il y a le nom propre : *Bremel* (2). Ce volume provient de l'abbaye de Parc, dont il y a la cote *K. theca 3* sur le premier plat intérieur, et sur les deux plats extérieurs, les armoiries ont été grattées. Ensuite le volume a appartenu à sir Thomas Phillipps avec le n° 10333; il a été acquis par la Bibliothèque royale en 1900. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré : *Panorm. Sup. 4 decre.*; tranche rouge,

(1) Cf. M. DE SAVIGNY, trad. Ch. Guenoux, *Histoire du droit romain au moyen-âge*, t. IV, p. 217 sqq.

(2) Cf. n° 2589 (II. 1417), p. 54.

2582. (5564). — IOHANNES ANDREAE. Apparatus super sextum decretalium.

1. (F. 1-131). Apparatus IOHANNIS monachi.

2. (F. 131^v). Notes diverses de droit canon.

Parchemin; 131 feuillets; 0^m,358 × 0^m,24; XIV^e siècle; deux colonnes avec commentaire dans les marges; initiales rouges et bleues. F. 1, miniature représentant le pape donnant les décrétales. A en juger par sa reliure, veau raciné, tranche rouge, ce volume a appartenu à l'abbaye de Gembloux; au dos, le titre doré: *Liber 6 decret.*

2583. (11437-40). — PETRUS ROGERIUS. Opera.

1. (F. 1-21). Impugnacio quarundam constitucionum Iohannis pape XXII factarum circa regulam sancti Francisci et circa vitam Christi et apostolorum edita per aliquos ex fratribus ordinis minorum.

Les feuillets 21^v-24^v sont blancs.

2. (F. 25). Ex postilla magistri PETRI ROGERII prioris sancti Baudilii magistri in theologia Parisiis (1).

Les feuillets 25^v-26 sont blancs.

3. (F. 26^v-67^v). [PETRUS ROGERIUS. Postilla] (2).

Les feuillets 68-70 sont blancs.

4. (F. 71-79). Obiectiones domni RICHARDI archiepiscopi Armachani contra mendicitatem Christi et contra ordines mendicantium (3).

Les feuillets 79^v-82^v sont blancs.

5. (F. 83-117^v). [ROGERIUS CONEWAY]. Tractatus contra scripta Armachani archiepiscopi Hiberni que fecit contra mendicantes (4).

Papier, au filigrane de l'ancre, quelques feuillets en parchemin; 117 feuillets; 0^m,207 × 0^m,145; XV^e siècle. Ce volume provient de l'abbaye de Parc, car il y a sur le premier plat intérieur la cote: *I. theca V*, et sur les deux plats extérieurs de la reliure du XVII^e siècle, veau fauve, les armoiries ont été grattées; tranche rouge.

2584. (II. 1425). — BARTOLUS DE SAXOFERRATO. Lectura super 9 priores libros decretalium (5).

Papier, au filigrane des clefs en sautoir et de la lettre *M* couronnée; 459 feuillets; XV^e siècle (1436), date qu'on lit f. 459; deux colonnes; grandes initiales en rouge. Le premier feuillet est orné d'une miniature représentant l'adoration de la Trinité; encadrement et lettrine en toutes couleurs rehaussée d'or; à partir du f. 231, signatures *zr-z4*; *aa-r-xx7*. On lit f. 459: *Pertinet Iohanni De Erpe vulgariter*

(1) En marge, il y a la note: *Iste magister Petrus Rogerii postea fuit papa Clemens scilicet sextus et fuit anno 1350 et ita habuit iubileum.*

(2) Cf. FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. I, p. 395.

(3) Pour les éditions de ce traité, voir *ibid.*, t. VI, p. 78.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 409.

(5) *Ibid.*, t. I, p. 182.

nuncupati (sic) *Estoms*. Plus tard, ce volume a appartenu à l'abbaye de Parc, car f. 1, il y a la note : *Bibliothecae Parcensis*, sur le premier plat intérieur, la cote *K. theca. II.*, et sur les deux plats extérieurs, les armoiries ont été grattées. Ensuite, le manuscrit s'est trouvé avec le n° 10327 dans la bibliothèque de sir Thomas Phillipps et a été acquis par la Bibliothèque royale en 1890. Reliure du XVI^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré : *Bartolus sup. 9. priores libros decret. anni 1436*; tranche rouge.

2585. (7450, 7457-59). — HENRICUS BOUHC. *Lectura super quinque libris decretalium* (1). En deux volumes.

TOME PREMIER (n. 7450).

1. (F. 1-250^v). [Lectura super 1^o et 2^o libro].
2. (F. 251-293^v). *Tabula distinctionum magistri H. Bouhic super libro decretalium*.

TOME DEUXIÈME (n. 7457-59).

[Lectura super 3^o, 4^o et 5^o libro].

Parchemin; 293 et 348 feuillets; 0^m,45 × 0^m,30; XIV^e siècle (1348 et 1378), car on lit au tome premier, f. 250^v : *Hic est finis ... anno Domini M^o. CCC^o xlviii^o die Iovis post octabas epiphanie eiusdem cui pro infinitis beneficiis que michi tribuit et specialiter pro eo quod non obstante mortalitate que in istis partibus invalescit ore perduxit ad finem huius operis peroptatum infinitas benedictionis gratias refero sicut possum cum cum patre et Spiritu Sancto est honor et gloria virtus et imperium ab eterno et nunc et per infinita secula seculorum, amen*, et au tome deuxième, f. 150 : *Prieut perfecit 2^{um} et 3^m librum anno Domini M^o CCC^o lxxviii^o die Iovis post festum beati Nicholay in mense maij*. Deux colonnes; initiales rouges et bleues; signatures *ax-zj*, *9i-9j*; les feuillets 1, 119 et 251 du premier volume et les feuillets 1, 151 et 210 du deuxième sont magnifiquement encadrés: Plusieurs miniatures, tome premier, f. 1, Innocent IV remettant les décrétales aux docteurs de Bologne; f. 119, un accusé; tome deuxième, f. 1, clercs allant dire la messe; f. 151, cérémonie des fiançailles; f. 210, le pape recevant les dénonciations et les appels. Sur les premiers feuillets de garde de chaque volume, on lit : *Bibliothecae Tongerloensis 1708*. Ais de bois, recouverts de veau brun estampé; fermoirs en cuivre; tranche verte.

2586. (5683). — HENRICUS BOUHC. *Opera*.

Distinctiones HENRICI BOHC venerabilis utriusque iuris doctoris super secundo libro decretalium.

Papier, aux filigranes des ciseaux et de la tête de bœuf surmontée de la croix; 344 feuillets; 0^m,417 × 289; XV^e siècle (1453), car on lit, f. 344^r : *Per mei Eustachii manum de Eldris anno 1453. die decima quarta mensis martii ad Dei laudem. Amen*. Reliure du XV^e siècle, veau brun estampé.

(1) Au sujet d'Henri Bouhic, voir SBARALEA-WADDING, *Script. ord. min.*, 1806, p. 336; LEVOT, *Biogr. bretonne*, t. I, p. 116. Pour les éditions de ce traité, cf. HAIN, *Repert. bibliogr.*, t. I, p. 90, n. 3682.

2587. (21518-19). — BALDUS. Opera.

1. (F. 1-292^v). [BALDUS. *Lectura super tres priores libros decretalium*] (1).

2. (F. 293-415). ANTONIUS DE BUTRIO *super quarto decretalium* (2).

Papier, au filigrane de la tête de bœuf surmontée de la croix; 415 feuillets; 0^m,396 × 0^m,285; XV^e siècle. Ce volume a été acquis en 1856, pour 50 francs, de M. Orts, alors employé au ministère de la justice. Demi-reliure moderne; titre doré: *Baldus opera*, et le double monogramme de Léopold I^{er}; tranche rouge.

2588. (II. 1421). — DOMINICUS A SANCTO GEMINIANO. *Super sextum decretalium, pars secunda* (3).

Papier, aux filigranes du dragon et de la couronne; 253 feuillets; 0^m,375 × 0^m,265; XV^e siècle; deux colonnes; grandes initiales rouges. Ce volume a appartenu à l'abbaye de Parc, comme l'indique la note *K. theca VII*, qui se trouve à l'intérieur du premier plat. Sur les deux plats extérieurs, les armoiries ont été grattées. Plus tard, ce volume a appartenu à Sir Thomas Phillipps, avec le n^o 10323. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré: *Das* (sic) *Geminia. sup. 6^{um} decretalium pars II*; tranche rouge.

2589. (II. 1417). — PETRUS DE ANCHORANO. Opera.

1. (F. 1-84). *Glosae super Clementinas*.

2. (F. 84^v-85). Notes de droit canon.

Les feuillets 85^v-88^v sont blancs.

3. (F. 89-167). [PETRUS DE ANCHORANO. *De remissione peccati*] (4).

Les feuillets 167^v-170^v sont blancs.

4. (F. 171-222). *Liber de contractibus secundum fratrem IOHANNEM DE CAPISTRANO* (5).

5. (F. 223-265). *Disputationes ANTHONII DE BUTRIO et MATTHEI DE MACTASELLANIS* (6).

6. (F. 265^v-284). *Repetitio per domnum BALDUM de Perusio in publico auditorio apostolici pallacii pontificatus domini Urbani V anno undecimo de mense maii* (7).

7. (F. 284-292^v). FRANCISCUS ZABARELLIS. *Repetitio in decretalem presbiter* (8).

(1) Cf. M. DE SAVIGNY, trad. Charles Guenoux, *Histoire du droit romain au moyen âge*, t. IV, p. 236.

(2) *Ibid.*, p. 270.

(3) Voir BRUNET, *Manuel du libraire*, 5^e éd., t. II, col. 1526.

(4) Cf. MAZZUCHELLI, *Scrittori d'Italia*, t. I, p. 674-78. Pour les éditions, voir HAIN, *Repert. bibliogr.*, t. I, p. 104, n. 945-47.

(5) Cf. WADDING, *Script. ord. min.*, p. 197.

(6) Voir FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. V, p. 49.

(7) Cf. MAZZUCHELLI, *op. cit.*, t. I, part. 1, p. 145-55.

(8) FABRICIUS-MANSI, *op. cit.*, t. VI, p. 330; HAIN, *op. cit.*, t. IV, p. 520, n. 16250.

8. (F. 293-304). Repetitio celeberrimi utriusque iuris doctoris DE IODE GRASSI Mediolanensis.
9. (F. 305-334). Repetitio.
10. (F. 335-336). De donatione.
11. (F. 336^v-337). Repetitio.
Les feuillets 337^v-338^v sont blancs.
12. (F. 339-346^v). Repetitio de iuramento.
13. (F. 347-364). Repetitio facta per HENRICUM DE BEMEL Coloniensem de capite *Ex parte de arbitris*, anno Domini M^oC^oC^oC^oXXXVIII, die XII mensis ianuarii in studio papiensi florentissimo pro tunc ac egregiorum virorum et doctorum et scholarum copiosissimo.
14. (F. 365-372^v). Repetitiones iuris.
Les feuillets 373-374^v sont blancs.
15. (F. 375-389^v). [Notae iuris].
Le feuillet 390 est blanc.
16. (F. 391-425). Tractatus de testibus utriusque iuris doctoris ALBINI DE MALERIS editus et pronuntiatus in studio papiensi.

Papier, aux filigranes de l'ancre, du croissant, de la grappe de raisin, de la couronne surmontée de la croix, de la tête de bœuf avec la croix, du dragon, de la lettre *B* gothique; 425 feuillets; 0^m,28 × 0^m,202; XV^e siècle, car f. 84, il y a la note : *Scriptus per me Henricum et finitum anno Domini M^oC^oC^oC^o.XLI. die XII mensis ianuarii Basilee sacro Basiliensi concilio durante et sanctissimo in Christo patre et domino domino Nicolao V^o summo pontifice*; f. 167 : *Completa die X octoberis hora XXII, M^oCCCC^o.XII per me Petrum de Anchorano minimum utriusque iuris doctorem bononie legentem*; f. 304^v : *Scripta et finita per me Henricum de Bemel pro tunc Papie in felici studio anno Domini M^oCCCC^oXXXVIII, die XIX mensis septembris*. Ce volume provient de l'abbaye de Parc, car sur le premier plat intérieur, il y a la cote *K. theca 3*, et sur les deux plats extérieurs les armoiries de l'abbaye ont été grattées. Ensuite, le manuscrit a appartenu à Sir Thomas Phillipps, n^o 4536; il a été acquis par la Bibliothèque royale en 1900. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré : *Parnormitani summaria glosarum Clement 12* (sic), *anni 1412*; tranche rouge.

2590. (II. 1429). — FRANCISCUS DE ZABARELLIS. *Lectura tertii decretalium* (1).

Papier, aux filigranes des ciseaux, de la couronne surmontée d'une croix et de la tête de cerf; 332 feuillets; 0^m,377 × 0^m,262; XV^e siècle (1430), car on lit f. 332 : *Finita lectura tertii decretalium secundum Francischum de Zabarellis iuris utriusque doctorem eximium ac archipresbiterum paduanum dignissimum nunc actu ordinarie Padue legens decretales. 1402, 20 octobris. Et istam lecturam scripsit Udo de Bothalen in opido Bruxellensi in domo Iohannis de Gravia canonico* (sic) *Bruxellensi, anno Domini M^oCCCC^oXXX in profesto Sancti Michaelis. Pro domino decano Bruxellensi*. Deux colonnes; le premier feuillet est enluminé; mais la

(1) Cf. A. RICHTER, *Lehrbuch der katholischen und evangelischen Kirchenrechts*, 8^e éd., Leipzig, 1886, p. 158.

miniature a été arrachée. F. 1, il y a la note : *Bibliotheca [Parcensis]*, et sur le premier plat intérieur la cote *K. theca. VII*. Ensuite ce volume a fait partie de la collection de Sir Thomas Phillipps avec le n° 10331; il a été acquis par la Bibliothèque royale en 1900. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré : *F. de Zarabel. (sic) sup. 3^{um} decretalium anni 1430*; sur les deux plats, les armes de l'abbaye ont été grattées; tranche rouge.

2591. (II. 1439). — FRANCISCUS DE ZABARELLIS. *Commentum sue lecture super primo decretalium.*

Ce commentaire s'étend depuis le titre 10 du premier livre des Décrétales jusqu'à la fin.

Papier, au filigrane de la tête de bœuf, quelques feuillets en parchemin; 355 feuillets; 0^m,375 × 0^m,262; XV^e siècle (1438), car on lit f. 355 : *Explicit commentum seu lectura domini Francisci de Zabarellis excellentissimi utriusque iuris doctoris super primo decretalium feliciter, 1438, 21 septembris*; puis une autre main a ajouté : *In Bas[ilee] tempore synodi. Guilhelmus Pelz (?)*. Deux colonnes; initiales rouges et bleues. Ce volume a appartenu à l'abbaye de Parc, car au premier plat intérieur, il y a la cote : *K. theca. VII*; ensuite, ce volume a appartenu à Sir Thomas Phillipps, n° 10438, et la Bibliothèque royale l'a acquis en 1890. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré : *F. de Zarabel (sic) sup. 10^{um} decretalium anni 1438*; sur les deux plats extérieurs, les armoiries de l'abbaye de Parc ont été grattées; tranche rouge.

2592. (II. 1418). — FRANCISCUS DE ZABARELLIS. *Super quarto decretalium.*

Papier, au filigrane de la tête de bœuf surmontée d'une croix; 287 feuillets; 0^m,283 × 0^m,205; XV^e siècle (1445), car on lit, f. 287^v : *Explicit lectura domini Francisci de Zabarellis super quarto libro, 1445*. Ce volume appartenait jadis à l'abbaye de Parc, car f. 1, il y a à demi-grattée la note : *Bibliothecae Parcensis*, sur le premier plat intérieur la cote *K. theca. VII*, et sur les deux plats extérieurs les armoiries de l'abbaye ont été effacées. Plus tard, ce volume a fait partie de la bibliothèque de Sir Thomas Phillipps, avec la cote 4537, d'où il a été acquis par la Bibliothèque royale en 1890. Reliure du XVI^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré : *F. de Zarabel (sic) super 4^{um} decretalium anni 1442 (sic)*; tranche rouge.

2593. (11479-84). — FRANCISCUS DE ZABARELLIS. *Opera.*

1. (F. 1-31). FRANCISCI ZABARELLI palavini iuris utriusque doctoris cardinalis etc. ad Petrum Paulum Iustinopolitanum.

2. (F. 31-34). [Epistola COLUTHII PIERI DE SALUTATIS cancellarii Florentini.

3. (F. 34^v-38). Epistola pulcherrima FRANCISCI DE ZABARELLIS ad Colucium Pieri cancellarium Florentinum.

4. (F. 39-55). Liber magistri IOHANNIS DE DEO doctoris egregii de regulis penalibus (1).

(1) Voir M. DE SAVIGNY, *Histoire du droit romain au moyen âge*, t. IV, p. 175-78.

5. (F. 55^v-58). [Epistola ADULPHI Leodiensis episcopi, 7 octobris 1317].

6. (F. 58-58^v). [Epistola IOHANNIS episcopi Leodiensis, 1290] (1).

7. (F. 59-65^v). De mathematicis complementis. NICOLAUS [DE CUSA] cardinalis sancti Petri ad vincula (2).

Les feuillets 60 et 67 sont blancs.

8. (F. 68-78^v). [NICOLAUS DE CUSA]. De theologicis complementis.

Papier, au filigrane de l'ancre, les feuillets 39-58 sont en parchemin; 0^m,279 × 0^m,205; XV^e siècle. F. 59, il y a la note: *Ex dono Heymerici de Campo patri Oliverii. Lovanium.* Plus tard, ce manuscrit a appartenu à l'abbaye de Parc, car il porte sur le premier plat intérieur la cote *K. V.*, et sur les deux plats extérieurs de la reliure du XVII^e siècle, veau fauve, les armoiries de l'abbaye ont été grattées. Au dos, le titre doré: *F. Zabarelli*; tranche rouge.

2594. (II. 1438). — FRANCISCUS DE ZABARELLIS. Super libro quinto decretalium.

Papier, au filigrane de la couronne surmontée d'une croix, plusieurs feuillets en parchemin; 410 feuillets; 0^m,377 × 0^m,266; XV^e siècle; deux colonnes; grandes et belles initiales en rouge. F. 1, il y a la note grattée: *Bibliothecae Parcensis*, et au verso de la couverture, la cote *K. theca VII*, ainsi que le n° 10437 de la collection Phillipps; la Bibliothèque royale a acquis ce volume en 1890. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré: *F. de Zarabel* (sic) *super 5^{um} decretalium*; les armoiries de l'abbaye de Parc ont été effacées sur les deux plats; tranche rouge.

2595. (II. 1428). — IOHANNES DE IMOLA. Lectura super secundo libro decretalium (3).

Papier, au filigrane de la couronne surmontée d'une croix; 380 feuillets; 0^m,369 × 0^m,265; XV^e siècle (1427), car on lit, f. 380: *Et sic est finis huius secundi libri decretalium secundum dominum Iohannem de Ymola, scriptum per me Udonem de Bothalen* (4), *anno a nativitate Domini M^o CCCC. XXVII. viii mensis Marcii. Deo gratias. Scriptum Bononie.* Deux colonnes; initiales rouges et bleues; au premier feuillet, la miniature a été enlevée. F. 1, il y a la note à demi grattée: *Bibliothecae Parcensis*, et sur le premier plat intérieur: *K. theca VIII*. Plus tard, ce volume a été, à Cheltenham, le n° 10330 de la bibliothèque de Sir Thomas Phillipps; il a été acquis par la Bibliothèque royale en 1890. Reliure veau fauve du XVII^e siècle; au dos, le titre doré: *De Smola* (sic) *super 2^a lib. decretalium anni 1471*; sur les deux plats, les armoiries de l'abbaye de Parc ont été grattées; tranche rouge.

(1) Cette pièce a été publiée par MARTENE et DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, col. 885-88. Il est assez probable que cette édition a été faite d'après ce manuscrit.

(2) Sur les travaux mathématiques de Nicolas de Cues, voir R. ZIMMERMAN, *Der cardinal Nicolaus Cusanus als Vorläufer Leibnizens*, SITZUNGSBER. AKAD. DER WISS., Wien, 1852, t. VIII, p. 306-28.

(3) Au sujet de cet auteur, voir M. DE SAVIGNY, traduction Charles Guenoux, *Histoire du droit romain au moyen âge*, t. IV, p. 274.

(4) Cf. le n° 2590 (II. 1429), p. 54.

2596. (126). — ALEXANDER DE NEVO. In quartum decretalium (1).
Des. mutil. Dominus autem Ihesus Christus redemptor noster qui omnium bonorum principium ...

Papier, aux filigranes de deux flèches en sautoir, de l'aigle éployée, du trèfle inscrit dans un cercle; 258 feuillets; 0^m,407 × 0^m,28; XV^e siècle; deux colonnes; grandes capitales rouges et bleues. F. 1, on lit : *Collegii Societatis Iesu Lovanii 1642. A. 66.* Reliure moderne, cuir et toile.

2597. (5268-69). — WILHELMUS DE BONT. Opera.

1. (F. 1-140). Lectura magistri WILHELMI BONT supra secunda parte 2. li[bri] decretalium (2).

Les feuillets 140^v-143^v sont blancs.

2. (F. 144-308). [P. DE RYSEM]. De prescriptionibus (3).

Papier, aux filigranes de la tête de bœuf surmontée de la croix, de l'ancre, de la licorne; 308 feuillets; 0^m,285 × 202; XV^e siècle (1433), car on lit, f. 308 : *Scripta et collecta per manus Rey de opvelt sub venerabili viro domno et magistro P. de Rysem decretorum doctore eximio anno Domini M^o CCCC. xxxiii mensis iunii.* La reliure du XVII^e siècle, veau raciné, filets d'or, montre que ce volume a appartenu à l'abbaye de Gembloux; au dos, le titre doré : *Bont sup. 2 part. decre;* tranche rouge.

2598. (5435). — WILHELMUS DE BONT. Liber secundus decretalium, usque ad titulum de testibus.

Papier, aux filigranes de la tête de bœuf surmontée de la croix et de l'ancre; 313 feuillets; 0^m,275 × 0^m,202; XV^e siècle. Ce volume est copié de la même main que la seconde partie du n. 5268-69, écrite par Rey d'Opvelt (4). F. 313^r, il y a la note : *Liber domni Ottonis abbatis Gemblacensis* (5). Reliure du XVII^e siècle; filets d'or; au dos, le titre doré : *Liber secundus decretalium*; tranche rouge.

2599. (II. 2711). — NICOLAUS DE AUXIMO. Supplementum summae seu Pisanella (6).

1. (F. 1). Titre et notes.

2. (F. 2-7). Tabula super summam istam.

3. (F. 8-423). Summa de casibus conscientiae.

4. (F. 423-423^v). Declarationes de breviaturis in hac summa positis.

(1) F. 1 de ce manuscrit, il y a la note : *Alexander de Nevo Vicentinus in 4^{um} Decretalium. Impressus Venetiis 1583.* Le renseignement est exact, voir HAIN, *Repert. bibliogr.*, t. I, p. 88, n. 804.

(2) Cf. FOPPENS, *Bibl. belg.*, p. 393; *Biographie nationale*, t. V, col. 16-18.

(3) Cf. VALÈRE ANDRÉ, *Fasti academici*, p. 102.

(4) Voir le numéro précédent.

(5) Voir plus haut, p. 46.

(6) Sur les éditions de ce traité, voir WADDING, *Script. ord. min.*, p. 263.

Parchemin; 423 feuillets, plus quatre de garde à la fin; 0^m,142 × 0^m,103; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues. F. 1, on lit : *Ista pisanella pertinet provinciae (?) tusciae et illuc debet mitti sicut ordinavit frater Franciscus de Massa ad cuius usum fuerat concessa, postea concessa fuit loco vallis franc.* Ce volume a été acquis le 16 février 1901 à une vente chez M. Fiévez, à Bruxelles, pour 264 francs. Reliure du XVIII^e siècle, veau brun estampé.

2600. (10570). — NICOLAUS DE AUXIMO. Summa iuris.

1. (F. 1-308). [NICOLAUS DE AUXIMO. Summa.]

On lit f. 308^v : *Et hic zelus me fratrem Nicolaum de Ausimo ordinis minorum indignum pro aliquali simpliciorum subsidio ad huius supplementi compilationem.*

2. (F. 308^v-311). Capitula litterarum praedicti libri.

3. (F. 311^v-312). [Abbreviaturae].

Parchemin; 312 feuillets; 0^m,225 × 0^m,16; XV^e siècle (1444), car on lit, f. 308^v : *Expletum est apud locum nostrum sancte Marie de Angelis vulgariter sancti Angeli nuncupatum M^oCCCC^oxlviⁱⁱ novembris XXVIII die sabbati proximi ante adventum hora quasi sexta.* Deux colonnes; initiales rouges et bleues. Reliure du XVIII^e siècle, maroquin rouge; sur les deux plats le perron de Liège, les initiales L. G., la date 1731 et les armes avec les noms de H. Bailly et Ni. Closset; tranche dorée (1).

2601. (II. 2419). — IOHANNES DE PRATO. Opera (2).

1. (F. 1-33^v). [De usura].

2. (F. 23^v-65^v). [De excommunicatione].

3. (F. 66-81). Summula contractuum extracta de simili opere sancti Bernardini ex dictis fratris Nicolai de Ausimo et opere fratris Francisci de Platea doctoris ordinis minorum, summula contractuum fratris IOHANNIS DE PRATO ordinis minorum.

4. (F. 81-89^v). Tractatus de contractibus et verbis in quo habetur generalis notitia qualiter in eis et verba commitantur atque qualiter ipsi contractus iustificentur vel vitentur.

5. (F. 89^v-95). Tractatus de societatibus mercatorum ... editus per dominum ANGELUM DE PARIGLIUS Perusinum doctorem eximium utriusque iuris (3).

6. (F. 95-96). [De vendente bladum et vinum in augusto].

7. (F. 96-100). [De restitutionibus].

Parchemin; 100 feuillets; 0^m,215 × 0^m,155; XV^e siècle; deux colonnes. F. 100^v, on lit : *Iste liber pertinet ad locum sancte Marie granzie apud mantuam.* Ce volume a été acquis par la Bibliothèque royale en 1900 (vente du 10 janvier), chez

(1) Voir les nn. 10467 et 10573.

(2) WADDING, *Script. ord. min.*, p. 222.

(3) Cf. M. DE SAVIGNY, *Histoire du droit romain au moyen âge*, t. IV, p. 266.

M. Fiévez à Bruxelles, pour 82 francs. Demi-reliure moderne; au dos, le titre peu exact *Trattato de theol. scol.*

2602. (5244). — CORNELIUS SYLVIUS. In quinque libros decretalium commentarii (1).

Papier; 276 feuillets; 0^m,20 × 0^m,158; XVII^e siècle (1616), car on lit au deuxième feuillet de garde : *Dictata sub clarissimo viro domno D. Cornelio Silvio I. U. doctore et professore primario. Lovanij 1616.* Sur le même feuillet et à la fin du volume, on lit souvent le nom propre : *Gaspar Benselle Namuroys, 1621.* Reliure du même temps, veau brun estampé avec fer doré sur les deux plats.

2603. (5794). — PETRUS GUDELINUS. Commentarii iuris canonici (2).

1. (F. 1-35^v). Ethica.

Les feuillets 36-39^v sont blancs.

2. (F. 40-65^v). Quod sit iuramentum et unde dictum.

Les feuillets 66-70^v sont blancs.

3. (F. 71-148^v). [Commentarii in varios titulos codicis].

Les feuillets 149-152^v sont blancs.

4. (F. 153-319^v). Syntaxma regularum iuris (3).

Papier; 319 feuillets, plus trois feuillets en tête du volume et quarante-trois feuillets blancs à la fin; 0^m,32 × 0^m,21; XVII^e siècle. Sur le premier feuillet de garde, on lit : *J. Varent, 1623,* et au verso du quatrième : *Dono Domicellarum van der Varent, anno 1637,* et f. 1 : *Collegii Societatis Iesu Contraci.* Reliure du XVII^e siècle, parchemin (4).

2604. (11914). — ANDREAS VALLENSIS. Explicatio decretalium (5).

1. (F. 1^v). TITRE. ANDREE VALLENSIS Andanensis I. U. D. et in Alma Academia Lovaniensi SS. Canonum professoris ordinarii paratitla sive methodica explicatio Decretalium D. Gregorii papae noni.

2. (F. 1^v). Censura. Lovanii 14 octob. 1630. MART. LUNAECENSIS S. Th. Lic. et Professor Ord. apostolicus ac regius librorum censor.

3. (F. 2-331). Institutiones iuris canonici ANDREAE VALLENSIS (6).

Papier; 331 feuillets; 0^m,21 × 0^m,156; XVII^e siècle. F. 2. il y a la note : *Scripta eruditissimi D. Th. Symons lectoris vv. Necnon pastoris in Hoelaert ante obitum data D. B. A. de Culembourg C. R. uu* (7). F. 331^v, il y a encore la signature : *Tho. Symons,* et f. 1, on lit : *Ex libris Thomae Symons, 9 novembris a^o 1645.* Plus tard, le manuscrit a appartenu à Van de Velde, dont la signature se trouve f. 1^v. Reliure du même temps, parchemin.

(1) Voir VALÈRE ANDRÉ, *Fasti academici*, p. 125.

(2) Cf. J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 156 sqq.

(3) Imprimé à Anvers en 1646.

(4) Ce manuscrit est cité par J. BRITZ, *op. cit.*, p. 159.

(5) Sur cet auteur, voir *ibid.*, p. 270-272.

(6) Cet ouvrage a eu de nombreuses éditions; cf. *ibid.*, p. 270-71.

(7) Cf. V. DE BUCK, *Het christelijk Hoolaert*, Brussel, 1855, p. 32.

2605. (II. 2965). — N. JAMAERT. Annotata in quinque libros Decretalium.

En tête du volume, il y a un exemplaire imprimé de la *Disquisitio theologica an peccata mortalia dubia sint in sacramentali confessione explicanda ... Authore F. FRANCISCO FARVACQUES*. Lovanii, typis Cypriani Coenesteni, 1665.

Puis, en manuscrit : *Annotata in quinque libros Decretalium Gregorii 9^{mi} tradita a clarissimo D. Domino N. JAMAERT lectore Lovanii*.

Papier ; 136 feuillets, plus vingt-trois de garde après la partie manuscrite ; 0^m,202 × 0^m,147 ; XVII^e siècle. Ce volume a été acheté à M. Causse, libraire à Huysinghen, avec un lot d'autres volumes. Reliure du XVIII^e siècle, veau raciné ; au dos, le titre doré : *Brabantiu* ; tranche rouge,

2606. (5413-22). — DROIT CANON. Recueil

1. (Feuillet de garde). Lettre d'HINCMAR à Hardwicus et Teutgaudus (1).

2. (F. 1-14). Lettres de NICOLAS I à l'empereur Louis et à Hincmar (2).

3. (F. 15-33). [De primatu ecclesiae]. *Inc. mutil.* Sin autem communi cunctorum decreto rationabili. *Des.* nulla erunt de alieni usurpatione certamina (3).

4. (F. 34-41^v). [De depositione Rothadi episcopi Suessionensis]. *Inc.* Denique quod quidam dicunt quoniam Rothadus post depositionem suam. *Des. mutil.* contra veritatem evangelicam sentientes, dicente Domino...

5. (F. 42-49^v). [De baptismo haereticorum]. *Inc. mutil.* ... caritatis inimici sive aperte foris sive intus. *Des. mutil.* in episcopo esse diligendum, ut non solum ...

6. (F. 50^v-62). Concilium Suessionense celebratum anno 853 (4).

7. (F. 63-73^v). Expositio temporum YSIDORI episcopi. = *PL.*, t. LXXVIII, col. 1018-58.

(1) C'est celle signalée par H. SCHRÖRS, *Hinkmar, Erzbischof von Reims*, Freiburg in B., 1884, p. 530, n. 170, et p. 572, note 72. Elle a été publiée en partie dans *Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. VII, p. 866 et entièrement par NOLTE dans *Revue des Sciences ecclésiastiques*, IV^e série, 1877, t. VI.

(2) Ce sont les lettres nn. 2882 et 2879 indiquées par JAFFÉ-LOEWENTHAL, *Regesta pontificum romanorum*, 2^e éd., Lipsiae, 1885, t. I, p. 367. On trouvera à cet endroit l'indication des éditions de ces lettres.

(3) Cette pièce et la suivante semblent être des lettres de Nicolas I^{er}, mais nous n'avons pas retrouvé le texte exact dans les éditions.

(4) Sous ce titre, il y a les Actes du Concile de Soissons publiés par LABBE, *Sacrosancta concilia*, t. VIII, p. 84-92 et la déposition d'Ebbon, publiée, *ibid.*, t. VII, p. 1696-1700.

8. (F. 73^v-77^v). Numerus annorum ab initio mundi secundum Eusebium et ceteros usque in presentem annum.

9. (F. 77^v-107^v). [De tempore]. *Inc.* Sciendum nobis est quomodo sol in principalibus linguis vocatur.

10. (F. 107^v-116). De saltu lunae, argumentum ad inveniendos regulares ferie kalendarum, ad inveniendos regulares lunae kalendarum, ad quartam decimam lunam in pasca inveniendam, etc.

11. (F. 117-124^v). Involutio sphaerae. *Inc.* Hic est stellarum ordo. *Des. mutil.* in Iob plenissime laetatur.

12. (F. 125-128^v). [ARATOR. De actibus apostolorum]. Fragment.

Parchemin; 128 feuillets; 0^m,192 × 0^m,16; IX^e siècle; les feuillets 125-128, à moitié lacérés, sont en écriture anglo-saxonne. On lit sur le feuillet de garde : *Collegii Societatis Iesu Brugis ex dono R^{mi}. D. Iac. Pamelii*. Les armoiries de Pamelius se trouvent sur le premier plat de la reliure en chêne, avec charnières en cuir (1).

2607. (1410). — APPARATUS SUPER DECRETIS.

1. (F. 1^v-2). Notes et sentences diverses.

2. (F. 3-149^v). [Apparatus super decretis]. *Inc.* Si duos ad cenam convivos invitaveris idem postulantibus contraria non appones.

3. (F. 150). Tableau de consanguinité.

Parchemin; 150 feuillets, plus quatre de garde; 0^m,279 × 0^m,194; XIII^e siècle; deux colonnes. On prétend que ce volume provient du Val-Saint-Martin, à Louvain (2). F. 3 et f. 149^v, il y a l'estampille rouge, *R. F.*, de la Bibliothèque nationale de Paris. Reliure restaurée du XV^e siècle, ais de bois recouverts de peau de truie; au dos, le titre doré : *Appatus (sic) sup. decret.*

2608. (5433-34). — LECTURA SUPER CLEMENTINAS.

1. (F. 1-164^v). [Lectura super librum quintum] tyulus de iure patronatus.

Les feuillets 165-169^v sont blancs.

2. (F. 170-347^v). Liber sextus decretalium.

Papier, aux filigranes de l'Y, de la licorne, de la fleur de lis avec les initiales *I. B.*, de l'écu de France, de la tête de bœuf surmontée de la croix, de la rose; 347 feuillets; 0^m,28 × 0^m,20; XV^e siècle (1470), car on lit, f. 164^v : *Finitaque fuit lectura huius libri Clementinarum tercia aprilis in profesto beati Ambrosii confessoris hora fere XI^a, anno a nativitate Domini millolesimo (sic) quadringentesimo sexagesimo decimo*. Par sa reliure, veau raciné, filets d'or au dos et titre doré : *De iure patronatus*, tranche rouge, ce volume accuse sa provenance de l'abbaye de Gembloux.

(1) Au sujet de ce volume, voir *Archiv*, t. VII, p. 865-68; *Neues Archiv*, t. XXIII, p. 662 et XXVI, p. 15.

(2) Cf. SANDERUS, *Bibl. belg. ms.*, part. II, p. 226.

2609. (234). — SUPER DECRETALES.

De probationibus.

Papier, aux filigranes de la rose et de la tête de bœuf surmontée d'une croix ; 412 feuillets ; 0^m,416 × 0^m,285 ; XV^e siècle (1471), car on lit, f. 412 : *Scriptum per me Gotfridum Urie de Assindia clericum Coloniensis diocesis anno Domini millesimo quadringentesimo primo, die vicesima quarta mensis decembris*. Deux colonnes ; initiales rouges et bleues. Sur le premier plat intérieur de la couverture, on lit : *Liber Wolteri de Blisia canonici Aquensis*, et en dessous, la note : *Sous la note : Liber Wolteri de Blisia, se trouvait une estampe ronde représentant les armoiries des 1^{ers} feuillets, marges inférieures. Cette gravure a été détachée le 20 juillet 1883 et remise au cabinet des estampes* (1). C. RUELENS. F. 1, il y a les armoiries de Walter de Bilsen. L'estampille rouge, aux faisceaux, de la Bibliothèque nationale de Paris se voit f. 1 et f. 412^v. Demi-reliure moderne.

2610. (231-32). — SUPER DECRETALES.

1. (F. 1-72). De sponsalibus.

Les feuillets 73 et 74 sont blancs.

2. (F. 75-273). De accusatoribus.

Les feuillets 274-276 sont blancs.

3. (F. 276). Acte passé par devant Éverard de Horsfeld, notaire à Cologne (XV^e siècle).

4. (F. 276^v). Autre acte passé devant Jean Lambert de Mirada.

Papier, sauf le feuillet 276, au filigrane de la tête de bœuf et de la rose ; 276 feuillets ; 0^m,415 × 0^m,285 ; XV^e siècle (1472), car on lit, f. 72^r : *Finitum est ac completum hoc presens opusculum per me Gotfridum Urie de Assindia clericum Coloniensis diocesis, anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo secundo ipsa die decima nono mensis ianuarij*, et f. 273^v : *Scriptum ac completum per me Gotfridum Uric de Assindia Coloniensis diocesis clericum, anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo primo ipsa die vicesima quarta mensis maii. Deo gracias*. Deux colonnes ; initiales rouges et bleues ; signatures *A-N*. F. 1, dessin à la plume représentant une scène de fiançailles et les armoiries de Walter de Bilsen, cf. les n^{os} 2573 (222) et 2609 (234). L'estampille rouge, *R. F.*, de la Bibliothèque nationale de Paris se trouve f. 1 et f. 273^v. Demi-reliure moderne.

2611. (5240-43). — COMMENTARII IN CLEMENTINIS.

1. (F. 1). Index.

2. (F. 2-11). De constitutionibus.

3. (F. 11-36^v). De rescriptis.

Les feuillets 37 et 38 sont blancs.

4. (F. 39-58). De sententia et re iudicata.

5. (F. 58^v-132). De appellationibus.6. (F. 132-134^v). De peregrinantibus.7. (F. 134^v-143^v). De confirmatione utili vel inutili.

Les feuillets 144-146^v sont blancs.

(1) Cette estampe porte aujourd'hui la cote S. II. 31262.

8. (F. 147-148^v). De sententia excommunicationis.
9. (F. 149-153). De clerico excommunicato.
10. (F. 153^v-154). De clerico non ordinato.
11. (F. 154-171). De clerico per saltum promotus.
12. (F. 171-179). De privilegiis.
13. (F. 179-186^v). De purgatione canonica.
14. (F. 186^v-189^v). De iniuriis et dampno.
15. (F. 189^v-194^v). De penis.
16. (F. 195-276^v). Rubrica de dolo et contumacia in Clementinis.—
Autres rubriques des mêmes décrétales.

Le feuillet 277 est blanc.

17. (F. 278-315). De regulis iuris.

Les feuillets 315^v-322^v) sont blancs.

18. (F. 323-341). [Causas et decisiones iuris].

Papier, au filigrane de l'ancre; 341 feuillets; 0^m,215 × 0^m,143; XV^e siècle. F. 2, on lit : *Petrus de Wareix religiosus Gemblacensis* (1), puis ff. 39, 143^v, 147, 194^r, 195, 276^v, 278, 315, 323, 341 : *Petrus de Wareix religiosus monasterii Gemblacensis est pres.* Reliure du XV^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé; fermoirs en cuivre.

2612. (5423). — COMMENTARII IN VARIOS TITULOS IURIS CANONICI.

1. (F. 1-21). Tytulus de regularibus et transientibus ad religionem.
2. (F. 21-44^v). De conversione coniugatorum et infidelium.
3. (F. 45-61). De voto et voti redemptione.
4. (F. 61-76^v). De statu monachorum.
5. (F. 77-96). De religiosis domibus. De capellis monachorum et aliorum religiosorum.
6. (F. 96-130^v). De iure patronatus.
7. (F. 130^v-168). De censibus et exactionibus.
8. (F. 168^v-176^v). De consecratione ecclesie vel altaris.
9. (F. 176^v-194^v). De celebratione missarum.
10. (F. 194^v-208). De baptismo et eius effectu, de presbytero non baptizato, de custodia eucharistie, crismatis, de religiosis, de observacione ieiuniorum, de purificatione post partum.
11. (F. 208-212^v). De ecclesiis edificandis.
12. (F. 212^v-223). De immunitate ecclesiarum, cymiterii et rerum ad eos pertinentium.
13. (F. 223-232^v). Ne clerici vel monachi secularibus negociis se immisceant.
14. (F. 233-328^v). De iudiciis. De foro competenti.

(1) C'est aussi le copiste du ms. n. 2614 (5197-204), voir p. 65.

Papier, aux filigranes du pot ansé et surmonté de la croix, de la licorne, du pape en chaire, de l'écu de France, de la lettre Y; 328 feuillets; 0^m,28 × 0^m,203; XV^e siècle. Ce volume, à en juger par la reliure, provient de l'abbaye de Gembloux; veau raciné, tranche rouge; au dos, le titre doré : *Liber tit. iuris cano.*

2613. (11913). — BREVIS EXPOSITIO IURIS CANONICI IUXTA ORDINEM DECRETALIIUM.

Papier; 40 feuillets; 0^m,196 × 0^m,158; XVIII^e siècle. Cartonnage.

5. COURS DE DROIT CANONIQUE.

2614. (5197-204). — RADULPHUS DE BERINGHEN. Opera (1).

1. (F. 1). Tabula.

2. (F. 2-76). Tractatus super rubrica de summa trinitate et fide catolica et septem sacramentis ecclesie lectus et pronuntiatus Lovanii in scolis canonistarum per litteratissimum virum magistrum RODULPHUM DE BERIGHEN in artibus magistrum et in iure canonico doctorem.

2. (F. 77-111). Tractatulus de baptismo et eius effectu lectus Lovanii per magistrum RODULPHUM BEERINGHEN in decretis doctorem.

3. (F. 112-164^v). [RADULPHUS DE BERINGHEN. De materia paenitentiae].

Les feuillets 165-167 sont blancs.

4. (F. 168-173). [RADULPHUS DE BERINGHEN]. Tractatus de indulgentiis.

5. (F. 173-174^v). [RADULPHUS DE BERINGHEN]. Septem species luxurie.

6. (F. 174^v-177^v). [RADULPHUS DE BERINGHEN]. De interdicto.

7. (F. 178-185^v). Tractatus reverendissimi in Christo patris et domini domni GUILLERMI et sancti Martini presbiteri cardinalis de usuris.

8. (F. 186-188). De horis canonicis.

9. (F. 189-192). Quotlibet de fornicatione.

10. (F. 192-195^v). De symonia.

11. (F. 196-199^v). De horis canonicis. *Inc.* Septies in die laudem dixi tibi.

12. (F. 200-207^v). Repetitio magistri ARNOLDI NEPOTIS de Rodio bacalarii in iure canonico facta Lovanii pro gradu licentie in eodem adipiscendo anno Domini 1457 [de peculio clericorum].

Les feuillets 208-211^v sont blancs.

(1) FOPPENS, *Bibliotheca belgica*, p. 1051; VALÈRE ANDRÉ, *Fasti academici*, p. 98.

13. (F. 212-228). Tractatus de electione praelati ad aliquam ecclesiam in quo ponuntur dicta IOHANNIS ANDREE extracta ex suo tractatu de electione et etiam aliqua dicta GUILLELMI DURANDI.

Papier, au filigrane de l'ancre; 228 feuillets; 0^m,28 × 0^m,14; XV^e siècle (1457), car on lit f. 2: Anno 1457^o, in festo Luce ewangeliste; f. 76: Et scripsit supradictum tractatum Petrus de Wareix religiosus monasterii Sancti Petri Gemblacensis Lovanii anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo septimo, et finivit in mense novembri dominica ante festum beati Martini, videlicet sexta die eiusdem mensis hora quasi decima de mane. Orate pro eo (1); f. 77: Anno 1457^o die sancti Nycholai; f. 111: Scriptum per manum Petri de Wareix religiosi Gemblacensis anno Domini 1457^o mensis decembris die vero 12, hora 10 post cenam; f. 112: 1457^o, 12^o decembris; f. 164: Et hec papirus denigrata est per manus Petri de Wareix religiosi Gemblacensis mensis decembris, die vero 19, hora quasi 4 post meridiem; f. 212: Incepi 1458^o in festo conversionis sancti Pauli. On lit encore f. 1: Tractatus egregii doctoris in iure canonico videlicet magistri Rodulphi de berighen de septem sacramentis ecclesie, lectus Lovanii et scriptus per studiosissimum ac litteratissimum Gemblacensis monasterii cenobitam Petrum de Warex (2) sempiterna memoria dignissimum, et f. 2: Pertinet monasterio Gemblacensi. Reliure du XV^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé; restes de fermoirs en cuivre.

2615. (1177-88). — IOHANNES DE LIGNANO. Opera (2).

1. (F. 1). Fragment de missel, en parchemin, XIII^e siècle.

2. (F. 1^v). Divers tableaux synoptiques: " decem plage Egypti, decem plebis abusiones „.

3. (F. 2-55). Sacramentale W. DE MONTE LAUDUNO excellentissimi doctoris decretorum et abbatis monasterii novi Pictavis (3).

4. (F. 56-59). Tractatus pluralitatis beneficiorum noviter compilatus per domnum IOHANNEM DE LIGNANO iuris utriusque excellentissimum doctorem de mandato sanctissimi patris et domini domni Urbani quinti pape.

5. (F. 59-63^v). Alius tractatus de proprietate pape, imperatorum et aliorum ministrorum inferiorum ab ipsis noviter compilatus per eximum utriusque iuris professorem domnum IOHANNEM DE LIGNANO.

6. (F. 63^v-67). Nobilis tractatus de septem horis canonicis.

7. (F. 68-103). Processus iudiciarius editus per domnum IOHANNEM URBACH decretorum doctorum eximum (4).

8. (F. 103^v-108). Tractatus de emptione et venditione.

9. (F. 108-108^v). Note de droit canon signée HOEFACKER.

10. (F. 109-114). [De affinitate], avec un arbre généalogique.

(1) Le même copiste a transcrit le volume n. 5240-43. Voir plus haut, p. 63.

(2) Cf. ARGELATI, *Bibl. Mediol.*, 1745, t. II, p. 795-99.

(3) Cf. HAIN, *Repert. bibliogr.*, t. III, p. 466, n^o 11595.

(4) Cf. *ibid.*, t. III, p. 449, n^o 11479.

11. (F. 115-161^v). [De confessione et communione paschali, ex declarationibus domni IOHANNIS DE NOËL].

12. (F. 162-165^v). [De horis canonicis].

13. (F. 166-167^v). [De iuris canonici legibus].

14. (F. 168-169^v). Sermo magistri HENRICI DE CUESVELT ordinis cartusiensis in solemnitate beati Hugonis episcopi linconiensis eiusdem ordinis.

15. (F. 169^v-170^v). Sancto die pasche sermo magistri HENRICI DE CUESVELT ordinis Cartusiensis (1).

16. (F. 171-172). Tractatus sancti BASILII de vita solitaria. = *PL.*, t. CXLV, col. 246.

17. (F. 173-191^v). [De illusionibus daemonum]. *Inc.* Quoniam lumbi mei impleti sunt illusionibus.

Papier, divers filigranes, la tête de bœuf surmontée d'une croix, clefs en sautoir, ancre, cloche; 191 feuillets; 0^m,295 × 0^m,215; XV^e siècle; les feuillets 173-191^v sont à deux colonnes. F. 68, il y a la note : *Iste liber est Iacobi de Oeteren presbiteri canonici thorensis*, et f. 2 : *Conventus S. Cornelii ord. S. Crucis Ruremundae, 1728. F. P. Neesen P. R.*, et *Liber fratrum cruciferorum conventus Ruraemundensis*. L'estampille rouge, aux faisceaux, de la Bibliothèque nationale de Paris se trouve f. 2 et f. 191^v. Demi-reliure moderne; au dos, en maroquin brun, le titre doré : *Laudum sacramentale cum aliis theologicis tractatibus, XV saec.*; plus bas, le chiffre couronné de Léopold I^{er}.

2616. (21972). — HENRICUS CUYCKIUS. De decimis (2).

1. (F. 1^v). Note de MGR DE RAM sur ce volume.

2. (F. 2-6^v). Dedicatoria. Amplissimis clarissimisque viris dominis Nicolao Damantio cancellario ... Ioanni van Wingene etc. HENRICUS CUYCKIUS (3).

3. (F. 7-23^v). [HENRICUS CUYCKIUS]. In librum Ioannis Molani de decimis.

4. (F. 24). Index capitum.

Papier; 24 feuillets; 0^m,302 × 0^m,202; XVI^e siècle. F. 1^v, on lit : *Reverendissimo amico suo D^{no} De Ram. P. De Decker* (4). Ce volume a été acquis en 1865, à la vente des livres de Mgr De Ram pour fr. 3,30. Cartonnage.

2617. (22153). — PETRUS PECKIUS. Commentaria in libros decretalium (5).

(1) Voir t. III de ce Catalogue, p. 319.

(2) Voir la notice sur Henri Van Cuyck, deuxième évêque de Ruremonde, par J. J. THONISSEN, dans *Biographie nationale*, t. IV, col. 601-605.

(3) C'est la lettre publiée en tête de la *Militia sacra ducum Brabantiae* de MOLANUS.

(4) Au sujet de Pierre De Decker, ancien Ministre de l'Intérieur, voir *Biographie nationale*, t. I, p. 379-80.

(5) Au sujet de Pierre Peckius, voir J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 95-96, et l'article de V. BRANTS, dans la *Biographie nationale*, t. XVI, col. 782-84.

1. (F. 1). Notes diverses.
2. (F. 2). Tabula omnium capitulorum titulorum in hoc volumine contentorum.
3. (F. 3-73). Commentaria clarissimi domini doctoris PECKII in secundi libri sexti decretalium titulum tertium.
Les feuillets 73^v-74^v sont blancs.
4. (F. 75-163). Clarissimi Doctoris PECKII commentaria in tertii libri sexti Decretalium titulum primum.
5. (F. 164-165). Clarissimi Doctoris PETRI PECKII in libri quarti sexti Decretalium titulum primum.

Papier; 165 feuillets; 0^m,292 × 0^m,196; XVI^e siècle, car on lit, f. 3 : 24 octob. 1575; f. 5^v : 29 octob. 1575; f. 7^v : 7 nove. 1575; f. 10^v : 15 novemb. 1575; f. 11 : 16 novemb. 1575; f. 16 : 1 decemb. 1575; f. 18^v : 6 decemb. 1575; f. 21 : 10 ianuarij 1576; f. 22 : 14 ianuarii 1576; f. 24 : 19 ianuarij 1576; f. 33 : anno 1376 februarii; f. 45 : 28 martii; f. 53^v : 1776, 7 maii; f. 73 : Ad finem perduxit nomine P. Peckii infirmantis Rosa (1), 26 octob. 1576; f. 75 : 27 oct. 1576. F. 1, il y a la note : Brecker. Est Theodori Brecker Leovardiensis. Demi-reliure moderne, tranche rouge.

2618. (14556, 14557). — A. PEREZ. Institutiones iuris canonici. En deux volumes (2).

TOME PREMIER (n^o 14556).

1. (F. 1-2^v). Index ad institutiones iuris canonici.
Le feuillet 3 est blanc.
2. (F. 4-577). Institutiones iuris canonici. Liber I, II, III.

TOME DEUXIÈME (n^o 14557).

Institutionum iuris canonici liber quartus.

Papier; 577 et 554 feuillets; 0^m,203 × 0^m,147; XVII^e siècle (1628), car on lit, au deuxième volume, f. 554^v : *Finis his quatuor Institutionum libris 27^a septembris 1628 sub clarissimo viro ac D. Domino Anthonio Perez I. U. D. et Professore ordinario in alma Academia Lovaniensi. Scripsit Iohannes van Eyck.* Reliure parchemin; tranche bleue.

2619. (14291). — IUDOCUS LE PLAT. Praelectiones publicae in opus Gratiani (3).

En sous-titre : *Dissertatio proemialis de variis canonum collectionibus, praesertim de collectione Gratianaea et toto eius opere.*

(1) S'agirait-il ici de Pierre Roose? Voir J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 252-255.

(2) Au sujet d'Antoine Perez, voir J. BRITZ, *op. cit.*, t. I, p. 177-78, et l'article de V. BRANTS dans la *Biographie nationale*, t. XVII, col. 11-12. Ce traité de droit canon de Perez semble inconnu aux bibliographes.

(3) Voir l'article de CH. PIOT, dans *Biographie nationale*, t. XI, col. 877-81.

Papier; 20 feuillets; 0^m,332 × 0^m,208; XVII^e siècle. Cartonnage (1).

2620. (14298). — JOSSE LE PLAT. Droit canon.

1. (F. 1-3^v). Mémoire [sur le jeûne]. En latin.

Le feuillet 4 est blanc.

2. (F. 5-13^v). Observations [sur le droit des gouvernements d'abolir les jeûnes et abstinences].

Papier; 13 feuillets; 0^m,315 × 0^m,204; XVIII^e siècle. Cartonnage (2).

2621. (14292). — IUDOCUS LE PLAT. Dissertatio theologico-iuridica, in qua examinantur quaestiones duae, prima an sponsalia per minores sine consensu parentum contracta sint valida; secunda ad quem iudicem pertineat de validitate sponsalium cognitio, ecclesiasticum an secularem?

A la fin du volume, on lit : *Ita deliberatum et resolutum Lovanii hac 20 februarii 1766 et signatum erat* I. POELSMA, I. U. D. et prof. ord.; P. VAN BILLOEN, I. U. D. et prof. primarius; I. P. HEUSCHLING, I. U. D. et S. S. Cano[rum] prof.; I. I. GUYAUX, S. Fac. theol. doctor regens; I. VAN DER AUWERA, S. Fac. Theol. Doctor Regens; P. I. DE BISSCHOP, S. F. Theol. Doctor Regens et C. S. TERSWACK, S. fac. Theol. Doctor Regens.

Papier; 8 feuillets; 0^m,313 × 0^m,20; XVIII^e siècle (1766). Ce volume semble être de l'écriture de Josse Le Plat (3). Demi-reliure, maroquin rouge (4).

2622. (14295). — JOSSE LE PLAT. Observations sur l'examen doctrinal du cardinal de Frankenberg.

1. (F. 1-2). [Lettre à l'empereur].

2. (F. 3-7). [Notes diverses sur le traité suivant].

3. (F. 8-52). Observations détaillées sur la déclaration et l'examen doctrinal de S. E. le Cardinal J. B. de Franckenberg, archevêque de Malines du 26 juin 1789.

F. 9-10^v, lettre de J. DU FOLLER à M. Leplat.

4. (F. 53-165). Observations générales sur le jugement doctrinal de S. E. le Cardinal J. B. de Franckenberg, archevêque de Malines, 26 juin 1789.

Papier; 165 feuillets; 0^m,332 × 0^m,205; XVIII^e siècle. Demi-reliure moderne; dos en maroquin rouge, titre doré : *Le Plat. De l'examen doctrinal du cardinal Frankenberg 1789* (5).

(1) Cf., sur ce manuscrit, J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 329.

(2) Cf., sur ce volume, *ibid.*, p. 330.

(3) Voir les n^{os} 14290, 14291, 14295, 14296 et 14298.

(4) Cf., au sujet de ce volume, J. BRITZ, *op. cit.*, p. 327.

(5) Sur ce manuscrit, cf. *ibid.*, p. 329.

2623. (5064). — IOHANNIS BAPTISTA DE LAET. *Lectiones iuris canonici.*

1. (F. 1^v-55^v). Paragraphus 4. De iudiciis tam publicis quam privatis auctore Reverendo admodum ac eruditissimo D. Domino IOANNE BAPTISTA DE LAET seminarii archiepiscopalis Mechliniensis lectore emeritissimo. 1761.

2. (F. 55^v-124). Paragraphus 5. De iustitia distributiva.

Les feuillets 124^v-125^v sont blancs.

3. (F. 126-166^v). Paragraphus 6. De Religione ceterisque virtutibus iustitie annexis.

4. (F. 166^v-169^v). De sacrificio.

Papier; 169 feuillets; 0^m,157 × 0^m,103; XVIII^e siècle (1761). Reliure du même temps, veau brun.

2624. (II. 2223). — FRISON. *Lectiones iuris canonici.*

1. (F. 1-27). De praescriptionibus ad decretales Gregorii IX. libri 2^{di} titulus 2^{ds}.

2. (F. 27^v-30^v). De titulo.

3. (F. 30^v-38). Pro haerede, donato, derelicto, legato, soluto, suo, possessore.

4. (F. 38-77^v). De bona fide ad usucapionem requisita.

5. (F. 77^v-82^v). De rebus quae usu capi non possunt.

6. (F. 83-90). De rebus merae facultatis.

7. (F. 90-96). De rebus communibus et publicis.

8. (F. 96-151^v). De iis qui praescribere possunt.

9. (F. 152). Index.

Papier; 152 feuillets; 0^m,188 × 0^m,12; XVIII^e siècle (1775), car on lit sur le premier feuillet de garde : *P. F. van Meldert, 1775*. Sur le premier plat intérieur, il y a l'ex-libris : *Bibliothèque van Meldert, rue Rogier 140, Schaerbeek-lez-Bruzelles, n° 59*. Ce volume a été envoyé à la Bibliothèque royale en 1898 par les Archives générales du royaume. Demi-reliure; au dos, le titre : *De praescrip.*; tranche rouge.

2625. (20967). — TILQUIN. *Tractatus iuris canonici.*

1. (F. 1-218^v). *Tractatus de iure et iustitia dictatus in seminario episcopali Namurcensi a R. D. TILQUIN S. I. Lectore, scriptus a G. B. Taminne Nivellensi eiusdem seminarii alumno. Namurci, hac 24 februarii 1781.*

Entre les feuillets 216 et 217 a été inséré un billet de BAILLEU curé, adressé à son vicaire.

2. (F. 219-220). Index.

Papier; 220 feuillets; 0^m,195 × 0^m,122; XVIII^e siècle (1782), car on lit, f. 218^v : *Finis 20 aprilis 1782*. Reliure moderne, vélin.

2626. (15196). — IANUS A COSTA. Notae iuris canonici (1).

Papier; 14 feuillets, plus vingt-sept feuillets restés blancs; 0^m,16 × 0^m,10; XVIII^e siècle. Ce volume provient du fonds van Hulthem (2). Reliure parchemin.

2627. (18227). — DE NENY. Droit ecclésiastique belge (3).

1. (F. 1). Note du B^{on} DE REIFFENBERG sur cet ouvrage.

2. (F. 2-2^v). Préface.

3. (F. 3-431). [DE NENY. Droit ecclésiastique belge].

4. (F. 432-437^v). Table des chapitres.

Papier; 437 feuillets; 0^m,332 × 0^m,205; XVIII^e siècle. Ce volume a été acquis en 1834 à la vente des livres de M. Th. Dotrengne pour fr. 92,40 (4). Reliure en maroquin vert; filets d'or; au dos, le titre doré : *Droit ecclésiastique belge*.

2628. (II, 47). — I. B. NICOLAÏUS. Regulae iuris canonici.

1. (F. 1-82). Regulae iuris canonici ab ex-iesuita IOANNE BAPTISTA NICOLAÏO ad unguem explanatae iuvenilibus annis.

2. (F. 83-101). FRANCISCUS REDI. Solutiones casuum conscientiae.

3. (F. 102-104). Fervorino panegirico recitato nella congregazione degli artisti nella sera del penultimo Lunedì di Quaresima dell' anno 1780 del sacerdot. DARNESSIFACO CERARSEVJO.

Le feuillet 105 est blanc.

4. (F. 107-109^v). Sonetti in lode delle gloriose azioni della serafica Vergine S^a Teresa di Gesu.

5. (F. 110-112^v). Ragionamento del P. DIEGO REDI gesuita.

6. (F. 112-145^v). Saggio delle S. Missioni. Formole usate del P. PAOLO SEGNERI Iun. per introdursi a ripetete al principio della dottrine seguente alcune così importanti dette nelle precedenti.

Papier; 145 feuillets; 0^m,302 × 0^m,215; XVIII^e siècle. Ce volume a été acquis le 12 mars 1870 à une vente chez M. Bluff. Demi-reliure moderne.

2629. (20906). — TRAITÉS DE DROIT GANON.

1. (F. 1-27^v). [De iurisdictione ecclesiastica]. *Inc.* Interdum contigit quod volens vitare aliquem errorem dilabatur in contrarium.

2. (F. 28-30^v). Utrum generale concilium debeat fieri pro instanti divisione.

3. (F. 30^v). De beato Petro.

4. (F. 31-36^v). De origine iurisdictionum.

(1) On lit, f. 1 : *Ianus a Costa per 48 annos iuris Professor fuit, mortuusque est in Cadurcensi Academia die 28 augusti 1637.*

(2) *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, manuscrits, p. 19, p. 66.

(3) Cf. DE NENY, *Mémoire sur les Pays-Bas autrichiens et Biographie nationale*, t. XV, col. 588-93.

(4) N^o 975 du catalogue.

Parchemin; 36 feuillets; 0^m,316 × 0^m,236; XIV^e siècle; initiales rouges et bleues; signatures *A-D*. Ce volume a été remis, en 1852, à la Bibliothèque royale de Belgique par les Archives générales du royaume, dont le timbre rouge se trouve encore ff. 1, 3, 12^r et 36^v. Reliure moderne très élégante, peau de truie estampée; sur le premier plat, l'inscription : *Regia Bibl. Belgica*.

2630. (21128). — TRACTATUS IURIS CANONICI.

1. (F. 1-120^v). [De iure et iustitia]. *Inc. mutil.* contradicione in factis. Unde super illud ad Gal. V. dicit : Rixe sunt. *Des. mutil.* a defectibus anime, non autem a defectibus corporis ut patet per apostolum....

2. (F. 121-122^v). [Fragment de lettre]. En flamand.

Suit un exemplaire imprimé d'une affiche des *Domaines nationaux à mettre à location*. Département de la Dyle, bureau de Tirlemont, signée Legrand (1798).

Papier, aux filigranes de l'écu de France, de la lettre *P*, du pot ansé et surmonté de la croix; 122 feuillets; 0^m,387 × 0^m,282; XV^e siècle; deux colonnes, ancienne pagination 81-200. Demi-reliure, dos en chagrin brun, avec le titre doré : *Tractatus theologicus de iure et iustitia*, et le chiffre couronné de Léopold I^{er}.

2631. (979-80). — DICTATA IURIS.

1. (F. 1-197). Tractatus de iure et iustitia.

2. (F. 198-311^v). Tractatus de superstitione, divinatione et magia.

Papier; 311 feuillets, plus sept de garde en tête et trente-sept feuillets blancs à la fin; 0^m,299 × 0^m,21; XVI^e siècle. F. 1 et f. 311^v, il y a l'estampille rouge, *R. F.*, de la Bibliothèque nationale de Paris. Reliure moderne vélin; tranche rouge.

2632. (4132-33). — DICTATA IURIS CANONICI.

En tête, il y a un exemplaire imprimé de *Eryci Puteani circuli urbaniani vindiciae*, Lovanii, 1633.

Puis, en manuscrit : In iuris canonici quinque institutionum libros.

Papier; 379 feuillets; 0^m,195 × 0^m,15; XVII^e siècle (1629), car on lit f. 379 : *Finem his dictatis imponimus hac prima die huius mensis octobris anni 1629, et ego Hieronymus a Castaneda manu propria scripsi*. Reliure parchemin; restes de fermoirs en cuir; tranche rouge.

2633. (II. 2926). — COURS DE DROIT CANON.

1. (F. 1-13^v, 54-54^v). De maioril[ate] et obedientia.

2. (F. 14-17). De evocatione.

3. (F. 18-18^v). De rescriptis.

4. (F. 19-20^v). De adulterio et stupro.

5. (F. 21-24^v). [De testamento Antverpie condito].

6. (F. 25-27^v). Carnium esus a regula benedictina vetitus an consuetudine excusetur?

7. (F. 28). Tonsura an sub nomine ordinum comprehendatur?
8. (F. 29-30^v). De decimis.
9. (F. 31-31^v). De sepultura.
10. (F. 32-34). De in integro restitutione.
11. (F. 34^v-36). [De metu quoad matrimonium].
12. (F. 36^v-37). De iudiciis.
13. (F. 37^v-41^v). De clericis non residentibus. — De clerico aegroto.
14. (F. 42-42^v). De dolo et contumacia.
15. (F. 43-44). De electione.
16. (F. 44^v). De successione ab intestato.
17. (F. 45-47^v). [De difficultate orta inter R^m Dominum Dionysium episcopum Brugensem (1) et Baronem de Gisteltes].
18. (F. 48-48^v). De rescriptis.
19. (F. 48^v-53). De excessu praelati.
20. (F. 53-53^v). De accusatione, poenitentia et remissione.
21. (F. 55-67^v). De foro competente. De probatione. De praebendis.
22. (F. 68-82^v). De rebus ecclesiae non alienandis, ne sede vacante.

Papier; 82 feuillets; 0^m,318 × 0^m,204; XVII^e siècle. Ce volume a été acheté en 1902 à M. Wauters, à Uccle. Demi-reliure moderne.

2634. (15202-5). — DE STUDIO IURIS CANONICI ET CIVILIS.

En tête du volume, un exemplaire incunable du *Libellus dans modum legendi utriusque iuris tam canonici quam civilis in se continens tytulos sive rubricas eiusdem iuris. Per me Egidium van der Heerstraten alma in Lovaniensi universitate impressus anno Domini MCCCCLXXXVIII, quinta Februarii*, et des *Tituli totius libri autenticorum et per consequens omnium librorum iuris canonici et civilis impressi per me Egidium van der Heerstraten anno Domini M.CCCC lxxxviii vicesima tertia Februarii*.

1. (F. 60-115^v). Quidam modus introductionis pro iuvenibus iura tam canonica quam civilia studentibus ad eorum maiorem instructionem compositus per Reverendum ac egregium...

Les feuillets 116-119 sont blancs.

2. (F. 120-120^v). Notes diverses. En latin et en flamand.

3. (F. 121-256^v). Manipulus curatorum editus a Reverendo doctore GUIDONE DE MONTEROCENSI decretorum professore anno Domini millesimo tricentesimo tricesimo (2).

4. (F. 256^v-257). [De tribus magis].

5. (F. 257^v). [Supplicatio contra pestem].

(1) A savoir Denis Christophe, évêque de 1623-29. Cf. GAMS, *Series episcoporum*, p. 247.

(2) Cf. t. III de ce Catalogue, p. 69-70.

Papier, aux filigranes de la croix, du dragon, de la cloche, de l'ancre et du lévrier; 257 feuillets, plus trois de garde; 0^m,279 × 0^m,205; XV^e siècle (1420), car on lit, f. 256^v : *Scriptus vel et finitus per manus Florencij Dannen canonici Heze-mensis, anno incarnationis eiusdem millesimo quadringentesimo vicesimo, decima tercia mensis aprilis. Deo laus per infinita sceulorum secula. Amen.* Sur le premier feuillet, on lit la note à moitié effacée : *Pertinet monasterio canonicorum regularium ... in betlehem prope lovanium liber iste*, et f. 256^v : *Pertinet monasterio beate Marie in betlehem prope lovanium liber iste.* Plus tard, ce volume a appartenu à Charles van Hulthem (1). Demi-reliure moderne; sur le dos, en maroquin brun, les titres des divers traités (2).

2635. (15199). — **QUAESTIONES DE IURE CANONICO.**

1. (F. 1^v). Index.

2. (F. 2-100). *Questiones de iure canonico.*

Les feuillets 100^v-102 sont blancs.

3. (F. 102^v-104). Divers comptes, en particulier pour achats d'ouvrages de droit canon et frais de la licence. En flamand.

Papier; 104 feuillets; 0^m,162 × 0^m,10; XVIII^e siècle (1751-1752), car f. 1, il y a la date 1751, et f. 104^v, on lit : *Iudocus de Partz, Gerardimontensis, Lovanii hac 13 maji anni 1752.* Plus tard, ce volume a appartenu à Ch. van Hulthem (3). Reliure moderne, parchemin.

2636. (20512). — **QUAESTIONES IURIS CIVILIS ET CANONICI.**

Papier; 88 feuillets; 0^m,176 × 0^m,145; XVIII^e siècle (1752), car on lit, f. 88 : *Finis iuris canonici hac decima tercia maji 1752.* Reliure vélin.

2637. (15417, 15418, 15419). — **RECUEIL DE TRAITÉZ SUR LE DROIT PUBLIC ECCLESIASTIQUE DE FRANCE, faits par ordre de M. Colbert pour l'instruction de M. de Seignelay (4) après ses études de droit. En trois volumes.**

TOME PREMIER (n° 15417).

1. (F. 1). Titre.

2. (F. 2-3). Table des matières contenues en ce volume.

3. (F. 4-8^v). Mémoires sur les ordonnances en général par M. COLBERT, avec les traités qui devaient être faits par M. de Seignelay après ses études de droit avec leur distribution.

4. (F. 9-11). Liberté de l'Eglise gallicane.

5. (F. 11^v-19). De la prétendue infaillibilité du Pape.

(1) *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, manuscrits, p. 20, n° 69.

(2) Cf., au sujet de ce volume, J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, dans *MÉMOIRES COURONNÉS... PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE*, t. XX, 1847, p. 53.

(3) Cf. *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, manuscrits, p. 20, n° 72.

(4) Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, fils aîné du grand Colbert, né en 1651, mort en 1690.

6. (F. 19^v-29^v). De la prétendue autorité monarchique du Pape.
7. (F. 30-31^v). De la primauté du Pape.
8. (F. 32-55^v). Histoire abrégée des libertez de l'église gallicane.
9. (F. 56-64). En quoy consistent les libertés de l'Eglise gallicane.
10. (F. 64^v-117^v). Des assemblées du clergé.
11. (F. 117^v-153). Des décimes.
12. (F. 154-201^v). [PATRU]. L'ordre porté de faire un traité des décimes en marquant leur origine et leur sujet par l'ordre de la chronologie (1).

Le feuillet 202 est blanc.

13. (F. 203-219^v). Mémoire sur les levées qui se peuvent faire sur les ecclésiastiques et le clergé de l'Église gallicane et des ordonnances que les Rois ont faites sur ce sujet.

Le feuillet 220 est blanc.

14. (F. 221-247). Qu'il est permis au Roy de faire des Levées sur les Ecclesiastiques en cas de necessitez sans avoir recours au Pape.

Le feuillet 248 est blanc.

15. (F. 249-273^v). Mémoire concernant les rentes du clergé.
16. (F. 274-290^v). Des universités et particulièrement de celle de Paris.
17. (F. 291-298^v). Reglemens tant pour l'université de Paris que pour les autres du Royaume.
18. (F. 299-311^v). Règles de chancellerie de Rome.

TOME DEUXIÈME (n° 15418).

1. (F. 1). TITRE.
2. (F. 2-4^v). Table des matières contenues en ce volume.
3. (F. 5-53^v). [FOUCAULT]. Des États (2).
Les feuillets 54-57 sont blancs.
4. (F. 58-75). Traité des États.
5. (F. 75^v-98). Traitté de la noblesse.
Les feuillets 98^v-99^v sont blancs.
6. (F. 100-134^v). Traité du droit des coutumes de France.
7. (F. 135-142). [DE GOMOUTY]. Comment on peut connaître en général l'esprit de chaque coutume.
8. (F. 143-150^v). [FOUCAUT]. Différences entre édits et déclarations.
9. (F. 151-157^v). Des grâces, abolitions et remissions.
10. (F. 158-163). En quel tems on s'est servy des arrêts du conseil et de la différence de tous ces arrêts.

(1) Olivier Patru, avocat, 1604-1681. Il est probable que le traité précédent sur les *Libertés de l'église gallicane* est aussi de Patru.

(2) Il s'agit sans doute du Secrétaire d'État de Colbert.

11. (F. 164-173). Des résignations des offices.
12. (F. 174-181). Des sceaux grands et petits.
13. (F. 182-197). Réponse au mémoire de M. Colbert sur les lettres de chancellerie.
14. (F. 198-199^v). Des gardes gardiennes, et committimus.
15. (F. 200-265^v). Traité sur les mariages.
16. (F. 266-278^v). Mémoire sur les privilèges et exemptions des officiers commensaux du Roy, de la Reyne et des maisons royales.
17. (F. 279-284). Mémoires des états des maisons royales envoyés à la cour des aydes en execution de la declaration du 30 may 1664, verifiés le 20 juin.
18. (F. 285-289). Des incompatibilitez.

TOME TROISIÈME (n° 15419).

1. (F. 1). Titre.
2. (F. 2-5^v). Table des matières contenues en ce volume.
3. (F. 6-15). Du domaine des Loix et ordonnances principales concernant le Domaine.
4. (F. 15-22). Du droit d'aubaine.
5. (F. 22-26^v). Du droit de bâtardise.
6. (F. 26^v-35). Du droit de desherence, des confiscations, des amortissemens, des tresors espaves.
7. (F. 35-38). De regio patrimonio.
Les feuillets 38^v-39^v sont blancs.
8. (F. 40-58^v). De patrimonio ecclesiae.
9. (F. 58-91^v). Cura et autoritas Principum in iis quae pertinent ad fidem... ad cultum et disciplinam.
Les feuillets 92 et 93 sont blancs.
10. (F. 94-131^v). La jurisdiction en général.
11. (F. 132-155). Du Conseil du Roy, des personnes desquelles les Rois ont composé leur Conseil et qui ont eu l'entrée, seance et voix en iceluy.
12. (F. 156-165^v). Des differens Conseils que les Rois ont trouvé bon d'avoir et d'établir auprès d'eux.
13. (F. 166-187). Reglemens faits pour l'ordre des Conseils.
14. (F. 188-202^v). De l'ordre et séance des Conseils.
15. (F. 203-207^v). De la séance des conseillers au Conseil privé du Roy.
16. (F. 208-219^v). L'ordre du Conseil et ceux qui y doivent entrer à l'avènement du règne du Roy Henry II qui fut le 3 avril 1547.
17. (F. 220-245^v). Serment des conseillers du Conseil. — Règlement du conseil.
18. (F. 246-248). Departemens des Provinces en dedans du Royaume pour les conseillers du Conseil d'Etat.

19. (F. 249-250^v). Ordre que le Roy veut estre gardé en ce qui dépend de sa grace et libéralité.

Le feuillet 251 est blanc.

20. (F. 252-255^v). Autre ordre que le Roy veut être gardé par les secrétaires d'Etat.

21. (F. 256-257). L'ordre pour les commandeurs du Saint-Esprit.

22. (F. 257^v-267^v). Autre reglement pour les secrétaires d'Etat.

23. (F. 268-276). Reglement et stile de proceder au conseil du Roy. Les feuillets 276^v-277^v sont blancs.

24. (F. 278-284). Autre reglement sur le fait des finances.

25. (F. 285-287). Avis sommaire sur la direction des finances.

26. (F. 287-296). Les maîtres des requestes.

Les feuillets 296^v-297^v sont blancs.

27. (F. 298-324). Des ducs, comtes et pairs de France.

28. (F. 325-336). Jurisdictions.

Les feuillets 336-337^v sont blancs.

29. (F. 338-352^v). Parlement de Paris.

Le feuillet 353 est blanc.

30. (F. 354-361^v). Les Requestes du Palais.

31. (F. 362-372^v). Parlement de Bourdeaux.

Le feuillet 373 est blanc.

32. (F. 374-383). Chambre de l'Etat de Guyenne.

33. (F. 384-391). Des chambres de l'édit.

34. (F. 392-399). Extraits des edits, declarations, reglemens et arrêts rendus contre ceux de la R. P. R.

35. (F. 400-410). Coercitio haereticorum.

36. (F. 412-416^v). Chambre des comptes.

Le feuillet 417 est blanc.

37. (F. 418-438^v). Bureau des trésoriers de France.

Papier; 311, 289 et 438 feuillets; 0^m,368 × 0^m,236; XVIII^e siècle. Au deuxième feuillet de garde du premier volume (n^o 15417), il y a la note: *Acheté à Paris le 17 février 1758 pour quinze louis d'or. J. F. P.* Sur le premier plat intérieur de chaque volume, l'ex-libris de Ch. van Hulthem (1). Reliure veau fauve; au dos, à filets d'or, le titre: *Recueil de droit, tome I, tome II, tome III*; tranche rouge.

2638. (21230). — DE DECIMIS.

1. (F. 1-21). *Scriptum iuris in materia decimarum in causa Dominae Helenae Mariae de Tamison Dominae temporalis in Boin parochiae de Heron contra Dominum Aegidium Defize canonicum sancti Aegidii pastorem in Heron, nuncque dicti sancti Aegidii prope Leodium abbatem.*

(1) Cf. *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, manuscrits, p. 27-28, n^o 118.

2. (F. 21-31). [PAOLO SARPI. *Traité des Bénéfices*]. Extraits, savoir les articles 11, 15, 21, 28, 33.

Papier; 31 feuillets, plus quatre feuillets blancs à la fin; 0^m,195 × 0^m,15; XVIII^e siècle.

2639. (21618). — *QUAESTIONES EX IURE CANONICO.*

1. (F. 1-33). *Quaestiones ex iure canonico pro examine utriusque iuris Baccalauriorum, item pro tentamine.*

2. (F. 34). Carte, dessin à la plume, de la Hollande, de la Belgique et du nord de la France.

Papier; 34 feuillets; 0^m,20 × 0^m,155; XVIII^e siècle. Sur la carte est inscrite la note : *Trouvé dans les papiers du P. Jacques Malbrancq* (1). Reliure moderne, vélin.

2640. (II. 2675). — *DE USURIS.*

1. (F. 1-39^v). *Titulus 1 lib. 22 cod. de usuris.*

2. (F. 39^v-63). *De mora.*

3. (F. 63^v-67^v). *De fructibus.*

4. (F. 67^v-76). *Quemadmodum praestantur fructus et usurae legatorum et fidei commissorum.*

Papier; 76 feuillets; 0^m,342 × 0^m,21; XVIII^e siècle. Ce volume a été acquis en 1900, à une vente chez M. Bluff, 2-11 juillet (n^o 1643 du catalogue). Demi-reliure moderne.

2641. (22130). — *TRAITÉS DE DROIT CANON.* En français.

1. (F. 1-25^v). *Fragment d'un mémoire sur la main-morte.* En français.

2. (F. 26-32). *Fragment d'un traité sur les bornes qui séparent les deux puissances.*

Papier; 32 feuillets; 0^m,252 × 0^m,194, 0^m,314 × 0^m,196; XVIII^e siècle. Demi-reliure moderne.

6. CONSULTATIONS. AVIS DE DROIT CANON. PROCÈS.

2642. (11527-49). — *EGIDIUS CARLERIUS. Sporta fragmentorum* (2).

En tête du volume, sur un feuillet de garde, note de CH. RUELENS sur l'édition de la *Sporta*.

1. (F. 1-1^v). [Proemium].

2. (F. 2-6). *Tractatulus contra quosdam bona ecclesiis dedicata iniuste detinentes.*

(1) Cf. C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 439-41.

(2) La *Sporta* a été imprimée à Bruxelles en 1478, chez les Frères de la Vie commune. Cf. M. CAMPBELL, *Annales de la typographie néerlandaise au XV^e siècle*, p. 111, n^o 398.

3. (F. 6-25^v). Defensorium ecclesie.
4. (F. 25^v-34^v). Tractatus de communione non consecrantium sub unica specie scilicet panis.
5. (F. 34^v-42). Tractatus de clavibus et iurisdictione ecclesie contra quosdam in hac materia male sapientes.
6. (F. 42-46^v). Opusculum de redditibus ad vitam ad instanciam prioris cartusiensis de capella de angia gallice denguien.
7. (F. 46^v-52). Super diversis erroribus in materia de sanctitate beate Virginis, de visione Christi in eucharistia, de indulgentiis etc. ad instanciam magistri Hemerici* de Campo.
8. (F. 52-55^v). Pro perpetua virginitate Marie Matris Dei contra blasphemias hereticales cuiusdam impurissimi, ad instanciam dominorum vicariorum domini cameracensis.
9. (F. 55^v-65). Ad requestam reverendi in Christo Patris domni cameracensis contra quendam adversus prelatos, rectores et sacerdotes Dei blasphemias in fide male sonantes in quadam appellatione proferentem.
10. (F. 65-72). Contra yconomachos ad instanciam aliquorum fidelium.
11. (F. 72-76). Contra quendam invocatorem super ymages ab eo consecratas in civitate Tornacensi ad instanciam domini officialis eiusdem.
12. (F. 76-83). Articuli per quemdam delirantem asserti contra sacramentum eucharistie.
13. (F. 83-86^v). Contra fictores adventus malorum spirituum, ad instanciam dominorum decani et capituli ecclesie laudunensis.
14. (F. 86^v-88). Consultatio adversus quendam iuvenilum houpeillum amatorium componentem.
15. (F. 88-89^v). Ad instanciam dominorum vicariorum Reverendi in Christo patris domni cameracensis contra quendam qui per figmenta prohibita speravit reperire thesauros absconditos.
16. (F. 90-91^v). Interrogationes fiendae demonibus aut spiritibus humanis apparentibus.
17. (F. 91^v-96^v). Contra quinque articulos per quendam fratrem minorem praedicatos in gandavo, scriptum ad instanciam dominorum vicariorum reverendi in Christo patris domni tornacensis.
18. (F. 97-100^v). Contra quendam fratrem de ordine minorum asserentem quod veritas dici non poterat hoc tempore.
19. (F. 100^v-103). Contra detractores sancte Marie in ecclesia attrebatensi existenti (*sic*).
20. (F. 103-107). Pro minutis decimis, ad instanciam cuiusdam pro parte dominorum decani et capituli beate Marie Antwerpiensis.
21. (F. 107-113^v). Epistola super non esu carniarum a cartusiensibus

* *ita corr.*
cod. prius
 Henrici.

directa domno Iohanni Kaiwer novicio in eorum ordine apud Herinnas prope Angiam.

22. (F. 114-118^v). Pro celibatu praesertim ecclesiasticorum.

23. (F. 118^v-121^v). Super clausura certe religionis canonicorum regularium.

24. (F. 122-123). De pluralitate baptismorum ad instanciam aliquorum civium cameracensium.

25. (F. 123^v-125). Pro matrimonio inter unum solutum et quandam viduam.

26. (F. 125^v-130^v). Pro iustificatione captionis duarum sororum hospitalis sancte Genovefe laudunensis. Ad instanciam dominorum decani et pincerne ecclesie laudunensis.

27. (F. 131-131^v). Si dyaconus audiens confessionem presbiteri sit hereticus.

28. (F. 132-133^v). Responsio ad certas questiones mihi Egidio decano factas per domnum abbatem Aquiscinctensem.

29. (F. 134-135). Consultatio super certo contractu emptionis redditus vitalis a quodam monasterio.

30. (F. 135^v-145^v). Consultacio decani cameracensis in quadam causa beneficiali.

31. (F. 146-146^v). Tabula contentorum in Sporta.

Papier, au filigrane de la lettre *Y*; 146 feuillets; 0^m,276 × 0^m,202; XV^e siècle. F. 1, il y a la note à demi-effacée : *Bibliotheca Parcensis*, sur le premier plat intérieur la cote *I. theca V* de cette bibliothèque, et sur les deux plats de la reliure du XVII^e siècle, veau fauve, à filets d'or, les armoiries ont été grattées; au dos, le titre doré : *Egidii Carleri Sporta*; tranche rouge; signet de soie verte.

2643. (11492-513). — EGIDIUS CARLERIUS. Sportula (1).

1. (F. 1-5). Responsiones ad certas questiones (2).

2. (F. 5-6^v). Quid contra illatas iniurias sit agendum.

3. (F. 6^v-7^v). Contra quendam hereticum impurissimum.

4. (F. 7^v-10). Contra tres propositiones per quendam predicatas.

5. (F. 10-11^v). Contra duas assertiones temere in sermone prolatas.

6. (F. 11^v-17). Tractatus de yerarchia ecclesiastica.

7. (F. 17-20). Tractatulus de redditibus ad vitam.

8. (F. 20-25^v). Tractatus pro decimis.

9. (F. 25^v-29). Tractatus de honore impendendo ymaginibus.

10. (F. 29-30^v). Consultatio super integritate confessionis et super auctoritate summi pontificis.

(1) La *Sportula* est publiée dans le même volume que la *Sporta*.

(2) Nous donnons les titres d'après la table des matières, qui est de la même écriture que le reste du volume.

11. (F. 30^v-36^v). Conclusiones asserte per quendam fratrem minorem.
12. (F. 36^v-39^v). Responsio ad septem questiones si fides sit adhibenda demoniacis.
13. (F. 39^v-41^v). Contra quendam predicatorem diffamantem sacerdotes malos.
14. (F. 41^v-47^v). Contra predicantem diffamatorie de defectibus sacerdotum.
15. (F. 47^v-57^v). Scriptum si papa consentiat saltem tacite sciens monachos sancti Benedicti comedere carnes et non prohibens.
16. (F. 57^v-61^v). Contra calculatores consummationis seculi.
17. (F. 61^v-68^v). Responsio ad questiones si licet emere aut vendere sedes in ecclesia.
18. (F. 68^v-71). Quomodo vitanda est missa presbiteri concubinarij notorij.
19. (F. 71-72). Si habens indultum apostolicum de eligendo confessore teneatur semel in anno confiteri suo sacerdoti parochiali.
20. (F. 72-73^v). Contra duas propositiones super matrimonio erroneas.
21. (F. 73^v-74^v). Super amortisationibus.
22. (F. 74^v-77). De valore laudis operis sive laude cordis et oris.
23. (F. 77-78^v). Pro quibus plus tenetur orare pro vivis vel defunctis.
24. (F. 78^v-82^v). Contra Marcum Corneth errantem in sacramento Eucharistie.
25. (F. 82-83^v). Contra Hottinum de Marques apostatam.
26. (F. 84-89^v). Contra quendam fratrem de ordine minorum sediciose predicantem.
27. (F. 89^v-92^v). Reparatio facta per eundem fratrem ad populum scandalisatum.
28. (F. 92^v-93^v). Littera missa dominis vicariis Atrebatensibus tempore Valdensium.
29. (F. 93^v-96). Contra quendam Carmelitam sediciose predicantem super materia confessoris.
30. (F. 96-106^v). Invectiva multiplex contra tenentes Iohannem evangelistam fuisse factum filium realem et verum, et potuisse fieri filium natalem Virginis, vi verborum Christi dicentis ad matrem : *Mulier ecce filius tuus*.
31. (F. 106^v-115^v). Scriptum domni IOHANNIS TINCTORIS.
32. (F. 115-118^v). Scriptum duplex contra duas propositiones erroneas.
33. (F. 118^v-119^v). Scriptum si papa possit mutare sacramenta et effectus eorum.

34. (F. 119^v-122). Contra quendam blasphemum contra Virginem matrem Christi.

35. (F. 122-124^v). De clausura religiosorum ordinis sancti Dominici.

36. (F. 124^v-126). Si licet mercata fieri in ecclesia, cimiterio vel porticu.

37. (F. 126-127). Si quis possit credere certitudinaliter se esse in gracia.

38. (F. 127-128). Quid facere debent canonici mercata reprehendentes minoris partis capituli contra alios maioris partis illa sustinentes.

39. (F. 128-129). Si liceat abstinere a celebratione propter demonis temptationes.

40. (F. 129-131^v). De votis viri et mulieris coniugate, sciente viro.

41. (F. 131^v-132). De absolute in foro penitentiali eorum qui castra principum bellancium sequuntur.

42. (F. 132-132^v). De epistola missa uni domino.

43. (F. 133-134). Contra tres presbiteros nec ordinarios nec privilegiatos nec alias missos, ingerentes se ad audiendas confessiones parochianorum invito curato.

44. (F. 134^v-136). Si licet addere canoni misse aliquid ultra antiquam constitutionem.

45. (F. 136-136^v). Si licet pro spiritualibus accipere temporalia.

46. (F. 136^v-139). Contra errorem non audere iurare articulos fidei.

47. (F. 139-143). Tractatus de duplici ritu cantus ecclesiastici in divinis officiis.

48. (F. 144-152). Scriptum domni IOHANNIS DE EECHOUTE contra filiationem Iohannis.

49. (F. 152-152^v). Rationes magistri ANDREE CARNIFICIS ordinis Praedicatorum sacre theologie professoris contra transubstantiationem corporis beati Iohannis evangeliste in corpus Christi predictam michi Egidio cameracensi misse.

50. (F. 153-164). Scriptum eiusdem DE EECHOUTE contra Bonetum et Franciscum de Maronis.

51. (F. 164^v-171). Scriptum domni GREGORII NICHOLAI officialis Cameracensis super annuntiationibus tangentibus certam ecclesiam.

52. (F. 172-173). Tabula contentorum in hac sportula.

Papier, au filigrane de la lettre *F*; 173 feuillets; 0^m,276 × 0^m,20; XV^e siècle; ancienne pagination r-clxx. Ce volume provient de l'abbaye de Parc, dont les armoiries ont été grattées sur les deux plats de la reliure, veau fauve, du XVII^e siècle; au dos, le titre doré : *Egidii Carteri Sportul[a]*; tranche rouge.

2644. (21280). — HUBERTUS GOVAERTS. Opera.

TITRE. Thesaurus decisionum et determinationum in utroque iure

compilatus per D. HUBERTUM GOVAERTS de sancto Trudone, iurisconsultum Leodiensem, Dominum de Beets, etc.

Ce dictionnaire va du mot A à Furtum.

Papier; 870 feuillets, plus cinq feuillets blancs à la fin; 0^m,312 × 0^m,20; XVII^e siècle. Reliure du même temps, veau brun estampé.

2645. (11567). — WILHELMUS HORBORCH. Conclusiones sive determinationes quorum dubiorum (1).

Papier, au filigrane de la tête de bœuf surmontée de la croix; 186 feuillets; 0^m,279 × 0^m,202; XV^e siècle. Ce volume a appartenu à l'abbaye de Parc (2), car au verso de la couverture, il y a la cote *K. X*, et sur les deux plats, les armoiries ont été grattées. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré : *Horborch A. 1376* (3) *opuscula*; tranche rouge.

2646. (15404). — EDELHEER. Motivum iuris pro exemptione ecclesiasticorum a gabellis (4).

1. (F. 1). Titre.

Les feuillets 1^v-4^v sont blancs.

2. (F. 5-29). Motivum iuris confectum a syndico Antverpiensi D^o EDELHEER pro imminenda (*sic*) exemptione ecclesiasticorum a gabellis.

3. (F. 29^v-134). Responsum ad motivum iuris confectum a syndico Antverpiensi Edelheer pro imminuenda exemptione ecclesiasticorum a gabellis.

Papier; 134 feuillets; 0^m,33 × 0^m,197; XVIII^e siècle. Au verso de la couverture, il y a cette note de la main de Ch. van Hulthem : *Ex Bibliotheca Ant. Nuewens. Brux. 1811. n^o 340. Acheté à la vente de M. l'abbé Brasseur, n^o 48, Bruxelles, 13 mars 1823.*; en dessous, l'ex-libris de Ch. van Hulthem et la date de 1823 (5). Demi-reliure, maroquin vert; au dos, le titre doré : *De exemp. ecclesiasticorum, et... M. S.*

2647. (15405). — EDELHEER. Motivum iuris pro excerptione ecclesiasticorum a gabellis.

Papier; 107 feuillets; 0^m,318 × 0^m,202; XVIII^e siècle. Sur le premier feuillet de garde, il y a la note écrite par van Hulthem : *Ms. de la bibliothèque de M. Des Roches, secrétaire perp. de l'Académie des sciences et bell. lett. de Bruxelles, 1788.* L'ex-libris

(1) Au sujet de cet auteur, voir HAIN, *Repert. bibliographicum*, t. II, p. 237-42, n^o 6043-54; GRAESSE, *Trésor des livres rares*, t. III, p. 369-70.

(2) Cf. A. SANDERUS, *Bibl. belg. manuscripta*, part. II, p. 164.

(3) C'est la date de la composition du traité et non celle de la transcription du volume.

(4) Sur les travaux de Jacques Edelheer, voir l'article de J. J. THONISSEN dans la *Biographie nationale*, t. VI, col. 450.

(5) Voir *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, manuscrits, p. 26, n^o 110.

de Ch. van Hulthem se trouve sur le premier plat intérieur de la couverture (1). Demi-reliure moderne ; au dos, le titre doré : *Motivum iuris*.

2648. (22104). — CONSILIUM DE DECIMARUM OBLIGATIONE.

Papier ; 11 feuillets ; 0^m,293 × 0^m,216 ; XV^e siècle. Volume acquis le 30 janvier 1868, à la vente des livres de Heussner pour fr. 1,10. Cartonnage.

2649. (21231). — A. I. FRAIPONT. Praxis tribunalium curiae romanae.

1. (F. 1). Notabilia expositionum in curia romana per alphabetum expositarum.

2. (F. 1^v-17). [Repertorium iuris canonici].

Ce répertoire contient quelques articles, rangés par ordre alphabétique, dont le premier est *Abbatia* et le dernier *Indultum*.

3. (F. 17-20^v). [De beneficiis].

4. (F. 20^v-24^v). [De pensionibus].

5. (F. 25-28). Executio litterarum apostolicarum.

6. (F. 28-28^v). Licentia alienandi bona ecclesiastica.

7. (F. 28^v-32^v). [BERTRANE LEVAGE]. Question avec sa résolution, au sujet de la nécessité de " nourrir une résignation „.

8. (F. 33-35^v). GREGORIUS XIII. Forma publicandi resignationem beneficiorum ecclesiasticorum (2). *Des. mutil.* et alias canonicas sanctiones omnino absolvant, et qui ...

9. (F. 36-56^v). Praxis recentior principalium curiae romanae tribunalium tam circa negotia contentiosa quam gratiosa una cum tractatu practico de resignationibus, necnon taxis officialium datariae et cancellariae apostolicae et compendio regularum cancellariae apostolicae, studio et labore, dum in curia romana praxi operam navabat, ANTONII IOSEPHI FRAIPONT serenissimi principis Clementis Augusti Electoris Coloniensis consilarii ecclesiastici I. U. Licentiati et ad S. Nunciaturam ad tractum Rheni advocati et in romana curia agentis.

10. (F. 57-71). Brevis tractatus de resignationibus.

11. (F. 72-78). Processus fulminatus, prorogationes, prothonotarius, regressus, rehabilitatio ... taxatio, transumptum, uniones.

Diverses notes de droit.

12. (F. 78^v-79). Mandatum unius qui est Romae clerico Leodiensi beneficium compensione resignantis.

13. (F. 79-79^v). Formula immissionis in possessionem beneficii.

(1) Voir *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, manuscrits, p. 26, n° 109.

(2) Cf. *Bullarium romanum*, Romae, 1747, t. IV, part. 4, p. 41-42.

14. (F. 79^v-83). Notabilia expeditionum de resignationibus, dispensationes, legitimaciones, mandatum cassationis pensionis.

Papier; 83 feuillets; 0^m,32 × 0^m,202; XVIII^e siècle. Cartonnage.

2650. (9653). — NICOLAUS EYMERICUS. De officio inquisitoris.

1. (F. 1-244). [NICOLAUS EYMERICUS. De officio inquisitoris] (1).

2. (F. 244^v-253^v). Tabula.

3. (F. 253^v). Articuli fratris STEPHANI DE MARCHIA ordinis fratrum minorum.

4. (F. 254-255). [Epistola EUGENII quarti episcopi Coloniensi, Treverensi, Maguntinensi, 1431].

Papier, aux filigranes de la tête de bœuf surmontée d'une croix et de la ligne brisée; 255 feuillets; 0^m,301 × 0^m,20; XV^e siècle. Reliure moderne, veau raciné; au dos, le titre doré, reproduit à l'intérieur sur une étiquette de maroquin rouge: *Nic. Symericus (sic) de officio inquisitoris*; en dessous, les armes de Belgique et l'inscription *Bibl. royale*.

2651. (II. 290). — DOCUMENTS DU SAINT-OFFICE A FLORENCE. En quatre volumes.

TOME PREMIER.

Ce volume renferme cent trois pièces, correspondance et décrets, depuis l'année 1583 jusqu'en 1609. Lettres de cardinaux à l'inquisiteur de Florence, relatives à des causes diverses à introduire, affaires de magie, de sacrilège, de blasphème, d'hérésie. Dénonciations.

La plupart des pièces portent la signature des cardinaux de S. Sev[eri]no et Strigone, quelques-unes des cardinaux Favello, Borghèse et Mellino.

TOME DEUXIÈME.

Il y a dans ce tome quatre-vingt-dix-sept documents, qui vont de 1592 à 1616. Ce sont dix ordres de tortures, vingt-deux décrets contre des Anglais et des Allemands, vingt-quatre autres décrets contre des Juifs. Parmi ces documents, il y a trois pièces justificatives d'ABRAHAM DANGIOLLO, en hébreu. A signaler aussi, f. 108 la *Minuta d'Istruzione per il padre Inquisitore di Firenze circa gli abusi degl' Ebrei*. Viennent ensuite vingt-sept décrets relatifs à des condamnations de livres, où l'on rencontre bon nombre de signatures d'imprimeurs et de libraires de Florence pour prise d'information.

TOME TROISIÈME.

Ce volume renferme le dossier du procès de la sœur Catherine-Thérèse Antinori, religieuse, et du P. Ascanio Caponi, procureur

(1) Cf. QUÉTIF-ECHARD, *Script. ord. praed.*, t. I, p. 709.

du couvent de Saint-Martin à Florence (1726-1733). Ce dossier se compose de quatre-vingt-neuf documents, soit vingt-et-un décrets de la Congrégation de l'Inquisition, quarante dépositions, vingt-huit requêtes et pétitions.

TOME QUATRIÈME.

Ce volume contient d'abord un certain nombre de pièces imprimées, savoir :

1. Ordini da osservarsi da gl' Inquisitori. Rome, 1611.
2. Bref de Léon X, 18 juin 1514, *Alli diletti operai et a tutti i fratelli della Compagnia della Concezzione della V. Maria, ò vero del Corpus Christi, nella Chiesa de San Lorenzo di Firenze* (1).
3. Décrets de l'Inquisition, *feria V, die XIV aprilis M.DC.XXXIII*; — *feria V, die XV ianuarii M.DC.LIV*.
4. Réponse de l'Inquisition au sujet de la dévotion *lo Stellario*, 23 juin 1640.
5. *Risposta del fisco all' informazione del Sign. Ottavio Castelli nella causa d'inquisizione formata contro di lui*. Firenze, 1656.
6. *Breve sommario delli Privilegii e indulgenze all' ordine e archiconfraternità della SS. Trinita del Riscatto*. Roma, 1656.
7. Lettre d'ordination pour les ordres mineurs pour Bonaventure Lupi, 19 mai 1657.
8. *Decretum S. C. ad indicem librorum*, 27 septembris 1672.
9. *Editto sopra la celebratione della Messe*. Rome, 1667.
10. *Lettera scritta della S. Congregazione del S. Offizio a tutti i vescovi d'Italia*. Rome, 1667.
11. Décret de Clément X pour l'office de S. Apollinaire. Rome, 1675.
12. Décret de l'Inquisition, *feria V die 2 martii* 1679.
13. *Tariffa da osservarsi da tutti i tribunali della Città e stato di Firenze*. Firenze, 1681.
14. Mandement de FILIPPO NERI ALTOVITI, évêque de Fiesole. 15 décembre 1690.
15. Billet d'indulgences pour l'église de Saint-André de Rovezzano, accordées par Jacques-Antoine Morigia, archevêque de Florence, 29 mai 1590.
16. Procès en restitution d'enfants pour Esther, épouse de Salomon Belforte. Rome, 1696.
17. *Sommario delle Indulgenze concedute da Sommi Pontefici a Rosari. Romae*, 1718.
18. *Editto generale del S. Ufizio di Firenze*. Firenze, 1731.
19. *Lettera della S. Congregazione del S. Offizio a tutti li vescovi d'Italia*. Roma, 1728.

(1) Cf. HERGENROETHER, *Regesta Leonis X*, p. 615, n° 9772.

20. Décret pour les Juifs Isaac et Samuel Gallichi. Siena, 1738.
21. *Istruzione per bien prendere una denunzia del S. Uffizio.*
22. *Ordine del Reverendissimo P. Maestro Iacomo Cima inquisitore generale di Fiorenze, 15 novembre 1647.*
23. Formule de citation au tribunal de l'Inquisition à Florence.
Les documents manuscrits sont les suivants.
1. (F. 59). Bref d'URBAIN VIII à Horace Roffia, clerc de San-Miniato. Rome, 4 décembre 1625.
 2. (F. 60). Bref d'URBAIN VIII à Dominique Fabbrino, clerc à Florence. Rome, 12 octobre 1527.
 3. (F. 61). Bref d'URBAIN VIII à Jean-Baptiste Adrien, clerc de Florence. Rome, 7 mai 1526.
 4. (F. 62). Bref d'URBAIN VIII *Carolo Florentino ordinis Fratrum Eremitarum Sancti Augustini professori.*
 5. (F. 63). Autorisation de quête en faveur de la Confrérie de Saint-Charles dans l'église d'Or San Michele à Florence, 3 avril 1649.
 6. (F. 64). Nomination de J.-B. de Guadagnis comme dépositaire de l'Inquisition; diplôme délivré par FR. VINCENTIUS DE COMITIBUS A BERGOMO. Florence, 15 mars 1723.

Papier, sauf les feuillets 59-64 du tome quatrième qui sont en parchemin; 196, 197, 220 et 64 feuillets. Les trois premiers volumes ont pour dimension 0^m,309 × 0^m,235; le quatrième 0^m,54 × 0^m,40; XVI^e-XVIII^e siècle. Ces volumes ont été acquis en 1878 de M. J. Meerts, artiste-peintre, pour 500 francs. Demi-reliure moderne.

2652. (II. 1333). — HOBATIUS PHILIPPUS SPADA (1). *Dispensationes in causis matrimonialibus.*

Collection de quarante-quatre billets imprimés, avec les blancs remplis à la main, accordant des dispenses de mariage à Jean Leyman et Françoise van Belle, Jean van Win et Marie Erryck, Jean van de Poel et Catherine van de Sande, Jean Renneboogh et Catherine Strobbe, Guillaume Govaert et Catherine van den Keer, François van Nieuwenhove et Jeanne Eeckhout, Georges et Catherine du Bois, Hermes Ruysseleert et Anna van den Daele, Jacques Wate et Marie Souhiez, Christophe Verhongen et Jeanne Boye, Henri van Asbroeck et Barbe Maes, Etienne et Elisabeth Verhoeven, Adrien Vyvermans et Anne Livens, Jacques Aelbrech et Elisabeth van de Broeck, Henri Verharen et Barbe Vermeren, Adrien de Winter et Marie Kieckens, Noel Rivaux et Marie Crimont, Pierre van Hove et Anne Smet, Adrien Royens et Marie Verdickt, Pierre van Wyngen et Elisabeth van Coppenolle, François van de Vorst et Jeanne De Meyre, Pierre

(1) Abbas Sancti Stephani, in Belgio ac Burgundiae comitatu, cum facultatibus nuncii, apostolicus internuncius.

Meert et Catherine Varenbergh, Jacques Coraert et Elisabeth Den Dooeijen, Jean De Bruycker et Marie van Hoodeghem, Corneille Dietins et Catherine Meulemans, Jacques Lomere et Pétronille d'Haen, André du Trieu et Antonie Meuris, Liévin de Mulder et Jeanne de Vildere, Egide vande Jaere et Jeanne Heurineck, Jean De Backer et Elisabeth De Trogh, Jacques et Jeanne De Vos, Abraham van Paert et Elisabeth van den Enden, Jean-Baptiste Pamelinx et Catherine Nicolai, Jean Zilley et Josine De May, Jean De Buysscher et Marie Aelvoet, Claude-Henri Libert et Louise Festraes, Charles De Decker et Anne Rombauts, Laurent De Bleckere et Anne Noterman, Barthélemy van Rescegem et Catherine Peeters, Josse Joncq et Marie d'Hont, Jean Segers et Anne Mayuys, Jean De Coster et Adrienne Legaet, Adrien Vindevogel et Elisabeth de Schampen, Arnold de Smet et Pétronille Wauters.

Parchemin; 44 feuillets; 0^m,27 × 0^m,365; XVII^e siècle (1696-1697). Ce volume a été acquis à la vente De Bruyne, à Malines, 12-21 mai 1890, pour fr. 7,30. Reliure moderne.

2653. (18049). — NOTES DE DROIT CANON.

1. (F. 1-1^v et 5). Principes établis par Sa Majesté pour servir de Règle à ses Tribunaux et Magistrats, dans les matières Ecclésiastiques. En français.

2. (F. 2-2^v). Supplica Theologorum seminarii generalis.

Le feuillet 3 est blanc.

3. (F. 4). Points arretes entre le Souverain Pontife et S. M. l'Empereur.

Papier; 5 feuillets; 0^m,327 × 0^m,205; XVIII^e siècle.

2654. (22095). — DE IURE ECCLESIASTICO BELGICO.

1. (F. 1-15^v). De fide catholica.

2. (F. 15^v-42). De sacrosanctis ecclesiis et rebus et privilegiis earum.

2. (F. 43-69^v). De episcopis et clericis, orphanotrophiis, xenodochiis, ptochotropiis, asceteriis et monachis et privilegiis eorum, et castrensi peculio de redimendis captivis et de nuptiis clericorum vetitis seu permissis.

4. (F. 70-99). De episcopali audientia et diversis capitulis quae ad ius curamque et reverentiam pertinet pontificalem *Des. mutil.* (1) sub poena ulteriori punitionis arbitrarie ex [parte]..

5. (F. 100-138^v). De haeticis.

Les feuillets 130 à 132 sont blancs.

(1) Les feuillets 97 à 141 de l'ancienne pagination manquent.

6. (F. 139-139^v). Ne sanctum baptisma iteretur.

7. (F. 140-142). De apostatis.

8. (F. 142^v-144^v). De iudaeis.

9. (F. 145-145^v). De iis qui ad ecclesias confugiunt. *Des mutil.* (1).

10. (F. 146-155^v). De officiis.

Les feuillets 156-158 sont blancs.

11. (F. 159). Ut omnes iudices tam civiles quam militares post administrationem depositam quinquaginta dies in civitatibus vel certis locis permaneant.

12. (F. 159-160^v). Dat men alle jaeren een besueck doen sal teghen alle officieren.

13. (F. 160^v-161^v). Dat den Cancellier ende Raedtslieden moeten Brabanders zyn ende van wetteghe bedde.

14. (F. 162-162^v). De annonis et capitatione administrantium.

15. (F. 163-163^v). De contractibus iudicum.

16. (F. 164-164^v). De modo mulctarum quae a iudicibus infliguntur.

17. (F. 165-165^v). De in ius vocando.

18. (F. 166-177). Bulla aurea CAROLI QUINTI.

19. (F. 178-181). Confirmatie van het privilegie dat men nyemant buyten slands trecken sal.

20. (F. 182-182^v). Extract van het dictum wyter sententie gewesen bij ... CAROLUS den V^{en}, 13 martii anno xv^vxlix.

21. (F. 182^v-185^v) Dictum de la sentence sur la requeste des quatre membres du pays et comtes de Flandres.

22. (F. 186-190). Que la bulle d'or n'a lieu qu'en Flandre, non plus par dela que deça la riviere de l'Escaut.

23. (F. 191). De procurationibus.

Les feuillets 191^v-192^v sont blancs.

24. (F. 193-195). Ne liceat potentioribus timorem inferre. — De minoribus. — De alienatione.

Papier; 195 feuillets; 0^m,329 × 0^m,218; XVI^e siècle; ancienne pagination 1-111^r, avec les lacunes indiquées plus haut. Ce volume a été acquis en 1866, pour fr. 3,30, à la vente des livres de Heussner. Demi-reliure moderne.

2655. (21478). — DES COMMANDES AUX PAYS-BAS.

Papier; 9 feuillets; 0^m,312 × 0^m,202; XVIII^e siècle. F. 1, il y a cette note écrite au XIX^e siècle : *Écriture de vander Vynckt*, et ce manuscrit porte le n^o 62. Cartonnage.

2656. (II. 1898). — MELCHIOR CANO. Consultation canonique pour Philippe II.

(1) Il manque les feuillets 188-232 de l'ancienne pagination.

1. (F. 3-25^v). El casso sobre el proceder del Rey Philippe 2^o sobre el intento del Papa Pablo 4^o.

Après quelques mots d'introduction, il y a, sous ce titre, le mémoire suivant :

Parezer de fray MELCHIOR CANO (1) sobre el proceder del Papa Pablo quarto por lo qual su majestad Philippe segundo envio contro su santidad exercito con el duque de Alva.

Le feuillet 26 est blanc.

2. (F. 27-76). Relacion de lo sucedido en son Placido ante los Inquisidores.

Papier; 76 feuillets; 0^m,212 × 0^m,15; XVIII^e siècle. Ce volume provient de la collection Drugman acquise en 1889. Demi-reliure moderne.

2657. (22128-29). — DOCUMENTS RELATIFS A LA LÉGISLATION DU MARIAGE AUX PAYS-BAS.

1. (F. 1). Lettre de l'empereur JOSEPH II à l'évêque de Gand, 13 may 1786.

Les feuillets 1^v-2^v sont blancs.

2. (F. 3-5). Lettre de l'empereur au conseil de Brabant au sujet des mariages de mineurs, 26 octobre 1713.

Les feuillets 5^v-6^v sont blancs.

3. (F. 7-8^v). Principes établis par S. M. l'impératrice reine apostolique pour servir de règle à ses tribunaux et magistrats dans les matières ecclésiastiques.

4. (F. 9-10). Questions à examiner et à discuter en comité, d'après les principes que Sa Majesté a trouvé bon d'adopter et sur lesquelles on demande l'avis.

5. (F. 11-14^v). Matrimonia illicita liberorum notanter minorum quae fiunt sine consensu parentum.

Les feuillets 15 et 16 sont blancs.

6. (F. 17-17^v). Lettre du comte DE COBENZL sur le mariage des mineurs, 2 octobre 1758.

7. (F. 18-24). Notes diverses sur le même objet.

Les feuillets 22^v-23^v sont blancs.

8. (F. 25-26). Lettre de MARIE-CHRISTINE et d'ALBERT-CASIMIR, 7 avril 1787.

Les feuillets 26^v-27^v sont blancs.

9. (F. 28-34). Extrait du Protocole des délibérations du Conseil administratif général de la Belgique du 29 juillet 1814.

Les feuillets 34^v-35^v sont blancs.

(1) Cf. QUÉTIF-ÉCHARD, *Script. ord. praed.*, t. II, col. 176-78.

10. (F. 36-39^v). Notes diverses sur le mariage.

11. (F. 40-40^v). Arrêté de GUILLAUME I, roi des Pays-Bas, 10 juillet 1826, rattachant les affaires du culte catholique au ministère de l'Intérieur.

Le feuillet 41 est blanc.

12. (F. 42-50^v). Notes sur les droits de la religion catholique dans les Pays-Bas.

13. (F. 51-52). Quaestio super edicto serenissimi principis Arausiaci de data 21 octobris anni 1816.

Papier; 52 feuillets; 0^m,335 × 0^m,207; XVIII^e et XIX^e siècles. Ce volume a été acheté en avril 1869 chez M. van Trig à Bruxelles pour fr. 2,20.

2658. (12796). — AVIS DU CONSEIL DE BRABANT pour la censure des livres.

1. (F. 1-47^v). Advis du Conseil de Sa Majesté au sujet du Catalogue des Livres défendus fait par les Ecclésiastiques, etc. (1).

2. (F. 48-48^v). Table de quelques auteurs célèbres dont les ouvrages se trouvent justifiés en cet avis.

3. (F. 49-54). Pièces annexes.

a) Epistola Reverendissimi Domini vicarii apostolici Buscodu-censis PETRI GOVARTS (2).

b) Lettre d'HERCULE-JOSEPH-LOUIS TURINETTI, marquis de Prié, au grand Conseil.

c) Sententia magni consilii pronuntiata in hac causa (Zegeri van Espen), 13 februarii 1722.

d) Decretum congregationis Inquisitionis, 22 aprilis 1704.

e) Epistola admodum Reverendi ac eruditissimi P. NORBERTI d'ELBECQUE ord. Praedicat. S. T. L. ad clarissimum D. van Espen. Romae 9 septembris 1702.

f) Lettre du roi à l'évêque de Gand.

g) Lettre d'ISABELLE à l'archevêque de Malines.

Papier; 54 feuillets; 0^m,21 × 0^m,165; XVIII^e siècle. Sur le premier feuillet, se trouve imprimé le nom propre, sans doute d'un ancien possesseur, *Captne Michiels*; sur les deux plats intérieurs, on voit l'*Ex-libris Henrici van den Block presbiteri et insignis Collegiatae Ecclesiae DD. Michaelis et Gudilae Bruzellis Capellani*; puis en

(1) Cf. les mss. nn^{os} 2660 (13486) et 2659 (II. 151).

(2) Au sujet de cette lettre, il y a dans le manuscrit la note suivante : *Extat folio 8 libelli impressi, cui Titulus Acta ecclesiae Mechliniensis anni millesimi septingentesimi decimi octavi circa bullam Unigenitus. Praemittuntur Epistolae Episcoporum Belgii ad SS. D. N. Clementem papam undecimum, breve responso-rium suae sanctitatis et litterae eorumdem episcoporum ad metropolitanum Mechliniensem. Bruxellis, typis Simonis t'Serstevens typographi excellentissimi et Reverendissimi Domini archiepiscopi Mechliniensis.*

dessous, sur le premier plat seulement, une autre étiquette imprimée : *Ex Bibliotheca C. van Baviere facult. iuris Acad. Bruzæll. a secretis. Franc et loyal*, et plus bas, l'ex-libris imprimé de *Le Candele*. Demi-reliure; au dos, le titre doré : *Avis du Conseil de Brabant contre la prohibition de livres 1736. MSS.*

2659. (13486). — CONSULTE DES LIVRES DANS LES PAYS-BAS.

Sous ce titre, il y a ici l'Avis du Conseil de Brabant sur la censure des livres du 12 janvier 1736 (1).

Papier; 76 feuillets, plus quatre de garde en tête et quatre à la fin du volume; 0^m,355 × 0^m,24; XVIII^e siècle. Sur le quatrième feuillet de garde au commencement, joli frontispice et titre (dessin à la plume). Ce volume provient de la collection *Le Candele*; l'ex-libris se trouve encore sur le premier plat intérieur. Reliure du XVIII^e siècle, veau raciné; tranche rouge.

2660. (II. 151). — ADVIS DU CONSEIL DE BRABAND SUR LA CENSURE DES LIVRES DU 12 JANVIER 1736 (2).

Papier; 97 feuillets, plus deux de garde en tête et vingt à la fin du volume; 0^m,273 × 0^m,214; XVIII^e siècle. Sur le second plat intérieur, il y a l'ex-libris de Verdussen et la note : *H. P. Verdussen, n° 1349, 1858*. Ce volume a été acquis en novembre 1872, pour fr. 19,85, à la vente des livres de Serrure (3). Cartonnage.

2661. (3170-90). — DECISIONES IURIS CANONICI.

1. (F. 1-5). Note sur un rapport fait au conseil d'État relativement à la réforme de l'armée.

Les feuillets 5^v-6^v sont blancs.

2. (F. 7-23). Statuts de l'hôpital Saint-Jean, à Arras.

Les feuillets 23^v-25^v sont blancs.

3. (F. 26-27). *Copia litterarum Reverendi Patris ministri provincialis de acceptatione concionum quadragesimalium et adventalium in ecclesia sancti Rumoldi.*

4. (F. 28-30^v). *Solutio data a IACOBO PONTANO, ANDREA LAURENT, HUGO NAT. CHAMART, I. LISER, de iure concionandi pro religiosis.*

Les feuillets 31-33^v sont blancs.

5. (F. 34-37). Pièces concernant le testament de Messire Louis-Philippe Terlinck.

6. (F. 38-41). F. ROSSIGNON et F. O' DONNOGHUE, avocats au grand Conseil de Malines. Consultation sur la question si le bénéfice d'inventaire impétré par les héritiers maternels ne peut anéantir le droit de délibérer accordé aux héritiers paternels.

7. (F. 42-43^v). *Memorie om wegens den Eerw. Heer Bartholomeus Cauthals teghens Sr Laureys Ceulemans.*

(1) Cf. les manuscrits 2660 (II. 151) et 2658 (12796).

(2) Voir les manuscrits 2658 (12796) et 2659 (13486).

(3) N° 4268 du Catalogue.

8. (F. 44-45). Lettre de THÉODORE AMEYDEN au Chancelier Boiscot. Rome, 20 septembre 1640.

9. (F. 46-47). R. D. Gregorius van den Berghe religiosus ordinis Sancti Benedicti sancti Petri apud Gandavum contra R. P. Syndicum dicti monasterii.

10. (F. 48-48^v). L'affaire de l'indult.

11. (F. 49-52). Ordonnance du 18 avril 1612 pour la levée de dîmes en vue de la réparation des chapelles.

Les feuillets 52^v-53^v sont blancs. Suit un exemplaire imprimé du *Reiglement des archiducqz noz seigneurs et princes souverains sur le fait de la reparation et restauration des Eglizes ruinées au Pays et Comte de Flundres, en date du deuxiesme d'octobre lan 1613. A Gand, chez Iean van den Steene, demourant sur la place de S^{te} Pharahilde 1614.*

12. (F. 58-61^v). Ad probandum quod praescriptio 30 annorum etiam inter ecclesiasticos locum habeat.

13. (F. 62). Circa negotium D. Schotte. An testes singulares probent?

14. (F. 63-64). An abbas non exemptus sede vacante possit benedici per alium episcopum requisitum.

15. (F. 65-82^v). Triplicque pour M^{rs} Iosse et Eustache Requart, prebstre, chappelain de S^t Michel en l'église collégiale de S^t Pierre à Lille contre maître Henry Desruelles prebstres et habitué de la susdite église.

16. (F. 83-87^v, 91-95). Notabilis sententia in materia decimarum. En français (1).

17. (F. 88-89). Memorie van het goude cruysken met een deeltjen van het oprecht cruys van onsen salighmaecker ghelegateert aen de capelle van d'infirmérie (2).

Les feuillets 89^v-90^v sont blancs.

18. (F. 96). Decimae an ad primitivum parochum spectent?

19. (F. 97-98). De regula 18 cancellariae de viginti diebus. Resolutions F. S. LOYENS, THOMAE STAPLETONII et NICOLAI DU BOIS.

20. (F. 99-100^v). De decimis in Watervliet.

21. (F. 101-121^v). De revindicatione rei per ecclesiam alienatae.

22. (F. 122-130^v). Hooft-vonnisse tusschen den procureur van den prelaet van Sinte Adriaens ende prochiaens van Gheeraertsberghe ende Pieteren Hellinck.

Le feuillet 131 est blanc.

(1) Sentence donnée à Malines, le 26 octobre 1633, par Philippe IV.

(2) Au Collège des Jésuites à Bruxelles. Témoignages de JEAN HUYBRECHTS, chanoine régulier de Bois-Seigneur-Isaac et de JOSEPH ANTHEUNIS, recteur des Jésuites de Bruxelles.

23. (F. 132-135). Sentence rendue dans le procès entre le prélat de Saint-Bavon et divers habitants de Loochristy, 1561. En flamand.

24. (F. 136-140). Sentence rendue dans le procès de l'évêque de Tournai avec divers habitants de Bruges, 1649. En flamand.

Les feuillets 140^v-141 sont blancs.

25. (F. 142-146^v). Sentence rendue dans le procès entre Jaspert Aelboom et Pierchons de Wale d'une part et Georges Walravens, curé de Sainte-Walburge, à Audenaerde, 1649. En flamand.

Le feuillet 147 est blanc.

26. (F. 148-151^v). Sentence dans le procès entre le prévôt de Saint-Bavon et le bourgmestre et les échevins du Franc, 1649. En flamand.

27. (F. 152-153). Sentence dans le procès entre le prévôt de Saint-Sauveur à Harlebeke et les héritiers de François de Rycke.

28. (F. 154-154^v). Sentence dans le procès entre Lucas du Traisnoit, curé d'Edelaere et François de Raedt et consorts, 1626. En flamand.

29. (F. 155). Lettre de MATTHIEU DE ONATE, Bruxelles, 1655.

Les feuillets 156-157^v sont blancs.

30. (F. 158-159^v). [De pensione Domini de Coolman].

31. (F. 160). Decretum congregationis rituum, 20 martii 1706, circa officia SS. Sacramenti, immaculatae Conceptionis et S. Ignatii.

Suit un exemplaire imprimé : *Apud Henricum Stevenaerts, in platea vulgo de Minderbroeders-Ruye du Decretum feria V, die 29 martii 1708* de l'Inquisition.

32. (F. 162-163). Bulle de CLÉMENT XI, 7 avril 1708. Traduction flamande.

Puis, exemplaire imprimé du mandement de l'évêque de Liège, 11 mai 1708, promulguant la bulle de Clément XI.

33. (F. 165). De potestate exequendi litteras apostolicas sede vacante.

34. (F. 166-167^v). Lectio librorum prohibitorum.

35. (F. 168-169). [De iurisdictione prioris post mortem abbatis].

36. (F. 170-171). Super assignatione peculii.

Le feuillet 172 est blanc.

37. (F. 173-192). De esu carniarum apud Benedictinos.

38. (F. 193-194). Casus quo abbas factus in aliquo monasterio petit alimenta a monasterio professionis.

39. (F. 195-197^v). Super exemptione tertiariarum.

Le feuillet 198 est blanc.

40. (F. 199-227). Procès des religieuses de l'abbaye de Messines, 1644.

Papier ; 227 feuillets ; 0^m,334 × 0^m,203 ; XVII^e siècle. Demi-reliure moderne ; sur le dos, le titre : *Recueil historique sur les Pays-Bas* ; en dessous, le monogramme couronné de Léopold I^{er}.

2662. (4715-48). — DECISIONES IURIS CANONICI.

En tête du volume divers imprimés :

a) Plaidoye de M^e PIERRE DE LA MARTELIÈRE ... pour le recteur et Université de Paris ... contre les Jésuites. Paris 1612.

b) Ordonnance et edict perpetuel des archiducqz. Bruxelles, Rutger Velpius, 1611.

c) Placcaert ende ordonnancie ons heeren den Coninx op't stuck van de bosschen in Brabant gheleghen. Mechelen, weduwe Hendrick Iaye, 1643. (Incomplet de la fin).

d) [Deductie van VAN HAMME]. Le titre manque.

e) Brieve deduction de fait avec quelques documents de la part de l'evesque de Ruremonde.

f) Motivum iuris pro iurisdictione ecclesiastica.

1. (F. 1-3). [De validitate testamenti].

2. (F. 4-5^v). [Lettre du roi d'Espagne, 22 août 1508]. En espagnol.

3. (F. 6). La Royné d'Angleterre [ELISABETH] au Roy de France sur sa conversion.

4. (F. 6^v-7). Lettre de Madame la Marquise DE VERNEUIL au Roy sur son mariage.

5. (F. 7^v-8). Le Roy à la Royné Marguerite. — Réponse de la dite Dame.

6. (F. 8^v-12). Accusations et responses du maréchal DE BOUILLON.

7. (F. 12-15). Légitimation de Coesar Monsieur.

8. (F. 15-18). Erection du comté de Beaufort en duché en faveur de Madame la Marquise de Monceaux et de Monsieur de Vendosme son fils.

9. (F. 18^v-19^v). Harangue de Monsieur le Président DU VAIR à l'arrivée de la royné.

10. (F. 20). [Lettre du grand conseil aux vicaires généraux de l'évêché d'Ypres vacant, 3 juillet 1633].

11. (F. 21). [Lettre de l'infante ISABELLE à l'évêque d'Ypres].

12. (F. 22-22^v). Restriction du pouvoir et faculté de l'evesque d'Asq.

Le feuillet 23 est blanc.

13. (F. 23^v-28). [Consultatio ad reverendissimam gubernatricem de disputatione cum Domino Fabio de Lagonissa nuntio apostolico].

14. (F. 29-36^v). [Divers documents concernant l'abbaye de Saint-Bavon] (1).

a) Lettres du roi PHILIPPE IV à l'archiduc Guillaume, 19 octobre 1648.

b) Lettre de l'archiduc LÉOPOLD-GUILLAUME, 18 mars 1650.

(1) Ce sont des copies des documents concernant l'affaire de Dom Gaspar Vaincq.

- c) Arrêt du roi PHILIPPE IV au Conseil d'État, 20 mai 1650.
- d) Autres arrêts du même, 29 mai, 8 juin, 30 juin 1650.
- e) Lettre du roi PHILIPPE IV à l'archiduc Guillaume, 16 mai 1650.
- f) Réponse de LÉOPOLD-GUILLAUME, 9 octobre 1650.
- g) Acta expulsionis (1).
- h) Lettre de l'archiduc LÉOPOLD-GUILLAUME, 19 février 1650.
- i) Resolutiones DD. Lovaniensium ad quaestionem.
15. (F. 37-39^v). [271 extraits relatifs à la suprématie du Pape].
Le feuillet 40 est blanc.
16. (F. 41-42). De iurisdictione episcopi et capituli Antverpiensis.
17. (F. 43-68). Contra iurisdictionem ecclesiasticam.
Les feuillets 69-70 sont blancs.
18. (F. 71-75). [De la juridiction temporelle et spirituelle].
19. (F. 76-76^v). [Epistola A. CORIACHE officialis Mechliniensis et Acta visitationis monasterii Minimorum Antverpiae ad inquirendum Ioannem de Chinchilla].
20. (F. 77-122^v). Recueils d'affaires publiques d'Arras.
Sous ce titre il y a :
- a) Une collection d'avis et d'arrêts touchant les extractions de prisonniers des lieux d'immunités, les clercs homicides.
- b) Attestations de Jehan d'Estouteville, Nicolas de Saisseril, greffier d'Amiens; sentences et arrests contre Jehan de Mariles dict Rigallier, contre Martyn le Roy, arrests de parlement contre Walrand Matisart et Coilenet Canillon, contre Etienne Girard, Thomas le pecheur, Nicolas Ramce.
- c) Rente grande faicte de Jehan Hilier en l'église de Angerville, pour Robin Delebecque en l'église des Carmes de Paris.
- d) Advis sy juges d'église ont caption hors leur parquet, touchant la requisition faicte des clerqs ayant commis ces privilegez, comment lon se pourvoit contre juges d'église quand ils cognoissent des personnes non estant de leur juridiction.
- e) Attestations d'Amiens, de Paris, de l'official d'Amiens, formulaire de commission de deffense de compte d'église; cession pour les despens de prison; clercs homicides ne sont tenus obtenir remission pour demeurer au pays du prince; clercs requis par les juges d'église ne se renvoyeront que en payant les mises; juges d'église nont caption etiam de leurs clercs sinon en leur parquet et pretoire; juges d'église ne peuen a la requisition d'un clerq user de monition; comment lon se pourvoit contre les juges d'église; comment juges laiz ont a eulz conduire au regard des juges ecclesiastiques; clerks incorrigibles ayant este deux fois rendus aux juges d'église sont

(1) De Dom Gaspar Vaincq.

privez de leur privilège cléréal; aucuns cas esquelz clercqs sont privez de leur privilège clerical; pour avoir este à la solde du prince; clercq falsaire ou aultres choses en regard des juges d'église; cas privilégié; serurier larron privé de clericature, sur domestique privé de clericature, bouchier privé de clericature; condamnation au dernier supplice pour avoir marchandé de faire tuer quelqu'un; clercq ayant obtenu remission comment il va quicher au regard du juge d'église; qu'il n'est besoing demander grace ou assistance pour tenir informations.

f) Lettre des archiducqs, Bruxelles, 29 juillet 1620; décret d'ALBERT et d'ISABELLE pour la commanderie de Loizons; lettres de LOUIS, roi de France, 3 octobre 1463, et de PHILIPPE, roi d'Espagne; lettres sur le droit de légat par le décès de Jean Six, évêque d'Arras.

g) Inventoire de certains tiltres produicts par les president et gens du Conseil d'Artois.

h) Lettres d'ALEXANDRE, duc de Parme, placcart concernant le synode de Mons; lettre de MARIE DE HONGRIE.

i) Touchant les delinquans qui polroient requérir jour de l'immunité d'église; sentence et arrest rendu à Malines entre l'evesque d'Arras et ceux du conseil; lettre de MARIE DE HONGRIE, pour faire processions generales.

21. (F. 123-144^v). Lettre de FRANÇOIS [RICHARDOT], évêque d'Arras, 26 octobre 1568.

22. (F. 145-151). Avis pour le procès de Daniel le Mesureur, docteur en droit, chanoine et escolastre de l'église métropolitaine à Cambrai.

23. F. 152-158). Indult pour la provision des abbaies du Pais bas. Les feuillets 158^v-161^v sont blancs.

24. (F. 162-194^v). [Avis de droit sur l'indult précédent]. Les feuillets 195-196^v sont blancs.

25. (F. 197-206). Quaedam argumenta quibus probatur ab omni aevo legibus cautum fuisse ut bona in familiis conservarentur.

26. (F. 207-207^v). [Requête à la Cour de Bruxelles, 12 octobre 1671].

27. (F. 208-213^v). Rescript qui se doit servir par devant le grand conseil de la part des R^{mes} archevesque de Malines, evesques de Gand et Bruges.

28. (F. 214-218). Rescription des mêmes.

29. (F. 219-219^v). [Arrêt du roi, 22 avril 1660, au sujet du vicariat d'Arras].

Le feuillet 220 est blanc.

30. (F. 221-222). Note sur la nomination de l'internonce aux Pays-Bas, Respigliosi, abbé de Sainte-Anastasia.

31. (F. 223-230). [Remontrances du Conseil de Brabant au gouverneur général, 13 et 24 octobre 1639].

32. (F. 231-234^v). Remontrance faite à Son Altesse sur l'excès du Conseil de Brabant.

33. (F. 235-237). [Fragment d'une lettre, en espagnol, au sujet des amortissements].

Le feuillet 238 est blanc.

34. (F. 239-240). Placcart du roi, le 21 novembre 1587, touchant l'acqicion des gens d'église.

35. (F. 241-244). [Avis du Conseil privé, 4 juillet 1639, sur le même sujet].

36. (F. 245-245^v). [Epistola URBANI VIII papae Ferdinando infanti Hispaniarum].

37. (F. 246). [Lettre de CLAUDE HUMYN, 7 juillet 1639].

38. (F. 247-250^v). [Avis de BRUNIN, membre du Conseil privé au sujet des acquisitions de main-morte, 6 juillet 1639].

Les feuillets 251 et 252 sont blancs.

39. (F. 253-256). De inhibita manibus mortuis bonorum immobilium acquisitione.

40. (F. 257-265^v). [Requesta episcopi Namurcensis cardinali infanti Hispaniarum].

Le feuillet 266 est blanc.

41. (F. 267-271). Touchant l'ouverture du commerce. [Avis donné au Conseil privé].

42. (F. 272-283). [Avis sur le procès de Charles van den Winckele, curé de Wetteren]. En flamand.

Le feuillet 284 est blanc.

43. (F. 285-302^v). [De dispensationibus ab episcopis concessis].

Les feuillets 303-315 sont blancs.

44. (F. 316-322^v). De iure patronatus (1).

45. (F. 323-330^v). Refutatio praecedentis consultationis.

46. (F. 330^v-331). Aliud iudicium in eadem causa.

47. (F. 331-335). Resolutio doctorum Lovaniensium IOANNIS SCHINCKELII, CORNELII IANSENII, IACOBI SANTVOERT, G. VAN GUTZENHOVE.

Les feuillets 335^v-336^v sont blancs.

48. (F. 337-337^v). De immunitate ecclesiae.

49. (F. 338-338^v). [De abbate Lobiensi pastore primitivo ecclesiae de Ham].

Le feuillet 339 est blanc.

50. (F. 340-343^v). Pastor primitivus. Advertissement ter provisie

(1) A propos de l'église de Ghisteltes.

omme de eerw. Heer Prelaet van St^t Pieters te Lobbes . . . ieghens Eerw. Heer vicarisse generael van 't bisdom van Gendt.

51. (F. 344-345). [C. Ooms. Solutio casus de pastoris officio distributionis].

52. (F. 346-351v). [Summarium quarundam bullarum summorum pontificum].

Papier; 351 feuillets; 0^m,325 × 0^m,23; XVII^e siècle. Demi-reliure moderne; au dos, en chagrin brun, le titre : *Documents pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, et plus bas, le titre couronné de Léopold I^{er}.

2663. (6921-54). — DOCUMENTA IURIS CANONICI.

1. (F. 1-1v). [Epistola vicarii generalis Cameracensis de capellaniis civitatis Bruxellensis, 19 april. 1430].

2. (F. 2-2v). [Epistola PII II, nono kal. octob. 1459, de cesso seu interdicto ecclesiastico Bruxellae non ponendo].

Le feuillet 3 est blanc.

3. (F. 4-6). Constitutio SS^{mi} D. N. GREGORII papae XIII super immunitate ecclesiarum (1), nono kal. iunij 1591.

Les feuillets 6v-7v sont blancs.

4. (F. 8-9). [Epistola PII IV] Antonio cardinali de Granvella vocato, 18 nov. 1562.

5. (F. 10-11). [Lettre de MARGUERITE DE PARME, 11 juillet 1565].

6. (F. 12-14v). [Epistola CLEMENTIS VIII, 13 kal. iulii 1594] (2).

Les feuillets 15 et 16 sont blancs. Suivent trois lettres imprimées de Clément VIII : 1^o SS^{mi} D. N. Clementis papae VIII constitutio moderatoria Bullae Sixti V contra clericos male promotos, 25 février 1595; 2^o Lettre du 8 mars 1595 pour les catéchistes de la Compagnie de Jésus (en flamand, en latin et en français), de *Indulgentia plenaria pro missionibus Societatis Iesu*, 12 fév. 1596.

7. (F. 21). Indulgentia plenaria pro missionibus Societatis Iesu, 12 fév. 1596 (3).

8. (F. 22-23). [Epistola CLEMENTIS VIII ad religiosos Societatis Iesu, 1596. Indulgentia in forma iubilaei. — Epistola generalis Societatis de eadem re].

9. (F. 24). [Epistola MATTHIAE HOVII archiepiscopi Mechliniensis, 29 maii 1598].

Les feuillets 24v-25v sont blancs. Suit un exemplaire imprimé du bref de Clément VIII au général des Jésuites, 13 août 1604.

10. (F. 27-27v). Indulgentiae concessae a Leone XI ... communi-

(1) En marge, il y a la note : *Est in Bullario, pag. 694.*

(2) En marge : *Est in Bullario, pag. 41.*

(3) Copie manuscrite de la pièce précédente.

catæ 8 novembris 1605 R. P. Provinciali Flandriae M. Iohanni Baptistae a Glano et socio eius F. Cornelio Luncelots priori Hasselensi ordinis eremitarum S. Augustini.

Diverses pièces imprimées.

a) Bref de Paul V, 7 février 1607.

b) Arrêt du Conseil d'État de France et commission pour l'exécution de l'arrêt, 30 novembre 1610. *Romae, ex typographia rev. camerae apostolicae, 1608.*

c) Bref de Paul V, 16 décembre 1611. *Romae, ex typographia rev. camerae apostolicae, 1612.*

d) Deux exemplaires du *Decretum Sacrae Congregationis Indicis, 13 nov. 1612. Mechliniae apud Henricum Ibay, 1613.*

e) Bref de PAUL V, 20 aprilis 1616. *Romae, ex typographia camerae apostolicae, 1616.*

f) S. D. N. GREGORII XV *constitutio de electione romani pontificis. Romae, ex typographia camerae apostolicae, 1621.* Deux exemplaires.

11. (F. 44-47). S. D. N. GREGORII papae XV *constitutio contra sollicitantes, 30 aug. 1622.* — Deux copies (1).

Suivent deux pièces imprimées : *Motu proprio* de GRÉGOIRE XV, 2 décembre 1622, sur l'office de S. Joachim, *Bruzellae apud Ioannem Pepermannum, Bibliopolam iuratum typographumque civitatis, sub bibliis aureis, anno 1623*, et S. D. N. URBANI papae VIII *Bulla canonizationis S. Ignatii Loiolae, Romae ex typographia rev. camerae apostolicae, 1626.*

12. (F. 57). S. Domini Nostri CLEMENTIS papae octavi *praescriptio normae dandi licentiam ab ordinariis ad aedificanda in posterum regularia monasteria* (2).

13. (F. 58-58^v). Copia Bullae S. D. N. GREGORII XV de *erectione monasteriorum regularium* (3).

14. (F. 59-60). [URBANI VIII *bullae, 28 aug. 1624*] (4).

15. (F. 61-62). [Bulla URBANI VIII, 25 martii 1625] (5).

16. (F. 63). *Indulgentiae pro precibus 40 horarum PP. Cappucino-rum.* [Bulla URBANI VIII].

17. (F. 64-65). [Epistola IACOBI BOONEN archiepiscopi Mechliniensis *vulgans brevem Urbani VIII, 7 aprilis 1631*].

Puis un exemplaire imprimé des S. D. N. D. URBANI papae VIII *litterae indictionis duorum pro centenario. Romae, ex typographia rev.*

(1) En marge, la note : *Exstat in Bullario, pag. 145.*

(2) En marge : *Est in Bullario, pag. 146.*

(3) En marge : *Est in Bullario, pag. 138.*

(4) En marge : *Est in Bullario, pag. 264.*

(5) En marge : *Exstat in Bullario, pag. 84.*

camerae apostolicae, 1634, et d'un décret, en espagnol, de DON JUAN DE MENDOZA condamnant certains livres écrits contre les Jésuites.

18. (F. 73-77). [Duæ epistolæ CAROLI DE MANSFELDT vicarii generalis exercitus, 20 iunii 1634, et una URBANI VIII, 25 ianuarii 1635, concedens facultates patribus missionis castrensis Societatis Iesu].

Suit un exemplaire imprimé de la précédente lettre d'Urbain VIII.

19. (F. 79-80). [Epistolæ IACOBI BOONEN archiepiscopi Mechliniensis].

20. (F. 81-82). [Epistola CAROLIDE MANSFELDT de missione Castrensi, 15 maii 1634].

Suit un imprimé : *S^{mi} D. N. D. URBANI papæ VIII confirmatio constitutionum Pii papæ V et Gregorii XIII prohibentium quasdam theologorum sententias et opiniones necnon prohibitio libri cui titulus Augustinus...* Romæ, ex typographia reverendæ camerae apostolicæ, 1643. — En double exemplaire.

21. (F. 99-99^v). Copie de lettres du conseil de Brabant dressées au S^r Stravius qui exerçoit la nunciature. — Réponse de STRAVIUS.

22. (F. 99^v-100). Consultatio facta per consilium status serenissimo archiduci Leopoldo gubernatori Belgii, anno 1617.

Suivent deux exemplaires imprimés du *Decretum sacrae congregationis ... ad indicem, 22 ianuarii 1642. Romæ, ex typographia reverendæ camerae apostolicæ, 1633 et iterum 1642*, et un troisième exemplaire du Décret d'Urbain VIII sur la condamnation de l'*Augustinus*.

23. (F. 109-109^v). Francisco de Mello Belgii gubernatori URBANUS papa VIII, 24 octobris 1643.

24. (F. 110-114). Academiae Duacensi, Academiae Lovaniensi, archiepiscopo Mechliniensi, episcopo Antwerpiensi, archiepiscopo Cameracensi URBANUS VIII. — Quatre lettres du 24 octobre 1643.

Suit un exemplaire imprimé de la lettre de D. DIEGO DE ARCE REINOSO, évêque de Plasencia, promulguant le bref d'Urbain VIII de *pridie nonas martii* 1641.

25. (F. 120-121). [Decretum Congregationis Inquisitionis, 16 iunii 1644].

Ensuite un exemplaire imprimé du Bref d'INNOCENT X à Guillaume de Angelis, professeur à l'Université de Louvain, 7 juillet 1646 (en double exemplaire) et d'un décret de l'Inquisition du 6 octobre 1650.

26. (F. 125-127). Ordonnance et règlement provisionel établi au redressement des monts de piété.

27. (F. 128-128^v). Copia suspensionis contra archiepiscopum Mechliniensem affixa ad valvas S^{tas} Gudulæ et decreti inde facti per consilium Brabantiae.

28. (F. 129-129^v). Copie d'un décret de S. A. sérénissime l'archiducque LÉOPOLDE au conseil de Brabant, et de lettres de l'archevêque

de Rhodes, le 5 novembre 1653, Monseigneur MANGELLI internonce apostolique aux Pays-Bas.

Les feuillets 130 et 131 sont blancs.

29. (F. 132). Breve INNOCENTII X ad archiepiscopos et episcopos Galliae, 31 may 1653.

Ensuite deux imprimés : Copie de la sentence rendue en faveur du maître de camp général dom Estevan de Gamara y Contreras et Lettre du cardinal ERNEST DE HARRACH, archevêque de Prague, 15 septembre 1653.

30. (F. 136). Breve ad archiepiscopos et episcopos Galliae INNOCENTII X, 29 septembris 1654.

Suit un exemplaire imprimé d'un décret d'INNOCENT X, 6 octobre 1653.

31. (F. 138-147^v). [Litterae CLEMENTIS VIII, 3 octobris 1654] (1).

Les feuillets 148 et 149 sont blancs.

32. (F. 150-155^v). Consulte ou Conseil de Brabant sur le décret susdit de S. A. et monument y ioinct, 17 décembre 1657.

33. (F. 156-157). [Litterae ALEXANDRI VII officiali archiepiscopi Cameracensis, 1 octobris 1659].

34. (F. 158). Declaratio sacrae Congregationis concilii, 27 octobris 1659.

Puis deux imprimés : *Alexandri VII indictio sex decimarum, Romae ex typographia reverendae camerae apostolicae, 1661* et *Breve Alexandri VII, 12 janvier 1661*.

35. (F. 166). [Facultates concessae ab ANDREA archiepiscopo Mechliniensi Petro du Rieu S. I., rectori collegii Lovaniensis, 13 febr. 1661].

36. (F. 167). Breve ALEXANDRI VII ad magnos vicarios E. Cardinalis de Rets archiepiscopi Parisiensis.

37. (F. 168-172). Libri prohibiti a S. Congregatione Indicis 13 novembris 1662, 20 novembris 1663, 2 iulii 1664, 2 iunii 1665.

Deux imprimés : Lettre de JACQUES ROSPIGLIOSI, internonce, 26 avril 1667, et Bref de CLÉMENT IX, 11 octobre 1667, *Gandavi, typis Balduini Manilii*.

38. (F. 175). [Decretum S. Congregationis Indulgentiarum et sacrarum reliquiarum, 19 martii 1671].

Suivent douze imprimés.

a) Decretum S. Congregationis Indicis 23 martii 1672, Romae ex typographia camerae apostolicae 1672.

b) Instrumentum solemnissimum beatificationis novemdecim martyrum Gorcomiensium, 24 novembre 1675.

(1) Cette lettre est relative à la paroisse d'Assenede.

c) *Dubia iurisdictionis. Decretum Congregationis Concilii, 30 mai 1676.*

d) *Decretum Congregationis indicis, 27 septembris 1676. Romae, ex typographia camerae apostolicae.*

e) *Mandatum IACOBI THEODORI DE BRYAS archiepiscopi Camerae-censis, idibus iunii 1677.*

f) *Brief van INNOCENTIUS XI aen de Hooghe geleerde Heeren Doctoren der H. Godtheyt van de Facultyt van Loven, 13 nov. 1677.*

g) *Breve INNOCENTII XI, 4 martii 1678; iuxta exemplar impressum Romae typis reverendae camerae apostolicae.*

h) *Decretum Congregationis Indulgentiarum, 22 nov. 1678. Romae, typis camerae apostolicae, 1679.*

i) *Décret donné le 25 janvier 1679 en la Congregation de la S. Inquisition romaine.*

k) *Breve INNOCENTII XI, 17 iulij 1679.*

l) *Decretum S. Congregationis indicis, 19 sept. 1679.*

m) *Decretum S. Congregationis indicis, 27 sept. 1679.*

39. (F. 189). *Breve INNOCENTII XI, 4 novembris 1679.*

Le feuillet 190 est blanc.

Trois imprimés : *Decretum Congregationis Indicis, 23 nov. 1679, Romae, ex typographia rev. camerae apostolicae, 1679; mandatum ALPHONSI DE BERGHES, archiepiscopi Mechliniensis, Bruxellis, typis Iacobi van de Velde; Libri magnorum Novae Caballae Professorum ... damnati, 28 augusti 1681.*

40. (F. 194-195). [*Decretum inquisitorum hispaniensium, 28 aug. 1681, librorum prohibitorum*].

41. (F. 196-196^v). *Copia brevis apostolici [INNOCENTII XI] ad P. Ferdinandum Verbiest, 3 dec. 1681.*

Le feuillet 197 est blanc.

Suit un décret imprimé de la Congrégation du Concile, 31 janvier 1682, Romae typis reverendae camerae apostolicae, 1682.

42. (F. 199-202). *Archiepiscopis et episcopis Galliarum INNOCENTII XI, 11 aprilis 1682.*

Suivent huit imprimés :

a) *Decretum Inquisitionis, 14 maii 1682. Romae, ex typographia camerae apostolicae, 1682.*

b) *Breve INNOCENTII XI, 20 maii 1682. Romae, ex typographia rev. camerae apostolicae, 1682.*

c) *Copye van de bulle van INNOCENTIUS DEN XI, 6 aug. 1682. Tot Roomen, uyt de Druckereye van de eerweerdige apostoliecke camer, 1682.*

d) *Decretum inquisitionis, 14 oct. 1682 (deux exemplaires).*

e) *Decreta Inquisitionis, 14 octobris et 18 novembris 1682.*

f) Decretum Inquisitionis, 18 nov. 1682 (deux exemplaires).

43. (F. 212-213). [Decretum inquisitionis Toletanae, 10 iunii 1683].

Ensuite des imprimés : Decretum Congregationis Inquisitionis 2 septembris 1683; Decretum Inquisitionis Hispanicae, 24 novembris 1685; Decretum Congregationis Inquisitionis, 5 septembris 1685 et 8 novembris 1685.

44. (F. 218). [Lettre de J. P. DE CORDES, au nom du grand Conseil, au provincial de la Compagnie de Jésus de la province flandro-belge].

Suivent trois décrets imprimés de la Congrégation de l'Inquisition, 8 août (deux exemplaires), et 5 septembre, puis une copie de l'ordonnance donnée sur la requête du R^d Pere gardien des Recollects en cette ville [de Malines] contre l'escrit intitulé *Confixio thesium quibus titulus Ordo amoris quas praeside F. Isaaco Schrynmaeckers ord. FF. Min. Recoll. defendent etc. 26 aug. 1887.*; ensuite *Constitutio SIXTI QUINTI contra clericos male promotos, Romae, apud haeredes Antonii Bladii impressores camerales, 1589.* Décret de la Congrégation de l'Inquisition, 5 février 1688.

45. (F. 228-229). [Brief van ALPHONSUS DE BERGHES aardsbisschop van Mechelen, 28 april 1689]. En flamand et en latin.

Puis deux décrets imprimés de la Congrégation de l'Inquisition, 20 juin 1690 et 17 janvier 1691, *Decretum magistri sacri palatii apostolici 30 ian. 1691*, sententie van den Raedt, 29 maii 1691.

46. (F. 234). [Sentence du conseil du 24 mai 1692].

Le feuillet 235 est blanc.

Puis un exemplaire imprimé du décret de la Congrégation de l'Inquisition, 8 mai 1697.

47. (F. 237). [Sentence du grand Conseil, 23 novembre 1697].

A la fin du volume, douze imprimés :

a) Décrets de la Congrégation de l'Inquisition des 8 avril 1699, 2 juin 1700, 4 mai 1702, 17 janvier 1703.

b) CLEMENTIS XI damnatio et prohibitio quorundam foliorum impressorum sub titulo *Lettre de M*** chanoine de B. A. Mr. T. S. A., etc. Cas de conscience proposé par un confesseur de province touchant un ecclésiastique qui est sous sa conduite, etc.*

c) Lettre de CLÉMENT XI au cardinal de Noailles.

d) CLEMENTIS XI damnatio et prohibitio libelli typis editi sub titulo *Veritable tradition de l'Eglise sur la predestination et la grace, etc. par M. Delannoy à Liège, 1702.*

e) Décrets de la Congrégation de l'Inquisition, 3 avril 1704, 26 mars, 2 mai et 12 décembre 1714.

f) Mandement du cardinal THOMAS-PHILIPPE D'ALSACE, archevêque de Malines, 7 janvier 1756. *Tot Mechelen, by Ioannes Franciscus van*

der Elst, Boeck-drucker van syne Eminentie op de groote merckt. En français et en flamand.

Papier; 249 feuillets; 0^m,325 × 0^m,205; XVI^e-XVIII^e siècle. Demi-reliure moderne; au dos, en maroquin brun, le titre doré : *Varia ecclesiastica*; plus bas, le monogramme couronné de Léopold I^{er}.

2664. (6958-7018). — DECISIONES IURIS CANONICI.

1. (F. 1-4^v). Lettre au roi d'Espagne au sujet de la nomination du coadjuteur de l'abbé de Saint-Aubert.

2. (F. 5-13^v). Privilegium principis aeternisandum (1).

3. (F. 14-18). Coadiutoria cum latura successionum.

4. (F. 19-21). Propositiones oblate summo pontifici et cardinalibus a summo doctore oratore decreto nostri principis Philippi anno 1559.

5. (F. 22-27). Lettre de MARC ANTOINE FRANCIOTTI.

Le feuillet 28 est blanc.

6. (F. 29-29^v). Super cap. 4, sess. 6 et cap. 6, sess. 25 concilii Tridentini et exemptione capitulari.

7. (F. 30-30^v). An episcopus possit committere simplici sacerdoti reconciliationem ecclesiae prophanate vel licentiam dare ut in eadem celebretur.

8. (F. 31-35^v). An episcopus contra canonicos suae ecclesiae non exemptos teneatur procedere cum adiunctis iuxta Trid. sess. 25, c. 6.

Les feuillets 36 et 37 sont blancs.

9. (F. 38-41). An episcopus absens a sua diocesi reipublicae causa lucretur distributiones.

10. (F. 42). De statu episcopatus deferendo ad curiam romanam.

11. (F. 43-44). De executione testamenti per episcopum facienda in defectum executorum.

12. (F. 45-57). [Casus varii cum restitutionibus circa potestatem episcoporum].

13. (F. 58-59^v). An ordinarius nequeat conferre beneficia in mensa pontificis vacantia? Et sede vacante?

14. (F. 60-61). Quod examen praevio necessario fieri debeat coram episcopo antequam fieri possit collatio beneficii curati.

15. (F. 62-63). De seminariis.

16. (F. 64). Ad quid teneantur pastores tempore necessitatis.

17. (F. 65-66). Oratoria privata.

18. (F. 67-72). An regulares possint absolvere a casibus in Bulla *Coene* et ab episcopis reservatis?

19. (F. 73-74^v). [FRANCISCUS SYLVIVS. Responsiones ad varios casus circa anniversarios et foundationes].

(1) Au sujet de la ville d'Ostende.

20. (F. 75-77^v). [Avis des avocats B. VAN UFFELEN, J. PASSERADE, N. BOSSCHAERT et F. VAN HECKE donné au Conseil de Brabant].

Le feuillet 78 est blanc.

21. (F. 79). Utrum episcopus habeat inspectionem cadaveris religiosi monasterii sibi subiecti casu fortuito submersi?

22. (F. 80-82). [FR. VAN ZYPE. Solutiones casuum circa materiam beneficalem].

23. (F. 83-87). Des bénéfices ecclésiastiques et du droit ancien de les conférer.

24. (F. 87-88^v). Des actes de sire Josse de Lyon, doyen de S^t Pierre à Lille contre sire Pierre Polle et ceux du Chapitre.

Le feuillet 89 est blanc.

25. (F. 90-90^v). FR. VAN DEN ZYPE solutio in casu de materia interiecti possessorii pro Iudoco van der Linden.

26. (F. 91-98). Verbodt nopende de vierynghe van de sondaghen en de feestdaeghen, den V^m septembris 1608.

Les feuillets 98^v-100^v sont blancs.

27. (F. 101-102). Supposito quod episcopus vel ecclesia succedat pastoribus ab intestato decentibus (*sic*) quoad mobilia, quid dicendum de monachis et signanter Praemonstratensibus.

28. (F. 103-110^v). Avis pour maître Adrien Berckmans, chanoine d'Ypres en 1668.

29. (F. 111-134^v). Apologia pro RR. admodum dominis decano et capitulo ecclesie cathedralis sancti Donatiani civitatis Brugensis.

30. (F. 135-169^v). Requête pour la même affaire. En flamand.

31. (F. 170-172). De examine puellarum ante habitus religiosi susceptionem et professionem.

Les feuillets 172^v-173^v sont blancs.

32. (F. 174-181). An stationes mendicantium quas habent Lovanii non presumantur habere titulum propter pacificam temporis immemorialis possessionem? — IAC. PONTANUS, ANDREAS LAURENT, PETRUS OVERHUSIUS, VALERIUS ANDREAS.

33. (F. 182-184). Consideranda super frequentia communionis suggesta archiepiscopo Mechliniensi octobri 1625, a D. Praeposito Affligeniensi.

34. (F. 185-195). Queritur obligatne regula Beghinarum et particulariter ubi vetat confessionem promiscue fieri quibuslibet sacerdotibus. — GUILIELMUS FABRICIUS, IACOBUS IANSENIUS, GUILIELMUS MERCIERUS, IOHANNES WIGGERS, HENRICUS RAUPEN, IOANNES SCHINCKELIUS.

35. (F. 195-196^v). MICHAEL PALUDANUS, IOANNES SCHINCKELIUS. An missae ex intentione fundatoris celebrandae certo loco possint transferri.

36. (F. 196-199). AEGIDIUS DE CONINCK, S. J., PETRUS WADRIGUS. Super suspensione indulgentiarum.

37. (F. 199-200). Decretum S. Congregationis de propaganda fide habita die 9 augusti 1624. Forma iuramenti praestandi ab alumnis collegiorum pontificiorum.

* *cod.*
funestione.

38. (F. 200-201^v). An presbyter ob crimina privatus functione * ordinis et habitu clericali famulansque serviliter teneatur ad lectionem horarum? — Quod episcopus et officialis seu vicarius possit subditis suis committere auditionem testium.

Le feuillet 202 est blanc.

39. (F. 203-203^v). [Epistola IOHANNIS DOMINICI SPINOLA protonotarii apostolici].

40. (F. 204). Exemplum litterarum Sacrae Congregationis Concilii ad episcopum Tornacensem, 12 febr. 1607.

41. (F. 204^v-205). Copia copiae authenticae litterarum illustrissimi cardinalis VICECOMITIS ad R. D. Tornacensem.

42. (F. 205-206^v). An femina quae quoscumque admittit adulterii poena sit punienda? — Utrum filii haereticorum possint ordinari.

43. (F. 206^v-208^v). S^{mi} D. N. D. URBANI VIII constitutio contra male ordinantes et male ordinatos.

44. (F. 208^v-213). An sacerdos qui variis locis ... commisit furta et sacrilegia ... atque post plures carceris effractiones saepe ... relapsus est ... curiae saeculari tradi possit?

45. (F. 213-216^v). [Bulla PII V, 1557].

46. (F. 217-218). CAROLUS SCRIBANI S. I. praepositus fratri Iacobo Nicolai, 1616.

47. (F. 218-219). Sacrae congregationis cardinalium sacrosancti concilii Tridentini interpretum decreta nonnulla ad regulares spectantia.

48. (F. 219^v-220^v). Decretum S. D. N. CLEMENTIS papae VIII super casuum reservatione ab omnibus regularium superioribus observandum.

49. (F. 220^v-222^v). Decreta illustrissimi Domini IOANNIS FRANCISCI nuncii apostolici prescripta abbati et religiosis S. Iohannis. — Exemplar litterarum nuncii apostolici ad coadiutorem S^{ti} Petri in monte Blandino iuxta Gandavum.

50. (F. 222^v-223^v). Bulla PAULI III, 16 aug. 1540.

51. (F. 223^v-224). Epistola COLUMBANI abbatis S. Petri in monte Blandino ad nuntium apostolicum, 14 april. 1603.

52. (F. 224^v-226^v). Decretum Inquisitionis, 24 maii 1622.

53. (F. 226^v-227). Responso cardinalium explicationi concilii Tridentini praepositorum super matrimonio celebrato in provinciis quas modo haeretici inhabitant. — Scripta contra Anabaptistas citatos a IOHANNE MOLANO in *Bibliotheca*.

54. (F. 228-228^v). Bulla GREGORII XV, 2^a decembris 1622.

55. (F. 228^v-229^v). Epistola GUILIELMI DE CROY archiepiscopi Toletani de monasterio Egmundano.

56. (F. 229^v-232). An mulieri asserenti confessarium suum egisse extra confessionem de iis quae eidem confessa fuerat ... credendum sit?

57. (F. 232-233^v). Deux pièces relatives à des possessions démoniaques, l'une en italien, l'autre, en latin, de JACQUES BOONEN, évêque de Gand.

Le feuillet 234 est blanc.

58. (F. 235-236^v). [IACOBUS IANSONIUS]. Censura in librum gallicum de admirabili conversione cuiusdam poenitentis.

59. (F. 236^v-241^v). [PETRUS GUEDELINUS, STEPHANUS WEYNS, GERARDUS CORSELIUS]. Consultatio Lovaniensis.

60. (F. 241^v-250). Copia de la carta escrita a S. Magesdad por el licenciado BUSTOS DE VILLEGAS governador del arçobispado de Toledo.

61. (F. 250-256). [IOANNES WAMESIUS]. Consultatio de nominatione archipresbyteri Namurcensis Aegidii Bosman.

62. (F. 257-262). [PETRUS MARCHANT]. Resolutio quaestionis an et quibus de causis illi qui in Societate Iesu emiserunt vota simplicia sive qui nondum sunt professi vel coadiutores formati possint petere et urgere apud habentem potestatem sive in Societate sive extra illam relaxationem votorum illorum et praesertim promissionis quam fecerunt de perseverando in societate. 14 ianuarii 1637 (1).

63. (F. 262^v). Epistola BENEDICTI VAN HESSEL.

64. (F. 263-264^v). Utrum monachus monasterio eiectus cui redivus negatus est, de licentia episcopi possit testamentum condere?

65. (F. 265-267^v). [Tres epistolae ANTONII MARIAE episcopi Ostiensis S. R. E. cardinalis Galli ad congregationem regularium].

66. (F. 267^v-274^v). Decretum quo religiosi ad monialium monasteria cuiuscunque ordinis accedere prohibentur novissime reformatum. — Decretum quo conceditur et praescribitur facultas ordinariis circa accessum regularium ad monasteria monialium ad colloquendum cum eis. — Declaratio quomodo sint solvendae eleemosynae pro monialibus supra numerum recipiendis. — Decretum super statum mulierum tertii ordinis in privatis domibus degentium. — Decretum

(1) Cette consultation porte, outre la signature principale de Fr. Pierre Marchant, celle de Fr. Iacobus van den Heede S. T. B. Doctor ordinis praedicatorum conventus Gandensis prior, Fr. Ioannes Cabilliau S. Th. Doctor eiusdem ordinis, Fr. J. van Asche S. T. Doctor ordin. Carmelitar., Fr. Thomas Leonardi S. T. Doctor conventus Bruzellan. ordinis praedicator. Prior, Fr. Adrianus Paymans S. Theol. Doctor eiusd. ord., Fr. Ambrosius Darthois S. Theol. Licent. et Lector eiusd. ord.

quo locorum ordinariis regulares a confessionibus audiendis suspendendi ratio praescribitur. — Decretum Sacrae Congregationis Concilii, octavo idus Aprilis 1619. — Decretum pro monialibus de Hocht Leodiensis dioecesis contra Annam de Billy, alias Robles. — Decretum congregationis episcoporum et regularium, 30 april. 1614.

67. (F. 275-279^v). [IOHANNES WIGGERS, CORNELIUS IANSENIUS, MICHAEL PALUDANUS, LIBERTUS FROMONDUS. Solutio casus circa demissionem a Societate Iesu].

68. (F. 279^v-283^v). Bulla GREGORII XV, 17 augusti 1662; URBANI VIII, 28 augusti 1624.

69. (F. 283^v-285^v). An ordinarius sua potestate, non petita licentia seu consensu romani pontificis, episcopus possit e terra elevare seu transferre corpus alicuius de quo est opinio sanctitatis.

70. (F. 286-287). Episcopi non habent facultatem creandi munera in republica et conferendi iurisdictionem ordinariam.

71. (F. 287^v-290). An saeculares satisfaciant praecepto ecclesiae de communionem in paschate communicando apud regulares.

Les feuillets 290^v-291 sont blancs.

72. (F. 291^v-292). Ordre que son Alteze serenissime demande estre tenu et observé en la procession générale du S. Sacrament.

73. (F. 293-294^v). [SELIERS, TYPOTS, DE MORTELLE, VAN PAESSENRODE. Avis sur un testament].

Les feuillets 295-297^v sont blancs.

74. (F. 298-299^v). [De bonis relinquendis in familiis].

75. (F. 300-303). [Edicta CAROLI V, 20 martii 1524 et 16 oct. 1531]. En flamand.

76. (F. 303-305). [Alia edicta et statuta circa testamenta].

77. (F. 306-315^v). [C. VAN VISTELE]. Fideicommissum iuxta articulum 16 edicti perpetui anni 1611 (1).

Le feuillet 316 est blanc.

78. (F. 317-322^v). [I. B. VAN DEN ZYPE]. Avis dans l'affaire du fidécommis des enfants de Pierre van den Berghe.

79. (F. 323-328^v). Inventaris ende advertissement omme Mher Charles Fienes.

80. (F. 329-368). [Decisiones iuris].

81. (F. 369-384). [Pièce du procès de Josse de Keysere].

82. (F. 385-397^v). [Casus et restitutiones] (2).

Les feuillets 398 et 399 sont blancs.

(1) A propos d'un procès dans la famille du comte Lemoral d'Egmont.

(2) Les solutions sont signées F. PETRUS MARCHANT, Ord. S. Francisci recoll. theologus, F. MARIANUS DE SMYTERE ex eodem S. Francisci ordine S. Theologie Lector, MAILLARDUS DE VULDER, Ooms.

83. (F. 400-403). De confiscatione iuris patronatus ecclesiae, in specie quis conferre aut praesentare possit ad pastorem de Calcken, diocesis Gandavensis vacantem per obitum Domini Ioannis Zypei.

84. (F. 404-409^v). [IAC. SANTVOERT, GUILLIELMUS MAES, VALERIUS ANDREAS, DIODORUS TULDENUS, professores Lovanienses. Dubia circa exemptionem monasterii B. Mariae Bourburgensis].

Papier; 409 feuillets; 0^m,33 × 0^m,22; XVIII^e siècle. Demi-reliure moderne; dos en maroquin brun avec le titre: *Miscellanea ecclesiastica*, et le monogramme couronné de Léopold I^{er}.

2665. (22198). — AFFAIRE DU P. PAUWENS (1).

1. (F. 1-1^v). Testimonium de disputatione habita Lovanii, 16 martii 1684, per P. Pauwens.

2. (F. 2-3^v). Citatoriales contra Patrem Franciscum Pauwens ex ordine S. Augustini concionatorem, 17 septembris 1686.

3. (F. 4-6^v). Procurator causarum officii contra patrem F. Pauwens.

4. (F. 7-7^v). Protestation du P. PAUWENS contre sa citation. 23 septembris 1686.

Le feuillet 8 est blanc.

5. (F. 9-10). Protestation du P. MAURICE POELMAN, provincial des Augustins, contre la citation du P. Pauwens.

6. (F. 11). Avis de STEYNAERT sur la même affaire.

Les feuillets 11^v-12^v sont blancs.

7. (F. 13-14). Plainte du procureur fiscal FLORENT MINNES, contre le P. Pauwens, 17 septembre 1686. En latin.

Suivent trois imprimés :

a) Mandatum ALPHONSI DE BERGHES, archiepiscopi Mechliniensis, 27 octobris 1685.

b) Mandatum ALPHONSI DE BERGHES, 4 novembris 1679.

c) Constitutio Clementis X, *Superna magni Patris familias*, 2 aug. 1670.

8. (F. 21-22^v). Scedula exhibitionis et applicati in forma probante pro procuratore officii actore contra concionatorem Patrem Pauwens ordinis sancti Augustini citatum.

Suit un exemplaire imprimé de la *Iustificatio praxeos pastorum aliorumque curatorum qua consueverunt populo proponere septem fidei puncta*, 1682.

9. (F. 32-33). Extrait tire hors certain livre liée in quarto intitulée *Phantosme du Jansenisme*.

(1) Voir, au sujet de François Pauwens, l'article de la *Biographie nationale*, t. XVI, col. 770-772.

10. (F. 34-34^v). Extractum ... ex quodam libro illustrissimi Domini Simonis de Fierlant.

Le feuillet 35 est blanc.

11. F. 36-36^v). Extractum desumptum ex quodam libro cui titulus : *Primevum examen ...* a R. P. Egidio Gabrielis.

Le feuillet 37 est blanc.

12. (F. 38). Extractum ex scripto PP. Pauwens et Clenaerts.

Les feuillets 38^v-39^v sont blancs.

13. (F. 40-41). Plainte du procureur de l'office de la Cour provinciale de Brabant contre le P. Pauwens, 4 février 1687.

Les feuillets 41^v-42^v sont blancs.

Suit un exemplaire imprimé de *Oratio in funere ... D. Simonis de Fierlant ... anno 1686 ... Dicta in D. Gudulae Bruxellis a F. Francisco Pauwens ... Coloniae Agrippinae ... anno 1686.*

14. (F. 54). Note du P. PAUWENS sur un passage de l'ouvrage précédent.

Les feuillets 45^v-55^v sont blancs.

Vient ensuite la feuille du titre imprimé de l'*Oratio ... D. Simonis de Fierlant ... a F. Francisco Pauwens*, avec la note : *Dit billet gepleekt op de muren Brugge is afgetrocken den 12 ianuarij 1687 door Marcus Willems mij present als notaris. C. A. van Crynhem.*

15. (F. 57-59). Déclaration du notaire VAN EMPELEN au sujet de l'affaire du P. Pauwens, 17 février 1687.

Les feuillets 59^v-60^v sont blancs.

16. (F. 61-62^v). Copie des advertentie van den P. Pauwens tegen den H. Procureur general van Brabant, 26 février 1687.

17. (F. 63-64^v). Copie de la lettre de Dom FRANC. ANT. AUGUSTE marquis de CASTANAGO au Conseil de Brabant, afin de faire cesser toute action contre le P. Pauwens, 3 mars 1687,

18. (F. 65-66^v). Rescriptie voor Peeter van den Velde teghens den heer Raedt ende procureur generaal van Brabant.

19. (F. 67-76^v). Témoignages contre le P. Pauwens recueillis par l'official de Malines.

Les feuillets 77-80 sont blancs.

20. (F. 77). Inventaris voor P. van de Velde.

Les feuillets 77^v-78^v sont blancs.

21. (F. 79-82^v). Species facti quoad P. Pauwens.

Les feuillets 83-84^v sont blancs.

22. (F. 85-85^v). Lettre de l'archevêque de Malines à l'évêque de Bruges, 30 avril 1687.

23. (F. 86-89). Consultatio de iure ordinarii suspendendi regularem a munere concionandi.

Papier; 89 feuillets; 0^m,31 × 0^m,206; XVII^e siècle. Demi-reliure moderne.

2666. (7360-75). — AFFAIRE D'HENNEBEL (1).

1. (F. 1-5). Memoriale HENNEBELLII contra decreta Regia oblatum Rome.

2. (F. 6-7^v). Memoriale d'HENNEBEL oblatum ab illo Pape contra libellum supplicem quem Pater Palazol Societatis Iesu (2) obtulit Regi Catholico Matriti, 1698.

3. (F. 8-20^v). Responso IOANNIS LIBERTI HENNEBEL S. Theologie doctoris in Academia Lovaniensi, ad memoriale Hispano idiomate editum cui titulus *Memorial al Rey nuestre señor Carlos secúndo en defensa de sus reales decretos en el Pais Baxo Catolico*.

4. (F. 21-27). Libellus supplex Doctoris LIBERTI HENNEBEL quo petit ab Inquisitione Romana pacem inter suam partem et partem archiepiscopi Mechliniensis.

5. (F. 28-30). [Alter EIUSDEM libellus ad Congregationem Inquisitionis].

Les feuillets 30^v-36^v sont blancs.

6. (F. 37-46^v). Animadversiones in scriptum quoddam sub nomine doctoris Hennebel Romae sparsum et ut prae se fert oblatum SS^{mo} D. N. Innocentio XII.

7. (F. 46^v-81). Refutatio responsionis doctoris Hennebel ad memoriale Patris Palazol.

Les feuillets 81^v-82^v sont blancs.

8. (F. 83-108^v). Responsum EVARISTI ad libellum cui titulus *Calumnia convicta seu epistola familiaris Cleandri ad clarissimum et eruditissimum virum Evaristum super memoriali nuper porrecto Hispano idiomate ad Regem Catholicum a P. Ioanne de Palazol Societatis Iesu nomine et iussu Thyrsi Gonzalez eiusdem Societatis generalis prepositi*. Colonie apud Petrum Marteau, anno 1698.

9. (F. 109-125). Excerpta quedam ex libro sub fine anni 1698 edito et per Belgium sparso, cui titulus est : *Panegyris Ianseniana seu testimonia eruditorum virorum celebrantia librum cui titulus Cornelii Iansenii episcopi Iprensis Augustinus, addito prologo galeato hodiernis controversiis non parum illustrandis accommodo per Paulum Aurelium theologum Timaleten*.

Les feuillets 125^v-130^v sont blancs.

10. (F. 131-132). Tractatio pacis R. D. Ioannem Libertum Hennebel S. Theologiae D. Lovaniensem quorundam theologorum Belgarum agentem inter et Delegatum Archiepiscopi Mechliniensis,

(1) Cf. l'article du chanoine REUSSENS dans la *Biographie nationale*, t. IX, col. 68-71. On y trouvera renseigné la plupart des opuscules et des traités d'Hennebel dont il est ici question.

(2) Voir C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI, col. 98-100.

mediatoribus R^{mo} Patre Magistro Massouillie et R. P. Bernaerts Dominicanis, Romae inchoata anno iubilei 1700, mense iunio, abrupta mense iulio.

11. (F. 133-134). Informatio quam nuntius Coloniensis SPADA misit mense augusto aut iulio 1699 ad S. Congregationem Concilii Tridentini super negotio patris Sabran ab episcopo Leodiensi electo in presidem seminarii catene.

12. (F. 135-144^v). Iudicium Romanum de officio parvo B. M. V. belgice edito.

13. (F. 145-148). Scriptum spectans ad examen Romanum libri et ad propositiones Iansenii episcopi Iprensis excerptum ex ipso manuscripto propria manu Cardinalis Pallavicini exaratum in scripto: Vita Alexandri VII, que quidem nunquam typis edita fuit, sed servatur in domo professa Romae, ex qua hec sequentia descripta anno 1698 et visum manuscriptum authenticum fuit etiam a P. Iacobo de La Fontaine Winoc Bergensi tunc Romae existente. En italien.

14. (F. 148-149). De subscriptione quatuor episcoporum in Gallia tempore Clementis IX, valde authentica accepta Rome a Patre Douzin, ex cuius manuscripto proprio ... quod servatur in archivo domus professae Romanae Societatis Iesu (1). En français.

15. (F. 150-160). Card. ROSPIGLIOSI. Relazione del succeduto nella causa di Iansenio.

Les feuillets 160^v-168^v sont blancs.

16. (F. 169-292). Avvertimento (sur le quiétisme). En italien.

Le feuillet 293 est blanc.

17. (F. 294-317). Varie memorie dell' anno 1713 appartenenti al servegio giornale da nostro signore.

18. (F. 318-336^v). Villeggiatura della santita di nostro signore Papa Clemente XI nel mese di giugno 1712.

Le feuillet 337 est blanc.

19. (F. 338-364). Brevis ac solida defensio propositionum extractarum ex libro gallico illustrissimi et reverendissimi Domini Archiepiscopi Cameracensis in scripto *Explication des maximes des saints*.

20. (F. 365-372). [Observationes de eodem opere].

21. (F. 373-376^v). Remarques sur un livre composé en françois par Monseigneur l'evêque de Saint-Pons intitulé *Instruction contre le schisme des prétendus reformes* et imprimé à Tolose l'an 1684.

22. (F. 377-382^v). [Iudicium magistrorum sorbonensium de libro *Explications des maximes des saints*].

23. (F. 383-404^v). Entretiens sur les questions du temps.

24. (F. 405-410^v). Brevis relatio totius negotii controversi inter

(1) Suit la note: *Ut i ego ex autentico exscripsi Rome. Iac. v. Eyl. 1693.*

illustrissimum et reverendissimum domnum episcopum sancti Pontii et regulares ordinis sancti Francisci dictos Recollectos Provinciae sancti Bernardini Avenionensis.

25. (F. 411-421^v). Memoriale carmelitanorum calceatorum oblatum Romae S. D. Innocentio XII pro silentio de antiquitate et successione ordinis a prophetis Elia et Eliseo, 1698 initio. — Autres documents, entre autres *Libellus supplex* P. IANNINGI, sur la même question (1).

26. (F. 422-423). Epistola IOANNIS 3ⁱ Regis Poloniae ad summum Pontificem. — Eiusdem epistola ad regem Hispanie.

27. (F. 423^v-424). Epistola eiusdem (creditur esse Procuratoris generalis carmelitanorum calc[eatorum] Hispanorum) de promulgata prohibitione propylei (2), cuius censura nunquam universaliter a S. Congregatione rituum probata fuit.

28. (F. 425-428). Annotationes nonnullae circa opus quod inscribitur *Acta Sanctorum* oblate S. Congregationi Indicis a P. IANNINGO, 1697, mense novembri (3).

29. (F. 429-433). Scripta a P. IANNINGO oblata cum libello supplici.

30. (F. 433-438^v). Dubium quo modo praeceptum silendi de antiquitate carmelitana a scriptoribus ecclesiasticis et hagiographis observari possit ac debeat?

31. (F. 439^v-456^v). Libelli supplices et scripta quedam hinc et inde composita et tribunalibus oblata in famosa postulatione silentii quam Patres Carmelitani flagitarunt tam in Hispania quam Romae.

Papier; 456 feuillets; 0^m,27 × 0^m,193; XVII^e siècle. F. 1, il y a la note : *Scripta Ioannis Liberti Hennebel D. L. et Responsiones ad illa ab anno 1698. Attuli Roma 1722. A[lphonsus]. H[uylenbroucq]* (4), et sur le premier feuillet de garde : *Musaei venerabilis cardinalis Bellarmini Mechliniae Societatis Iesu*. Reliure du XVII^e siècle, veau raciné; au dos, le titre doré : *Manuscripta varia*.

2667. (22147). — DOCUMENTS RELATIFS A J. L. HENNEBEL (5).

1. (F. 1-25). [Responsio ad memoriale italicum Doctoris Iohannis Liberti Hennebelli].

Les feuillets 25^v-26^v sont blancs.

2. (F. 27-33). Pro genuina gratia per se efficace quam Iansenistae nesciunt a calvinismo distinguere sive sex difficultates contra quinque articulos qui incipiunt *Coram*.

Les feuillets 33^v-34^v sont blancs.

(1) C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. IV, col. 739.

(2) Il s'agit du *Propylaeum ad Acta Sanctorum Mai* des Bollandistes.

(3) Sur cette pièce encore inédite, voir SOMMERVOGEL, *op. cit.*, t. IV, col. 739.

(4) Cf. le n^o 2668 (7136-45).

(5) Cf. le ms. n^o 2666 (7360-75).

3. (F. 35-36^v). Sacrae Congregationi sancti officii IOANNES LIBERTUS HENNEBEL doctor Lovaniensis circa scriptum cui titulus *Sex Difficultates*.

4. (F. 37-42). Deuxième exemplaire des deux pièces précédentes. Suit un fragment, p. 41-52, d'un ouvrage imprimé, peut-être de HENNEBEL.

Papier; 48 feuillets; 0^m,272 × 0^m,20; XVIII^e siècle. Demi-reliure du même temps.

2668. (7136-45). — COLLECTANEA IURIS CANONICI.

1. (F. 1-9). [A. HUYLENBROUCQ, S. I.]. Mémoire pour montrer que le Dr van Espen dans son livre *Tractatus de promulgatione legum ecclesiasticarum* a adiouté et soutenue des maximes tres pernicieuses pour la Religion (1).

Le feuillet 10 est blanc.

2. (F. 11-23). [Notationes in opus sequens] (2).

3. (F. 24-63^v). De libello appellato Ius Belgarum (3).

Les feuillets 58, 60^v-63 et 64 sont blancs.

4. (F. 65-75). Notitia circa querelas et libellum supplicem Doctoris Z. B. van Espen contra epistolam Reverendissimi D. Petri Govaerts (4).

5. (F. 76-84^v). Mémoire pour prouver que le Docteur Van Espen dans son livre intitulé *Tractatus de promulgatione legum ecclesiasticarum*, etc., soutient des maximes très pernicieuses à la Religion (5).

6. (F. 85-126). Memoriae belgicae [de promulgatione legum ecclesiasticarum] (6).

Les feuillets 106, 108, 111, 113, 116, 118, 123, 125 et 127 sont blancs.

7. (F. 128-180). Recueil de pièces justificatives concernant la pratique de la promulgation des lois ecclésiastiques dans les Pays-Bas.

a) Déclaration de l'official J. VAN SUSTEREN au sujet de la publication de la condamnation de l'*Explication des maximes*.

b) Note du P. HUYLENBROUCQ sur le placet royal.

c) Extrait, en espagnol, sur le même sujet.

d) Lettre de TANARIUS, abbé de Sainte-Marie, à l'archevêque de Malines.

(1) Ce mémoire est de la main du P. Huylenbroucq. Reste à savoir si celui-ci en est aussi l'auteur. Voir sur le P. A. Huylenbroucq, *Biographie nationale*, t. IX, col. 750-52, et C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. IV, col. 539-41.

(2) Également écrit par le P. A. Huylenbroucq.

(3) Les feuillets 45^v-63^v sont de la main du P. Huylenbroucq.

(4) Même remarque.

(5) Même observation pour les feuillets 79-80^v.

(6) Le P. Huylenbroucq a écrit les feuillets 85-94^v, 99-103^v, 107-126.

e) Lettres du roi d'Espagne CHARLES II à l'archevêque de Malines, 19 et 9 décembre 1685, 11 février 1686.

f) Lettres de TANARIUS à l'archevêque de Malines, 19 février et 12 mai 1686.

g) Lettre du roi d'Espagne CHARLES II à l'archevêque de Malines, 8 février 1686.

h) Extrait d'un discours de VALENTIN RANDOUR, professeur à Douai.

i) Lettre du Conseil de Brabant.

k) Lettre du roi d'Espagne PHILIPPE V à l'archevêque de Malines, 22 mars 1700.

l) Note au sujet de la lettre de l'archiduc Léopold-Guillaume en 1652 relativement à la publication de la constitution d'Urbain VIII.

m) Lettre d'INNOCENT X à l'archiduc Léopold-Guillaume, 31 mai 1653.

n) Lettre de l'archiduc LÉOPOLD-GUILLAUME aux vicaires de l'évêque d'Anvers, 2 août 1653.

o) Lettre de l'empereur LÉOPOLD I, Vienne, 15 janvier 1698.

p) Lettre du roi d'Espagne CHARLES II, 10 juin 1694.

q) Lettre d'ALONZO CARNERO, 22 juillet 1694.

r) Lettre du roi d'Espagne CHARLES II, 21 janvier 1695.

s) Lettres de MAXIMILIEN DE BAVIÈRE au Conseil de Brabant, 7 novembre 1695, 1^{er} novembre 1695 ; au magistrat de Louvain, 7 novembre 1695, et à l'archevêque de Malines, même date.

t) Lettre du roi d'Espagne CHARLES II, sans date.

u) Lettre du roi d'Espagne CHARLES II à l'électeur de Bavière, 20 décembre 1697.

v) Lettres de LÉOPOLD-GUILLAUME à l'université de Louvain, 25 novembre 1653 et 18 février 1654.

w) Lettre du Conseil de Brabant au roi, 9 février 1696.

x) Lettre du roi d'Espagne CHARLES II à l'archevêque de Malines, 9 février 1690 et réponse de celui-ci, 21 février 1696.

y) Lettre du roi d'Espagne CHARLES II à l'archevêque de Malines, 21 octobre 1681.

z) Lettre du Conseil de Brabant au roi, 21 octobre 1681.

α) Lettre du roi d'Espagne CHARLES II à l'archevêque de Malines, 3 août 1682.

β) Lettre du Conseil de Brabant au roi, 3 août 1682.

γ) Lettre des conseillers fiscaux à la cour, 3 décembre 1657.

δ) Lettres de l'empereur Léopold I au pape, Prague, 13 décembre 1679 et au cardinal Pie, 30 décembre 1679.

ε) Lettre de GASPARD DUBOIS, archevêque de Cambrai, 21 février 1658.

ζ) Lettre de l'archevêque de Malines, 28 janvier 1658.

η) Lettre du roi d'Espagne PHILIPPE IV, 13 juin 1659.

- θ) Lettre de LÉOPOLD-GUILLAUME, 21 octobre 1653.
 8. (F. 181-192). *Belgarum sententiae de necessitate publicationis legum ecclesiasticarum*.
 9. (F. 193-193^v). Epistola PHILIPPI IV ad archiducem Leopoldum, 14 maii 1647.
 10. (F. 194-197). De placito regio sub Alexandro VII (1).
 11. (F. 198-202). De placito regio sub Urbano VIII et Innocentio X (2).
 Les feuillets 202^v-203^v sont blancs.
 12. (F. 204-206). De causa Ianseniana sub Innocentio XI (3).
 Les feuillets 206^v-207^v est blanc.
 13. (F. 208-213^v). Diverses requêtes de Z. VAN ESPEN.
 Le feuillet 214 est blanc.
 14. (F. 215-224). Libellus supplex PETRI GOVAERTS (4).
 Les feuillets 224^v-226^v sont blancs.
 15. (F. 227-228^v). Epistola PETRI GOVAERTS ad R. P. Huylenbroucq.
 16. (F. 229-245). Preliminaris et vera historia certaminis Petri Govaerts contra Zegerum Bernardum van Espen.
 17. (F. 246-246^v). Copie de la sentence du Conseil de Malines contre Monsieur Govaerts.
 18. (F. 247). Notification de la même sentence.
 Le feuillet 248 est blanc.
 19. (F. 249-255). Lettre des chanceliers du Conseil de Brabant à la gouvernante des Pays-Bas.

Papier; 255 feuillets; 0^m,325 × 0^m,213; XVIII^e siècle. F. 1, on lit la note: *Musaei venerabilis cardinalis Bellarmini Mechliniae Societatis Iesu*. Reliure du XVIII^e siècle, veau raciné; au dos, le titre doré: *Manuscri. varia*.

2669. (7289-359). — RECUEIL DE DROIT CANONIQUE.

1. (F. 1-14). Animadversiones nonnullae in quatuor tomos P. Lemos de gratia inscriptos *Panoplia Gratiae* (5).
 2. (F. 15-31). Informatio brevissima de actis in Belgio autoritate apostolica et causa Religionis (6).
 Les feuillets 31^v-32^v sont blancs.

(1) Liste des pièces justificatives relatives à cette question.

(2) Même observation.

(3) Liste de pièces.

(4) Cf. *Biographie nationale*, t. VIII, col. 169-72 et P. X. DE RIAM, *Reverendissimi.... Petri Govaerts opuscula adversus Espenii doctrinam de placito regio aliaque huc spectantia monumenta partim antehac inedita*. Bruxelles, 1830.

(5) Cf. sur cet ouvrage, QUÉTIF-ECHARD, *Script. ord. praed.*, t. II, p. 463.

(6) Sur la réception de la bulle *Unigenitus* en Belgique.

3. (F. 33-42^v). [De pontificiis comitiis] (1).
4. (F. 43-44^v). [GIUSEPPE BELLARMINI]. Lettre adressée au cardinal Nidardo, 16 mai 1677. En italien.
5. (F. 45-45^v). An placere debeat sanctae sedi versio flandrica decreti in generali congregatione S. R. et universae Inquisitionis 2 martii 1675 coram sanctissimo Domino nostro Innocentio XI contra 65 propositiones.
6. (F. 46-46^v). Lettre de CL. CHAPELAIN, chanoine de l'église de Paris, au R. P. Papebroch, sur la condamnation du propylée de mai, 2 août 1696. En français.
Le fenillet 47 est blanc.
7. (F. 68). Procès-verbal de la réunion de la Congrégation de l'Inquisition *feria 5, die 22 maij anno a nativitate Domini nostri I. Christi 1625. . . ne sinant imprimi in materia de auxiliis.*
8. (F. 49-50^v). Documents relatifs à la cause de Marie d'Agreda (2).
 - a) Bref d'INNOCENT XI au roi d'Espagne Charles II, 9 novembre 1681.
 - b) Lettre d'INNOCENT XI à la reine-mère d'Espagne Marianne, 9 novembre 1681.
 - c) Lettre d'INNOCENT XI à la reine Louise d'Espagne, 9 novembre 1681.
 - d) Deux lettres de CHARLES II, roi d'Espagne, au pape, 30 août 1691.
 - e) Deux lettres d'INNOCENT XII au roi d'Espagne Charles II, 25 mars 1691 et 9 septembre 1696.
9. (F. 51-51^v). Déclaration de MANUEL FERNANDEZ DEL RIO au sujet de la science moyenne, 8 mars 1722.
10. (F. 52-52^v). Decreta supremæ inquisitionis Hispaniæ de Maria de Agreda, 9 septembris 1696. — Decretum Sacrae Congregationis Rituum de eadem, 2 septembris 1679. — Decretum de remotione librorum ab indice, 5 iunii 1705.
11. (F. 53-54^v). Lettre de recommandation du R. P. HUYLENBROUCQ pour l'abbé Christofani. En italien.
12. (F. 55-56). Lettre du pape CLÉMENT XI au cardinal archevêque de Bénévent, 9 janvier 1716. — Réponse de l'archevêque, 21 janvier 1716.
13. (F. 57-58^v). Alia quaedam minoris momenti ac fere typi duntaxat menda quae in nova editione (3) videntur esse corrigenda.
14. (F. 59-63^v). Summa eorum quae in primo et secundo tomo *Theologiae Tripartitae* P. Ricardi Ardekin sunt emendanda (4).

(1) Ce traité semble être de Bellarmin, car on lit, f. 40^v : *Opinio quam ego tradidi explicitans in Collegio Romano materiam de fide eandem in conclusionibus edidi.*

(2) Cf. F. REUSCH. *Der Index der verbotenen Bücher*, t. II, p. 254 sqq.

(3) Il s'agit peut-être de l'ouvrage signalé du P. Archdekin au n° suivant.

(4) Cf. C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. I, col. 515-21.

Le feuillet 64 est blanc.

15. (F. 65-66^v). Lettre du P. ALPHONSE HUYLENBROUCQ. Trapani, 28 juillet 1721.

16. (F. 67). Déclaration du Chapitre général des Carmes, 16 mai 1650, au sujet des écrits de S^{te} Thérèse, relativement à la Compagnie de Jésus (1).

17. (F. 68). Lettre du P. HUYLENBROUCQ. En italien.

18. (F. 70). Notes sur divers personnages ecclésiastiques belges du XVII^e siècle.

Les feuillets 70^v-71^v sont blancs.

19. (F. 72-73). Epistola domni BERNARDI DE MONTFAUCON monachi Congregationis Sancti Mauri directa ad eminentissimum Cardinalem Paulucci (2).

20. (F. 74-74^v). [Curriculum vitae cardinalis Bellarmini].

21. (F. 75). [Epistola Xystri papae V, 27 decembris 1586].

Les feuillets 75^v-76^v sont blancs.

22. (F. 77-78^v). Iudicium cardinalis DE LUGO de libro de frequenti communione edito sub nomine Antonii Arnoldi.

Les feuillets 79 et 80 sont blancs.

23. (F. 80^v). De propositione censurata in Sorbona, 1^a iulii 1645, quod absolutio sacramentalis dari nequeat nisi peracta penitentia aut satisfactione.

24. (F. 81-84^v). Mémoire sur M. Arnauld. En français.

Le feuillet 84 est blanc.

25. (F. 85-85^v). De morte Christi pro omnibus.

26. (F. 86-86^v). Congregatio Concilii Tridentini Guilhelmo de Precipiano archiepiscopo Mechliniensi.

Le feuillet 87 est blanc.

27. (F. 88-89^v). Mémoire sur M. Arnaud. En français.

Autre exemplaire, mais avec quelques divergences, du n^o 24.

28. (F. 90-90^v). Lettre au R. P. Jean-Joseph Guibert de la Compagnie de Jésus, assistant de France à Rome. En français (3).

(1) Ce décret a été plusieurs fois publié, par exemple *Act. SS.*, Iulii t. VII, p. 850; Octobris t. VII, p. 473.

(2) Cette lettre est publiée par M. VALERY, *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, Paris, 1846, t. III, p. 210-12. Le texte de notre manuscrit permet de corriger plusieurs erreurs de cette édition. Signalons-en quelques-unes. P. 211, l. 16 et 17, au lieu de *ad huiusmodi*, lire *ab huiusmodi*; l. 18, pour *obventum* il faut *obventura*; l. 23, *tametsi* doit être *tamen*, *etsi*; l. 26, *adlectus* est mieux lu *electus*; l. 29, pour *expectandum*, lire *spectandum*. P. 212, l. 18, le nom propre *Bormecase* doit être lu *Bonnecase*. P. 213, l. 5, au lieu de *statua*, lire *statuta*.

(3) Récit de l'histoire du capucin lisant à la cathédrale de Verdun l'appel du cardinal de Noailles contre la constitution *Unigenitus*.

29. (F. 91-92). Observationes in epistolam Lucilii Vannini cardinalis innominati et annexa puncta Theophili Alithei impressa Parisiis, 4 decembris 1660.

30. (F. 93-96^v). LEO SANCTIUS. Ad quaesitum an lectores nostri publice defendere aut docere possint concordiam nostrae libertatis cum efficacia divinae gratiae.

31. (F. 97-99^v). LEO SANCTIUS. Ad quaesitum an societatis nostrae magistri docere publice possint scientiam quam mediam vocant in Deo non dari (1).

Le feuillet 100 est blanc.

32. (F. 101). Lettre de FRANÇOIS GARZIA DE PRADO. Naples, 20 juin 1611. En italien.

33. (F. 102-103). Censura sacrae facultatis theologiae Cadomensis lata in controversias F. Pauli Antonii Valois et in libellum cui titulus est *Moyens faciles*, etc.

34. (F. 104-105). Protestatio auctoris ad lectores (2).

35. (F. 106-110). Animadversiones in quaedam excepta ex Vita Antonii Charlas auctore Nicolao Casono, praefixa tractatui de libertatibus ecclesiae gallicanae et aliis operibus eiusdem Antonii Charlas (3). Romae, typis sacrae Congregationis de propaganda fide, 1720, in 4.

Les feuillets 110^v-111^v sont blancs.

36. (F. 112-114). Corrigenda in libro Patris Ludovici Cellotii de Hierarchia et Hierarchis (4).

Les feuillets 114^v-115^v sont blancs.

37. (F. 116-116^v). Copia di memoriale scritto da P. FILIPPO NERI a Papa Clemente ottavo. — Risposta di CLEMENTE OTTAVO sotto l'istesso memoriale (5).

Le feuillet 117 est blanc.

38. (F. 118). Notes autographes des cardinaux ALTIERI et TOLOMEL.

39. (F. 119-119^v). [Lettre du P. HUYLENBROUCQ].

Le feuillet 120 est blanc.

40. (F. 121-122^v). Scriptum cardinalis CAUREA super iuramento formularii ab archiepiscopo Mechliniensi praescripto.

41. (F. 123). [Decreta Congregationis Inquisitionis, 11 et 16 februarii 1638].

Les feuillets 123^v-124^v sont blancs.

(1) Voir au sujet du P. Léon Santi, C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VII, col. 590-94.

(2) Préface d'un ouvrage contre Scioppius.

(3) Voir *Nouvelle Biographie générale* de DIDOT, 1855, t. IX, p. 472.

(4) Cf. SOMMERVOGEL, *op. cit.*, t. II, col. 950.

(5) Cf. *Acta Sanctorum*, Mai t. VI, Anvers, 1688, p. 577.

42. (F. 125-127^v). Ad aliquid de fide definiendum et in particulari circa quaestiones de immaculata Conceptione B. Virginis quid requiratur.

Le feuillet 128 est blanc.

43. (F. 129-132). Responsio ad casum Antverpiensem. Solutio IGNATHI TELLINI, FRANCISCI LEYTAM et DOMINICI EGIDII (1).

44. (F. 133-135^v). Notae in censuram libri P. Andreae Mendo (2).

Le feuillet 136 est blanc.

45. (F. 137-139). [De expurgatione librorum].

Les feuillets 139^v-140^v sont blancs.

46. (F. 141-142). De Marco Antonio de Dominis. Scriptum a P. PHILIPPO RICEPUTI, S. I. (3), ex provincia Veneta Romae. 1722. En italien.

47. (F. 143-143^v). Quelques circonstances certaines et particulières qui ont rapport aux nouvelles touchant l'affaire de la Constitution [*Unigenitus*].

48. (F. 144-144^v). [Epitaphium in templo minorum conventualium Venetiis ducis Iohannis Pisaurii]. Notes du P. HUYLENBROUCQ sur un tableau de S. Ignace et de S. François-Xavier, conservé à Venise dans l'hôpital des Somasques, et sur le séjour de S. François-Xavier à Monte Celise.

49. (F. 145-145^v). [Epistola cardinalis CARAFA archiepiscopo Mechliniensi, 18 aprilis 1654].

50. (F. 146). Thomae S. R. E. Presbytero cardinali de Alsatia CLEMENS PP. XI, 4 martii 1720.

Les feuillets 166^v-147^v sont blancs.

51. (F. 148-149). Lettre de félicitations du Grand Conseil de Malines à l'archevêque Thomas de Boussu d'Alsace, élevé au cardinalat.

51. (F. 150-150^v). Dilecto filio officiali episcopi Brugensis INNOCENTIUS Papa XIII, 5 ianuarii 1722.

52. (F. 151-152^v). Lettre de CATHERINE PUORI au P. Huylenbroucq, Rome, 11 mars 1722.

53. (F. 153). Lettre du cardinal-archevêque de Bologne, 4 avril 1722, au P. Huylenbroucq.

54. (F. 154). Extract uyt den brief van Syn Hoogw. den Vicaris apostolyck der Hollandsche Missien, 18 ianuary 1720.

(1) Différend entre la maison professe de la Compagnie de Jésus à Anvers et le Collège des Jésuites de la même ville.

(2) Cf. C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 892 sqq.

(3) *Ibid.*, t. VI, col. 1806, où le P. Sommervogel cite notre manuscrit de cet essai inédit.

Les feuillets 154^v-155^v sont blancs.

55. (F. 156-157). Notes du P. HUYLENBROUCQ sur Chrétien Lupus et François Farvacques.

56. (F. 158). Ex litteris Ex. D. DELEGOURT datis Duaci 26 martii 1720. Les feuillets 158^v-159^v sont blancs.

57. (F. 160-161^v). Du même, lettre du 26 mars. En français.

58. (F. 162). Lettre de HOYNCK VAN PAPENDRECHT, 1^{er} avril 1721, au P. Huylenbroucq, annonçant la mort de Clément XI. En latin.

Les feuillets 162^v-163^v sont blancs.

59. (F. 164). Lettre du Sacré-Collège au cardinal de Boussu d'Alsace, archevêque de Malines, annonçant la mort de Clément XI, 20 mars 1721.

Les feuillets 164^v-165^v sont blancs.

60. (F. 166-167). [Epistola THOMAE DE ALSATIA parochis Bruxellensibus], 7 iulii 1720. Deux rédactions.

61. (F. 168-168^v). Notice sur le cardinal de Boussu d'Alsace. En latin.

62. (F. 169-204). [Duae epistolae episcopi Nemausensis ad archiepiscopum Mechliniensem mense augusto 1720].

Les feuillets 204^v-205^v sont blancs.

63. (F. 206). [Epistola CORNELII NUYTS, 27 ianuarii 1717, ad cardinalem Thomam de Alsatia].

64. (F. 207-211). [A. HUYLENBROUCQ, S. I. Solutio casuum].

Les feuillets 208^v-210^v sont blancs.

65. (F. 212-219^v). [A. HUYLENBROUCQ, S. I.]. Informatio brevissima de actis in Belgio auctoritate apostolica et brachio regio in causa religionis.

66. (F. 220). Cause legitime per le quali il Papa dispensa a parenti per contraere matrimonio.

67. (F. 221). [Notes sur quelques dignitaires de la Cour pontificale].

Le feuillet 221^v est blanc.

68. (F. 222-229). Status religionis in Gallia, moriente Clemente XI, et declarato pontifice Innocentio XIII, 1721.

69. (F. 230-235^v). Tituli librorum qui asservantur in bibliotheca Paenitentiarum S. Petri ad usum PP. Gallorum.

70. (F. 236-236^v). De prohibitione librorum.

Le feuillet 237 est blanc.

71. (F. 238-238^v). De Iansenismo.

Les feuillets 239 et 240 sont blancs.

72. (F. 241-247). [Acta Caroli V, Philippi II, Philippi III, Philippi IV et Maximiliani pro conservanda religione].

Les feuillets 248 et 249 sont blancs.

73. (F. 250, 268-274, 318-320, 337-357, 362-369). [Journal du P. HUYLENBROUCQ].

Les feuillets 250^v-251^v sont blancs.

74. (F. 252 et 258). [Notes du P. HUYLENBROUCQ].

Le feuillet 253 est blanc.

75. (F. 254-257). [Note du P. HUYLENBROUCQ sur le livre de David Hüffenwetter, *Cura salutis*].

Le feuillet 259 est blanc.

76. (F. 260-261). [Éloge funèbre de Jean-Joseph van Dalem, curé d'Epeghem, par le P. HUYLENBROUCQ].

77. (F. 262-262^v). [Lettre du cardinal d'ALSACE (?) au Pape pour la nomination de l'évêque d'Ypres].

Le feuillet 263 est blanc.

78. (F. 264-267). [Notes du P. HUYLENBROUCQ sur les antiquités de Tivoli].

79. (F. 275-276). [P. HUYLENBROUCQ]. De constitutione *Unigenitus*, de recursa.

80. (F. 277-280). Lettre du P. EMMANUEL-IGNACE DE LA REGNERA, 13 mars 1722.

Suit un feuillet imprimé de la juridiction donnée à Rome, le 6 juin 1731, au P. Huylenbroucq.

81. (F. 282-284^v). Pro refutatione eorum quae in *Tuba maxima* habentur de P. Valeriano capucino.

Le feuillet 285 est blanc.

82. (F. 286-287). [Epistola PATRIS HUYLENBROUCQ de quaestione utrum pontifex sit supra concilium.]

83. (F. 288-290). De difficultate mota occasione nominationis caesareae ad ecclesiam Ipreensem.

Les feuillets 290^v-291^v sont blancs.

84. (F. 292-299^v). De libro cui titulus *Gheestelyke redepunten* impresso Antverpiae anno 1709.

85. (F. 300-301). In beneficialibus ultimus status est attendendus.

Les feuillets 301^v-303^v sont blancs.

86. (F. 304-311^v). Notata quaedam occasione epistolae illustrissimi Atrebatensis quae proponit et affirmat liquidum frangere ieiunium.

Le feuillet 306 est blanc.

87. (F. 312-314^v). De negotio particulari occasione electionis Di Kerremans ad praebendam affectatam graduato theologo.

Le feuillet 315 est blanc.

88. (F. 316-316^v). Extrait des lettres de Vienne, juin et juillet 1723, à propos d'un certain De Wilde.

89. (F. 317), Lettre du comte STELLA, 24 juillet 1715. En espagnol.

Le feuillet 321 est blanc.

90. (F. 322-323). Lettre du cardinal PAULUCCI, 20 février 1717.
 91. (F. 324-327^v). Lettres de CAMUSEL, 9 février et 21 avril 1717.
 92. (F. 328-330). Diverses notes du P. HUYLENBROUCQ.
 Les feuillets 328^v-329^v sont blancs.
 93. (F. 331-333, 337-338^v). Notes du P. HUYLENBROUCQ au sujet de l'affaire Camusel.
 Les feuillets 333^v-334^v sont blancs.
 94. (F. 335). Casus de matrimonio. P. HUYLENBROUCQ.
 Les feuillets 335^v-336^v sont blancs.
 95. (F. 358-359). Memoria de comitiis oratorii, 1719. Notae P. HUYLENBROUCQ.
 96. (F. 360). [De morte Anneessens. Notae P. HUYLENBROUCQ].
 Les feuillets 360^v-361^v sont blancs.

Papier; 369 feuillets; 0^m.278 × 0^m.204; XVII^e et XVIII^e siècle. F. 1, il y a la note : *Musaei venerabilis cardinalis Bellarmini Mechliniae Societatis Iesu*. Reliure du XVIII^e siècle, veau raciné; au dos, le titre doré : *Manuscripta varia*, et la cote C. 7.

2670. (22133). — PROCÈS DE GUILLAUME VAN DEN NESSE, CURÉ DE SAINTE-CATHERINE A BRUXELLES (1).

1. (F. 1-2^v). Attestatie D. I. DE CUYPER, choerdeken van de metropolitane van Mechelen over de admissie van de HH. capellanen, item de onderpastoors, 1686.

2. (F. 3-4^v). Certificatie D. I. DE CUYPER over het stellen van de onderpastoors, 1687.

3. (F. 5). [Attestatie GUILL. VAN DEN NESSE, pastor S^ti Ioannis in Molenbeek et S. Catherinae Bruxellis, over de kerckelijke diensten, 1689].

4. (F. 6-6^v). [Ordre du Roi de ne pas accorder de lettre de main-tenu, 4 décembre 1690].

5. (F. 7-10^v). Verkrygh van dry partye weyden ende bosch inden coecbeek onder Perck.

6. (F. 11-15^v). Contract vant broederschappe van de berechtinge met de kerkmeesters overt gestoelte neffens den predickstoel [in de kercke van S^t Jans tot Molenbeke], 1691.

7. (F. 16-17). [Protestation des États de Brabant contre la nomination à l'Université de Louvain de trois professeurs étrangers, 27 septembre 1693].

8. (F. 18-18^v). [Supplique des mêmes sur le même objet, 15 octobre 1693].

Le feuillet 19 est blanc.

(1) Voir sur cette affaire, A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. II, p. 174-175.

9. (F. 20). Lettre de M. le DUC DE MEDINA CELI, ambassadeur d'Espagne à Rome, à S. A. le duc de Bavière, traduite de l'espagnol, 28 novembre 1693.

Les feuillets 20^v-21^v sont blancs.

10. (F. 22). Lettre de M. le DUC DE MEDINA CELI à S. E. M. le comte de Monterey, traduite de l'espagnol, 20 décembre 1693.

Les feuillets 22^v-23^v sont blancs.

11. (F. 24). Témoignage de la Faculté de théologie de l'Université de Louvain en faveur du Docteur Hennebel, 7 may 1694.

Les feuillets 24^v-25^v sont blancs.

12. (F. 25). Témoignage du Recteur de l'Université de Louvain en faveur du Docteur Hennebel, 8 mai 1694.

13. (F. 27). [Lettre du Roi d'Espagne CHARLES II à l'électeur de Bavière, contre la nomination du D^r Hennebel], 1^a iunii 1694.

14. (F. 29-31). [Commission donnée à Guillaume van den Nesse par plusieurs professeurs de Louvain et ecclésiastiques de Bruxelles, pour présenter une protestation au Roi, 14 février 1696].

Les feuillets 31^v-32^v sont blancs.

15. (F. 33-34^v). [Lettre d'HUMBERT-GUILLAUME, archevêque de Malines, aux États de Brabant, 28 février 1696]. En flamand.

16. (F. 35-37). [Requête de plusieurs théologiens de l'Université de Louvain et d'autres ecclésiastiques du Brabant, 17 mars 1696].

Les feuillets 37^v-38^v sont blancs.

17. (F. 39-49^v). [Autre requête des mêmes aux États de Brabant, avril 1696].

Le feuillet 50 est blanc.

18. (F. 51-51^v). [Déclaration de GUILLAUME KERREMANS, curé de l'hôpital de Vilvorde, au sujet de sa déposition, 16 avril 1696].

19. (F. 52). Lettre de GUILLAUME KERREMANS à Guillaume van den Nesse, 16 avril 1696.

20. (F. 53-55^v). Lettre de VAN DEN NESSE à l'archevêque de Malines.

Le feuillet 56 est blanc.

21. (F. 57-57^v). Lettre de LOUIS-FERDINAND, évêque d'Anvers, à l'archevêque de Malines, 31 mai 1696.

Le feuillet 58 est blanc.

22. (F. 59). Lettre de MAXIMILIEN-EMMANUEL, duc de Bavière, au Conseil de Brabant, 19 octobre 1696.

23. (F. 60-61). Réponse du Conseil de Brabant à la lettre précédente, 1^{er} décembre 1696.

24. (F. 62). Réponse de MAXIMILIEN-EMMANUEL à la lettre précédente, 17 décembre 1696.

25. (F. 63). Lettre du même au Conseil de Brabant, 7 janvier 1697.

Les feuillets 63^v-64^v sont blancs.

26. (F. 65-66). Lettre du Conseil de Brabant à Maximilien, 29 mars 1697.
27. (F. 67-67^v). Lettre de l'archevêque de Malines au Roi, 30 mars 1697.
28. (F. 68-69^v). Déduction du procédé criminel du Pasteur de S. Catherine et de ses adherans avec les preuves cy-jointes.
Les feuillets 70 et 71 sont blancs.
29. (F. 72-72^v). Autre copie de la lettre n° 27.
30. (F. 73-75^v). Autre copie du n° 28.
Les feuillets 76 et 77 sont blancs.
31. (F. 78-79^v). Troisième copie des n°s 27 et 28.
Les feuillets 80 et 81 sont blancs.
32. (F. 82-83). Quatre copies des pièces n°s 27 et 28.
33. (F. 84). Lettre de MAXIMILIEN-EMMANUEL, duc de Bavière, au Conseil de Brabant, 24 mai 1697.
34. (F. 85). Note sur le procès van den Nesse. En flamand.
35. (F. 86). Arrêt du Conseil de Brabant, en faveur de van den Nesse, 8 juillet 1697.
36. (F. 87-88). Requête de GUILLAUME VAN DEN NESSE au Conseil de Brabant. En flamand.
37. (F. 89). Procuration donnée par Gommaire Huyghens à N. Ernou, 16 décembre 1697. En latin.
Les feuillets 89^v-90^v sont blancs.
38. (F. 91-93). Document concernant l'hôpital Saint-Corneille à Molenbeck. En flamand.
39. (F. 94-98). Requête de GUILLAUME VAN DEN NESSE au Roi. En français.
Les feuillets 98^v-99^v sont blancs.
40. (F. 100-109^v). Requête de VAN DEN NESSE au roi. En français.
41. (F. 110-114^v). Requête de VAN DEN NESSE au roi. En latin.
Le feuillet 115 est blanc.
42. (F. 116-117). Lettre de LAURENT VERSCHUEREN, père de Georges, vicaire à Sainte-Catherine, au roi. En français.
43. (F. 118). Déclaration de MICHEL HAMELINCK en faveur de Georges Verschueren, 16 octobre 1703. En latin.
63. (F. 119). Témoignage de PIERRE VAN GEEL pour Georges Verschueren. En flamand.
Les feuillets 119^v-120^v sont blancs.
45. (F. 121-122). Témoignage, dans la même cause, d'ANNA VAN DER ELST. En flamand.
46. (F. 123-126). Témoignages d'HENRI DE BECKER et de F. DE SMET. En latin.

47. (F. 127-128). Mandement d'HUMBERT-GUILLAUME A PRECIPIANO contre Georges Verschueren.

48. (F. 129-130^v). Requête de LAURENT VERSCHUEREN au roi en son conseil.

49. (F. 131-138^v). Suspectatie voor den heere Verschuren tegens den hoogwaardigen H. Aertsbisschop.

50. (F. 139-142). Déclarations d'ADRIEN DE WANDEL et de CATHERINE VERSCHUEREN en faveur de Georges Verschueren. En flamand.

51. (F. 143-144^v). Déclaration de G. STOEFS, vicaire de Sainte-Catherine, à Bruxelles, au sujet de sa citation devant l'official de Malines.

52. (F. 145). Remontrance du clergé de l'église Sainte-Catherine, à Bruxelles, au Conseil de Brabant, pour Guillaume van den Nesse. Les feuillets 145^v-146^v sont blancs.

53. (F. 147-149^v). Lettre de GUILLAUME VAN DEN NESSE à l'archevêque de Malines.

Le feuillet 150 est blanc.

54. (F. 151). Remise par Guillaume van den Nesse des pouvoirs pastoraux aux vicaires de Sainte-Catherine.

Les feuillets 151^v-152^v sont blancs.

55. (F. 153). Celebret accordé à Guillaume van den Nesse.

56. (F. 154-169). Protestation de GUILLAUME VAN DEN NESSE contre sa condamnation par Joseph-Clément évêque de Liège. En latin.

En triple expédition, et f. 166, un exemplaire imprimé du mandement de l'évêque de Liège, 15 avril 1704.

57. (F. 170). Lettre de GUILLAUME VAN DEN NESSE, 30 août 1704. En flamand.

58. (F. 171-171^v). Lettre de GUILLAUME VAN DEN NESSE à l'inter-nonce des Pays-Bas, 30 mars 1705.

Suivent deux exemplaires imprimés des mandements de Joseph-Clément, évêque de Liège.

59. (F. 174-175). Deux lettres de GUILLAUME VAN DEN NESSE à l'inter-nonce, au sujet du mandement de l'évêque de Liège.

60. (F. 176). Lettre d'ANNE VAN DER ELST, mère de Guillaume van den Nesse et apostille du Roi.

Les feuillets 176^v-177^v sont blancs.

61. (F. 178). Certificat du D^r VERHOFF sur la santé de Guillaume van den Nesse.

Les feuillets 178^v-179^v sont blancs.

62. (F. 180-181). Requête de GUILLAUME VAN DEN NESSE au gouverneur général des Pays-Bas. En français. Deux copies.

Le feuillet 182 est blanc.

63. (F. 183). Lettre du maître des pauvres de l'église Sainte-Catherine à Bruxelles.

Les feuillets 183^v-184^v sont blancs.

64. (F. 185-186). Lettres de VAN DEN NESSE à l'archevêque de Malines.

Les feuillets 186^v-187 sont blancs.

65. (F. 188-195). Journal de ce qui s'était passé de plus essentiel au sujet de la requête présentée de la part de M. Guillaume van den Nesse. — En double exemplaire.

66. (F. 196-197^v). Lettre à van den Nesse, 12 novembre 1705.

67. (F. 198-201^v). Lettre de VAN DEN NESSE à van Susteren, vicaire général de Malines, 20 novembre 1705.

68. (F. 202-203^v). *Responsio ampliata GUILIELMI VAN DE NESSE pastoris S. Catharinae ad 46 puncta sibi proposita ab amp^o domino van Susteren.*

Le feuillet 204 est blanc.

69. (F. 205-207). Lettre de GUILLAUME VAN DEN NESSE à van Susteren, 28 novembre 1705.

70. (F. 208-215). Requêtes de VAN DEN NESSE au sujet des 46 articles. En français et en latin.

Le feuillet 212 est blanc.

71. (F. 216). Note sur l'affaire van den Nesse. En latin.

72. (F. 217-217^v). Lettre de VAN DEN NESSE au D^r Hennebel, 13 janvier 1706.

73. (F. 218-219^v). *Epistola Fratris ROMANI A SANCTA CATHARINA ad P. Athanasium a sancta Cruce, 4 martii 1706.*

74. (F. 220-221). Lettre de CANDIDUS MEGATIUS A FRENO AURATO, 6 mars 1706. En latin.

Suit un exemplaire imprimé d'un mandat de l'internonce I.-B. BUSSIUS aux juges synodaux de Malines, 20 mars 1706.

75. (F. 223-223^v). Requête de VAN DEN NESSE à l'internonce, 21 mars 1706. Avec apostille de I.-B. BUSSIUS, internonce. En latin.

Le feuillet 224 est blanc.

76. (F. 225-226). Requêtes des paroissiens de Sainte-Catherine aux États de Brabant et à Son Altesse Électorale, 24 mars 1706.

77. (F. 227-228^v). Requête du clergé de Sainte-Catherine à Son Altesse Électorale.

Le feuillet 229 est blanc.

78. (F. 230-231). Lettre de VAN DEN NESSE à l'internonce.

79. (F. 232). Déclaration de VAN DEN NESSE au sujet de l'administration de la paroisse de Sainte-Catherine durant son absence, 10 mai 1706. En flamand.

80. (F. 233). Lettre de HUMBERT-GUILLAUME A PRECIPIANO, archevêque de Malines, à van den Nesse, 4 juin 1706.

Les feuillets 232-234^v sont blancs.

81. (F. 235). Récit de l'entrevue de van Susteren et de van den Nesse, 17 juin 1706. En flamand.

Le feuillet 236 est blanc.

82. (F. 237-237^v). Lettre de GUILLAUME VAN DEN NESSE, à l'inter-nonce, 17 juin 1706. En latin.

83. (F. 238-238^v). Attestation de PH. DE SOURDEAU et de WOUTERS en faveur de van den Nesse.

Le feuillet 239 est blanc.

84. (F. 240). Déclaration de l'archevêque de Malines, 22 octobre 1707. En flamand.

Les feuillets 240^v-241^v sont blancs.

85. (F. 241-253^v). Sentence en faveur de Guillaume van den Nesse, prononcée par le Conseil de Brabant, 27 octobre 1707. En flamand.

Le feuillet 254 est blanc. Suit un exemplaire imprimé de la pièce précédente.

86. (F. 263-263^v). Lettre à Guillaume van den Nesse. En latin.

87. (F. 264-265). Arrêt du Conseil de Brabant en cause de van den Nesse, février 1708.

88. (F. 266-271). Lettre de l'archevêque de Malines, HUMBERT-GUILLAUME A PRECIPIANO, à van den Nesse, 9 février 1708.

89. (F. 272-280). Anatomia monitorii ab illustrissimo ac reverendissimo Domino archiepiscopo, 17 feb. 1708, insinuati R^o Domino Guilielmo van den Nesse Pastori S. Catharinae Bruxellis.

Le feuillet 281 est blanc.

90. (F. 282-292^v). Reflexiones super monitorio ex parte illustrissimi et reverendissimi D. Archiepiscopi die 17 februarii 1708, insinuati Domino Guilelmo van den Nesse Pastori S. Catharine.

Le feuillet 293 est blanc.

Suit un exemplaire imprimé de la sentence du roi d'Espagne Charles II, contre l'archevêque de Malines, 24 février 1708.

91. (F. 295-295^v). Lettre au Conseil de Brabant, 29 février 1708.

Le feuillet 296 est blanc.

92. (F. 297-298). Décret de l'Inquisition contre van den Nesse, 29 mars 1708.

93. (F. 299-309^v). Requête des héritiers de van den Nesse au Conseil de Brabant, avril 1708.

94. (F. 310-312). Requêtes de GUILLAUME VAN DEN NESSE " admodum Reverendo ac amplissimo Domino Coriache archiepiscopatus Mechliniensis, sede vacante, vicario generali „, 9 juin 1708.

Les feuillets 310^v, 311^v et 313 sont blancs.

95. (F. 314-315^v). Procès-verbal de l'huissier P. DE BACKER.

Les feuillets 316-317^v sont blancs.

96. (F. 318). Lettre du Conseil de Brabant.

Les feuillets 318^v-319^v sont blancs.

97. (F. 320). Requête de VAN DEN NESSE au Conseil de Brabant.

Les feuillets 320^v-321^v sont blancs.

98. (F. 322). Extre pri et tire d'un certaine escrit de consantement le nubsiat et mariage en datte et otorisé par les seigneurs Antoine de Arguello et dame Therese de Arze ... le huit may 1632 devant le notaire publique de Sa Majesté Jean Mauricio.

99. (F. 323). Formula iurandi.

100. (F. 324). Formula ALEXANDRI septimi adversus propositiones Iansenianas subscribenda ab omnibus ordinandis et ad curas pastorales promovendis in diocesi Namurcensi.

101. (F. 325-328). Alia formula iurandi. — En quadruple exemplaire.

102. (F. 329). Alia formula iurandi.

103. (F. 330-331^v). Extractum ex libro statutorum facultatis Theologie Lovaniensis in quo inter cetera habentur sequentia sub titulo : *De his quae debent baccalaurei biblici legitime docere, iurare vel promittere.*

104. (F. 331^v-333). Aliae formulae iurandi pro Universitate Lovaniensi.

Les feuillets 333^v-338^v sont blancs.

105. (F. 339-342). Requête de J. F. TUTELAIRE, curé de la paroisse de St Jan de Molenbeeck et de St^e Catherine à Bruxelles, le 15 octobre 1733. — Apostille et sceau de MARIE-ÉLISABETH, gouvernante des Pays-Bas.

Les feuillets 342^v-343 sont blancs.

106. (F. 343^v-348). Sermoen gepredickt den 8 september 1771, ten 8 1/2 in de parochiale kercke van de H. Catharina.

107. (F. 349). Requête du curé de Sint-Jan à Molenbeek au Conseil de Brabant, au sujet de la communion pascale.

Il n'y a que le début de l'acte et la concession, en apostille, 30 juillet 1784, du Conseil de Brabant.

Papier, les feuillets 242-254 sont en parchemin; 349 feuillets; 0^m,34 × 0^m,29; XVII^e et XVIII^e siècle (1686-1784). Ce volume a été acquis par la Bibliothèque royale en 1866, à la vente Th. de Jonghe, pour fr. 13,20. Demi-reliure moderne.

2671. (21978, 21979). — MOTIVA IURIS CANONICI. Deux volumes.

TOME PREMIER (n^o 21978).

1. (F. 1-3^v). Index.

Les feuillets 3-6^v sont blancs.

2. (F. 7-40). Deduction pour Antoine Germeau liseur au monastère d'Ognies, contre le promoteur des cours spirituels du diocèse de Namur, ou on établit entre autres : que le Pais et Duché de Brabant

ne reconnoît que les juges du Païs y établit d'ancienneté; que le Chapitre cathedral de Namur ne peut exercer aucun acte de jurisdiction dans le Brabant; que les chapitres cathedraux n'ont aucune judicature episcopale; que c'est aux arbitres à juger de la recusation des juges ecclesiastiques : qu'on ne doit pas être naturalisé ou brabantisé, mais qu'il suffit d'être habitant du Brabant pour jouir des privilèges du Païs, qui ne souffrent aucune evocation, mais veulent absolument que tout juge soit ecclesiastique soit seculier doit avoir sa residence fixe au païs.

3. (F. 41-45^v). Avis du conseil en Flandres sur l'empeschement qu'il avoit porté contre la visite que le commissaire general de l'ordre des Recollets volloit faire du monastere des Urbanistes à Gand.

Le feuillet 46 est blanc.

4. (F. 47-55^v). Mémoire pour la Reverende abbesse et Religieuses Urbanistes à Gand.

Le feuillet 56 est blanc.

5. (F. 57-62). Reflexions sur le memoire de la Reverende abbesse et des religieuses Urbanistes à Gand.

6. (F. 63-77). Appendix ad apologiam omme d'Eerweerdige Vrouw Abdesse van de Urbanisten.

7. (F. 78-81). Lettre de l'abbesse des Urbanistes au prince Eugène, 2 janvier 1722.

Les feuillets 81^v-83^v sont blancs.

8. (F. 84-100). Motif van Rechten voor d'Heer Anthonius de Baert priester ende Cappellaen der Collegiale Kereke van S^t Pieters binnen Loven jegens H^r Eugenius Martin.

9. (F. 101-106). Deduction pour les venerables doyen et chapitre de l'Eglise collegiale de S^t Pierre à Louvain contre le S^r Docteur François Martin.

10. (F. 107-128^v). Deductie voor de swerte susters tot Brussel tegens die Tresoriers ende Rentmeesters der selve stadt, tot bewys dat selfs eene doode handt *in possessorio* niet en konde gehouden zyn tot exhibitie van haere titels over het immeubel goedt in welckers possessie sy versueckt gemainteneert te werden.

11. (F. 129-162^v). Andere deductie over de selve tot bewys dat ook eene doode hant moet worden gemainteneert tegens de fytelykheden sonder d'exhibitie van haere titels.

Les feuillets 163-165^v sont blancs.

12. (F. 166-187^v). Voordere deductie over het selve subject nopende de amotie van den bouw van stadts wegen op hunnen grond fytelyk gesteldt.

Le feuillet 188 est blanc.

13. (F. 189-208). Deductie voor den canoninck der colegiale van S^t Pieter tot Loven F. Vivien tegens den canoninck der selve kereke N. Santels, waerby wort vastgesteld datter maintainue valt over het ontfangen ende geven van den pays, ten tyde der misse.

14. (F. 209-214). Twee vonnissen tusschen de heeren canonicken van de 1^e ende 2^e fundatie van S^{te} Gudula tot Brussel in materie van maintainue over diergelycke gerechtigheden.

Les feuillets 214^v-216^v sont blancs.

15. (F. 217-256). Deductie op het stuck van possesoir in materie van presentatie tot het Rentmeesterschap, concerneert de kereke van Caudenberg tot Brussel.

Suit un exemplaire imprimé des ouvrages suivants.

a) *D'insinuation van desen originale vonnisse by copie op segel is gedaen door my ondergesz. Premier Huissier den 20 december 1737 aen den Procureur Hagemans, al dienende Partye t'oirconden, etc.*

b) *Extrait uyt de verbaelen voor commissarissen van den souvereynen Raede van Brabant tusschen den Eerw. Heere Adrianus Touron abt des kloosters ende kereke van St Jacob op Caudenberg ende Sr. Petrus Imbrechts, ende Sr. Philippus Le Francq.*

Le feuillet 263 est blanc.

16. (F. 264-276). Advertissement ofte Deductie van redenen en Rechten omme Heer ende M^r Adrianus van Loo presbyter ende onderpasteur van S. Jacobs binnen diese stadt Gent tegens d'eerw. Heeren Ioannes Vercammen ende Colman, pasteurs der selve parochie ende Gaspar de Vos hunnen coster.

17. (F. 277-346). Deductie voor den eerw. Heere Ludovicus Henricus van der Hegghen pastoor van Aubel teghens den Heere Ioannes Dael.

18. (F. 347-362). Ampliatie der Deductie voor den eerw. Heere Ludovicus Henricus van der Hegghen pastoor van Aubel teghens den heere Joannes Dael.

Les feuillets 362^v-363^v sont blancs.

19. (F. 364-378). Deductie voor vrouwe Margarita Nauts soo in eyghen naem als in den naem van haeren Broeder den Heere Eugenius Laurentius Nauts respectie vrouwe ende heere van Alsembergh, der eerwaardigen heere Michael Mercelis cappellaen der parochiale kereke van aldaer tegens den eerwaardigen heere Ioannes Baptista Beemont pastoor van Buyssinghen ende den heere Guillielmus Laurentius Postmans, priester.

Les feuillets 378^v-379^v sont blancs.

20. (F. 380-409^v). Deductie voor den eerw. Heere Petrus 't Sas priester ende pastoor van Sint Joos ten Noode intervenierende ende de saeck aenemende voor de seer eerwerden Heeren Deken ende

Capittele van de HH. Michael ende Gudula binnen dese stadt Brussel teghens Meester Egidius Engelbertus Zeghers.

Les feuillets 410-413^v sont blancs.

21. (F. 414-458). Deductie voor den Heere Ioannes Baptista Jonghmans priester ende cappellaen in de Collegiale Kereke van de HH. Michael ende Gudula binnen dese stadt Brussel teghens den Heere Henricus Jacobs, priester.

Les feuillets 458^v-459^v sont blancs.

22. (F. 460-477). Corte Reflexien voor die seer eerweerdighe Heeren Deken ende Capittle der Collegiale ende Parochiale Kereke van de heylighe Michael ende Gudula binnen dese stadt Brussel tegens den heere priester Casier.

Les feuillets 477^v-479^v sont blancs.

23. (F. 480-491^v). Deduction pour la Dame Jeanne Isabelle Vequemans de la Verre en qualité de comtesse et dame de Jodoigne, tant pour elle que pour ses enfans mineurs contre le seigneur Baron de Villers.

Les feuillets 492-493 sont blancs.

24. (F. 494-503^v). Deduction pour le S^r Jean François Lambert prêtre et pasteur de l'église paroissiale de Zart Walhain contre le S^r Jean Baptiste Aurele à Walhorn dit Deckher prévôt général des Pays-Bas et de l'hôpital de Sa Majesté impériale et catholique dit Verge rouge emprennant la cause pour le S^r Jean Baptiste Lints prêtre et se qualifiant pasteur de la dite cure.

Le feuillet 504 est blanc.

25. (F. 505-509^v). Duplique pour le sieur Jean Baptiste Aurèle dit Deckher contre le sieur Jean-François Lambert se qualifiant pasteur de Sart-Bommel lez Walhain.

TOME DEUXIÈME (n° 21979).

1. (F. 1-2^v). Index.

Les feuillets 3-7 sont blancs.

2. (F. 8-62^v). Deductie voor den Eerw. Heere Abt der Abdije van Sint Adriaens tot Geeraertsberghen teghens den Heere baron van Perck.

Les feuillets 63-65 sont blancs.

3. (F. 66-126^v). Deductie voor den Prelaet van S^t Adriaens tot Geesbergen tegens die confraters vant' Broederschap van O. L. V. aldaer, concernerende de creatie ende nature van dit Broederschap ende 't Recht van keus 't selve competerende.

Les feuillets 127-128 sont blancs.

4. (F. 129-136). Corte Reflexien voor Heer Ioannes Baptista van Cutshem presbyter ende Heer Petrus van Cutshem secretaris van desen Hove teghens Jouffrouwe Isabella van Cutshem.

5. (F. 137-144^v). Corte Bemerekingen voor den Rentmeester generael van haere majestyts Domeynen int' quaertier van Antwerpen teghens die aelmoesseniers der voorschreve stadt.

Les feuillets 144^v-146^v sont blancs.

6. (F. 147-174^v). Deductie voor die Heeren Fabrijkmeesters der collegiale Kereke van S^{te} Gudula binnen dese stadt Brussel teghens den heere baron van Meerbeeck.

Les feuillets 175-178 sont blancs.

7. (F. 179-227^v). Deductie voor Sieur Franciscus 't Kint teghens die Heeren wethouderen deser stadt Brussel de saecke aennemende van de seven geslachten der selve stadt.

Le feuillet 228 est blanc.

8. (F. 229-236^v). Bewijs datter qualijk is geappelleert en gereformeert geweest vant' crimincel vonnis der schepenen van Dormael, gegeven den 17 september 1715 tusschen den Heer der selve Heerlycheyt ende den Mayer aldaer aen leggeren.

Le feuillet 237 est blanc.

9. (F. 238-278). Deductie voor den advocaet Schalck als man ende mouboir van jouff^e Josina Borremans teghens jouff^e Catharina Cadaine.

Les feuillets 278-279^v sont blancs.

10. (F. 280-298). Deductie voor de Heeren wethouderen der stadt Thienen tegens de heeren wetouderen der stadt Loven.

Le feuillet 299 est blanc.

11. (F. 300-303^v). Reflexien voor Anthoen van der Veken gevangen teghens den Heere Raedt ende Procureur generael.

12. (F. 304-317^v). Deductie voor die gecommiteerde innegesetene ende gegoeyde der vrijheijdt van Geel teghens Gaspar Verdonck.

Les feuillets 318-319 sont blancs.

13. (F. 320-328). Additionele Deductie voor Jonck^r Gaspar Ioannes de Burbure heere van Wesenbeck teghens d'heer Gerardus Roosens ende Iouffrouwe Maria Theresia de Burbure.

Les feuillets 328^v-329^v sont blancs.

14. (F. 330-340^v). Casus positio avec resolution touchant la suspection d'un President d'un Conseil de Justice, comme juge, fondée sur ce qu'il se seroit rendus suspect pour avoir manqué à son devoir de President pendant la lecture du même procès.

Le feuillet 341 est blanc.

15. (F. 342-372). Deductie van feyten ende van rechte voor sieur Gillis Triest teghens die heeren Prior ende Conventualen des Godts-huys van Groenendael.

Les feuillets 372^v-373 sont blancs.

16. (F. 374-429^v). [HANEWICK, avocat]. Déduction pour le Sr De

Witte, amman d'Anvers, contre sa fille, demendant supplement du consentement paternel pour se marier.

17. (F. 430-447^v). Deductie gemaect door den advocaet HANEWIJCK voor den Heere Cancellier d'Hagen alwaer bewesen wordt het erreur van het gemeyn axioma : *Quod cause pie sint favorabiles*.

Les feuillets 448 et 449 sont blancs.

18. (F. 450-466^v). Deductie voor die vrouwe Priorinne des cloosters van Auderghem ende m'her Josephus van Laethem tegens Jan de Troch.

Le feuillet 467 est blanc.

19. (F. 468-477). Corte Bemerekinghen voor die vrouwe Priorinne des Cloosters van Auderghem ende m'her Josephus van Laethem teghens Jean de Troch.

Les feuillets 477^v-478 sont blancs.

20. (F. 479-492). Deductie voor die heeren Petrus van Cutshem, greffier van den souv. Raedt van Brabandt, J. Fr. Gaucheret, Priester ende Rector van de Capelle van Onse Lieve Vrouwe ten Bijstandt binnen dese stadt Brusselê, Lambertus Burlet, advocaet van Syne Majesteyts grooten Raede ende Stephanus T'Kint priester tegens Heer ende Meester Henricus Iosephus T'Kint.

21. (F. 493-502). Byvoeghsel tot de voergaende deductie voor die Heeren Pctrus van Cutshem, etc. tegens heer ende Meester Henricus Iosephus T'Kint.

Papier; 509 et 502 feuillets; 0^m,322 × 0^m,195; XVII^e siècle. Ces volumes ont été acquis en 1863, à la vente des livres de Van Bockel, à Louvain, pour fr. 1,43. Reliure parchemin.

2672. (3228-39). — DECISIONES IURIS CANONICI.

1. (F. 1-4). Causa divortii Mariae de Wulf et Fr. Daranda.

2. (F. 5-33, 17-34). Item Mariae Ludovicae Romeyns et Iudoci Du Blois.

Les feuillets 13^v-16^v sont blancs.

3. (F. 35-46). Resolutio in causam Caroli ducis Lotharingiae contra Nicolaum a Lotharingia.

Les feuillets 46^v-48^v sont blancs.

4. (F. 49-54^v). In causa Mariae Iustinae van der Waerde, contra domicellum Gislenum Nieulant toparcham in Lerberghe. Solutio officialis Gandavensis R. D. E. VAN DER HEYDEN.

Le feuillet 55 est blanc.

5. (F. 56). Casus matrimonialis. Solutiones FRANCISCI SYLVII, S. I.; PHILIPPI DU TRIEU, S. I., S. theol. doctoris et PHILIPPO DE LA CROIX ex eadem Societate S. T. D.

Les feuillets 56^v-57^v sont blancs.

6. (F. 58-61^v). [Causus matrimonialis]. Solutio Fratris MARIANI DE SMYTERE ex ordine FF. Min. Recoll. et F. GEORGHII MOLLENSIS lectoris sacrae theologiae et gardiani ff. Capucinatorum.

7. (F. 62-63^v). Utrum copula tacita reddat irritam apostolicam dispensationem. Solverunt VAN ZYPE, Antverpiae, 3 aug. 1640; J. RYSSSELINCK, Ypris, 8 iunii 1640; C. OOMEN, Gandavi, 23 iulii 1640; A. CONAISE, Bruxellis, 20 iunii 1640; M. DE WINGHE, Sancti Audomari, 21 maii 1649; G. LYPOELS, 31 aug. 1640.

Les feuillets 64-66^v sont blancs.

8. (F. 67-68). [De dispensatione matrimoniali]. Responsio ANDRAEAE MANGELLI, internuntii apostolici, 8 iunii 1654.

9. (F. 69). [Causus matrimonialis]. Solutio IOANNIS DE SADELEER, S. I.; IGNATHI PERES, S. I.; GEORGHII VAN DER BEKEN, S. I.

Les feuillets 69^v-70^v sont blancs.

10. (F. 71-72). In causa inter Cornelium van Hemelen et Mariam van der Velde.

Les feuillets 72^v-74^v sont blancs.

11. (F. 75-76). [Solutiones ANTONII abbatis S. Anastasiae, 3 iunii 1643, et IACOBI THIBAUT, canonici Yprensis, 7 maii 1643, de pauperibus petentibus dispensationem matrimonii qui tamen media habent mittendi litteras].

12. (F. 77-81). Causus de matrimonio.

Les feuillets 81^v-82^v sont blancs.

13. (F. 83-89). Appellatio ad officialem Mechliniensem in causa matrimonii Francisci Hilfort et Catharinae de Bruyne.

Les feuillets 89^v-90^v sont blancs.

14. (F. 91-97). Solutio data a F. VAN ZYPE, Antverpiae, in casu matrimoniali.

Les feuillets 97^v-99^v sont blancs.

15. (F. 100-100^v). Sur la question si un pere naiant enfant legitime peut instituer en son hoirie universelle des enfans bastards. Malmedi, 11 juillet 1632. E. LAURIN.

Le feuillet 101 est blanc.

16. (F. 102-126). Solutio WEYMS in causa matrimonii Iacobi de Landos et Mariae l'Aguillon.

17. (F. 127-133). De probatione copulae inter Dominam Laguillon et Ludovicum de Landos. Solutio data a I. LE ROY.

Les feuillets 133^v-134^v sont blancs.

18. (F. 135-140^v). Causus de matrimonio Leonardi van Marissien et Iohannae Spillebeen.

19. (F. 141-142). Consultatio et resolutio super clausula pauper-tatis dispensationibus apostolicis inseri solita, auctore R. B. VAN DER ZIJPE.

Suit un exemplaire imprimé de l'*Arrest de la cour de parlement de Roüen contre Mathurin Picard et Thomas Boullé ... convaincus des crimes de magie*. Rouen, 1647.

20. (F. 146^v-149). Lettres citatoriales en matière criminelle de lese maieste et felonnie contre le comte de Warfusé.

21. (F. 150). Van crimen laesae maiestatis ende valsche munten. En latin et en flamand.

22. (F. 151). De clerico homicida.

23. (F. 152-153). Van homicidien. En latin.

24. (F. 154-162^v). Crimina suppositi partus falsi, calumniae, sacrilegii et pertinaciae.

Le feuillet 163 est blanc.

25. (F. 164-164^v). Falsum.

Le feuillet 165 est blanc.

26. (F. 166-167). Van valscheyt. En latin et en flamand.

27. (F. 168-173). Replica in causa recusationis R. D. officialis Mechliniensis quam exhibet R. adm. D. NICOLAUS IGNATIUS GALLOPIN, actor in materia recusationis contra promotores curie spiritualis Bruxellensis.

28. (F. 174-176). Van diveryen ende gestolen goet. Van die hun tleven benemen. Van vangen, sloken ende vangenst costen cipiert ende contracten in vangenisse gemaect. Van confessien ende torture. En latin et en flamand.

29. (F. 177-187). Controversia casus inter promotores curie episcopalis Brugensis et Ioannem Vermereum religiosum Dilegemiensem, pastorem loci de Cruy-Zande.

Les feuillets 187^v-190^v sont blancs.

30. (F. 191-194). De irregularitate.

31. (F. 195-196). [De clerico tholosano impudico]. Solutio EPONI BOETH, G. DE SPIRA, ANTONII BRICT, N. PLICHON. Duaci, 1634.

32. (F. 197). Raptus a quo iudice punietur? Solutio B. OOMS, Gandavi, 2 ian. 1646.

33. (F. 198-227). [Appellatio pro Egidio Molarcha].

34. (F. 228-230^v). [Resolutio pro Marco Huet data a NAT. CHAMART, F. G. BLANCHE et NIC. DU BOIS].

Le feuillet 231 est blanc.

35. (F. 232-236). De simonia.

Les feuillets 236^v-239^v sont blancs.

36. (F. 237-241^v). Simonia per tertium commissa an resignatorium spoliat beneficio.

Les feuillets 242-243^v sont blancs,

37. (F. 244-246, 259-268). [In casu simoniae perpetratae a D. Georgio de la Vieville et D. Quintino de Biche, pastore in Watou,

solutio data a F. COTTATA, 22 octobris 1649; P. DE COURTEVILLE, I. SUGX et C. VAN DEN BERGHEN, Brugis, 3 novembris 1849; A. CATULLE, Tornaci, 18 novembris 1649; NICOLAO LE LONG, MARTINO DENYS, FRANCISCO VAPIO, ANTHONIO BRICT, Douai, 30 iunii 1650].

Les feuillets 246^v-247^v sont blancs.

38. (F. 248-249^v). [Solutio in casu simoniae data a N. DU BOIS, Lovanii 29 decembris 1654].

39. (F. 250-251). Simonia, ex aurèis decisionibus seraphici OLIVARII RAZZALI Sacrae Rotae decani, 28 maii 1592.

40. (F. 252-258). [Solutiones in casu simoniae patratæ a Ioanne de Flines Rectore capellaniae in Anthoing, datae a I. BOURDON, Came-raci 26 septembre 1654; H. TRIGULT, IOANNE LE MAIRE, I. F. PRETERE, Duaci 26 octobre 1654].

41. (F. 259-297). Consilium IOANNIS FRANCISCI PRETERI, Duaci, 3 augusti 1655, in causa Gabrielis Coppin contra Iacobum de Bucq; item C. COLLET, Insulis, 20 iulii 1654 et BOURDON.

42. (F. 298-298^v). De simonia. Ex decisionibus cardinalis PULCI decisio 171.

Le feuillet 299 est blanc.

43. (F. 300-301). Le crime de sodomie. En français.

44. (F. 302-328^v). Advertissementum circa vitium frigiditatis. Mariti obiecta.

Le feuillet 329 est blanc.

45. (F. 330-331^v). De impotentia coitus ex SANCHEZ.

Papier; 331 feuillets; 0^m,315 × 0^m,206; XVII^e siècle. Demi-reliure moderne; dos en maroquin rouge, avec le titre doré: *Zipaci, Laurin, Du Boi, Razzali et aliorum decisiones iuris*; plus bas, le chiffre couronné de Léopold I^{er}.

2673. (22108). — PROCÈS CANONIQUES.

1. (F. 1-134^v). Recueil de pièces d'un procès plaidé devant l'officialité de Liège au sujet de la possession de la cure de Marneffe entre Nicolas Brustin et Lambert Grégoire.

2. (F. 135-263^v). Pièces du procès de Robert de Tru et de Martin Feyn plaidé devant l'officialité de Liège, au sujet du bénéfice de Sainte-Catherine et de Sainte-Barbe dans l'église cathédrale de Liège (1).

Papier; 263 feuillets; 0^m,293 × 0^m,193; XVI^e et XVII^e siècle. Demi-reliure moderne.

2674. (22110). — PROCÈS CANONIQUE.

Pièces d'un procès concernant le bénéfice des autels de Sainte-

(1) Voir aussi le ms. suivant n° 2674 (22110).

Catherine et de Sainte-Barbe, dans l'église cathédrale de Liège (1). Ce procès est en cause de Pierre et Jean Houward contre Guillaume Herck.

Papier; 72 feuillets; 0^m,295 × 0^m,192; XVII^e siècle. Demi-reliure du même temps.

2675. (20935-36). — CLAUDIUS MONETT. PROCESSUS.

1. (F. 1-6^v). [CLAUDIUS MONETT]. Tractatus theologicus, canonicus et moralis quo probatur caput sextum decretorum et statutorum synodi dioecesanæ Mechliniensis sub titulo decimo septimo de vita et honestate clericorum non posse applicari ecclesiasticis, qui gratis et sine culpa patiuntur obloquia propter cohabitationem aut conversationem mulierum (2).

2. (F. 7-12^v). [CLAUDIUS MONETT]. Summarium processus diffamatorii instituti die tertia february millesimi sexcentissimi quadragesimi secundi per Servatium Caimo, promotorem curiæ archiepiscopalis Mechliniensis contra R. D. Claudium Monett S. R. E. Presbyterum, Prothonotarium in urbe Bruxellensi, concionatorem et confessarium gratuitum et ordinarium.

3. (F. 13-14^v). Reprobatio sive recusatio canonica et legitima personæ R^{di} Dⁿⁱ Amati Coriacho, officialis curiæ archiepiscopalis Mechliniensis, qualitate iudicis in causa promotoris eiusdem curiæ, instituta die tertia february anni 1642 contra R^{dum} Dominum Claudium Monett.

Le feuillet 15 est blanc.

4. (F. 16-20^v). Tractatus theologicus et canonicus de natura, virtute et obligatione statutorum in genere, per hypotheses et theses digestus et applicatus ad statuta curiæ archiepiscopalis Mechliniensis ad R. D. Henricum Calenum archipresbyterum, sacrae theologiae licentiatum.

Papier; 20 feuillets; 0^m,33 × 0^m,215; XVII^e siècle. Cartonnage.

2676. (21476). — DE RECEPTIONE BULLARUM.

1. (F. 1). Titre.

2. (F. 2-7). [Consultatio, litterae de egressu Claudii Monett e Societate Iesu].

3. (F. 8-40). Ius Belgarum circa Bullarum pontificiarum receptionem.

Papier; 40 feuillets; 0^m,315 × 0^m,204; XVII^e siècle. Cartonnage.

(1) Cf. les feuillets 135-263 du ms. n° 2673 (22108).

(2) En marge, il y a la note: *Exhibitus illustrissimo archiepiscopo Mechliniensi in persona die sabbathino sub vesperam qui erat 24 octob. 1643 per me infrascriptum [Claudium Monett].*

2677. (II. 1276). — CAUSAE IN CURIA ARCHIEPISCOPALI MECHLINIENSI.
En trois volumes.

TOME PREMIER.

En tête, un exemplaire imprimé d'une citation de l'official FRANÇOIS DOMIS pour Jacques De Boom, 12 février 1759.

1. (F. 1-3). Table des matières.
Les feuillets 5^v-6^v sont blancs.
2. (F. 7-188^v). Causae ab anno 1731-1785.

TOME DEUXIÈME.

1. (F. 1). Titre.
2. (F. 2-10^v). Table des matières.
Les feuillets 11-13 sont blancs.
3. (F. 14-260). Registrum sententiarum latarum in curia archiepiscopali Mechliniensi, item concordiarum inter partes initarum neonon gratiarum reis concessarum, 1758-1784.

TOME TROISIÈME.

1. (F. 1-6). Table des matières.
Le feuillet 7 est blanc.
2. (F. 8-306). Causae ab anno 1765-1771.
Suivent diverses pièces détachées.
 - a) Citation imprimée de J. F. MELCHIOR official de Malines pour Isabelle Servranckx, 23 janvier 1740.
 - b) Pièce du cardinal ANDRÉ CORSINI pour la duchesse de Looz Corswarem, 31 octobre 1770.
 - c) Redenen van verbodt voor Jouffvrouw Elisabetha Huygens tegens Peeters van Winkele.
 - d) Procuration donnée au notaire Le Charlier pour l'affaire de la duchesse de Looz Corswarem, 22 août 1770.
 - e) Lettre de J. VAN ONGHEVAL avocat à Termonde à De Bruyne procureur au grand Conseil de Malines.

Papier; 188, 260 et 306 feuillets; 0^m,376 × 0^m,237 et 0^m,319 × 0^m,191; XVIII^e siècle. Ces volumes ont été acquis en mai 1890 à la vente De Bruyne à Malines (1), pour fr. 22,00. Cartonnage; au dos, le titre doré : *Geestelyk hof. Mechelen.*

2678. (II. 1617). — RECUEIL DE DROIT CANONIQUE.

1. (F. 1-27^v). Dissertatiuncula super articulos declarationis congregationis cleri gallicani anno 1682.
2. (F. 28-28^v). Notes sur l'ouvrage : *Ceremonies et coutumes qui s'observent aujourd'hui chez les Juifs, traduit de l'italien de Léon de Modène, rabbin de Venise.*

(1) N° 459 du catalogue.

3. (F. 29). Excerpta ex scripto BONIFACII FERRERII.
4. (F. 30-31). Nota de concilio Basiliensi.
5. (F. 32-140^v). De nominationibus in universitate Lovaniensi. *Des. mutil.*
6. (F. 141). Article LIX de la Joyeuse entrée jurée par Sa Majesté impériale et royale Joseph II, 17 juillet 1781.
7. (F. 142-143^v). Édît de l'empereur [JOSEPH II] concernant l'établissement du Séminaire général dans l'Université de Louvain, du 10 octobre 1786.
8. (F. 144-148^v). Lettre de S. E. le cardinal archevêque de Malines JEAN-HENRI DE FRANKENBERG], 6 août 1790, et réponses des États respectifs des provinces.
Le feuillet 149 est blanc.
9. (F. 150-151^v). Apographum epistolae encyclicae eminentissimi [cardinalis DE FRANKENBERG] pro celebrandis exequiis Leopoldi 2.
10. (F. 152-152^v). Copia [epistolae scriptae a cardinale BRISCA] ad ecclesiastica Galliarum negotia pertractanda.
Le feuillet 153 est blanc.
11. (F. 154-155). Indultum SS^{mi} Domini [PII VI] pro fidelibus regni Galliarum, 6 iunii 1798. — Extractum ex litteris [pro morte Pii VI], 29 octobris 1799.
12. (F. 156-157^v). [Litterae] IOANNIS HENRICI [DE FRANKENBERG], 5 februarii 1801.
13. (F. 158-158^v). [Litterae] IOANNIS ARMANDI DE ROQUELAURE archiepiscopi Mechliniensis, 5 iulii 1802.
14. (F. 159-160). [Epistola cardinalis CAPRARA, 28 févr. 1803].
15. (F. 161-161^v). Lettres de J. B. VAN VRECKEM, secrétaire de l'archevêché de Malines.
16. (F. 162-162^v). Déclaration du cardinal CAPRARA au sujet du concordat, 7 juin 1804.
17. (F. 163-163^v). Lettre de FÉLICITÉ VAN AERDE. 24 décembre 1806.
18. (F. 164-175^v). Argumenta quaedam pro liceitate executionis decreti episcoporum circa novum catechismum.
Le feuillet 176 est blanc.
Suit un exemplaire imprimé des *Animadversiones in decretum IV aprilis 1806*.
19. (F. 184-184^v). Extract uijt de Gazette van Hanicq, n^o 163, 20 nov^{ber} 1809; uyt de Annonces, n^o 175, 12 N^{bre}.
20. (F. 185-185^v). Circulares 3 augusti ad land-decanos.
Le feuillet 186 est blanc.
21. (F. 187). Circularis 20 iunii 1810.
22. (F. 188-197). Adresse du Chapitre [de Malines], dans *Journal de l'Empire*, 8 janvier 1811.

23. (F. 198-199). E. C. Archiepiscopo Mechliniensi pastores civitatis Mechliniensis.

24. (F. 200). Pièces à produire pour toucher les arrérages des pensions accordées aux religieuses des couvents supprimés.

25. (F. 201-203^v). Extrait sur le serment constitutionnel. En latin.

26. (F. 204-207^v). Extrait de la *Gazette de Francfort*. Lettre adressée au rédacteur de la gazette *L'Observateur*.

27. (F. 208-219^v). Note sur quelques auteurs du commencement du XIX^e siècle.

28. (F. 220-223). Acta capituli Sanctae Mariae Antverpiensis.

29. (F. 224-227^v). Lettre du cardinal E. DE GREGORIO à l'*Ami de la Religion*, 5 novembre 1821. — Extrait du même journal, n^o 758.

30. (F. 228-229). Lettre au *Courrier de la Meuse*, 20 juillet 1822.

31. (F. 230-231^v). E. M. B., curé du diocèse de Montpellier. Lettre à *L'Ami de la Religion*, n^o 819, 15 juin 1822.

32. (F. 232-234). Principe unique pour résoudre les questions précédemment agitées dans le royaume des Pays-Bas sur la Ligue constitutionnelle des pouvoirs entre la puissance temporelle et civile dans l'exercice de la religion catholique, apostolique, romaine, et dans les matières ecclésiastiques mixtes.

33. (F. 235-236). [Règlement des quarantaines, réponse à une demande du nonce. En flamand.

Papier; 236 feuillets; 0^m,343 × 0^m,212; XVIII^e et XIX^e siècle. Ce volume a été acquis en 1895; il provient des héritiers de Mgr De Ram. Demi-reliure moderne.

2679. (II. 201). — RECUEIL DE PIÈCES SUR LE CONCORDAT DE 1813.

1. (F. 3-3^v). Extrait de la *Gazette* du 31 janvier 1813.

2. (F. 3-6). Texte du concordat du 25 janvier 1813.

3. (F. 6-14). Senatus-Consulte du 5 février 1813.

4. (F. 14^v-17^v). Message de l'empereur au Sénat, 7 avril 1813. — Décret impérial de Fontenaibleau, 26 janvier. — Relation de l'histoire du concordat. — Décret impérial du 25 mars.

5. (F. 17^v-54). Deux lettres, l'une du 29 avril, l'autre du 2 mai 1813. — La première est signée : *Votre très humble et très dévoué serviteur connu*, et la seconde concerne le titre d'archevêque de Malines donné à M. de Pradt par les vicaires-généraux Forgeur et Huleu.

Papier; 34 feuillets; 0^m,206 × 0^m,12; XIX^e siècle. Ce volume a été écrit par Mgr De Ram. Sur la couverture, on lit, à l'extérieur : *Ex Libris P. F. X. De Ram, presb.*, et à l'intérieur : *Ex Libris P. F. X. De Ram Lov. Presb. 1828*. Ce volume a été donné à la Bibliothèque royale par les héritiers de Mgr De Ram. Cartonnage.

2680. (II. 200). — NOTES SUR LE CONCORDAT DE 1827 (1).

1. (F. 1-4^v). Quelques remarques critiques sur la traduction française de la bulle explicative du concordat, publiée par *La Gazette des Pays-Bas* (2).

2. (F. 4^v-13). Articles sur le concordat (3).

3. (F. 13-15). Circulaire confidentielle adressée du cabinet du Ministère de l'Intérieur aux gouverneurs des diverses provinces du royaume (4).

4. (F. 16-19). Articles sur le concordat (5).

5. (F. 20-25^v). Articles sur la circulaire confidentielle (6).

6. (F. 26-46). Autres articles à propos du concordat (7).

7. (F. 46-49, 52-63^v). Articles sur l'ouvrage : *Considérations d'un Belge sur le Concordat de 1827* (8).

8. (F. 49^v-51^v). Adresse en réponse au discours du Trône (9).

9. (F. 64-78). Divers articles sur le concordat (10).

10. (F. 79-80^v). De la discipline et des libertés de l'église belge.

11. (F. 81-100^v). Arrêté général du roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas sur l'organisation du culte catholique romain. Avec divers commentaires.

12. (F. 101-106), Minute d'une bulle de Pie VIII érigeant les évêchés de Belgique d'après le concordat de 1827 (11).

Papier; 106 feuillets; diverses dimensions; 0^m,20 × 0^m,116; 0^m,25 × 0^m,28; 0^m,34 × 0^m,204; XIX^e siècle. Ce volume a été remis à la Bibliothèque royale de Belgique par les héritiers de Mgr De Ram. Demi-reliure.

2681. (21023). — DECISIO IURIS.

Délibération de la Faculté de Douai en cause d'une séparation matrimoniale.

(1) Ce concordat a été conclu en 1827 entre le Saint-Siège et Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas.

(2) Ces remarques ont paru dans *Le Courrier de la Meuse*, n^o 238, 7 octobre 1727.

(3) Cf. *ibid.*, n^o 240, 10 oct. 1827; n^o 243, 13 oct. 1827; n^o 244, 14 oct. 1827.

(4) *Ibid.*, n^o 245, 15 et 16 oct. 1827.

(5) *Ibid.*, n^o 246, 17 oct.; n^o 247, 18 oct. 1827.

(6) *Ibid.*, n^{os} 247, 248, 19 oct. 1827; 249, 20 oct.

(7) *Ibid.*, n^{os} 250, 21 oct.; 252, 24 oct.; 253, 25 oct.; 254, 26 oct.; 256, 28 oct.; 259, 1 nov.; 260, 2 et 3 nov. 1827.

(8) *Ibid.*, n^{os} 260, 2 et 3 nov.; 263, 7 nov.; 265, 9 nov.; 270, 15 nov.

(9) *Ibid.*, n^o 261, 4 nov.

(10) *Ibid.*, n^{os} 271, 16 nov.; 274, 20 nov.; 279, 25 nov.; 283, 30 nov.; 285, 2 décembre; 291, 9 déc.; 24 sept. 1827.

(11) Cette minute de la main de Mgr De Ram, surchargée de ratures et augmentée de notes, donne à penser que le savant Recteur de l'Université de Louvain n'a pas été étranger à la rédaction de la Bulle.

Papier; 8 feuillets; 0^m,21 × 0^m,165; XVII^e siècle (1637), car on lit, f. 8^v: *A Douay ce 14 mars 1637.*

2682. (22045). — DE IURE ECCLESIASTICO IN GERMANIA. En allemand.

TITRE. Directorium über nachfolgende wichtige Angelegenheiten des freye Exercitium Religionis Augustanae confessionis in denen Dreyrn Ihre Kayserlichen und Königlichen Majestät durch den Tod des von deme Königlichen Piastœischen Stamme, letzteren Herzogs Weyland Ihr. fürstliche durch I. S. G. Herzogs George Wilhelms verfallenen Erb-fürstenthümer Liegnitz, Trieg und Wohlau betreffende.

Des. mutil. (au milieu du § XXIV, et la table en tête du traité va jusqu'au § XLVII) nicht den geringsten Zweifel haben dasselbiger

Papier; 20 feuillets; 0^m,345 × 0^m,215; XVII^e siècle; ancienne pagination, p. 369-412; f. 1, il y a la cote: *Lit. M.* Demi-reliure moderne.

2683. (21479). — DES CONCORDATS. En français.

1. (F. 1-49^v). Questions sur les concordats germaniques.
2. (F. 50-53^v). Copie d'une lettre écrite par le Sr conseiller DUPAIX au secrétaire du Nonce à Bruxelles.

Papier; 53 feuillets, plus sept feuillets blancs à la fin du volume; 0^m,322 × 0^m,195; XVIII^e siècle. Ce volume provient des Archives générales du Royaume; il en porte encore, f. 1 et f. 53^v, l'estampille rouge. Cartonnage.

2684. (14537). — QUÆSTIONES ex iure ecclesiastico Germaniæ.

Papier; 100 feuillets; 0^m,22 × 0^m,167. Papier, demi-reliure moderne; dos en maroquin rouge, à titre doré, avec le monogramme couronné du roi Léopold I^{er}.

2685. (805). — DECISIONES IURIS.

1. (F. 1-3^v, 38-40^v, 4-12^v). Responsiones LELII CECCHOLI et HIPPOLYTI MORETHI pro D. Honofrio Tempesta contra D. Vincentia uxorem D. Iohannis Baptistæ Radij.

2. (F. 13-18). Item ANTONII CARCAROSI pro Domna Vincentia Brambilla contra D. Honufrum Tempesta.

Le feuillet 19 est blanc.

3. (F. 20-29^v). Summarium iurium pro D. Honofrio Tempesta.

4. (F. 30-32). Taxa mercedum notariorum curiæ.

Les feuillets 32^v-33^v sont blancs.

5. (F. 34-35^v). HERCULES RANGONUS. Pro D. Mutio Passarino contra capitulum Lateranensem et alios responsio facti.

6. (F. 36-37^v). Pro RR. DD. Arnoldo et aliis consortibus contra D. Ioannem Rasfelt memoriale.

7. (F. 41-41^v). Pro D. Honofrio Tempesta contra D. Vincentiam uxorem D. Io. Baptista Radij.

Papier; 41 feuillets, plus quatre de garde; XVI^e siècle; écriture italienne. Demi-reliure moderne; il y a erreur de reliure, les feuillets 38-40 doivent suivre les trois premiers.

II. Droit civil.

1. CODES DE DROIT CIVIL.

2686. (125). — IUSTINIANUS. Codex.

1. (F. 1-1^v). Notes de droit civil.
2. (F. 2-191^v). [IUSTINIANUS. Codex].
3. (F. 192). Summe van der renten ter sluus.

Parchemin; 192 feuillets; 0^m,40 × 0^m,24; XIII^e siècle, sauf les feuillets 7-28, qui sont du XIV^e; deux colonnes, gloses et commentaires dans les marges; de-ci de-là quelques letrines avec sujets grotesques et animaux. F. 1, il y a la note: *Societatis Iesu Brugae*. Reliure moderne, ais de bois recouverts de toile brune, coins en cuir.

2687. (3221). — IUSTINIANUS. Codex.

Tres libri ultimi codicis IUSTINIANI.

Parchemin; 56 feuillets; 0^m,347 × 0^m,228; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues. F. 1, on lit la note: *Collegii Societatis Iesu Luxemburgi 1677*. Demi-reliure moderne.

2688. (5670). — IUSTINIANUS. Digestum.

1. (F. 1^v). Fragment d'un traité de droit.
Le feuillet 2 est blanc.
2. (F. 3-4^v). Index.
3. (F. 5-317^v). Domini IUSTINIANI sacratissimi principis iuris enucleati ex omni veteri iure collecti digestorum seu pandectarum XXXIX liber. — En marge, commentaire de GUILLAUME D'IRLANDE, s'il faut en croire la note f. 311^v: *Explicit textus libri noni quem Guillelmus de Ybernia notavit*.
4. (F. 318). Suite du fragment du f. 1^v.

Parchemin; 318 feuillets; 0^m,448 × 0^m,275; XIV^e siècle; deux colonnes; très jolies letrines rouges et bleues rehaussées d'or; initiales en bleu. En tête de chaque livre, miniature symbolique du sujet qui y est traité: f. 5, un messager apportant un écrit; f. 26^v, cérémonie de la *manumissio*; f. 56^v, le chasseur lançant son chien; f. 82, signification de la sentence; f. 100^v, la justice et deux assesseurs; f. 131^v, scène du même genre; f. 149, la justice entourée de quatre assesseurs; f. 169^v, même scène, avec deux juges; f. 198^v, Benjamin arrêté comme ayant dérobé la coupe du roi; f. 230^v, le roi ordonnant de couper l'oreille à un délinquant; f. 260, le roi accueillant un appel; f. 278^v, le magistrat donnant droit

de cité. F. 1^v, on lit : *Iste liber est Michaelis de Silice*, et f. 317^v : *Iste liber est Michaelis de Silice, Aelmanni clerici Auscensis*. Les armoiries de la maison de France se trouvent f. 4^v (1). Reliure du XVII^e siècle, parchemin.

2689. (5671). — IUSTINIANUS. Codex.

1. (F. 1-323). Digestum vetus. — Avec commentaire perpétuel dans les marges.

2. (F. 324-324^v). Rubrice codicis.

Parchemin ; 324 feuillets ; 0^m,435 × 0^m,257 ; XIV^e siècle ; deux colonnes ; initiales rouges et bleues. F. 1, il y a les armoiries de la maison de France (2). Reliure moderne vélin.

2690. (5672). — INFORTIATUM.

1. (F. 1-290). Tres partes apparatus Infortiati.

2. (F. 290^v-291^v). Notes diverses de droit canon.

Parchemin ; 291 feuillets, plus sept feuillets de papier blanc en tête du volume et sept à la fin ; 0^m,411 × 0^m,255 ; XIV^e siècle ; deux colonnes, avec commentaire dans les marges ; initiales rouges et bleues. F. 1, il y a les armoiries de la maison de France (3). Reliure parchemin.

2691. (9241). — IUSTINIANUS. Codex.

1. (F. 1^v). [De officio domicelli et domicellae]. Fragment.

2. (F. 2-338^v). Codicis divi IUSTINIANI sanctissimi principis [libri IX].

3. (F. 339-348). Tables.

4. (F. 348-349). Notes de droit.

Parchemin ; 349 feuillets ; 0^m,434 × 0^m,285 ; XIV^e siècle ; deux colonnes ; nombreuses notes marginales et commentaire perpétuel ; initiales rouges et bleues ; curieuses capitales à grotesques en toutes couleurs (4), de facture italienne. Très jolies miniatures représentant : f. 2, Justinien promulguant le code ; f. 4^v, la Sainte Trinité ; f. 49, avocats plaidant devant le juge ; f. 78, juge et procureurs ; f. 102^v, juge faisant prêter serment ; f. 141, célébration du mariage ; f. 189^v, esclave fugitif battu de verges ; f. 242, libération d'un esclave ; f. 281, l'interdit ; f. 314, coupable auquel on coupe les pieds. F. 349, curieux dessin à la plume de deux poissons fantastiques. F. 2 et f. 4^r, il y a les armoiries de la maison de France (5). Demi-reliure moderne ; dos en maroquin rouge, avec le titre doré : *Codex Iustiniani* et le chiffre couronné de Léopold I^{er}.

2692. (9141). — IUSTINIEN. Digeste.

1. (F. 1-1^v, 310-310^v). Fragment d'un traité de droit canon.

(1) Voir les n^{os} suivants 5671, 5672 et 9241.

(2) Cf. n^{os} 5670, 5672, 9241 et 14299-300.

(3) Cf. n^{os} 5670, 5671 et 9244.

(4) Voir le n^o 7453.

(5) Voir les n^{os} 5670, 5671 et 5672.

2. (F. 2-303). Digesti liber XXXIX... liber I.
3. (F. 303^v). Tabula.
4. (F. 304-309^v). Commentaire de droit civil.

Parchemin ; 310 feuillets ; 0^m,40 × 0^m,243 ; XIV^e siècle ; deux colonnes ; commentaires et notes nombreuses dans les marges ; initiales rouges et bleues, en tête de chaque titre, capitales en toutes couleurs rehaussées d'or, et miniatures représentant : f. 2, la *nuntiatio novi operis* ; f. 25^v, la libération d'un serf ; f. 60, la chasse au cerf ; f. 83^v, appel d'un jugement ; f. 100^v, une ville en interdit ; f. 128^v, un juge donnant des exceptions ; f. 144, un juge expliquant le devoir des époux ; f. 163^v, juge recevant des mandataires et des garants ; f. 191^v, juge réprimandant une femme ; f. 219, oreille coupée à un délinquant ; f. 250, juge recevant des appels ; f. 263, cortège de citoyens. F. 1, il y a la cote : *K-K 3-1* du monastère de Saint-Laurent, à Liège, en dessous et f. 310^v, l'estampille rouge, *R. F.*, de la Bibliothèque nationale de Paris. Reliure moderne, veau raciné ; filets d'or ; au dos, le titre doré, qui se trouve aussi à l'intérieur sur une étiquette en maroquin rouge : *Digesti liber XXXIX et seq.*, avec les armes de Belgique et l'inscription : *Bibl. royale* ; tranche dorée.

2693. (19119, 19120, 19121). — IUSTINIANUS. Codex. En trois volumes.

TOME PREMIER (n° 19119).

Digestum vetus.

TOME DEUXIÈME (n° 19120).

Inforciatum.

TOME TROISIÈME (n° 19121).

1. (F. 1-1^v). Index.
2. (F. 2-243^v). Apparatus digesti novi.

Parchemin ; 350, 283 et 243 feuillets ; 0^m,432 × 0^m,28 ; XIV^e siècle ; trois colonnes ; initiales rouges et bleues ; titre courant en rouge. Il y a dans ces volumes un certain nombre de miniatures allégoriques ; dans le tome I, f. 3, Justinien promulguant le Code ; f. 20, les diverses juridictions ; f. 39^v, la requête au juge ; f. 56, un professeur de droit à son cours ; f. 83, un jugement ; f. 102, dommage causé par les troupeaux ; f. 109^v, symboles d'usufruit ; f. 125^v, symboles de servitudes ; f. 138, jugement en faveur de l'homme écrasé par un cheval ; f. 142, bornage d'un champ ; f. 166, interrogatoires ; f. 176, passation d'un contrat de vente ; f. 132^v, arrestation d'un voleur ; f. 204, affrètement d'un navire ; f. 218^v, règlement au sujet du bétail ; f. 226, constitution de tuteur ; f. 236, acceptation de mandat ; f. 253, un marchand de bœufs ; f. 268, achat d'un cheval ; f. 287^v, donation de gages et de cautions ; f. 312^v, un jugement ; f. 322, fiançailles ; f. 341, donations entre époux. Dans le tome deuxième, f. 1, cérémonies du mariage ; f. 3^v, le juge décrétant une tutelle ; f. 29^v, dispense de tutelle ; f. 56^v, testament ; f. 85, testament d'un chevalier ; f. 107, malade dictant son testament ; f. 123^v et f. 37^v, légataires ; f. 154, légataires réclamant leurs annuités ; f. 178, autres legs ; f. 200^v, des conditions du testament ; f. 224, le sénatus-consulte de Trebellianus ; f. 250, femmes en dispute ; f. 268, travaux des affranchis. Dans le même volume, f. 283^v, on lit la note : *Istus liber est magistratorum de fieve*. Ces volumes ont été acquis en juillet 1840 de M. Van Meenen, président à la cour de cassation de Bruxelles, pour fr. 2840. Très curieuse reliure ; ais

de bois recouverts de veau brun estampé; jolis fers (1); sur chacun des plats, il y a sous corne et encadrées de cuivre les étiquettes suivantes : *Digestum vetus*, *Inforciatum*, *Digestum novum*.

2694. (12084). — IUSTINIANUS. Codex.

1. (F. 1-1^v). Table.
2. (F. 2-218^v). IUSTINIANUS. Codex cum glossis.
3. (F. 219-219^v). Rubricæ librorum codicis.

Parchemin; 219 feuillets, plus trois de garde; 0^m,337 × 0^m,223; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues; titre courant. Ce volume provient de la bibliothèque Le Candele, dont il y a les armoiries sur le premier feuillet de garde. Demi-reliure moderne.

2695. (14575-76). — IUSTINIANUS. Codex.

1. (F. 1-103^v). Digestum vetus.
2. (F. 104-278^v). Digestum novum.

Le feuillet 279 est blanc.

3. (F. 280-405^v). Codicis domini IUSTINIANI sanctissimi principis perpetui augusti repetite praelectionis liber. *Des. mutil.* in quo et Eutichis cum Nestorio anathemati [zatus est]....

Parchemin; 405 feuillets; 0^m,383 × 0^m,235; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues. Le volume contient plusieurs miniatures : f. 1 et f. 1^v, Justinien rendant la justice; f. 6, les diverses espèces de juridiction; f. 22^v, juge écoutant des plaignants; f. 28, jugement sur la vente d'un cheval; f. 35, arrêté au sujet de la servitude d'un puits; f. 39, au sujet du dommage causé par un cheval; f. 43, sur le bornage des champs; f. 47, interrogatoire; f. 50, des fidécummis; f. 55^v et f. 143^v, arrestation d'un voleur; f. 59, jugement sur le frêt d'un navire; f. 62, règlement pour la possession des troupeaux; f. 65^v, le sénatus-consulte de Velleianus; f. 68, contrats; f. 73 et f. 77^v, vente d'un bœuf; f. 83, gage et caution; f. 86^v, des biens des mineurs; f. 92, scène de jugement; f. 95, les fiançailles; f. 100^v, donations entre époux; f. 104, contrat de mariage; f. 106, construction d'une maison; f. 108^v, nomination d'un tuteur; f. 114, reddition des comptes de tutelle; f. 119^v, f. 154^v et f. 160, malade faisant son testament; f. 127, testament d'un chevalier; f. 134 et f. 139, nomination du légataire; f. 148^v, attribution des legs annuels; f. 167, un sénatus-consulte. Demi-reliure moderne; dos en maroquin rouge, au chiffre de Léopold I^{er}.

2696. (1406). — IUSTINIANUS. Opera.

1. (F. 1-274). [IUSTINIANI Instituta].

Le feuillet 275 est blanc.

2. (F. 276-282). Table des matières.

Papier, aux filigranes de la couronne, de l'ancre, de la coupe, du fourneau; 282 feuillets, plus sept de garde; 0^m,291 × 0^m,205; XV^e siècle. L'estampille rouge, *R. F.*, de la Bibliothèque nationale de Paris, se trouve f. 1 et f. 282^v. Reliure restaurée du XVI^e siècle, veau brun estampé; au dos, le titre doré : *Ius Iustinianar.* MS.

(1) A savoir les douze fers décrits par [J. WEALE], *Bookbindings*, p. 177, n. 356.

2697. (3405). — IUSTINIANUS. Institutiones.

1. (F. 1-1^v). In civiles divi Iustiniani institutiones praefatiuncula.

2. (F. 2-162^v). [IUSTINIANI institutiones].

3. (F. 163-164^v). Index alphabeticus quatuor librorum institutionum.

Au verso de la couverture, il y a un certain nombre de rébus dont le premier doit se lire : *De terra es et in terram ibis*, et l'autre : *J'ai soupé du souper qu'a soupé le roy, si j'ay soupé, c'est de grand appétit*.

Papier; 168 feuillets; 0^m,305 × 0^m,203; XVII^e siècle (1612-1613), car on lit, f. 1^v : *Anno 1612, 13^o octob.*, et f. 164^v : *Finis ... anno 1613*. F. 1 et f. 164^v, il y a l'indication suivante d'un ancien possesseur : *Ex libris V. Claesman, Ex libris Valentini Claesman* et sur le premier feuillet de garde : *Ferdinandi van der Schuere*. Reliure parchemin.

2698. (21754). — IUSTINIANUS. Instituta.

1. (F. 1-451). Instituta divi IUSTINIANI imperatoris.

2. (F. 452-467). Index questionum in his 4 libris Institutionum reperiendarum.

3. (F. 468-522). Extraits incomplets d'un traité de droit. Entre autres, les feuillets 507-522 sont la retranscription des feuillets 364 sqq.

Papier; 522 feuillets; 0^m,325 × 0^m,205; XVII^e siècle. Ancienne pagination, p. 1-956, à laquelle manquent les pp. 193-208. Reliure parchemin.

2699. (20953). — CORPUS IURIS.

Corpus iuris universi iuxta ordinem Institutionum Imperialium in IV tomos distributum cum notis ad usum Belgii illustratum.

Papier; 379 feuillets; 0^m,38 × 0^m,235; XVIII^e siècle. Ce volume provient des Archives générales du Royaume, dont le timbre se voit encore f. 1 et f. 379. Demi-reliure moderne, parchemin.

2700. (20974). — CORPUS IURIS PUBLICI (1).

1. (F. 1-4^v). Prospectus titulorum totius operis.

2. (F. 5-226^v). Corpus iuris publici universi iuxta ordinem Institutionum imperialium in IV libros distributum. Conspectus totius operis.

Papier; 226 feuillets; 0^m,38 × 0^m,235; XVIII^e siècle. Ce volume est écrit de la même main que le n^o 20953. Il a été envoyé à la Bibliothèque royale par les Archives générales du Royaume, en 1852. Demi-reliure parchemin.

2701. (15192). — DELECTUS LEGUM EX CODICE IMPERATORIS IUSTINIANI.

Papier; 16 feuillets, plus vingt-six feuillets restés blancs; 0^m,16 × 0^m,102

(1) Ce volume sert de table au n^o 20953.

XVIII^e siècle (1716). Ce manuscrit a fait partie de la collection van Hulthem (1).
Reliure du XVIII^e siècle, parchemin.

2702. (15193). — EXCERPTA PANDECTARUM.

TITRE. Memoriale iuridicum continens ea excerpta quae in Pandectis asterisco notantur (2).

Papier; 17 feuillets, plus dix-huit restés blancs; 0^m,16 × 0^m,102; XVIII^e siècle.
Autrefois ce volume appartenait à Ch. van Hulthem (3). Reliure du XVIII^e siècle, parchemin.

2703. (15194). — DELECTUS CAPITUM EX LIBRIS BASILICON, VOL. I.

Papier; 44 feuillets; 0^m,155 × 0^m,101; XVIII^e siècle. Ce volume provient de van Hulthem (4). Reliure parchemin.

2704. (II. 1768). — DIGESTUM. Fragments.

Ce volume se compose de fragments d'anciennes gardes qu'on a recueillies. On distingue les pièces suivantes.

1. (F. 1-1^v). Digestorum liber V, tit. III, 20, § 6-21.
2. (F. 2^v-2). Digestorum liber V, tit. III, 25, § 5-15.
3. (F. 3^v-4). Digestorum liber V, tit. III, 50, § 1.
4. (F. 4^v-4). Digestorum lib. V, tit. IV, § 3-9.
5. (F. 5-5^v). Digestorum lib. XLI, tit. III, § 27-38.
6. (F. 6-6^v). Digestorum liber XLI, t. VI, § 1.
7. (F. 7-7^v). Fragment du Digeste.
8. (F. 8-8^v). [De feudo gardie et gastaldi].
9. (F. 9-9^v). [De legationibus].
10. (F. 10-10^v). Suite du fragment précédent.
11. (F. 11-11^v). [De venditione].
12. (F. 12-13^v). [De emptore].
13. (F. 14-15^v). [De societate].
14. (F. 16-16^v). [Repertorium iuris, litt. P et S.].

Parchemin; 16 feuillets montés sur onglets; diverses dimensions; XIII^e et XIV^e siècle. Demi-reliure.

2705. (613). — IUSTINIANUS. Instituta. Versio graeca THEOPHILI (5).

1. (F. 1-8^v). [Vocabularium latino-graecum verborum iuris].
2. (F. 8^v). Collectanae aliquot regulae iuris.
3. (F. 9). Περί νόμου φουφίου ἀναίρέσεως.

f1) Cf. *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, manuscrits, p. 19, n° 65.

(2) Puis, il y a la note; *Initium fit a libro 15 ss.*

(3) Voir *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, manuscrits, p. 19, n° 66.

(4) Voir *ibid.*, t. VI, manuscrits, p. 19, n° 66.

(5) Cette version a été publiée par Viglius, à Bâle chez Froben et à Paris chez Wechel en 1534, in-8°.

4. (F. 9-9^v). Praefatio in institutiones alia quam Iustiniani.
5. (F. 10-277). Ἀρχὴ τῶν ἰστυπύτων Θεοφίλου ἀντικλήνσωρος.
6. (F. 277^v). Notes de droit : *Propter rem vel causam causa honestu vel turpis. — Turpitude dantis, accipientis vel utriusque. — Meretrici non turpe accipere mercedem, sed turpe est esse meretricem.*

Papier; 277 feuillets; 0^m,311 × 0^m,202; XVI^e siècle; signatures α-αυ-κην. F. 1, on lit la note : *Descriptum exemplar ab Constantino natione greco Venetiis anno 1533 ex veteri exemplari Io. Baptistae Aegnatii ad usum Viglii Zuichemi Phrysii doctoris in utroque iure.* Demi-reliure du XVII^e siècle restaurée, veau estampé; au dos, en maroquin fauve, le titre doré; *Theophili. De Institutionibus imperatoris Iustiniani; XV saec.*; en dessous le chiffre couronné de Léopold I^{er} (1).

2706. (7020-21). — IUSTINIANUS. Instituta. Versio graeca THEOPHILI.

1. (F. 1). Arbre généalogique. En grec.
2. (F. 2). TITRE. *Titulus operis Institutiones D. Iustiniani in Graecam linguam per THEOPHILUM Antecensorem olim traductae, ac nunc primum in lucem restitutae cura et studio Viglii Zuichemi Phrysii quarum utilitatem abunde eiusdem declarat praefatio ad opt. max. Imp. Carolum Quintum* (2).
3. (F. 2-316). Βίβλος τῶν ἰστυτούτων.
4. (F. 317-318). [Variantes] (3).

Papier; 318 feuillets; 0^m,303 × 0^m,208; XVI^e siècle (1532), car on lit, f. 316: *Scriptis D. Viglio et studiosis omnibus Hyeronymus Agninus, Patavii XV Kal. Decembris anno salutis 1532.* Reliure du XVII^e siècle, veau estampé (4).

2707. (9234). — IUSTINIEN. Digeste. En français.

1. (F. 1-2). [Table].

(1) Voir, au sujet de ce manuscrit, J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 79, et PH. BERNARD, *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur au sujet du manuscrit de la paraphrase grecque de Théophile déposé à la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne*, Bruxelles, 1843; H. OMONT, *Catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque royale de Bruxelles*, p. 19, n^o 38.

(2) Ce manuscrit est celui que Viglius prépara pour l'impression. Il a été transcrit sur l'exemplaire légué à la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise par le cardinal Bessarion. Cf. PH. BERNARD, *op. cit.*, p. 4.

(3) On lit, en tête de ces additions : *Lectori S. Cum iam hasce Institutiones imprimere cepissemus allatum est nobis aliud exemplar ab ipso Viglio ad utriusque veteris codicis (cuius in praefatione mentio fit) collectionem recognitum. Itaque que illic ad eum usque locum ad quem perveneramus emendata comperimus, honestum iudicavimus paucis annotare, deinceps vero recognitum exemplar secuti sumus.* Cet *aliud exemplar* est le n^o 613 de la Bibliothèque royale que nous venons de décrire. Cette note de Frobenius est confirmée par deux lettres de Viglius, *op. XCI ad Petrum Bansonum*, apud HOYNCK VAN PAPENDRECHT, *Analecta belgica*, t. II, part. II, et *epistola CXIV, ibidem*, Cf. J. BRITZ, *op. cit.*, p. 79.

(4) Voir une description de ce manuscrit par H. OMONT, *op. cit.*, p. 10, n^o 37.

2. (F. 3-320). Livre des digestes au glorieus empereor IUSTINIENS (1).

Parchemin; 330 feuillets; 0^m,42 × 0^m,287; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues. En tête de chacun des vingt-quatre livres, superbes capitales rehaussées d'or, en toutes couleurs; chiffre courant, signatures *ar-z*; *A-Zurx*. F. 2, miniatures représentant le sujet du livre; f. 18, les juges; f. 40, les avocats; f. 50^r, sentences prononcées; f. 83^r, plaidoyers; f. 107^r, la cueillette des fruits; f. 121^v, prise de possession; f. 133^v, ravages causés par les animaux; f. 146^v, le labourage; f. 198^r, testateur et héritiers; f. 168, ventes et achat; f. 185, contrats divers; f. 198, voyage sur mer; f. 208, concession de certains droits au fils et au serf; f. 218, juges et plaideurs; f. 226^v, appel au prince; f. 242, serment; f. 255, achat d'un cheval; f. 273, remise d'un gage; f. 291, offre de garanties; f. 306^r, les fiançailles; f. 321^r, dons entre mari et femme. On lit, f. 330 : *Cest le livre appelle le Digeste vielle traitant de justice et de droit ou il y a XXV hystoires lequell est à Monseigneur Charles de Croy comte de Chimay*. CHARLES. F. 330^r, il y a le nom propre : *Ex Vandenesse*. Reliure moderne, veau raciné; au dos, le titre doré reproduit sur une étiquette en maroquin rouge : *XXIV premiers livres du digeste*, avec les armes de Belgique et l'inscription *Bibl. royale*.

2708. (10467). — IUSTINIEN. Institutes. En français.

Parchemin; 309 feuillets, plus six de garde, au verso du dernier desquels on lit cette note; *Ce livre a trois cens cinq feulhes*; 0^m,275 × 0^m,205; XV^e siècle; ancienne pagination à l'encre rouge 1-314. F. 309, il y a la note; *Ce livre de l'institute est de Nemors conte de la Marche. P. Tropier. Pour Carlat*. Reliure du XVIII^e siècle, maroquin rouge, avec le perron de Liège, les initiales *L. G.*, la date 1731, et les armoiries avec les noms de *H. Bailly* et *Nl. Closset*; tranche dorée (2).

2. COMMENTAIRES DE DROIT CIVIL.

2709. (18384-88). — Azo. Summa super codicem.

1. (F. 1-156). Summa super codice a domno AZONE iuris valde perito (3).
2. (F. 156-164^v). Materia ad pandectam secundum IOH[ANNEM] (4).
3. (F. 164^v-169). Summa extraordinaria a domino HUGOLINO apposita (5).
4. (F. 169-186^v). Summa Institutionum.
5. (F. 187-197). Summa domni Ac[CURSI].

(1) Voir GRÖBER, *Grundriss der romanischen Philologie*, p. 1035.

(2) Voir les n^{os} 2600 (10570) et 2732 (10573).

(3) Voir M. DE SAVIGNY, *Histoire du droit romain au moyen âge*, trad. Charles Guenoux, t. IV, p. 99 sqq.

(4) Cf. *ibid.*, t. IV, p. 216. Il s'agit de Jean André.

(5) Cf. *ibid.*, t. IV, p. 101, note 12.

Parchemin; 197 feuillets; 0^m,386 × 0^m,23; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues rehaussées d'or; quelques letrines à personnages. F. 1, il y a la cote: *K. K.*, 3-2 de l'ancienne bibliothèque de Saint-Laurent à Liège. Ce volume a été acquis en 1840 de M. Poutrain pour la somme de fr. 300, avec d'autres volumes. Demi-reliure maroquin rouge; au dos, le titre doré: *Codex Iustianiani etc. XIV saec.*, et le monogramme couronné de Léopold I^{er}.

2710. (5680-82). — GUILLELMUS ACCURSIUS. Opera.

1. (F. 1-46). Casus institutionum compositi per me GUILLELMUM doctorem legum filii domini Accursii bone memorie egregii legum doctoris (1).

2. (F. 46^v-88^v). [Glosa super libro institutionum].

3. (F. 89-153^v). Libellus compositus per domnum IOHANNEM DE BLAVASCO Burgundie Matisconensis dyocesis super titulo iustis de actis (2).

4. (F. 154-221). Lectura domini mei domini PETRI DE BELEPERCHE super titulo de actionibus (3).

Parchemin; 221 feuillets; 0^m,41 × 0^m,263; XIV^e siècle; deux colonnes. F. 221, on lit: *Lectura domini mei domini Petri de Beleperche reportata per Guillelmum de Brandestone anglicum*. Ce volume provient de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne (4). Reliure du XV^e siècle; ais de bois recouverts de peau de truie estampée, à la fleur de lis.

2711. (3984). — TANCREDEUS. Ordo iudiciarius (5).

Parchemin; 80 feuillets; 0^m,241 × 0^m,168; XIV^e siècle; deux colonnes. F. 1, il y a la cote *Y. 1*, peut-être de l'ancienne bibliothèque des Jésuites à Louvain. Demi-reliure moderne.

2712. (5217). — TANCREDEUS. Ordo iudiciarius.

1. (F. 1-97). Ordo iudiciarius magistri TANCRETI.

2. (F. 97). [Apophtegmata iuris].

F. 97^v, on lit la note: [*La*]n de grasse *M.CCC.XX Akatat Rasirs delle Marcelle le terre alle ayete Acolai Gronnistras guindant alle chaie*.

Parchemin; 97 feuillets; 0^m,21 × 0^m,143; XIV^e siècle; deux colonnes, chiffre courant en rouge, signatures I-XII. F. 97^v, il y a la note: *Liber Sancti Petri Gemblacensis*. Reliure du XVII^e siècle, veau brun; tranche rouge.

(1) Cf. M. DE SAVIGNY, *Histoire du droit romain au moyen âge*, trad. Charles Guenoux, t. IV, Paris, 1839, p. 158-59.

(2) *Ibid.*, p. 178-79. Le nom exact de cet auteur est *Iohannes de Blanosco*, c'est-à-dire de Blanot, près de Macon.

(3) *Ibid.*, p. 209.

(4) Voir BARROIS, *Bibl. protypographique*, p. 251, n. 1633.

(5) Cf. M. DE SAVIGNY, *op. cit.*, t. IV, p. 120-21.

2713. (21227). — TANCRÈDE DE BOLOGNE. L'ordinaire (1).

1. (F. 1^v-2^v). [Table].

2. (F. 3-137). L'ordinaire Maistre TANCREI, chanoine de Bologne.

Papier, au filigrane du P fleuroné; 137 feuillets, plus deux de garde; 0^m,292 × 0^m,208; XV^e siècle (1474), car, à la fin, on lit : *Gonysson, per manum scriptus. Anno 1474^{to}*. Initiales peintes en rouge; titres de chapitres soulignés de même; ancienne foliotation; réclames. Le f. 1 porte les ex-libris suivants : *A Johan Le Clerc. — Presentement à Thiri de Barses. — Par donation de Thiri de Bierghes (correction Bierses) de la ville de Pise (?), faite l'an 1551, appartient à Mon. Adrian Le Pollain. — Au present, anno 1617, appartient à Pierre de Steel demorant sur le pont d'Isle en Liege.* Ce manuscrit a été acquis en 1855, pour fr. 4,50, à une vente chez Heussner, à Bruxelles. Demi-reliure, dos et coins en peau de truie.

2714. (8320-21). — ROLANDINUS PASSAGIERI. Flos ultimarum voluntatum.

1. (F. 1-1^v). Prohemium in tabulas iuris.

2. (F. 1-2^v). Summa, ordo et numerus tabularum.

3. (F. 2^v-154^v). [Tabulae iuris].

4. (F. 155-156^v). Rubrice floris Rolandini.

5. (F. 156^v-210^v). Summa ROLANDINI (2).

Parchemin; 210 feuillets; 0^m,24 × 0^m,171; XV^e siècle; initiales en rouge; signatures au crayon *ax-sj*, *ax-ellii*. F. 1, il y a l'inscription à moitié grattée *Bibl. Tongerl[oenis]*. Reliure du XVI^e siècle restaurée, ais de bois recouverts de velours vert; tranche dorée et ciselée.

2715. (II. 1419). — BARTOLUS DE SAXOFERRATO. Lectura super Inforciato (3).

Ce commentaire porte sur la deuxième partie de l'Infortiat, c'est-à-dire depuis le livre 30 jusqu'au livre 38 inclusivement des Digestes.

Papier, aux filigranes des clefs en sautoir et de la couronne; 402 feuillets; 0^m,285 × 0^m,208; XV^e siècle. Ce volume a appartenu jadis à l'abbaye de Parc; il y a sur le premier plat intérieur la cote *K. theca II*, et sur les deux plats extérieurs les armoiries de l'abbaye ont été grattées. Ce volume, qui plus tard a appartenu à sir Thomas Phillipps et portait dans cette bibliothèque, la cote 4538, a été acquis en 1891. Reliure du XVI^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré : *Bartholus super 2^{am} partem digestorum*; tranche rouge.

2716. (II. 1422). — BARTOLUS DE SAXOFERRATO. Lectura primae partis inforciati.

C'est-à-dire *Digestorum libri 24^{ti} titulo 3^o usque ad librum 30 exclusi*, comme l'indique une note f. 1.

(1) Voir GRÖBER, *Grundriss der romanischen Philologie*, t. II, p. 1035.

(2) Sur cet auteur et son traité, voir M. DE SAVIGNY, *Histoire du droit romain au moyen âge*, trad. Charles Guenoux, t. IV, p. 181-83.

(3) Voir, pour les œuvres de Bartole de Sassoferrato, l'ouvrage cité de M. DE SAVIGNY, t. IV, p. 223-30.

Papier, aux filigranes de la couronne et des clefs accostées; 347 feuillets; 0^m,379 × 0^m,272; XV^e siècle (1436), date qu'on lit f. 347^v; deux colonnes; initiales rouges et bleues; signatures *a-ii*. Une partie du premier feuillet a été découpée, sans doute pour la miniature qui s'y trouvait. Ce volume provient de l'abbaye de Parc, car sur le premier plat intérieur, on lit la cote : *K. theca II* et sur les deux plats extérieurs, les armes de l'abbaye ont été grattées. Ensuite le manuscrit a appartenu à sir Thomas Phillipps avec le n° 10324. La Bibliothèque royale a acquis ce manuscrit en 1891. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré : *Bartholus sup. 1^{am} part. digestorum*; tranche rouge.

2717. (II. 1423). — BARTOLUS DE SAXOFERRATO. Opera.

1. (F. 1-252). BARTHOLUS. Super 2^dam partem Inforciami sive a titro 30^{mo} digestorum usque ad lib. 39 exclusive.

2. (F. 252^v-261). Repetitiones per domnum BARTOLUM DE SAXOFERRATO excellentissimum legum doctorem.

3. (F. 261^v-263). Tractatus Bartoli de successionibus ab intestato.

Papier, aux filigranes de la ligne brisée et de la lettre *A* gothique; 263 feuillets 0^m,37 × 0^m,272; XV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues. Ce volume provient de l'abbaye de Parc, comme l'attestent, sur le premier plat intérieur, la cote *K. theca II* et sur les deux plats extérieurs, les armoiries grattées. Ensuite le manuscrit a occupé, à Cheltenham, dans la bibliothèque de sir Thomas Phillipps, le n° 10325. La Bibliothèque royale l'a acquis en 1891. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré : *Bartholus sup. 2^{am} part. digestorum*; tranche rouge.

2718. (II. 1424). — BARTOLUS DE SAXOFERRATO. Super septimam partem digestorum, a libro 45^o usque ad finem.

Papier, aux filigranes du serpent et d'un autre indéterminé; 305 feuillets; 0^m,375 × 0^m,265; XV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues. Ce volume provient de l'abbaye de Parc; sur le premier plan intérieur, il porte la cote de cette bibliothèque *K. theca II*, et sur les deux plats de la reliure, les armes de l'abbaye ont été grattées. Depuis, ce manuscrit a fait partie, avec le n° 10326 de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps, et il a été acquis par la Bibliothèque royale en 1891. Reliure du XVI^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré : *Bartholus sup. 7 partem digestorum*; tranche rouge.

2719. (II. 1426). — BARTOLUS DE SAXOFERRATO. Opera.

1. (F. 1-68^v). Lectura BARTOLI super tribus libris codicis scilicet X^o, XI^o et XII^o.

Les feuillets 69 et 70 sont blancs.

2. (F. 71-71^v). [Pax Constantiensis FREDERICI Romanorum imperatoris]. *Des. mutil.* nisi civitates teneantur iuramento ut non... (1).

3. (F. 72-76^v). [BARTOLUS. Commentarius praecedentis constitutionis]. *Inc. mutil.* ... et rata permaneat. Rex scilicet Henricus. *Des. mutil.*

(1) Sur cette constitution de l'empereur Frédéric I, voir l'édition de S. Weiland, dans *MGH., Legum sectio IV. Constitutiones et Acta publice imperatorum et regum*, t. I, p. 411-15, n° 31.

quanto ergo magis contra filium vel etiam quancumque personam debet adiuvare cum et ... (1).

4. (F. 77-132^v). Consilia domni BARTOLI DE SAXO FERRATO.

5. (F. 133-183). Repertorium BARTOLI,

6. (F. 183-183^v). Tabula super lecturis eiusdem,

7. (F. 183^v-188). Tractatus de materia interdicatorum collectus per dominum ALMANNIUM doctorem decretorum (2).

8. (F. 189-200). Opus domni IOHANNIS DE LIGNANO super Clementinis (3).

9. (F. 200-200^v). Constitutio [MARTINI] quod fratres minores possunt auctoritate apostolica constituere administratores (4).

10. (F. 201-218). Liber de verborum significationibus (5).

11. (F. 218-219^v). Practica et ordo ad benedicendum campane.

12. (F. 219^v-220^v). Consultatio ROBERTI DE STRONZOLA, et deux autres documents.

13. (F. 221-226). Represalia condita per dominum BARTHOLUM.

14. (F. 226^v-229^v). Repetitio scilicet "*Frater a Fratre*" composita per dominum BARTHOLUM doctorem parusiensem.

15. (F. 229^v-231^v). Consultatio pro Ser Andrea Pizatulo.

16. (F. 231^v-232^v). Consultatio facta a PROSDOCIMO de comitibus de Padua utriusque iuris doctore.

17. (F. 233-253). [Repetitiones domni BARTOLI].

18. (F. 253-286). Quaestiones BARTHOLI.

Papier, aux filigranes de la feuille de lotus, et de quelques autres indéterminés d'origine italienne; 286 feuillets; 0^m,374 × 0^m,274; XV^e siècle (1440), car on lit f. 132^v : *Leodii completa anno Domini millesimo quadringentesimo quadragésimo*; f. 231^v : *Paduae, XVII aprilis 1406*, et f. 256 : *Expleiunt questiones domni Bartholdi de Saxoferrato in quibus in lecturis suis ipse sibi ipsi est contrarius habite per recolligentem scholarum, Bononie ex amicitia singulari, anno 1406 scripte in studio Bononiensi*. Deux colonnes; dans la première partie du volume, initiales rouges et bleues. F. 218, on lit : *Scriptus per manus Henrici de Confluentia et f. 219^v : Scripta Bononie*. Ce volume provient de l'abbaye de Parc; sur le premier plat intérieur, on voit la cote : *K. theca II*, et sur les deux plats extérieurs, les armoiries de l'abbaye ont été grattées. Plus tard, le manuscrit a été, à Cheltenham, le n° 10328 de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps; il a été acquis par la Bibliothèque royale en 1891. Reliure du XVII^e siècle; veau fauve; au dos, le titre doré : *Bartholus sup. tribus ultibus (sic) libris codicis*; tranche rouge.

(1) Cf. M. DE SAVIGNY, *Histoire du droit romain au moyen âge*, trad. Charles Guenoux, t. IV, p. 236.

(2) Au sujet de Bernard Alamandi, voir OUDIN, *De scriptoribus ecclesiasticis*, t. III, col. 1276.

(3) Voir, sur ce traité encore inédit, FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. IV, p. 95.

(4) Voir *Bullarium franciscanum*, t. III, p. 480.

(5) C'est un dictionnaire de termes de droit.

2720. (II. 1434). — BARTOLUS DE SAXOFERRATO. *Super novem priores libros codicis.*

Papier, au filigrane de trois tiges surmontées d'une boule; 317 feuillets; 0^m,376 × 0^m,275; XV^e siècle; deux colonnes, initiales rouges et bleues. F. 1, il y a la note : *Bibliothecae [Parcensis]*; sur le premier plat intérieur, la cote : *K. theca II*; plus tard, ce volume a fait partie de la bibliothèque de Cheltenham, n^o 10336 et il a été acquis par la Bibliothèque royale en 1891. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve; les armes de l'abbaye de Parc ont été grattées sur les deux plats; au dos, le titre doré : *Bartholus sup. 9 priores lib. codicis*; tranche rouge.

2721. (II. 1435). — BARTOLUS DE SAXOFERRATO. *Lectura super primam partem Digesti novi.*

C'est-à-dire du livre 39 à 48 du Digeste.

Papier, au filigrane de la tête de bœuf surmontée de la croix; 200 feuillets; 0^m,377 × 0^m,274; XV^e siècle; deux colonnes. F. 200^v, il y a cette note du copiste : *Manus scriptoris Carcot grav[amine] doloris*; f. 1 : *Bibliothecae [Parcensis]*, et sur le premier plat intérieur : *K. theca II*, et la cote n^o 10434 de la collection de sir Thomas Phillipps. La Bibliothèque royale a acquis ce volume en 1901. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré : *Bartholus sup. 1^{am} partem digestorum*; les armoiries de l'abbaye de Parc ont été grattées sur les deux plats; tranche rouge.

2722. (II. 1436). — BARTOLUS DE SAXOFERRATO. *Super secundam partem digestorum.*

Ce volume contient le commentaire sur les livres 30-38.

Papier, au filigrane de l'étrille (de forme allongée); 398 feuillets; 0^m,378 × 0^m,27; XV^e siècle (1436), date qu'on lit f. 398; deux colonnes; grandes capitales en rouge. Ce volume provient de l'abbaye de Parc, car au verso de la couverture, il y a la cote *K. theca II* et le n^o 10435 de la collection Phillipps. La Bibliothèque royale a acquis ce volume en 1891. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve; au dos, titre doré : *Bartholus sup. 2^{am} partem digestorum*; les armoiries de l'abbaye sont grattées sur les deux plats; tranche rouge.

2723. (II. 1437). — BARTOLUS DE SAXOFERRATO. *Super primam partem Digesti veteris.*

C'est-à-dire depuis le livre I du Digeste jusqu'au livre XI inclusivement.

Papier, au filigrane de la couronne surmontée d'une croix, du trièfle, du cheval, de la lettre *M* couronnée, de l'ornement à cinq branches échancrées et onduées (1); 320 feuillets; 0^m,381 × 0^m,273; XV^e siècle (1436), car on lit, f. 320^v : 1436. *J. Ostoms.* Deux colonnes; grandes initiales en rouge et ornées. Le premier feuillet a une lettrine fort élégante, mais la miniature a été découpée. Au verso du premier plat, il y a la cote *K. theca II* de la bibliothèque de l'abbaye de Parc, dont les armoiries ont été grattées sur les deux plats extérieurs. Ensuite, ce volume

(1) N^o 411, p. 143 de E. MIDOUX et A. MATTON, *Étude sur les filigranes.*

a été le n° 10436 de la bibliothèque Phillipps, et la Bibliothèque royale l'a acquis en 1891. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve ; au dos, le titre doré : *Bartholus sup. 1^{am} partem digest. veteris* ; tranche rouge.

2724. (II. 1442). — BARTOLUS DE SAXOFERRATO. Opera.

1. (F. 1). Index.
2. (F. 2-32^v). Repertorium [iuris].
3. (F. 33-53). [Glosae contrariae et solutiones diversarum legum et canonum].
4. (F. 54-62). [BARTOLUS DE SAXOFERRATO. Repetitio super titulum *Omnes populi*].
5. (F. 62-66^v). [Aliae repetitiones].
5. (F. 66^v-69^v). Ditiones.
7. (F. 69^v-75^v). De executione.
8. (F. 74^v-76^v). De successione.
9. (F. 76-79). SEGNOROLUS, super capite de libero preterito (1).
10. (F. 79-82). SIGNOROLUS. Super capite de institutione et substitutione sub conditione facta.
11. (F. 82-86^v). SIGNOROLLUS. Super capite : *Qu. nô. pete.*
12. (F. 87-89^v). Recollecte glose.
13. (F. 90-91). De consiliis habendis.
14. (F. 91-94). De duobus fratribus litigantibus.
15. (F. 94-95). De dilationibus.
16. (F. 95-98). IOHANNES ANDREAE super quarto decretorum (2).
17. (F. 98-101). De successione ab intestato.
18. (F. 101-104). [BARTOLUS]. Summa circa testes (3).
19. (F. 104-106^v). Tractatus de citationibus editus per egregium legum doctorem dominum BARTHOLUM DE SAXOFERRATO (4).
20. (F. 106^v-107). Tractatus praesumptionum compositus per dominum BARTHOLUM DE SAXOFERRATO (5).
21. (F. 107-113). De reprobatione testium.
22. (F. 113-118). Tractatus de duobus fratribus compilatus per dominum BALDUM (6).
23. (F. 118-126). [BARTOLUS. De arbitris] (7).
24. (F. 120-120^v). [Super l. *non ignorat*].

(1) Voir M. DE SAVIGNY, *Histoire du droit romain au moyen âge*, trad. Charles Guenoux, t. IV, p. 283.

(2) *Ibid.*, p. 216-22.

(3) *Ibid.*, p. 230.

(4) *Ibid.*, p. 230.

(5) *Ibid.*, p. 230.

(6) *Ibid.*, p. 235.

(7) *Ibid.*, p. 229.

25. (F. 121-139^v). [BARTOLUS. Commentarius super edictum Henrici VII] (1).
26. (F. 139^v-145). [BARTOLUS]. Tractatus de tirannis (2).
27. (F. 145^v-214). Repertorium super invocationes secundum BALDUM.
28. (F. 214-216). Tractatus de exceptione secundum D. IACOBAM DE ARENA (3).
29. (F. 216-216^v). Tractatus alimentorum compositus per dominum BARTOLUM DE SAXOFERRATO (4).
30. (F. 216^v-218^v). [BARTOLUS. Iudiciarius ordo] (5).
31. (F. 218^v-220^v). Iura, leges, privilegia et beneficia quibus est solitum renunciari in contractibus.
32. (F. 221-224). De impensis per patrem filio factis.
33. (F. 224-245). Liber qui dicitur Tiberiadis domini BARTOLI DE SAXOFERRATO (6).
34. (F. 246-257). De duobus reis repetitio per BARTOLLUM DE SAXOFERRATO.
35. (F. 257-260^v). Consilium domini SEGNOROLI DE HOMODEIS.
36. (F. 261-273). Dicta domini INNOCENTI papae super decretalibus cum additionibus per patrem et dominum meum BALDUM de Perusio (7).
- Les feuillets 274-276 sont blancs.
37. (F. 277-281). Tabula super toto Innocentio.
38. (F. 281^v-287). Brocarda egregii et ingenii subtilis legum doctoris domini CINI DE PISTORIO super codice (8).
39. (F. 287-288). [De privilegio].
- Les feuillets 288-289^v sont blancs.
40. (F. 290-298^v). Glose seu textus que vel qui alibi non reperiuntur dicte seu dicti per dominum BAL[DUM] de Perusio.
41. (F. 299-310^v). [Consilia domini BARTHOLI] (9).
42. (F. 311-322^v). Tractatus de ecclesiastico interdicto IOHANNIS CALDERINI (10).

(1) Voir M. DE SAVIGNY, *Histoire du droit romain au moyen âge*, trad. Charles Guenoux, t. IV, p. 230.

(2) *Ibid.*, p. 229.

(3) *Ibid.*, p. 266-67.

(4) *Ibid.*, p. 229.

(5) *Ibid.*, p. 230.

(6) *Ibid.*, p. 229.

(7) *Ibid.*, p. 236.

(8) *Ibid.*, p. 215.

(9) *Ibid.*, p. 229.

(10) Cf. le ms. n° 2570 (II. 1441); voir plus haut, p. 46.

43. (F. 323-332). De religione fratrum minorum.

44. (F. 333-335). [De argumentis iuris].

Les feuillets 335^v-338^v sont blancs.

45. (F. 339-348^v). Repetitio principii legum ... per magistrum W. DE WREDE.

46. (F. 349-349^v). FRANCISCI BARBARI in funere Ianini Coradini funebris oratio (1).

47. (F. 349^v-353). Oratio POGGI edita in funere cardinalis Florentini [Francisci de Zabarellis] (2).

48. (F. 353-354). Epistola PHILIPPI Macedonici ad Athenienses ex graecis literis in latinum per facundissimum virum LEONARDUM [ARETINUM] (3).

49. (F. 354-356). PETRUS PAULUS VERGERIUS Leonardo Aretino.

Papier, aux filigranes des trois tiges surmontées d'une boule, d'un ornement indéterminé (entrelacs et arabesques), de la rose à huit pétales (4), de la tête de bœuf (type spécial à cornes très recourbées), de deux cercles traversés par une croix, de la ligne brisée et ondulée, de la tête de bœuf surmontée de la croix (type particulier, très grand et très évasé, du lutrin), 356 feuillets; 0^m,358 × 0^m,266; XV^e siècle (1427), car on lit, f. 332 : *Finita sunt hec per Ludolphum de Frisia Papiensi studio insistentem sub domino vel magistro Wilhelmo legum doctore de Colonia anno Domini MCCCCXXVII in festo Katherine virginis beatissime*; f. 216^a, on lit aussi : *Scriptusque per me Ludolphum de Frisia*. Deux colonnes, sauf les feuillets 339-356, initiales rouges et bleues. Ce volume provient de l'abbaye de Parc, car sur le premier plat intérieur, il y a la cote *K. theca. VII*, et sur les deux plats extérieurs, les armes de l'abbaye ont été grattées. Plus tard, ce volume a été le n° 10441 de la bibliothèque de Thomas Phillips, il a été acquis par la Bibliothèque royale en 1891. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré : *Divers. iuristar. divers. tractat*; tranche rouge.

2725. (14033-41). — IOHANNES DE LEGNANO. Opera.

Sur le premier plat intérieur, la table des matières.

1. (F. 1-45). Tractatus domni Io[HANNIS] DE LEGNANO intitulatus de bello (5).

2. (F. 46-75^v). Tractatus de ecclesiastico interdieto sanctissimi decretorum doctoris domni IOHANNIS DE CALDRINIS qui fuit filius adoptione domni Io[hannis Andreo] (6).

3. (F. 76-90^v). Notabilis tractatus intitulatus de duobus fratribus simul coheritantibus inceptus per domnum BARTHOLDUM DE SAXO FERRATO, completus et perfectus per domnum BALDUM DE PERUSIO (7).

(1) Voir FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. act.*, t. I, p. 171.

(2) *Ibid.*, t. V, p. 305.

(3) FABRICIUS-HARLESS, *Bibl. graeca*, t. XI, p. 566-67.

(4) Voir MIDOUX et MATTON, *Étude sur les filigranes des papiers*, p. 143, n° 413.

(5) Voir FABRICIUS-MANSI, *op. cit.*, t. IV, p. 95-96.

(6) Voir plus haut, n° 2570 (II. 1441) et 2724 (II. 1442).

(7) Cf. le n° 2724 (II. 1442).

4. (F. 91-116^v). Repetitio de reparatione n° VI° facta per domnum ALEXANDRUM DE ANCILA in studio paduensi anno Domini millesimo CCC^{mo} XLVIII° que continet in se omnes quaestiones et post sequens tractatum de permutationibus beneficiorum completum per FREDERICUM DE THENIS cum adictionibus LAPI ad illum, scriptum per me Io[hannem] Lorfevre Lovanii.

5. (F. 116^v-117^v). Tabula ad praecedentes questiones.

6. (F. 118-145^v). Tractatus BAR[THOLI] super extravagantibus Henrici imperatoris (1).

7. (F. 146-160). Processus inter illustrissimum principem dominum Io[hannem] Brabancie ducem et ducissam Iacobam de Bavaria.

8. (F. 161-189). Repetitio super eo de usura facta in studio Hedelbergensi per venerabilem virum magistrum FRANCONEM GRAOR in artibus magistrum et in iure canonico baccalarium pro licentia in eodem iure obtinenda anno Domini millesimo quadringentesimo XXV in crastino beati Gregorii pape.

9. (F. 190-191). [Super dubio an omnes reges et principes debeant de iure subesse imperatori].

10. (F. 192-209). [Repetitio facta] XII die octobris anno Domini millesimo quadrincentesimo XXXIII in studio lovaniensi sub domno [Iohanne] de Groesvelt (2) legum rectore famosissimo per magistrum Io[HANNEM] GRONSELT (3) in legibus bachalarium pro licentia in eodem iure optinenda qui suprascriptas conclusiones notabiliter defensavit.

11. (F. 210-224). Repetio legis transigere et de transactione facta per me Io[HANNEM] LORFEVRE aerebatensis diocesis (4) pro licentia in iure civili adipiscenda sub famosissimo legum doctore domno Iohanne de Groesvelt in studio lovaniensi.

12. (F. 225-234). Tractatus de arte memorativa.

Papier, aux filigranes de l'ancre, du gantelet fleuroné et de la tête de bœuf surmontée de la croix ; 234 feuillets, plus trois de garde ; 0^m,287 ×^m,211 ; XIV^e siècle (1434), car on lit f. 90^v : *Scriptus per me Io[hannem] Aurisabri anno Domini Miiii·xxviii^o die xxviii^o ianuarii finitus* ; f. 145^v : *Scriptus per me Io[hannem] Lorfevre in studio lovaniensi finitusque xiiii die mensis novembris anno 1434^o* ; f. 224 : *Anno Domini millesimo quadrincentesimo tricesimo quarto die octava iunii, quam licentiam, favente Altissimo, adeptus sum eiusdem mensis die duodecima, scripta manu propria*. Sur le premier plat intérieur, il y a la note : *Pertinet monasterio bethleem in brabantia liber iste dono venerabilis magistri Nycolai de Amstredamis iuris civilis licentiatu*. Demi-reliure moderne ; dos en maroquin brun, avec le titre doré des divers traités.

(1) Voir M. DE SAVIGNY, trad. Charles Guenoux, *Histoire du droit romain au moyen âge*, t. IV, p. 229.

(2) C'est probablement Jean de Groesbeeck ; cf. VALÈRE ANDRÉ, *Fasti academici*, p. 160.

(3) *Ibid.*, p. 170.

(4) Voir J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, pp. 49 et 435.

2726. (10848). — IOHANNES DE LEGNANO. De bello.

1. (F. 1-42). Tractatus de bello compilatus per me IOHANNEM DE LIGNANO de Mediolano minimum iuris utriusque doctorem in studio Bononiensi millesimo ccc^olx^o pendente forti exercitu contra civitatem, qui causam dedit tractatui ut scolaribus tunc causa foret exercicii, doctorum autem subiceretur correctioni. Deo gratias. Amen.

2. (F. 42-46). Tabula super libello tractatus de bello domni Iohannis de Lignano.

Parchemin; 46 feuillets; 0^m,255 × 0^m,172; XIV^e siècle. F. 1, il y a la note: *Societatis Ihesu Ant. D. P. Antverp. Societatis Iesu*. Reliure moderne.

2727. (11560). — BALDUS. Super sexto et septimo libro codicis et super quatuor prioribus titulis libri octavi (1).

Papier, aux filigranes de la montagne, de la tête de bœuf, du coquillage; 343 feuillets; 0^m,37 × 0^m,265; XV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues. Ce volume provient de l'abbaye de Parc, il porte sur le premier plat intérieur la cote *K. theca VII*, et sur la reliure du XVII^e siècle, veau fauve, les armoiries de l'abbaye ont été grattées; tranche rouge.

2728. (11558-59). — BALDUS. Opera.

1. (F. 1-169^v). BALDUS super septimo libro codicis.

2. (F. 170-232). Consuetudines feudorum.

Papier, aux filigranes du bouclier, de la lettre *P*, du triple pendule, des lunettes, de la tête de bœuf; 232 feuillets; 0^m,37 × 0^m,271; XV siècle. Ce volume provient de l'abbaye de Parc; sur le premier plat intérieur, il y a la cote *K. theca. VII*, et sur la reliure veau fauve du XVII^e siècle, les armoiries de l'abbaye ont été grattées; tranche rouge.

2729. (11561-62). — BALDUS. De feudis (2).

1. (F. 1-175^v). Utilis ac subtilis lectura super usibus feudorum BALDI de Perusio. *Inc. mutil....*

2. (F. 176-316^v). Allegaciones domini LAPI.

Papier, aux filigranes de la tête de bœuf; 316 feuillets; 0^m,367 × 0^m,269; XV^e siècle (1449), car on lit, f. 175^v: *Scriptum per me Io. Dussus, 1449, die vero mercurij, sexta mensis Augusti, Colonie apud sanctum Gereonem, etc. I. Deo gracias. Amen*, et f. 316^v: *Scriptum Colonie sub anno a nativitate Domini eiusdem millesimo quadringentesimo nono indictione duodena, die veneris vicesima septima mensis octobris pontificatus domini nostri domni Nicolai pape quinti anno eius secundo*. Deux colonnes, initiales rouges et bleues. Ce volume provient de l'abbaye de Parc, sur le premier plat intérieur, il y a la cote: *K. theca. VII*; et les armes de l'abbaye ont été grattées sur les deux plats de la reliure, veau fauve; au dos, les titres dorés des traités; tranche rouge.

(1) Voir, pour l'œuvre de Baldus, M. DE SAVIGNY, trad. Charles Genoux, *Histoire du droit romain au moyen âge*, t. IV, p. 233-36.

(2) Cf. *ibid.*, p. 236.

2730. (11557). — BALDUS. De feudis.

Subtilis et perutilis lectura super usibus feudorum domni BALDI de Perusio utriusque iuris doctoris excellentissimi, incliti, civitate Papie publicata, anno Domini millesimo trecentesimo nonagesimo tercio sub felici et illustri domino Iohanne Galea cum comite virtutum.

Papier, aux filigranes de l'ancre, de la sirène, du char, de l'arbalète, de la chèvre; 210 feuillets; 0^m,268 × 0^m,20; XV^e siècle. Ce volume provient de l'abbaye de *Parc*, dont il porte sur le premier plat intérieur la cote *K. theca. VII* et sur les deux plats extérieurs de la reliure, veau fauve, les armoiries de l'abbaye ont été grattées; au dos, le titre doré : *Baldus super usu. feodorum, anni 1393*, filets d'or; tranche rouge.

2731. (11577). — BALDUS. Lectura super usibus feudorum.

TITRE. Subtilis ac perutilis lectura super usibus feudorum domni BALDI de Perusio, utriusque iuris doctoris excellentissimi in inclita civitate Papie publicata anno Domini M^oCCC^o nonagesimo tercio sub felici ac illustri domino Iohanne Galeat comite virtutum, in cuius honorem et laudem compilavit hoc opus, etc.

Papier, au filigrane de la bague; 128 feuillets; XV^e siècle; 0^m,372 × 0^m,267; deux colonnes; initiales rouges et bleues. Sur le premier plat intérieur, la cote *K. theca VII* de la bibliothèque de l'abbaye de *Parc*, dont les armoiries ont été grattées sur les deux plats. Reliure veau; au dos, le titre doré : *Baldi su. usibus feodor. anni 1393*; tranche rouge.

2732. (10573). — ANTONIUS DE BOTONTO (1). Summa iuris.

1. (F. 1-361^v). [ANTONIUS DE BOTONTO. Summa iuris].
2. (F. 361^v-365^v). Tabula capitulorum ymo specialiter rerum dictarum per ordinem alphabeti.
3. (F. 365^v-366). Declarationes super abbreviaturis in hoc opere positis.
4. (F. 366-368). Rubrice decretalium.
5. (F. 368-369^v). Alia tabula quinque librorum.
6. (F. 369^v-377). Rubricæ iuris civilis.

Parchemin; 377 feuillets; 0^m,187 × 0^m,13; XV^e siècle (1448-1449), car on lit f. 361^v : *Explicit opus hoc ad honorem Dei et gloriosissime matris eius et seraphici confessoris patris ordinis minorum cuius indigne professionis sum beati Francisci inceptum Ferrarie anno Domini M^oCCCC^oxlviij^o mense maii, quo tempore et anno legi et compilavi commentaria super primo libro summarum, mediatum vero Bononie, sed consummatum Mantue anno Domini M^oCCCC^oxlviij^o mense decembris prima ebdonada adventus die veneris, quintus eius mensis, hora XIII^a noctis.* Deux colonnes, initiales rouges et bleues. Reliure de 1731, maroquin rouge; sur les deux plats, un dessin du perron de Liège avec les initiales *L. G.*, la date de 1731 et les armoiries ainsi que les noms de *H. Bailly* et *Nic. Closset*; au dos, le titre doré : *Commentaria in ius canonicum m. s.* (2).

(1) Inconnu à WADDING-SBARALEA, *Scriptores ordinis minorum*.

(2) Voir les nn. 2708 (10467) et 2600 (10570).

2733. (II. 1433). — ANDREAS DE ISERNIA. De usibus feudorum (1).

1. (F. 1-2). Index.

2. (F. 3-94). ANDREAS DE YSERNIA. Lectura super duobus libris de consuetudinibus sive usibus feudorum.

Papier, au filigrane des deux cercles traversés par la diagonale à la croix de Saint-André (2); 94 feuillets; 0^m,378 × 0^m,278; XV^e siècle; deux colonnes. Le nom du copiste se lit f. 94 dans ce vers : *Finito libro bonum vinum debetur Wilhelmo*. Ce volume provient de l'abbaye de Parc; f. 1, il y a la note, presque effacée : *Bibliothecae Parcensis*, sur le premier plat intérieur la cote *K. IX*. Plus tard, ce manuscrit a fait le n° 10335 de la bibliothèque Phillipps, et a été acquis par la Bibliothèque royale en 1891. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré : *A de Yse. sup. 2. lib. de us. fe.*, sur les deux plats, les armoiries de l'abbaye de Parc ont été grattées; tranche rouge.

2734. (II. 1430). — IOHANNES PETRUS DE FERRARIIS. Practica (3).

1. (F. 1-267). Practica subtilissimi legum doctoris domni IOHANNIS PETRI DE FERRARIIS de Papia.

2. (F. 267). Index.

Papier, au filigrane de la tête de bœuf, des deux cercles à la diagonale surmontée de la croix et des trois tiges avec une boule; 267 feuillets; 0^m,373 × 0^m,268; XV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues. Le nom du copiste se lit f. 267 : *Scripte per me Godefridum de bruheze de Brabancia*. Ce volume provient de l'abbaye de Parc, car sur le premier plat intérieur, il y a la cote *K. IX*, et sur les deux plats extérieurs, les armoiries ont été grattées. Plus tard, le manuscrit a appartenu à sir Thomas Phillipps, avec le n° 10332; il a été acquis par la Bibliothèque royale en 1891. Reliure du XVII^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré : *Ioīs Petri de Ferrarys practica*; tranche rouge.

2735. (22154). — NICOLAUS DE BRUXELLA. Opera (4).

Lectura tertii libri Institutionum eximii ac famosi doctoris M. NICOLAI DE BRUXELLA alias DE CAFELLA (5).

Papier; 281 feuillets; 0^m,30 × 0^m,216; XV^e siècle. Demi-reliure moderne.

2736. (4772-73). — ANDREAS ALCIATUS. Lectura super prima parte codicis (6).

(1) Sur cet auteur et les éditions de cet ouvrage, cf. M. DE SAVIGNY, trad. Ch. GUENOUX, *Histoire du droit romain au moyen âge*, t. IV, p. 275.

(2) Voir MIDOUX ET MATTON, *Étude sur les filigranes*, p. 60, n° 425.

(3) Voir M. DE SAVIGNY, trad. Ch. GUENOUX, *Histoire du droit romain au moyen âge*, t. IV, p. 273.

(4) Sur Nicolas Heems ou de Bruxelles, voir J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, t. I, p. 49, et *ibid.*, errata et addenda, t. II, p. 3.

(5) Ce traité a été imprimé en 1513 à Louvain par Thierry Martens.

(6) Voir, au sujet d'André Alciat (1492-1550), MICHAUD, *Biographie universelle*, 1811, t. I, p. 454-56.

Papier; 177 feuillets, plus cinq feuillets blancs à la fin du volume; XVI^e siècle (1529-1530), car on lit f. 4 : *Quarto idus octobres. 1529. Biturigibus cepit hec dictare D. Andreas Alciatus*, et f. 173 : *XIII augusti anno 1530 Biturigibus*. Ce volume a été écrit par Viglius, car on lit, f. 1 : *Excepta per D. Viglium Zuichemum*, et : *Sum Viglii Zuichemi Phrysi* (1). Reliure du XVI^e siècle, veau brun estampé.

2737. (3574). — VIGLIUS. Commentarii in codicem. Iustiniani (2).

Papier; 0^m,302 × 0^m,21; 151 feuillets; XVI^e siècle, car on lit f. 151^v : *28 7 bris. 1541*. Reliure du XVI^e siècle; ais de bois recouverts de peau de truie estampée, jolis fers représentant Adam et Eve, le serpent d'airain, le Christ en croix, S. Jean-Baptiste, le soleil et la lune.

2738. (3575). — VIGLIUS. Glosae iuris.

En tête, il manque trois feuillets, plus de nouveau un feuillet après le quatrième.

Papier; 224 feuillets; 0^m,30 × 0^m,202; XVI^e siècle; ancienne pagination 7-454. Demi-reliure moderne; dos en maroquin brun, avec le titre doré : *Viglii glosae iuris anno 1541*; plus bas, le chiffre couronné de Léopold I^{er}.

2739. (II. 1192). — ELBERTUS LEONINUS. Dictata in librum II Digestorum (3).

Papier; 81 feuillets; 0^m,298 × 0^m,203; XVI^e siècle (1573), car on lit f. 1 : *Incepit 23. anno 1573*. Ce volume provient des Archives générales du Royaume, il a été envoyé à la Bibliothèque le 26 septembre 1888. Demi-reliure moderne.

2740. (8210-15). — GODESCALCUS STEWECHUS. Notae iuris.

1. (F. 1-9). [De cognitione Dei].

Le feuillet 10 est blanc.

2. (F. 11-20). [GODESCALCUS STEWECHUS]. De nuptiis.

3. (F. 21-32). GODESCALCI STEWECHII notae ad librum sextum codicis Iustiniani.

4. (F. 33-41). GODESCALCI STEWECHII notae ad librum septimum codicis Iustiniani.

5. (F. 42-50). GODESCALCI STEWECHII notae ad librum octavum codicis Iustiniani.

6. (F. 51-53^v). GODESCALCI STEWECHII notae ad librum nonum codicis Iustiniani.

7. (F. 54-61^v). Responsio ad argumenta quibus aliqui sibi persuadent nondum advenisse tempus ecclesiae renovandae.

8. (F. 62-63). [Fragment d'un recensement].

(1) Sur les rapports de Viglius et d'Alciat, voir J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 78.

(2) Cf. *ibid.*, p. 80, note 1.

(3) *Ibid.*, p. 90-92.

9. (F. 64-64^v). [Fragment d'un diplôme de JEAN, roi de Bohême, pour Jean Doyxen, sire de Jemeppe].

10. (F. 65-107). [Fragment d'un traité de fortification].

Papier; 107 feuillets; 0^m,334 × 0^m,202; XVI^e siècle. F. 64^r, il y a le dessin d'un sceau de Jean, roi de Bohême, et f. 65-107, de nombreux dessins coloriés de figures géométriques. Demi-reliure moderne, en maroquin rouge.

2741. (3351-52). — HENNARTS et ZWERIUS (1). *Summationes in libros Iustiniani.*

1. (F. 1). TITRE. *Summationes in quatuor Institutionum seu Elementorum D. Iustiniani sacratissimi principis libros, cum nonnullis aliis tam ex ff. quam ex cod. titulis, aliisque annotationibus.* Lovanii, anno 1597. Petri de la Torre quintanadvenas.

2. (F. 2-3^v). Index titulorum 1ⁱ, 2ⁱ, 3ⁱ et 4ⁱ libri Institutionum.

Le feuillet 4 est blanc.

3. (F. 5-143^v). *Summationes in quatuor Institutionum libros* (2).

3. (F. 144-154). Notes de droit, par ordre alphabétique C-T, de confessis, de tutelis.

Papier; 154 feuillets; 0^m,315 × 0^m,208; XVI^e siècle (1597, voir f. 1). Sur le premier feuillet des armoiries gravées, mais à moitié effacées à l'encre. Reliure du XVII^e siècle, vélin.

2742. (14538-39). — GODEFRIDUS WENDELINUS. *Leges salicae illustratae.*

Exemplaire imprimé de *Leges salicae illustratae, illarum natale solum demonstratum cum glossario salico vocum aduaticarum auctore Gottefrido Wendelino, Taxandro-Salio, I. V. D. canonico Condatensi et officiale Tornacensi. Antverpiae, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti M.DC.XLIX.*

Cet exemplaire est surchargé d'un grand nombre de notes écrites par WENDELINUS pour une seconde édition.

Papier; xxviii-198 pages; 0^m,313 × 0^m,203; XVII^e siècle. Demi-reliure; dos en maroquin rouge.

2743. (II. 1427). — LECTURA SUPER CODICEM.

Il y a dans ce volume un commentaire sur le livre VI du Codex et le livre VII depuis le titre 33 à 42.

(1) J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, pp. 111, 148, 156.

(2) F. 39, on lit : *Ad famosum ac compendiosum titulum Libri quarti Institutionum Imperialium sextum de actionibus sub honorando Domino Gabriele Hennarts, I. U. Licentato meritissimo*; f. 85 : *Sub clarissimo D. Domino Suerio I. U. Doctore et professore primario vigilantissimo Lovanii*; f. 125 : *Ad titulum de Legatis cod. libri sexti tricesimum septimum, excepta a clarissimo Domino Doctore Zuerio primario iuris civilis Lovanii professore.*

Papier, aux filigranes de la mitre, du chariot; 391 feuillets; 0^m,372 × 0^m,28; XV^e siècle (1437), car on lit f. 366: *Et modo sit benedictus Deus Ihesus Christus dominus noster de complemento istius sexti libri ultima augusti millesimo quadringentesimo tricesimo septimo*. Deux colonnes, initiales rouges et bleues. F. 1, il y a la note; *Bibliothecae Parcensis*; sur le premier p^at intérieur: *K. theca VIII*. Plus tard, ce volume a été le n^o 10329 dans la bibliothèque de sir Thomas Phillipps; il a été acquis en 1891. Reliure du XVI^e siècle, veau fauve; au dos, le titre doré: *Lectura super librum sextum codicis anni 1437*; tranche rouge.

2744. (3667). — COMMENTARIUM IN CODICEM IUSTINIANUM.

Inc. Ad rubricam tituli de hereditatibus que ab intestato deseruntur.

Papier; 119 feuillets; 0^m,297 × 0^m,203; XVI^e siècle. Demi-reliure moderne, dos en maroquin rouge; au dos, le titre doré: *Commentaria in codicem Iustiniani*, et plus bas, le chiffre couronné de Léopold I^{er}.

2745. (3668). — COMMENTARIUM IN CODICEM IURIS.

Pars tertia. Liber duodecimus, de rebus creditis.

Papier; 241 feuillets; 0^m,295 × 0^m,205; XVI^e siècle. Sur le premier feuillet de garde, on lit le nom propre: *Wiele*. Reliure parchemin.

2746. (14151). — IN CODICEM DIVI IUSTINIANI IMPERATORIS COMMENTARIUS.

Les feuillets 40-66, 188-196, 232^v-240, 244^v-257 sont blancs.

Papier; 334 feuillets; 0^m,315 × 0^m,204; XVI^e siècle. Demi-reliure, dos en maroquin rouge.

2747. (14555). — COMMENTARIUM IN LIBROS DIGESTORUM.

Papier; 192 feuillets; 0^m,198 × 0^m,15; XVI^e siècle. Reliure du même temps, parchemin.

2748. (19072). — COMMENTARIUS IN CODICEM IUSTINIANI.

1. (F. 1-1^v). Index tomi secundi.

Les feuillets 2-5 sont blancs.

2. (F. 6-253). [Commentarius in libros XII-XIV, XVII, XVIII, XX-XXIV, XXVI codicis].

Papier; 253 feuillets; 0^m,217 × 0^m,163; XVII^e siècle. Reliure du même temps, vélin; fermoirs en soie verte.

2749. (14529). — QUÆSTIONES IURIS CIVILIS ad ordinem pandectarum digestarum.

Papier; 266 feuillets, plus vingt-neuf feuillets blancs; 0^m,215 × 0^m,165; XVIII^e siècle. Demi-reliure du même temps.

2750. (14558). — COMMENTARIUM IN LIBROS DIGESTORUM [Liber XXVIII ad L].

Papier; 236 feuillets; 0^m,202 × 0^m,15; XVIII^e siècle. Cartonnage.

2751. (II. 2670). — NOTAE IURIS.

Libri quinti titulus tertius. De haereditatis petitione.

Papier; 55 feuillets; 0^m,216 × 0^m,167; XVIII^e siècle. Ce volume a été acquis à une vente chez M. Bluff, à Bruxelles, 2-11 juillet 1900 (n^o 1643 du catalogue), pour fr. 14,30, avec plusieurs autres manuscrits. Demi-reliure moderne parchemin.

2752. (9251, 9252). — COMMENTAIRE SUR LE CODE DE JUSTINIEN (1).
En français. Deux volumes.

TOME PREMIER (n. 9251).

Ce volume contient le commentaire des trois premiers livres.

TOME DEUXIÈME (n. 9252).

Commentaire des livres IV et V.

Parchemin; 177 et 171 feuillets; 0^m,412 × 0^m,284; XIII^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues; quelques belles capitales en toutes couleurs rehaussées d'or et encadrements; titre courant rouge et bleu; quelques miniatures, au tome premier: f. 1, un lecteur du code; f. 29^v, avocat plaidant; f. 103, un jugement; au tome second: f. 1^v, prestation de serment, et f. 165, cérémonie de mariage. L'estampille rouge, aux faisceaux, de la Bibliothèque nationale de Paris se trouve f. 1 et f. 177^v du tome premier, et f. 1^v et f. 171 du deuxième volume. Reliure moderne, veau raciné; titre doré au dos et à l'intérieur, sur un fragment de maroquin rouge: *Commentaire des V. premiers volumes du Code de Justinien 1, 2*; plus bas, les armes de Belgique et l'inscription: *Bibl. royale*; tranche dorée.

3. RÉPERTOIRES DE DROIT CIVIL.

2753. (4713). — VOCABULARIUM IURIS.

Le prologue *inc.* Quoniam operam daturus prius nosse est unde nomen iuris descendat.

Suit un dictionnaire des termes de droit commençant par *A, abavus* et finissant par *zizania* (2).

Papier; 147 feuillets; 0^m,316 × 0^m,22; XV^e siècle; écriture italienne; capitales rouges et bleues. F. 1, il y a les initiales *D. C. H.* Reliure du XVII^e siècle, maroquin rouge, filets d'or; au dos, le titre doré: *Manuscriptum manticum*; tranche rouge.

2754. (3573). — VOCABULARIUM IURIS.

1. (F. 2-380). [Vocabularium iuris]. Dictionnaire alphabétique de termes de droit, commençant par *A, abbas* et finissant par *uxor* (3).

2. (F. 380^v-383^v). Tabula istius libri,

(1) Cf. GRÖBER, *Grundriss der romanischen Philologie*, p. 1035.

(2) Cf. le n. 2754 (3573).

(3) Ce même dictionnaire se trouve dans le manuscrit précédent n. 4713.

Papier, au filigrane du pape en chaire; 383 feuillets, plus trois de garde; 0^m,29 × 0^m,208; XV^e siècle. F. 380, on lit :

*Et sic est finis, sit laus et gloria trinis.
Scriptor qui scripsit cum cristo vivere possit.
Iohannes Vincent, alias Champaigne.*

F. 1, il y a la note : *Est Iodoci de Cuile emptus cortraci VII iunii 1590*. Reliure restaurée du XV^e siècle; veau brun estampé, fers à la fleur de lis.

2755. (22097). — INDICES CODICUM IURIS.

1. (F. 1-50). Index primi codicis. *Inc. a verbo Artillerie et Des. in verbo Wacht.*

2. (F. 51-84^v). Index alterius codicis. *Inc. a verbo Ambitio et Des. in verbum Inscriptio.*

Papier; 84 feuillets; 0^m,328 × 0^m,217; XVI^e siècle. Ancienne pagination, II-IXCIX. F. 67^v et f. 84^v, on lit l'adresse suivante : *Monsieur, Monsieur Bourgeois seigneur du dict Lieu, conseiller du Conseil de Brabant*. Demi-reliure moderne.

2756. (21414). — LUDOVICUS ROOSE. Opera.

1. (F. 1-467). [Notae iuris secundum ordinem alphabeticum].

2. (F. 468-569). Index.

Papier; 469 feuillets; 0^m,329 × 0^m,22; XVII^e siècle. F. 1, on lit la note : *Haec doctissima fratris mei D. Ludovici Roose I. [C.] annotata in Bibliotheca mea conservari Rogo, volo et haeredibus meis praecipio, quia summo labore et iudicio collecta legendibus proderunt mirum in modum, eis maxime, qui absolutis studiis, ad decidendas causas iam ad forum iudiciorum pervenerint, sic censeo. Pro labore lector requiem defuncto precare, obiit 28 octob. 1678*. H. Roose. Reliure parchemin, sur le premier plat, on lit : N^o 24. Premier volume.

2757. (22123). — VOCABULARIUM IURIS.

Répertoire de jurisprudence par ordre alphabétique.

Papier; 248 feuillets; 0^m,31 × 0^m,195; XVIII^e siècle. Ce volume provient de la bibliothèque de Th. de Jonghe, dont l'ex-libris se trouve à l'intérieur du premier plat. Reliure du XVIII^e siècle, veau raciné; au dos, le titre doré : *Répertoire de jurisprude.*; tranche rouge.

2758. (II. 1465). — LOUIS LODENOET. Répertoire de droit.

TITRE. Répertoire en commenchie par LOYS LODENOET, natif de Warneston en flandres, soubz monseigneur le conte de Saint-Pol, pour ce tamps clerq jure des eschevins de Namur et du Feix, de toutes causes et questions, soient de coustume ou de droit, desquelles il a veu user en l'une des cours et l'autre, ensemble ceulx qu'il a trouve par escript d'anchienete dont l'on est tenu de user pour entretenir les dictes anchiennes coustumes, ausquelz tous gens de biens coustumiers et autres aymans droit et raison se doivent et sont tenus de eulx encliner et ensuyr selon que droit et bonne justice le enseignera. Toutesvoyes je ne quiers point que personne s'y

adjouste plus avant que son couraige et entendement lui donne, combien que ce qui y sera escript sera raisonnable selon le tamps passe et que je aray veu user selon l'usage des dictes deux cours et d'autres cours, selon que les causes et matieres seront dignes d'escripre, soient pour aprendre mes enfans et autres ets quelz mains le present repertoire se pourra trouver cy apres. Faicte au nom de Dieu et encommenchie par moy le xxvj^e jour d'octobre l'an mil CCC iij^{xx} trois.

Papier, au filigrane du cœur couronné surmontant le monogramme **IB** et de la main; 235 feuillets, plus deux de garde en tête et un à la fin; 0^m,275 × 0^m,182; XV^e siècle (1483); ancienne pagination v-n^cxxxv. Au revers du second feuillet de garde, on lit ces mots : CH. DE DROTTE. *Sans fortune*. Le volume a fait partie de la bibliothèque Phillippis où il portait le n° 15871. Il a été acquis par la Bibliothèque royale en 1891. Demi-reliure, dos en veau brun avec le titre doré sur une étiquette de maroquin rouge : *Répertoire par Louis Lodenort*, et l'inscription : *Codex Ms. 1483*; tranches jaunes.

2759. (14469, 14470). — B. DIERTINS (1). Répertoire de droit. En deux volumes.

TOME PREMIER (n° 14469).

1. (F. 1-6). Index alphabétique.

2. (F. 7-38). Forme de procéder par requête et appostille, formes de memoires, contredit par lequel lon debat les tiltres et munimens, sur la demande de provision, avertissement en matière d'un cessionaire, avertissement ou que se montre la validité d'un octroy, memoires pour decretement d'une mise de fait, pour demander renvoy a cause d'une litispence, afin de pouvoir poser faitz nouveaux, en matière de rescission, forme de duplique pour le rescribent, pour estre maintenu en possession *ex interdicto uti possidentis*; forme de conclusions, avertissement pour les inthimez en matière de griefz a minima, en matière d'emprinse, memoires pour cestuy qui requiert renvoy, avertissement pour descouvrir ung contract simulé, pour cestuy qui debat, forme de conclusions en matière de redintegrande, en matiere d'evocation, en matiere de rentes, libellus in materia locationis ad pensionem, in materia provisionis matrimonii copula carnali confirmatae, responsio ad libellum praecedentem (2), avertissement pour celluy qui se presente au retraict, en matiere de retraict feodale pour l'impetrant, conclusions en matière d'anticipation, de desertion, d'appel, de revision, de benefice d'inventaire, etc.; avertissement en maniere d'avis.

(1) Un feuillet ajouté en tête du volume donne cette note : *Repertoires des matières de Droit et de Pratique que nous croyons être de l'avocat Diertins.*

(2) Ces trois derniers articles sont en latin.

3. (F. 38-44^v). Contradictie, interrogatorie, memorien van productie, reprochen, salvatie.

4. (F. 45-59). Requête civile, libellus pro absoluteione a iuramento, requête pour avoir exhibition de quelque chose; afin d'obtenir remission d'ung homicide, pour obtenir lettres closes, lettres patentes, relief precis, brieven van purge, libellus flandrice *aenspreeck*, gallice *conclusion*.

5. (F. 59^v-62^v). Responsio pro Ioanne Pinsonio pastore in Meldert.

6. (F. 63-68^v). Vercleren ende presentatie ... voor Lieven Stubbers.

7. (F. 69-71^v). Antwoorde op de exceptie voer die dekens van de schilderen ambacht, teghens S^r Octavio van Veens.

8. (F. 72-84). Pièce du procès de Charles de Gavre contre Eustace de Croy.

9. (F. 84^v-104^v). Pièces du procès de Guillaume Heymans contre Guillaume Goubau.

10. (F. 105-108^v). Feyten voer Nicolaes Maes tegen heer Iacob Lemmens.

11. (F. 109-110^v). Conclusie voor derffgenamen wylen Jans Meersche teghen Michiel Raes.

12. (F. 111-112^v). Casus [de testamento Petri Martini].

13. (F. 113-115). [LANCLOT]. Advis pour le procès entre les commenditeurs de feue dame Marie de Boussu et Messire Alexandre de Croy.

14. (F. 115^v-116^v). Conclusie voor die dekens van schilderen ambacht teghen Franchoy de Gruytere.

15. (F. 117-119). [DE HOETE et CUVELIER]. Succession de la terre de Bremaigne.

16. (F. 120-130^v). Lettres de requête civile, *de debitis*, lettres de cession. Renunciation d'appel sans amende. Provision de reconvention, relief pour estre admis en opposition entre l'exécution d'ung testament, relief d'appel. Clause d'inhibition, d'ordonnance d'ennouer le proces, clause d'eslargissement, appellation même et reformation, commission valétudinaire, clause pour s'en ayder quant y a plaiet contesté, rehabilitation de curatelle, anticipation, desertion d'appel, mise de faict.

17. (F. 131-148). Pièce du procès de Jean van den Eynde.

18. (F. 149-153). Diverses lettres et requêtes. En flamand.

19. (F. 153-155). Redenen van apprehensien ende conclusien voor Loys Hallebuck teghens Abraham Hoet.

20. (F. 156-156^v). Billetten van exhibiticm ende employatien voor C. Joos tegen Roose.

21. (F. 157-161^v). [B. DIERTINS. Diverses lettres]. En flamand, français et espagnol.

22. (F. 162-164). Conclusie voor Joos Buyermans teghens Adriaen van Volcksom.
23. (F. 165-177). [Diverses lettres et requêtes]. En français et en flamand.
24. (F. 178-179^v). Tafel van de requesten geschrevenen in desen boeck.
25. (F. 180-187^v). [B. DIERTINS. Lettres et requêtes].
26. (F. 188-190^v). Diversche formulieren van schriften.
27. (F. 191-256^v). Tafel van den boecke der tuerben geq^t A onder den advocaet Diertins. .

TOME DEUXIÈME (n^o 14470).

1. (F. 1-3^v). Index.
2. (F. 4-6^v). De consuetudine et statuto.
3. (F. 7-35^v). De exceptionibus, de iuramento, de fidei iussoribus, de praescriptionibus, de obligationibus, de legibus, de iudiciis, de pignoribus et hypothecis, de alimentis, de censibus, de successione ab intestato, de contumacia, de tutoribus, de criminibus, de recommendatione locati et conducti.
4. (F. 36-77). De usurarum usuris, possessio, de filiis naturalibus, de transactionibus, de censibus, de matrimonio, de captivis, infamia, de in integrum restitutione, de vectigalibus, de interdictis, de furtis, de probationibus, de evictionibus, de renunciatione.
5. (F. 78-88). Varias clausulas.
6. (F. 89-122^v). De conventionibus, de conditionibus, de testibus, de testamentis, de annuis redditibus, domicilium, de usucapionibus, de pactis, de actione negotiorum gestorum, de iure feudi, de reformationibus, de stipulationibus, de in ius vocando, de homicidio, de fideicommissis, mora.
7. (F. 123-132^v). De causa quae pendet inter Quirinum Janssen et Adrianum Hinexthoven.
8. (F. 133-140). De decimis, de causae conclusionem, de donationibus, de procuratoribus.
9. (F. 141-143^v). Quaestio iuridica D. PILEI Modicensis.
Le feuillet 144 est blanc.
10. (F. 145-152^v). De culpa, de appellationibus, de notariis, de legatis, de contractibus.
11. (F. 153-165). Interprétations de plusieurs articles de l'édit perpétuel de l'an 1611.
12. (F. 166-178). Nomen, nominare, de delictis, de legitima, de haereditatibus, de instrumentis, de salario, de solutionibus et liberationibus.
13. (F. 179-183). Touchant le prince et son lieutenant, de l'insti-

tution et privilèges du grand Conseil, des conseillers, avocat fiscal, procureur général.

14. (F. 183-184^v). Des praticiens.

15. (F. 184^v-185^v). Des Flandres, Arthois, Luxembourg, Hollande, Zelande, Westfrise et terres de debat, Malines, Valenchiennes, Lessines, Lembeke, etc.

16. (F. 186-187). Placarts.

17. (F. 187-189). De la juridiction des ecclésiastiques.

Les feuillets 189^v-190^v sont blancs.

18. (F. 191-194^v). De queritione haereditatis, de actione et reo, de rptione et venditione, de doctoribus.

Papier; 256 et 194 feuillets; 0^m,30 × 0^m,202; XVII^e siècle. Demi-reliure moderne, au dos, en chagrin brun, le titre doré : *Dirtius* (sic), *Formulaire de droit belge*; en dessous, le chiffre couronné de Léopold I^{er}.

2760. (II. 1920). — RÉPERTOIRE DE DROIT.

1. (F. 1^v). Arrêté du 3 floréal an 11.

2. (F. 2-57^v). Notes de droit par ordre alphabétique. La première porte sur le mot *appel* et la dernière a la rubrique : *trésor public*.

Papier; 57 feuillets, plus treize feuillets blancs à la fin du volume; 0^m,196 × 0^m,162; XVIII^e siècle (1798), car on lit f. 1 : *F. P. Visschers, le 26 fructidor an 6, le 12 septembre 1798* (1). Ce volume provient de la succession du notaire Drugman, à Bruxelles, qui a légué ses papiers à la Bibliothèque royale en 1887. Cartonnage.

2761. (II. 2669). -- RECUEIL DE JURISPRUDENCE.

1. (F. 1-1^v). Ordonnance du Conseil de Luxembourg, 3 février 1718.

2. (F. 2). Casus.

3. (F. 2^v-3). Usage de course d'eau ne peut être arrêté. Résolution du Conseil de Malines, le 20 mai 1722.

4. (F. 3-5^v). Casus iudicati in consilio Luxemburgensi.

5. (F. 6-6^v). Sentences concernant l'imposition des tailles.

a) Entre Charlotte de Halle et ceux de la communauté de Preich.

b) Entre l'officier de Marche et Jacque Michel du même lieu.

6. (F. 7-30^v). Explication sur quelques articles de nos coutumes.

Incomplet de la fin, au commencement de l'article 10 du titre quatrième : *de sorte que ce seroit l'affaire du procureur général de la j...*

Papier; 30 feuillets; 0^m,189 × 0^m,156; XVIII^e siècle. Ce volume a été acquis par la Bibliothèque royale en 1900, à une vente chez Bluff, 2-11 juillet (n^o 1643 du catalogue). Reliure moderne, parchemin.

(1) F. P. Visschers, père de Guillaume-Joseph Visschers, au sujet duquel cf. *Bibliographie nationale*, t. IV, p. 279-281.

2762. (II. 2813). — T. POISSONNIER (1). Recueil de droit fiscal.

1. (F. 1-3). TITRE ET DÉDICACE. Table présentant par ordre de matières les lois, arrêtés et décisions en vigueur dans l'administration des contributions directes, douanes et accises, pris par application de la Loi générale du 26 août 1822, des Lois spéciales pour les accises, des diverses Lois sur les Contributions Directes et sur les Droits de Vérification des Poids et Mesures, dédiée à M. Boyaval-Holvoet, directeur des contributions directes, douanes et accises de la Flandre Occidentale par son très humble et très obéissant serviteur T. POISSONNIER, 1835.

Les feuillets 3^v-4 sont blancs.

2. (F. 4^v). Références à divers ouvrages.

3. (F. 5-8). Lois concernant les accises.

Les feuillets 8^v-9 sont blancs.

4. (F. 9^v-11). Affaires générales.

5. (F. 12-12^v). Caisse de retraite.

6. (F. 13^v-15^v). Cautionnements.

7. (F. 16-19). Comptabilité.

8. (F. 20). Consignation.

9. (F. 21-24^v). Contentieux.

Le feuillet 25 est blanc.

10. (F. 26-30^v). Contributions directes, foncières, personnelles, des patentes.

11. (F. 31^v-33^v). Douanes.

12. (F. 34^v-36). Entrepôts.

13. (F. 37-37^v). Masse d'habillement.

14. (F. 38^v). Matériel, mines.

15. (F. 39-40). Personnel.

16. (F. 41). Poids et mesures.

17. (F. 41^v-42). Timbres et enregistrements.

Papier; 42 feuillets; 0^m,211 × 0^m,153; XIX^e siècle (1835), date qu'on lit f. 3; encadrements et titres courants; ancienne pagination 1-76. Ce volume a été acquis en 1901, à la vente du 11 décembre chez M. Fiévez (n^o 381 du catalogue). Reliure moderne, maroquin vert gaufré, filets d'or; tranche dorée.

2763 (22098). — RECUEIL DE FORMULES DE DROIT. En français et en flamand.

1. (F. 1-4^v). Etat d'huissier extraordinaire. Commissie voor een particulier muntmeester van Brabant. Onthoudt van een huysgesinde ende dienaere, van eenen raede. Requisitorien om N. te doen kiezen tot Pensionaris. Commission pour un recepveur du Roy. Lettres pour

(1) Voir, au sujet de Théodore-Joseph Poissonnier, mort à Tournai en 1857, *Bibliographie nationale*, t. III, p. 162.

faire choisir N. en Pensionnaire; en poorter d'une ville, pour adjoint d'un bailly vieux et impotent. Surrogation d'eschevin par mort d'autruy. Pour faire accepter une fille au cloistre. Autres en thiois. Retenue van wardam-schap. Commission de conseiller aux honneurs. Commissie voor een schouteth.

Les feuillets 5 et 6 sont blancs.

2. (F. 7-9^v). Seureté, sauvegarde et saulffconduit. Relief oft acte van verheff. Om versien te worden van eenighe officie. Om eenigh officie te moghen brigheren. Habitation pour deservir un office, pour un illégitime. Authorisatie van employet nyetlegenstaende daar de brieven aff spreken. Daghement met clausule van authorisatie. Om boecken te mogen drucken. Ottroy om met twee kerekeboden te vercoopen.

3. (F. 10-16). Ut bona minorum cum decreto vendantur. Tutorum petitio. Oirloff van besettinghe. De excommunicatione. Ut prodigo bonis interdicatur. Octroye om te mogen testeren van leengoeden. Cassatie van testament by ottroy van vassallen. Oirloff om te moghen accorderen an conge de court. Mainteneue in beneficialibus. Extract uuyt die costuyme van Leuven.

4. (F. 16^v-21^v). Dat men voor schulden mach arresteren die ridders ende riddersvrouwen. Arrestementen naer costuyme van Loven.

5. (F. 22-23). Extract of sommiere uuyt die maniere van proceder voor den rentier. Proceduere op gronden binnen Brussel.

6. (F. 24-26^v). Van iairlickshe betaelinghe, qualiteyt ende natuere van renten. Van aflegghen van renten van contracten. Van heerlycke chynsen.

7. (F. 27-29). Van daghenrenten van reel en renten ... naer costuyme van Loven. Van leveringhe op panden tot Loven.

8. (F. 30-33). Brieven van debetis. Remissie. Cautie. Interinement van brieven van ottroy uuyt den rade.

9. (F. 34-36). Surecautie. Condamnatie voluntair. Represalien. Amenden.

Les feuillets 36^v-38 sont blancs.

10. (F. 38^v-42). Quytscheldinghe. Evictien.

11. (F. 43-53^v). Pro donatione. Om een curatene ad litem te hebben. Tutelle actio directa. In actione de constituta pecunia. Donatio inter vivos. In materia iniuriarum. In actione ex iuramento. [In] furti actione. In lege Aquilia. De preiudiciali actione. Prescriptis verbis pro estimato. In permutatione et estimatione. Fructus petendi. In actione arbitraria. Ad exhibendum.

12. (F. 54-55^v). Dat schepenen van Antwerpen syn oppermonboirs van de prodiguen. T'Antwerpen moghen man ende vrouw sonder assistentie van vrenden monboir passeren alderhande contracten.

13. (F. 56-58). Van rechten gehoude lieden aengaende naer costuyne van Loven. By tscheyden van den bedde.

14. (F. 59-62). *Traité de mariage executoire à la charge des héritiers au profit de la vefve. Meubles en Arthois, Haynaut, Brusselle. Maritus dominus mobilium. Partage des meubles.*

15. (F. 63-68). Die hoire aenveert betaelt die schulden van den sterffhuysse. Dat sterffhuys nyet en wordt gerepudieert te Brusselle. En Haynaut vefves sont heritieres necessaires. Hoe dat een erfgenaem ageren sal. Schulden gecontracteert staende den houwelyck.

Les feuillets 68^v-69^v sont blancs.

16. (F. 70-71). Cheyns beloofte op erve. Devolutie.

Les feuillets 71^v-77^v sont blancs.

17. (F. 78-82^v). Hoe men die dachvaert brieven beschryft.

18. (F. 83-85). *Revocation ou annulation des dons et des offices.*

Sur le 19 article de l'edict 1611.

19. (F. 86-87). Rolle que le Roy a fait d'aucuns offices en ses pays.

Les feuillets 87^v-93^v sont blancs.

20. (F. 94-95^v). Cope van brieven van amortisatie by hertoghen Caerle van Bourgoignien.

21. (F. 96-99^v). *Ordonnance de l'admiralité (8 juin 1487). Erection de confrérie de larc à la main.*

Les feuillets 100-111 sont blancs.

22. (F. 112). Weddighen op het overgaen van steden, forten, etc., syn nul.

Les feuillets 112^v-123^v sont blancs.

23. (F. 124-129^v). *Quod filius gravatus detrahat legitimam.* Provisie voer een magistraet om die kennisse in dierste instantie te behouden. Dat men reformeeren sal van vonnissen van Daelhem. Dat nyemant en mach ergens oprechten wintmeulens, watermolens of rosmeulens sonder oltroy. Van admitteren tot beneficien van Sinte Servais.

24. (F. 130-137). *Sommieere deductie uuyt het Reces van Maestricht, 27 novembris 1615.* Extract uuyt het privilegie by hertoch Philips gegunt der Universiteyt van Loven. Tractaet tusschen die edelen tsants van Brabant ende de stadt van Lovene ende Bruessele.

25. (F. 137-139). *Privilegium principis quod nullus suppositus universitatis extra muros oppidi ad iudicium evocari possit (27 novembris 1537).* Ordonantie gemaect op het stuck van mainmisen, 24 january 1540. Privilegie der stadt van Loven van die pachters, huerlingen ende andere te bescreyven.

26. (F. 139^v-145^v). Ordonantie des Keyzers voir alienatie van renten, gronden, etc., te Loven. Vonnis ende confirmatie van die

schepene brieven ende printeryen van Loven ende Brussel ganck hebben door buyten den vryen steden. Brieven van placet by die vander Universiteyt van Loven. Brieven tegen die nominatien vander faculteyt van den arten. Copye du proces entre Jean de Gordian et le Procureur general demandeurs contre ceux de Louvain.

27. (F. 146-152^v). Interpretatio edicti 1520 ad instantiam cleri. Ordonnance declaratoire et interpretative sur l'édict 1520. Dismes feodales ne sont subiectes aux reparations des eglises. Prairies, vergers ne donnent dismes que pour lors qu'ils sont ensemençés de bleds. Thienden syn vry van beden ende andere weerlycke lasten. Réparation des eglises.

Le feuillet 153 est blanc.

28. (F. 154-159^v). Lettre du Conseil de Brabant à Marguerite de Parme.

29. (F. 160-162). Translat de l'Indult du ducq Philippe sur les privileges de l'Université de Louvain. Lettre de Marguerite de Parme touchant la publication du Concile de Trente.

Les feuillets 162^v-167^v sont blancs.

30. (F. 168-169^v). Lettres de leurs Altezes à ceulx du grand Conseil sur le XXI article de la tresve.

Les feuillets 170-189 sont blancs.

31. (F. 190-207^v). Advis op die costuymen ende rechten van leenen in Brabant. Costuymen ende usancien onderhouden ruerende de leenen van den souverainen leenhoven van Brabant. Aengaende andere rechten van den leenen. Andere usantien in materie van naderschap van bloedts wegghen op leenen.

32. (F. 208-212). Van leenen van casselroye van Cortryck. Turbe produite en la cause de Gortells seigneur de Beets contre Lonchin seigneur de Fleuel. Oft een leen ten houwelycke gegeven sonder ottroy wel is gegeven oft nyet.

Les feuillets 212^v-214^v sont blancs.

33. (F. 215-217). Dictum van die arbitraele uuytsprake van 17 december 1503 in den leenhove van Brabant. Si la cour feodale peut prendre cognoissance de l'exemption des fiefs au regard des aydes et subsides.

Papier; 217 feuillets, plus quatorze feuillets blancs en tête et dix-neuf feuillets à la fin du volume; 0^m,332 × 0^m,223; XVII^e siècle; ancienne pagination, page 1-802. Sur le deuxième feuillet de garde, au commencement, on lit la note : *En ce livre ya X livres du papier de quatre sous la livre et lai fait relier le 12 juing 1619 pour 12 sous*. Ce volume a été acquis le 3 janvier 1866, à la vente des livres de Heussner, pour fr. 1,10. Demi-reliure moderne.

2764. (II. 1310). — **REPATORIUM IURIS.** En flamand, treize volumes. Le premier volume renferme trente-quatre articles, commençant

par la lettre A, *Abolitie — Assignatie*. Il y a une table en tête du volume, f. 7, la " *Copie d'un avis de Mr l'avocat Malfuit à Bruxelles, le 16 mai 1764,* " et à la fin : " *Boecken ende auteurs.* "

Dans le deuxième volume, trente articles pour la lettre B, *Bannael — Bruijloften*; f. 1 : *Inhoud*.

Troisième volume avec trente articles, *Capelle — Curateur*; f. 1 : *Inhoud*.

Au quatrième volume se trouvent vingt-neuf articles à initiale D, *Dagh — Duellen*; f. 1 : *Inhoud*.

Le cinquième volume renferme dix-huit articles pour la lettre E, *Eldedom — Eijgendom*; f. 1 : *Inhoud*.

Dans le sixième volume, neuf articles à l'initiale F : *Facteur — Fraude*, et dix-huit à initiale G : *Gebueren — Garant*. F. 1 et f. 47 : *Inhoud*.

Le septième volume a cinq articles pour la lettre H : *Haet — Huys*, et dix-huit pour la lettre I : *Iacht — Iusticie*; f. 1 et f. 26 : *Inhoud*.

Dans le huitième volume, sept articles à initiale K : *Kennisse — Koijen*, et six : *Leen — Lot*, à initiale L; f. 1 et f. 31 : *Inhoud*.

Le neuvième volume est consacré aux lettres M et N; dix-neuf articles : *Macht — Molens*, et neuf : *Naedeel — Nuntius*; f. 1 et f. 55 : *Inhoud*.

Dans le dixième volume, pour les lettres O et P, il y a d'abord quinze articles : *Oblatie — Ouders*, et puis trente-sept *Pandt — Polders*; f. 1 et f. 32 : *Inhoud*.

Le onzième volume contient les articles pour les lettres Q et R, trois : *Qualiteyt, quantiteyt, quittantie*, et trente : *Raedt — Revocatie*, f. 1 et f. 11 : *Inhoud*.

La lettre S occupe le douzième volume avec vingt-cinq articles : *Salaris — Suspectatie*; f. 1 : *Inhoud*.

Dans le treizième volume, f. 1 : *Inhoud*, pour seize articles à initiale T : *Taciet — Trouwe*.

Papier; 94, 108, 114, 79, 67, 95, 65, 70, 84, 129, 92, 68 et 60 feuillets; 0^m,31 × 0^m,185; XVIII^e siècle (1764), car on lit f. 4 du premier volume : *Repertorium begonst den 1^{er} 8^{er} 1764*. Ces volumes ont été acquis en mai 1890 à la deuxième vente de livres de M. de Neufforge (n^o 1286 du catalogue), pour fr. 3,85. Cartonnage.

2765. (II. 764). — VARIA FORMULARIA.

1. (F. 1). Titre.
2. (F. 2-3). Testament.
3. (F. 3^v-4). Contractus inter partes ad evitandum processum.
4. (F. 4^v-5). Forma approbationis contractus.

5. (F. 5v-7v). Approbatie van seekeren coop. Cautie pro lite. Procuratio ad lites tantum.

6. (F. 7v-10). Tenor relationis citatorialium. Procuratorium ad lites. Compromis. Huercedulle.

Les feuillets 10v-12v sont blancs.

7. (F. 13-19v). Van actie. Omme te dachvaerden een possesseur van hypoteecq. Omme betalinge te hebben van de hoofdsommen van renten.

8. (F. 20-39v). Omme declaratie van code ten over te nemen. Mandement van indemniteyt, van guarant. Omme mandament in cas d'appel. Antwoorde in cas d'appel. Relieff d'appel. Mandement van anticipatie. Reductie. Defectie. Mandement van attentaten, van evocatie. Relieff ende reformatie. Mandement van interruptie, compulsionael, omme actie te institueren. Omme executie gedecerneert te hebben. Mandement van relieff. Complaincte. Mainteneue. Redoublement vant interdict.

9. (F. 40-63). Iniurien. Penael. Mandament omme staet ende inventaris te hebben van iemants administratie. Request om indictio te versoeken. Mandament in cas possessor. Petitio hereditatis. Letteren requisitoriae. Revisie. Rendu. Conclusie voor den impetrant, Abolitie. Brieven van respijt. Mandament van inductie. Cessie. Brieven van remissie. Conclusie omme te comen tot soeninge met de vrienden. Ampliatie van brieven van remissie. Remissie sonder interinement. Brieven van purge. Omme atterminatie te hebben. Omme gelicentieert te syn niet te compareren. Omme ontslagen te werden van personeele comparutie. Omme prorogatie vant versteeck te hebben. Omme in iudicio ter presentie van parthyen te mogen versoucken visie van seecker instrument.

10. (F. 63-73). Requeste civile omme nieuwe feyten te mogen poseren. Omme authorisatie te hebben. Omme getuygen te accoleren. Om iemant te committeren ter enqueste. Aauthorisatie om weeskinderen immeuble goederen te vercoopen. Om van leengoederen te mogen disponeren. Octroy omme te mogen fonderen eenige buersen. Collatie van een geestelyck beneficie. Autorisatie omme onroerende goederen te vercoopen. Legittimatie. Exceptio declinatoria. Rei vindicatio. Querela inofficiosi testamenti. Petitio hereditatis. Restitutio in integrum. Omme te hebben commissie.

11. (F. 73-86). Styl van procederen in criminalibus. Omme te comen tot soeningen. Acte omme te naesten in Rynlant. Voorbereydinge tot het aanleggen van een proces voor thoff van Hollandt. Cautie iuratoire. Procuratie in cas van informatie, omme te moghen ontfangen, vercoopen.

Les feuillets 86v-87v sont blancs.

12. (F. 88-105). Forma supplicationis restitutionis in integrum, conclusio in materia restitutionis in integrum. Conclusio partis citatae contra patentem restitutionem perfectam. Conclusio ad restitutionem in integrum contra aliquem contractum. Forma supplicationis ad rescindendam vendicationem, contractum. Restitutio contra evictionem. Mandament in materie van relevement. Relevement tegen een vonnisse gegeven ex contumacia. Conclusio ad restitutionem in integrum contra divisionem bonorum. Conclusio contra praefatam conclusionem, ad petendam restitutionem pro ecclesia, quando quis petit restitui ad appellandum, in materia restitutionis contra lapsum seu prescriptionem.

13. (F. 106-120). Een sauvegarde general. Salve conduyte. Supplicatie contra litteras van respyte. Forma supplicationis in materia purge de crimine accusati. Mandament van seurté du corps. Lettres de placet. Forma supplicationis ad purgandum bona per aliquem empta. Forma purgae bonorum. Provisie voor den genen die syn panden ignoreert. Forma supplicationis in forma de terrirs. Terrir aengaende alle verdoucherde cheynsens.

14. (F. 120-130). Supplicatio ut diffamans alicuius bona intentet suam actionem infra certum tempus. Conclusio in materia diffamationis. Necessaria cognita volenti impetrare litteras admissionis. Interinement. Mandament van abolitien. Brieven van rappel. Remissie. Interinement van brieven van admissien. Materia confiscationis. Forma supplicationis quando commissum alicui non obeditur. Conclusie in materie van preferentien.

15. (F. 130-142^v). Notulae sive Acta descripta in causa reformata ab Antverpia. Memorie voor eenen Impetrant van requeste civile.

16. (F. 143-150^v). Conclusio ad vendendum sub decreto, quando quis vult respondere dilatorie. Forma supplicationis ad cassandum monitiones, contra monitiones officialium. Conclusio ad revocandum monitiones officialium. Forma ad cancellandum monitiones.

Le feuillet 151 est blanc.

17. (F. 152-155^v). Concordantia inter R^m et imperatorem.

18. (F. 156-159). Requêtes au Conseil de Brabant de NICOLAERTS et d'ANNE-MARIE DELCOUR.

19. (F. 160-161). Lettres de P. Goos à N. van den Eynde et de J. OOSTENDE à l'official d'Anvers.

20. (F. 162-163). Requête de J. B. DE VRE, sculpteur, au doyen et au chapitre de la cathédrale d'Anvers.

21. (F. 164^v-166^v). Lettre de FRANÇOIS VAN LANGENBERGH à l'official d'Anvers, avec pièce annexe.

Le feuillet 167 est blanc.

22. (F. 168-168^v). Requête de DOMINIQUE VERVLLET, religieux de l'abbaye de Saint-Michel à Anvers.

23. (F. 169-172). Requête de JACQUES BERTELS à l'internonce de Belgique.

24. (F. 173-174). Requête du chapitre de Saint-Jacques, à Anvers.

25. (F. 175-177). Requête de PIERRE GOVAERTS, vicaire-général de Bois-le-Duc.

Les feuillets 177^v-178^v sont blancs.

26. (F. 179-179^v). Requête de JEAN-PHILIPPE VERBRUGGEN à l'official d'Anvers (1).

Le feuillet 180 est blanc.

27. (F. 181-182^v). Octroi de l'empereur CHARLES pour Corneille vanden Sande, trésorier de la ville d'Anvers.

Les feuillets 181 et 182 sont blancs.

28. (F. 183-184^v). Deux requêtes de MARIA BELLENS à la ville de Lierre.

Les feuillets 185 et 186 sont blancs.

29. (F. 187-187^v). Requête de GÉRARD VAN DEN ABEELE au Conseil de Brabant.

30. (F. 188-192^v). Requête de GUILLAUME VAN DEN NESSE, curé de Sainte-Catherine, à Bruxelles, à l'official d'Anvers. Item de CHARLES VAN HEURCK et IGNACE WITTEBOL, et de JOSEPH BAL.

31. (F. 193-194^v). Lettre d'ADRIEN GYSBRECHTS à l'internonce de Belgique, novembre 1609.

Les feuillets 195 et 196 sont blancs.

32. (F. 197-199). Trois pièces du procès de Marie-Thérèse Senoutzen contre sa mère.

Les feuillets 199^v-202^v sont blancs.

33. (F. 203-204). Requête de J. B. AUERX à l'official d'Anvers.

Suit un exemplaire imprimé d'une formule de citation de l'official de Gand.

34. (F. 205). Envoi de la pièce suivante par JULES PIAZZA, internonce de Belgique, 2 juillet 1695.

35. (F. 206-208^v). Requête du D^r HENNEBEL à l'internonce de Belgique.

Vient ensuite un exemplaire imprimé d'une pièce de procédure de CLAUDE STEMPERAERT, abbé de Tronchiennes, Gand, 11 février 1706.

36. (F. 209). Décret de PAUL VAN HALMALE, official d'Anvers, au sujet de van den Nesse, septembre 1711.

37. (F. 210-211). Gravamina pro reverendo Domino Andrea Ver-

(1) Une note d'un autre écrivain porte : *Supplicans obijt begginagij Antverpiensis pastor die 4 augusti R. I. P. Vide annales meos ad dictum annum.*

haeghen, pastore Braniae Allodiensis contra promotorem curiae episcopalis.

38. (F. 212-213^v). Rescriptio pro domicello Don Francesco de Castro contra Ioannem Geysens.

Le feuillet 214 est blanc.

39. (F. 215-215^v). D. Abbas et religiosi monasterii de Tongerloo contra decanum et capitulum Sancti Sulpitij Diesthemii.

Le feuillet 216 est blanc.

40. (F. 217-219^v). Inventaris voor heer Guilielmus Keyaerts pastoor tot Mortsel teghens S^r Nicolaes Bolly, et vice versa.

Le feuillet 220 est blanc.

41. (F. 221-224^v). Obligatie van 900 guldens voor Franchois Vermael, gepasscert 22 iuly 1684.

42. (F. 225-226^v). Extract uylte privilegien exemptien ende vryheden by diversche princen van desen Nederlanden.

43. (F. 227-227^v). Extract uyt het resolutie boeck van Syne Majesteit munten in Brabant.

Le feuillet 228 est blanc.

44. (F. 229-229^v). Summarium actorum et concordatorum cum minoritis (Antverpiae).

Le feuillet 230 est blanc.

45. (F. 231). Extract getrocken uyt de ordonnancie van den Bisschop van Mechelen, 10 octob. 1710, rackende de competentie vande heere pastoors.

46. (F. 232-233). Memoria [pro monasterio].

47. (F. 234-234^v). In causa F^{is} Angeli van de Greijn contra F^{em} Christianum Merckx, priorem monasterii Beverensis.

Le feuillet 235 est blanc.

48. (F. 236-241). Deux actes de PHILIPPE IV (29 juillet 1653) et CHARLES II (11 octobre 1709).

Les feuillets 241^v-243^v sont blancs.

49. (F. 244-250). Acta domini pastoris, etc. coram officiali Antverpiensi, contra abbatem Sancti Michaelis.

50. (F. 251-264^v). Acta reverendi domini Henrici Happart, prioris monasterii Guilhelmitarum loci Hubergen contra Henricum Flavigny receptorem domine priorisse et monasterii de Oubbergen.

Papier; 264 feuillets; 0^m,32 × 0^m,206: XVII^e siècle; ancienne pagination, pp. 1-124, 1-75; signatures I-VIII. En tête du volume, frontispice gravé avec le titre: *Varia formularia simul collecta studio et opera I. F. V. B.* (1). Ce volume a été acquis en 1886, à Anvers, à la vente de vander Straelen-Moons, pour fr. 12,10 (2). Reliure parchemin.

(1) C'est J. F. Verbruggen, chanoine de Saint-Jacques, à Anvers.

(2) Cf. *Les Collections vander Straelen-Moons-van Lerijs, à Anvers, t. V, Catalogue des manuscrits*, p. 39, n. 228.

4. COURS DE DROIT CIVIL.

2766. (11565-66). — BERTRANDUS CAPREOLUS (1). De iure fisci.

1. (F. 1-19). Excerpta super libello Institutionum collecta ex lectura prima p. 2 IOHANNIS FABRI (2).

2. (F. 20-80^v). [Alia excerpta ex ceteris partibus lecturarum IOHANNIS FABRI].

3. (F. 81-86^v). [Collecta] ex summa Domini AZONIS (3).

4. (F. 87-114). [CAPREOLUS]. Scripta super decima Collacione.

A la fin du traité, f. 114, on lit cette note : *Scias quod dominus meus domnus Bertrandus Capreoli legum doctor eximius Aurelianis ordinarie regens dum adhuc in gradu bacallariatus esset constitutus ad preces quorundam scolarium suique profectum legit hanc collacionem sollempniter, opinionones glose ac doctorum qui super hac collacione scripserunt, necnon proprias prolixè et multum diffuse recitando. Ego autem videns praedictam lecturam ex sui prolixitate studentibus nimis tediousam abbreviavi ipsam in magna parte per modum apostillarum et ultimum addidi quod dominus ministravit I. H. de D. licentiatius in legibus et bacalarius in decretis.*

5. (F. 115-130). Summa ODOFREDI de natura feudorum (4).

6. (F. 130-132^v). [Varia excerpta].

7. (F. 133-196^v). De iure fisci praevis commentarius per magistrum BERTRANDUM CAPREOLI excellentissimum licentiatum et nunc doctorem ordinarie legentem Aurel[ianis].

8. (F. 197-203). Summa COLUMBINI glosatorum libri feudorum (5).

Papier, aux filigranes du lévrier, de la balance, de la fleur de lis; 203 feuillets; 0^m.295 × 0^m.218; XV^e siècle. F. 114, on lit : *Compilatatum fuit hoc opus anno Domini millesimo CCC^{mo}. lxxiii^o.* S'il n'y a pas oublié d'une lettre au chiffre des centaines, cette date doit s'entendre de la composition du traité et non de la transcription du volume. Ce volume provient de l'abbaye de Parc (6), car sur la reliure du XVI^e siècle, veau fauve, les armoiries ont été grattées; au dos, le titre doré : *Excepta varia ex varijs anni 1374*; tranche rouge.

2767. (3596). — IOHANNES CHERELLI. De regulis iuris.

1. (F. 1-1^v). [Praefatio].

(1) Voir sur Bertrand Chabrol, l'article de L. DELISLE, *Les Professeurs de droit à Orléans sous Charles V*, BIBL. DE L'ÉCOLE DES CHARTES, 1872, t. XXXIII, p. 319-20.

(2) Voir, au sujet de ce juriste, M. DE SAVIGNY, *Histoire du droit romain au moyen âge*, trad. Charles Guenoux, t. IV, p. 209-10.

(3) *Ibid.*, p. 102.

(4) *Ibid.*, p. 166.

(5) Cf. *ibid.*, p. 112-94.

(6) Voir A. SANDERUS, *Bibl. belg. manuscripta*, part. II, p. 163.

2. (F. 1^v-256^v). *Lectura super regulis iuris incepta ad legendum Aurel[ianus] per venerabilem et discretum virum magistrum IOHANNEM CHERELLI in utroque iure licentiatum die mercurii post festum beati Remigii anno Domini M^o CCC^o lxxx^o quarto.*

3. (F. 256^v). *Repertorium super tractatum de regulis iuris.*

Papier, au filigrane de l'écu de Champagne; 256 feuillets; 0^m,30 × 0^m,213; XV^e siècle. Demi-reliure moderne; dos en maroquin rouge, au titre doré: *Cherelli de regulis iuris*, et au monogramme de Léopold I^{er}.

2768. (5799-801). — PHILIPPE WIELANT. *ŒUVRES.* En flamand (1).

1. (F. 1-4^v). Index.

Le feuillet 5 est blanc.

2. (F. 6-119). *Alle practizienen hoe men procederen zal in de Camere van den Rade in Vlaendren in civile zaken.*

3. (F. 120-292). [PHILIPS WIELANT]. *Corte instructie omme jonge practisienen die in Vlaenderen practiquieren zullen of willen in civile zaken* (2).

4. (F. 293-390). [PHILIPS WIELANT]. *Corte instructie omme jonge practezienen in materie criminele diemen in Vlaenderen verzeert* (3).

5. (F. 391-445). *Een zeere notable excellent tractaet verclarende de iusticien, rechten ende costumen vander principaelen leenen van Vlaenderen... by edelen, harden eerweerden... heere M. PHÉLIPS WILANT* (4).

6. (F. 445-456). *De Iuridictien van Vlaenderen ghemaecht by harden eerweerden ende discreten M. JAN VAN BERGHE die In zynen Leene exersseerde vele grootte officien van Iusticien In Vlaenderen ende est ghestelt in maniere daer een Ioncman vraeghende es eenen andere man so hier naer volght.*

Papier; 456 feuillets, plus deux feuillets blancs en tête du volume et onze à la fin; 0^m,301 × 0^m,207; XVI^e siècle (1529), car on lit f. 292: *Hoc inceptit pridie nonas augusti anno millesimo quingentesimo vigesimo nono et absolvit pridie nonas septembris 1529.* Reliure du même temps, parchemin; fermoirs en cuir.

2769. (3344-48). — VIGLIUS. *Lectiones iuris civilis.*

1. (F. 1-34^v). *In titulum de rebus creditis notata ex lectione clarissimi Legum doctoris et professoris VIGLII ZUICHEMI, 15 cal. ianu. Anno M.D.XXXVII.*

(1) Voir, sur Philippe Wielant, J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 61-67.

(2) Ce traité a été publié en 1558 à Anvers sous le titre *Practique, maniere ende styl van procederene ... in materie civile*, in-8^o.

(3) Publié par OIRS, *Practyke criminele*, Gent, 1872, in-8^o.

(4) Publié à Anvers en 1554, *Tractaete van den leenrechten na de hoven van Vlaenderen*, in-fol.

2. (F. 35-50^v). Titulus de iureiurando.
3. (F. 51-94). Excepta quaedam ex lectione excellentissimi doctoris VIGLIU ZUICHEMI, tum gymnasiarche, super codicis titulum de U. et constitutionibus principum.
4. (F. 95-113^v). Annotationes ex clarissimi viri. U. I. doctoris VIGLIU ZUICHEMI et tunc Rectoris magnifici lectione super titulum de pactis.
5. (F. 114-284^v). Prelectiones in codicem D. Iustiniani imperatoris ceptae 22 octobris anno 1538 Ingolstadii VIGLIU ZUICHEMI PHRYSIU.
6. (F. 285-292^v). Lex lecta intellecta digestis, interprete GUILHELMO ZAGARO Selando.

En tête :

- a) Vers de DAMPETRUS à ZAGARUS.
- b) Épitre dédicatoire de FRANÇOIS DELOIMUS.
7. (F. 293-368). D. PETRI A STELLA iurisconsulti et ordinarii Aurelianusensis in titulum de rebus creditis (1).

Papier; 368 feuillets; 0^m.312 × 0^m.22; XVI^e siècle (1537-1539), car on lit f. 1 : 15 kal. Janu. anno M.DXXXVII; f. 34^v : *Finita 11 iulij anni 38, 14 illius ill. praeceptor in d. temporis spatio a 15 Kal. ianua. anni 37 ad 5^{to} idus 11 iulij absoluit*; f. 34^v : 1 kal. septembris anni 37 auspiciatus est; f. 50^v : *Finita 4. Kalend. Octob. in vigilia Michaelis anno 38*; f. 51 : 1538, II Kal. Novembris; f. 94 : *Finem imponebat 4 Kalend. April. hoc est 29 die martii ad ferias Paschales anni 39*; f. 95 : 17 Kal. Maj. anno 39 foeliciter auspiciatus est; f. 115 : *Cepi 22 octobris 1538*; f. 192 : 8 feb. 1539; f. 194 : *Cepi post ferias carnisprivii 25 febr. 1539 Ingolstadii*. Les feuillets 114-284^v sont de la main de Viglius. Sur le verso intérieur de la couverture, il y a la note : *Est Viglii Zuichemi*. Reliure du XVI^e siècle, ais de bois recouverts de peau de truie estampée; restes de fermoirs.

2770. (3224-27). — VIGLIUS ZUICHEMIUS PHRYSIUS. Collectanea.

1. (F. 1). Index.
2. (F. 2). TITRE. Praelectiones Ingolstadianae in titulum de rebus creditis. Si certum petetur condictione VIGLIU ZUICHEMI PHRYSIU.
Le feuillet 3 est blanc.
3. (F. 4). Autre index.
4. (F. 5). Notes.
5. (F. 6-9^v). Praefatio VIGLIU ZUICHEMI habita Ingolstadii anno Domini millesimo quingentesimo tricesimo septimo decimo septimo mensis decembris.
6. (F. 10-13^v). Sententia eorum que finita oratione sub specie lectionis in eodem conventu dixi.
7. (F. 14-234). [VIGLIU collectanea].

(1) Voir, au sujet de Pierre de l'Étoile (1480-1537), la *Biographie universelle*, 1815, t. XIII, p. 448-50.

Papier; 234 feuillets; 0^m,323 × 0^m,228; XVI^e siècle (1538), car f. 234, il y a la note : *Finita et dicta 28 septembris anno 1538 Ingolstadii*. Reliure du même temps, ais de bois recouverts de peau de truie estampée; fermoirs en cuivre (1).

2771. (II. 1191). — G. MUDAÆUS. *Lectura super titulum de iudiciis*.

1. (F. 1). *Summaria*.

2. (F. 1^v-178). *Praelectiones D. Doct. GABRIELIS MUDEI super titulum de iudiciis*.

Papier; 178 feuillets; 0^m,295 × 0^m,195; XVI^e siècle (1550), car on lit f. 178 : *Finis Lecture merito doctissimi Doctoris Gabrielis Mudei professoris ordinarii in Academ. Lovaniensi super titulum de iudiciis, 20 novembris 1550*. Ce volume a été envoyé à la Bibliothèque royale par la direction des Archives générales du Royaume le 26 septembre 1888. Reliure moderne, parchemin.

2772. (22155). — GABRIEL MUDAÆUS. *De actionibus empti et venditi* (2).

Digestorum seu FF. libri XIX titulus primus de actionibus empti et venditi, ad quem Dn. GABRIEL MUDEUS Brechtanus auditoribus suis hec legit, conscripsit Antonius van Sestich (3).

Papier; 108 feuillets, plus cinq de garde; 0^m,221 × 0^m,151; XVI^e siècle. Cartonage.

2773. (22158). — IOOST DE LONGE. *De natura feudorum Hollandiae et Zelandiae*.

1. (F. 1). Notes et sentences diverses. En latin, en français et en flamand.

2. (F. 2). *Tafel van desen bouck*.

Les feuillets 2^v-6^v sont blancs.

3. (F. 7-9). *Natura feudorum Hollandorum et Zelandorum*.

4. (F. 10-12). *Sentencie van den hove van Hollandt daer by verstaen werdt dat alle saecken in petitoir geventileert behoiren te werden voor de leenaemere van den Leenheer daer die onder sorteren*.

5. (F. 12-12^v). *Andere beroerende twelye van Cornelis Vuytenham van Zelien*.

6. (F. 13-14). *Trecht van de Keiserlike Majesteits Leenen*.

7. (F. 15-15^v). *Trecht van de leenen van Wassenaer*.

8. (F. 16-16^v). *Verlaeringe van trecht van den Leegewaeden daer penning voor ontvangen zullen worden*.

(1) Voir sur ce manuscrit, J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 80.

(2) Voir J. BRITZ, *op. cit.*, p. 81-84; *Biographie nationale*, t. XV, col. 335-37.

(3) Pour les éditions, voir BRITZ, *op. cit.*, p. 83.

9. (F. 17-24). Notabilia quaedam die men useert in de leenhove van de Graeffelicheyte van Hollandt.

Les feuillets 24^v-25^v sont blancs.

10. (F. 26-32). Cort verhael van tgoeder recht van meester Vincents erffgenaeme totte visscherie van Dortsmonde te leene gehouden van den huysse van Althonae.

11. (F. 33-38^v). Tsamenspreeking van een coustumier ende een leenman beroerende die coustume usantie ende differentie van Leenen.

Le feuillet 39 est blanc.

12. (F. 40-45). Instructie en ordonnancie op donderhoudenisse van tleenhoff van Hollandt.

13. (F. 45^v-46^v). Alteratie van den vierden ende vyffden articulen van der ordonnancie gemaect opt Leenhoff van Hollandt int jaer XV. ende XIX, den XX^m dag van Maerte.

14. (F. 46^v-48). Copie van der missive ande Ep^{cie} gescreven.

15. (F. 48^v). Lettre de PHILIPPE LE BON, du 26 mars 1438.

Les feuillets 49-50 sont blancs.

16. (F. 50^v). Notes et sentences diverses.

17. (F. 51-54). Notes généalogiques et historiques sur les familles Sasbout et de Jonge.

18. (F. 55-55^v). Meesters van een Rekeninghe zedert dinstitutie van den Cammer.

Papier; 55 feuillets; 0^m,346 × 0^m,22; XVI^e siècle. F. 1, il y a la note : *Je suis à Pierre Godin conseiller et premier maitre de la Chambre des Comptes de Sa Majesté à Bruxelles pour les affaires du pays et duché du Luxembourg et comté de Chiny. P. Godin.* Demi-reliure moderne.

2774. (4086). — GERARDUS CORSELIUS. Ad instituta Iustiniani auctarium (1).

1. (F. 1-2). Procès-verbal dressé par L. ALVIN au sujet des nielles enlevées de ce manuscrit en 1857, et déposées depuis au Cabinet des Estampes (2).

Les feuillets 2^v-7^v sont blancs.

2. (F. 8-483^v). GERARDI CORSELI ad Institt. Iustiniani auctarium. Lovanii. Io. van Sestich scr[ipsit].

(1) Voir, au sujet de Gérard de Courselle, *Biographie nationale*, t. IV, p. 421; V. BRANTS in *Bulletin de l'Académie de Belgique*, 1897, 3^e série, t. XXIII, p. 62-70; id., *ibid.*, 1902, p. 654 sqq.

(2) Voir l'article du même : *Notice sur quelques nielles italiens retrouvés dans un cahier d'Institutes du droit romain, dicté en l'année 1600 à l'Université de Louvain*, BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, 1857, 2^e série, t. II, p. 246-303.

Papier; 484 feuillets, plus cinq feuillets blancs à la fin du volume; 0^m,205 × 0^m,16; XVI^e siècle (1600), car on lit, f. 483^v: *Dictavit clarissimus Dom. Doct. Gerardus Corselius I. V. Doctor-Postmodum primarius antecessor M. D. C. Excepit Ioann. van Sestich postmodum I. U. Doctor ac Praeses Collegii Donatiani et deinde regius decretorum professor* (1). Ce volume a toutes les pages réglées en rouge pour marquer les marges, le titre f. 8 est en caractères imprimés. Il est orné d'un grand nombre d'estampes collées soit sur les marges, soit sur des feuillets blancs qui précèdent ou suivent le texte. Ces estampes sont des portraits de juriconsultes, elles appartiennent à quatre séries et sont de quatre graveurs différents. Il y a d'abord trente-huit bustes de juriconsultes et de littérateurs, gravés en Italie. Ils sont réunis par quatre et une fois par deux sur la même feuille. Le nom des personnages est gravé au-dessous en petites capitales. On a de cette série, sur la couverture, Magnus Accursius, Dinus Mugellanus, Franciscus Zabarella, Franciscus Rosellus; sur le feuillet en regard: Paulus Castren, pater, Angelus Castren, filius, puis un nom coupé et Hieronimus Buticella; f. 6^v, Laurus Palazzolus, Raphael Cumanus, Raimundus Casus, Iacobus de Ardua; f. 22, Nicolaus Castrensis, Paulus Castrensis; f. 144^v; Andreas Alciatus, Bertholomeus Urbin, Asimbenius Caligo, Paulus Ungarellus; f. 305^v, Marianus Socinus, Hieronimus Cagnolus; f. 387^v, Alexander Tartagnus, Franciscus Accollius; f. 435, Franciscus Porcellinius, Iacobus Sancruc[us], Bertholomeus Capivativus, Antonius Orsatu[s]; f. 456^v, Ludovicus Lambertecius, Bertolomeus Capillstinus, Bertolomeus Pisanus, Valpinianus; f. 476^v, Philippus Curtius, Checus Leonius, M. Antonius Muretus, Petrus Victorius; f. 484, Bartholus Sassofer[ratus], Baldus de Ubaldis, Andreas Siculus, Bartholomeus Caepola. Une seconde série de gravures contient soixante-et-un bustes de juriconsultes et de législateurs gravés en Italie, un peu plus tard que les précédents. Le nom des personnages est en italique; ils portent un numéro à gauche, en haut. Il y a de cette série: f. 7^v, 1. Innerius, 2. Gratianus, 12. Speculator, 13. Dynus Mugellanus; f. 24, 10. Hostiensis cardinalis, 11. Odofredus, 21. Oldradus, 22. Iacobus de Butrigariis; f. 41^v, 8. S. Raymondus, 9. Innocentius Papa III, 19. Cynus Pistoriensis, 20. Ioannes Calderinus; f. 93^v, 66. Iacobus Cuiacius; f. 96^v, 5. Azo, 6. Accursius, 16. Raynerius Foroliviensis, 17. Gulielmus de Cumo; f. 123^v, 23. Bartolus, 24. Lopus de Castllione, 34. Baldus, 35. Angelus; f. 169^v, 3. Placentinus, 4. Ioannes Basianus, 14. Iacobus de Arena, 15. Richardus Malumbra; f. 218^v, 7. Iacobus Balduini, 33. Signorol. Homodei, 18. Ioannes Andreae, 44. Iacob Alvarotus; f. 241^v, 45. Iacobus Zoccus, 46. Bartholom[eus] Cepola, 56. Felinus Sandeus, 57. Jason Maynus; f. 257^v, 31. Ludovic[us] Lambertacius, 32. Albericus Rosatus, 42. Ludovicus Romanus, 43. Panormitanus; f. 285^v, 51. Franciscus Aretinus, 52. Antonius Rosellus, 62. Ioan. Antonius Rubeus, 63. Andreas Alciatus; f. 332, 47. Alexander Imolensis, 48. Marianus Socinus, 58. Carolus Ruinus, 59. Francisc[us] Cuntius; f. 353^v, 29. Benedict[us] de Plombino, 30. Salicetus, 40. Ioannes ab Imola, 41. Paulus de Castro; f. 362^v, 49. Petrus Philippus Corneus, 50. Andreas Barbatia, 60. Philippus Decius, 61. Udalricus Zazius; f. 388^v, 25. Ioannes de Lignano, 26. Andreas de Isernia, 36. Christofor Castilioneus. 37. Raphael Fulgosius; f. 414^v, 27, Petrus de Ancharano, 28. Antonius de Butrio, 38. Raphael Cumanus, 39. Franciscus Zabarella. Dans la troisième série, il y a vingt-huit bustes de juriconsultes célèbres, gravure française dans le genre de Thomas de Leu, numéroté à gauche en haut, le nom est au-dessous en italique; f. 18, 2. Ludo[ovicus] XII; f. 28^v, 86. Jacques Cuias; f. 47, 95. Roderic Zuares; f. 68, 54. Menoch[us]; f. 82, 88. François Holtoman; f. 83, 83. François Duaren; f. 91, 103. Corasius; f. 112, 138. And.

(1) Voir J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 110.

Tiraquel; f. 133, 93. portrait sans nom (1); f. 160^v, 132. Viglius; f. 171, 90. Jean Robert; f. 191, 122. Iac. Guias; f. 209, 87. Anthoine le Conte; f. 226^v, 77. André Tiraqueau; f. 235, 82. André Alciat; f. 253, 92. Charles du Molin; f. 273, 27. sans nom (2); f. 273^v, 79. sans nom (3); f. 296^v, 71. sans noms (4); f. 300, 89. Hugues Doneau; f. 382, 85. François Balduin; f. 398^v, 62. Guib. Cost; f. 407, 84. Eguineire Baron; f. 413^v, 68. Peckius; f. 417, 124. sans nom (5); f. 463^v, 100. sans nom (6); f. 464, 130. sans nom (7); f. 483^v, 72. Barnabé Brisson, président. Enfin, une quatrième série comprend trois bustes de législateurs, de travail italien, à burin plus gros; ce sont, f. 26^v, Constantinus, 64; f. 170, Iustinianus, 87; f. 479, Henricus II, 116 (8). Reliure en veau gaufré aux fermoirs, coins et rosaces en bronze repoussés et ciselés, quatre coins et cinq clous à chaque plat. Sur les bords extérieurs des coins, on lit en caractères gothiques *Maria hilf uns* (9).

2775. (21228). — GERARDUS CORSELIUS. Opera.

1. (F. 1-215^v). Auctuarium ad Institutionum Iustiniani expositionem auctore GERARDO CORSELIO I. C. praestantissimo et in Academia Lovaniensi iuris civilis primario professore (10).

2. (F. 216-221^v). Index quaestionum quae sub primo Institutionum Iustiniani libro continentur.

Le feuillet 222 est blanc.

3. (F. 223-235). Reces de la conférence tenue à Maestricht entre les commissaires des deux princes Liège et Brabant, 27 novembre 1615 (11).

4. (F. 235^v-236^v). Statutum de auctoritate conservatorum cleri secundarii pro privilegiis conservandis (12).

5. (F. 237-263^v). Stil et maniere de proceder par devant la Loy rédigée par divers praticiens

6. (F. 264-265). Formula libelli Iniuriarum.

7. (F. 266-267). Index contentorum in hoc libro.

Papier; 267 feuillets; 0^m,309 × 0^m,193; XVII^e siècle. Reliure du même temps, veau brun estampé sur ais de bois.

(1) Peut-être *Sfortia Oddo* nommé dans le texte.

(2) *Ludovicus Charondas* est cité dans le texte.

(3) *Hermannus Vultdeus* nommé en regard.

(4) *Bartolus*.

(5) Sans doute *Vincentius Cabotius* cité dans le texte en regard.

(6) *Paul Buzius*.

(7) *Hieronymus Gigas*?

(8) Voir, pour ces gravures, L. ALVIN, *loc. cit.*, p. 251-53, 296 98.

(9) Voir la description de ce manuscrit par ALVIN, *loc. cit.*, p. 248-53, et la citation de J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 162.

(10) Cf. le n^o précédent 4086.

(11) En marge, il y a cette note : *Partie de ceste conference est inserée au traite d'Erasmus Chockier de Iurisd. ordin. exemptor. par. 2, 9, 120.* Au sujet d'Erasmus Surlat de Chokier, voir J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 163-64.

(12) Suit une note : *Insertum tractatui Chockier de iurisd. ord. in exemp. to. I, p. 1, 9, 39, n. 21.*

2776. (21229). — HENRICUS ZOESIUS. Dictata iuris.

1. (F. 1-548). Dictata in novem libros codicis Iustiniani prelegente consullissimo Domino Domino HENRICO ZOESIO I. U. licenciato (1).

2. (F. 549-554). Index titulorum secundum ordinem alphabeticum.

3. (F. 555-555^v). De re ditibus.

4. (F. 556-559). Disputatio de acquirendis vel amittendis possessionibus.

Papier; 559 feuillets, plus sept de garde; 0^m,199 × 0^m,16; XVII^e siècle (1607 1608), car on lit, f. 1 : *Incipiunt feliciter Lovanii anno 1607 mense iunio 28 f. 269, Finis libri 5, 25 octobris 1607; f. 548^v, Finis anno 1608 1^a aprilis*. F. 1, il y a la note : *Sum Iohannis Resimont, nunc Gerardi Massen I. U. L. et dicti Resimont cognati*, et f. 554 : *Iohannes Resimont, Gerardus de Massen*. Reliure du XVII^e siècle, parchemin estampé.

2777. (14551). — I. F. GRONOVIVS. De iure belli et pacis.

Dicta V. C. IOH[ANNIS] FRIDERICI GRONOVII ad Hugonis Grotii libros de iure belli ac pacis (2).

Papier; 287 feuillets, plus six feuillets blancs au commencement et dix à la fin du volume; 0^m,20 × 0^m,155; XVII^e siècle. Reliure parchemin; tranche jaspée.

2778. (5802-3). — PETRUS GUDELINUS. Dictata ad novellas Iustiniani.

1. (F. 1). Sentences et notes diverses.

2. (F. 2-3^v). Titulorum huius tractatus seu capitum index atque ordo.

Le feuillet 4 est blanc.

3. (F. 5-264^v). Dictata clarissimi viri necnon I. U. Doctoris consullissimi PETRI GUEDELINI in Academia Lovaniensi professoris ad novellas Iustiniani imperatoris constitutiones seu de iure novissimo commentarius in diversas partes divisus, in priori parte agit de iure privato, deinde de iure publico, postea de iure sacro (3).

Les feuillets 265-274 sont blancs.

4. (F. 274^v-289). Ad titulum de iniuriis quartum.

5. (F. 290-320). Ad titulum de usuris 32^{um} libri quarti.

Le feuillet 321 est blanc.

6. (F. 322-328^v). Ad titulum 12^{um} de perpetuis et temporalibus actionibus.

(1) Cf. au sujet de Zoesius et des éditions de ses œuvres, J. Bartz, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 162-63.

(2) Voir, au sujet de Gronovius, VAN DER AA, *Nederlandsche Biographie*, t. VII, p. 437-40.

(3) Ces commentaires ont été souvent imprimés, cf. *Biographie nationale*, t. VIII, col. 159-63.

Papier; 328 feuillets; 0^m,301 × 0^m,191; XVII^e siècle. F. 1, on lit : *Iohannes van der Varent Contracensis, anno 1608*; f. 4^v, *Dono Domicellae van der Varent anno 1637*, et f. 5 : *Collegii Societatis Iesu Contraci*. Demi-reliure moderne; dos en maroquin brun, avec le titre doré : *Gudelinii dictata ad novellas Iustiniani Constitutiones, et le chiffre couronné de Léopold I^{er}*; tranche verte (1).

2779. (5795-98). — PETRUS GUDELINUS. Dictata iuris.

1. (F. 1-190^v). [PETRUS GUDELINUS]. Ad libri primi institutionum Iustiniani expositionem auctarium.

Les feuillets 191-205^v sont blancs.

2. (F. 206-377^v). [PETRUS GUDELINUS]. In librum institutionum secundum.

Le feuillet 398 est blanc.

3. (F. 399-514). [PETRUS GUDELINUS]. In librum tertium codicis.

4. (F. 515-542^v). Dictata consultissimi viri domni et magistri IOHANNIS PEELMANS ad titulum codicis de fide instrumentorum cum aliquot sequentibus.

Les feuillets 543-552^v sont blancs.

5. (F. 553-568). [Dictata iuris].

Papier; 568 feuillets, plus cinq feuillets blancs en tête et quatre à la fin du volume; 0^m,32 × 0^m,205; XVI^e siècle. Au verso du quatrième feuillet de garde, au commencement, on lit : *Dono domicellarum van der Varent anno 1637*, et f. 1 : *Collegii Societatis Iesu Contraci*. Reliure parchemin, fermoirs en cuir (2).

2780. (978). — ROBERTUS BONMARCHIET. Dictata in codicem.

1. (F. 1). Vers latins.

Inc. Belgas quae facient beatiores

Illustrissime Cardinalis haec sunt.

Les feuillets 1^v-3^v sont blancs.

2. (F. 4). TITRE. Paratitularis explicatio ad novem libros codicis Iustinianei per dominum ac M. ROBERTUM BONMARCHIET I. U. Licentiatum ac in alma Universitate duacensi professorem extra ordinem.

3. (F. 5-363^v). [Dictata in codicem].

Papier; 363 feuillets, plus quarante-sept feuillets blancs à la fin du volume; 0^m,307 × 0^m,193; XVII^e siècle (1618), car on lit, f. 362^v : *Finis dictatorum 23^e augusti 1618*. F. 1, il y a la note : *Ferdinandi van der Schuere*. Reliure du même temps, vélin; fermoirs en cuir (3).

2781. (II. 1649). — P***. Droit criminel.

1. (F. 1). TITRE. Traité ou bref recueil des crimes et délits avec

(1) Ce manuscrit est cité par J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, pp. 159 et 160.

(2) Voir, sur ce manuscrit, J. BRITZ, *op. cit.*, pp. 159 et 162.

(3) Ce manuscrit est cité par J. BRITZ, *op. cit.*, p. 232.

les exemples des punitions suivant les mœurs arrivées en Flandre et en France.

2. (F. 2-3). Table des chapitres.

Les feuillets 3^v-4^v sont blancs.

3. (F. 5-158). [Traité des crimes].

Les feuillets 158^v-165^v sont blancs.

4. (F. 166-184). Table des matières.

Papier; 164 feuillets, plus neuf de garde; 0^m,31 × 0^m,19; XVII^e siècle. Ce volume a été acquis à une vente chez M. Fiévez, à Bruxelles, le 9-12 mai 1896 (n^o 718 du catalogue), pour 30 francs. Reliure veau raciné; au dos, le titre doré : *Matie. crimin.*

2782. (15195). — ANTONIUS MATTHAEUS. De criminibus.

Papier; 36 feuillets; 0^m,158 × 0^m,102; XVIII^e siècle (1716), date qu'on lit au f. 1. Ce manuscrit provient du fonds van Hulthem (1). Reliure du XVIII^e siècle, parchemin.

2783. (21732). — PIERRE CLERIN. Privilèges des juges militaires (2).

1. (F. 1^v). Note de THÉODORE DE JONGHE sur Pierre Clerin et sur le manuscrit n^o 15215-15284 de la Bibliothèque royale de Belgique.

Le feuillet 2 est blanc.

2. (F. 3). Titre et frontispice aux armes de Théodore de Jonghe.

3. (F. 4). TITRE. Privilèges des juges militaires sur les juges païens et de ceux-cij sur les militaires, où sont repris plusieurs placarts et ordonnances au fait de l'administration des dites justices, avec le sentiment de quantité de juriconsultes.

Les feuillets 4^v-5^v sont blancs.

4. (F. 6-104). [PIERRE CLERIN. Privilèges des juges militaires].

Papier; 104 feuillets; 0^m,316 × 0^m,20; XVIII^e siècle (1720). Ce volume provient du cabinet de M. Édouard Lavalleye (3), il fut acquis par M. Théodore de Jonghe, dont il porte les armes sur le plat inférieur et f. 3. En 1860, la Bibliothèque royale acquit ce manuscrit pour fr. 1,10. Demi-reliure, au dos à filets d'or et aux armes de Th. de Jonghe, le titre doré : *Privilèges des juges militaires, 1720.*

2784. (19818). — P. STOCKMANS. Opera omnia.

1. (F. 1). Testamentum patris inter liberos.

2. (F. 2-3). Methodus eliciendi regulas ex legibus. En latin et en français.

Puis un exemplaire imprimé de *Clarissimi ac amplissimi viri D. Petri Stockmans... opera omnia. Bruxellis apud Iudocum de*

(1) Voir *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, p. 19, n^o 66.

(2) Au sujet de Pierre Clerin, voir J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge* t. I, p. 404-405.

(3) Voir HEUSSNER, *Catalogue de la vente des livres de Lavalleye*, n^o 294.

Griek [1698]. Le volume est surchargé, dans les marges, d'un grand nombre de notes explicatives.

3. (F. 157-158). Notes de droit. En flamand et en latin.

Papier; 158 feuillets; 0^m,22 × 0^m,166; XVIII^e siècle (pour la partie manuscrite). F. 4, on lit : *Doeckens, 1779*. Reliure du XVII^e siècle, veau raciné; au dos, le titre doré.

2785. (22121). — HAENEWYCK. Notae in Stockmannum.

1. (F. 1-4). Index (1).

2. (F. 5-205). Notae Doctoris HANEWYCK ad Stockmanni decisiones.

Papier; 205 feuillets, plus deux de garde en tête et sept à la fin du volume; 0^m,315 × 0^m,192; XVIII^e siècle, car on lit au verso du second feuillet de garde en tête : *D^r Hanewyck obiit 18 ian. 1747*. Sur le premier plat intérieur, l'ex-libris armorié de la bibliothèque de Théodore de Jonghe. Cartonnage.

2786. (14536). — P. G. MALFAIT. Annotationes in Stockmannum.

Papier; 185 feuillets; 0^m,30 × 0^m,18; XVIII^e siècle. Reliure parchemin.

2787. (15200). — PHILIPPUS GUILIELMUS MALFAIT. Observationes in Stockmanni opus.

1. (F. 1-54). PHILIPPI GUILIELMI MALFAIT observationes in Stockmani opus.

Les feuillets 54^v-57^v sont blancs.

2. (F. 58-87). Notata in Stockmannum per consultissimum Dominum MALFAIT.

Papier; 87 feuillets; 0^m,318 × 0^m,21; XVIII^e siècle. Ce manuscrit a appartenu à Ch. van Hulthem (2). Demi-reliure; au dos, en maroquin rouge, le titre doré : *Malfait in Stockman* (3).

2788. (II. 405). — P. G. MALFAIT. Annotata in Stockmans (4).

1. (F. 1-174). Annotata in 150 decisiones Brabantiae Domini Stockmans authore P. G. MALFAIT.

2. (F. 175-194). Ad indicem.

Papier; 194 feuillets, plus trois de garde; 0^m,192 × 0^m,159; XVIII^e siècle. Sur le premier plat intérieur, il y a l'ex-libris : *Ex bibliotheca C. van Baviere facult. iuris Acad. Bruxell. a Secretis. Franc et loyal*, et on lit le nom propre d'un autre possesseur : *Ex libris I. de Bonne*, à la vente des livres duquel, 9-18 décembre 1880, ce volume fut acquis. Demi-reliure; au dos, le titre doré : *Malfait in Stockmans*.

(1) Au bas du f. 1, il y a la note : *Authore D^o Hanewyck C. I. celeberrimo*.

(2) *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, p. 20, n^o 70.

(3) Voir sur ces manuscrits la note de J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, dans MÉMOIRES COURONNÉS PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, t. XX, 1847, p. 319.

(4) Cf. J. BRITZ, *op. cit.*, pp. 213, 318. Voir les manuscrits précédents n^{os} 15200 et 14536.

2789. (14290). — IUDOCUS LE PLAT. *Dictata iuris.*

Papier; 101 feuillets; 0^m,208 × 0^m,16; XVIII^e siècle. Demi-reliure maroquin rouge (1).

2790. (14513). — GOSWINUS DE WYNANTS. *Opera.*

1. (F. 1-110^v). *Tractatus de iudiciis criminalibus sive de ordine ac modo procedendi in criminalibus* autore D. D. WYNANTS Senatus Brabantiae quondam consiliario, nunc supremi Flandriae consilii Viennae residentis consiliarius.

Les feuillets 111-118 sont blancs.

2. (F. 119-169^v). *Remarques sur le chapitre XIV des ordonnances du Souverain Conseil de Brabant.*

Papier; 169 feuillets, plus vingt-cinq feuillets blancs; 0^m,32 × 0^m,20; XVIII^e siècle. Demi-reliure moderne; au dos, en maroquin brun, le titre doré et le double monogramme couronné de Léopold I^{er}.

2791. (II. 1557). — GOSWINUS DE WYNANTS. *Tractatus de publicis iudiciis* (2).

1. (F. 1-36). *Tractatus de publicis iudiciis* auctore illustrissimo ac clarissimo viro D. GOSWINO comite de WYNANTS, olim in suprema Brabantiae curia ac demum in supremo rerum belgicarum concilio status apud Carolum VI imperatorem consiliario.

2. (F. 37). *Index omnium titulorum.*

3. (F. 38-43). *Index.*

Papier; 43 feuillets, plus cinq de garde à la fin; 0^m,315 × 0^m,194; XVIII^e siècle. Sur le premier plat intérieur de la couverture, on lit: *Ex libris Cl. De Herckenroode De Roost.* Ce volume a été envoyé à la Bibliothèque royale par les Archives générales du Royaume, le 31 octobre 1893. Demi-reliure, veau.

2792. (16059). — S. F. DE VALERIOLA. *Recueil des lois tirées d'A Thymo.*

1. (F. 1-69^v). *Lois ecclésiastiques et sinodales.*

Les feuillets 70 et 71 sont blancs.

2. (F. 72-123). *Lois civiles générales et particulières.*

3. (F. 123-135^v). *Lois municipales et autres.*

Les feuillets 136-138 sont blancs.

4. (F. 139-143). *Table des matières contenues dans ce volume.*

Papier; 143 feuillets; 0^m,315 × 0^m,201; XVIII^e siècle (1777), date qu'on lit f. 1. Ce volume provient de la bibliothèque de Ch. van Hulthem, dont il porte sur chacun des deux plats intérieurs, l'ex-libris (3). Reliure du XVIII^e siècle, veau raciné; tranche rouge.

(1) Cf. J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 327.

(2) Voir *ibid.*, t. I, p. 390-394.

(3) Voir *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, manuscrits, p. 101, n° 346.

2793. (4759). — JACQUES POLLET. Notes de droit.

Annotation générale sur les matières de droicts recueillie soigneusement par moi JACQUES POLLET conseiller au parlement de Flandre.

Papier; 63 feuillets, plus onze feuillets blancs à la fin du volume; 0^m,303 × 0^m,198; XVIII^e siècle, Reliure du même temps, veau brun (1).

2794. (2099, 2414). — IOHANNES IACOBUS SCHMAUSSENS. Discours über sein Compendium iuris publici (2). Deux volumes. En allemand.

Le tome premier va jusqu'au Lib. 2, c. 10, § 2.

Le tome deuxième jusqu'au Lib. 3, cap. 6, § 12.

Papier; 359 et 441 feuillets; 0^m,201 × 0^m,157; XVIII^e siècle. F. 2 et f. 259^v du premier volume, et f. 1 et f. 441 du second volume, il y a l'estampille rouge, aux faisceaux, de la Bibliothèque nationale de Paris. Demi-reliure moderne; au dos, le titre doré: *Schmaussens* (sic). *Commentaire sur le droit civil et ecclésiastique de l'empire d'Allemagne, tome I; ... tome II*, en dessous, le chiffre couronné de Léopold I^{er}.

2795. (14530, 14531, 14532, 14533). — CORNELIUS VAN ECK. Principia iuris civilis. En quatre volumes.

Exemplaire interfolié en quatre volumes, avec notes, de *Cornelii van Eck iurisconsulti et antecessoris ultraiectini principia iuris civilis*. Editio quarta, Traiecti ad Rhenum, 1713.

Le tome premier va de p. 1-192, le tome deuxième de p. 193-478, le tome troisième de p. 481-736, le tome quatrième de p. 737-1027.

Papier; 232, 306, 273 et 311 feuillets; 0^m,212 × 0^m,165; XVIII^e siècle. Sur le premier plat intérieur, il y a la signature *J. F. Sprong 1725*, et sur le deuxième feuillet de garde du n^o 14530 le nom propre *J. Poelsma*. Demi-reliure moderne, dos en velin rose.

2796. (14985, 14986). — CAROLUS DE MEAN (3). Observationes et definitiones. En deux volumes.

TOME PREMIER (n^o 14985).

1. (F. 1-4). Index observationum et definitionum. Pars prima, Les feuillets 4^v-7^v sont blancs.

2. (F. 8-244^v). [Observationes et definitiones. Pars prima H-I]

TOME DEUXIÈME (n^o 14986).

1. (F. 1-3^v). Index observationum et definitionum.

Les feuillets 4-7^v sont blancs.

2. (F. 8-260^v). [Observationes et definitiones. Pars altera L-W].

(1) Voir, sur ce manuscrit, J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 239.

(2) Voir sur Jean-Jacques Schmauss (1690-1757), *Allgemeine deutsche Biographie*, t. XXXI, 1890, p. 628-31.

(3) Sur Charles de Méan, voir la notice de M. MAURICE FALLOISE, dans *Biographie nationale*, t. XIV, col. 183-97.

Papier; 244 et 260 feuillets; 0^m,37 × 0^m,24; XVIII^e siècle. Sur le premier feuillet de garde du premier volume, on lit : *Ex libris G. P. Noville*. Reliure du XVIII^e siècle, veau raciné; au dos, le titre doré : *Observationes domini de Mean tom. I, ... tom. II*; tranche rouge.

2797. (14534). --- COMMENTAIRE SUR M. LE GRAND.

Papier; 299 feuillets; 0^m,31 × 0^m,192; XVIII^e siècle. Reliure du même temps, veau raciné; tranche rouge.

2798. (II. 21). — P. DE RIDDER. Droit hypothécaire.

Mémoire sur la législation hypothécaire, contenant des observations sur le système qui nous régit, sur celui qui devait nous régir, sur celui qui devrait nous régir, sur les modifications dont celui qui nous régit est susceptible, et quelques conseils officieux sur les précautions qui sous le régime actuel peuvent être utiles par P. DE RIDDER, conservateur des hypothèques à Bruges (1).

Papier; 53 feuillets; 0^m,241 × 0^m,156; XIX^e siècle (1831), car on lit f. 3^v : *Bruges, le 16 octobre 1831*. Sur le premier plat intérieur, on lit la note suivante imprimée sur une étiquette : *Bibliothèque particulière de S. M. le roi Léopold I^{er}. Don fait à la Bibliothèque royale, par S. A. R. le C^o de Flandre, 1870*. Demi-reliure, tranche jaune.

2799. (14889). — L. A. WARNKÖENIG. Esquisse historique du droit belge (2).

Papier; 210 feuillets; 0^m,223 × 0^m,174; XIX^e siècle; deux colonnes. Demi-reliure; au dos, le titre doré : *Warnkœnig. Histoire du droit belge sous les Francs. Manuscrit. H. Tarlier, edidit 1837* (3).

2800. (19817). — H. F. DE COSTER. Droit privé belge.

TITRE. Cours de droit privé belge donné par M. H. F. De Coster, professeur ordinaire de la faculté de droit à l'Université de Louvain. Année 1833-34.

Papier; 521 feuillets; 0^m,208 × 0^m,123; XIX^e siècle. Sur le troisième feuillet de garde, on lit la signature *D. Renty*. Demi-reliure moderne; au dos, en maroquin brun, le titre doré : *De Coster. Droit civil belge*.

2801. (19814). — I. I. HAUS. Institutiones Iustiniani explicatae (4).

TITRE. Institutiones Iustiniani in Academia Gandavensi explicatae a I. I. Haus professore ordinario.

(1) Ce mémoire a été imprimé à Bruges chez Bogaert-Dunortier, 1831, in-8^o, 56 p. Voir *Bibliographie nationale*, t. I, p. 511-12.

(2) L'ouvrage a été publié en 1837, à Bruxelles, chez Wahlen. Cf. *Bibliographie nationale*, 1899, t. IV, p. 314.

(3) Cette dernière assertion est inexacte.

(4) Sur Jacques-Joseph Haus, professeur à l'université de Gand (1796-1881), voir *Bibliographie nationale*, t. II, p. 212-13.

Papier; 336 feuillets, plus treize feuillets blancs à la fin du volume; 0^m,226 × 0^m,156; XIX^e siècle. Cartonnage.

2802. (II. 6). — C. LE GENTIL. Traité de droit.

1. (F. 1-62). Dissertation sur le point de savoir, si même en cas d'insuffisance des fruits de la totalité d'un fonds soumis à l'usage commun, les usagers peuvent prétendre par voie de cantonnement à la propriété des deux tiers de ce fonds par C. LE GENTIL, avocat et juge suppléant près le tribunal civil d'Arras, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse, auteur du traité de la Législation des Portions communales et ménagères (1).

2. (F. 63-67). Table analytique.

Les feuillets ne sont remplis qu'au recto, tous les feuillets sont blancs au verso.

Papier; 67 feuillets, plus six de garde; 0^m,275 × 0^m,214; XIX^e siècle (1854), car on lit f. 62: Arras, 30 juin 1854. C. Le Gentil, avocat et juge suppléant. Cette signature est d'une écriture différente de celle du reste du volume. Ce manuscrit a été, en 1870, donné à la Bibliothèque royale par S. A. R. le Comte de Flandre, comme l'indique la note imprimée sur le premier plat intérieur: *Bibliothèque particulière de S. M. le Roi Léopold I^{er}. Don fait à la Bibliothèque royale par S. A. R. le C^e de Flandre, 1870.* Reliure, maroquin rouge, filets d'or, doublée en moire rouge, aux armes du roi des Belges; dorure sur tranche.

2803. (II. 851). — COURS DE DROIT professés à l'Université de Louvain. En vingt-cinq volumes.

A. TOME I-VIII.

Ces huit volumes renferment le cours de Pandectes de J.-B. DE BRUYN.

Le premier volume contient le commentaire de MÜHLENBRUCH, *Pars specialis, Liber II, cap. IV de servitutibus, tit. III. Servitutes quemadmodum constituentur et amittantur*, § 292-302, 234-244.

Dans le second volume, il y a du même traité l'explication des § 720-748, 781-783, 790, 325-336.

Le troisième contient l'interprétation des § 337-346, 347-355 de MÜHLENBRUCH.

Au quatrième volume, on trouve expliqués les §§ 356-386 du même auteur.

Dans le cinquième volume, commentaire des §§ 387-390, 382-384, 391-409 de MÜHLENBRUCH.

Le tome sixième renferme l'explication du § 410-456 du traité en question.

(1) Ce traité a été publié à Paris, chez Durand, en 1854.

Au tome septième, se trouve l'interprétation de MÜHLENBRUCH, § 459-500.

Le dernier volume explique du même traité les § 234-244 et 272-277.

B. TOMES IX-XII.

Cours de droit civil moderne élémentaire par I. J. A. QUIRINI (1), en quatre volumes.

Dans le premier se trouve l'explication du livre III, titres III, IV et V, articles 1101-1581, du code civil.

Le tome II contient les titres VI-XX du livre III, articles 1582-2281, du code civil.

Le tome III est consacré à l'explication du livre I, articles 1-515, du code.

Dans le tome IV, il y a les livres II et III, titres I et II, articles 516-1100.

C. TOMES XIII-XV.

Cours de droit civil par L. J. H. ERNST, en trois volumes (2).

Le premier explique le livre I du code civil; dans le tome deuxième se trouve le commentaire sur le livre II du code, articles 516-710, et dans le tome troisième le livre III, titres III et IV, articles 1101-1382 du code civil.

D. TOMES XVI ET XVII.

Cours d'Institutes de Justinien, donné par L. RUTGEERTS (3), en deux volumes.

Dans le premier volume se trouve l'explication des livres I et II des Institutes, et dans le tome II l'interprétation des livres III et IV. Il y a de plus, dans le second volume, une série de questions sur l'ensemble du cours.

E. TOMES XVIII ET XIX.

Cours de droit criminel, comprenant le droit pénal et l'instruction criminelle par F. SCHOLLAERT (4), en deux volumes.

Dans le premier se trouvent les préliminaires du cours et le droit pénal; dans le deuxième, l'instruction criminelle et quelques notes supplémentaires à tout le cours.

F. TOME XX.

Cours de droit civil moderne approfondi par G. DEMONCEAU.

(1) Voir au sujet d'Ignace Quirini, professeur à l'Université de Louvain (1803-1861), *Bibliographie nationale*, t. III, p. 230.

(2) Voir au sujet de Lambert Ernst, *Biographie nationale*, t. VI, col. 651 sqq.

(3) Cf. *Bibliographie nationale*, t. III, p. 353-54.

(4) *Ibid.*, t. III, p. 390-91.

Le professeur a expliqué dans le code civil le titre préliminaire et dans le livre I, les titres I, VIII et IX.

G. TOME XXI.

Cours de droit commercial par C. TORNÉ.

H. TOME XXII.

Cours d'histoire politique moderne donné par G. ARENDT (1).

I. TOME XXIII.

Cours d'encyclopédie du droit donné par MM. SMOLDERS (2).

K. TOME XXIV.

Histoire du droit romain.

L. TOME XXV.

Cours d'histoire du droit coutumier et questions transitoires par A. THIMUS (3).

Papier; 286, 287, 247, 207, 334, 320, 381, 314, 318, 234, 234, 238, 400, 355, 395, 433, 338, 394, 243, 344, 292, 225, 300, 412 et 298 feuillets; 0^m,213 × 0^m,135; XIX^e siècle. Ces volumes ont été écrits par V. Cogels et l'on trouve les dates suivantes, t. I, f. 3 : 7 octobre 1843; t. II, f. 3 : 20 mars 1844, et f. 182 : 4 octobre 1844; t. III, f. 2 : 23 novembre 1844, f. 109 : Avril 1847; t. IV, f. 109 : 17 mai 1845; t. V, f. 2 : 15 octobre 1845; t. VI, f. 2 : 14 mars 1846; t. VII, f. 2 : 10 octobre 1846, f. 34 : 22 octobre 1846; t. VIII, f. 2 : 22 octobre 1847, f. 258 : 24 décembre 1847; t. IX, f. 2 : 7 octobre 1842; t. X, f. 1 : 10 mars 1843; t. XI, f. 2 : 6 octobre 1843; t. XII, f. 2 : 19 mars 1844; t. XIV, f. 2 : 1 septembre 1843; t. XV, f. 2 : 5 octobre 1843, f. 314 : 21 mars 1844; t. XVI, f. 2 : 6 octobre 1842; t. XVII, f. 1 : 4 mai 1843; t. XVIII, f. 2 : 13 octobre 1845; t. XIX, f. 2 : 1^{er} mai 1846; t. XX, f. 2 : 29 novembre 1843; f. 182 : 9 octobre 1844; t. XXI, f. 2 : 19 mars 1846; t. XXII, f. 2 : 10 octobre 1842; t. XXIII, f. 2 : 7 octobre 1842, f. 82 : 11 octobre 1842; t. XXIV, f. 412^r : Achevé le 26 mars 1844; t. XXV, f. 2 : 11 octobre 1845, f. 306 : Copié 19-20 juin 1846. Ces volumes ont été acquis, le 25 novembre 1887, à une vente chez Bluff (n^o 1453 du catalogue) pour fr. 14,40. Demi-reliure moderne; au dos, les titres dorés.

2804. (II. 797). — DE JAER. Cours de droit civil.

Papier; 250 feuillets; 0^m,235 × 0^m,18; XIX^e siècle. Ce volume a été acquis, à une vente chez Bluff, à Bruxelles, le 22 juillet 1886. Demi-reliure, maroquin rouge; au dos, le titre doré : *De Jaer. Cours de droit civil.*

2805. (II. 795). — RUTGEERTS. Institutes de droit romain.

Papier; 226 feuillets; 0^m,224 × 0^m,177; XIX^e siècle. Ce volume a été acquis, avec le volume précédent, le 22 juillet 1886. Demi-reliure moderne, dos en maroquin rouge; au dos, le titre doré : *Rutgeerts. Institutes de droit romain.*

(1) *Bibliographie nationale*, t. I, p. 45-46.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 436.

(3) *Ibid.*, t. III, p. 548.

2806. (II. 796). — J. VAN BIERVLIET. Introduction historique au cours de droit civil.

Papier; 143 feuillets; 0^m,234 × 0^m,178; XIX^e siècle. D'après la note, f. 1, ce volume a été écrit par M. Firmin Lebba. Ce volume a été acquis par la Bibliothèque royale à une vente chez Bluff, à Bruxelles, le 22 juillet 1886. Demi-reliure moderne; au dos, le titre doré.

2807. (14152). — *DICTATA IURIS.*

1. (F. 1-75). In civiles Iustiniani Institutiones.
2. (F. 76-77^v). Index titulorum.

Papier; 77 feuillets; 0^m,309 × 0^m,207; XVII^e siècle (1609), car on trouve f. 1, la date : 26 April. 1609. Demi-reliure maroquin rouge; au dos, le titre doré : *De institutionibus Iustiniani.*

2808. (2482-84). — *DICTATA IURIS.*

1. (F. 1-318^v). [Commentaires sur les 57 premiers titres du code de Justinien].

Les feuillets 319-323^v sont blancs.

2. (F. 324-466). Tractatus de delictis et eorum poenis ab utroque iure positis.

Les feuillets 466^v-468^v sont blancs.

3. (F. 469-492). Qualiter tollatur obligatio per debiti confusionem eiusque causis et effectibus.

Papier; 492 feuillets; 0^m,195 × 0^m,147; XVII^e siècle (1615), note qui se trouve f. 492^v. Reliure du même temps, vélin.

2809. (3304-6). — *DICTATA IURIS.*

1. (F. 1-3^v). Notes diverses de droit.

2. (F. 4-40). Commentaria in codicem Iustiniani imperatoris dictata ab I. U. Licentiatò domino I. DE SPIRA habita anno Domini 1617, Duaci.

3. (F. 40^v-45^v). Ad titulum de emphiteusi : autore domino doctore BROIDE, Duaci, anno 1619.

4. (F. 46-77^v). De testibus autore R. GRAMETZ I. U. D. Duaci professore.

5. (F. 78-85). De constituta pecunia, praeside et viro I. U. D. EP[ONE] BOET[IO] Duaci professore anno 1620 (1).

6. (F. 85^v-93^v). Copie de certaine ordonnance faicte par l'empereur Nostre Sire en date du xxii jour daougst mil cinq cens trente et ung.

7. (F. 94-130^v). [Commentaria in librum pandectarum] autore consultissimo domino EPONE BOETIO I. U. doctore meritissimo.

8. (F. 131-131^v). Miscellanea.

(1) Cf. VAN DER AA, *Biographisch Woordenboek der Nederlanden*, t V, p. 184-86.

9. (F. 132-141^v). De transactionibus.

10. (F. 142-150). De in litem iurando.

11. (F. 150^v-151^v). Miscellanea.

12. (F. 152-174), Ad titulum de dolo malo.

Les feuillets 174^v-175^v sont blancs.

13. (F. 176-187^v). De fide instrumentorum.

14. (F. 188-245). [GRAMETZ. Commentaria in librum digestorum](1).

15. (F. 246^v-272^v). Notabilia aliqua miscellanea.

16. (F. 263). Lettre de LÉON HOVYNE à Monsieur van Orselle, receveur de leurs Altezes en Tournay.

Papier; 272 feuillets; 0^m,327 × 0^m,208; XVII^e siècle (1617-1630). Ces notes ont été recueillies par Jean van Orssele de Tournai, car on lit ce nom presque à chaque page; par exemple f. 4 : *Hec et sequentia excipiebat. I. Orselius*; f. 206 : *Praeside clarissimo viro I. U. D. Grametio Duaci, sum Ioa. van Orssele*; f. 207 : *Praeside clarissimo I. U. D. Grametz Duaci ibidem hec excipiebat I. van Orssele*. Demi-reliure moderne; dos en maroquin brun, avec, le titre doré : *Ioannis van Orssele dictata iuris*, et le monogramme couronné de Léopold I^{er}.

2810. (II. 1493). — ANNOTATA IURIS. En français et en latin.

1. (F. 1-9). Alimenta, actor, actio, Aquilia(lex), arrest, appellations, attermination ou respits.

2. (F. 10-29). De beneficiis, de causa et effectu, de consuetudine, consentement, décret et autorité, de conditione casuali, potestativa et mixta, de contractibus, de compensatione, complainte, de collatione bonorum, de condictione.

3. (F. 30-42). De decimis, dot et douaire, de donatione, des desposts, de dominio, domicile.

4. (F. 43-62). De emptione et venditione, erreur, de evictione, exécution, de feudis, des fideicommiss, de fideiussoribus.

5. (F. 64-97). De iuris facti ignorantia, hypothèque, héritiers, de iurisdictione, des interests, louage, de legatis, de iure adcrescendi, des meubles et immeubles, de matrimonio.

6. (F. 98-134). De testibus, de testamentis, de obligationibus, officialis officium, provision, de pignoribus et hypothecis, de praescriptione, de possessore bone et male fidei, de prestationibus, promissio, de privilegiis, de poenis.

7. (F. 135-153). Renuntiation, de restitutionibus in integrum, rescission, de retractu, representation, reconnoissance.

8. (F. 154-184). Des sentences interlocutoire et définitive, reproches en obiets, de servitutibus, de societate, de senatus consulto, de stupro et raptu, de tutoribus, de transactionibus, de testibus, transport, cession, de vectigalibus, de venatione, de usufructu.

(1) Voir J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 232.

Papier; 184 feuillets; 0^m,31 × 0^m,21; XVII^e siècle. Ce manuscrit a été remis à la Bibliothèque royale par les Archives générales du Royaume, où il se trouvait parmi un certain nombre de documents enlevés par les Autrichiens en 1794 et restitué en 1864 par le gouvernement autrichien. Couverture parchemin.

2811. (14553-14554). — PROLEGOMENA IURIS NATURAE. En deux volumes.

Le tome premier contient les chapitres I, II et III; dans le second volume se trouvent les chapitres IV, V, VI.

Papier; 200 et 133 feuillets; 0^m,212 × 0^m,17; XVIII^e siècle (1760), car on lit sur le premier feuillet de chacun des volumes : *Anno 1760*. Cartonnage.

2812. (II. 2222). — COURS DE DROIT.

1. (F. 1-26^v). De successione ab intestato, sive ad novel. 118.
2. (F. 27-115^v). Liber 39, tit. 1. De operis novi nunciacione; tit. 2. De damno infecto; tit. 3. De aqua et aquae pluviae arcendae (*sic*).
3. (F. 116-119^v). Conclusio de maiortate et obedientia.

Le feuillet 120 est blanc.

4. (F. 121-216). Lib. 41, tit. 1. De acquirendo rerum dominio; tit. 2. De acquirenda vel amittenda possessione; tit. 3. De praescriptionibus et usucapionibus.

5. (F. 216^v). Index omnium titulorum.

Papier; 216 feuillets; 0^m,186 × 0^m,121; XVIII^e siècle, car sur le premier feuillet de garde, il y a la note : *P. F. van Meldert, 1777*. Sur le premier plat intérieur un ex-libris : *Bibliothèque van Meldert, rue Rogier, 140, Schaerbeek-lez-Bruxelles, n° 61*. Ce volume a été envoyé en 1898 par les Archives générales du Royaume. Demi-reliure veau; au dos, le titre doré : *Ad varios digestorum titulos*; tranche rouge.

2813. (II. 2221). — COURS DE DROIT. En deux volumes.

TOME PREMIER.

1. (F. 1-2^v). Ad libri secundi [digesti] titulum primum de iurisdictione.
2. (F. 3-6). Ad libri 2 titulum 14 de pactis.
3. (F. 6^v-9). Ad libri secundi titulum 15 ff. de transactionibus.
4. (F. 9^v-10^v). Ad lib. 3 titulum 5 de negotiis gestis.
5. (F. 11-14). Ad lib. 4 titulum primum de restitutionibus in integrum.
6. (F. 14^v-17^v). Ad lib. 4 titulum 3 de dolo malo.
7. (F. 18-22^v). Ad lib. 4 tit. 4 de minoribus 25 annis.
8. (F. 23-24^v). Ad lib. 4 titulum 6 quibus ex causis maiores restituuntur.
9. (F. 25-38). Ad lib. 5 titulum 2 de inofficioso testamento.
10. (F. 38^v-44^v). Ad lib. 5 titulum 3 de haereditatis petitione.
11. (F. 45-50). Ad lib. 6 titulum 1 de rei vindicatione.

12. (F. 50^v-52). Ad l. 6 titulum 2 de subliciana in rem actione.
13. (F. 52^v-54^v). Ad titulum 1 lib. 7 digestorum de usufructu.
14. (F. 55-55^v). Ad lib. 7 tit. 2 ff. de usufructu accrescendo
15. (F. 56-58). Ad lib. 7 digestorum tit. 3 quando dies legati usufructus cedat.
16. (F. 58^v-63^v). Ad tit. 4 l. 7 digestorum quibus modis usufructus vel usus amittantur.
17. (F. 65-64^v). Ad tit. 5 lib. 7 digestorum de usufructu earum rerum, quae usu consumuntur.
18. (F. 65-65^v). Ad lib. 7 titulum 9 ff. usufructuarius quemadmodum caveat antequam usufructuarius ponatur in possessione usuf[ructus].
19. (F. 66-67). Ad lib. 8 digestorum titulum 1 de servitutibus.
20. (F. 67^v-68). Ad lib. 8 digestorum tit. 2 de servitutibus praediorum urbanorum.
21. (F. 68^v-70^v). Ad tit. 4 l. 8 digestorum communia praediorum tam urbanorum quam rusticorum.
22. (F. 71-73^v). Ad lib. 8 tit. 6 digestorum quemadmodum servitutes amittantur.
23. (F. 74-76). Ad tit. 2 lib. 9 digestorum ad legem aquiliam.
24. (F. 76^v-78). Ad tit. 1 lib. 10 digestorum finium regundorum.
25. (F. 78^v-82). Ad tit. 2 lib. 10 pandectarum familiae erciscundae.
26. (F. 82^v-83). Ad tit. 3 lib. 10 digestorum communi dividundo.
27. (F. 83^v-86^v). Ad tit. 1 lib. 12 digestorum de rebus creditis, si certum petatur et de conditione.
28. (F. 87-87^v). Ad tit. 4 lib. 12 pandectarum de conditione causa data causa non secuta.
29. (F. 88-89). Ad lib. 12 tit. 5 de conditione ob turpem vel inhonestam causam.
30. (F. 89^v-93). Ad tit. 6 lib. 12 digestorum de conditione indebiti.
31. (F. 93^v-95^v). Ad lib. 13 tit. 6 de commodato.
32. (F. 96-99). Ad lib. 13 tit. 7 de pignoratitia actione.
33. (F. 99^v-100^v). Ad lib. 14 tit. 2 digestorum ad legem Rhodiam de iactu.
34. (F. 101-104). Ad lib. 14 tit. 6 ad senatus consultum Macedonianum.
35. (F. 104^v-108). Ad tit. 1 lib. 16 digestorum ad S. C. Velleianum.
36. (F. 108^v-112). Ad tit. 2 lib. 16 digestorum de compensationibus.
37. (F. 112^v-115^v). Ad tit. 3 lib. 16 depositi vel contra.
38. (F. 115^v-117^v). Ad tit. 1 lib. 17 digestorum mandati vel contra.
39. (F. 118-123). Ad tit. 2 lib. 17 digestorum de societate.
40. (F. 123^v-125^v). Ad tit. 1 lib. 18 pandectarum de contrahenda emptione.

41. (F. 126-127^v). Ad tit. 2 lib. 18 pandectarum de in diem additione.
42. (F. 128-128^v). Ad tit. 3 l. 18 pandectarum de lege commissoria.
43. (F. 129-132^v). Ad tit. 4 lib. 18 pandectarum de haereditate vel actione vendita.
44. (F. 133-137^v). Ad tit. 5 lib. 18 digestorum de rescindenda venditione.

TOME DEUXIÈME.

1. (F. 1-1^v). De retractu.
2. (F. 2-6). De retractu gentilizio.
3. (F. 6^v-11^v). Ad tit. 2 lib. 19 digestorum locati conducti.
4. (F. 12-15^v). Ad tit. 1 lib. 20 digestorum de pignoribus et hypothecis et qualiter ea contrahantur et de pactis eorum.
5. (F. 16-20^v). Ad tit. 2 lib. 20 digestorum in quibus causis pignus vel hypotheca facite contrahitur.
6. (F. 21-21^v). Ad tit. 3 lib. 20 digestorum quae res pignori aut hypothecae datae obligari non possunt.
7. (F. 22-25^v). Ad tit. 4 lib. 20 pandectarum qui potiores in pignore vel hypotheca habeantur, et de iis qui in priorum creditorum locum succedunt.
8. (F. 26-27). Ad tit. 1 lib. 21 digestorum de aedilicio edicto et redhibitione et quanti minoris.
9. (F. 27^v-32^v). Ad tit. 2 lib. 21 digestorum de evictionibus et duplae stipulatione.
10. (F. 33-34). Ad lib. 23 tit. 3 digestorum de iure dotium.
11. (F. 34^v-39). Ad tit. 1 lib. 28 digestorum qui testamenta facere possunt et quemadmodum testamenta fiant.
12. (F. 39^v-41^v). Ad lib. 28 tit. 5 ff. de haeredibus instituendis.
13. (F. 42-43^v). Ad tit. 6 lib. 28 digestorum de vulgari et pupillari substitutione.
14. (F. 44-46). Ad lib. 28 tit. 7 digestorum de conditionibus institutionum.
15. (F. 46^v-48). Ad lib. 29 tit. 2 digestorum de acquirenda vel omittenda haereditate.
16. (F. 48^v-53^v). Ad lib. 30, 31, et 32, ff. de legatis et fideicommissis.
17. (F. 54-55^v). Ad lib. 34 tit. 4 digestorum de adimendis vel transferendis legatis.
18. (56-57^v). Ad lib. 35 tit. 1 de conditionibus et demonstrationibus et causis et modis eorum quae in testamento scribuntur.
19. (F. 58-63). Ad tit. 2 lib. 35 ff. ad legem Falcidiam.
20. (F. 63^v-65^v). Ad tit. 1 lib. 36 ff. ad senatus consultum Trebellianum.

21. (F. 66-69). Ad tit. 2 lib. 36 digestorum quando dies legatorum vel fidei commissorum cedat.

22. (F. 69^v-79). Ad tit. 16 lib. 38 ff. de suis et legitimis haeredibus sed hic particulariter de successione ab intestato.

23. (F. 79^v-86). Ad tit. 6 lib. 37 ff. de collationibus.

24. (F. 86^v-92). Ad tit. 5 lib. 39 ff. de donationibus.

25. (F. 92^v-97). Ad tit. 2 lib. 41 ff. de acquirenda vel amittenda possessione.

Les feuillets 98-100 sont blancs.

26. (F. 101^v-102^v). De probationibus et praesumptionibus lib. 22 tit. 3.

Papier; 137 et 103 feuillets, plus vingt-trois de garde dans le deuxième volume; 0^m,187 × 0^m,121; XVIII^e siècle (1778-1779), car sur le premier feuillet de garde du tome premier on lit : *F. L. van Meldert, 1778*, et au verso du premier feuillet de garde du second : *F. L. van Meldert, 1779*. Sur le premier plat intérieur de chaque volume, il y a l'ex-libris : *Bibliothèque van Meldert, rue Rogier, 140, Schaerbeek-lez-Bruxelles, n° 57 I et n° 57 II*. Ces volumes ont été envoyés à la Bibliothèque royale en 1898 par les Archives générales du Royaume. Reliure veau raciné; au dos, le titre doré *Ad digesta*; tranche rouge.

2814. (17584-85). — DROIT PUBLIC, à l'Université de Louvain.

1. (F. 1-12). [Sur un cours de droit public à donner à l'Université de Gand].

2. (F. 13-13^v). Commission donnée au Docteur Bauwens d'enseigner le droit public.

Le feuillet 14^v est blanc.

3. (F. 15-15^v). Exemplum thesium de iure publico problematicae propositarum Ingotstadii, 1732, et serenissimo regio principi Lotharingiae Francisco III dedicatarum.

Le feuillet 16 est blanc.

4. (F. 17-19). Quaedam doctrinae multum noxiae Hugonis Grotii.

5. (F. 19^v-20^v). Quaedam doctrinae aliae multum noxiae aliorum publicistarum acatholicorum.

Le feuillet 21 est blanc.

6. (F. 22-24). Lettre du recteur de l'Université de Louvain (1) à la gouvernante des Pays-Bas [Marie-Élisabeth d'Autriche]. Louvain, 7 mai 1734, signée BARTH. HENDRICKX.

Les feuillets 24^v-25^v sont blancs.

7. (F. 26-31). Brevis deductio per quam ostenditur minime consultum esse ut lectio inris publici et gentium in Academia Lovaniensi instituat.

(1) Le recteur de l'Université était alors Gaspar Magermans. Voir E. REUSENS, *Documents relatifs à l'Université de Louvain*, t. I, p. 294.

Le feuillet 32 est blanc.

8. (F. 33-35). *Authoris Wirix Lovaniensis idea et propositum de iure publico.*

Papier; 35 feuillets; 0^m,313 × 0^m,20; XVIII^e siècle. Ce volume porte f. 1, l'ex-libris gravé d'Anne-Thérèse Ph. d'Yve avec la note : *Vol. acheté à la vente des livres de Mademoiselle la comtesse d'Yve, faite à Bruxelles en 1820, CH. VAN HUL- THEM; f. 31, il y a l'ex-libris de Ch. van Hulthem (1).*

2815. (18241). — *DICTATA IURIS.*

1. (F. 1-1^v). *Index titulorum.*

2. (F. 2-117). [*Dictata iuris per quaestiones et responsa*].

Papier; 117 feuillets; 0^m,22 × 0^m,181; XVIII^e siècle. Demi-reliure moderne.

2816. (14550). — *COLLECTANEA EX PRAELECTIONIBUS VARIORUM PROFESSORUM LOVANIENSIVM AD PANDECTAS.*

Papier; 258 feuillets, plus dix-sept de garde; 0^m,310 × 0^m,203; XVIII^e siècle. Demi-reliure du XVIII^e siècle; dos en mouton rose, avec le titre doré : *M. S. S. ad Digesta*; tranche rouge.

2817. (19860-61). — *TRAITÉ DE DROIT CIVIL.*

1. (F. 1-92). [*Tractatus iuris civilis*].

Les feuillets 92^v-93^v sont blancs.

2. (F. 94-108). *Index titulorum et rerum.*

Papier; 108 feuillets; 0^m,202 × 0^m,158; XVIII^e siècle. Ce volume provient des Archives générales du Royaume, d'où il est entré à la Bibliothèque royale, le 14 novembre 1850. Cartonnage.

2818. (22122). — *TRAITÉ DE DROIT (2).*

1. (F. 1-1^v). *De fructibus et litis impensis.*

2. (F. 1^v-3^v). *De probationibus et testibus.*

3. (F. 3^v-4). *De exhibitione et fide instrumentorum.*

4. (F. 4-5^v). *De iure coniugum. De alendis liberis.*

5. (F. 5^v-6). *De tutelis et computuum ratione.*

6. (F. 6-8^v). *De testamentis, codicillis, legatis et fideicommissis.*

7. (F. 8^v-9^v). *De successione ab intestato et beneficio inventarii.*

8. (F. 9^v-10). *De petitione hereditatis. De donatione.*

9. (F. 10^v-11^v). *De possessione.*

10. (F. 11^v-12^v). *De praescriptionibus.*

11. (F. 13-16). *De fideiussoribus, de solutionibus, de arrestis.*

12. (F. 16^v-17^v). *De legibus.*

13. (F. 17^v-27^v). *De appellationibus.*

(1) Cf. *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, manuscrits, p. 244, n^o 814.

(2) Ces notes sont peut-être du conseiller fiscal J. Charlier.

14. (F. 28-29). De iure fisci, de tributis, de militibus.
15. (F. 29^v-37). De subhastationibus, de publicis iudiciis et criminibus.

Papier; 37 feuillets; 0^m,317 × 0^m,203; XVIII^e siècle. Ce volume provient de la bibliothèque de Th. de Jonghe, dont l'ex-libris se trouve sur le premier plat intérieur; il a été acquis par la Bibliothèque royale en 1860 pour fr. 2,64. Cartonnage.

2819. (II. 2011). — COURS DE DROIT.

Ce volume se compose de divers fragments incomplets. On y reconnaît les traités suivants.

1. (F. 1-3^v). Conclusio ad l. 40 codicis de rebus creditis. Obiectiones.
2. (F. 4-6^v). [De renuntiatione filiae successioni paternae]. Obiectiones.
3. (F. 7-11^v). [De pignore].
Le feuillet 12 est blanc.
4. (F. 13-17^v). [De conditione].
5. (F. 18-23^v). [De accessionibus naturalibus]. De accessionibus artificialibus.
6. (F. 24-24^v). [De thesauro].
7. (F. 25-29). De specificatione.
8. (F. 29-29^v). De accessione.
9. (F. 30-62). [De testamentis].
10. (F. 63-66). [Distinctiones iuris].

Elles portent les nos 63-70, 83-89, 71-82, c'est-à-dire que les feuillets 65 et 66 doivent être placés avant le feuillet 64.

Papier; 66 feuillets; 0^m,218 × 0^m,17; XVIII^e siècle. Ce volume a été inventorié le 12 juillet 1897, il provient du fonds Drugman acquis des héritiers en 1887. Demi-reliure moderne.

2820. (20917). — TRACTATUS IURIS ROMANI.

1. (F. 1). Note de M. GACHARD sur ce manuscrit. En français.
2. (F. 2-2^v). Lettres à la gouvernante des Pays-Bas au sujet des livres défendus.
3. (F. 3-163^v). Tractatus iuris civilis romani.

Papier; 136 feuillets; 0^m,337 × 0^m,21; XVIII^e siècle. F. 163^v, il y a la signature *Van Langhendonck*, et f. 1, on lit la note écrite par M. Gachard : *Papiers retirés de la mortuaire de M^e De Reul doit être restitué à M^{lle} Vanlangendonck*. En 1852, ce volume fut envoyé à la Bibliothèque royale par les Archives générales du Royaume, dont le timbre se trouve ff. 1, 2, 3 et 163^v. Demi-reliure, maroquin brun; au dos, le titre doré : *Tractatus iuris romani*, et le monogramme couronné de Léopold I^{er}.

2821. (15197). — QUÆSTIONES IURIS CIVILIS PRO EXAMINE BACCALAUREATUS.

Papier; 100 feuillets, plus trente-quatre restés blancs à la fin du volume; 0^m,19 × 0^m,119; XVIII^e siècle. Autrefois, ce volume a fait partie de la collection van Hulthem (1). Demi-reliure du même temps.

2822. (15198). — *QUAESTIONES IURIS CIVILIS.*

1. (F. 1^v). Index.
2. (F. 2-2^v). Appendix.
3. (F. 3-190). *Quaestiones tentaminis i[uris] c[ivilis].*

Papier; 190 feuillets; 0^m,165 × 0^m,127; XVIII^e siècle. Ce manuscrit a appartenu à Ch. van Hulthem (2). Reliure de la même époque, veau raciné; tranche rouge.

2823. (15201). — *EXAMEN IURIS FEUDALIS.*

Papier; 44 feuillets; 0^m,202 × 0^m,156; XVII^e siècle. Ce volume provient de la bibliothèque de Charles van Hulthem (3), dont l'ex-libris se voit encore sur le premier plat intérieur. Demi-reliure, veau brun; titre doré au dos: *Examen iuris feudalis MS*; tranche verte.

2824. (17705). — *QUAESTIONES PRO TENTAMINE IN 50 LIBROS DIGESTORUM.*

Papier; 68 feuillets, plus trois feuillets blancs à la fin du volume; 0^m,189 × 0^m,15 XVIII^e siècle. Demi-reliure maroquin rouge.

2825. (14154). — *DE PUBLICIS IUDICIIS.*

Papier; 68 feuillets, plus trois de garde; 0^m,315 × 0^m,194; XVIII^e siècle. Demi-reliure moderne; dos en maroquin rouge, titre doré.

2826. (15981-82). — *DE PUBLICIS IUDICIIS.*

1. (F. 1-43). Mémoire touchant la forme du gouvernement des Pays-Bas, des conseils et des officiers qui en composent le ministère par Mons^r HOVINNES (4), avec les notes de Mons^r DE WYNANTS.

2. (F. 44-44^v). Table du mémoire.

Les feuillets 45 et 46 sont blancs.

3. (F. 47-141). *De publicis iudiciis.*

Papier; 141 feuillets; 0^m,308 × 0^m,193; XVIII^e siècle. Au verso du premier feuillet de garde, Ch. van Hulthem a inscrit cette note: *Acheté en vente publique chez Mastraelen à Bruxelles le 26 janvier 1820*; le grand ex-libris de Ch. van Hulthem se trouve sur le premier plat intérieur (5). Reliure du XVIII^e siècle, veau raciné; au dos, le titre doré: *De publicis iudiciis M. S.*; tranche rouge.

(1) *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, p. 19, n° 67.

(2) *Ibid.*, p. 19, n° 68.

(3) Cf. *ibid.*, p. 20, n° 71.

(4) Cf. *Biographie nationale*, t. IX, col. 563-67.

(5) *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, p. 94, n° 329.

2827. (22157). — DE APPELLATIONIBUS.

Papier; 97 feuillets; 0^m,22 × 0^m,17 et 0^m,262 × 0^m,215; XVIII^e siècle. Cartonnage.

2828. (21410). — DES TRAITES ET MAIN-MISES.

F. 11^v, il y a la note : *Cette copie est tirée de l'original reposant au conseil. M. le conseiller Delecourt l'y a laissé pour servir de direction, etc.*

Papier; 11 feuillets; 0^m,308 × 0^m,19; XVIII^e siècle.

2829. (II. 587). — COURS DE DROIT. En quatre volumes.

TOME PREMIER.

Cours de droit public donné à l'université de Liège (année 1827-1828).

TOME DEUXIÈME.

Cours de droit criminel donné à l'université de Liège (année 1827-1828).

TOME TROISIÈME.

Cours d'histoire du moyen âge et d'histoire moderne, jusqu'à la fin de la guerre de sept ans. Suivi d'un essai sur la statistique de l'Angleterre. Université de Liège, 1827-1828.

TOME QUATRIÈME.

Encyclopédie du droit. Université de Liège, 1827. En latin.

Papier; 113, 112, 146 et 29 feuillets; 0^m,272 × 0^m,222; 0^m,28 × 0^m,229; 0^m,276 × 0^m,223; 0^m,225 × 0^m,177; XIX^e siècle (1827-1828). Ces volumes ont été écrits par Aimé-Louis-Paul de Robaulx de Soumoy, qui a fait don de ces cahiers à la Bibliothèque royale, en mai 1883. Le tome II a une demi-reliure, les autres sont simplement cartonnés.

2830. (22041). — COURS DE DROIT CIVIL.

Explication du livre III du *Code civil* nos 711-1386.

Les feuillets 140^v-153 sont blancs.

Papier; 222 feuillets; 0^m,201 × 0^m,119; XIX^e siècle. Demi-reliure du même temps; au dos, le titre doré : *Successions et obligations*.

2831. (14153). — DROIT CIVIL. En français.

1. (F. 1-224^v). [Notes sur diverses questions de droit]. En français. Les feuillets 225-228^v sont blancs.

2. (F. 229-260). [Autres notes]. En latin.

Papier; 260 feuillets; 0^m,325 × 0^m,207; XVI^e siècle. Demi-reliure, dos en maroquin rouge.

2832. (14851). — DROIT FÉODAL.

Sa nature, son origine, ses progrès.

Papier; 36 feuillets; 0^m,199 × 0^m,155; XVIII^e siècle. Cartonnage.

2833. (21715). — INSTITUTIONES CRIMINALES.

1. (F. 1). Elogium funebre in mortem iuriconsulti Bartoli.
2. (F. 1^v). Epitaphium sepulcri iuriconsulti Menochi.
3. (F. 2). GRUTER (1). In mortem Marnixis de sancta Aldegonda.
Les feuillets 2^v-13^v sont blancs.
4. (F. 14-220). Institutionum criminalium libri duo.
Le feuillet 221 est blanc.
5. (F. 222-223). Index titulorum.
6. (F. 224). Un poeta español. A la memoria de Lope de Vega.
7. (F. 224^v). Epitafio de un celebre poeta español al sepulcro de Don Cesar de Borja, condo Valentino e hijo de Alexandro sexto.
8. (F. 225). [In Alexandrum VI versus latini].
9. (F. 225). In gloriam augustissimae domus Austriacae disticon.
10. (F. 225^v-226). Epitaphium quod patet Neapolim (*sic*), in sepulcro D. Ferdinandi Francisci de Hualos, Marquionis de Pescara.

Papier; 236 feuillets; 0^m,192 × 0^m,135; XVIII^e siècle (1712), car on lit, f. 14 : *In archigymnasio romano conscripti a Don Antonio Valeriola Valentino, anno Domini MDCCVII*. Sur le premier feuillet de garde, il y a la note : *Ex libris Don Antonii Valeriola Hispani*. Ce volume a été acquis par la Bibliothèque royale pour 66 centimes, en 1860, à la vente des livres de Th. de Jonghe, dont l'ex-libris imprimé et armorié se trouve encore sur le premier plat intérieur. Demi-reliure du XVIII^e siècle, parchemin; au dos, le titre doré sur une étiquette en maroquin vert; tranche jaune.

2834. (19815, 19816). — DROIT ROMAIN. En français. Deux volumes.TOME PREMIER (n^o 19815).

1. (F. 1-180^v). [Cours de droit romain. Première partie].
2. (F. 181^v-182^v). Table.

TOME DEUXIÈME (n^o 19816).

1. (F. 1-181^v). [Cours de droit romain. Deuxième partie].
Les feuillets 182 et 183 sont blancs.
2. (F. 183^v-184). Table.

Papier; 182 et 184 feuillets; 0^m,205 × 0^m,166; XIX^e siècle. Demi-reliure; au dos, le titre doré : *Droit romain 1... — 2 partie*.

2835. (20378). — HISTORIA IURIS ROMANI.

Papier; 290 feuillets; 0^m,20 × 0^m,155; XVIII^e siècle. Les feuillets ne sont écrits que d'un seul côté. Demi-reliure moderne, dos en maroquin rouge; au dos, le titre doré : *Historia iuris romani*, plus bas, le chiffre couronné de Léopold I^{er}.

2836. (19813). — HISTOIRE DU DROIT ROMAIN. En français.

Papier; 183 feuillets; 0^m,222 × 0^m,162; XIX^e siècle. Cartonnage.

(1) Cf. VAN DER AA, *Biographisch Woordenboek der Nederlanden*, t. VII, p. 506-17.

5. MOTIFS DE DROIT, PROCÈS, ARRÊTS ET DÉCISIONS DE DROIT CIVIL.

2837. (3338-43). — VIGLIUS. Extrait des causes rapportées à la Chambre impériale.

1. (F. 1-1^v). Index causarum.

2. (F. 2). Notes diverses.

3. (F. 3-11^v). In causa Catharinae van Bervalt contra Ursulam Hauslerin super donatione causa mortis non solenni propter bene merita.

Les feuillets 12 et 13 sont blancs.

4. (F. 14-37). In causa civitatis Rottenburg contra comitem de Hohenloe super iure venandi, aucupandi, etc.

Le feuillet 37^v est blanc.

5. (F. 38-45). Abt und Convent zu Pruweiler contra die Tresing Gepruderen De Stump, 1538.

6. (F. 46-66). In causa Philips Ruth contra Philipsen Stoleysen.

Les feuillets 66^v-67^v sont blancs.

7. (F. 68-74). Margaretha Conraddin contra Hern Micheln Conraddin et consortes.

8. (F. 75-87^v). In causa Philippi Hern zu Eltz contra Zymerman.

9. (F. 88-95). In causa civitatis Bisuntinae contra Isabellam de Chavireyo et litis consortes super extirpatione vinearum.

Les feuillets 95^v-99^v sont blancs.

10. (F. 100-113^v). Causa testamentaria. In causa Hansen Pfantzen contra Ambrosi Dopplers.

11. (F. 114-122^v). In causa Ioannis de Burscheto civis Aquensis contra Petrum Treuwe, super confessione debiti ex causa donationis.

Le feuillet 123 est blanc.

12. (F. 124-127^v). Adelheidis von Hoen contra Peter Heithausen.

13. (F. 128-154). Civitas Tullensis contra capitulum ecclesiae Tullensis super devolutione conclusa.

14. (F. 155-187). Bischoff zu Bamberg contra Steffan Geiger in causa violati salvi conductus.

Les feuillets 187^v-192^v sont blancs.

15. (F. 193-201^v). Philippi Berdet contra syndicum civitatis Bisuntinae.

Le feuillet 202 est blanc.

16. (F. 203-216^v). Des causes rapportés par moy sur conclusions pour apointemens, anno 1537.

a) Iohannes Tilmanni contra Iacobum comitis.

b) Iorgen und Iohan von Schöneborn contra Vounnenberg.

c) Herr Paulus Abt und Convent zu Ursny contra Annam Schlichtin.

d) Grumpach contra Grumpach.

e) Hern Christophe Plarers Wittve und Kind contra Thomam von Reitzenstein.

17. (F. 217-221). Mentz contra Ertphord.

18. (F. 222-224). Veiland Graff Eberharts von Arburg und Conrat von Horion contra Elisabethen von Ora.

Les feuillets 224^v-228^v sont blancs.

19. (F. 229-231^v). Philips von Thun Her zu Oberstein contra Mebussen.

20. (F. 232-233^v). Anscar von Seckendorf contra Gaspar Schencken von Schenckenstein.

21. (F. 234-236^v). Anthoni Lechaw secretarius Marchgraven Wilhelm coadiutoris zu Riga contra licentiatum Iohann Helfman.

22. (F. 237-265). Iacob Tautzel zu Traitzperg contra Abt und Convent des Gotzhaus zu Tegersee.

23. (F. 266-270^v). Martinus von Arshot contra Hansen Vettern.

24. (F. 271-280). Andres Weckerlin contra Wolf Ulpecken Muntzmeister zu Swapach.

25. (F. 280^v-282). Ruprecht und Iohan von Broich contra Anthonien von Bornheim.

Les feuillets 282^v-283^v sont blancs.

26. (F. 284-287). Bernhart Ovelacker contra Rutgern von Diepenbroich.

27. (F. 288-291^v). Iohan Breuenberg contra Carl von den Stern Marchmeister zu Aachen.

Le feuillet 292 est blanc.

28. (F. 293-297). Abtissin zu Quedelburg contra Ertzbischoff zu Meintz.

Les feuillets 297^v-304^v sont blancs.

29. (F. 305-308^v). In causa appellationis Henrich ter Hagen civis Duisbergensis contra Henrich Buitsch.

30. (F. 309^v-310^v). Hans Gotz von Berlichingen contra Georgen Kappeln.

Les feuillets 311^v-312^v sont blancs.

31. (F. 313-327^v). In causa Graff Iacoben zu Manderschied contra Herr Dietrichen, etc., Graven zu Manderschied.

Les feuillets 328 et 329 sont blancs.

32. (F. 330-334^v). Votum in causa Brandenburg contra Nuremberg.

33. (F. 335-336). In causa Probsts und Convents S. Petersbergk ausserhalb Hall contra Burgermaister und Rath zu Magdenburgk.

34. (F. 337-337^v). Discursus causae civitatis Archi contra communitatem Naci et Turbularum.

Le feuillet 338 est blanc.

35. (F. 339-353). Ulrich Musireres contra Remboltten Spender.

36. (F. 354-534). In causa Ursorum contra duces Stetini, Pomeraniae, etc.

Papier; 534 feuillets; 0^m,298 × 0^m,213; XVI^e siècle (1536-1538), car, au cours du volume il y a les dates de 1536, 1537 et 1538, fréquemment répétées. Tout le volume est écrit de la main de Viglius. Reliure du XVI^e siècle, ais de bois recouverts de peau de truie estampée; le cuir est à moitié enlevé; fermoirs en cuir et en cuivre.

2838. (4758). — VIGLIUS. Notae iuris.

1. (F. 1). Index.

2. (F. 2-25^v). Decreta super libellis supplicatoriis, anno Domini M.D.XXXVI.

3. (F. 26-77). Annus 1537. [Decreta super supplicationibus].

F. 27-28, se trouvent intercalés deux feuillets : *De tempore et de loco publici auditorii et secreti consilii.*

Les feuillets 77^v-99^v sont blancs.

4. (F. 100-169^v). Causae in communi consilio tractatae tempore illustrissimi Ioannis comitis palatini ducis Bavariae, comitis in Spanheim, iudicis camerae imperialis, anno 1536 mense Martio.

Papier; 169 feuillets; 0^m,33 × 0^m,203; XVI^e siècle (1536-1537). Ce volume est tout entier écrit de la main de Viglius. Demi-reliure moderne, vélin.

2839. (3262). — VIGLIUS. Decisiones iuris.

1. (F. 1). Notes diverses, entre autres : *In laudem fori imperialis.*

Les feuillets 1^v-2^v sont blancs.

2. (F. 3-4). Index [materiarum].

3. (F. 5-7^v). [Index causarum]. Causae quarum relationi interfui ab mense Augusto anni 1535 usque ad 12 diem mensis Maii 1536, quae per me in alio protocollo notatae sunt.

4. (F. 8). Sententiae diffinitivae quas ego VIGLIUS D. retuli.

5. (F. 9). Causae in fui correferens.

6. (F. 9^v). Causae pauperum summariae per me visitatae pro decernendis processis super ordinatione.

7. (F. 10). Causae super interlocutoria summa per me VIGLIUM relatae.

Les feuillets 10^v-14^v sont blancs.

8. (F. 15-19^v). [Index alphabeticus].

Les feuillets 20-23^v sont blancs.

9. (F. 24-25^v). 12 Maii anno 1536. Nicolas Kremer Schipsman Burger zu Speier contra Nielasan Koppen Schulterssen zu Bellhen.

10. (F. 26-27^v). Iniuriarum et super desertione. Martin Scherer appellentem eius contra Hansen Erben appellatum.

11. (F. 28). 18 Maii 1536. Veltzen Hanns contra Abraham Iuden.

12. (F. 28^v-34^v). 19 Maii 1536. Margraff Philips von Baden Apt zu Schwartzach et consortes contra Fleckonstain et consortes.

13. (F. 35-36). 27 Maii 1536. Adam von Droeven contra Gerharden Fustyin.

14. (F. 36^v-38). 1^o Iunii 1536. Iohan Bender Priester contra Wolfen Premern.

15. (F. 38^v-41). Iohans von Ach contra Burgermeister, Rath und Gemeind der stat Coln.

16. (F. 41^v-44). 1536, 10 Iunii. Ursula Tinckin contra Veronicen Waltstromerin.

17. (F. 44^v-45). 13 iunii 1536. Bernhart Brenthin contra Georgen Holderspek.

18. (F. 45^v-46). 13 [iunii] 1536. Barbara Fetzin de Bolts vidua contra Apoloniam Brinckin.

19. (F. 46-46^v). 16 Iunii 1536. Margaretha Iungermennin contra Adolphen Goldschmid.

20. (F. 47-49). 16 iunii 1536. Hartman Ludwig und Iohan Hoenfelss contra Endrisen Hoenfelss.

21. (F. 49^v-51). 1536, 21 iunii. Burgermeister und Rhat der Stat Kaufpeurr contra Luciam Weilant, Michels Segekens nachgelassne Wittib.

22. (F. 51^v). 26 iunii 1536. Eberhart von Bischofsred contra Ertman Schulten.

23. (F. 52). 26 iunii 1536. Bartholomeus Inkhart et consortes contra Veilant Iacob Scholten testamentarien.

24. (F. 52-52^v). 26 iunii 1536. Gabriel und Lorentzen von Streitberg contra Hern Pangratzen vom Eglofstein und Hern Raymern von Streitberg, Thumhern zu Bamberg.

25. (F. 52^v-53^v). 27 iunii 1536. Heins Knoll und Hans Lepold contra die Kern und Heunlin.

26. (F. 54-56). 30 iunii 1536. Balthasar Adelman contra Hansen Schlechten, pastorem.

27. (F. 56-56^v). 5 iulii 1536. Herr Iohann, Abbt zu Heynaw, contra Graven Antonien von Eisenburg und Budingem.

28. (F. 56^v). 5 iulii 1536. Burgermeister zu Costentz contra die Thumbheren et consortes.

29. (F. 57). 5 iulii 1536. Key. Fiscal von wegen Ludvigs Vogelmanns Kinder und Erben contra Omemmingen.

30. (F. 57^v-59). 6 iulii 1536. Prior und Convent der Carmeliten zu Ach contra Lamprachten Kijp et consortes.

31. (F. 59^v-60). X iulii 1536. Asmus von Caismar contra Herman Sondern von Cleve.

32. (F. 60^v-63^v). 17 iulii 1536. Vogt Schultheis, Gericht und

G[e]meind zu Bers, contra Dechan un Capittel S. Leonardi bey Strasburg.

33. (F. 69-71). Ultimo iulii 1536. Eberhart von Voittich contra Andrisen von C[oln].

34. (F. 71^v-73^v). 14 augusti 1536. Key. Fiscal contra Bischoff zu Eystett.

35. (F. 74-74^v). 17 augusti 1536. Iohan von Heymbach et consortes contra Veilend Marien.

36. (F. 75). 19 augusti 1536. Dionysii Vrentz zu Mastricht contra Philippsen von Lindo et consortes.

37. (F. 75^v-78^v). Margretha, relicta Hernn Iorgen von Emershoven des iunger, contra Sixtum von Grebenedus und Conradten von Riethann, item Philippsen Adeler und Sixten Bregel.

38. (F. 79). 27 die septembris. Herman Falken testamentarien contra Stadt Embden.

39. (F. 79^v). 20 octobris 1536. Lenhart Bosmoll contra Hernn Laurentzen, Pater der Schwester Nostre Dame de Esck et Officialem leodiensem.

40. (F. 80-83). 21 octobr. 1536. Meister und Rath der Stat Strasburg contra Thebalt Pfaffelap und das Gerecht zu Vesthoven.

41. (F. 83^v-84). 24 octobr. 1536. Simons Hans Schultheis zu Epplich contra Ottonem Plaick, Amptknecht daselbst.

42. (F. 84-85). 1536, 25 octobris. Gabriel Tsenhover contra den Ertzbischoff zu Bremen.

43. (F. 85^v-86). 1536, 13 novembris. Ertman Schwarts contra Beliken Berschwarts.

44. (F. 86^v-87^v). 1536, 14 novembris. Dionysii Vrentz contra Brabandsche Gericht.

45. (F. 87^v). 17 novembr. 1536. Dechant und Capittel des Thumbstifts zu Vurtzburg contra Peter Maitzell.

46. (F. 88-91). 18 novembris 1536. Her Vilhelnî, Biscoff zu Strasburg, und Veltin Bader, principal Zoller zu Eltzaszabern, contra Stat Hagenaw.

47. (F. 91-98^v). 1536, 22 novembr. Barbara Fuchsteinerin contra Ulrichen Snickharten.

48. (F. 99-100). 20 decembris 1536. Georg von Trautenberg contra Eustachium von Tüngen und Engelhart von Mynster.

49. (F. 100^v). 4 ianuarii 1537. Hans Conradt von Hirnheim contra Sigmundem Christophen, Wilhem von Velwardt.

50. (F. 100^v-101^v). 9 ianuarii. Anton Valpot contra Pauls von Cassel et Peter Emrich.

51. (F. 102-105). XI ianuarii 1537. Hans Halbritter contra Hans Beringer.

52. (F. 105-109^v). 30 ianu. 1537. Doctor Ludwig Ziegler contra Conradum Moecken.

53. (F. 109^v-111). 7 febr. 1536. Hans, Karl, Anna und Magdalena, die Rosenacker contra Iorgen Hofman und sein Hausfr[au].

54. (F. 111^v-113). 8 Febr. 1537. Agnes von Knoringen, geborn von Almeshofen, contra Peter Andriss von Alendorff.

55. (F. 113^v). 16 Febr. 1437. Albrechten, Hertzogen zu Mechelburg, contra Volradten Premien.

56. (F. 113^v-114^v). 16 Febr. 1537. Asmus von Gaimar contra Hernn Philipsen von Valdeck den Elkern.

57. (F. 115-116^v). 19 Febr. 1537. Henricus Sips pro se et Lampertus de Linden et Iohannes Rupen pro uxorib[us] suis contra Mariam de Kettelin und Itzunt Burgermeister und Rath der Statt Mastricht contra Mariam von der Kettell.

58. (F. 117). 27 Febr. 1537. Iohan Loerspeckh contra Eiforten Altaristen zu Notberg.

59. (F. 117-118). 26 Febr. 1537. Wilhelm von Bessenickh von wegen der Gemein von Kels contra Wilhelm Koytenbreuer.

60. (F. 118-119). 26 Febr. 1537. Sebolt Gebhart contra Margaretam Spalterin.

61. (F. 119^v-121). 27 Febr. 1537. Diethrich von Leonroed contra Dechan und Capittl Unser Frawen zu Mastricht.

62. (F. 121^v-129). 1537, 1 Martii. Burgermeister, Rath, Richter und Scheffen zu Altenstetin und Hansen Stoppelberger contra Clasen Stelmacher.

63. (F. 129). 7 Martii 1537. Kilian Aptz zu Vaidgassen contra Hertzog Ruprecht.

64. (F. 129^v-141^v). 1537, 8 Martii. Gebell Emerich contra Burgermeister und Rath der Statt Coln.

65. (F. 142-144). 18 Aprilis 1537. Hertzog Henrich von Braunschweig contra B[urgermeister] und R[ath] zu Goslar.

66. (F. 144^v-148^v). 21 Apr. 1537. Vlm, appellans, contra Margretam von Rechperg.

67. (F. 149^v). 26 Aprilis 1537. Iohan von Bachs, Hausfr[au], contra Henrich von Geldern.

68. (F. 150-150^v). 1573, 27 Aprilis. Graff Ulrich von Helfenstain contra Conraten Reisenheuter et consortes.

69. (F. 151). 1537, 27 Aprilis. Henneke von Holstein contra B[urgermeister] und R[ath] der Stat Varen.

70. (F. 152-156^v). 28 Aprilis 1537. Priorin und Convent zu Osternholt contra Ertzbischoven zu Bremen und Domdechant daselbst.

71. (F. 157-157^v). 4 Maii 1537. Iohan Smidman contra Petrum zum Kamp.

72. (F. 158-162^v). 5 Maii 1537. Catharina von Reid contra Lenhart Stockhomer.
73. (F. 163-164^v). 14 Maii 1537. Urban Hailer, Hans Hartman Sperger et consortes contra Jorgen Khurtzen.
74. (F. 165). 15 Maii. Hern Rudolfen von Ehingen, Rittern, contra die von Neuneck et consortes.
75. (F. 165-168). 1537, 16 Maii. Christoph Frolich contra Jorgen Berekhaymer.
76. (F. 168^v-169). 22 Iunii 1537. Strabeck contra Respenning.
77. (F. 169^v-173). 23 iunii 1537. Henning Knuebess contra Burgermeister und Rath der Stat Colberg, auch Antonium Broker et consortes.
78. (F. 173^v-175). 27 iunii 1537. Hansen Leschen contra Hansen Pfautzen, auch Burgermeister und Rath der Stat Duncelspuhel.
79. (F. 176-180). 3 Iulii 1537. Key. Fiscals und Vogelmanserben, contra Memmingen.
80. (F. 180^v). 1537. 9 iulii. Anna von Kollen, geborne Diemarin, contra Christof von Kollen.
81. (F. 181-181^v). 10 iulii 1537. Iacob Keel et consortes contra Hansen Bremer et consortes.
82. (F. 182-182^v). 1537, XII iulii. Caspar Mettenhaimer contra Otilien Veilant, Lenhart Lincken, nachgelasnewitwue.
83. (F. 183-185^v). 1537, primi Augusti. Arnolt Savelsberg contra Prediger zu Ach und Peter von Elmpt et consortes.
84. (F. 186-186). 1537, 9 Augusti. Fridrich von Friberg contra Annam von Schellenberg abbatissam zu S. Stefan, und Burekhart von Schellenberg.
85. (F. 186^v). 9 Augusti 1537. Abt zu Hanaw contra Isenberg zu Budingen.
86. (F. 187-187^v). 1537, 13 Augusti. Lisgen Hermans contra Vogt und Scheffen zu Esroeiler.
87. (F. 188-190). 1537, 13 Augusti. Paulus Baers contra Petern Kummern.
88. (F. 190^v-191^v). 19 Augusti 1537. Bernhart Nibelspach, curator Barbarae, seiner Schwester, contra Wolfen Ritter und Barthle Forchennern weilend Hansen Stultzers enckeln angegebne Vermunder.
89. (F. 191^v-193^v). 21 Augusti 1537. Ulrich Rupp et Margret Gebelin contra Henricum Gilhehme, genant Beorsehe, avum et tutorem Franciscæ Colin, filiae Silvestri Colin.
90. (F. 194-194^v). 23 Augusti 1537. Henrich Schmecker contra Henrichen Plessen et consortes.
91. (F. 195-196). 25 Augusti 1537. Felicitas Hiltnerin contra Iacoben Mensingen.

92. (F. 197-198). 28 Augusti 1537. Iacob Peylman contra Michael von der Banck et consortes.

93. (F. 199-210^v). 29 Augusti 1537. Stat Ach contra Peter von der Heyden, Peter Huppe, Herman Pastor, Adam von Lovnich, Iohan Pastor, Augustin Pastors, Wittib, und Paulus Gartswailer.

Le feuillet 211 est blanc.

94. (F. 212-214^v). 12 septembris 1537. Graff Philips von Hanaw contra Statt Strasburg.

95. (F. 212-223). 17 Maii 1536. Iohan von Falen contra Iohan und Christoffen Schelen et consortes.

96. (F. 223^v-224). 26 septembr. 1537. Doctor Alexius Hardewijck contra Brun Angelmacher.

97. (F. 224^v-225^v). 28 septembr. 1537. Wilcken Claes, gewalthaber Henrichs und Anthons von Odernhein weilant Doben Peters und Agnesen, seiner Hausfrawen, Kinder, contra Reuter Clesken.

98. (F. 226). Prima octobris 1537. Anna, Gabriel von Streitpergs Witwin et consortes contra Annam Schweinfurterin.

99. (F. 226^v-230^v). Prima octobris 1537. Lorentzen von Hatten, Iacoben von Donnenfels, als Vermunder Sultzhennen Tochter, et consortes contra Elsgins von Molsheym's Erben.

100. (F. 231^v-234^v). 1537, 8 octobris. Burgermeister und Rath der Steten Rotenburg auff der Tauber, Schwebischen Hall und Dünckelsphuel, Hansen Bartolomesen und Hieromusen von Velpurg und Jorgen von Crailshain, Gebrudern und Wetteren, und Rudolf von Altershoven, als weiters Hern zu Aychnaw, contra den Scheffermeister zu Braitnau im Ampt Werdeck.

101. (F. 235). 11 octobris 1537. Iorg Besolt, des key. Regiments Gegenschreiber, contra Volfgang Greisin und Peter Haugin, des key. Statthalters Dienar, Ausgeber und Einnemer.

102. (F. 236-237^v). 15 octobris 1537. Bruno von Tetteleben contra Burkarten von Ilthem.

103. (F. 238-239). 1537, 16 octobris. Iohan Schmidtman contra Vilhelm Kolmutter, Burger zu Niderwesel.

104. (F. 239^v-240^v). 20 octobris. Her Haug von Montfort contra Herrn Hansen Dionysien von Kunigseck.

105. (F. 241). 6 novembris. Petri Clementis, appellantis, contra Catharinnam zur Kauthen.

106. (F. 241^v). 14 [Novembris]. Volf und Christoff die Forschen contra Margraff Iorg von Brandenburg.

107. (F. 242). 15 novembr. Abt von Stabell contra Graven Rupprechten von der Markt.

Les feuillets 243-259 sont blancs.

108. (F. 259^v-263^v). Notes de droit.

Papier; 263 feuillets; 0^m,333 × 0^m,204; XVI^e siècle. Reliure moderne, dos et coins en peau de truie.

2840. (3777). — VIGLIUS. Notae iuris. En allemand.

1. (F. 1^v-19^v). Remissiones, iurgia, recognitio sigillorum, de cautionibus, compulsoriales, processus violatae pacis in contumacia, summa in mero possessorio.

Les feuillets 20-24 sont blancs.

2. (F. 24^v). Liste de témoins d'un procès.

Le feuillet 25 est blanc.

3. (F. 26-32^v). In causa salviconductus inter episcopum Bambergensem et civem Nurnbergensem S. Geiger.

4. (F. 33^v-148^v). Absolutionum variarum formae, taxatio expensarum, comminatoriae clausulae, desertiones, transumpta, sententiae super nullitate in causa purgationis, contra coutumaces in causa purgationis, de procuratoribus, causae devolutionis, de instructionibus iuris, compulsoriales, de commissariis, de inhibitionibus, appellabiles casus, de diffamatione, attentatorum causa, de processu iudicii, de arresto, de formalibus appellationis, de admissione articulorum, de responsionibus, de conclusionibus, de proclamatione, forma absolutionis.

5. (F. 149-174). Primum decretum in contumaciam, in materia mandatorum penalium, de mandato cum clausula iustificatoria, probationes, de dilationibus, de publicis attestationibus, termini ordinarii, de formalibus appellationum,

Les feuillets 174^v-177^v sont blancs.

6. (F. 178-184^v). Diverses notes de droit.

Les feuillets 185-186 sont blancs.

7. (F. 186^v-188). Notes historiques.

Les feuillets 188^v-190 sont blancs.

8. (F. 190-191). Monasteria in Phrysia virorum mulierumque.

Les feuillets 191^v-193 sont blancs.

9. (F. 193^v). Suggestenda visitoribus.

Les feuillets 194-195 sont blancs.

10. (F. 195^v-196^v). Notes de droit.

Papier, au filigrane de la lettre *P* gothique; 196 feuillets; 0^m,28 × 0^m,19; XVI^e siècle. Demi-reliure moderne, dos en maroquin rouge.

2841. (19124). — NICOLAUS DU FIEF. Centuriae iuris. En latin et en français (1).

(1) Voir, au sujet de Nicolas du Fief, J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 180-181; *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. I, p. 27; t. VIII, p. 308; *Biographie nationale*, t. VI, col. 250-53.

CENTURIA PRIMA.

1. (F. 1-1^v). An emptor rescindere emptionem possit ex L. 2. C. de rescin[dendis] vend[itionibus] qui rem valentem quatuor millia, emit septem.

2. (F. 1^v-3^v). A qui la propriété des isles nées aux rivières appartient, et des places vagues et délaissées vacantes.

3. (F. 3^v-4^v). Si un légat assigné sur quelques biens induit non seulement démonstration mais taxation.

4. (F. 4^v-5^v). L'estimation de la juste valeur d'un bien vendu en temps de guerre estant question de la lesion de la cente ne se doit prendre à l'advenant du temps de la guerre, ains de la valeur d'autre temps ordinaire cessant l'accident de guerre.

5. (F. 5^v-6^v). Aux biens liez de retour par conjoints y a devolution le lien siet rompu au prouffit des enfans selon la coustume de Malines,

6. (F. 6^v-7^v). Aux biens liez de fidecommis au prouffit des lignagiers, le survivant des deux conjoints estranger de la ligne peut prétendre en vertu de la coustume de Malines droit d'usufruit.

7. (F. 7^v-8). Si un dementy sur injure precedente donnée par devant un commis de la cour est punissable.

8. (F. 8-10). Par la coustume de Malines, un heritage appartenant en partie aux mineurs partie aux majeurs est retraiable par proximité linagiere pour la part des majeurs estant vendu à la vierschaere.

9. (F. 10-10^v). Un estranger poursuivant proces en cette cour contractant des debtes en cette ville, estant retiré, peut estre traité en premiere instance en cette dite cour.

10. (F. 10^v). Si un procureur peut estre contraint de déposer pour sa partie adverse pourveu que ce ne soit touchant le secret de son client.

11. (F. 11-12). Si un credeur pour aliments et logemens n'a droiet de preference aux autres.

12. (F. 12). Un testament fait par un capitaine n'estant en l'armée mais y allant peut passer pour testament militaire.

13. (F. 12-13^v). Si un officier créé par le s^r gagier d'une terre ne peut estre desappointé de son office par le propriétaire ayant desengagé ladite terre.

14. (F. 13^v-14). Une Dame de qualité eminente ne doit faire serment in forma iuris, ou si son affirmation a parole de princesse ou comtesse suffit.

15. (F. 14-16^v). Une vente faite en Flandre par voye de necessité juree ne peut estre impugnée sous pretext de falcité de serment.

16. (F. 16^v-17). Pour debtes l'on ne peut faire arrester un corps mort et empescher la sepulture.

17. (F. 17-17^v). Qu'un eveque ne peut affecter quelque Pension sur

un benefice, mais seulement la créer pour la vie de celui qui consent a ladite pension.

18. (F. 17^v-18^v). En matière criminelle n'y at révision.

19. (F. 18^v). Qui doit nourrir l'enfant exposé.

20. (F. 18^v-19^v). La veufve immiscée aux debtes en peut estre relevée pour lesion, et si elle peut pretendre avoir les meubles en vertu du traitté de mariage sans payer les debtes.

21. (F. 19^v-20). Le fils ayant apprehendé son entiere portion filiale excede sa legitime et en jouy plusieurs années peut avoir sa legitime deschargée du fideicommis general.

22. (F. 20-20^v). Comment se doivent entendre les coutumes disposans que la veufve est immiscée aux debtes pour l'apprehension de la moindre chose ou recelement, et si tel recelement et apprehension est apres la renonciation au biens et debtes, quid iuris?

23. (F. 20^v-21). La clause de suivre costé et ligne emporte fideicommis, en outre si la diction item, apposée en la deuxiesme clause, emporte repetition du fideicommis de la clause precedente.

24. (F. 21^v). Comment la division des fruits d'une metairie louuée doit estre faite entre les heritiers du mary et la veufve.

25. (F. 22). Les voisins ne peuvent empescher un voisin d'eriger un moulin tordoir sur son heritage sous pretexte de l'incommodité qu'ils en recevront à cause du bruit.

26. (F. 22^v-25). Si le fief donné par le pere à sa fille unicque icelle decedée sans hoirs luy retourne et non au linagier collateral.

27. (F. 25-25^v). Un conseil du prince n'est obligé d'obeyr au mandemens du souverain et ordonnances de juger en certaine sorte, lors qu'il tient la regle de justice le requérir autrement.

28. (F. 26-26^v). Une donation faite entre conjoints contre la prohibition de la coutume ne doit estre effectué pour le regard du consentement donné à icelle par les heritiers apparens au temps qu'elle fut faite.

29. (F. 26^v-28). Un seigneur n'ayant moulin banal en sa terre ne peut empescher un meusnier estranger de chercher mouture en icelle, ores qu'il en fut en possession.

30. (F. 28). Le fiscal peut criminelement agir pour injures contre l'injuriant, l'injurié declarant ne vouloir agir.

31. (F. 28^v-29). L'on doit croire un huissier relatant d'avoir esté battu ou autrement outragé.

32. (F. 29-29^v). Le condamné de se deporter d'un heritage ne le peut retenir jusques à la refusion des meliorations par luy faites, ains le doit restituer sous caution de payer les ameliorations.

33. (F. 29^v-32^v). L'obtention d'un second canonicat fait ipso iure vacquer le premier, en sorte qu'il soit impetrable, et combien de

temps doit le possesseur de deux benefices incompatibles estre possesseur du second pour estre le premier vacquant.

34. (F. 32-32^v). Un terme donné par la sentence du juge à quo estant confirmée par le juge ad quem, doit courrir du jour de la premiere sentence et non de la confirmante.

35. (F. 32^v-33). Que aujourd'huy la paine conventionele n'est deüë a partie outre la portée de son interest.

36. (F. 33-33^v). Une alienation des biens d'eglise faite a tempore immemoriali, de la quelle appert par titre ne faisant mention des solemnitez ne peut estre retractée comme moins solemnele.

37. (F. 33^v-34^v). Une heritiere de sa mere n'est obligée de tenir ce que par elle est ordonné contre la teneur de la loy prohibitive.

38. (34^v-37^v). Une donation faite a gens de main morte des biens immeubles pour par eux en jouir heritablement et á tous jours ou bien les vendre, charger et alier et en recevoir les deniers avec procure donnée pour desheriter la donatrice au prouffit des ayans cause des donataires est vaillable quant á pouvoir par iceux vendre les dis biens ou en avoir l'estimation.

39. (F. 37^v). La clause d'un contract de mariage par la quelle les futurs conjoints se reservent de pouvoir avancer l'un et l'autre n'est vaillable.

40. (F. 37^v-38^v). Au legat des meubles de quelque nature et conditions qu'ils soient, ou en autre disposition les rentes heritieres ne sont comprises.

41. (F. 39-40). Le mary ayant par son traité de mariage le droit des acquets ne doit obtenir les dons, legats et successions obvenuës á sa femme pendant le mariage comme estans acquetz.

42. (F. 40-40^v). En une succession escheüe á la femme constant mariage y ayant des meubles, et neantmoins en son lot n'estant tombez qu'heritages le mary survivant est fondé d'avoir les diz meubles en l'estimation de telle part que sa femme eust eu ne fut ledit partage.

43. (F. 40^v-41^v). Que les marchans associez sont tenuz in solidum.

44. (F. 41^v-42^v). La coustume admettant mineurs et absens au retrait linagier apres l'an, ceux qui n'ont jamais esté au pays ne peuvent estre compris soubz le nom d'absens.

45. (F. 42^v-43). Le saisissement fait en vertu de sentence n'engendre pignus iudiciale, ou preference selon l'usance du Grand Conseil.

46. (F. 43-44). Au legataire des fruits de trois ans en la coustume d'Artois doit appartenir la coupe des bois qui tombe es diz trois ans la quelle n'eschet ordinairement qu'en noeuf ans, ains seulement et á proportion d'iceuz trois ans.

47. (F. 44-44^v). In petitione hereditatis, scavoir si le condamné doit rendre les fruits dez le temps de la mort du defunct, an solum à lite contestata, et quid de fructibus fructuum?

48. (F. 45-47). Une renonciation d'hoirie faite par les filles d'un defunct, leur frere aisné present et acceptant n'est reputée faite à luy seul ains au prouffit de tous les freres.

49. (F. 47-48). Une obligation passée par un homme d'église au profit d'une femme dont il abuse n'est vaillable, n'apparoyssant denu-meration des deniers.

50. (F. 48-50^v). Celluy qui cede une rente promettant de garantir le transport et tenir la rente bonne et vaillable, est quiet et deschargé si le debteur devient insolvent auparavant l'extinction d'icelle rente.

51. (F. 50^v-51). Un bien vendu par justice est évincé pour avoir la vente esté nulle faute des solemnitez non gardées l'achapteur à regres pour garand contre le creancier l'ayant fait vendre.

52. (F. 51-51^v). Une institution ou legat fait à Pierre pour luy et ses enfans iceux sont substituez audit Pierre.

53. (F. 51^v-52). Quelqu'un retournant par les trefves aux biens à luy escheuz durant la guerre dont son frere auroit jouy est subject à la refusal des meliorations, ou si icelles doivent estre compensées avec les fruits perceuz.

54. (F. 52^v-53). Les maisons mortuaires des conseilliers et supposts du Grand Conseil doivent estre réglées selon la coustume de Malines et non du lieu de leur domicile precedent.

55. (F. 53-54^v). Deux conjoints par leur testament ne peuvent autoriser l'un l'autre de vendre ou partager entre leurs enfans ou autrement disposer des biens du predecédé.

56. (F. 54^v-55). Que les contracts faits par les princes ne peuvent estre arguez de manquement des formalitez.

57. (F. 55-56^v). En matiere de retrait lignagier l'adjournement doit avoir servy endedans l'an et il suffit qu'il ayt esté fait durant l'an, ores que le jour assigné par icelluy soit venu l'an exspiré.

58. (F. 56^v). Si l'edict perpetuel ordonnant que l'on doit choisir des estimateurs lors qu'est question de la valeur des choses, a lieu lors que l'estimation se doit faire selon un temps ancien.

59. (F. 57-57^v). Ce que le Grand Conseil á resolu sur la controverse des docteurs, si un clercq donnant faux tesmoignage pardevant le juge lay, est par luy punissable.

60. (F. 57^v-59^v). Si es pays de pardeça le prince ipso iure est fondé en droit de confiscation en sorte qu'icelle doit estre adjudgée soit que quelque ville ou estat montre privilege au contraire.

61. (F. 59^v-60^v). Quand une coustume porte que les heritages

suivent costé et ligne, les demys freres sont fondez de succeder á leur demy frere avec les freres germains.

62. (F. 60^v-61^v). La quittance donnée par la fille majeure á son pere de l'administration qu'il auroit eu de ses biens auparavant la reddition des comptes de la tutelle n'est vaillable.

63. (F. 61^v). Un survivant des deux conjoints ne peut revocquer un testament mutuel pour sa part.

64. (F. 62-62^v). La femme achaptant et vendant mesme marchandise que son mary ne doit estre reputée marchande publique á effect d'estre tenuë aux debtes de son mary en traficq commun.

65. (F. 63-63^v). Une loy politique comme le placart de l'empereur Charles du 4^e d'octobre 1540 n'y peut estre derogé par non usance.

66. (F. 63^v-64^v). Un voisin ne peut empescher au autre voisin d'avoir un four á chaulx sur son heritage.

67. (F. 65^v). Plusieurs fermiers des impots du prince sont tenez in solidum et sans division.

68. (F. 65-68). Il est loisible de créer nouvelle rente des arrierages d'une precedente, et sur ce lettres du Conseil privé au Grand Conseil avecq la rponce d'icelluy.

69. (F. 68-69). Les frays d'une enqueste valetudinaire faite avant ou durant proces, les tesmoins estans recollez ou non, viennent en taule de despens.

70. (F. 69-70). A un advocat ayant servy en sa propre cause doivent estre tauxes ses escripts et devoirs.

71. (F. 70-78). La coustume admettant un mineur au retrait lignagier apres le terme ordinaire de retraire ledit mineur doit avoir eu audit temps ordinaire moyens suffisans pour refurnir le prix de son achapt.

72. (F. 78-79). Un fidecommis contractuel au cas de mort du substitué pendant la condition est transmis á ses enfans.

73. (F. 79-81). Le prince n'est tenu du fait des officiers par luyj commis.

74. (F. 82-82^v). Un pere ayant promis au traitté de mariage de son fils de le rendre en sa succession egal á ses autres enfans ne peut avantager ses autres enfans par quelques legats.

75. (F. 82^v-85). Le mary survivant peut vaillablement tester des biens de sa femme apres son trespas en vertu de charge par elle á luy donnée et s'il est croyable disant d'avoir eu ladite charge.

76. (F. 85-85^v). Le Roy ou les seigneurs vasseaux sont subjects de faire justice á leurs despens contre les criminels lors qu'iceux n'ont moyens.

77. (85^v-86). Ordonnance decisive du different de preseance entre

deux conseillers dont l'un est premier porveu de son estat, l'autre à la premiere possession du bien.

78. (F. 86-86^v). Un esclave fuyant son maistre vient au Pays Bas ne peut estre revindiqué par son dit maistre.

79. (F. 87-87^v). L'heritier de l'un des conjoints mort sans enfans ne peut pretendre sa part es conquestes sans faire remploy du patrimoine de l'autre conjoints aliené par eux deux.

80. (F. 87^v-88^v). Un pleige de payer le juge son principal ayant obtenu en premiere instance, et perdu en la seconde est tenu du juge en icelle seconde instance.

81. (F. 88^v-89^v). Si au juge du lieu de la situation du bien doit estre adressé le committimus de la patente en matière de rescission de contract pour le dit bien immeuble, ou au juge du domicile du defendeur.

82. (F. 89-89^v). De necessité les plaidans en matiere beneficiele doivent faire apparoir de tonsure ores que prestres, à paine de descheoir, et ores que la partie n'objecte ce default.

83. (F. 89^v-90). Qu'un juge declarant à partie son advis ou autre avant le temps se rend suspect et recusable.

84. (F. 90-91). Les mannans d'un vilage peuvent user de complainte en cas de nouveilité contre leur seigneur les troublant en la possession de leur maret commun.

85. (F. 91-92^v). Lequel a son intention fondée en droit ou le seigneur du vilage ou ses mannans, quant à la propriété des maretz communs y estans.

86. (F. 92^v). La possession de planter en une partie d'un fond a effet pour les autres endroits d'icelluy.

87. (F. 92^v-94^v). Le prince fondateur de quelque eglise peut cognoistre des actions personeles entre les beneficies intentées à cause des biens ou charges procedantes de la fondation ou si cette cognoissance est purement appartenante au juge d'eglise.

88. (F. 94^v-95). La vefve d'un conseiller du Grand Conseil n'a droit de faire convenir ses debtors en icelluy.

89. (F. 95-97^v). De la preseance entre l'abbé de S^t Salve de l'ordre de S^t Benoit et l'abbé de S^t Jean à Vallenciennes de l'ordre des chanoines reguliers de S^t Augustin.

90. (F. 97^v-99). La legitimation d'une bastarde demeurante en Allemagne retirée de ces pays, faite par un comte palatin ne la rend capable de succeder aux meubles et actions personeles delaissez par son pere en Flandre.

91. (F. 99-99^v). Comment un prestre du diocese de Malines ouy en tesmoignage pardevant un conseiller du Grand Conseil doit prester serment.

92. (F. 99^v-100^v). Consiliarii ecclesiastici suffragium in iudicio, in quo de captura solum agitur in materia criminis et sanguinis ferre non possunt.

93. (F. 100^v-101). Touchant le privilege de l'ordre de Cisteaux de ne payer dismes des terres qu'ils cultivent.

94. (F. 101-106). Ancien discours pour demonstrier que l'abbé de St Pierre lez Gand du passé et á present tous abbez du diocese de Tournay sont sujetz une fois en leurs temps faire le serment de reverence, subjection, et obeissance á l'église cathedrale au grand autel avec une offrande á devotion.

95. (F. 106-107^v). Le bien immeuble d'un rebel confisqué par le Roy auquel par traité de paix ledit rebelle est rentré, icelluy ayant pour autre rebellion confisqué ledit bien, le Roy n'est subject de le rendre au donataire.

96. (F. 107^v-108). Si la collation d'une cure ou autre benefice de ce pays appartenante á un evesque de France pendant la guerre doit estre faite par le Roy ou l'evesque voisin.

97. (F. 108-112). Un ecclesiastique peut estre convenu pardevant le juge lay en vertu de sa cedula et y estre condamné á recognoissance ou nampt.

98. (F. 112). Les lettres d'attermination ne comprennent les debtes deuës par les tuteurs á leurs mineurs.

99. (F. 112-112^v). De la defence de transporter immeubles en main morte.

100. (F. 112^v-114). Les magistrats des villes peuvent á leurs manans defendre d'aller hors de leur district á fin de boire.

CENTURIA SECUNDA.

1. (F. 114-114^v). De la preesance entre les conseillers du conseil privé du Roy, et les presidents des conseils provinciaux.

2. (F. 114^v-115^v). Disputte non decidée si une abbaye de dames nobles achaptant quelque seigneurie par remploy d'autres heritages venduz doivent payer le droit de nouvel acquest.

3. (F. 115^v-116^v). L'octroy donné á un imprimeur d'imprimer un livre ayant esté auparavant imprimé et commun avec privilege qu'autre ne le pourrat imprimer est raisonable.

4. (F. 117). Que le prince ne donne pouvoir á un parlier de disposer contre les coutumes.

5. (F. 117-118). Le pain d'abbaye ne s'accorde par le prince sur une prieuré ou prevosté membre dependant de quelque abbaye.

6. (F. 118-120). Si par ordonnance estant defendu de transporter quelque bestail hors du pays, les bestes venans de dehors ne sont comprinses en la defence?

7. (F. 120-120^v). Appendix annotationis articuli 5ⁱ huius centurie 2^o.
8. (F. 120^v-121). Nonobstant l'allegation de la cedula donnée *ex falsa causa*, condemnation eschoit.
9. (F. 121-124). Si les heremites n'ayans ordre, tonsure ny veu sont subjects à la justice ecclesiasticque ou seculiere et des beguinnes, chanoinesses, serviteurs des evesques?
10. (F. 124-124^v). Adjonction au chapitre 100 prime centurie.
11. (F. 124^v-126^v). Appendix de l'article 96 de la premiere centurie touchant la collation pendant la guerre des benefices de ce pays estans à la collation des evesques de France iure episcopali.
12. (F. 126^v-127). Doubte au placcart de la vente des offices, comment doit estre entenduë la paine du quadruple.
13. (F. 127-127^v). Si en la chancellerie de Brabant l'on ne peut accorder lettres de represailles?
14. (F. 127^v-129). Comment se doit entendre le 27^e article du placcart du dernier d'octobre 1633 sur le redressement des desordres des gens de guerre touchant l'apprehension que peuvent faire les juges des lieux de ceux de la milice.
5. (F. 129-129^v). Il n'est derogé au privilege des soldats de tester avecq preterition de pere, et mere, ou fils par le droit des authentiques.
16. (F. 130-138^v). Raisons de preseance entre les abbez de Dunes de l'ordre de Cisteaux et d'Éechoute á Bruges de l'ordre des Chanoines reguliers de S^t Augustin.
17. (F. 138^v-141). Si un benefice situé en Haynaut ou le pape á droit de collation en ses 6 mois, estant á la putation d'un chapitre et collation d'un evesque jouissant des droits de l'eglise gallicane excluans Sa Sainteté, peut estre par icelle conferé eu esgard au lieu de sa situation.
18. (F. 141^v). La remission d'homicide commis en Flandre par un flamand obtenuë en Brabant a effect en Flandre.
19. (F. 141^v-142). [Si] un soldat hollandois estant prisonnier es prisons du Roy tue un autre hollandois aussy prisonnier, á qui la cognoissance du fait doit appartenir?
20. (F. 142-142^v). Les marchandises venans des pays ennemis par passeport du Roy sont subjectes aux represailles.
21. (142^v-145). Le juge royal peut connoistre du mesus commis par le geolier de l'evesque au fait de la prison par prevention ou autrement.
22. (F. 145-145^v). Le prince ou seigneur inferieur conferant quelque benefice sans charge d'armes estant de sa fondation, y peut adjouster quelque charge.
23. (F. 146-147). Si le pape est fondé de pretendre que tous les

abbez de ces pays doivent prendre confirmation à Rome, ores que non exempts des ordinaires.

24. (F. 147-149). Advis sur le cas porté cy dessus.

25. (F. 149-149^v). Le Roy n'est obligé de desdommager le propriétaire de quelque chasteau et maison forte frontiere à l'ennemy lorsque pour l'assurance de son estat il y constitue garnison de soldats.

26. (F. 149-150^v). Cas auquel la cognoissance du possesoir n'appartient au juge lay, en visite tendante a correction des mœurs et discipline ecclesiastique.

27. (F. 150^v-153). Lors qu'il y a débat de la succession d'une principauté, comté, baronie ou autre terre coustume parliere s'il faut suivre icelle coustume, ou celle du lieu dominant, ou si ceste coustume est seulement pour regler les fiefs dependant de ladite terre et non pour la succession d'elle mesme.

28. (F. 153-153^v). Qu'un chapitre exempt ne peut empescher son évesque de prescher ou faire prescher en l'eglise cathedrale.

29. (F. 153^v-155). A qui compete la cognoissance de l'enterrement ou desenterrement en lieu sacré, au juge d'Eglise ou au seculier.

30. (F. 155-157). De l'authorité des évesques d'admettre ou empescher les predicateurs reguliers en leurs stations ordinaires en l'advent et en caresme.

31. (F. 157). Appendix touchant la deffence d'aller boire hors du district.

32. (F. 157-159^v). Rescription du Conseil de Flandre au Conseil privé du Roy sur le point de jurisdiction en matiere de sepulture es eglises mentionnée cy dessus.

33. (F. 159^v-172). Discours sur le droit de nomination du Roy aux prelatures des abbayes et les indults des papes pour plus grand esclaireissement de l'article [23 huius centurię secunde].

34. (F. 173-174). Si les estrangiers sont capables de benefices en ces pays.

35. (F. 174-175). Les lettres de significamus doivent estre accordées aux conseilliers ecclesiastiques en la Cour à Mons pour pouvoir jouir de leurs benefices.

36. (F. 175-176^v). Les ecclesiastiques beneficiez estans de numero centum ne doivent plaider sur la qualité de leur privilege de jouir estans absens des fruits de leurs benefices ailleurs qu'au Conseil privé du Roy.

37. (F. 176^v-179). In iudicanda taxa novationum est attendenda estimatio beneficiorum que fuit tempore dati privilegii, non illa quam hodie habent.

38. (F. 179-181^v). L'acquest des rentes heritieres rachaptables

n'est par le placcart defendu aux gens de mainmorte comme des biens immeubles.

39. (F. 182-182^v). Appendix à l'article [34 de ceste seconde centurie].

40. (F. 182^v-183^v). Adjonction à l'article [38 cy dessus de ceste seconde centurie].

41. (F. 183^v-184). Du peril que peut arriver à l'estat par la promotion des estrangers aux offices et benefices.

42. (F. 184-185^v). L'heritier d'un fideicommissaire ne peut revindicquer le bien lié de fidecommis par icelluy aliené.

43. (F. 185^v-186^v). De la reduction des pensions, et les creditours du resignant en Cour de Rome peuvent empescher le placet.

44. (F. 186^v-187). Au taux de despens ne doivent venir les parties non payées par le vainqueur à cause de son office ou par courtoisie à luy faites.

45. (F. 187-187^v). De l'emprins de la Cour de Rome conferant les benefices le siege episcopal vacant, la collation desquels le siege estant remply appartiendroit à l'evesque, rebuttée par le Conseil privé.

46. (F. 188-193^v). Sur l'incapacité des François à tenir benefices pardeca sans lettres de naturalité, addition à l'article 137 et autres cy dessus, et ce non obstant la regle de triennali possessione.

47. (F. 193^v-196). L'evesque et chapitre de Tournay ont raison de pretendre la succession des meubles des clercqz morts intestats à euz respectivement subjets.

48. (F. 196-197). Un legat estant fait a la pauvre escole d'une ville, en la quelle y à plusieurs pauvres escoles, scavoir la quelle d'icelles le devra obtenir, et si tout; at este resolu que toutes les escoles y ont part.

49. (F. 197-197^v). Le siege episcopal vacant, les vicaires ont pouvoir d'entrer en proces pour les droits de l'evesché.

50. (F. 197^v-198). Les enfans de president d'un conseil provincial et d'un conseiller d'un conseil souverain sont nobles.

51. (F. 198-198^v). Suite de l'article 147 touchant l'incapacité des François aux benefices de ces pays.

52. (F. 198^v). Addition à l'article 34 de ceste 2^e centurie sur l'incapacité des estrangers aux benefices.

53. (F. 198^v-179^v). Addition à l'article 47 de ceste centurie touchant l'apprehension des meubles des presbtres intestats par l'evesque ou chapitre.

54. (F. 199^v-200^v). De la noblesse des presidents provinciaux et conseilliers des conseils souverains et de leurs enfans, adjonction à l'article 50 de ceste centurie.

55. (F. 200^v-205^v). Un pere confesseur ayant distribué certaine somme suivant la declaration à luy faite en confession sacramentele par sa penitente n'en est responsable soubz pretext qu'icelle somme excede trois cent florins, pour la quelle est defendu par l'edit perpetuel de disposer autrement que par escript.

56. (F. 205^v-206). De l'autorité requise pour l'establissement des festes; celle du Roy y doit entrevenir.

57. (F. 206-206^v). Addition au chapitre 47 et 53 de cette 2^e centurie de la succession es meubles des curez intestatz au prouffict des evesques.

58. (F. 206^v-207^v). Un benefice estant obtenu du pape avecq expression en la requeste de plus grande valeur que de 24 ducats de Camera, et la clause de dispense d'eage y eschiet placet.

59. (F. 207^v-209). En la vente des biens des mineurs quel juge doit interposer decret ou celluy de leur demeure, ou cestuy de la situation du fond.

60. (F. 209-210). L'article 9 de l'edict perpetuel portant que pour chose excedant en valeur trois cens florins l'on ne peut faire preuve par tesmoins à lieu en la patente donnée par le seigneur à son officier en la quelle n'y a expression de ses services qu'il pretend prouver par tesmoins.

61. (F. 210-210^v). Les electeurs d'un magistrat ayans choisy quelqun qui soit venu à mourir sans avoir fait serment ny prins possession ont consumé leur droit d'election.

62. (F. 210^v-211). *Additio ad caput 34 huius cent. 2^e de exterorum incapacitate ad beneficia desumpta indulto Clementis VIII, Alberto et Isabelle principibus Belgarum die 24 Ianuarii anno 1600 concessa.*

63. (F. 211-212). Il y a raison que les deputez du magistrat de Malines, bourgmestres ou autres desirans l'entrée au siege du Grand Conseil pour y remonstrer choses concernantes le bien de la ville quittent l'espée.

64. (F. 212^v-213^v). Pour le regard du crime de lese majesté commis par le pere le filz ne doit estre exclus de la tonsure clericale et ordres sacrez estant né avant le crime commis.

65. (F. 213^v-217^v). Les religieuses leur estant defendu de se servir de certain confesseur par leurs evesques et abbesse ne peuvent se pourveoire à l'encontre par lettres de maintenue.

66. (F. 217^v-221). L'evesque ou le magistrat ou l'escolastre ont droit de deputer ou deporter les cathechistes.

67. (F. 221^v-222^v). L'on peut impugner une sentence renduë en matiere de revision du chef de nullité.

68. (F. 222^v-223^v). Cestuy qui a obtenu arrest lequel a esté en revision ne peut obtenir revision de la sentence donnée en icelle revision.

69. (F. 223^v-224^v). Addition à l'article touchant l'incapacité des estrangers aux benefices de ces pays.

70. (F. 224^v-225). Les depositaires publicqz ne se peuvent servir des deniers namptiz chez eux pour en faire proffit.

71. (F. 225-226). Addition à l'article touchant l'autorité battuë au fait de la direction du cathecisme.

72. (F. 226-227). De la permission que le Roy donne en cas de necessité à faute d'autres biens de vendre ou charger les biens de fidecommis.

73. (F. 227-231). Un abbé denommé subject à l'ordinaire s'estant obligé à une pension sur le bon plaisir du pape sur les biens de sa maison à tel que le prince denomera peut estre contraint au payement d'icelle avant l'approbation du pape.

74. (F. 231-232). Un évesque voulant proceder à sa visite peut estre recusé comme suspect par ceulx qu'il pretend visiter.

75. (F. 232-232^v). Un conseil provincial estant chargé par le conseil privé de ne prononcer sentence en quelque cause sans luy en comuniquer sa resolution, communication estant faite et ledit conseil privé ayant ordonné ce que devoit estre prononcé, il y eschiet appel de telle sentence.

76. (F. 232^v-233^v). Une pension accordée par le Roy sur une abbaye ne peut estre battuë du chef que les religieux n'y ont consenty, et pour les pertes de notables parties des biens de l'abbaye, elle peut estre atterminée ou moderée.

77. (F. 233^v-234^v). Des represailles sur les biens des ecclesiasticques sont permises par lettres du prince.

78. (F. 234-235). Quelq'un ayant obtenu lettres de reconciliation pour avoir esté ennemy du roy n'ayant demandé restitution de ses biens ny l'obtenu ne la doit obtenir en vertu de ladite lettre de reconciliation.

79. (F. 235-238^v). La closture d'un cloistre des religieuses ou elle n'a jamais esté receuë.

80. (F. 238^v-239). Addition à l'article de ceste 2^e centurie et autres precedens touchant le droit de succession ab intestat competant au chapitre de Tournay es biens meubles de ses supposts.

81. (F. 239-240). Le siege episcopal vacant le vicaire ou chapitre peut admettre la permutation des benefices.

82. (F. 240-241). Un greffier deservant l'estat pour autruy prier en temps doit avoir preasance contre un greffier en chef et propriétaire posterieurement pourveu.

83. (F. 241-242). Si eo ipso qu'un officier accepte un autre office incompatible et en est en possession, son premier office n'est vacant ipso iure, mais peut opter.

84. (F. 242-243). Une partie des creditours d'un homme descheu de ses moyens peut estre contrainte à se conformer au plus grand nombre d'autres creditours ayant accordé quelque quittance ou attermination.

85. (F. 243-244). Addition à l'article 34 et autres posterieurs touchant la succession des evesques aux biens des ecclesiasticques.

86. (F. 244-246). Les evesques avant faire imprimer les decrets de leurs synodes doivent avoir le placet du Roy.

87. (F. 246-246^v). Sentence confirmative de ce qui cy dessus noté art. 73 que la pension accordée par le Roy et promise par l'abbé denommé doit estre payée avant la confirmation du pape.

88. (F. 246^v-247). Qu'un prelat exempt de l'ordinaire ne peut empescher l'indiction des processions et predications et autres exercices pontificiaux en son eglise.

89. (F. 247-248). Les archiducqz Albert et Isabelle ont peu vaillablement donner en engagiere quelque partie du domaine pour plus longtemps que de leur vie et jusques au rachapt.

90. (F. 248-249^v). Une cause estant intentée au Conseil privé pour la generalité des immeubles d'une maison mortuaire situez en Hainaut et autres provinces, l'adjourné et les estats dudit Hainaut ne sont fondez au renvoy par eux requis à la Cours à Mons.

91. (F. 249^v-251^v). Lorsqu'il y a debat en matière de dismes non d'une espeece isolite mais de la quote inusitée le juge seculier en doit cognoistre.

92. (F. 251^v). Sentence en matiere de garde noble, scavoir elle cesse par le mariage du pere.

93. (F. 251^v-252^v). Les prisonniers qui par force et violence evadent des mains de la justice ne jouissent point de l'immunité ecclesiastique.

94. (F. 252^v-253^v). Deux conjoints peuvent revocquer les conventions portées en leur traicté antenuptial.

95. (F. 253^v-254^v). Le fisque ne pretend droit d'espave ou d'aubaine sur les biens delaissez à la mort d'un soldat croate estant des troupes survennës au service du Roy, et sa gemyne doit avoir la cognaissance des biens par luy delaissez.

96. (F. 254^v-255^v). Un enfant né six mois apres le mariage consommé ne doit estre tenu pour legitime.

97. (F. 255^v-256^v). Un evesque n'est fondé de pretendre par droit d'entrevenir au serutin ou l'on collige les voix des religieuses pour l'election d'une abbesse en son diocese.

98. (F. 256-257). Passages touchant la succession des evesques ou chapitre aux supposts intestats, ou adjonction à l'article 34 de la centurie presente.

99. (F. 257-258). La subjection des religieuses à recevoir les lepreux et autres malades n'est cause suffisante pour empêcher l'évesque d'introduire la closture en leur monastere, selon le prescript du concile de Trente.

100. (F. 258-259). De la clause apposée es bulles de collation papale, sive predicto, sive quovis modo aut ex alterius cuiuscumque personę vacet beneficium et des bulles in forma rationi congruit.

CENTURIA TERTIA.

1. (F. 259v-262v). Si les fermiers des imposts peuvent requerir des adjournez expurgation de serment sur le fait de la fraudation desdiz imposts.

2. (F. 262v-263v). Addition à l'article sur l'incapacité des estrangers aux benefices de ces pays.

3. (F. 263v-264v). Un receveur du Roy pour le payement des rentes seigneuriales devoluës a Sa Majesté par droit de confiscation ne peut user d'execution contre le debteur, ains doit le faire payer par voie de saisissement des fonds selon le reglement des coustumes.

4. (F. 264-266v). Si l'indult accordé par le pape à Charles archiducq d'Autriche depuis l'empereur que cent personnes de son service pourront recevoir les fruits entiers de leurs benefices saulles les distributions, est personel ou réel et transitoir à ses successeurs.

5. (F. 266v-267v). Addition à l'article touchant les legats faits à la main morte, scavoir si l'estimation en est deuë.

6. (F. 267v-268v). Les fraix des epitaphes et autres funeraux doivent prealler les legatz.

7. (F. 268v-270). Le diffamant peut être attrait ex lege diffamari C. de ingenuis et manumiss. pardevant le juge du diffamé et non pardevant le sien.

8. (F. 270-271). Addition à l'article 4^e cy dessus touchant la personnalité ou réalité de l'indult accordé à Charles archiducq depuis empereur touchant la perception des fruits des benefices de ses serviteurs de numero centum en absence.

9. (F. 271-271v). L'ordonnance du Conseil privé sur le debat conclud au 1^r article cy dessus touchant la delation du serment purgatif en matiere de fraude aux imposts.

10. (F. 272). Si la bulle Cęņę Domini est observée en ces Pays Bas?

11. (F. 272-273v). Si les religieux mendiants ayans eu les stations es advents et caresmes pour prescher en quelque paroisse, et d'y faire la queste pour un temps immemorial sont fondez de continuer en ces sermons et collectes non obstant le contredit des magistrats.

12. (F. 274-278v). Les privileges accordez à quelques villes que

leurs manans seront exempts de confiscation n'ont lieu au crime de lese majesté.

13. (F. 278^v-280). Si la decision de la loy hac edictali cod. de secundis nuptiis, et du § optimé auth. de nuptiis est aujourdhuy en usage.

14. (F. 280-281). La punition du crime de faulse monnoye peut par prevention appartenir aux magistrats des villes en vertu du placcart des monnoyes de l'an 1633.

15. (F. 281-283). De la resignation d'une prebende faite ës mains du pape pendant la regale.

16. (F. 283-291^v). Si un denomé evesque ayant obtenu mainlevée du temporel de l'evesché avant confirmation peut conferer eo ipso les benefices et avant la prestation du serment de fidelite et infra.

17. (F. 291^v-292^v). Continuation du point de la regale mentioné cy dessus en l'article precedent de ceste centurie.

18. (F. 293-295). Ou de droit se doivent faire les premiers services de trespassez qui ont voulu estre enterrez hors de leurs paroisses.

19. (F. 295-298^v). Si la derogation faite par le pape á la regle de la chancellerie de infirmis resignantibus pour le vingt jours a lieu en ces pays.

20. (F. 298^v-299^v). Si un gentilhomme de quelque ancienne noblesse qu'il soit doit estre traitté de messire sans estre chevalier.

21. (F. 300). Addition á l'article si les hermites sont subjects á la jurisdiction ecclesiastique ou laye.

22. (F. 300-302). Si es pays ou y a droit ou privilege que pour obtenir estats ou offices il en faut estre né, les lettres de natalité sont suffisantes pour rendre l'estranger capable.

23. (F. 302-302^v). Addition á l'article de ceste centurie touchant le pouvoir d'un desnommé evesque au regard de la collation des benefices ores qu'il ayt la mainlevée du temporel et la sentence renduë au different mentionné audit article.

24. (F. 302^v-303^v). Sur la capacité ou incapacite des Francois pour les benefices de ces pays.

25. (F. 303^v-304). Addition aux articles touchant la realité ou personnalité de l'indult accordé á l'empereur Charles V^e touchant la perception des fruits des benefices de cent personnes estant á son service.

26. (F. 304-305). Si l'on doit adjouster foy á la requeste d'un suppliant pour estre admis á une prebende par resignation a pension avecq le fiat du pape, ou s'il faut avoir lettres depeschées in forma.

27. (F. 305-305^v). Si en la Chambre des comptes á Bruxelles quelqu'un ayant obtenu lettres expectatives du roy d'un estat de maistre ordinaire et un autre ayant par apres obtenu lettres de

maîtrise, le premier doit prealler ledit second par droit de retro-traction au jour de son expectative.

28. (F. 306-308^v). Si l'immunité de l'Eglise á lieu pour un condamné lequel auroit oste á l'huissier le venant executer le baston royal et l'espée et le retenu, gardé de ses gens en une chambre l'espace de trois heures et mandements des contracts des ambassadeurs et relations des huissiers.

29. (F. 308^v-311^v). Si n'apparoissant de l'erection d'une terre en comté, la quelle neantmoins passez deux cens ans se trouve qualifiée comté par copies d'ancienne escripture corroborées par autres plus recentes autentiques, le propriétaire d'icelle se peut tiltrer comte et porter la couronne comtale.

30. (F. 311-312). Si un impetrant de revision est recevable a demander droit pardevant ceux du Grand Conseil sans l'intervention d'aucuns adjoints.

31. (F. 312-314). Si les bourgeois ou manans de quelque ville peuvent en temps de guerre au quel y auroit danger qu'elle ne fut attaquée de l'ennemy quitter la demeure qu'ils ont eu.

32. (F. 314-316). De la paine qn'encourent ceuz qui resistent á un huissier exploitant sa commission luy arrachant son baston royal et espée.

33. (F. 316^v-317). S'il est loisible de transporter le domicile, addition á l'article 31 de cest centurie.

34. (F. 317-319). De la destitution des officiers de la Cour episcopale par le chapitre le siege vacant.

35. (F. 319-319^v). De la continuation de la reparation d'injure sans note d'infamie.

36. (F. 319^v-321). Si le juge royal peut tirer de la closture d'un monastere des filles, coffres ou meubles y mis en depost sans congé de l'ordinaire.

37. (F. 321-322). Quibus fundamentis nitatur propositio secundum quam Belge iudicii causa Romam evocari nequeunt.

38. (F. 322-324). De la cognoissance du crime du geolier d'un evesque ayant laissé eschaper un prisonnier, addition á l'article 21 de la deuzieme centurie.

39. (F. 324-325). Si le pape es mois de reserve peut conferer les cures au diocese de Gand?

40. (F. 325-325^v). Addition á l'article 84 de la centurie precedente touchant les lettres de confirmation.

41. (F. 325^v-326^v). Touchant la retraite des bourgeois hors de leur ville en temps de guerre pressante, suite des articles 31 et 33 de ceste centurie.

42. (F. 326^v-327). Si un juge commis á l'execution d'une sentence

d'autre juge peut cognoistre des exceptions proposées pour les executez, ne concernans la validité ou justice de la sentence principale, mais les biens sur lesquels l'exception se fait.

43. (F. 327-327^v). S'il y a privilege d'exemption d'imposts pour ceux qu'ont sept fils suivant l'un l'autre sans melanges de filles.

44. (F. 327^v-328^v). Touchant l'extraction des coffres hors de la closture d'un cloistre de filles par un officier lay, addition à l'article 31 de ceste centurie.

45. (F. 328^v). Addition à l'article touchant le temps de la naissance de l'enfant pour estre tenu legitime.

46. (F. 328^v-330). Si l'immunité d'église se doit estendre à quelque quartier habité par gens laiz ores que dans les valves du temple.

47. (F. 330^v-334). [Additions aux articles précédents].

Papier; 334 feuillets; 0^m,315 × 0^m,20; XVII^e siècle. Reliure veau raciné; au dos, le titre doré: *Centure (sic) du fief*.

2842. (19125). — NICOLAS DU FIEF, *Centuriae iuris*. En français.

1. (F. 1-2). Si les biens applicuez à cette ville par desherence doibvent estre restituez apparoissant quelque heritier qui en fait demande endeans 30 ans.

2. (F. 2-2^v). Si une prebende sacerdotale doibt estre necessairement conferé à celui qui est actuellement prebste, ou s'il suffit pour estre le collataire capable qu'il le puisse estre en deans l'an.

3. (F. 2^v-5). Si les parens n'ayant preste consentement à la legitimation d'un bastard lui peuvent neantmoins succeder.

4. (F. 5-7). Un defendeur estant condamné de se deporter d'une terre et rendre les fruicts, quel pied l'on peut tenir par l'estimation des années esquelles il a labouré la dite terre sans en avoir tenu notice qui pouvoit faire renseing.

5. (F. 7-7^v). Si un impetrant de remission par laquelle il est remis en tous ses biens, droiets et actions doit estre remis en son vieu rang et tour au college auquel il estait nombre.

6. (F. 7^v-9^v). Une terre estant tenue quand a la seigneurie fonciere d'un prince, quand à la haute justice d'un autre, lequel des deuz doibt estre intenté la maintenue possessione et si icelle est des cas royaux.

7. (F. 9^v-10). Si un greffier ayant couché quelque note en bref et depuis l'ayant extendu commet faux.

8. (F. 10-11^v). Si la negligence grossiere et supine d'un officier au fait de son office peut estre suffisante de deport.

9. (F. 11^v-12). En cas de vol ou de larcin si le serment qu'on dit in litem sur la valeur des biens volez ou desrobez est aujourd'huy pratique.

10. (F. 12-13). Si les coutumes des villes et chastellenies du pays obligent le prince come les subjects ores qu'ils les soient homologuez a l'intervention de ses officiers.

11. (F. 13-14^v). Si au deffaut de parens de la ligne dont les biens procedent ceux de l'autre ligne peuvent succéder.

12. (F. 15-15^v). Si un fideicommiss contractuel a condition de mort du substitué est transmis à sés enfans.

13. (F. 16-17). Si un bien libre eschangé au lieu d'un bien de fideicommiss, doit estre tenu pour bien de fideicommiss.

14. (F. 17-17^v). Si en un bail de cense y a clause que si le censier ne paye a certain jour, le bail sera fourfait, s'il plaist au locateur, scavoir si le payement estant offert apres le terme escheu, ons que le locateur le refuse la demeure du censier est suffisamment purgé.

14. (F. 18-19). Si après conclusion en cause la peremption d'instance a lieu.

15. (F. 19-20^v). Si une donation n'estant qualifié d'entre vifs, ny a cause de mort doit estre tenue a cause de mort sous pretexte que le donateur auroit reservé d'en pouvoir autrement disposer.

16. (F. 20^v-21^v). Si quelqu'un ayant grièvement frappé une beguine est traitable devant le Juge Lay.

17. (F. 21^v-22^v). Si les freres d'un occis peuvent pretendre interests contre l'homicide.

18. (F. 22^v-23). De la punition de l'homicide de soy mesme.

19. (F. 23-26^v). Si un demandeur apres une sentence donnée contre luy peut estre relevé pour produire un tesmoing lequel avant la dite sentence il a recherché et n'a peu recouvrer.

20. (F. 26^v-28^v). De la parité des voiz des juges es jugement doubles et quelle opinion doit prévaloir.

21. (F. 28^v-29). Advis sur ce que les decrets n'adherent point, neantmoins l'an de retraite ne se prend point de jour de la realisation mais du jour du decret.

22. (F. 29-30^v). Un des heritiers estant appelé par le testateur nomine proprio et les autres colectivo nomine y estant adjousté, et a chacun d'euz legalement a comptes des testes s'ilz sont appellez in stirpes an in capita ?

23. (F. 31-33). Si les enfans procedez d'un mariage clandestin ne peuvent succeder au prejudice de ceuz issus d'un solemnel.

24. (F. 33-35^v). Si entre plusieurs disputant le droit d'une terre accord est fait de la partir en portions esgales non obstant lequel soit agi actione primitiva sans objecter par partie la transaction an recessum ab ea videatur.

25. (F. 35^v-36^v). Si l'on doit croire un huissier relatant d'avoir esté battu, ou autrement outragé.

26. (F. 36^v-38^v). Si un acheteur ayant payé le premier créancier, tenant pour hypothéqué le bien vendu, à Luy affecté pour son deu sans convention d'estre surrogé en son Lieu ny Cession de son action, son achapt estant cassé, peut requérir d'estre surrogé au lieu du dit créancier au préjudice d'un posterieur.

27. (F. 38^v-41^v). Si une baronnie consistant en plusieurs villaiges distincts, il est besoing de faire les œuvres de loy et proclamations en chasque village.

28. (F. 41^v-42^v). Si soubz la coustume disposant que les filz maisné peut tirer des fielfs à l'autre son aîné est comprise la fille maisnée au deffaut des masles.

29. (F. 42^v-43). Si les marchans prouvent par leur livre et serment leurs livresons.

30. (F. 43-44). Si l'huissier du juge supérieur en execution de sa commission est oultragé par un sujet à la justice ordinaire du juge inferieur en peut seul prendre la cognoissance.

31. (F. 44-45). Si le procureur de la partie ayant obtenu arrest a son prouffiet peut vaillamment s'excuser d'accepter l'adjournement fait à sa personne au nom de son maitre en matière de révision.

32. (F. 45-46). An nullitates tam que ad ordinem iudicarium quam contractuum solemnitates attendantur in curiis supremis si nulli partium iniuria facta fuerit, aut lesio obligerit.

33. (F. 46-47). Si pour l'alienation des immeubles des Cordeliers, l'autorisation d'un provincial ne suffit ou s'il faut avoir recours au pape.

34. (F. 47-48^v). Si aux fraiz d'une église paroissiale sçavoir pour la reparation l'on peut comprendre les forrains y ayants heritages.

35. (F. 48^v-54^v). Si le Roy ayant donné à Pierre la survivance de l'estat de Jean, iceluy Jean en vertu du pouvoir par Luy obtenu depuis, l'at resigné à son fils, lequel sera preferé ou Pierre ou le dit fils de Jean.

36. (F. 55-55^v). Des cedulae non narrées de cause.

37. (F. 56-56^v). Si un conseiller d'une cour souveraine ayant entrevenu en quelque arrest ayant quitté son estat, peult estre au jugement de la revision d'icelle.

38. (F. 56^v-61^v). S'il suffit une donation estre passée par devant eschevins pour en estre les donataires, propriétaire n'y ayant clause de roerpir ou desheriter, etc.

39. (F. 61^v-62). Si l'une des parties litigantes estant condamnée en la moitié des depens et l'autre compensée, elle doit payer seulement la moitié des depens de sa partie ou bien trois quarts?

40. (F. 62-62^v). Si le titre d'un code ne liceat in una cademque causa tertio provocare est en usance.

41. (F. 62^v-64). Si ayant grande presumption de la verité de l'injure l'injuriant pour ne l'avoir plainement procure ne peut eschaper la reparation.

42. (F. 64-64^v). Addition à l'annotation 1^{re} de cette centurie.

43. (F. 64^v-65). En cas de vol ou de larcin si le sermant qu'on dit in litem sur la valeur des biens volez ou desrobez est aujourd'huy practique.

44. (F. 65-65^v). Si en une cause d'appel evocquée en cette cour l'Appel estant declaré fol appel doit estre condamné en l'amende de frivol appel selon le taux de cette cour ou cetluy des juges desquels la cause at esté evocquée.

45. (F. 65^v-66). S'il y a stipulation du douaire conventionel, l'un des marians, le mariage estant dissolu est fondé de demander douaire coutumier.

46. (F. 66-67). Si l'edict perpetuel des Archiducqs de l'an 1611 introduisant certaine solemnité pour les testaments ou autres dernieres volonte a lieu es donations a cause de mort.

47. (F. 67-68^v). Si les héritiers d'un héritier chargé de fide commis universel, la restitution des biens faites peuvent repeter les sommes deucs au dit héritier par le testateur et les debtes par luy payées à son acquit.

48. (F. 68^v-69^v). Si le Roy ou les seigneurs vassaux sont sujets de faire justice à leurs despens contre les criminels lorsqu'iceulz ont moyens.

49. (F. 69^v). Si en aliénation de biens d'église faits par aucuns eux qualifians procureurs ex longinquitate temporis sa procure est presumée.

50. (F. 69^v-70^v). Si pour l'execution d'une sentence provisionele l'on peut mettre en decret la propriété des héritages d'un condamnez.

51. (F. 70^v-71^v). Si un executeur testamentaire avecq pouvoir d'interpreter peut changer l'interpretation une fois par Luy faite.

52. (F. 71-75^v). Des ventes qui se font en Flandres par necessitez et du serment des princes.

53. (F. 76). Qu'un exécuteur testamentaire peut être traicté au lieu de son domicile.

54. (F. 76-76^v). Si un retrayant, soustenant la vente estre simulée et deguisée en donation, y peut être admis sans avoir offert or et argent endeans l'an et jour, et s'il suffit qu'après sentence declaratoire de laditte simulation il fasse le susdit offre d'or et d'argent endéans l'an.

55. (F. 76^v-77). Si un obligé au payement d'une rente en certain lieu par lettre de constitution ayant par temps immemorial voires des

les premieres annees paye ailleurs a prescript quant au lieu du payement.

56. (F. 77-77^v). Causes de refuser lettres d'atlermination.

57. (F. 77^v-80). Si les actes civiles passez par gens de Loy estably sous l'autorite du Duc d'Alençon durant son usurpation de ces pays doibvent presentement être tenu vaillables.

58. (F. 80). Si une confession faite en jugement auquel sera donné sentences outre icelle, nuit au confessant.

59. (F. 80-81). Une execution ou arrest pour plus que n'est don est nulle et pour icelles sont deuz dommages et interests.

60. (F. 81-81^v). Si un tesmoing notoirement incapable peut estre empesché de déposer ou s'il doibt estre ouy sans prejudice des reproches.

61. (F. 81^v-82). Si la sentence rendüe d'un bien soumis à la restitution en certain cas nuit à celluy à qui la restitution en devoit estre faite n'ayant été evocqué en cause ni en particulier ni par proclamation.

62. (F. 82^v-83). Si l'on peut proceder par complete ou maintenue apres trouble de 20 ans et la possession autant de temps perdue.

63. (F. 83-83^v). Si l'on doit admettre appel de la sentence liquidatoire du commis par le grand conseil, si comme des fruits et meliorations adjudgées par arrest.

64. (F. 83^v-84). Si un terme donné par sentence a quo estant confirmée doibt courir du jour de la sentence confirmée ou de la confirmante.

65. (F. 84-84^v). Si un ayant cause d'un seigneur gagier peut prescrire contre le propriétaire durant la gagiere par temps immemorial.

66. (F. 84^v-85). Si un bien vendu par justice est evincé pour avoir la vente esté nulle a faute de solemnitez non gardées, l'achepteur a regres pour garand contre le creancier l'ayant fait vendre.

67. (F. 85-86). S'il y a anticipation contre un revident.

68. (F. 86-86^v). Si autre juge que le Roy peut cognoistre des biens appartenans au Roy par confiscation.

69. (F. 86^v-87). An sit aliquis effectus clausule codicillaris matre in testamento praeterita.

70. (F. 87-89^v). Lorsqu'il y a debat de la succession d'une principauté, comté, baronnie ou autre ayant constance particuliere, s'il faut suivre icelle costume ou celle du lieu dominant.

71. (F. 90-92). Si l'interinement de la purge d'héritages exclud le retrayant ou ayant droit de prelation doit comme personnelle estre intentée par devant le juge de l'acheteur.

72. (F. 92-93). Si es biens où l'homme et la femme se peuvent

avancer l'un des conjoints ayant, convolent en secondes nopces, doit prester caution que les biens à Luy donné par le conjoint precede seront reservez ausdits enfans.

73. (F. 93-95^v). Si un testateur ayant ordonné qu'en cas de vente d'une simple maison, Titius a sa requisition soit préféré à un autre en payant semblable pris que Eliy la vente estoit faite sans que Titius ait demande cette prelation, scavoir si tel legat est transmissible à ses héritiers et s'il doit estre entendu de la premiere vente, ou aussy d'autre.

74. (F. 95^v-96). S'il convient proceder aujourd'hui par voye de nullité pour reformer une sentence nulle ou par appel ou révision.

75. (F. 96-101^v). Addition à l'article 682 sur le fait du prince de Ligne contre le conseiller fiscal representant.

76. (F. 102-103^v). Si un tiers opposant pour distraire est admissible à entrevenir en cause, ou s'yl doibt de nouveau proposer son action contre les litigans.

77. (F. 103^v-105^v). Ores que l'on doibt en matiere de revision garder precisement les formalitez requises a peine de desertion, neantmoins pour consideration d'equité l'inthimé estant assigné à comparoir apres les deuz ans, la revision ne doibt être declarée deserte.

78. (F. 105^v-106). Sentence en matiere de garde noble scavoir si elle cesse par le mariage du pere.

79. (F. 106). Addition à l'article 59 des 2 centuries précédentes touchant la prescription des crimes.

80. (F. 106-107). Si l'on peut agir en matiere de nullité de testament par devant le juge de l'héritier institué, ou seulement celuy de la maison mortuaire, de la situation.

81. (F. 107-108). Si un opposant à la commission exécutoire obtenuë contre luy peut estre receu en namplissant lettre de rente.

82. (F. 108-108^v). Points advisez d'office au different d'entre Corneille Weyn, Adrien Duyenbrouck et Jacq. Lyssens impetrants d'une part, messire Alexandre de la Faille, marckgraef d'Anvers rescribent d'autre.

83. (F. 108^v-109). Arrest du conseil souverain à Malines portant diffences de recevoir la bulle du pape contre la traduction du nouveau testament imprimé à Mons en l'année 1667.

84. (F. 109^v-130). [Arrêts et avis divers, sans titre].

85. (F. 130-131^v). Octroy du Roy supplee au default des solemnitez.

86. (F. 131^v-132^v). L'octroy du Roy supplée le défaut de formalité.

87. (F. 132^v-143^v). [Divers avis et arrêts, sans titre].

88. (F. 143^v-144). Interruption et peremption d'instance.

89. (F. 144-145^v). La cour est juge compétent des chevaliers de l'ordre, de leurs enfans.

90. (F. 145^v-146). La cour est juge de ceux repris par les escrocs.
91. (F. 146-146^v). Submission à la juridiction de certain juge supérieur.
92. (F. 146^v). Deux beau freres ne peuvent estre juges d'une mesme cause par ensemble.
93. (F. 146^v-147). Le juge du lieu du delict est competant si le delinquant y est trouvé.
94. (F. 147-147^v). Si la loy 2, cod. de rescindenda venditione est receüe par deca en vente par decret.
95. (F. 147^v). Des moulins bannaux.
96. (F. 147^v-148). Meusniers sont libres de chercher moulage hors des lieuz de leurs moulins.
97. (F. 148). Office expire avecq la mort du donateur chargé de fidecommis.
98. (F. 148-172). Les ornemens d'une chapelle domestique suivent la nature de la maison. — La peine conventionnelle ne se commet sans sommation. — Pleiges, cautions et fidejusseurs. — Fidejussus *iudicatum solvi* est quiete en payant le principal et n'est tenu aux interests. — Abbé conjointement évesque peut tester de ce qu'il a acquis autrement que des deniers de l'abbaye. — Prescription en matière de compte de republicque. — Preseance. — Si le prince est tenu de l'insolance de l'officier par Luy commis. — De privilegio tractus et revocandi domum. — Prodigue. — Qui doit prouver en matière de compte. — Biens affectez à une dotte par mots à charge ja ne se transportant sans cette charge. — Résignation de l'estat de conseilier du grand conseil. — Restitution en entier contre transaction est non admissible. — Retraite en vente par decret. — Fruits en matière de retraicte et interests du prix. — Arrests notables en matiere de retraicte. — Le cours de retraite n'est interrompu par ablation extrajudicielle. — En révision les adjoints seulement au nombre de huit. — Conseillers ayants intervenus en sentence et estans promiseus en autre conseil ne peuvent intervenir en la revision intentée d'icelle. — Sentence contre plusieurs quand executable in solidum. — Sentence retraicte par nouvelle preuve ou justement. — De sequestre et a qui la perte en cas d'insolvence du dit sequestre. — Submission à autre juge. — Tailles et assiettes entre habitanz et forains. — Des tailles, subsides et aydes. — Extraict du registre du conseil privé auz appointemens extendus de l'An 1591, du 23 juillet du dit an. — Relation de l'huissier. — Taxation des vacations. — Eschevins en particulier peuvent estre constrains de rendre tesmoignage contre leur magistrat en corps, à la requisition des parties. — Tonsure. — Vente par decret purge, mais n'engendre pas nouveau droict. — Si union d'heritages de l'un a l'autre change

de nature. — Acheteur par decret de biens chargé de rentes n'est tenu de les reconnoître personnellement. — L'affinité empêche encor apres la mort de la femme la nomination a l'estat de conseiller. — Sentence donnée par faux instrument est retractable. — Amende de fol appel contre deuz adjournez en matiere de desertion d'appel ores qu'il y ait un troisieme appel. — Si en matiere d'anticipation estant l'appel desert, il faut obtenir relief d'icelle desertion. — Si l'un des arbitres refuse de signer leur sentence. — L'arbitrage ou compromission s'admet in iudicem ordinarium ex causa. — Poursuivans leurs proces ne sont arrestables. — Appel en la matiere de recordence. — Amende en cas d'obreption. — Clause d'inhibitions et deffences sur appel des sentences provisionelles. — Conditions de bail exorbitantes de nulle valeur. — De communion conjugale et des choses qui viennent à icelle. — Peine du delict sur bien de communion. — Cession d'action non necessaire en le cas qui est notable. — Compensation competante au debiteur contre le creditur si elle peut estre objectée contre le cessionnaire. — Coustume du fief dominant et suivre pour fief situé en Haynault non obstant qu'au dit Haynault soit requise desheritance. — Droits seigneuriaux en Arthois. — Decret a charge de bail non obstant mise de fait anterieure. — Dismes pro rata temporis au regard des bestiaux et laines. — Donation remuneratoire si elle entre en communion. — L'eau de Rivières navigables ne peut estre deversée. — Matiere d'execution. — Se peuvent accorder executoriales par cette cour sur des sentences rendues au conseil privé. — Si le juge requis d'executer peut connoître de la nullité de la sentence du juge requérant. — Exemption de ceux du grand conseil. — La femme contractante sans l'autorité de son mary peut estre convenue et executée apres le trespas d'iceluy. — Gens de main morte incapables d'acquérir. — Des hypothèques et preferences d'icelles entre plusieurs crediturs. — Des injures. — Interests. — Immunité du bien ecclesiastique.

99. (F. 172-259^v). [Collection de pièces relatives à divers procès plaidés devant le conseil de Flandre au XVI^e et au XVII^e siècle].

100. (F. 260-279^v). [Table alphabétique des matières]. En flamand.

Papier; 279 feuillets; 0^m,31 × 0^m,202; XVII^e siècle; ancienne pagination, pp. 664-1183. Ce volume a été acquis à la vente des livres de M. d'Hane de Steenhuyse à Gand, en 1851. Reliure veau raciné du XVII^e siècle, au dos le titre doré : *Suite des arrests Du Fief*.

2843. (19126). — NICOLAS DU FIEF. Centuriae observationum. En français et en latin.

PRIMA CENTURIA.

1. (F. 1-10). Si la collation d'une chanoinie faite par un administrateur triennal d'un évesché a un dénommé de Louvain doit ceder a la decharge du successeur évesque et si iceluy ayant la collation en tous mois, qui peut estre chargé deux fois vita et prelatura durante, de dix ans en dix ans, peut deux fois conferer en la premiere dixaine d'annees au prejudice de celuy qui aurait accepté en la deuxiesme dixaine d'annees un benefice a sa collation, et autres pointcs concernans cette matiere.

2. (F. 10^v-12). Si un heritier testamentaire ou legataire estant maintenu par sentence en son droit d'hoirie ou de legat contre un debattant ledit testament, lequel se soit porté pour appelant, doit durant la cause d'appel donner caution ou souffrir que y ait sequestre commis aux biens litigieux ?

3. (F. 12^v-17). Que l'administrateur des biens du mineur doit estre reputé pro tutore gerere a l'effect qu'il ait hypotecque tacite sur ses biens.

4. (F. 17^v-20^v). A la femme pour son douaire doit prealler les enfans des premieres nopces de son mary agissans pour leur fourmorture ?

5. (F. 21). De l'attache qui se requiert en cette ville par les commis aux impôts du Tournesis.

6. (F. 21^v-26^v). S'il suffit une donation estre passée pardevant eschevins pour en estre les donatoires propriétaires, n'y aiant clause de werpir ou desheriter, etc. ?

7. (F. 27-32^v). Du privilege de l'ordre de Cisteaux de ne payer dismes des terres qu'ils font labourer a leurs frais, et s'il est perdu pour n'avoir quelque maison dudict [ordre] fait labourer ses terres par l'espace de quarante ans, ains payé par telle espace dismes les terres estans cultivées par censiers.

8. (F. 33-33^v). Scavoir si en une cause de purge le depositaire est fondé de s'opposer à l'adjudication du premier deffaut lorsque l'impetrant n'a fait namplissement.

9. (F. 34-34^v). Scavoir si l'une des parties litigantes estant condamnée en la moitie des dépens, et l'autre compensée, elle doit payer seulement la moitie des depens de la partie ou bien trois quarts.

10. (F. 35-36). Si les biens appliquez a cette ville comme espavez doivent estre restituéz apparoissant quelque heritier quien fait demande en dedans trente ans ?

11. (F. 36-38). Si un bailliage du Tournais et en la chatelenie de Lille la veufve est viagiere de la totalité d'un fief acquis durant la conjunction avec son mary dont il seroit seul adherité et autres pointcs.

12. (F. 38^v-39). Si une prebende sacerdotale doit estre necessairement conferée a celuy qui est actuellement prestre, ou s'il suffit pour estre le collataire capable qu'il le puisse estre endedans l'an.

13. (F. 39-40). Debat si aux xvii villages eux reglans a l'ancienne coutume de l'eschevinage de Tournay les criees d'une vente volontaire purgent.

14. (F. 40^v-51). Recueil d'aucuns poincts de la cause demenee par le procureur general de Flandres contre Anthoine de Flamines Pailly François Porquin et autres ausquels est traicté si les Piedmontois ou Lombards ayant obtenu absolution et fait promesse de ne plus exercer table de prest ny usure, recidivans en leur exercice sont punissables in foro exteriori notamment par le juge lay et autres poincts notables.

15. (F. 51-53^v). Si les parens n'aians presté consentement a la legitimation d'un bastard luy peuvent neanmoins succeder et autres poincts?

16. (F. 53^v-55). An emptor rescindere emptionem possit ex l. 20. b. de rescind[endis] vend[itionibus] qui rem valentem quatuor millia emit septem.

17. (F. 55-57). A qui la propriété des isles nées aux rivieres appartient et des places vagues et délaissées vacantes.

18. (F. 57-58). Si un legat assigné sur quelques biens induict seulement demonstration et non taxation?

19. (F. 58-59^v). Si l'estimation de la juste valeur d'un bien vendu en temps de guerre estant question de lesion de la vente se doit prendre a l'advenant du temps de la guerre ou de la valeur d'autre temps ordinaire cessant l'accident de guerre.

20. (F. 60). Des monitoires de oculis.

21. (F. 60^v-61). Si aux biens liez de retour possédez par conjointels y a devolution le liect rompu au profit des enfans selon les coutumes de Malines.

22. (F. 61^v-62^v). Si aux liens liez de fidecommis aux profit de lignages le survivant de deux conjointels estranger de la ligne peut pretendre eu vertu de la coutume de Malines droict d'usufruit.

23. (F. 62^v-63). Si un dementy sur injure precedent donné pardevant un commis de la cour est punissable?

24. (F. 63^v-65). Si par la coutume de Malines un heritage appartenant en partie aux mineurs partie aux mayeurs est retraitsable par proximité lignagere pour la part des mayeurs estant vendu a la vierschaere?

25. (F. 65^v-66). Si la negligence grossiere et supine d'un officier au fait de son office peut estre suffisante de deport?

26. (F. 67-69). Un defendeur estant condamné de se deporter d'une

terre et rendre les fruits, quel pied l'on peut tenir pour l'estimation des années esquelles il a labouré ladite terre sans en avoir tenu notice ny en pouvoir faire renseigne?

27. (F. 69-69^v). Si un estrangier poursuivant proces en cette Cour contracte debtes en cette ville estant retiré peut estre traicté en premiere instance de cette dicte Cour?

28. (F. 69^v-70). Si un impetrant de remission par laquelle il est remis en tous ses biens, droicts et actions doit estre remis en son vieux rang et tour au college auquel il estoit membre.

29. (F. 70^v-72). Une terre estant tenue quant a la seigneurie fonciere d'un prince et quant a la haute justice d'un autre pardevant lequel de deux doit estre intentée la maintenue possessoire et si icelle est des cas royaux?

30. (F. 72^v). Si le titre du Code ne liceat in una eademque causa tertio provocare, est en usance?

31. (F. 73-73^v). Si un procureur peut estre contraint de deposer pour la partie adverse?

32. (F. 73^v-75). Si un creditur pour alimens et logement a droict de preference aux autres?

33. (F. 75-75^v). Si un testament fait par un capitaine n'estant en l'armee, mais y allant, peut passer pour testament militaire?

34. (F. 75^v-78). Si les actes civiles passez par gens de loy establiz sous l'auctorité du ducq d'Alencon durant son usurpation de ces pays doivent presentement estre tenuz vailliables?

35. (F. 78^v-80). Si un officier creé par le S^r gagier d'une terre peut estre desapointé de son office par le propriétaire aiant desengagé ladite terre?

36. (F. 80^v). Si un greffier aiant couché quelque note en bref et depuis l'ayant extendu commet faut?

37. (F. 81-81^v). Si une dame de qualité eminente doit faire serment in forma iuris ou si son affirmation en parole de princesse ou comtesse suffit?

38. (F. 81^v-85). Si une vente faite en Flandre par voye de nécessité jurée peut estre impugnée sous pretext de falsité de serment?

39. (F. 85^v-86^v). Si pour debtes l'on peut faire arrester un corps mort et empêcher la sepulture?

40. (F. 86^v-87). Si un évesque peut affecter un benefice a quelque pension, ou seulement la creer pour la vie du consentant ladite pension?

41. (F. 87^v-88). Si en matiere criminelle il y a revision?

42. (F. 88^v). Qui doit nourrir l'enfant exposé ou abandonné?

43. (F. 88^v-89^v). Si la veufve immiscée aux debtes en peut estre

relevée pour lesion, et si elle peut pretendre avoir les meubles en vertu d'un traité de mariage sans payer les debtes?

44. (F. 89^v-90^v). Si le privilege de la porterie d'Ipre s'extend hors du territoire en matiere de fief?

45. (F. 91). Si une confession faite en jugement auquel l'on a donné sentence contre icelle nuit au confessant?

46. (F. 91^v-92). Si le fils ayant apprehendé son entiere portion filiale excède sa legitime et en jouyt plusieurs années, peut avoir sa legitime déchargée de fidecommis general.

47. (F. 92-93). Comment se doivent entendre les coutumes disposans que la veufve est immiscée aux debtes pour l'apprehension de la moindre chose ou recelement, et si tel recelement ou apprehension est apres la revocation aux biens et debtes, quid iuris.

48. (F. 93^v-94). Si l'on doit suivre pour le regard des droits deuz au seigneur par le vassal, lors que le fief dominant et servant sont en diverses provinces, la coutume du fief dominant ou servant?

49. (F. 95-96^v). L'un des heritiers estant appellé par le testateur nomine proprio et les autres colectivo nomine, y estant adjouté et a chacun d'eux également a compte de testes, s'ils sont appelez in stirpes, an in capita?

50. (F. 96^v-98^v). Si les enfans procedez d'un mariage clandestin peuvent succeder au prejudice de ceux issus d'un solemnel?

51. (F. 99-99^v). Si la clause de suivre costé et ligne emporte fidecommis, en outre si la diction item apposée a la seconde clause emporte repetition du fidecommis de la clause precedente?

52. (F. 99^v-100^v). Comment la division des fruicts d'une metairie doit estre faite entre les heritiers du mary et la veufve?

53. (F. 100^v-103). Si entre plusieurs disputans le droict d'une terre accord est fait de la partir en portions esgalles, nonobstant lequel soit agy actione primitiva sans objecter par partie la transaction, an recessum ab ea videatur?

54. (F. 103-104). Si les voisins peuvent empêcher un voisin d'eriger un moulin tordoir sur son heritage sous pretexte de l'incommodité qu'ils en recevront a cause du bruit?

55. (F. 104-107^v). Si le fief donné par le pere a sa fille unique decedée sans hoirs luy retourne ou au lignagier collateral?

56. (F. 107^v-108). Qu'une execution ou arrest pour plus que n'est dû, est nulle, et pour icelle sont deux dommages et interests.

57. (F. 108^v-109). Si un Conseil de prince est obligé d'obéir aux mandemens du souverain et ordonnances de juger en certaine sorte lors qu'il tient la regle de justice le requerir autrement.

58. (F. 109-110). Si une donation faite entre conjoints contre la prohibition de la coutume doit estre effectuée pour le regard du

consentement donné a icelle par les heritiers apparants au temps qu'elle fut faicte?

59. (F. 118^v-111^v). Si pour pour un appel tombé en desertion avant qu'il soit déclaré tel, y gist relief pour l'Eglise ou mineurs ou quelque cause speciale.

60. (F. 111^v-113). Si un seigneur n'ayant moulin bannal en sa terre peut empêcher un meusnier estranger de chercher mouture en icelle ores qu'il en fut en possession?

61. (F. 113-113^v). Si un temoin notoirement incapable peut estre empesché de déposer, ou s'il doit estre ouy sans prejudices des reproches?

62. (F. 114). Si le fiscal peut criminellement agir pour injures contre l'injuriant, l'injurié declarant ne vouloir agir?

63. (F. 114^v-115^v). Si une vente par decret estant declarée nulle l'adjudicataire doit estre condamné a la restitution des fruicts perceuz et si la perception du pris par le vendeur ou aiant droict en la chose vendue emporte ratification de la vente?

64. (F. 116-117^v). Un legataire de trois parties estant chargé au cas qu'il demeure paisible possesseur de deux, de restituer a autruy la troisieme, l'une de deux estant seulement evincée a quelle proportion sera tenu de restituer la tierce?

65. (F. 118-118^v). Si la sentence rendue contre le possesseur d'un bien soumis a la restitution en certain cas, nuict a celuy a qui la restitution en devoit estre faite n'ayant esté evocqué en cause ny en particulier ny par proclamations?

66. (F. 119-119^v). Si l'on peut proceder par saisine ou maintenue apres trouble de vingt ans et la possession autant de temps perdue?

67. (F. 119^v-120^v). Si l'on doit suivre un huissier relatant d'avoir esté battu, ou autrement outragé?

68. (F. 120^v-121^v). Si le condamné de se deporter d'un heritage le peut retenir jusques a la refusion des meliorations par luy faites?

69. (F. 121^v-124^v). Si l'obtention d'un second canonicat fait ipso iure vacquer le premier, en sorte qu'il soit impetrable, et combien de temps doit le possesseur de deux benefices incompatibles estre possesseur du second pour estre le premier vacquant?

70. (F. 124^v-125). Si l'on doit admettre appel de la sentence liquidatoire du commis par le Grand Conseil, si comme des fruicts et meliorations adjudgées par arrest?

71. (F. 125^v-126). Si un terme donné par la sentence a qua estant confirmée doit courir du jour de la sentence confirmée ou de la confirmante?

72. (F. 125-126^v). Qu'aujourd'hui la peine conventionnelle n'est deüe a partie outre la portée de son interest.

73. (F. 127-127^v). Si un ayant cause d'un seigneur gagier peut prescrire contre le propriétaire durant la gagiere par temps immemorial?

74. (F. 127^v-129^v). Si un acheteur ayant payé le premier creancier tenant par hypothèque le bien vendu a luy affecté pour son deu sans convention d'estre surrogé en son lieu ny cession de son action, son achapt estant cassé, peut requérir d'estre surrogé au lieu dudict creancier au prejudice d'un posterieur?

75. (F. 130-130^v). Si une alienation des biens d'Eglise faite a tempore immemoriali de laquelle appert par titre ne faisant mention des solemnites requises peut estre retractée comme moins solemnele, ou si les solemnites doivent estre presumees?

76. (F. 131-132^v). Si un aliené d'entendement mourant en lieu ou le droit d'aubaine est receu a cause qu'il est aubain confisque ses biens au prouffit du seigneur?

77. (F. 132^v-134). Si un fils heritier de sa mere est obligé de tenir ce que par elle est ordonné contre la teneur de la loy prohibitive?

78. (F. 134-137^v). Si une donation faite a gens de main-morte des biens immeubles pour par eux en jouir heritablement, ou a tousjours, ou bien les vendre, charger, et alier, et en recevoir les deniers avec procure donnée pour desheriter la donatrice au prouffit des ayans cause des donataires est vaillable, quant au pouvoir par iceux vendre lesdicts biens ou en avoir l'estimation?

79. (F. 138). Si la clause d'un contract de mariage par laquelle les futurs conjointes se reservent de pouvoir avancer l'un et l'autre est vaillable?

80. (F. 138^v-139^v). Si au legat des meubles de quelle nature et condition qu'ils soient, ou en autre disposition, les rentes heritieres sont comprises?

81. (F. 140-141). Si le mary aiant par son traicté le droict des acquestes doit obtenir les dons legats et successions obvenues a sa femme pendant le mariage comme estant acquettes?

82. (F. 141^v-142). Si en une succession escheue a la femme constant le mariage y a des meubles et que neanmoins en son lot ne viennent qu'heritages scavoir si le mary survivant est fondé d'avoir lesdits meubles en l'estimation de telle part, que sa femme eut eu ne fut ledit partage, lors qu'il demeure en tous meubles?

83. (F. 142-143^v). Que les marchans associez sont tenus in solidum.

84. (F. 144-151). Si le testament d'un abbé devenu évesque est de soy nul, et si la confirmation d'icelluy faite par le pape apres la mort du testateur le rend vaillable?

85. (F. 151^v-152^v). Si la coutume admettant mineurs et absens au

retraict lignagier apres l'an, ceux qui n'ont jamais esté au pays peuvent estre compris sous le nom d'absens.

86. (F. 152^v-155^v). Si une baronie consistant en plusieurs villages distincts il est besoing de faire les œuvres de la loy et proclamations en chasque village pour faire courir l'an de retraict lignager, ou si une adheritance et proclamation suffisent au lieu principal, et si icelle peut avoir lieu pour les terres cottieres en dependantes?

87. (F. 155^v-156^v). Si le saisissement fait en vertu d'une sentence engendre pignus judiciaire ou preference selon l'usance du Grand Conseil?

88. (F. 156^v-157^v). Si au legataire des fruiets de trois ans en la coûtume d'Arthois doit appartenir la coupe des bois qui tombe es dicts trois ans, laquelle n'eschet ordinairement qu'en neuf ans, ou seulement a proportion d'iceux trois ans?

89. (F. 158-159). Si sous la coûtume disposant que le fils maisné peut tirer fiefs contre son aisé, est comprise la fille maisnée au default des masles?

90. (F. 159^v-160). In petitione hereditatis scavoir si le condamé doit rendre les fruiets dez le temps de la mort du defunct, an solum a lite contestata, et quid de fructibus fructuum?

91. (F. 160^v-161^v). Si la disme de la thoison de brebis est seulement due au lieu de la tondison lors qu'elles ont pasture en autre paroisse une partie de l'annee?

92. (F. 162-165). Si une renonciation d'hoirye faite par les filles d'un defunct, leur frere aisé present et acceptant est reputée faite a luy seul, ou au prouffit de tous les freres?

93. (F. 165-168). Si le juge en matiere de partage peut adjuger ou maisné la valeur de sa part es biens meubles ou autres alienez par l'aisné, meliorations faites, debtes payées etc., et que d'icelle sera faite une masse pour en estre ledict maisné payé au corps hereditaire?

94. (F. 168-169). Si le curateur d'un insensé aiant des deniers d'icelluy acquit un fief le peut apres son trepas heriter par preciput comme masle aisé?

95. (F. 169-170). Si une obligation passé par un homme d'Eglise au prouffit d'une femme dont il abuse, est vaillable, n'apparoissant denombrement des deniers?

96. (F. 170^v-173^v). Si celuy qui cede une rente promettant de guarrandir le transport et tenir la rente bonne et vaillable est quitte et dechargé, si le debteur est solvent au jour dudict transport, ou s'il peut estre recherché, si ledict debteur devient insolvent auparavant l'extinction d'icelle rente?

97. (F. 174-174^v). Si un bien vendu par justice est evincé pour avoir la vente esté nulle a faute des solemnites non gardées

l'acheteur a regres pour garrand contre le creancier l'ayant fait vendre?

98. (F. 175-175v). Si une institution ou legat estant fait a Pierre pour luy et ses enfans, iceux sont substituez audict Pierre?

99. (F. 176-176v). Si quelqu'un retournant par les trefves aux biens a luy escheux durant la guerre dont son frere auroit jouy, est sujet a la refusion des meliorations ou si icelles doivent estre compensées avec les fruicts perceuz?

100. (F. 177-178). Si les maisons mortuaires des conseillers et grands supposts du Grand Conseil doivent estre reglees selon la coûtume de Malines, ou du lieu de leur domicile precedent?

101. (F. 178-180). Si deux conjointcs par leur testament peuvent auctoriser l'un l'autre de vendre ou partager entre leurs enfans, ou autrement disposer des biens du precedé?

SECUNDA CENTURIA

1. (F. 181-181v). Si les contracts faits par le prince peuvent estre argue de manquement?

2. (F. 182-183v). Si en matiere de retraict lignagier l'adjournement doit avoir servy en dedans l'an ou s'il suffit qu'il ait esté fait durant l'an ores que le jour assigné par icelluy soit venu l'an expiré?

3. (F. 183v-185v). Si y aiant grande presumption de la verite de l'injure l'injuriant pour ne l'avoir plainement prouve ne peut eschaper la reparation?

4. (F. 185v-186v). En cas de vol ou de larcin si le serment qu'on dit in litem sur la valeur des biens volez ou derobez est aujourdhuy pratiqué?

5. (F. 186v-187). Si l'edict perpetuel ordonnant que l'on doit choisir des estimateurs lors qu'est question de la valeur des choses a lieu lorsque l'estimation se doit faire selon un temps ancien?

6. (F. 187-188). Ce que le Grand Conseil a resolu sur la controverse des docteurs, si un clereq donnant faux temoignage pardevant le juge lay est par luy punissable?

7. (F. 188-190v). Si es pays de pardeça le prince ipso iure est fondé en droict de confiscation en sorte qu'icelle doit estre adjudgée ne soit que quelque ville ou estat monstre privilege au contraire?

8. (F. 190v-191). Si en une cause d'appel evocquée en cette Cour l'appellant doit estre condamné en l'amende de frivol [appel] selon le taux de cette Cour, ou cettuy des juges desquels la cause a esté evocquée?

9. (F. 191v-192v). Quand une coûtume porte que les heritages suivent costé et ligne, si les demy freres sont fondez de succeder a leur demy frere avec les freres germains?

10. (F. 193-194). Si les coutumes des villes et chastellenies du pays obligent le prince comme les sujets, ores qu'il les ait emologue a l'intervention de ses officiers?

11. (F. 194-195). Si la quitance donnée par la fille maieure a son pere de l'administration qu'il auroit eu de ses biens auparavant la reddition des comptes de sa tutele est vaillable?

12. (F. 195^v-196). Si un survivant de deux conjointes peut revocquer un testament mutuel pour sa part?

13. (F. 196-197^v). Si la femme achaptant et vendant mesme marchandise que son mary doit estre repute marchande publique a effect d'estre tenue aux debtes de son mary a traficque commun?

14. (F. 197^v-198^v). Si a une loy politique (comme le placart de l'empereur Charles du 4^e d'octobre 1590) peut estre derogé par non usance?

15. (F. 198^v-199). Pardevant quel juge doit estre demandee la reduction d'une sentence arbitraire, ou celuy des arbitres, ou celuy qui est juge du proces, ne fut le compromis?

16. (F. 199^v-201). Si un voisin peut empecher un autre voisin d'avoir un four a chaux sur son heritage?

17. (F. 201-204^v). Si la Cour ou autre juge lay peut cognoître de la nullité ou lesion advenue en une vente des biens d'Eglise faite avec auctorisation du pape aiant depute commissaires lesquels auroient declaré pouvoir estre procedé a icelle vente?

18. (F. 204^v-205). Si plusieurs fermiers des impots du prince sont tenus in solidum et sans division?

19. (F. 205^v-208^v). S'il est loisible de creer nouvelle rente des arrierages d'une precedente et sur ce lettres du Conseil privé au Grand Conseil avec la reponce d'icelluy?

20. (F. 209-209^v). Si les frayz d'une enquete valetudinaire fait avant ou pendant le proces (les temoings estant recolles ou non) viennent en taux de despens.

21. (F. 210-211^v). Si un advocat ayant servy en sa propre cause doibvent estre touxés les escripts et debvoirs?

22. (F. 211^v-213). Si a deffaut des parens de la ligne dont les biens procedent, ceux de l'autre ligne peuvent succeder.

23. (F. 213-222). Si la coustume admettant un mineur au retraict lignagier apres le terme ordinaire de retraite, ledict mineur doit avoir eu audict temps ordinaire moyens suffisans pour refurnir le prix de son achapt.

24. (F. 222^v-223). Si un fideicomis contractuel au cas de mort du substitué pendant la condition est transmis a ses enfans.

25. (F. 223^v-224^v). Si un bien libre eschangé au lieu d'un bien lié le fideicomis doit estre tenu pour bien de fideicomis.

26. (F. 224^v-227^v). Si le prince est tenu du faict des officiers par luy commis.

27. (F. 228-228^v). Si la stipulation du douaire conventionel empesche l'un des marians, le mariage estant dissolu de demander le douaire coustumier.

28. (F. 228^v-229^v). Si en un bail de cense y a clause que si le censier ne paye a certain jour, le bail sera fourfaict s'il plait au locateur, scavoir si le payement estant offert apres le terme escheu, ores que le locateur le refuse, la demeure du censier est suffisamment purgée.

29. (F. 230-231). Si apres la conclusion en cause la peremption d'instance at lieu.

30. (F. 231^v-237). Si le juge pouvant faire droict en un different instruit sur la fin de non recevoir ordonne au deffendeur de contester sur autres poincts au principal sans prejudice d'icelle fin de non recevoir n'infere grief irreparable audict defendeur en sorte qu'il en puisse appeler.

31. (F. 237-238). Si un pere ayant promis au traicté de mariage de le rendre en sa succession esgal a ses autres enfans peut avancer ses autres enfans par quelques legats.

32. (F. 238-239^v). Si une donation n'estant qualifiée d'entre vif, ny a cause de mort, doit estre tenue a cause de mort sous pretexte que le donateur auroit reservé d'en pouvoir autrement disposer.

33. (F. 240-240^v). Si l'edict perpetuel des archiducqs de l'an 1611 introduisant certaine solemnité pour les testaments ou autres dernieres voluntés a lieu es donations a cause de mort.

34. (F. 241-243). Si les heritiers d'un heritier chargé de fidei commis universel la restitution des biens fait peuvent repeter les sommes deues audict heritier par le testateur, et les debtes par luy payees a son acquit.

35. (F. 243-246). Si le mary survivant peut vaillablement tester des biens de la femme apres son trespas en vertu de charge par elle a luy donnée, et s'il est croyable disant d'avoir eu ladicte charge.

36. (F. 246^v-247). Si le roy ou les seigneurs vassaux sont subjects de faire justice a leurs despens contre les criminels lors qu'iceux ont moyens.

37. (F. 247^v-248). Ordonnance decisifve du different de preaseance entre deux conseillers dont l'un est premier pourveu de son estat, l'autre a la premiere possession du sien.

38. (F. 248^v-249^v). Si un esclave fuyant son maistre vient au Pays Bas peut estre revindiqué par sondict maistre.

39. (F. 249^v). Si les marchands prouvent suffisamment par leur livres et serments leurs livranses.

40. (F. 250-251). Si l'heritier de l'un des conjointels mort sans

enfants peut pretendre sa part es conquests, sans faire remploy du patrimoine de l'autre conjoint aliené par eulx deux.

41. (F. 251-251^v). Si en alienation des biens d'Eglise faicte par aucuns eux qualifians procureurs ex longinquitate temporis la procure est presumée.

42. 251^v-252^v). Si un pleige de payer le juge son principal ayant obtenu en premier instance et perdu en la seconde est tenu du juge en icelle seconde instance.

43. (F. 253-253^v). Si pour l'execution d'une sentence provisionelle l'on peut mettre en decret la propriété des heritages du condamné.

44. (F. 253^v-254^v). Si au juge de lieu de la situation du bien doit estre adressé le committimus de la patente en matiere de rescission de contract pour ledict bien immeuble, ou au juge du domicile du deffendeur.

45. (F. 254^v-255). Si de necessité les plaindans en matiere beneficiel doivent faire apparoir de tonsures ores que prestres a peine de deschoir, et ores que la partie n'objecte a deffaut.

46. (F. 255^v-256). Si l'huissier du juge superieur executant sa commission est oultragé par un subject a la justice ordinaire du juge inferieur le superieur ne peut seul prendre cognoissance.

47. (F. 256-257). Si le procureur de la partie ayant obtenu arrest a son prouffit peut vaillablement s'excuser d'accepter l'adjournement fait a sa personne au nom de son maistre en matiere de revision.

48. (F. 257^v-258^v). An nullitates tam quoad ordinem iudicarium quam contractuum solemnitates attendantur in curiis supremis si nulli partium iniuria facta fuerit an lesio obtigerit.

49. (F. 258^v-259^v). Qu'un juge declarant a la partie son advys ou autre avant le temps se rend suspect et recusable.

50. (F. 259^v-260^v). Si les mannans d'un village peuvent user de complaincte en cas de nouveauté contre leurs seigneurs les troublant en la possession de leur marret commun.

53. (F. 261-262^v). Lequel a son intention fondée en droict ou le seigneur du village ou ses mannans quand a la proprleté des marets communs y estans.

52. (F. 263-263^v). Si la possession de planter en une partie d'un fond a effect pour les autres endroicts d'icelluy.

53. (F. 263^v-264^v). Si un executeur testamentaire avec pouvoir d'interpreter peut changer l'interpretation une fois par luy faicte.

54. (F. 264^v-266). Si en la vente des biens d'Eglise pour juger de la lesion, l'on doit regarder le prix du temps de la vente ou de la confirmation du pape.

55. (F. 266-268^v). Si le prince fondateur de quelque eglise peut connoistre des actions personelles entre les beneficiez intentées a

cause des biens ou charges procedantes de la fondation, ou si ceste connoissance est purement appartenante au juge d'Eglise.

56. (F. 269-274). Des ventes qui se font en Flandres par necessité et du serment des princes.

57. (F. 274^v). Qu'un executeur testamentaire peut estre traicté au lieu de son domicile.

58. (F. 275-276). Si un fils expaisé ignorant la mort de sa mere est saisy de sa part hereditaire a effect que au partage des biens ceux venans de sa mere y doibvent estre compris.

59. (F. 276^v-277^v). Si la vefve d'un conseiller du Grand Conseil a droict de faire convenir ses debtors en icelluy.

60. (F. 277^v-278). Si un retrayant soustenant la vente estre simulée, et desguisée en donation y peut estre admis sans avoir offert or et argent endedans an, et jour, et s'il suffit qu'apres sentence declaratoire de ladict simulation il face le susdict offre d'or et d'argent endedans l'an.

61. (F. 278^v-279). Si pour l'alienation des immeubles des Cordeliers l'auctorisation du provincial ne suffit ou s'il faut avoir recours au pape.

62. (F. 279^v-280^v). Si un obligé au payement d'une vente en certain lieu par les lettres de constitution ayant par temps immemorial, voires des les premieres années payez aillieurs [a present quant au lieu de payement].

63. (F. 281-283^v). De la preseance entre l'abbe de S^t Saulve de l'ordre de S^t Benoît et l'abbé de S^t Jean a Vallenciennes de l'ordre des Chanoines reguliers de S^t Augustin.

64. (F. 283^v-285^v). Si la legitimacion d'une bastarde demeurante en Allemagne retirees de ces pays faicte par un comte palatin la rend capable de succeder aux meubles et actions personnelles delaissées par son pere en Flandre.

65. (F. 286-286^v). Comment un prebtre du diocese de Malinnes ouy en tesmoignage pardevant un conseiller du Grand Conseil, doit prester serment.

66. (F. 286^v-287). An consiliarii ecclesiastici suffragium in iudicio in quo de captura solum agitur in materia criminis et sanguinis ferre possint?

67. (F. 287^v-288). Touchant le privilege de l'ordre de Cisteaux de ne payer dismes des terres qu'ils cultivent.

68¹. (F. 288^v-294). Ancien discours pour demonstrier que l'abbé de S^t Pierre lez Gand, du passez et a present tous abbez du diocese de Tournay sont sujets une fois en leur temps faire le serment de reverence, subjection, et obeissance a l'eglise cathedrale au grand autel avec une offrande a devotion.

68². (F. 294^v-296). Si le bien immeuble donné par le roy auquel par traité de paix ledit rebelle seroit rentré, iceluy ayant pour autre rebellion confisque ledit bien, le roy est subject de le rendre au donataire ?

69. (F. 296-297). Si la collation d'une cure ou aultre benefice de ce pays appartenante a un evesque de France pendant la guerre doit estre faite par le roy ou l'evêque voisin ?

70. (F. 297-313^v). Aucunes interpretations donnees au Conseil privé du roy sur l'edict perpetuel de l'an 1611.

71. (F. 313^v-319). Si un ecclesiastique peut estre convenu par-devant le juge lay en vertu de sa cedula, et y estre condamné a recognoissance ou namptissement ?

72. (F. 319-319^v). Si les lettres d'attermination comprennent les debtes deues par les tuteurs a leurs mineurs.

73. (F. 319^v-320). Que les benefices des ceux estans domesticques des cardinaux a leur mort ou l'ayant une fois esté sont a la collation du pape.

74. (F. 320-320^v). De la deffence de transporter immeubles en main morte.

75. (F. 320^v-321). Causes de refuser lettres d'attermination.

76. (F. 321^v-323). Les magistrats des villes peuvent a leurs manans deffendre d'aller hors de leur district afin d'y boire.

77. (F. 323^v-325). Si aux fraiz d'une eglise paroissiale seavoir pour la reparation l'on peut comprendre les forains y aians heritages.

78. (F. 325-325^v). De la preseance entre les conseillers du Conseil privé du roy et les presidens des Conseils provinciaux.

79. (F. 326-327). Dispute non décidée si une abbaye de dames nobles achaptant quelque seigneurie par remploy d'autres heritages venduz doivent payer le droict de nouvel acquist.

80. (F. 327^v-329). Si l'octroy donné a un imprimeur d'imprimer un livre aiant auparavant esté imprimé et commun avec privilege qu'autre ne le pourra imprimer est juste et raisonnable.

81. (F. 329-329^v). Que le prince ne donne pouvoir a un particulier de disposer contre les coûtumes.

82. (F. 330-331). Du pain d'abbaye accordé par le prince sur une prioré ou prévosté membre dependant de quelque abbaye.

83. (F. 331-333^v). Si par ordonnance estant deffendu de transporter quelque bestail hors du pays les bestes venans de dehors sont comprises en la deffence ?

84. (F. 333^v-334^v). Appendix annotationis 82.

85. (F. 334^v-342). Si le roy ayant donné a Pierre la survivance de l'estat de Jan iceluy Jan en vertu de pouvoir par luy obtenu depuis l'a resigné a son fils, lequel sera preferé ou Pierre ou ledit fils de Jan.

86. (F. 342-343). De cedula non narrées de cause.
87. (F. 343^v-344). De la cedula donnée ex falsa causa.
88. (F. 344-345). Si les placcart qui deffendent aux Francois d'obliger leurs immeubles en ces pays sans congé ont lieu es obligations qui se font par traictez de mariage?
89. (F. 345-345^v). Si un conseillier d'une Cour souveraine ayant entrevenu en quelque arrest ayant quitté son estat peut estre au jugement de la revision d'icelluy?
90. (F. 346-350^v). Si les hermites n'ayans ordre tonsure ny voeux sont sujets a la justice ecclesiastique ou seculier, et des beginnes chanoinesses serviteurs des évesques.
91. (F. 350^v-351^v). Adjoinction au chapitre 76.
92. (F. 351^v-353^v). Appendix a l'article 69 touchant la collation pendant la guerre des benefices de ces pays estans a la collation des évesques de France iure episcopali.
93. (F. 354-354^v). Doute au placcart de la vente des offices comment doit estre entendue la peine du quadruple.
94. (F. 355-356^v). Debat sur la force du Synode provincial de Cambray tenu en l'an [15]86 entant que le placcart du roy confirmatifs n'a comprins quelque article d'icelluy.
95. (F. 356^v-357^v). Si en la chancellerie de Brabant l'on peut accorder lettres de repressailles.
96. (F. 357^v-359). Comment se doit entendre le 27 article du placcart du dernier d'octobre 1633 sur le redressement des desordres des gens de guerre touchant l'apprehension que peuvent faire les juges des lieux de ceux de la milice.
97. (F. 359-360^v). Si un marichal des mulets de S. Alteze le suivant en l'armee peut tester iure militari.
98. (F. 361-362). S'il est derogé au privilege des soldats de tester avec preterition de pere mere ou fils par le droict des authentiques.
99. (F. 362-374). Raisons de preseance entre les abbez de Dunes de l'ordre de Cisteaux et d'Eechoute a Bruges de l'ordre des chanoines reguliers de S^t Augustin.
100. (F. 374^v-378^v). Si un benefice situé en Haynaut ou le pape a droict de collation en ses mois, estant a la presentation d'un chapitre et collation d'un évesque jouissant des droicts de l'Eglise gallicane excluant Sa Sainteté peut estre par icelle conferée eu esgard au lieu de sa situation?
101. (F. 382^v-396^v). Table des chapitres.

Papier; 396 feuillets, plus dix blancs en tête et dix-huit à la fin du volume; 0^m,313 × 0^m,204; XVII^e siècle. Sur le premier plat, le nom de l'ancien possesseur : *De Baillencourt*. Reliure veau; au dos, le titre doré : *Notes de M^r du Fief. Tom. I*; tranches jaspées.

2844. (19127). — NICOLAUS DU FIEF. Centuriae observationum, suite.

CENTURIE TROISIÈME

1. (F. 1-1^v). Si la remission d'homicide commis en Flandre par un flamend obtenue en Brabant a effect en Flandre?
2. (F. 2-2^v). Si un hollandois soldat estant prisonnier es prisons du roy tue un autre hollandois aussy prisonnier a qui la cognoissance du fait doit appartenir?
3. (F. 2^v-4). Si quelqu'un ayant frappé griefvement une beginne est traitable pardevant le juge d'Église ou lay?
4. (F. 4^v). Si les marchandises venans des pays ennemys par passeport du roy sont sujettes aux repressailles?
5. (F. 5-5^v). S'il y a anticipation contre un revident?
6. (F. 6-7^v). Si les frères d'un occis peuvent pretendre interest contre l'homicide?
7. (F. 7^v-8). Si un autre juge que le royal peut cognoistre des biens appartenans au roy par confiscation?
8. (F. 9-13). Si le juge royal peut cognoistre du mesus commis par le geolier de l'evesque au fait de la prison par prevention ou autrement?
9. (F. 13^v-14). Si le prince ou seigneur inférieur conferant quelque benefice sans charge d'ames estant de sa fondation y peut adjoindre quelque charge?
10. (F. 14^v-18). Si le pape est fondé de pretendre que tous les abbés de ce pays doibvent prendre confirmation a Rome ores que non exempts des ordinaires.
11. (F. 18^v-19^v). Advis porté sur le cas cy dessus articles 69 et 92.
12. (F. 19^v-20^v). Si le roy est obligé de dedommager le propriétaire de quelque chateau et maison forte frontiere a l'ennemy lors que pour l'assurance de son estat, il y constitue garnison des soldats?
13. (F. 20^v-21^v). An sit aliquis effectus clausulae codicillaris matre in testamento preterita?
14. (F. 21^v-22^v). De la punition de l'homicide de soy mesme.
15. (F. 22^v-24). Cas auquel la cognoissance du possessor n'appartient au juge lay.
16. (F. 24-27). Lors qu'il y a debat de la succession d'une principauté, comté, baronie, ou autre terre, ayant coutume particuliere, s'il faut suivre icelle coûtume, ou celle du lieu dominant, ou si cette coûtume est seulement pour regler les fiefs dependant de ladicté terre et non pour la succession d'elle mesme?
17. (F. 27^v-28). Qu'un chapitre exempt ne peut empecher son évesque de prescher ou faire prescher en l'église cathedrale.
18. (F. 28-30^v). A qui compete la cognoissance de l'enterrement ou desenterrement en lieu sacré au juge d'Église ou au seculier?

19. (F. 31-34). De l'auctorité des evesques d'admettre ou empescher les predicateurs reguliers en leurs stations ordinaires en l'advent et caresme.

20. (F. 34-36v). Si l'interinement de la purge d'heritages exclud le retrayant ou ayant droict de prelation et si ladicte action de prelation doit comme personnelle estre intentée pardevant le juge de l'achapteur ?

21. (F. 36v-37). Appendix a l'article 76 touchant la deffence d'aller boir hors du district.

22. (F. 37v-40v). Prescription du Conseil de Flandres au Conseil privé du roy sur le point de juridiction en matiere de sepulture es eglises mentionné cy desus article 18.

23. (F. 41-41v). Addition a l'article 65 de la contrainte d'un clerq de deposer pardevant le juge lay.

24. (F. 42-44). Si les vicaires d'un evesché vacant sont fondé de s'excuser de proceder en justice pour les droicts de collation des benefices dont y a proces au possessor ?

25. (F. 44v-45v). Si l'on peut obtenir a Rome par devolu une prebende pendant que le collateur poursuit l'union d'icelle a sa dignité ?

26. (F. 46-63v). Discours sur le droict de nomination du roy aux prelatures des abbayes et les indults des papes pour plus grand eclaircissement de l'article 10.

27. (F. 64-65v). Si les estrangers sont capables de benefices en ces pays

28. (F. 66-67). Si les lettres de significamus doivent estre accordées aux conseilliers ecclesiastiques en la Cour a Mons pour pouvoir jouyr de leurs benefices.

29. (F. 67v-69v). Si les ecclesiastiques beneficiers estans de numero centum doivent plaider sur la qualité de leur privilege de jouyr estans absens des fruicts de leurs benefices aillieurs qu'au Conseil privé du roy ?

30. (F. 69v-74). Si la presentation des benefices dependans du patronat de l'abbaye de S^t Vast depuis la prise d'Arras appartient aux religieux demeurez sous l'obeissance du roy ou par confiscation a Sa Majesté ?

31. (F. 74v-78). An in iudicanda taxa nominationum sit attendenda estimatio beneficiorum que fuit tempore dati privilegii an illa quam hodie habent ?

32. (F. 78v-82v). Si l'acquest des rentes heritieres rachaptables est par les placcarts deffendu aux gens de main morte comme des biens immeubles ?

33. (F. 83-84v). Appendix a l'article 27.

34. (F. 84^v-85^v). Si es lieux ou l'homme et la femme se peuvent avancer l'un des conjointes aians enfans convolant en secondes nopces, doit prester caution que les biens a luy donnez par le conjoint precededé seront reservez ausdits enfans?

35. (F. 86-88^v). Si un testateur aiant ordonné qu'en cas de vente d'une sienne maison Titius a sa requisition soit preferé a un autre en paiant semblable prix que luy, la vente estant faite sans que Titius ait demandé cette prelation, scavoir si tel legat est transmissible a ses heritiers, et s'il doit estre entendu de la premiere vente ou aussy d'autre?

36. (F. 89-90). Adjunction a l'article 32.

37. (F. 90^v-91). Du peril que peut arriver a l'Etat par la promotion des estrangers aux offices et benefices, adjunction aux articles 27 et 33.

38. (F. 91^v-93). Non solum papam sed et episcopum in erectione monasterii illud eximere posse, et quid sit canonica iusticia et an valeat ab exemptis facta iurisdictionis prorogatio aut renunciatio exemptionis inscio papa?

39. (F. 93-95). Si l'heritier d'un fideicommissaire peut revindiquer le bien lié de fideicommiss par icelluy aliené?

40. (F. 95-95^v). S'il convient proceder aujourd'hui par voye de nullite pour reformer un sentence uulle, ou par appel ou revision?

41. (F. 96-102^v). Addition a l'article 68 sur le fait du prince de Ligne contre le conseiller fiscal representé.

42. (F. 102^v-103). Si les fataux courent pour le temps auquel les parties traictent d'accord?

43. (F. 103^v-104^v). De la reduction des pensions et si les credituers du resignant en Cour de Rome peuvent empecher le placet.

44. (F. 104^v-108). Si un demandeur apres sentence donnée contre luy peut estre relevé pour produire un temoin lequel avant ladicté sentence il a recherché et n'a peu recouvrer.

45. (F. 108^v-109^v). Si au taux des despens doivent venir les parties non payées par le vainqueur a cause de son office ou par courtoisie a luy faite?

46. (F. 109^v-110^v). De l'emprise de la Cour de Rome conferant les benefices le siege episcopal vacquant la collation desquels le siege estant remply appartiendroit a l'evesque rebutée par le Conseil privé.

47. (F. 111-118). Sur l'incapacité des Francois a tenir benefices pardeça sans lettres de naturalité, addition a l'article 37 et autres cy dessus et nonobstant la regle de triennali possessore.

48. (F. 118^v-121^v). Si l'evesque et chapitre de Tournay ont raison de pretendre la succession des meubles des clerqs morts intestats a eux respectivement subjects?

49. (F. 122-123). Un legat estant fait a la pauvre eschole d'une

ville en laquelle il y a plusieurs pauvres escholes, scavoir laquelle d'icelle le devra obtenir, si toutes.

50. (F. 123^v). Addition a l'article 24 si le siege episcopal vacant les vicaires ont pouvoir d'entrer en proces pour les droicts de l'eveschez?

51. (F. 124-124^v). Si les enfans d'un president de Conseil provincial et d'un conseiller d'un Conseil souverain sont nobles.

52. (F. 125-125^v). Que sur toute possession et usance l'on ne peut proceder par maintenue ou complaincte possessoire s'il y a de l'abus et malseance.

53. (F. 126-126^v). Suite de l'article 47 touchant l'incapacité des François aux benefices de ces pays.

54. (F. 127-128^v). Si un tiers opposant pour distraire, est admissible a entrevenir en cause, ou s'il doit de nouveau proposer son action contre les litigans?

55. (F. 128^v-129). Addition a l'article 47 sur l'incapacité des estrangers aux benefices.

56. (F. 129-130). Addition a l'article 48 touchant l'apprehension des meubles des prestres intestats par l'evesque ou chapitre.

57. (F. 130-131^v). De la noblesse des presidens provinciaux et conseillers souverains et de leurs enfans, adjonction a l'article 51.

58. (F. 131^v-138^v). Si un pere confesseur aiant distribué certaine somme suivant la declaration a luy faite en confession sacramentele par sa penitente en est responsable sous pretext qu'icelle somme excede 300 florins pour laquelle est defendu par l'Edict perpetuel de disposer autrement que par escrit.

59. (F. 138^v-140^v). D'un réquerant abolition d'un parricide commis en sa minorite.

60. (F. 140^v-141^v). De l'auctorité requise pour l'establissement des festes.

61. (F. 141^v-142). Addition au chap. 48 et 56 de la succession es meubles des curez intestatz au prouffict des evesques.

62. (F. 142^v-143^v). Si un benefice estant obtenu du pape avec expression en la requeste de plus grande valeur que de 24 ducats de Camera, et la clause de dispence d'eage, y eschet placet?

63. (F. 144-146). En la vente des biens des mineurs quel juge doit interposer le decret, ou celluy de leur demeure ou celuy de la scituation du fond, et si la subhastation est necessaire, en outre si les parens de necessité doivent estre ouyz?

64. (F. 146^v-149). Ores que l'on doive en matiere de revision garder precisement les formalites requises a peine de desertion neanmoins pour consideration d'equité l'inthimé estant assigné a comparoir apres les deux ans, la revision ne doit estre declarée deserte.

65. (F. 150-150^v). Si l'article 19^e de l'Edict perpetuel portant que

pour chose excédant en valeur 300 florins l'on ne peut faire preuve par tesmoings, a lieu en la patente donnée par le seigneur a son officier en laquelle n'y at expression de ses services, qu'il pretend prouver par tesmoins.

66. (F. 150^v-151). Si les electeurs d'un magistrat aians choisy quelqu'un qui soit venu a mourir sans avoir fait serment ny prins possession ont consumé leur droict d'election.

67. (F. 151^v-158^v). Si l'on doit accorder placet a un pourveu du pape d'une dignité en vertu de la reservation de la reigle 8^e de la chancellerie lorsque quelque eglise est en possession de la conferer ou si l'on doit prendre egard a la derogation faite par Sixte 5^e a toute possession contraire, et a la prevention de la Cour de Rome?

68. (F. 159-160). Addition ad caput 15 de exterorum incapacitate ad beneficia desumpta ex indulto Clementis 8 Alberto et Isabella principibus Belgarum die 24^a ianuarii anno 1600 concessio.

69. (F. 160^v-162^v). S'il y a raison que les deputés du magistrat de Malines bourgmaistres et autres desirans l'entree au siege du Grand Conseil pour y remonstrer choses concernantes le bien de la ville quittent l'espee.

70. (F. 163-164). Si pour le regard du crime de lese majesté commis par le pere le fils doit estre exclus de la tonsure clericale et ordres sacrés estant né avant le crime commis.

71. (F. 164-170). Si les religieuses leur estant deffendu de se servir de certains confesseur par leur evesque et abbesse se peuvent pourvoir a l'encontre par lettres de maintenue.

72. (F. 170^v-172). De la parité des voix des juges es jugemens doubles, et quelle opinion doit prevaloir?

73. (F. 172^v-177). Si l'evesque ou le magistrat ou l'escholastre ont droict de deputer ou deporter les cathecistes?

74. (F. 177^v-179^v). Si l'on peut impugner une sentence rendue en matiere de revision du chef de nullité?

75. (F. 179^v-180^v). Si cestuy qui a obtenu arrest lequel a esté reformé en revision peut obtenir revision de la sentence donnée en icelle revision.

76. (F. 181-181^v). Addition a l'article 68 touchant l'incapacité des estrangers aux benefices de ces pays.

77. (F. 182-183). Si les depositaires publicqs se peuvent servir des deniers nampty chez eux pour en faire prouffit?

78. (F. 183-184^v). Addition a l'article 73 touchant l'authorité debattue au fait de la direction du cathecisme.

79. (F. 184^v-185). Addition a l'article 52 qu'en choses mal seantes maintenue ne doit estre accordée.

80. (F. 185-186). De la permission que le roy donne en cas de

necessité a faute d'autres biens de vendre ou charger les biens de fideicommiss.

81. (F. 186^v-192). Si un abbé denommé subjecte a l'ordinaire s'estant obligé a une pension sur le bon plaisir du pape sur les biens de sa maison a tel que le prince denommé peut estre constraint au payement d'icelle avant l'approbation du pape.

82. (F. 192-193^v). Si un evesque voullant proceder a sa visite peut estre recusé comme suspect par ceux qu'il pretend visiter?

83. (F. 193^v-194^v). Si un conseil provincial estant chargé par le Conseil privé de ne prononcer sentence en quelque cause sans luy en communiquer la resolution, communication estant faite et ledict Conseil privé ayant ordonné ce que devroit estre prononcé y eschet appel de telle sentence.

84. (F. 194^v-195^v). Si une pension accordée par le roy sur une abbaye peut estre debattue du chef que les religieux n'y ont consenty, et si pour les pertes des notables parties des biens de l'abbaye elle peut estre atterminée ou moderée?

85. (F. 196-198). Si quelqu'un ayant obtenu du pape un benefice du chef de l'incapacite du possesseur peut estre deboutte de son impetration a cause qu'il ne l'auroit obtenu pardeca de l'evesque ou a son deffaut de l'archevesque, et autres poincts.

86. (F. 198-199^v). Des repressailles sur les biens ecclesiastiques.

87. (F. 199^v-205^v). Si le pouvoir du prince patron comme fondateur d'une eglise devenue cathedrale s'estend si avant que de cognoistre au petitoire du different entre l'evesque et le chapitre pretendant exemption de la jurisdiction et visite dudict evesque comme ordinaire?

88. (F. 205^v-207). Si quelqu'un ayant obtenu lettres de reconciliation pour avoir esté ennemi du roy, n'ayant demandé restitution de ses biens ny l'obtenu la doit obtenir en vertu de ladicte lettre de reconciliation?

89. (F. 207-209). De la complainte possessoire entre le collateur d'une cure pretendant estre trouble par la deservitude d'icelle accordée par l'evesque en l'absence du pasteur d'une part, et l'evesque et le deserviteur d'autre.

90. (F. 209-214). De la closture d'un cloistre des religieuses ou elle n'a jamais esté receue.

91. (F. 214^v-215). Addition a l'article 61 et autres precedens touchant le droict de succession ab intestat competant au chapitre de Tournay es biens meubles de ses supposts.

92. (F. 215^v-216). Si le siege episcopal vacant le vicaire ou chapitre peut admettre la permutation des benefices?

93. (F. 216^v-217^v). Si un greffier deservant l'estat pour autruy

prieur en temps doit avoir prestance contre un greffier en chef et propriétaire posterieurement pourveu?

94. (F. 218-219^v). Si eo ipso qu'un officier accepte un autre office incompatible et en est en possession son premier office est vacant ipso iure.

95. (F. 219^v-223). Si la surrogation en la place d'un collitigant un beneficé decedé peut estre donne a deux.

96. (F. 223-224^v). Si une partie des crediters d'un somme descheu de ces moyens peut estre contraincte a se conformer au plus grand nombre d'autres crediters ayans accordé quelque quittance ou attermination?

97. (F. 224^v-226). Addition à l'article 91 et autres precedens touchant la succession des evesques aux biens des ecclesiasticques.

98. (F. 226-229). Si les evesques avant faire imprimer les decrets de leurs synodes doivent avoir le placet du roy?

99. (F. 229-233^v). Debat sur la validité de la dispense de non resider donnée par l'evesque a un prevost d'une eglise collegiale ayant charge d'ames et un canonicat annexé et ce pour le terme d'un an seulement avec diverses discours et circonstances y entrantes.

100. (F. 233^v-234). Sentence confirmative de ce qu'est cy dessus noté article 81 que la pension accordée par le roy et promise par l'abbé desnommé doit estre payée avant la confirmation du pape.

QUATRIESME CENTURIE.

1. (F. 236-237). Qu'un prelat exempt de l'ordinaire ne le peut empescher de l'indiction des processions et predications et autres exercices pontificaux en son eglise.

2. (F. 237^v-238^v). Si les archiducqs Albert et Isabelle ont pu vailablement donner en gagiére quelque partie du domaine pour plus long temps que de leur vie et jusques au rachapt?

3. (F. 239-240^v). Une cause estant intentée au Conseil privé pour la generalité des immeubles d'une maison mortuaire scituez en Haynaut et autres provinces, scavoir si l'adjourné et les Estats dudict Haynaut sont fondez au renvoy par eux requis a la Cour a Mons?

4. (F. 241-241^v). Habens causam a creditore pignoraticio seu domino gagerio prescribit contra proprietarium tempore gageriae etiam centum annis.

5. (F. 241^v-242). Si le droict de nouvel acquest est dû pour un arrentement de fief a longues annees?

6. (F. 242-245). Si lors qu'il y a debat en matiere de dismes non d'un espece insolite mais de la quote inusitée le juge ecclesiasticque ou seculier en doit cognoistre?

7. (F. 245-245^v). Sentence en matiere de garde noble scavoir si elle cesse par le remariage du pere?

8. (F. 245^v-247). Si quelqu'un s'estant par resistance faicte aux officiers l'apprehendans retire de leurs mains et apres eu recours a l'immunité de l'Eglise en doit jouir?

9. (F. 247^v). Addition a l'article 59 des deux centuries precedentes touchant la prescription des crimes.

10. (F. 248-249). Si deux conjointes peuvent revocquer les conventions portées en leur traicté antenuptial?

11. (F. 249^v-250^v). Si le fisque peut pretendre droict d'espece ou d'aubeine sur les biens delaissez a la mort d'un soldat croate estant des troupes venues au service du roy et qui doit avoir la cognoissance des biens par luy delaissez.

12. (F. 250^v-253^v). Si quelqu'un aiant obtenu du roy une pension sur quelque abbaye s'estant rendu jesuiste fait profession par l'emission de trois vœux ordinaires de religion ladicte pension eo ipso est esteincte?

13. (F. 254-255). Si un enfant né six mois apres le mariage consommé estant vaillable doit estre tenu pour legitime?

14. (F. 255-256). Si un évesque est fondé de pretendre par droict d'entrevenir au scrutinium ou collection des voix des religieuses pour l'élection d'une abbesse en son diocese?

15. (F. 256-257^v). Passages touchant la succession des évesques ou chapitres aux supposts intestats ou adjonction à l'article 97 de la centurie precedente.

16. (F. 258-259^v). Si la subjection des religieuses a recevoir les lepreux et autres malades est cause suffisante pour empescher l'évesque d'introduire la closture en leur monastere selon le prescript du concil de Trente?

17. (F. 259^v-261). De la clause apposée es bulles de collation papale sive predicto sive quovis modo aut ex alterius cuiuscumque persona vacet beneficium et des bulles in forma rationi congruit.

18. (F. 261^v-265^v). Si les fermiers des imposts peuvent requierir des adjournez expurgation de sermen sur le fait de la defraudation desdicts imposts.

19. (F. 266-267). Addition a l'article 76 de la centurie precedente et autres sur l'incapacité des estrangiers aux benefices de ces pays.

20. (F. 267^v-268). Si l'on peut agir en matiere de nullité de testament pardevant le juge de l'heritier institué ou seulement celluy de la maison mortuaire ou de la scituation?

21. (F. 268^v). Si un recepveur du roy pour le payement des rentes seigneuriales devolues a Sa Majeste par droict de confiscation peut user d'execution contre le debteur ou s'il doit payer par la voye de saisissement des fonds selon le reglement des coûtumes?

22. (F. 269-272^v). Si l'indult accordé par le pape a Charles archiduc d'Austriche depuis empereur que cent personnes de son service pourront recevoir les fruits entiers de leurs benefices saul les distributions, est personel ou reel et transitoire a ses successeurs ?

23. (F. 273-274). Addition a l'article 77 de la premiere centurie touchant les legats faits a la main morte scavoir si l'estimation en est deue.

24. (F. 274-275^v). Si les fraix des epitaphes et des autres funeraux doivent prealler les legats ?

25. (F. 275^v-277^v). Addition et resolution sur l'article 85 de la centurie precedente touchant le devolut du pape d'une chapelle sacerdotale.

26. (F. 277^v-279^v). Si le diffamant peut estre attraict ex lege diffamari 6. de ingenuis et manumiss[is] pardevant le juge du diffamé ou seulement pardevant le sien ?

27. (F. 279^v-281). Addition a l'article 22 touchant la personalité ou realité de l'indult accordé a Charles archiducq depuis empereur touchant la perception des fruits des benefices de ses serviteurs de numero centum en absence.

28. (F. 281-282). L'ordonnance du Conseil privé sur le debat conclu au 18 article touchant la delation du serment purgatif en matiere de fraude aux imposts.

29. (F. 282^v). Addition a l'article 100 de la seconde centurie scavoir si pour le mois de collation du pape convient suivre l'usance du lieu du collateur ou de la scituation du benefice ?

30. (F. 283-284^v). Si la bulle Coena Domini est observée en ces Pays-Bas ?

31. (F. 284^v-286). Si un opposant a la commission executoire obtenue contre luy peut estre receu en namptissant lettres de rente ?

32. (F. 286-288). Si les religieux mendians aians eu les stations es advents et caresmes pour prescher en quelque paroisse et s'y faire la queste par un temps immemorial sont fondez de continuer en ces sermons et collectes nonobstant le contredict des magistrats.

33. (F. 288^v-295^v). Si les privileges accordez a quelques villes que leurs mannans seront exempts de confiscation ont lieu au crime de lese majesté.

34. (F. 295^v-297^v). Si la decision de la loy hac edictali cod. de 2^{dis} nuptiis et du § optimé authent. de nuptiis est aujourd'huy en usage ?

35. (F. 297^v-299). Si la punition du crime de fausse monnoye peut par preventiou [appartenir] aux magistrats des villes en vertu du placard des monnoyes de l'an 1633.

36. (F. 299^v-300). De la resignation d'une prebende faite es mains du pape pendant la regale.

37. (F. 300-302). Des monitoires de occultis.

38. (F. 302-315). Si un dénommé evesque aiant obtenu main levée du roy du temporel de l'evesché avant la confirmation peut conferer eo ipso les benefices, et avant la prestation du sermen de fidelité.

39. (F. 315-316^v). Addition a l'article 44 sur la production d'un terrain apres la sentence, et relief a ces fins.

40. (F. 317-318^v). Continuation du poinct de la regale mentionné cy dessus en l'article 38 de cette centurie.

41. (F. 318^v-322). Ou de droict se doivent faire les premiers services de trepassez qui ont voulu estre enterre hors de leurs paroisses?

42. (F. 322^v-327^v). Si la derogation faite par le pape a la regle de la chancellerie de infirmis resignantibus pour les 20 jours a lieu en ces pays.

43. (F. 328-329^v). Si un gentil homme de quelque ancienne noblesse qu'il soit doit estre traicté de messire sans estre chevalier.

44. (F. 330-330^v). Addition a l'article 90 de la seconde centurie si les heremites sont sujets a la juridiction ecclesiastique ou layc?

45. (F. 330^v-335). Si es pays ou il y a droict ou privilege que pour obtenir estats ou offices il en faut estre né, les lettres de naturalité sont suffisantes pour rendre l'estranger capable?

46. (F. 335-335^v). Addition a l'article 38 touchant le pouvoir d'un dénommé evesque au regard de la collation des benefices ores qu'il ait la main levée du temporel et la sentence rendue au different mentionné audict article.

47. (F. 336-337). Sur la capacité ou incapacité des Francois pour les benefices de ces pays, addition a l'article 19.

48. (F. 337^v-338). Addition aux articles 22 et 27 touchant la réalité ou personnalité de l'indult accordé a l'empereur Charles Quint touchant la perception des fructs des benefices de cent personnes estant a son service.

49. (F. 338^v-339^v). Si l'on doit adjoûter foy a la requeste d'un suppliant pour estre admis a une prebende par resignation a pension avec le fiat du pape, ou s'il faict avoir lettres depeschées in forma.

50. (F. 340-341^v). Si en la Chambre des comptes a Bruxelles quelqu'un aiant obtenu lettres exspectatives du roy d'un estat de maistrise ordinaire et un autre aiant par apres obtenu lettres de maistrise le premier doit prealler ledict second par droict de retrotraction au jour de son exspectative?

51. (F. 341-346^v). Si l'immunité de l'Eglise a lieu pour un condamné lequel auroit osté a l'huissier le venant executer le baston royal et l'espée et le retenu gardé de ses gens en une chambre

l'espace de trois heures et mandement des contracts des ambassadeurs et relation des huissiers.

52. (F. 346^v-350). Si n'apparissant de l'erection d'une terre en comté, laquelle neanmoins passé 214 ans se trouve qualifiée comté par copies d'anciennes escritures corroboree par autres plus recentes authentiques le propriétaire d'icelle se peut titrer comte et porter la couronne comtale.

53. (F. 350^v-351^v). Si un impetrant de revision est recevable a demander droict pardevant ceux du Grand Conseil sans l'intervention d'aucuns adjoints?

54. (F. 352-355). Si les bourgeois ou mannans de quelque ville peuvent en temps de guerre auquel y auroit danger qu'elle ne fut attaquée de l'ennemi quitter la demeure qu'ils ont eu?

55. (F. 355^v-358^v). De la peine qu'encourent ceux qui resistent a un huissier exploitant sa commission luy arrachant son baston royal et espée.

56¹. (F. 359-360). S'il est loisible de transporter le domicile, addition a l'article 54 de cette centurie.

56². (F. 360^v-363). De la destitution des officiers de la Cour episcopale par le chapitre le siege vacant.

57. (F. 363^v-364^v). Si un impetrant des lettres d'attermination peut passer moyennant caution reele?

58. (F. 364^v-365). De la condamnation a la reparation d'injure sans note d'infamie.

59. (F. 365^v-367^v). Si le juge royal peut tirer de la closture d'un monastere de filles, coffres ou meubles y mis en depest sans congé de l'ordinaire.

60. (F. 368-369). Quibus fundamentis nitatur propositio secundum quam Belgae iudicii causa Romam evocari nequeunt.

61. (F. 369^v-372). De la cognoissance du crime du geolier d'un évesque ayant laissé échapper un prisonnier, addition a l'article 8.

62. (F. 372^v-374). Si le pape es mois de reserve peut conferer les cures au diocese de Gand?

63. (F. 374^v). Addition a l'article 96 de [la] centurie precedente touchant les lettres de confirmation.

64. (F. 375-376^v). Touchant la retraicte des bourgeois hors de leur ville en temps de guerre pressante, suite des articles 54 et 56.

65. (F. 377-378). Si un juge commis a l'execution d'une sentence d'autre juge peut cognoistre des exceptions proposées par les executez ne concernant la validité ou justice de la sentence principale, mais les biens sur lesquels l'exception se fait.

66. (F. 378-378^v). S'il y a privilege d'exemption d'imposts pour ceux qui ont sept fils suivans l'un l'autre sans meslange de fille?

67. (F. 379). Appendix à l'article 45 de cette centurie de la réparation de ceux qui ont violenté les huissiers exploitans.

68. (F. 379^v-380^v). Touchant l'extraction des coffres hors de la clôture d'un cloître des filles par un officier lay, addition à l'article 59.

69. (F. 381-381^v). Addition à l'article 13 de cette centurie touchant le temps de la naissance de l'enfant pour estre tenu legitime.

70. (F. 381^v-383^v). Si l'immunité de l'Eglise se doit étendre à quelque quartier habité par gens laïcs ores que dans l'ovale du temple?

71. (F. 384-395^v). Table des chapitres.

Papier; 395 feuillets, plus huit blancs au commencement du volume et dix à la fin; 0^m,313 × 0^m,204; XVII^e siècle; sur le revers du plat supérieur est inscrit le nom *De Bailencourt*. Reliure veau; au dos, le titre doré: *Notes de M^r du Fief. Tom 2*; tranches jaspées.

2845. (12651, 12652). — NICOLAUS DU FIEF. — Centuriae observationum iuris. En français et en latin. Deux volumes.

Ces volumes constituent un autre exemplaire des deux volumes précédents que nous venons de décrire, n^{os} 19126 et 19127.

Dans le n^o 12651 se trouvent la *Centuria prima*, arrêts 1-100, et les douze premiers arrêts de la *Centuria secunda*.

Le n^o 12652 renferme les arrêts 119-200 de la *Centuria secunda*, pour f. 224-384^v, les arrêts 1-69 de la *Quatrième centurie*.

Papier; 371 et 384 feuillets; 0^m,315 × 0^m,205; XVIII^e siècle. Ces volumes ont été acquis en 1838, à la vente des livres du baron Le Candele de Ghysseghem, dont l'ex-libris se trouve sur le premier plat intérieur du n^o 12651. Demi-reliure parchemin, tranche rouge (1).

2846. (II. 1004). — NICOLAUS DU FIEF. Quarta centuria iuris.

1. (F. 1-5). Table des articles de la quatrième centurie.

2. (F. 6-10^v). Table alphabétique des articles de la 4^e centurie.

Les feuillets 10-12 sont blancs.

3. (F. 12^v). Sur le port de la croix devant les archevêques.

4. (F. 13-14). Quatrième centurie. 1. Qu'un prelat exempt de l'ordinaire ne le peut empêcher en l'indiction des processions et predications et autres exercices pontificaux de son Eglise.

5. (F. 14-15^v). 2. Si les Archiducs Albert et Isabelle ont pu vaillamment donner en gagiere quelque partie du domaine pour plus longtemps que de leur vie et jusq'au rachapt.

6. (F. 15^v-17^v). 3. Une cause estante intentée au Conseil privé pour la generalité des immeubles d'une maison mortuaire scituée en

(1) Cf., au sujet de ces deux volumes, J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit Belgique*, p. 181.

Haynaut et autres provinces scavoit si l'adjourné et les estats dudit Haynaut sont fondez au renvois par eux requis à la Cour à Mons.

7. (F. 17^v-18). 4. Habens causam a creditore pignoratitio seu domino gageriae non praescribit contra proprietarium tempore gageriae etiam centum annis.

8. (F. 18^v). 5. Si le droit de nouvel acquest est deu pour un arrentement de fief a longues années.

9. (F. 19-22). 6. Si lors qu'il y à debat en matiere de dixmes non d'une espece insolite, mais de la quote inusitée, le juge ecclesiastique ou seculier en doit connoitre.

10. (F. 22). 7. Sentence en matiere de gardenoble, scavoit si elle cesse par le remariage du pere.

11. (F. 22-24). 8. Si quelqu'un s'estant par resistance faite aux officiers l'apprehendans retiré de leurs mains et apres eu recours a l'immunité de l'Eglise en doit jouir.

12. (F. 24). 9. Addition a l'article 159 des deux centuries precedentes touchant la prescription des crimes.

13. (F. 24-25^v). 10. Si deux conjoints peuvent revoquer les conventions portées en leur traité antenuptial.

14. (F. 26-27). 11. Si le fisque peut pretendre droit d'espave ou d'aubaine sur les biens delaissez à la mort d'un soldat croate estant des troupes venues au service du roy et qui doit avoir la connoissance des biens par luy delaissez.

15. (F. 27-30^v). 12. Si quelqu'un ayant obtenu du roy une pension sur quelque abbaye s'estant rendu jesuiste fait profession par l'émission des trois vœux ordinaires de religion laditte pension eo ipso est eteinte.

16. (F. 31-32). 13. Si un enfant né le sixieme mois apres le mariage consommé etant viable doit etre tenu pour légitime.

17. (F. 32-33). 14. Si un eveque est fondé de pretendre par droit d'entrevenir au scrutinium ou collection des voix des religieuses pour l'élection d'une abbesse en son diocese.

18. (F. 33-34^v). 15. Passages touchant la succession des eveques ou chapitres aux supposts intestats, ou adjonction à l'article 197 de la centurie precedente.

19. (F. 35-36^v). 16. Si la subjection des religieuses à recevoir les lepreux ou autres malades est cause suffisante pour empecher l'eveque d'introduire la closture en leur monastere selon le prescript du concile de Trente.

20. (F. 36^v-38). 17. De la clause apposée es bulles de collation papale, sive predicto sive quovis modo aut ex alterius cuiuscumque persona vacet beneficium et des bulles in forma rationi congruit.

21. (F. 38^v-43^v). 18. Si les fermiers des impots peuvent requerir

des adjournez expurgation de serment sur le fait de la desfraudation desdits impots.

22. (F. 43^v-45). 19. Addition à l'article 176 de la centurie precedente et autres sur l'incapacité des étrangers aux benefices de ces pays.

23. (F. 45-46). 20. Si l'on peut agir en matiere de nullité de testament pardevant le juge de l'heritier institué ou seulement cestui de la maison mortuaire ou de la situation.

24. (F. 46^v-47). 21. Si un receveur du roi pour le payement des rentes seigneuriales devolues a Sa Majesté par droit de confiscation peut user d'execution contre le debteur ou s'il doit passer par la voie de saisissement des fonds selon le reglement des coutumes.

25. (F. 47-51^v). 22. Si l'indult accordé par le pape a Charles archiduc d'Autriche depuis empereur que cent personnes de son service pourront recevoir les fruits entiers de leurs benefices sauf les distributions est personnel ou reel et transitoire a ses successeurs.

26. (F. 52-53^v). 23. Addition a l'article 77 de la premiere centurie touchant les legats faits a la main morte savoir si l'estimation en est deue.

27. (F. 53^v-55^v). 24. Si les frais des épitaphes et autres funeraux doivent prealler les legats.

28. (F. 55^v-58). 25. Addition et resolution sur l'article 185 de la centurie precedente touchant le devolut au pape d'une chapelle sacerdotale.

29. (F. 58-60^v). 26. Si le diffamant peut estre attrait ex L. diffamari C. de ingenuis et manumiss[is] pardevant le juge du diffamé ou seulement pardevant le sien.

30. (F. 60^v-62). 27. Addition a l'article 22 touchant la personnalité ou realité de l'indult accordé a Charles archiduc depuis empereur touchant la perception des fruits des benefices de ses serviteurs de numero centum en absence.

31. (F. 62-63). 28. L'ordonnance du Conseil privé sur le debat couché ou 18 article touchant la delation du serment purgatif en matiere de fraude aux impots.

32. (F. 63-63^v). 29. Addition a l'article 100 de la seconde centurie savoir si pour les mois de collation du pape convient suivre l'usage du lieu du collateur ou de la situation du benefice.

33. (F. 63^v-65). 30. Si la bulle Cęne Domini est observée en ces Pais-Bas.

34. (F. 65^v-67). 31. Si un opposant a la commission executoire obtenue contre luy peut estre receu en namptissant lettres de rente.

35. (F. 67-70). 32. Si les religieux mendians ayans eu les stations es advents et caresme pour prescher en quelque paroisse et d'y faire

la queste par un temps immemorial sont fondés de continuer en ces sermons et collectes nonobstant le contredict des magistrats.

36. (F. 70-80^v). 33. Si les privileges accordés a quelques villes que leurs manans seront exempts de confiscation, ont lieu aux crimes de lese majesté.

37. (F. 80^v-83). 34. Si la decision de la loy hac edictali Cod. de 2^{is} nuptiis et du § optimé auth. de nuptiis est aujourd'huy en usage.

38. (F. 83-85^v). 35. Si la punition du crime de fausse monnoie peut par prevention appartenir aux magistrats des villes en vertu du placart des monnoies de l'an 1633.

39. (F. 85^v-86^v). 36. De la resignation d'une prebende faite es mains du pape pendant la regale.

40. (F. 86^v-89^v). 37. Des monitoires de occultis.

41. (F. 89^v-107). 38. Si un denommé evesque ayant obtenu mainlevée du roy du temporel de l'evesché avant sa confirmation peut conferer eo ipso les benefices et avant la prestation du serment de fidelité et infra num. 40.

42. (F. 107^v-109). 39. Addition a l'article 144 sur la production d'un tesmoin apres la sentence et relief a ceste fin.

43. (F. 109-110^v). 40. Continuation du point de la regale mentionné cy dessus en l'article 38 de cette centurie.

44. (F. 110^v-115). 41. Que de droit se doivent faire les premiers services des trepassés qui ont voulu estre enterrés hors de leurs paroisses dans leur propre eglise.

45. (F. 115-121^v). 42. Si la derogation faite par le pape a la regle de la chancellerie de infirmis resignantibus pour les 20 jours a lieu en ces pays.

46. (F. 121^v-124). 43. Si un gentilhomme de quelque ancienne noblesse qu'il soit doit estre traité de messire sans estre chevalier.

47. (F. 124-124^v). 44. Addition a l'article 90 de la 2^e centurie si les hermites sont sujets a la jurisdiction ecclesiasticque ou laye.

48. (F. 124^v-129). 45. Sy es païs ou y a droit ou privilege que pour obtenir estats ou offices il en faut estre né les lettres de naturalité sont suffisantes pour rendre l'etranger capable.

49. (F. 129-129^v). 46. Addition a l'article 38 touchant le pouvoir d'un denommé evesque au regard de la collation des benefices ores qu'il ait la mainlevée du temporel et la sentence rendue au different mentionné audit article.

50. (F. 129^v-131). 47. Sur la capacite ou incapacite des François pour les benefices de ces païs — addition a l'article 19.

51. (F. 131-132). 48. Addition aux articles 22 et 27 touchant la realité ou personnalité de l'indult accordé a l'empereur Charles 5

touchant la perception des fruits des benefices de cent personnes estantes a son service.

52. (F. 132-134). 49. Si l'on doit adjouster foi a la requeste d'un suppliant pour estre admis a une prebende par resignation a pension avec le fiat du pape, ou s'il faut avoir lettres depeschées in forma.

53. (F. 134-136). 50. Si en la Chambre des comptes a Bruxelles quelqu'un ayant obtenu lettres expectatives du roy d'un estat de maistre ordinaire, et un autre ayant par apres obtenu lettres de maistrise, le premier doit prealler ledit second par droit de retro-traction au jour de son expectative.

54. (F. 136^v-142^v). 51. Si l'immunité de l'eglise a lieu pour un condamné lequel auroit osté a l'huissier le venant executer le baston roial et l'espée et le retenu gardé de ses gens en une chambre l'espace de trois heures et incidament des contracts des ambassadeurs et relation des huissiers.

55. (F. 142^v-147^v). 52. Si n'apparoissant de l'erection d'une terre en comté, laquelle neantmoins passe 214 ans se trouve qualifiée comté par copies d'ancienne escripture corroborez par autres plus recentes authentiques le propriétaire d'icelle se peut tiltre comte et porter la couronne comtale.

56. (F. 147^v-149). 53. Si un impetrant de revision est recevable a demander droit pardevant ceux du Grand Conseil sans l'intervention d'aucuns adjoints.

57. (F. 149-153^v). 54. Si les bourgeois ou manans de quelque ville peuvent en temps de guerre auquel il y auroit danger qu'elle ne fut attaquée de l'ennemi, quitter la demeure qu'ils y ont.

58. (F. 153^v-157). 55. De la peine qu'encourent ceux qui resistent a un huissier exploitant sa commission lui arrachent son baston roial et espée.

59. (F. 157-158^v). 56. S'il est loisible de transporter le domicil, addition a l'article 54 de cette centurie.

60. (F. 158^v-162). 57. De la destitution des officiers de la cour episcopale par le chapitre le siège vacant.

61. (F. 162-163^v). 58. Si un impetrant de lettres d'attermination peut passer moienant caution reelle.

62. (F. 163^v-164). 59. De la condemnation a la reparation d'injures sans note d'infamie.

63. (F. 164-167). 60. Si le juge roial peut tirer de la closture d'un monastere de filles coffres ou meubles y mis en depest sans congé de l'ordinaire.

64. (F. 167^v-169). 61. Quibus fundamentis nitatur propositio secundum quam Belgae iudicii causa Romam evocari nequeunt.

65. (F. 169-172). 62. De la cognoissance du crime d'un geolier d'un

evesque ayant laissé échaper un prisonnier, addition a l'article 108 de la 3^e centurie.

66. (F. 172^v-174). 63. Si le pape es mois reservés peut conferer les cures au diocese de Gand.

67. (F. 174-174^v). 64. Addition a l'article 196 des centuries precedentes touchant les lettres de conformation.

68. (F. 174^v-176). 65. Touchant la retraite des bourgeois hors de leur ville en temps de guerre pressante, suite des articles 54 et 56.

69. (F. 176^v-177^v). 66. Si un juge commis a l'exécution d'une sentence d'autre juge peut cognoitre des exceptions proposées par les executés ne concernans la validité ou justice de la sentence principale, mais les biens sur lesquels l'exception se fait.

70. (F. 177^v-178). 67. S'il y a privilege d'exemption d'impos pour ceux qui ont sept fils suivans l'un l'autre sans meslange de filles.

71. (F. 178). 68. Appendix a l'article 55 de cette centurie de la reparation de ceux qui ont violenté les huissiers exploitans.

72. (F. 178-179). 69. Touchant l'extraction des coffres hors de la closture d'un cloistre de filles par un officier lay, addition á l'article 60.

73. (F. 179-179^v). 70. Addition a l'article 13 de cette centurie touchant le temps de la naissance de l'enfant pour estre tenu legitime.

74. (F. 179^v-180^v). 71. Si l'immunité d'Eglise se doit estendre a quelque quartier habité par gens lays ores que dans l'enclos du cloistre.

75. (F. 181). 72. De la condamnation en matiere d'injures avec clause sans note d'infamie, adjonction a l'article 59 de la quatrieme centurie.

76. (F. 181-185). 73. Si le juge lay peut prendre cognoissance si un criminel ayant eu recours a l'asile de l'Eglise en est digne, ou bien le seul juge d'Eglise.

77. (F. 185-187). 74. Qui doit prendre la cognoissance du fait d'un criminel scavoir s'il est capable de l'immunité de l'Eglise, ou le juge ecclesiastique ou le lay, addition a la partie si le juge lay peut prendre cognoissance etc.

78. (F. 187-189). 75. Si sur plainte de la nullité evidente d'une sentence du Conseil de Brabant faite a son Altesse comme aussi au Conseil privé iceluy en peut prendre cognoissance.

79. (F. 189^v-190). 76. Dictum de l'arrest prononché au Grand Conseil du roy nostre sire touchant le rachat des rentes, d'entre les doyen et chapitre de l'eglise de Nostre Dame de Tournay tant pour eux que pour les eglises et benefices dependans de ladite eglise, et aussi pour l'hospital Nostre Dame, maison des anciens prestres tous immediatement sujets ausdits doyen et chapitre, les abbé et convent de S. Martin, les m^{es} de la maison de Leval demandeurs et requerans

l'interinement d'aucunes lettres royales appellans du bailliy d'Amiens ou son lieutenant d'une part, les prevost, jurez, doyens, gardeurs et sousdoyens de la dite ville faisans ensemble les 4 consaux et representans la communauté d'icelle ville deffendeurs ausdites lettres ainsi interinées en cas d'appel et le procureur du roy nostre sire audit Grand Conseil joint avec autres.

80. (F. 190-190v). 77. Esclaircissement de l'article 16 de l'edict perpetuel de l'an 1610.

81. (F. 190v-192v). 78. Si la collation des cures du droit de patronat d'un françois pendant la guerre tombe en confiscation ou s'il eschet a l'ordinaire.

82. (F. 192v). 79. Addition a la sentence du Conseil privé par lequel a esté dit qu'un archidiacre de Namur doit avoir stallum in choro ores qu'il ne soit chanoine.

83. (F. 192v-193v). 80. Si la presentation d'un benefice par deça appartenant a un prelat françois, l'evesque le peut conferer pleno iure ou bien si le droit est tombé en confiscation pendant la guerre, addition a l'article 78 de cette centurie.

84. (F. 193v-194). 81. Sur le fait de la succession des evesques on chapitres aux clerics intestats, adjonction a l'article 15 de cette centurie.

85. (F. 194-195). 82. Sentence touchant le droit du prince d'avoir cent personnes a son service qui jouissent des fruits de leurs benefices en absence.

86. (F. 195-195v). 83. Touchant les personnes qui sont a la suite des princes et comprins es indults n'estans obligé a residence.

87. (F. 195v-196v). 84. Indult de Leon [X] touchant les personnes qui sont a la suite du prince jouissant sur pied d'indult du revenu de leurs benefices sans residence.

88. (F. 196v-200). 85. Si la dispense du pape au regard de la regle des vingt jours est admissible.

89. (F. 200-200v). 86. Declaratio pontificis Gregorii XIII quoad confirmationes abbatum Belgii non exemptorum.

90. (F. 201-201v). 87. Declaratio cardinalium S. concilii tridentini interpretum circa privilegium quo Belgae extra patriam ad iudicium vocari non possint.

91. (F. 201v-203v). 88. Que les privileges d'une eglise collegiale contre la jurisdiction de l'evesque cessent icelle estant devenu cathedrale.

92. (F. 203v-204). 89. Placcart sur l'observance des festes.

93. (F. 204-205). 90. Touchant la cognoissance de l'infraction des festes.

94. (F. 205-205v). 91. Si la cognoissance de la propriété des draps

funebres tendus en une eglise par les heritiers d'un defunct pretendue par ladite eglise appartient au juge ecclesiastique ou lay.

95. (F. 206-206^v). 92. Rescription du Conseil privé a ceux du Conseil d'Artois contenant que les Peres de la Compagnie de Jesus ne sont incapables des donations des biens immeubles pourveu qu'ils les mettent hors de leurs mains.

96. (F. 206^v-207). 93. Si la commission donnée pour un office qui vacquera a lieu pour celuy lequell auparavant estoit vacant, et si un officier extraordinaire sans autre pouvoir succede a l'ordinaire.

97. (207^v-208^v). 94. Si un du magistrat de quelque ville devenu conseiller en une Cour souveraine, peut estre par ordonnance exclu d'entrevenir au jugement des proces de ladite ville.

98. (F. 208^v-210). 95. Les peines d'un statut n'estans proportionnées a la griefveté du delict l'on les peut supplier selon le droict commun.

99. (F. 210-210^v). 96. Deposition des coustumiers sur ce que l'on doit proceder par saisine et retraicte pour payement d'une rente fonsiere et pour le canon, et emphyteose.

100. (F. 210^v-211). 97. Si le donateur d'un fief voulant qu'il soit vendu s'estant desherité au proufict de celuy qui en sera l'acheteur et qu'il soit mis ès mains de la loy du seigneur dominant, vient a mourir avant la vente faite et l'adheritance prinse par l'acheteur, l'heritier est exclu de son droit ab intestat.

101. (F. 211-211^v). 98. Deposition sur ce qu'un premier saisissant est preferé tant sur heritages que meubles et que la debte de formiture n'a privilege de preference.

102. (F. 211^v-215). 99. Sentence du Conseil de Namur confirmée au Grand Conseil touchant la jurisdiction du roy au regard des biens des benefices estans de sa fondation et droit de patronat.

103. (F. 215-216^v). 100. Addition au 41^e article de la 4^e centurie des remarques touchant le droit des premiers services debattu entre les pasteurs et religieux.

104. (F. 217-217^v). 101. Touchant une chapelle qui avoit esté conferé par ceux des finances, et depuis conferé au Conseil privé.

105. (F. 217^v-218^v). 102. De la collation des benefices le siege episcopal de Tournay vacant.

106. (F. 218^v-219). 103. Declaration du roy touchant les personnes qui peuvent estre pourveues d'estats au pays d'Haynaut.

107. (F. 219-220). 104. Si la coustume que pere et mere succedent a leurs anfans morts sans hoirs a lieu aux ayeuls et ayeules au defaut du pere et mere.

108. (F. 220^v-221). 105. Ordonnance des consaux que les marchans vendans materiaux servans a edifices ont action contre ceux aux

edifices desquels ils sont employez, ny plus ny moins que les bricque-teurs par ordonnance particuliere.

109. (F. 221-221^v). 106. Extraict du registre aux privileges de la ville de Lille marqué N. fol. 158.

Le feuillet 222 est blanc.

110. (F. 223-224). Table des articles contenus dans l'adjonction aux quatre centuries d'arrests de M^r du Fief.

111. (F. 225-225^v). Memoires des arrests et revisions du Grand Conseil de Malines; opinions diverses des S^{rs} conseillers, leurs raisons et fondemens sur lesquels ils ont decidé lesdits arrests, et revisions, receuillies par Monsieur du Fief. Adjonction aux quatre centuries. Article 1. Appel. Ancienne deposition d'aucuns coutumiers par laquelle ils attestent ors qu'un appel ne soit relevé endans les jours a ce ordonnez que neantmoins les juges appelez ne peuvent executer leur sentence, n'est que l'appel soit declaré desert par le juge ad quem.

112. (F. 225^v-226). 2. Archidiaque. Ancienne sentence par laquelle est ordonné qu'un archidiaque créé par l'evesque doit avoir stallum in choro, ores qu'il ne soit chanoine.

113. (F. 226^v-227). 3. Arrester. Si quelque deputé d'une province de ces pays vers Son Altesse a Bruxelles y est arretable pour sa debte particuliere.

114. (F. 227-227^v). 4. Arrest ou sentence. Sentence de Messieurs du Conseil en Flandre par laquelle a esté decidé les sentences des eschevins avec resolution des prevost et jurez reparables estre executoires nonobstant les reliefs d'appel obtenues a Malines avec clause d'estat.

115. (F. 227^v-228). 5. Excedens. Addition au titre d'anticipation de l'article 5 de la 3^e centurie comme s'ensuit d'entre le prince de Ligne et le seigneur fiscal pour confiscation.

116. (F. 228). 5 [bis]. Communion. Bagues et joiaux donnez en congratulation de mariage ne tombent en communion.

117. (F. 228^v). Crimes. 6. Si les armoiries des personnes condamnées pour crimes de leze-majesté doivent paroître en publicque.

118. (F. 229-229^v). 7. Si le juge d'Eglise ou le lay doit connoître des crimes des ecclesiastiques, et sur le fait de Jean Bave a Lillé.

119. (F. 229^v). 8. Crime de leze-majesté, cas notable de vie.

120. (F. 229^v-230). 9. Disme de colsats. La disme de colsats et navettes se doit payer aux ecclesiastiques.

121. (F. 230-231^v). 10. De la subjection des ecclesiastiques aux ordonnances politiques des justiciers lays.

122. (F. 231^v-233^v). 11. Si quelque bien immeuble estant legaté a main morte peut estre vendu et le prix converti au profit d'icelle, ores que le testateur ait defendu de le vendre.

123. (F. 233^v). 12. Légitimation. Si les parens n'ayan consentis a la legitimation de leurs enfans naturels peuvent succeder ab intestat aux mesmes enfans.

124. (F. 234). 13. Serment. Si un deffendeur offrant prouver son exception est obligé de faire le serment a lui deferé.

125. (F. 234-234^v). 14. Statut. Princeps concedens aliquibus facultatem condendi statuta non intelligitur concessisse contra seipsum.

126. (F. 234^v). 15. Testament. Si le survivant des deux conjoints peut revocquer un testament naturel pour sa part.

127. (F. 235-237). 16. Vente. De la resolution du Grand Conseil de rescindenda venditione suivant la loy 2. cod. lib. 4. tit. 44. laquelle est enregistrée derriere les ordonnances d'iceluy.

Le feuillet 238 est blanc.

128. (F. 239-253^v). Table generale des articles contenus dans les quatre centuries d'arrêts de M^r Nicolas du Fief avec adjonction mis selon l'ordre alphabetique.

Papier; 253 feuillets, plus deux de garde; 0^m,325 × 0^m,210; XVII^e siècle. Sur le premier feuillet de garde se trouve l'ex-libris de Sir Thomas Phillipps avec les cotes 2088 et 11.946. Ce volume a été acquis en 1888, à Cheltenham, pour 10 francs. Reliure, parchemin jaune; au dos, les titres suivants, écrits à l'encre: *Du Fief Centu[rie] 4 et Privilegia archiepiscoporum de Tournay.*

2847. (21284, 21285, 21283). — CAROLUS DE MEAN. *Varia consilia.* En trois volumes (1).

PREMIER VOLUME (n^o 21284). Il renferme les consultations 1-317.

DEUXIÈME VOLUME (n^o 21285). Contient les avis n^o 317 (suite)-548.

TROISIÈME VOLUME (n^o 21283). Avec les n^{os} 548 (suite)-768.

Papier; 348, 452 et 483 feuillets; 0^m,295 × 0^m,19; XVII^e siècle. Demi-reliure moderne, dos et coin en peau de truie.

2848. (II. 457). — CUVELIER. Arrêts (2).

1. (F. 1-23). Table des matières contenues en ce livre.

2. (F. 24). Notes sur le grand Conseil de Malines.

3. (F. 25-386). Arrêts rendus au grand Conseil de Malines recueillis par Monsieur CUVELIER, Conseiller au dit grand Conseil.

Collection de 435 arrêts (3).

(1) Voir J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 191-94; POLAIN, *Notice sur Charles de Méan jurisconsulte liégeois* dans BULLETINS DE L'ACADÉMIE ROYALE, t. XVIII, 2^e partie, 1851, p. 208-13.

(2) Pierre Cuvelier fut conseiller de 1612 à 1628. Cf. l'histoire du Grand Conseil par Foppens, manuscrit de la Bibliothèque royale n^o 9938-40, f. 168.

(3) Ces arrêts ont été imprimés en un autre ordre et avec quelques variantes de rédaction dans les *Arrêts du Conseil souverain de Malines*, Lille, 1773, t. II, 1774, *Arrêts du grand Conseil de Sa Majesté recueillis par MM. CUVELIER et DE GRISPERE*. Dans cette publication, ceux de Cuvelier sont au nombre de 386.

Papier; 386 feuillets; 0^m,321 × 0^m,215; XVII^e siècle. Sur le premier feuillet de garde, il y a la note : *Emi in auctione D. D' Orto et dicitur originale; alii dicunt quod originale sit in Bibliotheca Magni Consilii. Bruggeman*. En février 1882, ce volume a été acquis à une vente chez M. Bluff pour fr. 6,60 (1). Reliure du XVII^e siècle, veau.

2849. (21742, 21743, 21744). — BALTHAZARUS MERTENS. *Digesta belgica cum observationibus ad usum fori brabantini*. En trois volumes.

TOME PREMIER (n^o 21742).

1. (F. 1-2). TITRE. *Brevis omnium titulorum iuris civilis expositio sive paratitla ad usum fori brabantini auctore consultissimo domino BALTHAZARO MERTENS cum additionibus consultissimi Domini GODEFRIDI DOMINICI VAN VEEN*.

2. (F. 3-4). *Liber prodromus (sic)*.

Les feuillets 5-10^v sont blancs.

3. (F. 11-564^v). *Digestorum liber primus ad librum 32*.

Dans le deuxième volume (n^o 21743), il y a *liber 33-41*, et le troisième renferme les *libri 42-50*.

Papier; 567, 440 et 416 feuillets; 0^m,322 × 0^m,194; XVIII^e siècle. Ces volumes proviennent de la vente des livres de Th. de Jonghe, dont l'ex-libris armorié et imprimé se trouve sur les plats intérieurs des deux premiers volumes. Reliure veau raciné; au dos, le titre doré : *Digesta belgica, tom. I, II, III*.

2850. (21746, 21747, 21748, 21749). — BALTHAZAR MERTENS. *Ius civile Brabantinorum iuxta ordinem codicis Iustinianaei cum observationibus ad usum fori, cum additionibus consultissimi Domini GODEFRIDI DOMINICI VAN VEEN*. En quatre volumes.

TOME PREMIER (n^o 21746).

1. (F. 1-2). Titres.

2. (F. 3-4). Praefatio.

3. (F. 5-110). *Chronologia belgica ab imperatoribus Romanis*.

Les feuillets 111-126 sont blancs.

4. (F. 127-155). *Chronologia belgica a regibus Austriae Brabantiae dominis*.

Les feuillets 155^v-167^v sont blancs.

5. (F. 168-176^v). Praefationes codicis tres.

6. (F. 177-412). [Observationes in librum primum codicis ad ritum fori Brabantini].

Dans le tome deuxième (n^o 21747) sont les *Observationes in librum 2 codicis ad ritum fori Brabantini*. Le tome troisième (n^o 21748) renferme les *Observationes in librum tertium codicis ad usum fori*

(1) Du 9-24 février, n^o 1247 du catalogue.

Brabantini, et le tome quatrième (n° 21749) les *Observationes in librum quartum codicis ad usum fori Brabantini*.

Papier; 412, 260, 330 et 389 feuillets; 0^m,321 × 0^m,196; XVIII^e siècle (1706-1709), car on lit, t. I (n° 21747), f. 2: 30 octob. 1706 *inceptae observationes in lib. 2. cod.*, t. III (n° 21748), f. 3: 7 novemb. 1707 *inceptae observationes sequentes*, et t. IV (n° 21749), f. 2: 3 novemb. 1709. Ancienne pagination, pp. 33-435, 436-897, 898-1356, 1357-1928. Ces volumes proviennent de la vente des livres de M. Th. de Jonghe dont l'ex-libris armorié et imprimé se trouve sur le premier plat intérieur de chacun des volumes. Reliure du XVIII^e siècle, veau raciné; au dos le titre doré: *Codex belgicus, tom. I, II, III, IV*.

2851. (20274). — Z. B. VAN ESPEN. *Motiva iuris*.

1. (F. 1-2^v). *Libellus gravaminum pro consultissimo Domino Theodoro Leonardo Streithagen huius universitatis promotore contra cl. dominum Zegerum Bernardum van Espen*.

Les feuillets 3 et 4 sont blancs.

2. (F. 5-80^v). *Motivum iuris pro clarissimo domino Z. B. van Espen contra consultissimum D. Streithagen*.

3. (F. 81). Autorisation de "triplique", donnée par le vice-recteur de l'Université BART. HENDRICKX à L. Streithagen.

Papier; 81 feuillets; 0^m,317 × 0^m,193; XVIII^e siècle. Cartonnage.

2852. (12749). — PROCÈS DE VAN ESPEN.

Raisons et moies ultérieurs de defense deduits en conformite de la depeche roiale de S. M. J. et C. donnée à Vienne le 29 décembre dernier et des ordres de son Altesse Serenissime donnes à Bruxelles le 31 janvier, de le presente annee 1726 au suiet de l'Ordonnance du conseil d'Etat du 12 septembre 1725 pour messire Zeger Bernard van Espen né Brabançon, professeur des SS. Canons et docteurs és droits dans l'Université de Louvain.

Papier; 66 feuillets; 0^m,322 × 0^m,21; XVIII^e siècle. Sur le premier plat intérieur l'ex-libris de Le Candele. Cartonnage.

2853. (II. 672). — J. COREMANS. *Deductie van recht en feyt voor Martinus De Wandeleer gevangene op 't Treurenberg*.

Papier; 146 feuillets; 0^m,306 × 0^m,20; XVIII^e siècle (1742), car on lit, f. 1: *Judicatum voor den Gevangene 26 9^{bris} 1742. Sub van Cutshem*. Cartonnage.

2854. (12642). — CHRISTOPHE ROBERT (1). Reponse aux propositions lui faites de la part du Gouvernement general des Pais-Bas sur le pouvoir des Princes à l'égard des empêchements dirimant le Mariage.

(1) Docteur et professeur primaire en Droit dans l'Université de Louvain.

Papier; 17 feuillets; 0^m,325 × 0^m,205; XVIII^e siècle (1745), car on lit, f. 17 : *Delibere à Louvain le 25 janvier 1745, signé Christophe Robert, Docteur professeur primaire en droit dans l'Université de Louvain. Demi-reliure moderne.*

2855 (II. 455). — J. B. CHARLIER. Recueil d'arrêts (1). En français et en flamand.

1. (F. 1-15^v). Andreas De Coster ingesetenen van S^t Jooris tegen S^r Guillielmus De Coster Lieutenant van de vrye wouden van Meerdael, Molendael ende Heverlé.

2. (F. 16-19^v). Messire Gommaire Cornet de Grez contre la dame Elisabeth Marie Barbe d'Hemptinne douairière du vicomte de Roest d'Alkemade.

3. (F. 20-21^v). Le S^r Albert Claude de Pasteels premier Lieutenant au regiment de S. A. Mgr le Duc Charles de Toscane contre le S^r Aublus major résident en la ville de Mons.

4. (F. 22-23^v). D'Heer Carolus-Josephus Dirix tegen D'Heer De Mesemaeres d'Oudenhoven hoofddrossaert van den lande ende herzogdommet van Aerschot.

5. (F. 24-34). Jouffrouwen M. H. de l'Escaille ende M. T. Loyaerts oversten ofte regenten van het begynhof van Thienen tegen den eerwaardigen heere Prelate van Villers.

6. (F. 35-40). S^r Guillielmus van Rengé ingesetenen der hoofdstadt Loven tegen die heeren Borgemeester, Schepenen ende Raedt der selve stadt.

7. (F. 41-46). J. F. van den Bosch meester smoutslaeger binnen de stadt Loven tegen Peeter Thielens pachter van haere majesteyts Lepelrecht.

8. (F. 47-54^v). Die Dekens ende supposten van het groot ambacht tot Loven tegen Jean-François Campy ingesetenen borger der selve stadt.

9. (F. 55-68). Antoine-Joseph Ruttenberg contre la Dame Baronne douairière de Celles.

10. (F. 69-78). Jouffrouw Joanna Maria Theresia Barré weduwe van heer ende meester Gerardus Joris tegen die heeren S^{ti} Peeteri mannen der seven adelycken geslachten der hoofdstadt Loven.

11. (F. 79-97^v). Le seigneur prince de Chimay contre l'avocat Nicolas De Beelen d'Overhem.

Le feuillet 98 est blanc.

12. (F. 99-103^v). Monsieur Charles Constantin d'Hartopp, général de bataille au service de S. M. résidant à Bruxelles, contre l'avocat Thielens, exécuteur testamentaire de feu le général major Charles Constantin d'Hartopp.

(1) Au sujet de J. B. Charlier, conseiller au Conseil de Brabant, voir J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, pp. 413 et 440.

13. (F. 104-105). Frédéric, prince régnant de Salm Kyrbourg, baron de Leuze et d'Overisque contre le Sr Théodore-François Sironval négociant à Bruxelles.

14. (F. 106-109). Cornelis van Steenbeeck, ingesetenen der stad Brusselle tegen Joannes Iosephus De Wever meester Broodmaecker binnen de selve stad.

Les feuillets 109^v-110^v sont blancs.

15. (F. 111-115). Les sieurs de la Haye négociants à Bruxelles contre Claude Jacques Fremin.

16. (F. 116-117^v). Adriaen Soentiens ingesetene der Stad Brussel tegen d'Heer Heylen ingesetene van Lichtaert.

17. (F. 118-121^v). Den eerw. heere Joannes Adrianus Haengraef pastor van Hoevene ende Eindhoven tegen syne hooghw. den heere Prince van Salm Salm.

18. (F. 122-125). Jean François Wayez, habitant d'Ophain contre Jean Lever, Ecossois, habitant de Bruxelles.

19. (F. 126-131). Heer ende meester Petrus Antonius Groeninckx, licensiaat in de medecyne, tegen d'Heer van Schelle.

20. (F. 132-134). Le sieur André Hickay, bourgeois de Bruxelles, contre le sieur Emanuel de Franquen, ci-devant capitaine au service de feu S. M.

21. (F. 135-136^v). Den heere Philippi de Lepoly, greffier van de schipvaart der stad Loven tegen de weduwe Philip De Bruyn.

22. (F. 137-149^v). Joannes Pauwels van Stekelghem tegen den heere de Vicq heere van Cumplich, Erembodegem, etc.

Le feuillet 150 est blanc.

23. (F. 151-158). Sieur Englebert Maghe de Gosselies contre le sieur Dieudonné Lamquet, de Fleurus.

24. (F. 159-160^v). D'heeren Jan ende Pieter De Loose negotianten te Gendt tegen Sr Jacobus Oomen.

25. (F. 161-162^v). Judocus De Smet tegen Joannes Jacobus de Ceuster.

26. (F. 163-165^v). Les habitans de Pussenhoven contre le Révérend abbé de Saint-Laurent.

Le feuillet 166 est blanc.

27. (F. 167-168^v). Antonius van den Broeck tegen Maria Anna van den Broeck.

28. (F. 169-170^v). Marie-Agnès Pierson contre la veuve du notaire Bouvier.

29. (F. 171-172^v). Peeter Janssens ende consorts tegen Jacobus Tack.

30. (F. 173-174^v). Les sieurs Courteaux et consors à Bruxelles contre le sieur J. B. Benoit de Cock.

31. (F. 175-176^v). Les sieurs Briant et Lambot, commissionnaires à Bruxelles contre le S^r Fremin et les créanciers de la veuve Grand-Jacques.

32. (F. 177-179^v). Jean-Pierre Malréchauffé, de Fleurus contre Augustin Grosjean et consorts.

33. (F. 180-181). Jouffrouw Catharine Peeters tegen Maria Catharina van Weverenbergh.

34. (F. 182-193). Messire Charles Alexandre François de Blanc-kaert contre Messire Clément Lothaire baron de Furstenberg.

35. (F. 194-216^v). La dame comtesse douairière de Limminghe et de Neuchapelle contre les mayeurs, échevins et communauté de Grez. — La même contre la veuve de Jean François Crèveœur.

36. (F. 217-224). Den heere hertogh van Arenbergh tegen die heeren Borgemeesteren, schepenen ende raedt der stadt Loven. — Syne hoegheyte den hertogh van Arenbergh tegen M^{her} Joannes Anthonius grave van der Noot.

37. (225-229^v). Den Eerweerden heere Joannes Franciscus Staes, pastoor van den grooten beggynhove binnen de stadt Loven, tegen Lucas De Winter.

38. (F. 230-232). Den licentiaet in beyde de rechten C. L. J. Diria tegen den advocaet Ponthieure de Berlaere.

39. (F. 233-241). La dame Colette Heye, veuve de feu le S^r Joseph Joris contre la dame Henriette de L'Escailles, épouse de messire François-Anselme de Kulberg.

40. (F. 242-248^v). D'Heer Franciscus van Cutshem tegen den heer marquis van Wommel.

41. (F. 249-252). Le procureur De Vleminck contre l'avocat Henry et l'avocat Van der Hoop.

42. (F. 253-257). G. Beckx, G. H. van den Berck et P. Thielens te Loven tegen den heere Borgemeester der selve stadt.

43. (F. 258-258^v). Van Nerum tegen de beggyne Collard.

44. (F. 259-259^v). Le S^r J. Nillis à Bruxelles contre le sieur J. J. van Winghen de la même ville.

Le feuillet 260 est blanc.

45. (F. 261-263^v). Le S^r François-Joseph van den Clooster, banquier à Bruxelles contre le lord Beauclercq duc d'Albans.

Le feuillet 264 est blanc.

46. (F. 265-268). Le S^r J. F. De Hondt, négociant à Bruxelles, contre la dame comtesse de Wargemont.

47. (F. 269-275^v). Den heere J. F. Otterdycke, onderpastoor te Meerhout, tegen den notaris Theunissen.

48. (F. 276-277^v). Le S^r J. J. Gendebien, chef officier de Lummen, contre les SS^{rs} G. Mommens, H. van de Zande et B. Verhulst à Bruxelles.

49. (F. 278-280^v). S. H. den hertogh van Arembergh tegen sieur Lucas De Winter.

Le feuillet 281 est blanc.

50. (F. 282-283). Die dekenen van het Broodmaeckers ambacht binnen Brusselle tegen die dekenen van het Meerschlieden ambacht.

51. (F. 284-285). Dominicus Mertens ingesetenen van Londerzeel tegen Anna Rombouts.

52. (F. 286-287). Louis-Joseph, Jean-Baptiste, Joseph et Madeleine Popelaire négociants à Bruxelles contre la veuve de l'avocat Fortamps.

53. (F. 288-290). Anne-Françoise Brenard contre Jean-Joseph Brenard.

54. (F. 291-295^v). Le S^r Antoine-Joseph Fastré, prêtre, contre le S^r Pierre-François Delannois, curé d'Opprebais.

55. (F. 296-299). Le S^r Antoine d'Auchapt contre le S^r François Sermeus, négociant à Bruxelles.

56. (F. 300-301^v). Jan-François Wolffs, innegesetenen der stadt Loven, tegen d'heer G. Leunckens.

Le feuillet 302 est blanc.

57. (F. 303-304^v). Gerardus Versluysen molder tot Diest tegen die wetheeren van Diest.

58. (F. 305-310). Le S^r Jean-Joseph Moretus et coïntéressés à Anvers contre la justice de la ville de Herve.

59. (F. 311-313^v). Den heer Chevalier d'Argent tegen S^r J. H. C. De Latine.

60. (F. 314-321). D'heer Carolus Josephus Boogaerts ingesetenen der stadt Antwerpen, tegen den heere Raedt ende procureur generael van Brabant.

Les feuillets 321^v-322^v sont blancs.

61. (323-325). D'heer J. F. van Hoorebeke ingesetenen der stadt Antwerpen tegen L. Montoyer architecte de leurs Altesses royales.

62. (F. 326-327). Le S^r Olivier Plunkett de Bruxelles contre le S^r Gillýns.

63. (F. 328-333^v). François Wadeleux collecteur moderne de la communauté de Boland contre le S^r Guillaume De Gueldre.

64. (F. 334-336). Les curateurs et sindics de la créance de feu le trésorier Charliers contre les héritiers de Monsieur Jean-Baptiste van Schoor.

65. (F. 337-337^v). Simon Willems contre Henri Tombeur.

66. (F. 338-341^v). N. Adler résidanct à Paris contre Messieurs Frédéric Romberg et fils, négociants à Bruxelles.

67. (F. 342-343). Les députés et maitres des métiers de la ville de Jodoigne contre Jean-Baptiste Renard.

68. (F. 344-349). Den eerweerden heere Joannes Franciscus

Willems ingesetenen der stadt Antwerpen tegen Gabriel Laurentius Kemp.

69. (F. 350-351^v). Die heeren J. T. en R. R. der stadt Brussele tegen sieur Bartholomeus Ericka, meester molder tot Scharebeeck.

70. (F. 352-353). De heeren tresoriers ende Rentmeesters der stadt Brussel tegen S^r Ericka molder tot Creynhem.

71. (F. 354-355). Joseph Lequime contre le procureur J. B. Donroy.

72. (F. 356-360^v). P. M. J. Michel, Loven, tegen Josephus Lequime, maeckelaer binnen Brussel.

73. (F. 361-365^v). Joanna van Doorslaer tegen Jan t'Sas.

Le feuillet 366 est blanc.

74. (F. 367-369^v). Léopold-Joseph Cocquarède, marchand à Bruxelles, contre Madame la Comtesse de Wargimont et Monsieur Jean-Baptiste Cogels.

75. (F. 370-371^v). Hendrick Verheyden inwoonder van Lubbeek tegen den eerw. heere abt van de abdye van Perck.

76. (F. 372-373). Jean-Toussaint Moreau contre André Hallet.

77. (F. 374-375^v). Le révérend abbé de Lobbes contre Jean-Joseph Le Febvre.

78. (F. 376-376^v). Jean-Baptiste Gillard contre ceux de la communauté de Nethen.

Le feuillet 377 est blanc.

79. (F. 378-383). Requête de Jacques André Du Bois.

80. (F. 384-386^v). Notes diverses.

Papier; 386 feuillets, plus quatre feuillets blancs en tête et six à la fin du volume; 0^m,325 × 0^m,189; XVIII^e siècle (1771-1795). Sur le premier plat intérieur, l'ex-libris gravé de la *Bibliothèque E. L. De Roovere de Roosemersch, membre de l'Institut historique de France et de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et de commerce de France*. Ce volume a été acquis à la vente du 9-24 février 1882, chez M. Bluff, à Bruxelles (n^o 1749 du catalogue), pour fr. 14,30. Demi-reliure; au dos, le titre doré : *Recueil d'arrêts par la Cour. J. B. Charlier*.

2856. (21711). — J. B. CHARLIER. De iure bastardorum (1).

1. (F. 1). Note de TH. DE JONGHE sur ce manuscrit.

Les feuillets 1^v-2^v sont blancs.

2. (F. 3-72). Disquisitio de iure bastardorum, id est quomodo et quatenus Bastardi succedunt et vicissim eis succedatur tum de iure civili romanorum, tum etiam de iure civili municipali, moresque Brabantiae et vicinarum ditionum praesertim ex Diplomate et privilegio Ducis Henrici II et Henrici III filii eius primogeniti anni 1247. Item de libera bastardorum testandi facultate eisdem tam iure communi quam praefato Privilegio asserta.

(1) Au sujet de J. B. Charlier, voir J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, pp. 413 et 440.

Papier; 72 feuillets, plus quatre feuillets blancs à la fin du volume; 0^m,186 × 0^m,151; XVIII^e siècle. F. 5, une vignette représentant un singe avec son petit, exécutée par Charles-François de Paule Charlier, fils de l'auteur. Ce volume a été acquis à la vente des livres de Théodore de Jonghe, pour fr. 3,08; il porte au premier plat intérieur l'ex-libris armorié de cette bibliothèque. Demi-reliure; tranche jaune.

2857. (21448). — F. DE GRYSPERRE. *Miscellanea iuris* (1).

1. (F. 1-206). F. DE GRYSPERRE. *Miscellanea iuris*.

Les feuillets 206^v-207^v sont blancs.

2. (F. 208-209). Requête de BAUDOIN THUYS.

3. (F. 210-261). Sententie libellé waerby aan de schippers van Oostende is gheacordeert dat liberen deurvaert door de stad van Brugge.

4. (F. 262-265^v). F. DE GRYSPERRE. Reflexions ultérieures pour messire François-Guillaume, vicomte de Patin, rescribent, contre Pierre Maskens, maître sellier, à Bruxelles.

Les feuillets 266-267 sont blancs.

5. (F. 268-277). F. DE GRYSPERRE. Avertissement pour Messire François-Guillaume vicomte de Patyn, trésorier de l'ordre de la toison d'or, rescribent, contre Pierre Maskens, maître sellier à Bruxelles, suppliant par requête du 26 mars 1753.

6. (F. 278-281). C. J. CAILLOUX. Solutions ultérieures pour messire Charles-Joseph de Lalaing, comte de Tildoneq, impetrant de lettres de revision contre Messire Maximilien-Joseph, comte de Lalaing, ajourné.

7. (F. 282-287). J. A. WOUMAN. Memorie voor Francois de Lannoy ende Isabella syne huijsvrouw tegens Cornelis van der Jeught.

8. (F. 288-288^v). BASILIUS VAN ABEELE. Aen joncker Thomas de Grysperre.

9. (F. 289-290). Jugement de JEAN-FRANÇOIS BLANCKAERT, juge-délégué à Nieuport, en cause de Basile van den Abeele.

Les feuillets 290^v-291^v sont blancs.

10. (F. 292-294). Deux autres pièces signées DE RIJCKE relatives à la même affaire.

Les feuillets 294^v-295^v sont blancs.

11. (F. 296-298^v). Additions aux ordonnances du Grand Conseil.

Papier; 298 feuillets; 0^m,33 × 0^m,202; XVIII^e siècle. Reliure moderne, vélin.

2858. (II. 571). — LÉON-JEAN DE PAPE. Remarques sur les Joyeuses Entrées (2).

(1) François de Grysperre était membre du Conseil privé.

(2) Cet ouvrage a été imprimé en 1790.

Ce volume se compose de deux copies incomplètes de ces Remarques. Elles commencent toutes deux à l'article 51.

Papier; 110 feuillets; 0^m,392 × 0^m,26; XVIII^e siècle. Ce volume fut acquis en décembre 1882, en don des héritiers de M. de Biefve, artiste-peintre. Demi-reliure moderne.

2859. (14296). — IUDOCUS LE PLAT. De conventu Emsano.

Papier; 4 feuillets; 0^m,221 × 0^m,18; XVIII^e siècle. Cartonnage (1).

2860. (II. 2913). — BARTHÉLEMY FAVECHAMPS (2). Style de procéder au pays de Liège.

1. (F. 1). Titre et note de F. HENAUX sur ce volume (3).

2. (F. 1^v-17). De forma procedendi coram officiali leodiensi. Les feuillets 17^v-21 sont blancs.

3. (F. 21^v-69^v). Style et manière de proceder par devant les echevins de Liège avec différentes formes d'ajournemens.

Papier; 69 feuillets, plus sept feuillets blancs à la fin du volume; 0^m,298 × 0^m,182; XVIII^e siècle (1787) car on lit cette date sur le premier feuillet. Ce volume provient d'une vente chez M. Fiévez à Bruxelles 12 mai 1902 (n° 855 du catalogue), il a été acquis pour fr. 9,90. Cartonnage.

2861. (15407). — DE FIERLANT. Observations sur la torture (4).

Papier; 22 feuillets, plus six de garde à la fin; 0^m,327 × 0^m,204; XVIII^e siècle. Ce volume provient de la bibliothèque de Ch. van Hulthem (5). Cartonnage.

2862. (15406). — DE FIERLANT. Mémoire sur la torture.

1. (F. 1). TITRE. Mémoire sur la torture présenté au gouvernement des Pays Bas autrichiens en 1778, par M^r DE F. (6).

2. (F. 1^v). Avertissement.

3. (F. 2-32^v). Observations sur la torture.

4. (F. 35-37^v). Notes.

Papier; 37 feuillets, plus deux de garde en tête et deux à la fin du volume; 0^m,201 × 0^m,154; XVIII^e siècle (1778), car on trouve cette date f. 1 et f. 37^v. Sur le second feuillet de garde en tête du volume, il y a la note: *Ex libris J. B. J. Crabeels in. lic.* Ce volume provient de la bibliothèque de C. van Hulthem dont il y a l'ex-

(1) Cf. sur ce volume, J. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 330.

(2) Avocat à la Cour épiscopale de Liège, 1787.

(3) Voici cette note: "On rencontrerait difficilement sur ce sujet un travail mieux fait, plus exact."

(4) Cf. le volume suivant n° 15406.

(5) Voir *Bibliotheca Hulthemiana*, p. 26, n° 112.

(6) Au verso du premier feuillet de garde, il y a la note: *Nota. L'auteur de ce memoire est Monsieur De Fierlant président au Grand Conseil seant à Malines.* Cf. J. BRITZ, *op. cit.*, t. I, pp. 392-93.

libris sur le premier plat intérieur (1). Reliure du XVIII^e siècle, veau fauve; tranche rouge (2).

2863. (II. 2061). — SUR LA TORTURE.

1. (F. 1-25^v). Observations sur la torture.
2. (F. 26-27). Hoe ten pynbanck gedaen wort ende ten by syn van wie.
3. (F. 27^v-28^v). Confessio rei.
4. (F. 29-30). Hoe ter pynbanck gedaen wort ende ten by syn van wie.

Suit un exemplaire imprimé du décret du Conseil de Flandre, concernant la torture, 18 mars 1784.

Papier; 30 feuillets; 0^m,315 × 0^m,20; XVIII^e siècle. Ce volume a été donné à la Bibliothèque royale par M. H. Hosdey, conservateur-adjoint à la section des manuscrits. Demi-reliure moderne; dos et coins en parchemin.

2864. (II. 1740). — MÉMOIRE SUR LA QUESTION.

Où l'on examine s'il convient d'en continuer l'usage ou de l'abolir.

Papier; 29 feuillets; 0^m,233 × 0^m,189; XVIII^e siècle. Reliure moderne, parchemin.

2865. (II. 108). — MELCHIOR DE VILLEGAS PELLENBERG. Réquisitoire.

1. (F. 1-81^v). Acte d'accusation dans le procès de J. F. Verbesselt, Corneille van Roosenbroeck, Henri Deroy, Guillaume-Michel Scheys, Benoit van Campenhout, Joseph Devos, Pierre van Itterbeek, J.-B. Caethals, J.-B. van Ophaelen, Anne vander Velde, Bart Deroy, Elisabeth van de Poel, Elisabeth Mesmaeker, Anne-Catherine van Ophaelen, condamnés à Bruxelles le 30 avril 1808.

2. (F. 81^v-82). Procès-verbal de transfert de prison d'Henry Deroy.

3. (F. 83-85^v). Notes sur le précédent procès.

Papier; 85 feuillets, plus six feuillets en blanc au commencement et seize à la fin du volume; 0^m,321 × 0^m,195; XIX^e siècle (1807). F. 1, on lit la note : *A Henry Deroy 1807*. Ce volume a été acquis à une vente chez Bluff, le 14 novembre 1873, pour fr. 3,90 (3). Demi-reliure; au dos, le titre *Henri Deroy*.

2866. (II. 583). — A. DE ROBAULX DE SOUMOY. Notes de jurisprudence militaire (4).

1. (F. 1-160). Notes et documents concernant la justice et les tribunaux militaires.

Beaucoup de pièces imprimées, extraits de séance de la Chambre

(1) Cf. *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, manuscrits, p. 26, n^o 111.

(2) Au sujet de ce manuscrit, voir J. Bartz, *Mémoire sur l'ancien droit belge*; pp. 390 et 393.

(3) N^o 385 du catalogue.

(4) Voir, au sujet de cet auteur, *Bibliographie nationale*, t. I, p. 514-15.

des Représentants, rapports de députés, extraits de la *Belgique judiciaire*, extraits du code pénal militaire.

En manuscrit :

a) (F. 1). Notes sur les visites domiciliaires faites par les auditeurs militaires.

b) (F. 30-41). Observations sur le projet de loi présenté par M. Orts à la Chambre des Représentants touchant la compétence des tribunaux militaires.

c) (F. 68-69). Lettre du général BRIALMONT, 30 mars 1865.

d) (F. 71-72). Lettres du procureur-général JURION du Grand-Duché de Luxembourg, 10 mai 1865 et 7 mars 1866.

e) (F. 76-81). Projet de code militaire.

f) (F. 85-100). Lettre d'A. DE ROBAULX DE SOUMOY au Ministre de la guerre, 25 septembre 1871.

g) (F. 100-119^v). Notes diverses.

h) (F. 120-155). Conclusions pour l'affaire Jean Petit, ancien directeur de théâtre à Liège.

2. (F. 161-205). Traitements des auditeurs militaires.

Parmi les imprimés, une pétition sur ce sujet à la Chambre des Représentants et des extraits de l'*Étoile belge*, 4 janvier 1863, et du *Journal de Bruges*, 7 janvier 1863.

Puis, en manuscrit, un mémoire sur le traitement des auditeurs militaires.

3. (F. 206-367). Causes militaires.

a) (F. 206-223). Notes confidentielles sur les accidents qui ont signalé la marche du 3^e régiment de chasseurs à pied, le 7 juillet 1853.

b) (F. 224-233). Affaire François Abel, à Diest.

c) (F. 234-257^v). Affaires diverses. — A remarquer f. 252-252^v, une lettre de BRIALMONT, 27 avril 1865.

d) (F. 258-285). Affaire Louis Cammelbeek, lieutenant au 6^e régiment d'artillerie.

e) (F. 286-324). Désertions d'officiers.

f) (F. 328-332). A. DE ROBAULX DE SOUMOY. Mémoire sur la jurisprudence militaire.

g) (F. 333-359). Révolte à Vilvorde, juillet 1874.

Parmi les imprimés de cette partie du volume, il y a une *Ordonnance de la ville de Bruxelles sur la police de la voirie* et le n^o 192, 13 septembre 1874, de la *Belgique militaire*.

4. (F. 368-368^v). Arrêté royal du 22 novembre 1853 portant nouvelle fixation des allocations des miliciens.

Puis un exemplaire autographié des *Atributions de l'autorité militaire territoriale*, des *Recherches sur les pensions des officiers* par le capitaine du génie LIAGRE et de l'ordre du jour du ministre de la

guerre B^{on} CHAZAL, 28 mai 1865, après la bataille de Tacambaro; ensuite un exemple imprimé (extrait d'un journal) des rapports du capitaine ÉD. PIERRON et du colonel F. POLIER sur le même combat.

5. (F. 403-406, 411-419^v). Conclusions en faveur de la validité du mariage de Mathieu Grosdos et de Louise Rogier.

6. (F. 407-410). Conclusions d'A. DE ROBAULX DE SOUMOY, substitut du procureur du Roi, dans l'affaire de Henri Holtz (délit de chasse, 9 et 10 novembre 1831), dans celle de J.-J. Randelet (rectification des actes de l'État civil), en 1832, et dans celle des héritiers Adam, usagers de la forêt de Freyr.

7. (F. 420-426^v). Conclusions d'A. DE ROBAULX DE SOUMOY dans l'affaire Jean-Nicolas Burnotte, 1834, et dans la demande de *Pro Deo* de Jeanne-Joseph Jacques plaidant en séparation contre son mari J.-F. Evrard.

8. (F. 431-431^v). Exploit d'huissier signifié par le C^{te} GEORGES DE BAILLET LATOUR à M. A. Nothomb, ministre de la justice, 1856.

Exemplaire autographié du *Tableau de l'emplacement des corps de l'armée en août 1853* et des nos des 5 et 6-7 mars de l'*Organe de Namur*.

Papier; 431 feuillets; 0^m,35 × 0^m,23 (dimensions moyennes); XIX^e siècle. Ce volume a été légué à la Bibliothèque royale de Belgique, le 5 mai 1883, par M. A.-L.-P. de Robaulx de Soumoy. Demi-reliure moderne.

2867. (II. 582). — A. DE ROBAULX DE SOUMOY. Notice historique sur les tribunaux militaires (1).

Papier; 65 feuillets; 0^m,36 × 0^m,23; XIX^e siècle. Ce volume a été légué par l'auteur à la Bibliothèque royale en mai 1883.

2868. (II. 20). — J. COPPÉ. Mémoire sur la réforme du code pénal militaire (2).

Papier; 20 feuillets; 0^m,244 × 0^m,18,4; XIX^e siècle (1843), car on lit, f. 20 : *Bruges, le 25 juillet 1843, F. Coppé auditeur militaire de la Province de la Flandre occidentale*. Sur le premier plat intérieur, une étiquette imprimée avec la note suivante : *Bibliothèque particulière de S. M. le roi Léopold I^{er}. Don fait à la Bibliothèque royale par S. A. R. le C^{te} de Flandre, 1870*. Reliure maroquin vert, filets d'or; dorure sur tranche.

2869. (5427-32). — DECISIONES IURIS.

1. (F. 1-126). Decisiones rote ab anno 1376 ad 1381 (3).

(1) Cette notice a d'abord paru dans la *Revue trimestrielle*, 1856, puis en volume tiré à part sous le titre *Étude historique sur les tribunaux militaires*. Bruxelles, Decq, 1857.

(2) Sur Jacques-Henri Chrétien Coppé, qui signe ce mémoire *auditeur militaire de la province de la Flandre occidentale*, voir *Bibliographie nationale*, 1886, t. I, p. 307. Ce mémoire a été publié à Bruges, chez Bogaert, 1843, in-18°.

(3) Dans l'introduction, il est dit que ces décisions ont été recueillies par *Wilhelmus Horborch Alamanus*, voir plus haut, p. 82, n. 2645 (11567).

2. (F. 127-183). [Decisiones iuris].
Les feuillets 183^v-184^v sont blancs.
3. (F. 185-274). [IACOBUS DE THERAMO]. Liber Belyal nuncupatus (1).
Les feuillets 274^v-275^v sont blancs.
4. (F. 276-321). Processus iudiciarius. *Inc.* In nomine trinitatis.....
Rex pacificus causa affectiva et finalis.
Le feuillet 321^v-322^v est blanc.
5. (F. 323-338). Formae interrogacionum et libellorum.
Les feuillets 338^v-342^v sont blancs.
6. (F. 343-366^v). Repetitio circa caput *cum contingat*.

Papier, aux filigranes de la tête de bœuf surmontée de la croix; 366 feuillets; XV^e siècle. La reliure veau raciné, dos à filets d'or et titre doré : *Decisiones regis*, tranche rouge, montre que ce volume provient de l'abbaye de Gembloux.

2870. (18394). — DIE KEYSERLICHEN RECHTE. En allemand.

Papier, au filigrane de la tête de bœuf surmontée d'une croix, avec un écusson triangulaire au bas; 111 feuillets; 0^m,311 × 0^m,208; XV^e siècle (1489), car on lit f. 111 : *Hic enden sich die keyserlichen rechte Beschriben zu Heyne (2) anno vero [XIV^e] lxxxviii uff montag nach palmarum*. F. 1, il y a cette note, de la main du B^{on} de Reiffenberg : *Acheté à Leipzig en octobre 1840, n^o 1863 du catalogue, fr. 21,65*. Demi-reliure moderne; dos en maroquin rouge, avec le titre doré, peu exact : *Das landt rechtbuch von Luxembourg*; en dessous, le monogramme couronné de Léopold I^{er}.

2871. (3580). — STYLE DE PROCÉDURE.

1. (F. 1^v). Table alphabétique des matières.
2. (F. 2-2^v). [Index] des pieches descriptures extraictes d'ung manuscript de Monsieur le Clerq.
3. (F. 3-17). Anciennes pieches et formulaires descriptures pratiques aux cours layes de la ville et balliaige de Tournay.
Les feuillets 17^v-25^v sont blancs.
4. (F. 26-115^v). Stil et manier de proceder.
Le feuillet 116 est blanc.
5. (F. 117-120). Aliqui termini qui de stilo curie episcopalis in praxi observantur.

Papier; 120 feuillets; 0^m,31 × 0^m,194; XVI^e siècle. F. 2, on lit : *Sum Constantini Willoqueau et Constantinus Willoqueau*. Reliure parchemin, fermoirs en cuir.

2872. (II. 170). — DÉCISIONS JURIDIQUES. En français (3).

1. (F. 1-1-, 3-3^v). Index.
2. (F. 2-2^v, 4-6). Notes diverses.

(1) Voir, au sujet de cet ouvrage, par exemple, BRUNET, *Manuel du libraire*, 5^e éd., t. V, p. 802.

(2) Près d'Erfurt.

(3) Extraits des registres de la cour féodale de Hainaut.

3. (F. 7-32). Matieres proprietaires, biens amortis ou dependans de fief.

4. (F. 32^v-42). Pour matieres de lienget, possesser fief a faute de relief et pour requez et services.

5. (F. 43-52^v). Tenure brisée, verguemanage et matieres dadven.

6. (F. 53-60^v). Relivrance de maisons tenues a viaige, prises de terre et apreciation de monnoie.

7. (F. 61-71). Purges d'homicides et d'enforchement de femmes,

8. (F. 72-76^v). Matieres de rescousse, mainmise, assault de maison et autres crimes et matieres d'injures.

9. (F. 77-82^v). Matieres de prisonniers requerans estre amenez en court ou poursuyts.

10. (F. 83^v-86^v). Matieres de fourjur.

11. (F. 87-91). Matieres d'appaulx particuliers.

12. (F. 92-98). Revalidation de lettres en habandon, en execution de jugemens ou sentences.

13. (F. 98^v-105^v). Pour avoir mainlevee de ses biens, faire loy cesser et separation de fief.

14. (F. 106^v-108). Atentas.

15. (F. 109-114^v). Records dhomes de fait de court et de mariaulles.

16. (F. 115-119). Appromiance de mort ou absen.

17. (F. 119^v-122^v). Pour faire cesser justice spirituelle.

18. (F. 123-132^v). Pour avoir triaiges hors main daultroy ou vidimus.

19. (F. 133-144). Doaires assennes, vefves a renoncher et dependance.

20. (F. 144^v-151^v). Matieres de testament.

21. (F. 152-193). Matieres par action personnelle.

Papier; 193 feuillets; 0^m,12 × 0^m,078; XVI^e siècle; signatures *A_r-Z_{iiii}*. Ce volume a été acquis en 1875, à la vente du 7-15 mai chez M. Bluff (n^o 253 du catalogue). Reliure du XVI^e siècle, ais de bois recouverts de veau estampé, fers dorés; traces de fermoirs.

2873. (3333-36). — ACTA RERUM PRIVATARUM in commitiis imperii Augustae anno MDL et LI^o. En allemand.

1. (F. 1-56). Archiepiscopus Treverensis nomine abbatis sancti Maximini contra gubernatores ducatus Luxemburgensis (1).

a) (F. 2-3^v, 5-9^v). Memoriale und Bericht für die Belangen der Ertzbischoffen und Churfürsten zu Trier.

b) (F. 4-4^v). Copie autentique de l'ordonnance de Son Excellence quant au serment de faire par ceulx que seront a l'advenir pourbeuz de quelque benefice ou office.

(1) Ce titre est de l'écriture de Viglius.

c) (F. 10-13). Bericht die Prelatur und Abbtay Sant Maximin belangendt.

d) (F. 14-23). [Lettre de Jean, archevêque de Trèves, 28 janvier 1551].

e) (F. 24-41^v). Antwort uff die supplication des hochwurdigsten in Gott vattern und Hern Herrn Iohansen ertzbischoff zu Trier, 12 ianuarii 1551.

Les feuillets 32 et 33 sont blancs.

f) (F. 34-45^v). Suplicksschrift des ertzbischoffen zu Trier, 14 februarii 1551.

Les feuillets 46-47^v sont blancs.

g) (F. 48-50^v). An President und Rathe zu Luxemburg, IOANNES LAUSMAN, 26 martii 1541. — Deux autres lettres du 14 janvier 1539 et du 30 mai 1541. En allemand.

h) (F. 51). An President und Rathe zu Luxemburg Io. BRENNER, 8 iunii 1541.

i) (F. 51^v-54). [Lettre de l'archevêque de Trèves, 27 octobre 1549]. En allemand.

k) (F. 54-55). In causa arresti pro monasterio S. Maximini.

l) (F. 55^v-56). [Epistola Iohannis (1), archiepiscopi Treverensis].

2. (F. 57-95). Allerhans Decreten uff die Ubergene Supplicationen in Reichs Rath. Lectum 8 februarii 1551.

3. (F. 96-102^v). [De la juridiction en Lorraine]. En allemand.

4. (F. 103-104). Lottringische Credenz. Lectum ultima decembris 1550. En allemand.

5. (F. 105-108). Relationen vor Lottringische Supplicacien.

6. (F. 109-118). Lottringische Vertrag.

Les feuillets 118^v-120^v sont blancs.

7. (F. 121-128^v). Antwort uff der Resolution der luttringische letzte Supplication.

8. (F. 129-142). Bedenckung uff der lottringische gesandten Venbungen und der Abbtissin zu Metz Supplication.

9. (F. 143-144^v). Dess Bishoff von Metz (2) contra die lottringische Kauffmans. Lectum ultima Decembris 1550.

10. (F. 145-157^v). Herzogs Otheinrichs Supplicationen.

11. (F. 158-160). Lectum 7 ianuarij 1551. [Supplication der Pfalzgräfen Friedrich, Wolffgang, und Iohannes.]

Les feuillets 160^v-161^v sont blancs.

12. (F. 162-166^v). Supplication des Meisters Teuyth Ordens zu Leiflandt.

(1) L'archevêque de Trèves, dont il est question dans ces pièces, est Jean von Isenburg (1547-1556).

(2) A savoir Robert de Lenoncourt.

Le feuillet 167 est blanc.

13. (F. 168-181). Supplication des Bisschoffs Hern von Bamberg (1). Lectum Augustae Vindelicorum, 14 decembris, 1550.

14. (F. 182-190). Christoff, Hertzog zu Wurtenburg. Bericht seins Vatters seelig Abgang. Lectum 28 ianuarii 1550.

15. (F. 191-349^v). Lectum 1^a augusti 1550. Heinrich der Junger hertzog zu Braunswig und Luxemburg.

Relativement à Henri de Brunswick, il y a toute une série d'avis et de pièces diverses datées depuis le 1^{er} août jusqu'au 18 octobre 1550.

Les feuillets 350-351^v sont blancs.

16. (F. 352-423). Schreiben Hertzog HEINRICH des Jungern zu Braunschweig und Lunenburg contra Burgermeister der Statt Braunschweig. Lectum Augustae 22 octobris 1550.

Les feuillets 423-424 sont blancs.

17. (F. 425-430). Lectum 8 novembris 1550. Copie eines Schreibens CHRISTOFF edler her zu Warberg.

Le feuillet 431 est blanc.

18. (F. 432-447). Lectum 15 novembris 1550. Supplication schriffte der Hern und Adell der Statt Braunschweig uff die Uebergeben des Abbts zu Rittershausen.

Les feuillets 447^v-451^v sont blancs.

19. (F. 452-475^v). Lectum 17 novembris 1550. Duplica der Besitzenden Hern und von Adel der Statt Braunschweig gesamen an ... Hern Heinrich den iungern.

20. (F. 476-482). Lectum 11 decembris 1550. HEINRICH der Junger, Herzog zu Braunschweig.

Les feuillets 482^v-483^v sont blancs.

21. (F. 484-485^v). Supplicatio Hern HEINRICH des iungern hertzog zu Braunschweig und Lunenburg. Lectum 12 decembris 1550.

22. (F. 486-492). [Lettre de CHRISTOPHE DE WARBERG].

Les deux demi-feuillets de garde en parchemin contiennent des fragments de bréviaire du XIV^e siècle.

Papier; 492 feuillets; 0^m,32 × 0^m,22; XVI^e siècle (1550-1551). Ce volume a appartenu à Viglius, comme en témoignent plusieurs notes écrites de sa main. Reliure parchemin, fermoirs en cuir.

2874. (3404). — MOTIVA IURIS.

1. (F. 1). Elenchus huius libri.

2. (F. 2-8). De alienatione prohibita pro Iohanne Charles, alias Straingnaert toparcha in Huldemberg.

(1) C'est-à-dire Wigand von Redwiz.

3. (F. 9-14^v). [Avis de M^{es} VAN DEN DYCKE et R. DU RAPOY pour Pierre de Cloux].

Les feuillets 15-16^v sont blancs.

4. (F. 17-20^v). Avis pour le procès des Dominicains de Louvain contre Gilles van den Abeele.

5. (F. 21-22). Avis pour des procès à Louvain.

6. (F. 23-24). Avis de J. P. GRIMBERCHS et R. DU RAPOY pour Jean Jooris.

7. (F. 25-54). Avis de J. ESSINCK et P. NICOLART pour le procès de Jacques du Bois, tailleur de pierres à Louvain, contre le doyen de sa corporation, 5 septembre 1657.

8. (F. 55-56). Requête d'HENRI CRABBE de Louvain.

9. (F. 57-80). Op het stuck van testamentele solemnityt deductie van Rechten voor d'erffgenaemen van wylen heer Michael van der Straeten in syn leven priestere ende licentiaet in beyde die rechten ende canonnick der collegiaele kereke van S^t Peeters tot Anderlecht ... teghens die vrouwe abdisse van Wautier Braine.

10. (F. 81-86). Memorie voor M^r Edmondus de Prohij ... teghens Gaspar Huybrechts.

11. (F. 87-102^v). Motifs voor Gregoire Jacq tegens Pedro Casco.

12. (F. 103-108). [Supplique des pasteurs de Huppaye et Mollenbays].

13. (F. 109-118^v). Motifs de droit pour Elisabeth Clément contre la veuve de Claude Spruyt.

Les feuillets 119 et 120 sont blancs.

14. (F. 121-123^v). Facti species. [De testamento a novitia condito].

15. (F. 125-128^v). Casus. [Advies voor Guillelmus ende Isabella Verschrieck], 17 juillet 1680. En flamand.

16. (F. 129-133). Autre pièce du même procès. En flamand.

17. (F. 133-149^v). [De collatione lectionis ordinariae iuris inter Hugonem van Werm et Philippi.] En flamand et en latin.

Le feuillet 150 est blanc.

18. (F. 151-172^v). Deduction pour les heritiers sous benefice d'inventaire de feu le seigneur Alexandre de Renesse comte de Warfusée contre messire Philippe de Hennin.

Les feuillets 173-174^v sont blancs.

19. (F. 175-213). Conclusie finaël voor d'erffgenamen wylen S^r Carel Vequemans teghens den heere Pater Rector der Societeit Jesu [tot Loven].

Les feuillets 213^v-216^v sont blancs.

20. (F. 217-220). Dat van verloope croisen een capitaël ten intereste mach gecreere worden.

21. (F. 221-239). Deductie van Rechte voor Jouffrouw Anna

Hats begynken op den grooten begynhove alhier teghens Peeter Verlaeven.

- Les feuillets 239^v-242^v sont blancs.
22. (F. 243-246). Quoad desertionem appellationis.
Le feuillet 246 est blanc.
23. (F. 247-250^v). Causa inter abbatissam monasterii B. Marie Ruremonde et Rev. decanum facultatis artium.
Les feuillets 251 et 252 sont blancs.
24. (F. 253-254). Supplique de la veuve de Geldolf van Overbeke.
25. (F. 255-262^v). Deductie voor Ioannes van Diependael.
Les feuillets 263 et 264 sont blancs.
26. (F. 265-284^v). Motiva iuris pro Ioanne Iacobo d'Amonzaga contra Franciscam de Craenevelt.
27. (F. 285-290). Motiva iuris pro Lamberto Pieraert inquisito super homicidio Martini Weerbroeck.
28. (F. 291-310). Conclusie finaël voor Guilliam Schrijns tegen Jan Verzennen.
29. (F. 310^v-316^v). Duplicque in de selve saecke.
30. (F. 317-319). Replica pro domino Coolen contra domicellum de Heredia.
Les feuillets 319^v-320^v sont blancs.
31. (F. 321-336). Deductie voor S^r Jooris van Nethen tegens S^r Jan Paige.
32. (F. 337-338^v). Convention entre Daniel van Hamme secrétaire de Rotsleer et Jan Spoelberghen.
33. (F. 339-340). Advies in de saecke van Franchois Dollens.
34. (F. 341-342). Advies over eenen dootslach.
35. (F. 343-346). Advijs raeckende die hauwelycxschen voorwaarden.
36. (F. 347-349^v, 461-462). Advys voor De Marez ende Du Sart.
Les feuillets 350-352^v sont blancs.
37. (F. 355-366). Pièces ou procès de Charles Romain et de Jean Waltziers. En flamand.
Les feuillets 366^v-368^v sont blancs.
38. (F. 369-373^v). Casus sur un testament. Résolutions. En flamand.
Les feuillets 374-376^v sont blancs.
39. (F. 377-382^v). Casus. En flamand.
40. (F. 383-388). Procès de Spoelberch et de Jean Roeloffs.
41. (F. 389-390^v). [Advys] voor Lambrecht Marshal teghen Hendrick Librechts.
42. (F. 391-392^v). Casus au sujet du testament de Théodore Geedts.
43. (F. 393-396^v). Suplieck voor Franchois Davidts teghens Huens pastoir van S^t Walburgis kerke tot Antwerpen.

Le feuillet 397 est blanc.

44. (F. 398-400, 405-406). Guillelmus Innocentius de Longin mayer van Aerschot teghens Johannes Theodor van Bruynings drossart.

45. (F. 401-403). Advys voor S^r Guilliam Avekens teghens Jan Sylvius.

46. (F. 404-406). Item voor Huybrecht van Meeteren teghens Steven van den Berghe.

Les feuillets 406^v-407^v sont blancs.

47. (F. 408-411^v). Triplieck voor S^r Hendrick Dolre teghens Gerina van der Pacl.

Le feuillet 412 est blanc.

48. (F. 413-414^v). Replieck voor S^r Dieudonné Charles de Cipler teghens S^r Gilis Francois L'Escaille.

49. (F. 415-418^v). Grieven voor S^r Dieudonné Charles de Cipler teghens S^r Gilis Francois Lescaille.

50. (F. 419-420). Duplieck voor Jan Triom teghens den clerck Croons.

51. (F. 421-422^v). Duplieck voor Jo^r Guilliam de Vroye teghens Jo. Maria Wauters.

52. (F. 423-428^v). Quadruplieck [pour les mêmes].

53. (F. 429-432^v). Quintuplieck voor d'erffgenaemen van wijlen Jan van der Haghe teghens Jan Solteau.

54. (F. 433-438^v). Duplieck voor den notaris Vets teghens Daniel van Hamme.

55. (F. 439-442^v). Loco termini voor den Eerw. Pater Prior van den goidtshuysen van de Chartroisen teghens Lambert Paulus.

56. (F. 443). Corte deductie voor die heeren Cappellaenen van Sinte Peter M^r Engelbert Prelis.

57. (F. 444-447). Oft dat besitten van den onderpand maer gedaght wordt, als principalder pande wordt uytgewonnen, deductur negativa.

Le feuillet 448 est blanc.

58. (F. 449-450). In de saecke van d'erffgenaemen Jan Janssens Paine.

59. (F. 451-456^v). Voor Jo^r Gilis de Heusch teghens Jo^r Engelbert de Waha.

60. (F. 457-462^v). Dat het versteeck plaetse heeft nyettegenstaende geene decretarissen.

61. (F. 463-464). Duplieck voor de weduwe Laurent teghens de pachters van den taback.

62. (F. 465-466^v). Duplieck voor den Eerw. heere d'Aman canonick van de Collegiale kerke van Sinte Pieters ende president van het collegie Drutij teghens Meester Michael Froidmont.

63. (F. 467-468). Rescriptie voor Hendrick Beghin ende Michel de Cock teghens Pieter Steyns gewesene dorpmeester van Testelt.

64. (F. 469-470^v). Advys voor de nullityt teghens evictie.

65. (F. 471-472^v). Quadrupliciek voor den eerw. Pater Rector der Societeit Iesu binnen Loven teghens Jo^r Anthonius Laurentius van den Abeele.

66. (F. 473-474^v). Duplieck pour les mêmes.

67. (F. 475-476). Rescriptie voor J^o Catharina Dalvans begynke in het Cleyn beggynhof bynnen Loven teghens Wauther Colson priester ende pastoor van Thimister.

68. (F. 477-478^v). Advys voor Jacques Leemans teghens die erfge-naemen van wylen den heer Raedt Charles van der Vorst.

69. (F. 479-479^v). Loco termini voor Georis Tritsmans tegen den meyer.

70. (F. 481-482^v). Advys voor de kinderen van M^r Conart Huberti.

71. (F. 483-484^v). Rescriptio pro D. Roberto de Jonghe.

72. (F. 485-487^v). Aen den Coninck in synen Raede geordoneert in Brabant, 1644.

73. (F. 488). Reyte in forme van queritur voor den Pater Rector voor maserie van execusie.

74. (F. 489-492^v). Duplicecque voor Rombaut Verhoeven teghens de weduwe van Jan Sergeys.

75. (F. 493-500^v). Contrarie persisteringhe in plaetse. — Diverses pièces.

Papier; 500 feuillets, plus vingt-trois feuillets blancs à la fin du volume et deux en tête; 0^m,302 × 0^m,188; XVII^e siècle. Reliure vélin, fermoirs à cordons.

2875. (II. 162). — SENTENTIEN VAN VLAANDEREN.

Recueil de sentences et d'arrêts rendus par le Conseil de Flandre, analysés et distribués par matières.

Papier; 24 feuillets; 0^m,212 × 0^m,165; XVII^e siècle. Ce manuscrit, qui provient de la bibliothèque de Prudent van Duyse, a été acquis à une vente chez Bluff, à Bruxelles, le 6 octobre 1874 (n^o 210 du catalogue) pour fr. 6,65. Demi-reliure moderne.

2876. (II. 1954). — NOTAE IURIS.

1. (F. 1-8^v). *Deductio ex qua probatur clarissimis argumentis non esse ius devolutionis in ducatu Brabantie nec in aliis Belgii provinciis, ratione principum eorum prout quidam conati sunt asserere.*

2. (F. 9-20^v). *Theses de iure belli ordinum.*

3. (F. 21-33^v). *Solution d'un cas par P. BROIDE, H. TRIGAULT, P. LE MAIRE, à Douai, 20 octobre 1661.*

4. (F. 34-41). *A. J. VAN DER MEULEN, greffier de Bruxelles, 29 juillet 1732. Questions sur lesquelles on demande la déclaration*

et certification des plus fameux Avocats praticiens du souverain Conseil de Brabant.

Les feuillets 41^v-42^v sont blancs.

5. (F. 42-44). Quaeritur wat tochte dat heeft eene weduwe in de Leengoederen patrimoniel van heren man sonder Wettigh hoire gestorven. — Avisé à Bruxelles, le 20 février 1704 par les Avocats VAES, STOEF, PIERSON et DE BARDRY.

6. (F. 45-69). Species facti, 11^a februarii 1729. A BRENNART DE CORBEECK. I. U. Doctor et antecessor primarius (1).

Papier, 69 feuillets; 0^m,327 × 0^m,212; XVII^e et XVIII^e siècle; ce volume a été acquis, le 16 juin 1897, à une vente chez C. Vyt à Gand, pour fr. 3,30. Demi-reliure moderne.

2877. (II. 2021). — DECISIONES IURIS. En flamand et en français.

1. (F. 1-6^v). Advies van de Advocaten [DE TOMBEUR en HOREMANS] over den pulhoeven. Brussele, 30 mey 1698.

2. (F. 7-9). Avis pour le C^{te} van der Stegen, drossard de Brabant.

Les feuillets 9^v-10^v sont blancs.

3. (F. 11-14^v). Cas de droit. Solutions.

Papier; 14 feuillets; 0^m,32 × 0^m,203; XVII^e et XVIII^e siècle. Demi-reliure moderne.

2878. (21027). — DE QUISBUSDAM CASIBUS IN MATERIA SUCCESSIONIS AB INTESTATO. En allemand.

Papier; 11 feuillets; 0^m,288 × 0^m,195; XVII^e siècle. Ce volume a été, en 1852, cédé par les Archives générales du Royaume; l'estampille de ce dépôt se trouve f. 1 et f. 11^v.

2879. (20960). — DECISIONES IURIS. En flamand (2).

1. (F. 1-1^v). Van geestel[icke] persoonen ende heuren goedren.

2. (F. 2-3). Van kercken, hospitaelen ende andere godtshuysen ende vredom van diere.

3. (F. 4). Van vryhede soo op kerckhoven, cloosters als andere plaetsen daer vryheit valt.

4. (F. 5-6). Van thienden.

5. (F. 7^v-8). Van novale thienden.

6. (F. 8^v). Van den prince ende van sijn vermogen.

Le feuillet 9 est blanc.

7. (F. 10-10^v). Van wetten, costuemen ende placcaeten.

(1) Au sujet de Jean-Antoine Brenart, baron de Corbeek-over-Loo, professeur de droit civil à l'Université de Louvain, voir *Biographie nationale*, t. II, col. 939.

(2) Ces décisions semblent avoir été données au Conseil de Flandre.

8. (F. 11-11^v). Van officien ende officiers soo van princen als vasalheeren.

Le feuillet 12 est blanc.

9. (F. 13-13^v). Van dagheryn, inthimatie, ofte laeten weten ende insinuatie.

Le feuillet 14 est blanc.

10. (F. 15). Van huisveranderingen ende verminderingen van dien.

Les feuillets 16 et 17 sont blancs.

11. (F. 18). Van litispendentie.

12. (F. 18^v). Van continuatien.

Le feuillet 19 est blanc.

13. (F. 20). Van weddynghe, hasardeuse, contracten en de tuysspel.

14. (F. 20^v). Van compositien.

Le feuillet 21 est blanc.

15. (F. 22). Van advocaten, procuratoren ende ondernemers van saecken ofte ontvangers.

16. (F. 22^v-24^v). Van requeste civile.

Le feuillet 25 est blanc.

17. (F. 26-26^v). Van voochden, weesen ende heuren goederen.

Les feuillets 27-28 sont blancs.

18. (F. 28^v). Van arbiters.

Le feuillet 29 est blanc.

19. (F. 29^v). Van litis contestatie.

Les feuillets 30-31^v sont blancs.

20. (F. 32-33^v). Van juge competent.

Les feuillets 34 et 35 sont blancs.

21. (F. 35^v). Van jurisdictie, macht ende vermogen van wetten ende magistraten.

Le feuillet 36 est blanc.

22. (F. 37-38). Van afstandt oft revindicatio.

Les feuillets 38^v-40 sont blancs.

23. (F. 40-41^v). Van byleugen oft usufruit.

Les feuillets 42 et 43 sont blancs.

24. (F. 44). Van servituten ende gebeuren rechten.

Les feuillets 44^v-46 sont blancs.

25. (F. 46^v). Van eedt soo wel van calumnia als anderen.

26. (F. 47^v). Van actien, transport, oft cessie van diere.

Les feuillets 48-49^v sont blancs.

27. (F. 50). Van getuyghen.

Les feuillets 50^v-51 sont blancs.

28. (F. 51^v). Van instrumenten ofte bewysen ende de preuve.

Il n'y a que le titre seul.

Les feuillets 52-53 sont blancs.

29. (F. 54^v). Van compensatie ofte reconventie.
Les feuillets 55-56 sont blancs.
30. (F. 56^v-57). Van usure ofte wouckerye.
Les feuillets 57^v-58 sont blancs.
31. (F. 58^v). Van cooplieden ende compagnie ofte gemeensaemheyt van diere. — Le titre seul.
Les feuillets 59-60 sont blancs.
32. (F. 60^v-62). Van coopen ende vercoopen ende dat daeraf dependeert.
33. (F. 63-63^v). Van gaerante.
Les feuillets 64-65 sont blancs.
34. (F. 65^v-68). Van verhueren ende pachten.
Les feuillets 68^v-70 sont blancs.
35. (F. 70^v-73^v). Van huweden ... ende gemeensaemheyd tusschen man ende vrouwe.
Les feuillets 74-75 sont blancs.
36. (F. 75^v-78). Van ghifte metter waerander handt.
Les feuillets 78^v-80^v sont blancs.
37. (F. 81-84). Van ghiften naer de doodt, testamenten ende partaige.
Les feuillets 84^v-87^v sont blancs.
38. (F. 88-90^v). Van sterfh^{en} successie, gemeensaemhede van huysen ofte landt.
Les feuillets 91-93 sont blancs.
39. (F. 93^v-95). Van inbringen ofte collatie in sterfh^e.
Les feuillets 95^v-100 sont blancs.
40. (F. 101). Van bastaerden, hoe sy wettelic ghemaect worden.
41. (F. 102-103^v). Van prescriptie.
Les feuillets 104-105 sont blancs.
42. (F. 105^v). Van sententien soo definitiven als interlocutoire ende executie van diere.
Les feuillets 106-107 sont blancs.
43. (F. 108). Van costen vander processen ende misen van justitie. — Titre seul.
44. (F. 108^v). Van vruchten, melioration ende reparatien.
Les feuillets 109-111 sont blancs.
45. (F. 112-112^v). Van schaeden ende intresten.
Les feuillets 113 et 114 sont blancs.
46. (F. 115). Van clachten.
Les feuillets 115^v-117 sont blancs.
47. (F. 117^v-119). Van afwingen, decreten ende nulliteyt van diere.
Les feuillets 119^v-124 sont blancs.

48. (F. 124^v). Van appelleren ofte betrecken.
Le feuillet 125 est blanc.
49. (F. 126-126^v). Van complete maintenue ende materie possessore.
Le feuillet 127 est blanc.
50. (F. 128-129). Van besedt, hypotecque ende wie vooren gaet ofte geprefereert wort.
Les feuillets 129^v-131 sont blancs.
51. (F. 131^v-132). Van borgtochten, cautie inlatoire ende welck sekere.
Les feuillets 132^v-135^v sont blancs.
52. (F. 136). Van contracten penale.
Les feuillets 136^v-137^v sont blancs.
53. (F. 138). Van betaelingen.
Les feuillets 138^v-139^v sont blancs.
54. (F. 140-142). Van leenen ende dat daerof dependeert.
Les feuillets 142^v-147^v sont blancs.
55. (F. 148-49). Van s'heeren coop, relief ende andere heeren rechten.
Les feuillets 149^v-150^v sont blancs.
56. (F. 151). Van meuble ende immeuble goederen.
57. (F. 152-154^v). Van naerhede.
Les feuillets 155-158 sont blancs.
58. (F. 159). Van arresteren, vanghen.
Les feuillets 159^v-160 sont blancs.
59. (F. 160^v-161). Van heeren ende heeres renten.
Les feuillets 161^v-177 sont blancs, sauf quelques titres d'avis.
60. (F. 178-196^v). Table alphabétique des matières.

Papier; 196 feuillets; 0^m,302 × 0^m,196; XVII^e siècle. Sur le premier feuillet de garde, il y a le nom propre *D. Limpens*. Ce volume provient des Archives générales du Royaume, dont l'estampille rouge se voit encore f. 1 et f. 196^v. Reliure parchemin.

2880. (12086). — DROIT CIVIL.

1. (F. 1-62^v). Appendix ad decisiones domini de Wynants.
Les feuillets 63 et 64 sont blancs.
2. (F. 65-84^v). Decisiones Consilii Brabantiae et miscellaneae observationes iuxta praxim huius regionis.

Papier; 84 feuillets, plus dix-neuf de garde; 0^m,316 × 0^m,195; XVIII^e siècle. Ce volume provient de la bibliothèque Le Candele, dont il porte l'ex-libris sur le premier plat intérieur. Reliure veau raciné, à filets d'or; tranche rouge.

2881. (14156-79). — MOTIVA IURIS.

1. (F. 1-12^v). Advertissement omme S^r Adriaen van den Hoven jehens Burgemeester ende schepnen der stadt van Brugge.

2. (F. 13-16). De iudicio ficti seu iudicato solvendo. En flamand.
3. (F. 17-19). Quaeritur of den sekere in executione oock borge is voor de kosten die in het proces daertoe de req^{te} was ghepresenteert gheresen syn.
Les feuillets 19^v-20^v sont blancs.
4. (F. 21-32). Actum XXV 7^{bre} 1671 in de wettaghtighe camere van Vlaenderen in de saecke van prince van Schwartzsenbergh tegens vrouwe Cornelia Draeck douagiere van Schooten.
5. (F. 33-36). Termineren van den saecke staende tusschen Mher Jan Baptiste Grassir... ende Joanna Petronille de Keyser.
6. (F. 37-44^v). Termineren van den saecke van Joanna Margriete Heyse... ieghens d'eerw. paters jesuitten deser stede.
7. (F. 45^v). Extraict du livre des dictums et actes du Conseil de Flandre résident à Douai, 3 décembre 1580.
8. (F. 46-47^v). Motif omme Mher Philippus de Cerf ende Joanna Françoisse de Cerf.
9. (F. 48-61^v). Motif van rechte omme Baudwyn de Keysere ieghens Matthys van der Elstraete.
10. (F. 62-75^v). Advertissement omme Mynheere Jan van Elslande ieghens S^r Guillelmus de Beltere.
11. (F. 76-88^v). Advertissement omme de heeren gheestelicken ende vierleden slants van Vlaenderen... ieghens Joos Sinoy.
Le feuillet 89 est blanc.
12. (F. 90-94). Advertissement omme Adriaen van den Hove ieghens Niclaus Assenede.
Les feuillets 94^v-96^v sont blancs.
13. (F. 97-114^v). Pièces relatives au procès Sersanders, 1670.
14. (F. 115-116^v). Avis de l'avocat G. DE POUILLON sur la question : Den ghenen hem stellende borge voor een staet van ex^e bedydt principael?
15. (F. 117-120^v). Proces van de douagiere van Mher Coucy de Cronendaele.
16. (F. 121). Lettre du grand Conseil de Malines au roi d'Espagne, 21 octobre 1668, relativement à la nomination de Don Inigo Fernandez de Velasco au gouvernement des Pays-Bas.
17. (F. 122-128). Conclusions de maître ALLAN DESLIENS pour le procès de M^{lle} Renée Deslions contre Basile et Horace de Brias.
18. (F. 129-132^v). Table d'un registre de pièces de procès (1).
19. (F. 133-156^v). Raisons représentées au Roi par les Bailli,

(1) Quelques-unes de ces pièces sont dans ce volume, savoir celles qui dans ce registre portent les n^{os} 1, 2, 3, 13, 14, 19, 20, 21, 23, 24, 50, et dans la description de ce volume les n^{os} 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 19, 21.

bourgmestre, échevins de la ville et du métier d'Assenede par lesquelles ils s'excusent de la publication et observance du règlement fait touchant la région et gouvernement du dit métier.

20. (F. 157-166^v). *Advertissement omme Joffrouwe Magdeleine Cornelis.*

21. (F. 167-178). Requête présentée à l'Archevêque de Malines par le C^{te} de Jette au sujet du divorce prétendu par sa femme.

La pièce est donnée deux fois, en français et en latin.

Papier; 178 feuillets; 0^m,323 × 0^m,205; XVII^e siècle. Ces pièces sont détachées et réunies dans une reliure en parchemin.

2882. (14535). — LOIS ET ARRÊTÉS.

Exemplaire interfolié et annoté de ;

1^o *Lois et arrêtés sur l'organisation de l'ordre judiciaire en matière civile.*

2^o *Suite des lois et arrêtés sur l'organisation de l'ordre judiciaire en matière civile.*

3^o *Instruction sommaire sur l'organisation, les fonctions et la procédure du tribunal de cassation, par A. C. GUICHARD. Paris, messidor, an VIII.*

Papier; 126 feuillets; 0^m,18 × 0^m,113; XVIII^e siècle. Sur le second plat intérieur, le nom propre : *Van den Bossche*. Demi-reliure du même temps.

2883. (18755-63, 18764-73, 18774-87, 18788-801, 18802-12, 18813-41). — *MOTIVA IURIS*. En six volumes.

TOME PREMIER (n^o 18755-63).

1. (F. 1-18^v). *Sommieere deductie ende motiff voor die heeren Tresoriers ende Rentmeesters deser stadt Brussele tegen de deureweerdere van den Souvereynen Raede.*

2. (F. 19-42^v). *Reflexions ultérieures pour les Prevot, Doyen et Chanoines du Chapitre métropolitain de Cambray, contre les lieutenant, mayeur, échevins et principaux adherités de la communauté d'Ophain.*

Les feuillets 43-44^v sont blancs.

3. (F. 45-64^v). *Salvatiën in Rechten voor den Eers. Caerel Borremans ingesetenen pachter van St^e Mertens Lennicke tegens den Heere Baron van Goyck.*

4. (F. 65-95^v). *Déduction de droit pour le sieur Gille Delvigne en qualité de tuteur de Marie-Joseph Delvigne contre Bernard Gosin.*

Le feuillet 96 est blanc.

5. (F. 97-118^v). *Mémoire de droit pour messire Maximilien-Henri comte de Berlo d'Hozemont gouverneur de la citadelle de Liège et*

Demoiselle Anne-Marie comtesse de Haudion contre messire Michel-Walrand comte de Borghgrave trefoncier de Liège.

6. (F. 119-147). Reflexien van rechten voor den eerweirdigen heere pastor van Eygelshoven tegens de thiende heffers van aldaer ende de erfgenaemen van wylen den heere Dautzenberg.

Les feuillets 147^v-148^v sont blancs.

7. (F. 149-232^v). Reflexien voor de dekens ende ouders van het Brouwers ambacht binnen de stadt Diest tegens sieurs Carolus Govaerts, Jacobus Leonardus De Vos, Jacobus Severeyns.

Les feuillets 233-234^v sont blancs.

8. (F. 235-352^v). Deductie voor die heeren wethouderen deser stadt Brussel teghens die dekens ende ouders van 't Broedmaeckers ambacht binnen de selve stadt.

9. (F. 353-405). Deduction de fait et de droit pour messire François-Joseph comte de Limminghe de Neufchappelle contre messire Guillaume-François de Limminghe et la Dame Baronne de Waes.

Les feuillets 405^v-411^v sont blancs.

10. (F. 412-415^v). Mémoire dans la cause de Philippe-Charles de Lezennes contre Marc Vergin demeurant à Espelchin.

11. (F. 416-424^v). Advertissement pour les sieurs Denis-Joseph vander Beken escuyer, seigneur des Wastinne et Adrien Cazier seigneur Dubreucq exécuteurs testamentaires de dame Catherine-Agnes de Maude, contre Albert Thoré.

12. (F. 425-425^v). Copie d'un avis donne par maître CASIER BACQUET et LECHARLIER écrit de la main de M^e Casier.

TOME DEUXIÈME (n° 18764-73).

1. (F. 1-21^v). Reflexien voor mijnheer Joan Joseph de Bouwens heere van Wytvliet, Bruggen, etc., tegens de vrouwe wed^e van den heere capityn Manriqués.

Les feuillets 22-24^v sont blancs.

2. (F. 25-32^v). Corte Reflexien voor die overdekens ende ouders der groote gulde binnen dese stadt Brussele teghens sieur Joannes Timmermans.

3. (F. 33-47). Deductie voor die heeren wethouderen deser stadt Brussele teghens die dekens, ouders ende supposten vant Brieders ambacht der stadt Lier.

Les feuillets 47^v-49^v sont blancs.

4. (F. 50-59). Corte reflectien voor S^r Michael de Lannoot teghens iouffrouwe Susanna Franisci.

5. (F. 60-111). Deductie voor de heeren wethouderen deser stadt Brussele tegens die dekens, ouders ende supposten van het wyntaverniers ambacht binnen de selve stadt.

6. (F. 112-156^v). Deductie voor die heeren wethouderen deser stadt Brussele tegens sieur Roberty cum suis.

Le feuillet 157 est blanc.

7. (F. 158-237). Naerder deductie voor de heren wethouderen deser stadt Brussel tegens de Dekens ende ouders van het Brootmaekers ambacht binnen dese stadt Brussel.

8. (F. 238-285). Deduction pour Messieurs les Tresoriers et Receveurs de cette ville de Bruxelles contre les chef-mayeur, bourgemaitres... de la ville et franchise de La Hulpe prennant fait et cause pour Jean François Del Brassine.

9. (F. 286-356^v). Deductie voor die heeren wethouderen deser stadt Brussel teghens die dekenen, ouders ende supposten van het Brouwers ambacht binnen de stadt Thienen.

10. (F. 357-408). Deduction pour les executeurs testamentaires de feu le seigneur Alphonse-François-Dominique prince de Berghes contre le seigneur comte d'Albert a titre de la Dame son Epouse Marie-Honorine princesse de Berghes.

TOME TROISIÈME (n° 18774-87).

1. (F. 1-52^v). Deductie voor die principaelste gegoeyde binnen de baronnie van Put teghens die Drossard, Borghemeester ende schepenen derselve Baronnie.

2. (F. 53-60^v). Reflections particulieres pour les executeurs testamentaires et la Dame Princesse Douairiere de Berghes contre la demoiselle Marie-Joseph Princesse de Berghes.

Les feuillets 61 et 62 sont blancs.

3. (F. 63-71). Reflections pour les executeurs testamentaires de feule seigneur Prince de Berghes contre la Damoiselle Princesse de Berghes.

Les feuillets 71^v-72^v sont blancs.

4. (F. 73^v-74^v). De compensationibus et pluribus debendi reis. Casus [pour Guillaume Claes].

Les feuillets 75 et 76 sont blancs.

5. (F. 77-85). Corte Deductie voor Guilliam Claes cum sua tegens Abraham Frederick Golphus.

Les feuillets 85^v-86^v sont blancs.

6. (F. 87-90). Ordonnance de l'empereur CHARLES, 1 juin 1737, au sujet de l'affaire de Guillaume Claes. En flamand.

7. (F. 91-96). Quandonam facienda interpretatio contra dubie loquentem. Requête au Conseil d'État de J.-B. DE WILDE, 1722.

8. (F. 97-158^v). Deductie voor sieur Jacques Williard, hospes in d'aftspandinge *den ouden Wolf* binnen dese stadt Brussele, tegens die Dekens ende gomeyne gesellen van de wervenaers der voorschreve stadt.

9. (F. 159-186). Deductie voor Joncker Adrianus Philippus Happaert als man ende momboir van vrouwe Anna Caroline de Fierlant weduwe wylen Joncker Anthoen Happaert tegens Joncker Hieronimus de Fierlant als man ende momboir van vrouwe Regina Happaert.

10. (F. 187-216). Deductie voor de heeren wethouderen deser stadt Brussele teghens die vrouwe Priorinne ende conventualen van het Engels Clooster van de heylige Monica binnen de stadt Loven.

Les feuillets 216^v-218^v sont blancs.

12. (F. 219-235^v). Deductie ende deductie additioneel voor de heeren wethouderen deser stadt teghens die Dekens, ouders ende supposten vant' brieders ambacht.

Les feuillets 228^v-230^v et 236 sont blancs.

12. (F. 237-250). Corte deductie voor de heeren van het Serhuyghs geslachte ... tegens sieur Ferdinandus Hullin.

13. (F. 251-256^v). Corte reflectien voor Jouffrouwe Veronica De Le Bonne contra S^{rs} Charles Triponetti, Jan de Cleves ende H. van Meygelen.

14. (F. 257-280^v). Corte deductie voor die heeren wethouderen deser stadt Brussele ... tegens die Dekens ende ouders van het Broodtmaeckers ambacht derselver stadt.

15. (F. 281-308^v). Naerdere deductie voor die heeren wethouderen deser stadt Brussel teghens die Dekens ende ouders van het Brootmaeckers ambacht binnen de selve stadt.

16. (F. 309-314^v). Reflectien voor de heeren wethouderen deser stadt Brussel ... teghens S^{rs} Petrus Jonghmans ende Joannes de Grave gesworene eyckers van de wynflessen binnen de selve stadt.

17. (F. 315-328^v). Reflexien voor de heeren wethouderen deser stadt Brussele tegens S^{rs} Petrus Jongelmans ende Joannes Josephus van Graeve gesworne Eyckers der wynflessen binnen de selve stadt.

18. (F. 329-344). Deductie van Feyt ende Recht voor den Eerweerden heere Georgius van Geel pastoir tot Linckebeke teghens Franciscus Laenen.

19. (F. 345-357). Corte Reflexien voor den heere Amptman teghens d'heer Franciscus De Santander.

TOME QUATRIÈME (n° 18788-801).

1. (F. 1-13). Réflexions additionnelles pour le sieur van Soust de Borckenfeld contre le sieur Harckingh.

Les feuillets 13^v-14^v sont blancs.

2. (F. 15-26). Deuxiemes reflexions additionnelles ou remarques sur les pieces que le S^r Harckingh a joint a son ecrit de contrepersistance contre le sieur van Soust de Borckenfeldt.

3. (F. 27-31^v). Deduction pour l'avocat De Laet comme curateur

de la maison mortuaire de feu Damoiselle Marie-Jacqueline Cnudden contre le sieur Jean-Baptiste de Bologne, seigneur de Vignamont.

4. (F. 32-41^v). Reflectie voor Jouffrouwe Jacqueline-Maria Cnudden tegens Joncker Jan Baptista de Bologne de Vignamont.

Les feuillets 42 et 43 sont blancs.

5. (F. 44-62^v). Reflectiones pro R^{do} Domino Philippo Du Bois canonico ecclesiae cathedralis Antverpiensis contra amplissimum dominum abbatem S. Michaelis.

Le feuillet 63 est blanc.

6. (F. 64-92). Deduction de droit pour le sieur Lambert Franquinet contre la demoiselle Marie Warnier.

7. (F. 93-105^v). In de saecke der kinderen ende erfgenaemen van vrouwe Isabelle Mainaert.

Le feuillet 106 est blanc.

8. (F. 107-118^v). Recueil compendieuse Deductie voor den Heeren Raedt Pensionaris Pipenpoy tegens die vrouwe weduwe van wylen Jo^s Jacques Saverneel.

Le feuillet 119 est blanc.

9. (F. 120-135^v). In saecke Albertus van Assche tegens Matthieu Engelberts.

10. (F. 136-161^v). Synopsis iuris deductionis praecedentis cum applicatione praecipuorum novorum munimentorum iunctorum libello civili pro Margarita et Anna Theresia Heymans heredibus Henrici Francisci Heymans contra Vicentium Moriam.

Les feuillets 161^v-162^v sont blancs.

11. (F. 163-226). Deductie voor den procureur Michiel Josephus Sanche des Aguilas ieghens d'Heer Joannes en Joncker Cornelis Walckiers.

12. (F. 227-254). Reflections pour la Dame baronne de Westmaele contre le sieur Philippe Robyns.

13. (F. 255-286). Deduction pour la Dame Princesse douairière de Diederichsteyn née princesse de Salm contre les sieurs Leopold et Conrard Duyckers.

14. (F. 287-325). Deduction pour la Dame Marie Emerentiane Baronne de Moitrey, Baronne Douairiere de Westmaele et Soersele contre la Dame Marquise d'Assche.

Le feuillet 326 est blanc.

15. (F. 327-341^v). Advis geadviseert binnen Brussel desen 28 Mey 1725 in het proces *in appellatione* tusschen Arnoldus Lierendael ende Michel Heppens.

16. (F. 342-347^v). Reflection ultérieure pour le sieur Michel Joseph de Beyens seigneur de Gramlin contre Melchior Libouton et Paul Fauconnier.

Les feuillets 348 et 349 sont blancs.

17. (F. 350-374^v). Deductie ... naerdere deductie voor S^r Joannes Ludovicus Garrido rentmeester der Erffgenaemen van den heere Joannes Baptista van Horenbeeque, teghens Dheer Jan Alexander Guiot.

TOME CINQUIÈME (n^o 18802-12).

1. (F. 1-4^v). Acte passé pardevant le notaire Jacques Laurent Janssens le 14^e de Juin 1712 entre le S^r Don Louis Fernandez Paramo d'une part et Dame Catharine D'Amersbach son épouse d'autre part.

2. (F. 5-12^v). Acte des mêmes, le 31 juillet 1717.

Le feuillet 13 est blanc.

3. (F. 14-30). Deductie additioneele voor Mynheer Alexander Dellafaille tegens de heeren Presidenten, Dekens... momboirs over de kinderen van Marek Anthoon D'Amelafaga.

4. (F. 31-34). Deux actes de Frédéric-Engelbert Dellafaille.

5. (F. 35-71^v). Advertissement pour le Seigneur Comte d'Haudion et de Wacquen contre le Seigneur Comte de Duras, baron de Carloo.

6. (F. 72-96^v). Déduction de droit pour les Enfants et Représentans d'Authoine Michel contre la Dame Princesse de T'Serclaes et Charles de Champs.

Le feuillet 97 est blanc.

7. (F. 98-126^v). Appendix et appendix ultérieur pour les enfans et représentans d'Authoine Michel contre la Dame princesse de T'Serclaes et Charles De Champs.

Le feuillet 127 est blanc.

Suit un exemplaire imprimé du *Supplement van motief voor joncker Theodoor de Jonghe tegens Catharina Melaers*.

8. (F. 132-135). Tweede supplement van motief voor Joncker Theodor De Jonghe teghens Catherina Melaer.

9. (F. 136-139^v). Supplement de refections pour Don Diego de Naboia contre S^r Claude Anthoine du Perron.

10. (F. 140-141^v). Naedere Reflexie voor den eerw. Heer Canonick Terninck tegens Hendrick Vervoort.

11. (F. 142^v-162^v). Deduction pour le Reverend Seigneur abbé de Rolduc dans la province de Limbourgh contre la Dame et les religieuses du cloître de Sinnich.

12. (F. 163-187). Déduction ultérieure de droit pour les héritiers de Dame Catherine Susanne d'Amersbach contre Dom Louis Fernandes Paramo.

13. (F. 188-193^v). Copie des contracts entre Don Louis Fernandez Paramo et Dame Catharine Susanne d'Amerbach.

Le feuillet 194 est blanc.

14. (F. 195-209). Deductie voor den heere marquis d'Assche

stadthouder van het souv. Leenhoff van Brabant tegens V^{wc} Charlotte de Nesselrode.

Les feuillets 209^v-210^v sont blancs.

15. (F. 211-233^v). Deductie voor den heere marquis d'Assche stadthouder van het souv. Leenhoff van Brabant tegens V^{wc} Charlotte de Nesselrode.

Le feuillet 234 est blanc.

16. (F. 235-241^v). Procuration au Chanoine Gisbert Ruys pour le contract de mariage entre Guillaume et Catherine de Cotereau.

17. (F. 242-263^v). Preuve du cinquième quartier, premier maternelle de De Bruine contesté.

18. (F. 264-310^v). Motif de Droit pour le sieur van Soust de Borckenfeld contre le sieur Hareking (1).

TOME SIXIÈME (n^{os} 18813-41).

1. (F. 1-31). Mémoire de Droit pour Messire Philippe de Limmingen Seigneur de Limelette contre M^{re} le Vicomte d'Ottignies.

2. (F. 32-89). Mémoire pour Messire Philippe-Eugène-Joseph d'Olmen Baron de Poederlé contre le Sieur Pierre Alexandre Maztre, prêtre, chapelain de la cour.

3. (F. 89^v-101^v). Reflecties voor S^r Joannes Schepens tegens Gregorius Dionisius Hubert.

4. (F. 101^v-105). Cas. [Donation de la dame de Paepe comtesse de Saint-Pierre].

5. (F. 105^v-111^v). Mémoire pour Madame la douanière de Pape de Glabeeck contre M^r de Wyneghem.

6. (F. 112-112^v). Cas. [Contrat de mariage en secondes noces, droits des enfants du premier lit].

Le feuillet 113 est blanc.

7. (F. 114-117). Mémoire pour George Cloots en qualité de mari de Marie-Josèphe Delvigne contre les mambours et receveurs de la fondation des douze apôtres en la ville de Louvain.

Les feuillets 117^v-118^v sont blancs.

8. (F. 119-123). Mémoire pour M. le Marquis de Valanglar contre M. de Waepenaert.

9. (F. 124-127). Mémoire ultérieur pour le sieur Dieu, Avocat et substitut procureur général du Grand Conseil, en qualité de tuteur des deux filles mineures de Messire Jean Baptiste A. de Broeckoven comte de Bergeyck contre Messire Hyacinthe Charles de Brouckoven comte de Bergeyck, chanoine de la Métropolitaine de Malines.

(1) Voir plus haut, p. 306, t. IV, n^{os} 1 et 2.

10. (F. 128-129). Reflexions pour M^r le medecin Previnair contre Monsieur M. de Coelho d'effonseca.
11. (F. 130-131^v). Refutation d'objections pour le sieur avocat Dieu contre Messire Hyacinte Charle de Broukoven comte de Bergeyck.
12. (F. 132-133^v). MALFAIT. Solutions de divers cas de droit.
13. (F. 134-135). Réponse sur exception declinatoire pour Jean Baptiste Lote censier sous Ottignies contre Jean Joseph Ancieaux habitant de Wavre.
14. (F. 136-163^v). PHILIPPI GUILIELMI MALFAIT in Stockmans opera observationes (1).
15. (F. 164-175). Mémoire pour Georges Cloots en qualité de mari de Marie-Josephe Delvigne contre les mambours et receveurs de la fondation des douze apôtres de la ville de Louvain (2).
16. (F. 176-186). Avis pour quelques habitants de Bouval.
17. (F. 187-195). [PHILIPPI GUILIELMI MALFAIT observations à Stockman], suite du n^o 14.
18. (F. 196-205). Mémoire de droit pour Joncker Albert Joseph Wauters, seigneur d'Oostwinckel, contre Joncker Louis van den Hecke, seigneur de Leembecke.
19. (F. 206-210^v). Rescription pour Michel mari et bail de Marie Anne Mansart contre Marie Anne van Ryneman veuve de Guillaume Mensaert.
20. (F. 211-228). [MALFAIT]. Solution de divers cas de droit.
21. (F. 229-232). Mémoire pour établir que l'official d'une cour ecclesiastique doit être docteur ou licencié en droit canon.
22. (F. 233-239). Mémoire pour M. Balthazard Gaillard contre le Pere Recteur des Jesuites de Bruxelles.
23. (F. 240-241). Reflexions pour le doyen et le chapitre de Vize contre le receveur pasteur van Ex.
24. (F. 242-242^v). Fragment d'un mémoire pour M. Dieudonné de Prealle contre Madame la douairière Louys la Belle.
25. (F. 243-246^v). Observations sur la représentation à l'infini et la règle *paterna paternis* tirées d'un Mémoire fait en cause de M. de Moracin contre M. Eelkens.
26. (F. 247). Si dans la coutume d'Anvers on ne devoit pas suivre le système de Brabant.
27. (F. 248-253). Cas au sujet de possessions du chapitre de Saint-Servais, à Maestricht.
28. (F. 254-255^v). En laquelle valeur une somme doit être rendue après changement d'évaluation d'espèces.

(1) Cf. plus haut, p. 192, n^{os} 2768 (14536) et suivants.

(2) Voir plus haut, dans le même manuscrit, le n^o 7.

29. (F. 256-257). Notes de droit.
30. (F. 258-261). Casus (au sujet du testament du Marquis de Valenghart).
31. (F. 262). Cas au sujet de l'incorporation, dans les Pays-Bas, du monastère d'un ordre supprimé en France.
32. (F. 263-266^v). Mémoire à consulter pour messieurs les doyen et chanoines de Saint-Denis à Liège, au sujet de la dime novale des communes réduites en culture aux bancs de Herve, Charneux et Thimister au duché de Limbourg.
33. (F. 267-275). Avis concernant le traité antenuptial de Nicolas Joseph de Brouhoven.
34. (F. 276-282). Cas et avis de droit.
35. (F. 283-284). Réflexions pour Dame Marie Barbe Dotker, veuve du sieur Antoine Jacobs, contre Crabeels.
36. (F. 285-290). Mémoire pour le chevalier de Loudebeek contre le sieur Jean François...
37. (F. 291-293^v). Mémoire pour Jean Libert Vaes contre les sieurs et maistres Henri Blyckaerts et Léopold François Willemars.
38. (F. 294-296). Addition de mémoire par M. le marquis de Valenghart contre M. le conseiller de Waepenaert et M. l'avocat Willemaers.

Papier; 425, 408, 357, 374, 310 et 296 feuillets; 0^m,324 × 0^m,198; XVIII^e siècle. Demi-reliure du même temps; au dos, le titre doré : *Motiva iuris*.

2284. (18842-44). — DECISIONES IURIS.

1. (F. 1-1^v). Avis sur la retention du pot-de-vin (1).
2. (F. 1^v-2^v). Avis sur la caution du tuteur testamentaire, pour le C^{te} de Berlo.
3. (F. 2^v-3^v). Avis sur une succession.
4. F. 3^v-5). Avis sur le testament de Charles-Hyacinthe Le Gros et de sa femme Jeanne-Caroline de Bethune.
5. (F. 5^v-8). Avis sur la succession Mosselman.
6. (F. 8-9). Avis sur une succession.
7. (F. 9^v-13). L'héritier immobilier du prédéfunt des conjoints a-t-il droit de repeter les dispenses faites pendant le mariage sur les biens du survivant?
8. (F. 13-14^v). Les actions de la banque de Vienne ne sont pas des meubles.
9. (F. 14^v-15^v). Avis sur le testament d'Antoine François Hangourvart comte d'Avelin.

(1) Les avis qui ne portent pas d'autre indication sont de STRENS, avocat au Conseil de Brabant.

10. (F. 15^v-17^v). Sur le testament de Petronille Thérèse van Droogenbroeck.
11. (F. 17^v-18). P. G. MALFAIT. Avis sur le différend entre ceux de Braine-l'Alleud et ceux du chapitre de Cambrai.
12. (F. 18-19^v). Avis sur la vente d'un billet de loterie, en cause de C. Du Verger.
13. (F. 19^v-23). Avis pour la revision de la sentence du 24 décembre 1773 portée contre le duc de Corswarem.
14. (F. 23-23^v). P. MALFAIT. Sur la dot à payer à une fille séduite.
15. (F. 23^v-25^v). I. VAN HANEWYCK. Avis sur le testament de François de Blondel, baron d'Oudenhove et de sa femme Anne Isberghe de Blondel.
16. (F. 25^v-29). Avis sur un acte de cession et transport passé le 11 août 1747, à Bruxelles, par devant le notaire Dumont.
17. (F. 29-37^v). R. VAN LANGHENDONCK. Avis sur le testament de M. de Gougnyes de Tonnais passé au Fayt, le 30 décembre 1765.
18. (F. 37^v-38^v). Avis au sujet de la créance de Frison.
19. (F. 38^v-45). Avis au sujet de la succession du thresorier Charlier.
20. (F. 45^v-47^v). DUCHESNE, STRENS, DONDELBERG. Avis au sujet d'une société.
21. (F. 47^v-56^v). STRENS et DONDELBERG. Avis au sujet de l'aliénation des biens ecclésiastiques.
22. (F. 56^v-57^v). DUCHESNE, DONDELBERG et STRENS. Avis au sujet d'un fideicommiss, emploi, etc.
23. (F. 57^v-59). STRENS, DONDELBERCH, COTTIN. Avis au sujet des vacations.
24. (F. 59-59^v). STRENS. Avis touchant la succession d'un père à ses enfans et la règle *Paterna paternis*.
25. (F. 59^v-61). STRENS. Avis touchant contrat de mariage et règlement de succession.
26. (F. 61-62^v). STRENS, DONDELBERG. Avis sur la représentation en ligne directe et collatérale.
27. (F. 62^v-63^v). STRENS, DONDELBERG et DUCHESNE. Avis au sujet d'une société.
28. (F. 63^v-66). Avis pour faire suppléer une certaine quantité de journaux.
29. (F. 66^v-68). BOUCHET et STRENS. Sur la prescription.
30. (F. 68-69). STRENS. Avis au sujet d'un legs laissé à une main morte.
31. (F. 69-69^v). Avis sur le testament de Constantin van der Moeren, 24 juillet 1753.
32. (F. 69^v-71^v). DUCHESNE, STRENS et DONDELBERG. Avis sur le testament de Guillaume Hoffmans, seigneur de Melise.

Le feuillet 72 est blanc.

33. (F. 73-89^v). MALFAIT. Consultations : 1. touchant la largeur des chemins; 2. le droit de tenir moutons; 3. l'extinction des cens; 4. quand un mari est censé oter par testament l'usufruit à sa femme; 5. en matière de retraite; 6. quand une veuve a l'usufruit d'un bien fideicommissé; 7. de quelques clauses des contrats de mariage; 8. [sur le paiement des legs annuels]; 9. [succession aux oncles in stirpes ou in capita]; 10. de voto electivo; 11. de la succession collatérale; 12. du retrait; 13. du droit de champart; 14. de la succession d'un fief non réalisé et réalisé ensuite par une veuve convolée en secondes noces; 15. des dîmes; 16. de la mort civile ou main morte; 17. de la revendication d'un bien hipoteque pour rente; 18. de la préférence entre créanciers; 19. de la préférence entre rentiers et de la surrogation de leur droit; 20. des ajournemens personnels; 21. de l'exécution des meubles; 22. des clauses obscures; 23. devoirs de l'avocat patronisant; 24. des gageures; 25. des injures; 26. si un criminel peut se servir d'avocat pour sa défense; 27. du droit de régale; 28. du retrait; 29. de la depense faite en bien d'autrui; 30. des rencharges; 31. du relief pour les fiefs; 32. si quelqu'un qui possède un fond pendant 70 ans à titre d'un usufruit qu'il a acquis par donation peut prescrire contre le propriétaire? 33. Mémoire à consulter messieurs les Doyen et Chanoines de Saint-Denis à Liege, au sujet de la dîme novale des communes reduites a culture aux bancs de Herve, Charneux et Thimister au Duché de Limbourg.

34. (F. 89^v-91). MALFAIT. Avis pour la succession de Martin Robert et de son épouse Marguerite Richir.

35. (F. 91-92). DE JONGHE. Avis pour la succession d'Hubert Bielante, à Beauvieux.

36. (F. 92-101). De la révocation d'un testament entre conjoints. De la convocation d'une communauté. Qu'un père n'est pas tenu pour le délit de son fils. De ceux qui sont obligés à mettre caution ou pas. MALFAIT et PETIT senior. D'un testament inter liberos. MALFAIT. MURRAY. En matière de succession sous la coutume de Louvain et de la règle *Paterna paternis*. — MALFAIT. Du retrait. De la vente d'une maison appartenant à un mineur. De l'obligation des decimateurs touchant la cloche decimale, tour et flèche d'une église. De la succession d'un absent. Pour obliger une communauté à entreprendre pour des particuliers qui prétendent d'être exempts de la dîme. Si on peut acquérir droit réel sans réalisation. D'un legs fait à une église. Si une communauté est fondée de soutenir que les intérêts doivent être imputés sur les capitaux. Condamnation aux dépens en matière criminelle. DESWERT. Adjoints en grande revision. STRENS. Dîme, contestation entre le b^{on} de Gottignies et l'abbesse de Nivelles.

37. (F. 102-103). STRENS. Au sujet de la requête de la veuve Hennau présentée à charge du magistrat de Nivelles.
38. (F. 103-103^v). Succession de Madame De Becker.
39. (F. 104). STRENS. Avis sur le testament d'Henri Goidseils et d'Elisabeth Wauters.
40. (F. 104^v-108). ELIE DE BEAUMONT, FARGE, BELOT, STRENS. Avis pour la princesse de Gavres dans la succession du C^{te} de Watteville.
41. (F. 108-109^v). Avis de N. DE BEELEN au sujet du testament de Catherine Le Candele.
42. (F. 109^v-110^v). P. J. MELIN. Avis sur les droits du chantre de Sainte-Gudule à Bruxelles, à la mort du doyen. En latin.
Le feuillet 111 est blanc.
43. (F. 112-138^v). Avis de C. L. OVEROS, G. F. PLOUSONG, LHOSTE, P. MAG NENNY, DE CASTE, VRIBON, J. B. MURRAY, P. VAN HAMME et J. B. THEYS. Avis pour la succession de Frédéric Charles Spinola, comte de Brouay.
44. (F. 138^v-141^v). R. ANSART, J. DAPOULEVILLE, LE ROY, RAULET, J. P. BOUHUT, P. BISEAU, PETIT, TAHON, DEFFOSSE, DOBIES, MORIZ, R. DE LELOZ, LUCQ, DE HOLLAIN, J. J. BRABANT et DUBOIS. Avis sur des clauses testamentaires.
45. (F. 142-144^v). Turbe première Turbe deuxième au sujet de la coutume du Hainaut.
46. (F. 144^v-146^v). DEZEUZET, DUMONT, LOSSON, A. TAHON, TAHON. Résolution au sujet de dispositions testamentaires.
47. (F. 146^v-148). COENEN et DE LA CHAMBRE. Avis pour le comte de Brouay.
48. (F. 148-156^v). P. L. V. COENEN, A. DESCARTES, DE LA CHAMBRE, P. A. VAN DE CRUYS. Avis sur les droits d'Albert de Gavre, baron d'Ugies, aux seigneuries de Peer et de Diepenbeek.
49. (F. 156^v-157). Avis de la faculté de droit de Louvain sur la même matière.
50. (F. 157^v-161). J. B. COENEN, BAUWENS, I. B. DE WILDE, J. F. DE LA HAMAIDE. Avis sur un cas de testament.
51. (F. 161-163^v). D'ASSONLEVILLE (1). Touchant les lettres de *Pareatis* à Mons.
52. (F. 163^v-164^v). DU RONDEAU et DE FACZ. Avis pour obtenir une main mise en Hainaut en vertu d'une sentence rendue à Paris.
53. (F. 164^v-165). BODRY, BOOT et VAN HAMME. Si un particulier peut faire une entrée publique dans une maison louée.
54. (F. 165-169^v). Avis touchant l'administration qu'a un mari des biens de sa femme; MURRAY et MALFAIT. Sur le fidei commis et la

(1) Avocat, conseiller au Conseil de Mons.

substitution, au sujet du partage des fiefs situés sous la conté de Lothier; sur la nature du vieux bois et bois nouveaux; au sujet d'un remboursement de rente possédée en usufruit; touchant fief de Lothier; au sujet d'un remboursement de rente; au sujet du mariage des Juifs.

55. (F. 169^v-171). [Avis en cause de M. le baron de Bougaerds contre son fermier Gaspar d'Autzenberg].

56. (F. 171-173). [In causa pastoris Aschani contra collegium pontificium loyaniense]. En latin.

57. (F. 173-173^v). Avis sur la requête du prince de Salm Kubourg.

58. (F. 173^v-174). BARA et WIRIX. Avis sur le procès des S^{rs} Biourge et Hecq contre le sieur Liubert Bioux.

59. (F. 174-178^v). PANTECRAS, DESWERT, STRENS. Avis sur la sentence de condamnation portée contre le prince de Rubempré et le marquis de Herzelles.

60. (F. 178^v-188). P. G. MALFAIT et L. J. J. DESWERT. Mémoire à consulter sur la possession de la seigneurie de Buggenhout.

61. (F. 188-192^v). Rescription que les prévôt, doyen et chanoines du N. et V. chapitre de la collegiale de S^{te} Gertrude à Nivelles font à la lettre qu'ils ont reçue de la part de M. Goffin, curé de Bornival, doyen du concile de Nivelles, comme commissaire de S. A. Mgr l'évêque de Namur, en date du 11 septembre 1778.

62. (F. 192-194). Avis en cause de Frizon et Charlier.

63. (F. 194). Si une rente due par la communauté dergenoerds (1) au pays de Limbourg est réputée pour meuble ou non?

64. (F. 194^v-197^v). Avis pour la cause de la comtesse de Limminghe contre la veuve de Jean François Revecoem.

Papier; 197 feuillets, plus vingt-et-un restés blancs à la fin du volume; 0^m,323 × 0^m,204; XVIII^e siècle. Demi-reliure; au dos, le titre doré: *Avis*; tranche rouge.

2885. (19866-90). — DECISIONES IURIS.

1. (F. 1-3). Information de droict contre le S^r Receveur de Renardstein sur la pretention qu'il avoit en cette qualité des dismes en certains endroit deriere Tyrimont.

2. (F. 3-4). Contre-avis au precedent touchant les dites dismes de M. SELYS et GRATI.

3. (F. 4-6^v). Avis de droict n'adherant ny à l'une ny à l'autre des dites 2 resolutions juridiques mais tenant le meillieu par M. BLISIA et VERVIER.

4. (F. 6^v-15). Prima conclusio rotalis contra D. Richardum Pauli-

(1) Sans doute Herckenrode.

Stravium in favorem D. Isabellae de Fraipont et eius parentum. Secunda conclusio rotalis contra praefatum dominum.

5. (F. 15-20^v). Avis iuridique du sieur avocat LA THOUR en faveur des PP. Jesuites de Liege sur le testament Matth[ieu] Bodson de Malmendy qui les avoit institué son heritier.

6. (F. 20^v-21). Requête des PP. de la Compagnie pour immission summarijssime en la reelle possession de l'heredité par Matth. Bodson.

7. (F. 21-22). Testamentum Matth. Bodson in favorem PP. S. I.

8. (F. 22-23). Contravis au precedent par MM. BLISIA, DUCAN et FRERAT.

9. (F. 23-25). Autre avis contre les PP. Jesuites de Liege par le sieur REMOUCHANT touchant le susdit testament.

10. (F. 25-27^v). Encore un autre escrit contre lesdits Peres sur la matiere susdite.

11. (F. 28-31). [J. DE LA TOUR]. Avis final et non communicable : du R. Pere Recteur du college de la Société de Jesus contre les pretendus heritiers ab intestat de feu Matthieu Bodson.

12. (F. 31-36). [J. BURNENVILLE]. Briefve deduction du faict et droict pour les heritiers ab intestat feu Matthieu Bodson, suppliants, contre le R^d Pere Ludouvi, supplié.

13. (F. 36-40). [CHARLES DE MEAN]. Motifs de droict en restitution pour François Delvaux et consorts contre les RR. PP. Jesuites.

14. (F. 40-48). [J. LAURENTY). Escrit confirmatoire des responees, pour le R. P. Recteur Laurent Ludouvi supplié, contre les pretendus heritiers ab intestat de feu messire Mathieu Bodson, suppliants.

15. (F. 48-50). [J. BURNENVILLE]. Raisons pour parvenir au benefice de restitution, pour les heritiers ab intestat feu Mathieu Bodson, suppliants pour restitution contre les PP. Jesuites de Liege.

16. (F. 50-52). Response confirmative pour les hesritiers ab intestat feu Mathieu Bodson, supplié, contre le Rnd Pere Laurent Ludouvi, Recteur des PP. Jesuites de Liege, suppliants.

17. (F. 52^v-56^v). [HUB. HODEGIUS]. Sentiment arraisonné en la cause du seigneur Syndicque de S. et S^{me} Prince de Stavelot, sur cette qualite suppliant, contre la damme d'Anthinne, suppliée, et presentement le seigneur Baron de Moitreie, resumant.

18. (F. 56^v-58^v). [A. DE THIER]. Advis de droict pour Monsieur le Baron de Moijtrie contre le seigneur Syndicque de Stavelot.

19. (F. 59^v-64^v). [HUB. HODEGIUS]. Resolution instructive pour le seigneur Syndicque de S. et S^{rme} de Stavelot, appelez, contre le seigneur Baron de Moytrey, appellant.

20. (F. 64^v-72). [H. HODEGIUS]. Advis de droict pour le seigneur

Syndicque du monastere imperialle de Stavelot, acteur, contre Madamme la Douariere de Rahier, adjournée.

21. (F. 72^v-80). [REMOUCHAMPS]. Refutation et avis de droit pour la Dame de Rahier, suppliée, contre le Syndicque du venerable Chapitre de Stavelot, suppliant.

22. (F. 80-94). [MARSELAER D'OERSCHOTZ]. Inhesive protestation, et subordinee confutation, en fait et en droit, et conclusion en principal pour les eschevins et manants du ban de Lierneux, appelez contre le seigneur Syndicque de Messieurs du Chapitre imperial de Stavelot, acteur.

23. (F. 94-104^v). [H. HODEGIUS]. Avis de droit, joint confutation instructive aux escrits advers, pour le seigneur Syndic du venerable Chapitre de Stavelot, acteur, contre le mayeur, eschevins et manants du ban de Lierneux, adjournez.

24. (F. 105-108^v). [J. DE LA TOUR]. Advertissement instructive pour le seigneur Christophe contre la relicte de Jean le Laid et consorts.

25. (F. 108^v-109). [FR. DE LIVERLO]. Scripta iuris pro honorabilibus Huberto de Stordeur et consortibus, reis, contra honorabiles Thomam et Paulum de Stordeur, actores.

26. (F. 109^v-112^v). Aliud scriptum iuris pro iisdem.

27. (F. 112^v-116). [FR. DE LIVERLO]. Resolutio dubiorum honorabili Aegidio le Rutts, reo communicatorum.

28. (F. 116-122^v). [VERVIER]. Recollection instructive pour noble Dame Marie d'Anthinne, dame d'Anthine et de Pourseur, appellée, contre Everard de Mij, fiscal appellant.

29. (F. 122^v-124). [FR. DE LIVERLO]. Resolution additionelle pour Madame de Crisgnée, dame d'Anthine, et consors, impetrante, contre le fiscal de Mij, intimé.

30. (F. 124-128^v). Point et remarque de motifs pour Madame d'Anthine et consorts, appellée, contre le seigneur de Mij, appellant.

31. (F. 129-130^v). Avis de droict pour Everard de Mij, inthimé, joint a luy noble seigneur Herman de Stochhem, chanoine de Liege et archidiaire de Condroz, contre la dame d'Anthinne.

32. (F. 131-146^v). [BALDUINUS DE VAULX, HIERONYMUS PUTEANUS, PETRUS HORANIUS]. Verbale deputatorum R^{di} ac illustris domini Abbatis ac Principis Stabulensis, etc., in materia turbatae officinae monetariae in sua villa de Horion erectae.

33. (F. 147-149). Rationes ex quibus clericorum et praesbiterorum ac quorumcumque beneficiatorum ab intestato decedentium, vel ob non obtentam testandi licentiam, bona intuitu Ecclesiae acquisita et relicta ad episcopum leodiensem per totam suam diocaesim devolvantur et pertinent.

34. (F. 149-153^v). Si un officier du pays de l'Empire saisissant sur

le mesme pays un brabançon ou limbourgeois jugé apprehensible par son juge ordinar pour le livrer devant son dit juge, commet contre la Bulle d'or? et quoy si le dit brabançon ou lymbourgeois est militaire au service de Sa Majesté catholique?

35. (F. 153^v-157^v). [J. DE LA THOUR]. Advis de droit pour le seigneur Syndicque du monastere imperiale de Stavelot contre les seigneurs bourguemaistres de Louveigné.

36. (F. 158-161). [F. LIVERLOZ]. Advis de droit pour les seigneurs bourguemaistres de Louveigné contre le seigneur Syndicque du monastere imperial de Stavelot.

37. (F. 161-165). [IOANNES DE LA THOUR IUNIOR]. Instruction de droit non communicable pour le Syndic du Chapittre de Stavelot, resumé, contre ceux de Louveigné, resumants.

38. (F. 165^v-169). [FR. DE LIVERLO]. Advis de droit ulterieur pour les bourguemaistres de Louveigné contre le Syndic du Chapittre de Stavelot.

39. (F. 169-171). [J. DE LA THOUR iunior]. Persistence pour le Syndic du Chapittre de Stavelot, resumé, contre ceux de la cour et bourguemaistres de Louveigné, resumants.

40. (F. 171^v-172^v). [FR. DE LIVERLO]. Advis de droit final pour les bourguemaistres de Louveigné contre le Syndic du Chapittre de Stavelot.

41. (F. 172^v-175). [J. DE LA THOUR iunior]. Repartie instructive finale pour le Syndicque du Chapittre de Stavelot contre les bourguemaistres de Louveigné.

42. (F. 175-180). [F. DE FLERON]. Resolution non communicable de la repartie finale instructive pour les bourguemaistres et communauté de Louveigné, suppliez, contre le Syndicque du Chapittre de Stavelot suppliant.

43. (F. 180-182^v). [J. DE LA TOUR]. Addition finale aux escrits instructives pour le Syndicque de Messieurs du Chapittre imperial de Stavelot, resumé, contre ceux de la Cour de Louveigné et bourguemaistres, resumants.

44. (F. 183-184^v). [J. DE LA TOUR]. Addition instructive pour le Syndicque de Messieurs du Chapittre imperial de Stavelot, resumé, contre ceux de la Cour de Louveigné et bourguemaistres, resumants.

45. (F. 184^v-189^v). [J. DE LA TOUR]. Resolution finale pour le Syndicque du Chapittre imperial de Stavelot contre ceux de la Cour et bourguemaistres de Louveigné, resumants.

46. (F. 189^v-193). [TOUSSAINT DE VISE, dit PROSSET senior]. Remonstrance et demande conclusive arraisonnée non communicable pour les bourguemaistres et communauté de Louveigné, suppliez, contre le Syndicque du Chapittre de Stavelot, suppliant.

47. (F. 193^v-195^v). Conclusion pour JEAN ESTIENNE, appelé, contre JENNE MARIN, appellante.

48. (F. 196-198). Escriis pour JEHENNE MARIN, appellante.

49. (F. 198^v-199^v). Sentiment de Monsieur DE MEAN touchant la transaction du bois S. Remacle a Welin.

50. (F. 199^v-202^v). Reflexions du procureur TRAMASURE sur l'appointement de l'an 1586 touchant les bois S. Remacle a Wellin.

51. (F. 202^v-215). [J. BELIN]. Advis en forme de conclusion pour les seigneurs Barons de Metternick et consorts, deffendeurs, contre les seigneurs Waffendonck, suppliants en evocation et demandeurs.

52. (F. 215^v-230). Information non communicable pour les seigneurs Barons de Metternich et consorts, deffendeurs, contre les seigneurs de Wachtendonck et consorts, demandeurs.

53. (F. 230^v-233). [THEODORE DE FLERON]. Instruction de droict pour les seigneurs de Metternich contre les seigneurs de Wachtendonck.

54. (F. 233^v-239^v). [F. MATHELIN]. Advertissement final pour les seigneurs de Metternich contre les seigneurs de Wachtendonck.

55. (F. 240-248). [LA FONTAINE]. Contredit pour les seigneurs de Wachtendonck contre les seigneurs de Metternich.

56. (F. 248^v-249^v). [D. BAILLY]. Instruction additionnelle pour les seigneurs de Metternich contre les seigneurs de Wachtendonck.

57. (F. 249^v-250^v). Sentiment raisonné en la cause Jean le Lonets et consors, appellans, et Jean du Chesneux, appelé.

58. (F. 250^v-251^v). [CHARLES DE MEAN]. Advis pour le sieur Stravius contre Cornelis Walrand pretendant aliment et dote pour sa fille.

59. (F. 251^v-253). [H. HODEGIUS]. Advis de droit non communicable pour les manants de Henbronval, suppliez et p[re]sentement appellants, contre Leonard Aubinet, Noel du Sart, dit Bartholomé, et consorts, suppliants et au présent appelez.

60. (F. 254-256^v). [F. DE SELYS, P. E. DE CHARNEUX]. Advis pour Leonard Abinet, Noel du Sart etc., appelle, contre les manans de Henbronval, presentement appellants.

61. (F. 256^v-257^v). [F. DE HINNESDAEL, C. VANDERHEYDEN A BLISIA, EDM. RENARDI, TH. P. BOULLIENNE]. Advis touchant l'exemption du droit de relief de Fraipont, brassinne bannal, moulin de Fraipont, etc.

62. (F. 257^v-258^v). [F. DE LA RUELLE, ARN. RANDAXHE. Avis touchant le procès de JEAN WILHEM, acteur, et de GUILLAUME GILCON, ajourné.]

63. (F. 258^v-259^v). [VANDERHEIDEN A BLISIA]. Advis pour la subsistence d'un transport de 3 dalers en faveur de Jan Hanson, lequel le syndique represente contre Balduin Falla, curé de Sprimont.

64. (F. 259^v-260). [F. DE HINNESDAEL]. Advis contre la subsistence du contract susescrit.

65. (F. 260-261). [F. DE HINNESDAEL, H. HODEGIUS]. Advis contre la subsistence du contract susescris.

66. (F. 261-261^v). [CH. DE MEAN, F. DE SELYS]. Motif de droits arraisonné entre les orphelins feu Jean de Francorchamp, suppliant, et le syndic de Son A. S^{me}, et Henry Collar, supplié, et le doyen de Malmendy.

67. (F. 261^v-262). [F. DE HINNESDAEL, F. DE SELYS]. Motifs entre Jean Eustache D'heur et Peter Cloens.

68. (F. 262-262^v). [F. DE SELYS, C. FOULLON]. Motif de sentence remissoire en la cause d'entre Jean Roland, suppliant, et messire Bartholomé Limbourg et consortes, suppliez.

69. (F. 262^v-263). [F. DE SELYS, P. E. DE CHARNEUX]. Motifs de sentence en malier de restitution entre les representans feu Jean Lognoul, suppliants, et la relictie Henry Thomsin, suppliée.

70. (F. 263-264^v). [CHARLES DE MEAN]. Motyve avec resolution de iurisperites pour le sieur van Egel contre Madame la Baronne de Paire.

71. (F. 264^v-265^v). [H. HODEGIUS]. Advis entre Laurent Jean Collette, suppliant, et Henry de Rechain, supplié.

72. (F. 265^v-266). [F. DE HENNISDAEL, C. FOULLON]. Advis en la cause des mayeur et eschevins de la court de Wanne.

73. (F. 266-267). [E. DE ROSSIUS, HUBERT GOVAERTS]. Rapport touchant le seigneur Comte de Hosemont et le sieur Gikin.

74. (F. 267-267^v). [CHARLE DE MEAN, F. DE SELYS]. Motifs de droits arraisonnez d'entre le sieur Neuforge, suppliant ou appellant, et l'officier et mannants de Xhorice, suppliez.

75. (F. 267^v-268). [J. DE LA TOUR]. Motifs de sentence entre le sieur François del Vault, suppliant, et Paul Thiry, et son pere, supplié.

76. (F. 268-270). [GODEFRIDUS WALSIAR, HUBERT JAMAR]. Motifs de sentence d'entre Henry L'Kaye, suppliant, et Gillet Remacle, Tossaint d'Ernonheid, supplié.

77. (F. 270-272^v). [E. DE ROSSIUS]. Advis touchant 50 muids affectez sur Penseur entre le sieur Cassal et la dame d'Anthine.

78. (F. 272^v-275). [LEON LARDINOIT]. Refutation de l'escript de confutation pour la dame d'Anthinne et consortes, appellants, contre le sieur Cassal, appelé.

79. (F. 275-276). [J. DE LA TOUR]. Entre le sieur Cassal et la dame d'Anthine pour 50 muids affectez sur Pousseur.

80. (F. 276-277^v). [HUBERTUS GOVAERTS, P. GROGARTS]. Motiffs contre la relictie Jean Michiel du Sart, appelante, et Jean Gilson, licentié, appelé.

81. (F. 277^v-279). [J. DE LA TOUR]. Advis de droict pour Jean Roland de Malmendy.

82. (F. 279-282). [HUBERT GOVAERTS, F. DE LA RUELLE. Avis sur la sentence à rendre dans le procès entre PACQUAY LE LAYD et QUERIN GERARD.]

83. (F. 282-287^v). [THEOD. MARSELAIS D'AERSCHOT, GER. VANDEN ROYEF, IOANNES DE MEAN]. Motifs des sentences es proces marquez A. B. C. et D., pour le seigneur chastelain de Logue si que contre le sieur Emmanuel de Rahier.

84. (F. 287^v-289). [HUB. HODEGIUS]. Advis de droit pour François Cambresiers, appelle, contre le sieur pasteur de Louvegné, appellant.

85. (F. 289-290^v). [C. VANDERHEYDEN A BLISIA]. Advis du droit Cambresier contre le curé de Louvegné.

86. (F. 290^v-293^v). [HUB. HODEGIUS. Avis sur un procès de vente entre Toussaint Blanche, suppliant, et Renier Lessenick, supplié].

87. (F. 293^v-297). [IOANNES DE LATHOUR]. Informatio iuris in causa Serenissimi Principis Administratoris nec non Rⁱ Dⁿⁱ Prioris et Conventus imperialis monasterii stabulensis, actorum, contra haeredes D. Guilhem Bex, dum vixit consulis Leodiensis, reos citatos.

88. (F. 297-302^v). [IOANNES DE LA THOUR]. De eadem materia.

89. (F. 302-303^v). [DE CHARNEUX, JEAN DE LA TOUR]. Si un escrit non communicable est taxable.

90. (F. 303-303^v). [C. VANDERHEYDEN A BLISIA. Avis juridique touchant l'emploi d'une fausse mesure].

91. (F. 303^v-306). Si le vassal peut disposer de ses fiefs soit entre vives ou a cause de mors sans le consentement du prince?

92. (F. 306^v-309). [F. DE LA RUELLE]. Advis de droit : Messieurs du Chapitre de Malmendy, suppliant, contre Querin du Ster et consors, suppliez.

93. (F. 309-314). [PIERRE ERNESTE DE CHARNEUX]. Advis de droit que les laïques ne peuvent prescrire les dîmes.

Les feuillets 315-325 sont blancs.

94. (F. 326). Requeste pour eschange de certaine piece d'heritage contre une autre legatée a l'église d'Odeigne, à Monsieur le R^d Prieur de Stavelot et vicaire in spiritualibus. — Apostille.

95. (F. 326^v-327). Requeste présentée a Monsieur le R^d Prieur de Stavelot pour obtenir permission d'eriger une chappelle a Deygné. — Apostille.

96. (F. 327-327^v). Requeste a Monsieur le R^d Prieur de Stavelot pour obtenir permission d'eriger une chapelle lez Pafonruy. — Apostille.

Les feuillets 328-336 sont blancs.

97. (F. 336-337). Liste de pièces relatives au procès du chapitre de Malmédy contre ceux de Lierneux.

Papier; 337 feuillets; 0^m,313 × 0^m,197; XVIII^e siècle. Reliure parchemin, avec des fragments d'antiphonaire à moitié effacés.

2886. (21030). — NOTAE IURIS.

1. (F. 1). Lettre de NÈGRE au citoyen d'Andor, 8 février 1796.
2. (F. 2-21). Diverses notes. De l'origine des lois. — Des biens communaux. — Satyre Menippée. — Droits des nations. — Révolutions occasionnées par le despotisme.
3. (F. 22-45^v). De emptione et venditione.
4. (F. 46-63). *Miscellanea* [iuris].
5. (F. 64-86). Fragment d'un traité de droit : *Tit. 7. Quod cum eo qui in aliena potestate est negotium gestum esse dicitur.* — *Tit. 19. De probationibus.*
5. (F. 87-106^v). Proemium in Institutiones Iustinianas.
6. (F. 129-150^v, 107-128). Decisiones iuris. — Au nombre de 149.
7. (F. 151-163). [Traité de droit]. Cap. 1. Quid sit devolutio. — Cap. 20. De quibusdam renuntiationum speciebus (1).
8. (F. 164-178). [Fragment d'un traité de droit] (2).
9. (F. 179-182). Diverses notes et reçus.
10. (F. 183-192^v). Forma appellationis extrajudicialis ab intrusione.
11. (F. 193-201^v). Forme de testament.
12. (F. 202-216^v). Eschevins de Liege.
13. (F. 217-232^v). Notes de droit.
14. (F. 233-245). Notes de droit.
15. (F. 246-249^v). De dominio (3).
16. (F. 250-254^v). De negotiatione per rationes aeternas, autore R. P. NICOLAO LANCICIO (4).
17. (F. 255-314^v, 333-369). Suite du traité n° 5 et n° 7.
18. (F. 315-332^v). Notes de droit.

Ces notes sont écrites au revers de programmes imprimés de thèses de droit défendus à l'Université de Louvain par :

a) PETRUS CAROLUS GHISLENUS DE LOOSE, Gandensis, 13 décembre 1781. (Deux exemplaires.)

b) IOANNES FRANC. HERCUL. PHIL. EMM. FOSTIER DE TEN BERGHE, Rothnacensis, 19 janvier 1782. (Six exemplaires.)

c) BERNARDUS HYACINT. CAROL. GISL. DE PRELLE, Nivellensis, 15 janvier 1782. (Cinq exemplaires.)

d) IOANNES FRANCISCUS IOSEP. PLAPIED, Hanno-Montensis, 21 janvier 1782. (Deux exemplaires.)

e) PETRUS ALEXANDER STICHELBANT, Gandensis, 16 janvier 1782. (Deux exemplaires.)

(1) Ce fragment semble appartenir au même traité que les feuillets 64-86.

(2) De la même main que les *Miscellanea*, f. 46-63.

(3) Fait partie du traité plus haut n° 3 (f. 22-45^v).

(4) Cf. C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. IV, col. 1455.

f) HUGO BERNARD, eques DE BRADY, Cavaniensis, 11 décembre 1781.

Les feuillets 369^v-370^v sont blancs.

19. (F. 371-383^v). Decisiones iuris.

Papier; 383 feuillets; 0^m,22 × 0^m,16; XVIII^e siècle. Ce volume provient des Archives générales du Royaume; il a été remis à la Bibliothèque royale le 15 janvier 1853. Demi-reliure moderne.

2887. (II. 406). — RECUEIL DE DROIT CIVIL.

1. (F. 1.-45^v). Decisiones Brabanticae ex Domino STOCKMANS.

2. (F. 46-60). Index motivorum.

3. (F. 61-102). Regulae et observationes ex D. VAN ESPEN quatenus moribus receptae.

Les feuillets 102^v-105^v sont blancs.

4. (F. 106-148). Motivorum tomus primus... tomus sextus.

5. (F. 149-168^v, 173^v-183). Index motivorum.

6. (F. 169-172). Motiven van den heere CORDYS berustende onder d'H^r advocaet Le Grou.

7. (F. 172^v-173). Contenus des motifs reposant au comptoir de Monsieur l'avocat Murray.

Papier; 183 feuillets; 0^m,19 × 0^m,121; XVIII^e siècle. Ce volume a été acquis en décembre 1880, à la vente des livres de J. De Bonne, Reliure veau raciné, filets d'or; au dos, le titre doré: *Observatae regulae et decisiones Mss*; tranche rouge.

2888. (II. 722). — PROTOCOLES.

1. (F. 1-34^v). Contrat de mariage. Ravestissement. Desheritance de fief pour douaire. Réalisation de douaire sur mainferme. Avis de père et de mère. Testament. Testament d'un religieux. Desheritance d'un fief pour être vendu après son trépas. Testament secret. Renoncement de veuve, de femme divorcée. Obligation, personnelle, sur scel et signature. Constitution de pension. Rapport des meubles, de mainferme. Transport ou vendage absolu des meubles. Transaction. Arrentement d'une maison et heritage. Condition. Vendage du patrimoine de sa femme. Donations. Echange d'heritages. Arrentement pour personne impuissante. Rapport d'une maison, d'allouet en assurance, de son patrimoine et de celui de sa femme. Titre d'un prêtre. Quittance à loy. Fondation d'un obit.

2. (F. 35-73^v). Procès par loy. Plainte de rendue à nouvelle loy. Procure de plainte de rendue. Requête en interdiction de rendue. Ecrit d'opposition. Forme de caution. Ordonnance de fin faire. Relation. Requête pour faire limiter. Seconde denomination de clerq d'enquette. Signification de journée de montrance. Collation des titres. Forclusion de montrer, de reprocher. Signification de vue en conseil. Criée de rendue. Plainte de rendue. Opposition, dupliques,

enquêtes, reproches, salvations. Fin des dépens. Procure. Requête pour faire être le procès au cheflieu, pour faire autoriser un sergent aux insinuations. Obligation personnelle a promesse d'hypoteque. Plainte d'exécution. Criée sur decret d'execution. Plainte de liquidation, de querelle atteinte de liquidation. Requête pour obliger à namplis pour la vue de la liquidation, pour faire apporter une liquidation au cheflieu. Sentence de liquidation. Plainte de liquidation, de querelle atteinte. Liquidation en suite de decret d'exécution. Libelle sur liquidation. Appel d'une sentence de liquidation. Plainte des griefs, pour consuivre loix, pour faire declarer un appel desert. Requête pour relever appel. Plaintes de liquidation, de querelle atteinte, de cens et de loy, de dénégation, de propriété. Plainte propriétaire, plainte d'entérinement.

3. (F. 74-101). Requête au chef lieu pour être relevé de repondre. Arrêt ensuite de plainte de cens et de loy. Lettre en forme. Billet de fraix. Plainte d'arrêt, meubiliaire, d'execution d'un surcent. Meubilisation, plainte de meubilisation. Plainte non partable. Criée non partable. Denomination d'homme de loy.

4. (F. 101v-120). Partage. Partage à loy. Echange d'heritage. Relief ou mise en possession d'heritage. Bail de maison, à cense, par devant notaire. Procure pour desheritance, pour vendre son patrimoine par lot, a loy mise en forme, pour vendre son patrimoine. Donation par condition. Condition d'heritage. Arrentement d'heritage. Quittance des deniers, capitaux avec garand, quittance à loy. Rapport de femme veuve par les lots de ses enfants. Consulte sur la validité du lot. Arrentement d'une maison et heritage.

5. (F. 120-147). Comment on se peut desheriter. Plainte d'absence. Obligation connue, d'un cheval, en caution. Forme d'une obligation lettrée. Rapports des meubles. Transport des meubles. Vendage ou constitution de rente. Mise en forme d'un rapport. Renonciation pour un homme veuf à son droit d'usufruit. Titre presbiteral. Permutation d'un titre de prêtrise. Denomination d'homme vivant et mourant. Matiere de garand emprise et indemnité. Autre pour clause de retour et substitution. Mutation, rappel de testament. Vendage absolu des meubles comme a loy. Constitution de pension. Rapport de bien pour caution d'une recette. Condition de ses biens de patriemoine.

6. (F. 147-166v). Traité de la succession des mainfermes en ligne droite et collateralle. De la succession en ligne directe en montant. De la succession collateralle. Paterna paternis, materna maternis deferuntur. Autre traité de succession des main fermes et meubles.

7. (F. 167-196v). Procure pour relever fief. Relief de fief, de rente sur fief, de fief par un huissier. Billet des frais ordinaires pour relief de fiefs. Formulaire d'ajournement. Donation d'un fief par le père

à son aîné. Pour de main ferme faire fief. Arrentement d'un fief. Rapport d'un fief. Plainte d'exécution sur fief. Arrêt sur fief. Crie d'exécution de fief. Plainte pour défaut de paiement de rente sur fief. Partage et choix des fiefs. Procure pour retirer fief. Retrait, éclipse, vendage de fief. Relief d'alloet, aliénation des francs alloets.

8. (F. 196^v-223^v). Plainte pour droit seigneurial, d'acquit, pour droit de requaix, de reassignation, de commise. Retrait de mainferme. Plainte de dire à loy. Retrait de mainferme par le lignage. Arrentement fait en état d'impuissance de quelque heritage. Mise hors de pair. Emancipation à loy. Protest d'une lettre de change. Poursuite afin de poursuivre quelques loix. Formulaire d'un jugement mis en forme. Lettres de bénéfice d'inventaire.

Les feuillets 224-228 sont blancs.

9. (F. 229-230^v). Contrat personnel et rapport.

Les feuillets 231-233 sont blancs.

10. (F. 234-260^v). Déclaration des mesures des terres et bois du pays et comtés de Hainaut recueillies par les maîtres arpenteurs sermentés demeurant en la ville de Mons avec spécification de la largeur des chemins (1).

11. (F. 261). Mesure des héritages des pays de Brabant, de Flandres, Liège, Namur et Cambresie.

12. (F. 262-272). Cayer des coutumes et usances de la franche ville du Rœulx.

Les feuillets 272^v-273^v sont blancs.

13. (F. 274-274^v). Pièce relative au procès de M^{lle} Delattre, dame de Ressay, contre Arnold Delhay, bourgeois de Mons.

14. (F. 275-276). Extrait des droits et coutumes du païs et comté de Namur. Des traités de mariage.

15. (F. 277). Protestation adressée à l'official de Cambrai pour une sommation faite contre le mariage de Laurent-Joseph Cuvelier avec Jeanne Marchand, 4 juin 1772.

Papier; 277 feuillets; 0^m,32 × 0^m,195; XVIII^e siècle. Ce volume a été acquis le 30 décembre 1885, à une vente chez M. Bluff, à Bruxelles, pour fr. 5,55. Reliure parchemin.

2889. (II. 2886). — INSTRUCTIONS POUR PROCÉDER DEVANT LES ÉCHEVINS DE LIÈGE.

1. (F. 1-204). Brevés et universelles instructions touchant le stil et mani[ère] de procéder dans toutes sortes d'actions par devant les

(1) Cette déclaration se trouve imprimée à la suite des *Chartes de Hainaut*, Mons, Wilmet, 1783.

seigneurs échevins de Liège avec plusieu[rs] sortes d'ajours : le tout selon le droit, les coutumes et statuts du pays de Liege.

2. (F. 204^v-216). La table.

Papier; 216 feuillets; 0^m,202 × 0^m,157; XVIII^e siècle. Ce volume a été acquis en 1902, à la vente du 15 mars, chez M. Fiévez, à Bruxelles (n^o 1604 du catalogue) pour fr. 16,50. Reliure veau fauve; au dos, le titre doré : *Instruction (sic) de pratique*; tranche rouge.

2890. (II. 2811). — INSTRUCTIE HOE ALLEN DE SAECKEN CRIMINELE ENDE CIVILE VAN WEGENS DE HEEREN AMPTMAN EN DE LIEUTENANT AMPTMAN BINNEN BRUSSEL VAN SYN OFFICIE WEGHEN WORDEN GEINTENTEERT.

1. (F. 1-18). Aengaende de dieveryen.

Les feuillets 18^v-32^v sont blancs.

2. (F. 33-45^v). Aengaende de doot slaeghen.

Les feuillets 46-56^v sont blancs.

3. (F. 57-59). Aengaende die hun selven het leven genomen hebben.

Les feuillets 59^v-60^v sont blancs.

4. (F. 61-66^v). Aengaende de daeghsels personeel.

Les feuillets 67-72^v sont blancs.

5. (F. 73-76). Aengaende de civile saecken.

Papier; 76 feuillets; 0^m,158 × 0^m,10; XVIII^e siècle. Ce volume a été acquis par la Bibliothèque royale en 1901, à la vente du 11 décembre chez M. Fiévez (n^o 496 du catalogue). Reliure veau raciné, filets d'or; tranche rouge.

2891. (II. 454). — ARRÊTS DE LA COUR DE HAMBOURG.

1. (F. 1-6). Tableau des affaires jugées par la Cour extraordinaire de la 32^e Division militaire sur appels de jugement de police correctionnelle.

Les feuillets 6^v-8^v sont blancs.

2. (F. 9-19). Tableau des affaires terminées à la Cour extraordinaire de la 32^e Division militaire autrement que par arrêt.

3. (F. 20-49). Tableau des affaires jugées par la Cour extraordinaire de la 32^e division militaire.

Les feuillets 49^v-66^v sont blancs.

En outre, ce volume contient six affiches des *Extraits des arrêts portant condamnation à des peines afflictives ou infamantes rendus pendant les mois de mai et juin 1813 juillet 1813 août 1813 janvier et février 1814.*

4. (F. 50-58^v). Correspondance et pièces diverses adressées à M. L. de Roovere de Roosemersch; au sujet du vol à main armée dont M. Merx fut victime de la part d'habitants de Harpstedt.

Suit un ordre du jour imprimé du général, chef de l'état-major général du 13^e corps de la grande armée, CÉSAR DE LAVILLE, au sujet de la mort du C^{te} de Chaban, intendant général des finances.

Papier; 58 feuillets manuscrits; 0^m,365 × 0^m,243; XIX^e siècle. Sur le premier plat intérieur l'ex-libris gravé de la *Bibliothèque de L. de Roovere de Roosemersch*. Ce volume a été acquis, à une vente chez M. Bluff, à Bruxelles (1), pour fr. 14,30. Demi-reliure moderne; au dos, le titre : *Arrêts de la Cour special (sic) de Hambourg 1813 et 1814*.

2892. (22203). — UNE DOUBLE ERREUR JUDICIAIRE.

Affaire Coeck et Goethals.

Révélation, comparaisons et contradictions.

Papier; 23 feuillets, plus quatre feuillets blancs en tête et vingt-neuf à la fin du volume; 0^m,219 × 0^m,178; XIX^e siècle (1865), car on lit, f. 2^r: 8 *Avril 1865*.
Cartonnage.

(1) Vente des 9-24 février 1882, n^o 1749 du catalogue.

VI. PHILOSOPHIE

1. Traités de philosophie.

2893. (II. 2314). — ARISTOTELES. Opera (1).

1. (F. 1). Notes diverses.
2. (F. 1^v). Index.
3. (F. 2-123^v). Metaphisica ARISTOTILIS.
4. (F. 124-209^v). [Libri VIII physicorum].
5. (F. 210-247^v). De celò et mundo.
6. (F. 248-269). Liber de generatione et corruptione.
7. (F. 269^v-310^v). Liber metheororum.
8. (F. 311-320). Liber de sensu et sensato.
9. (F. 320^v-328^v). Liber de sompno et vigilia.
10. (F. 329-331). Liber de longitudine et breuitate vite.
11. (F. 331^v-333^v). Liber de iuventute et senectute.
12. (F. 334-335^v). Liber de morte et vita.
13. (F. 335^v-338). Liber de bona fortuna.
14. (F. 338-347). Liber de causis.
15. (F. 347^v-360^v). Liber de vegetabilibus.
16. (F. 361-362^v). Liber de memoria et reminiscentia.

Parchemin; 362 feuillets; 0^m,258 × 0^m,184; XIII^e siècle, très jolies initiales, en toutes couleurs, en tête des divers traités; capitales et titre courant rouges et bleus. Ce volume passe pour avoir appartenu à l'abbaye d'Alne, mais il ne reste aucun indice de cette attribution; plus tard, il a été le n^o 4634 de la bibliothèque Phillipps, à Cheltenham. La Bibliothèque royale l'a acquis en 1899, à une vente chez Sotheby, à Londres, 5-10 juin (n^o 50 du catalogue), pour 725 francs (2). Reliure anglaise, BREHERTON, 1849; au dos, le titre doré : *Aristotelis opera*.

(1) Voir, pour les éditions des versions latines d'Aristote, HAIN, *Repertorium bibliographicum*, t. I, p. 205 sqq.

(2) Voir *Bibliotheca Phillipica*, 1899, p. 6, n^o 50.

2894. (812-27). — ARISTOTELES. Opera.

1. (F. 1-20). Liber de celo et mundo.
2. (F. 20-30^v). Liber de generacione et corrupcione.
3. (F. 31-44). Liber de anima ARISTOTILIS.
4. (F. 44^v-49). [De sensu et sensato].
5. (F. 49-50^v). [De memoria].
6. (F. 51-55). De sompno et vigilia.
7. (F. 55-58). De motibus animalium.
8. (F. 58-61^v). De longitudine et brevitare vite.
9. (F. 62-63). Liber de iuventute et senectute.
10. (F. 63-64^v). De inspiratione et respiratione.
11. (F. 65-87). Liber metheorum ARISTOTILIS.
12. (F. 87-92). De proprietatibus elementorum.
13. (F. 92-95). Liber de vegetalibus et plantis.
14. (F. 95-99). Liber de tribus viribus plante.
15. (F. 99-102^v). Liber de coloribus.
16. (F. 102^v-105). Commentum AVERROIS de sompno et vigilia et divinacione (1).

Parchemin; 105 feuillets; 0^m,30 × 0^m,219; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues, titre courant. F. 1, on lit : *Liber monasterii Villariensis*. Demi-reliure moderne.

2895. (1285-89). — ARISTOTELES. Opera.

1. (F. 1^v-2). Fragment d'acte pour Jehan Dauvergne.
2. (F. 3-32). Liber physicorum ARISTOTELIS.
3. (F. 33-44^v). Liber de celo et mundo.
4. (F. 45-65). Liber metheorum.
5. (F. 65-75^v). Liber de anima.

Le feuillet 76 est blanc.

6. (F. 77-84^v). Liber ARISTOTILIS de generatione et corruptione.
7. (F. 84^v-86). Index et notes diverses.

Parchemin; 86 feuillets; 0^m,30 × 0^m,205; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues; notes marginales. F. 84^v, on lit le nom propre : *Petrus de ligno*, et f. 3, la note : *F. I Collegii Societatis Iesu Lovanii*. Reliure restaurée du XV^e siècle, vélin sur ais de bois.

2896. (6116-18). — ARISTOTELES. Opera.

1. (F. 1-94). Metaphisica ARISTOTILIS.
2. (F. 95-163). [Liber physicorum ARISTOTELIS].
3. (F. 164-190^v). [ARISTOTELES. De caelo et mundo].

Parchemin; 190 feuillets; 0^m,256 × 0^m,172; XIV^e siècle; commentaire marginal; initiales et titre courant rouges et bleus. Au verso du feuillet de garde de la fin, il

(1) Cf. HAIN, *Repert. bibliogr.*, t. I, p. 208, n° 1682.

y a la note à moitié effacée : *Istius volumen possessor est Iohannes...*, et f. 1 : *Societatis Iesu Lovanii M. B. Y. 4*. Demi-reliure moderne, maroquin brun; au dos, le titre doré : *Aristotelis de metaphysica, libri physicorum et ethycorum eiusdem, XIII saec.*, et plus bas, le chiffre couronné de Léopold I^{er}.

2897. (II. 1404). — ARISTOTELES. De secretis secretorum.

1. (F. 1^v-2^v). Index.

Le feuillet 3 est blanc.

2. (F. 4-75^v). Liber ARISTOTILIS de secretis secretorum sive de regimine principum vel regum vel dominorum.

3. (F. 76-97). Liber BOECII de disciplina scolarium. = *PL.*, t. LXIV, col. 1223 sqq.

4. (F. 98-115^v). [ROBERTUS DE SORBONIA]. Liber consciencie. *Inc.* Librum scribat michi, ipse est qui indicat verbum (1).

5. (F. 115^v-116^v). Versus de septem peccatis mortalibus et filiabus eorum (2). *Inc.* Mulier est hominis offensio, insaturabilis bestia.

6. (F. 116^v-121^v). Confessio fratris ODOMI rothomagensis episcopi. *Inc.* Ad sanctam et rectam confessionem tria sunt necessaria.

7. (F. 122-129^v). Monita beati YSIDORI de instructione hominis. — Extraits.

8. (F. 129^v-144^v). Confessio magistri ROBERTI DE SERBONIA (3).

Le feuillet 145 est blanc.

9. (F. 146-166^v). Meditationes beati BERNARDI abbatis clare valis = *PL.*, t. CLXXXIV, col. 485 sqq.

Les feuillets 167-169 sont blancs.

10. (F. 170-173). Liber Secundi philosophi (4).

11. (F. 174-202). Summula magistri RUMOLDI de casibus.

Inc. Summula de summa Romoldi prodidit ista.

Non ex subtili sed vili scribitur ista.

12. (F. 202^v-208). Facetus (5).

Parchemin; 208 feuillets; 0^m,184 × 0^m,124; XIV^e siècle; deux colonnes, sauf les feuillets 174-208; initiales rouges et bleues. F. 1^v, il y a la note : *Liber Sancti Iacobi Leodii. V. catalogum*, n^o 265 (6); f. 2^v : *Liber Sancti Iacobi in leodio et Liber monasterii Sancti Iacobi leodiensis*; f. 4, il y a les cotes successives *E. 102* et *B. 83* de la bibliothèque de Saint-Jacques; f. 145^v : *Liber Sancti Iacobi in insula Leodiensi*. Puis f. 3, on lit : *Ex libris C. A. De Rote Leodii anno 1825. S. C. V. R. I. G. Di S.*;

(1) Cf. *Histoire littéraire de la France*, t. XIX, p. 305.

(2) C'est le titre que ce morceau porte dans l'index f. 2^v, et où se trouve aussi la note : *Qui etiam habentur in gestis britonum sub tali numero scilicet IX.*

(3) *Histoire littéraire de la France*, t. XIX, p. 306.

(4) Cf. FABRICIUS-HARLES, *Bibl. graeca*, t. I, p. 866-87. Ce récit a été publié par W. STUBBS, *Chronica magistri Rogeri de Houedene*, London, 1871, t. IV, p. 153-55.

(5) Voir, pour les éditions de ce poème anonyme, FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. II, p. 138.

(6) Il s'agit du catalogue de la vente en 1788; voir en effet p. 97.

puls f. 1, il y a l'ex-libris *Sir T[homas] P[hillipps]*, *Middle Hill 2181*. Ce volume a été acquis par la Bibliothèque royale en 1891. Reliure du XVII^e siècle, veau raciné ; au dos, le titre doré : *De secret. secretoru. MS. B. 83* ; tranche verte (1).

2898. (II. 2558). — ARISTOTELES. Opera.

1. (F. 1^v). Index.
2. (F. 1^v-2). Notes diverses.
3. (F. 2^v). Contenta.
4. (F. 3-16^v). *Metaphysica ARISTOTELIS vetus.*
5. (F. 16^v-17^v). Liber ARISTOTELIS de morte et vita.
6. (F. 17^v-18^v). Liber de unitate et uno.
7. (F. 19-64^v). Tractatus metaphisice qui dicitur *Dicit Aristoteles.*
8. (F. 64^v-67^v). Liber de sompno et visione.
9. (F. 68-83^v). Liber de anima.
10. (F. 83^v-85^v). Liber de memoria et reminiscentia.
11. (F. 85^v-99). Liber de generabili et corruptibili.
12. (F. 99-99^v). Liber de ratione seu de formis rationis.
13. (F. 100-106). Liber de sensu et sensato.
14. (F. 106-112). Liber ARISTOTELIS de somno et vigilia.
15. (F. 112-116^v). Liber de differentia spiritus et anime.
16. (F. 117-161^v). Liber phisicorum.
17. (F. 162-200). Liber de celo et mundo.
18. (F. 200^v-222). Liber metheororum.
19. (F. 222-232). Liber ARISTOTELIS de vegetabilibus.
20. (F. 232-242). Liber de invisibilibus Dei.
21. (F. 242-248^v). Liber de causis.
22. (F. 248^v-251). Liber de motu cordis.
23. (F. 251^v-275^v). De divisione scientiarum secundum Apetragium et Afarabium, Gundissalvum secundum alios (2).
24. (F. 276-279). Liber de intellectu et intellecto secundum Alexandrum.
25. (F. 279^v-280^v). Liber de longitudine et brevitate vite.
26. (F. 281-311). [Vocabularium].

Parchemin ; 311 feuillets ; 0^m,266 × 0^m,175 ; XIV^e siècle ; les feuillets 281-311 sont à quatre colonnes. F. 2^v, on lit la note à moitié effacée : *Iste liber est ecclesie sancte Marie de Bona spe*, et f. 310^v : *Nicholaus Chamart Abbas 1612* (3). Sur le premier plat intérieur l'ex-libris, aux armes de Frédéric North (4), et f. 1 et f. 2 : *Phillipps MS. 9485*. Ce volume a été acquis à Cheltenham en 1900.

(1) Voir, au sujet de ce manuscrit, S. BALAU, *La Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Jacques à Liège*, p. 49.

(2) FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. III, p. 75.

(3) Au sujet de l'abbé de Bonne-Espérance Dom Nicolas Chamart, voir BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 1405-6.

(4) Cf. le ms. n^o 2914 (14602-6).

2899. (II. 1764). — ARISTOTELES. Fragments.

1. (F. 1-1^v). [ARISTOTELES. De generatione et corruptione]. Fragment.
2. (F. 2-2^v). [ARISTOTELES. Liber VII et VIII phisicorum]. Fragments.
3. (F. 3-3^v). [ARISTOTELES]. Fragment.
4. (F. 4-4^v). [ARISTOTELES. De caelo et mundo].
5. (F. 5-8^v). [Flosculi ex variis auctoribus].
6. (F. 9-9^v). [De dialectica].
7. (F. 10-10^v). De questionibus potentie auditive.
8. (F. 11-12^v). Extraits.
9. (F. 13-14^v). Fragments. Caput 2. Quod homo et naturaliter. — Caput 4. Quod rationibus probari potest civitatem quidem esse naturalem. — Caput 9. Quod non expedit civitati omnia sic communia esse. — Caput 10. Quod mala sequuntur si in civitate uxores et filii ponantur esse communes.

Parchemin; 16 feuillets, de diverses dimensions montés sur onglets; XV^e siècle. Ces fragments proviennent de gardes retirées d'anciens manuscrits. Cartonnage.

2900. (11956-66). — PHILIPPUS TRIPOLITANUS. Interpretatio libri moralium ARISTOTELIS.

1. (F. 1-31). [IOACHIM DE FLORA abbas. Commentarius in Ieremiam] (1).

Le feuillet 32 est blanc.

2. (F. 33-55). [PHILIPPUS TRIPOLITANUS]. Liber moralium de regimine dominorum, qui alio nomine dicitur secretum secretorum editus ab ARISTOTELE ad Alexandrum (2).

3. (F. 56-70). Liber dogmatis moralium philosophorum (3).

Les feuillets 70^v-71^v sont blancs.

4. (F. 72-82). [IOACHIM abbas. Interpretatio prophetiae Merlini] (4).
5. (F. 82-89^v). Ad Henricum sextum. [IOACHIM abbas de prophetia Isaiae] (5).

6. (F. 89^v-92^v). Liber extractus de libro qui dicitur vasilographo, id est imperialis scriptura quam sibilla erithea (*sic*) babylonica condidit ad petitionem grecorum tempore Priami regis Troie quam Vedoxa peritissimus pater in grecum transtulit de chaldeo, tandem de errario Emanuehelis imperatoris grecorum eductum Eugenius regni Sicilie admiratus de greco transtulit in latinum (6).

(1) Voir, pour les nombreuses éditions de ce traité, FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. IV, p. 40-41; POTTHAST, *Bibl. hist. med. aevi*, 2^e ed., t. I, p. 653.

(2) Voir HAIN, *Repert. bibl.*, t. I, p. 220, n^o 1779.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 273, n^o 6320.

(4) Traité encore inédit, que Fabricius, *loc. cit.*, mentionne d'après ce manuscrit.

(5) Cf. POTTHAST, *Bibl. hist. med. aevi*, t. I, p. 653.

(6) Édition à Venise en 1566; cf. FABRICIUS-HARLES, *Bibl. graeca*, t. I, p. 259.

7. (F. 92^v-98). [Prophetiae].

8. (F. 98-98^v). Versus [quos] fecit magister MICHAEL SCOTTUS apud Bononiam MCCXXXI (1).

9. (F. 98^v-99). Hymnus ad virginem Mariam = *RH.* n° 18282.

10. (F. 99^v-100^v). [Bulla INNOCENTII IV (2) in concilio Lugdunensi; anno 1245].

11. (F. 101-101^v). [LUCANUS. *Bellum civile*, lib. II, v. 392-438] (3).

12. (F. 101^v). [Dates de la naissance de Conrad IV et de Conrad V.]

13. (F. 102). [Prophetia]. *Inc.* Post revolutionem 346 anni, ut est in prenotata figura.

14. (F. 102^v). Index.

Parchemin; 102 feuillets; 0^m,232 × 0^m,165; XIII^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues. F. 57^v, il y a la note: *Est liber hic sancti Martini lovaniensis*, et f. 102^v: *Pertinet iste liber monasterio canonicorum regularium vallis sancti Martini in lovanio* (4). Sur le premier feuillet de garde, il y a l'ex-libris: *J. F. Van de Velde ex Beveren.* 28. Demi-reliure moderne.

2901. (11854-55). — ARISTOTELES. Liber moralium, interprete PHILIPPO TRIPOLITANO.

1. (F. 1-42^v). Liber moralium de regimine dominorum qui alio nomine dicitur secretum secretorum ab ARISTOTILE editus ad Alexandrum regem (5).

2. (F. 43-50). Experimenta probatissima contra diversas infirmitates corporis dummodo in principio morborum curam adhibeas. Sunt autem accepta in libro de natura rerum et diversis phylosophorum scriptis per versus choloratos brevissime comprehensa et secundum litteras alphabeti vocabula membrorum distincta.

Parchemin; 50 feuillets; 0^m,15 × 0^m,106; XIV^e siècle; les feuillets 1-42 sont à deux colonnes; ancienne pagination I-XLI. Demi-reliure moderne, maroquin noir, titre doré au dos: *Aristotelis de secretis secretorum seu de regimine principum, XIII saec.*

2902. (9505-6). — NICOLE ORESME. Traduction des Éthiques d'ARISTOTE.

1. (F. 1-221^v). Le livre d'Éthiques.

2. (F. 222-224). La table des moeurs divers et estranges.

Vélin; 224 feuillets, plus un blanc à la fin et deux de garde en papier; 0^m,318 × 0^m,216; XIV^e siècle; deux colonnes par page, les gloses encadrant le

(1) FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. V, p. 77.

(2) LABBE-COSSART, *Sacrosancta Concilia*, t. XI, col. 640.

(3) Édition Teubner, p. 46-47.

(4) Cf. SANDERUS, *Bibl. belg. ms.*, part. II, p. 218.

(5) Cf. HAIN, *Repertorium bibliographicum*, t. I, p. 220-21.

texte; rubriques; initiales alternativement rouges et bleues à fils bleus et rouges; dans les marges, des chiffres, également peints en vermillon et azur, marquent les livres et les chapitres de l'ouvrage. Au commencement de chacun de ces livres, on voit des lettrines en toutes couleurs et des guirlandes ornées de grotesques; on voit aussi de belles miniatures à un ou plusieurs compartiments et qui représentent : f. 1, Nicole Oresme offrant sa traduction à Charles V; f. 2^r, même sujet, Charles V et la reine, Oresme traduisant, Aristote enseignant; f. 24, la *Vertu*, moyen terme entre le *Vice* d'excès et de défaut; f. 39, *Fortitude*, *Actrempance*; f. 66, *Liberalité*, le *Magnanime*; f. 89, *Justice legal* abritant sous son manteau diverses vertus, *Justice distributive*, *Justice commutative* (1); f. 115^r, *Art*, *Sapience*; f. 132, le *Continent* et l'*Incontinent* entre *Raison* et *Concupiscence*; f. 157, *Amistie*; f. 177^r, deux amis; f. 198^r, *Felicite*. Ce volume a été exécuté pour Charles V, dont les couleurs se voient autour des miniatures; plus tard, il est entré en la possession des ducs de Bourgogne (2). On trouve des traces de l'estampille rouge de la Bibliothèque nationale de Paris, f. 1 et f. 224. Reliure, veau raciné à filets d'or; au dos, le titre doré, que reproduit un fragment de maroquin rouge appliqué sur la garde : *Les Ethiques et Politiques d'Aristote*; plus bas, les armes de Belgique et l'inscription : *Bibl. royale*; tranches dorées (3).

2903. (11200). — MAHIEU LE VILAIN. Traduction des *Météores* d'ARISTOTE.

Parchemin; 102 feuillets; 0^m,210 × 0^m,142; XIV^e siècle; quelques rubriques; initiales filigranées rouges et bleues; des chiffres peints de même et courant au haut des pages marquent les différents livres de l'ouvrage; réclames. F. 1, une miniature, accompagnée d'une jolie guirlande, représente le traducteur agenouillé devant le comte d'Eu. Plus loin, des lettrines historiées nous montrent : f. 47^r, Aristote écrivant; f. 84^v, le maître enseignant à quatre disciples. Avant d'entrer dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne (4), le volume a appartenu à Charles V; ce sont sans doute les armes de ce prince qui se trouvaient sur l'écusson soutenu par deux anges à la marge inférieure du f. 1, où elles sont aujourd'hui remplacées par une grossière rosace. Reliure, veau rose; au dos, le titre doré : *Des Météores* (5).

(1) Cette miniature se trouve reproduite dans PAUL LACROIX, *Sciences et Lettres au moyen âge*, Paris, 1877, p. 57.

(2) BARROIS, *Bibliothèque prototypographique*. p. 147, 227, n^{os} 912, 1613.

(3) Sur ce ms., voir une notice de LÉOPOLD DELISLE dans ses *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, 1880, p. 257-275; cf. aussi *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 4^e série, t. VII (1879), p. 269-70; *L'Athenaeum belge*, 2^e année, 15 oct. 1879, p. 217; MARCHAL, dans les *Bull. de l'Académie royale*, t. XVII, 1^{re} part. (1850), p. 285-6; GRÖBER, *Grundriss der romanischen Philologie*, II. B., 1. Abt., p. 1073.

(4) BARROIS, *Bibliothèque prototypographique*, p. 224, 297, n^{os} 1584, 2096; cf. aussi p. 322, n^o 2287.

(5) Sur ce ms., voyez LÉOPOLD DELISLE, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 4^e série, t. IX (1881), p. 11, et dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI, 1^{re} part., 1884, p. 1-16; cf. *L'Athenaeum belge*, 4^e année, 1^{er} avril 1881, p. 78; GRÖBER, *Grundriss der romanischen Philologie*, II. B., 1. Abt., p. 1030-31.

2904. (11201-2). — NICOLE ORESME. Traduction des Politiques et Économiques d'ARISTOTE (1).

1. (F. 1-363). Le livre de Politiques.
2. (F. 363^v-387). Le livre de Yconomique.
3. (F. 388-403^v). La table des notables.

Vélin; 403 feuillets, plus deux de garde et un en papier à la fin; 0^m,225 × 0^m,150; XIV^e siècle; deux colonnes; rubriques; initiales alternes bleues et rouges avec filets rouges et bleus; des chiffres enluminés de même et courant au haut des pages ou placés dans les marges latérales servent à marquer les divisions et subdivisions des deux ouvrages. En tête de chacun des huit livres des *Politiques* et des deux livres des *Économiques*, on trouve des lettrines en or et couleurs, accompagnées de guirlandes; il y a aussi de fort jolies miniatures, divisées en un certain nombre de compartiments, la plupart avec des inscriptions qui en indiquent le sujet. Les deux premières sont en pleine page, ff. 1^v-2; on y voit, d'une part, les cruautés de la *Tyrannie*, de l'*Olygarchie* et de la *Democracie*, d'autre part, les bienfaits du *Royaume*, de l'*Aristocracie* et de la *Tymocracie*. Les autres représentent : f. 36, *Plato* recevant les leçons de *Socrates*, *Ypodamus*, *Felleas*; f. 77, quatre médaillons allégoriques; f. 138, *bonne policie : povres, moiens, riches, mauvaise policie : povres, moif[ens], riches*; f. 181, *con[s]piracion oculte, demagogue preschant contre le prince, sedicion apperte*; f. 241, *bonne democracie*; f. 263, *genz d'armes, genz de conseil, gent sacerdotal, cultivateurs de terres, genz de mestier, marcheans*; f. 341, *exercitacions corporeles, a gecter la dart, en musique*; f. 363^v, le mari labourant la terre tandis que la femme file et nourrit l'enfant; f. 375, le mariage. Plusieurs de ces miniatures sont ornées de bordures aux couleurs de Charles V, à qui le volume a appartenu avant d'entrer dans la librairie des ducs de Bourgogne (2). Au bas du f. 1, on lit cette note : *Je, Raoulet d'Orliens, qui l'escri, ay mis le texte premier ainsi signe : r, et apres, la glose s'ensuit ainsi signe : o, qui fait Oresme* (3). L'estampille rouge, aux faisceaux, de la Bibliothèque nationale de Paris se trouve, à demi-effacée, f. 1 et f. 403^v. Reliure, veau raciné avec, au dos, le titre doré : *Aristote Politique*; tranches dorées (4).

2905. (1986-95). — PORPHYRIUS. Commentarii in Aristotelem.

1. (F. 1^v-3). Notes diverses et exercices de plume.
2. (F. 3^v-14^v). Ισαρωρε ΡΟΡΦΙΡΙ ad Καταρωριάς Aristotilis (5).
3. (F. 15-31^v). [In praedicamenta].
4. (F. 32-42^v). In librum interpretationis.
5. (F. 43-52). [In librum de sex principiis].

(1) Voir le n° 2902 (9505-6).

(2) BARROIS, *Bibliothèque protypographique*, p. 147, 294, n° 913, 2067.

(3) Sur le calligraphe Raoulet d'Orléans, voir LÉOPOLD DELISLE, *Inventaire des manuscrits français*, t. II, p. 342 5.

(4) Sur ce ms., voir LÉOPOLD DELISLE, *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, 188^e, p. 257-73 et 281-82; cf. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 4^e sér., t. VII (1879), p. 270; *L'Athenaeum belge*, 2^e année, 15 oct. 1879, p. 217; GRÖBER, *Grundriss der romanischen Philologie*, II. B., 1 Abt., p. 1073.

(5) Voir HAIN, *Repert. bibliogr.*, t. IV, p. 147, n° 13298 et 13299.

6. (F. 52^v-64^v). BOETIUS in divisionem. = *PL.*, t. LXIV, col. 875 sqq.
 7. (F. 65-99^v). In thopicas [differentias]. BOETIUS. = *Ibid.*, col. 1175.
 Les feuillets 100-102^v ne contiennent que quelques notes au crayon, illisibles.
 8. (F. 103-156^v). [BOETIUS]. In [librum] priorum. = *Ibid.*, col. 639.
 9. (F. 157-193). [BOETIUS]. In [librum] posteriorum. = *Ibid.*, col. 712.
 10. (F. 194-265). [BOETIUS]. In [librum] topicorum Aristotelis. = *Ibid.*, col. 909.
 Les feuillets 265^v-266^v sont blancs.
 11. (F. 267-291^v). [BOETIUS]. In [librum] Elenchorum. = *Ibid.*, col. 1007.
 12. (F. 292-298^v). [De intellectu].
 13. (F. 299^v-300^v). Notes diverses et exercices de plume.

Parchemin; 300 feuillets; 0^m,24 × 0^m,176; XIV^e siècle; initiales et titre courant rouges et bleus; superbes lettrines rehaussées d'or; quelques jolies miniatures, f. 15, un philosophe donnant sa leçon; f. 32 et f. 103, Aristote méditant; f. 43, le même écrivant; f. 52^o et f. 65, un professeur donnant son cours; f. 157 et f. 194, philosophe à l'étude; f. 267, deux philosophes discutant. F. 102, on lit le nom propre *Jacobus de Tarrouze*. Belle reliure du XV^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé.

2906. (5083-91). — COMMENTARIUS IN LIBROS ARISTOTELIS.

1. (F. 1-2^v). Fragment de missel, avec neumes, pour la fête de S. Jean-Baptiste.
 2. (F. 3-34^v). [In librum principiorum Aristotelis].
 3. (F. 35-54^v). [In librum elenchorum Aristotelis].
 4. (F. 54^v-116). [In librum thopicorum].
 5. (F. 116-159^v). [In librum priorum].
 6. (F. 160-191). [In librum posteriorum].
 7. (F. 191-226^v). Liber ARISTOTILIS de anima.
 8. (F. 227-228^v). Fragment de la Bible, XI^e siècle.

Parchemin; 228 feuillets; 0^m,234 × 0^m,155; XIII^e siècle (1270), car on lit, f. 226^v: *Actum anno Domini. M^o. CC^o. LXX^o. quarto mense (sic) decembris*. Initiales rouges et bleues. F. 2^r, il y a la note: *Collegii Societatis Iesu Lovanii, 1640, M. B. Y. 4*. Reliure restaurée du XVI^e siècle; ais de bois recouverts de veau brun estampé

2907. (1797-98). — ROBERTUS KILWARBIUS. Commentarii in Aristotelem (1).

1. (F. 1-24^v). Notule supra primos priorum magistri ROBER[TI] DE KILUHBI. *Inc. mutil....* et quid per discrimina demonstramus.
 2. (F. 25-59). Notule libri posteriorum condite a magistro ROBERTO [KILWARBIO].

(1) Cf. QUÉTIF-ÉCHARD, *Script. ord. praed.*, t. I, p. 376-77.

Papier; 59 feuillets; 0^m,247 × 0^m,208; XIV^e siècle; deux colonnes. La cote Y 3 qui se trouve f. 1, indique peut-être la bibliothèque du Collège des Jésuites à Louvain. Demi-reliure moderne.

2908. (14310-12). — IOHANNES DUNS SCOTUS. Quaestiones in Aristotelem (1).

1. (F. 1-100^v). Quaestiones super metaphysicam septilis (*sic*) doctoris scilicet magistri IOHANNIS SCOTI de ordine minorum.

2. (F. 101-119^v). Quaestiones magistri IOHANNIS SCOTI super librum elencorum.

3. (F. 119^v-131). Quaestiones doctoris subtilis super Porphyrium.

4. (F. 131^v-142^v). [SCOTUS super librum Principiorum Aristotelis].

Des. mutil. non est, inquit, aliquis homo est alius....

Parchemin; 142 feuillets; 0^m,305 × 0^m,205; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues; ancienne pagination 1-142. Demi-reliure moderne; au dos, en maroquin brun, le titre doré: *Aristotelis Ioannis Scoti quaestiones super metaphysicam etc.*, XIV^e saec., plus bas le chiffre couronné de Léopold I^{er}.

2909. (20374-77). — IOHANNES CANONICUS. In Physica Aristotelis.

En tête un exemplaire imprimé de la *Margarita Philosophica. Friburgi per Ioannem Schottum Argentinensem... M.CCC.CC.III.*

1. (F. 295-361). Phisica IOANNIS CANONICI (2).

2. (F. 367-382). De sancta Catarina = *BHL.*, n. 1663.

3. (F. 382^v). [Hymnus ad sanctam Catharinam]. = *RH.*, n° 7516.

Papier, sauf les feuillets 367-382 qui sont en parchemin; 382 feuillets; 0^m,214 × 0^m,148; XV^e siècle et XII^e siècle pour les quinze derniers feuillets. F. 1, on lit: *Bibliothecae ffr. Minorum regl. obs. Lovanij Conv. SS^{me} Trinitatis*. Reliure du XV^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé; au dos, le titre doré *Margarita Philosophica, Vita S. Cathar.*; tranche jaune (3).

2910. (3540-47). — RADULPHUS BRITO. Quaestiones super Aristotelem (4).

1. (F. 1-101). Quaestiones super librum priorum date in copia Parisius a magistro RADULPHO BRITONE.

2. (F. 101-160). Quaestiones supra librum sex principiorum et per consequens super totam veterem logicam date in copia parysius a magistro RADULPHO BRYTONE.

(1) Voir, pour cet auteur et les éditions de ses œuvres, FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. IV, p. 140-41.

(2) Au sujet de cet auteur, voir WADDING-SBARALEA, *Script. ord. min.*, p. 400. HAIN, *Repert. bibliogr.*, cite, n° 9423, une édition de ce traité.

(3) Ce volume est décrit dans *Catalog. cod. hagiogr. bibl. reg. Bruxell.*, t. II, p. 428.

(4) Cf. *Histoire littéraire de la France*, t. XVIII, p. 529.

3. (F. 160-195^v). *Questiones magistri RADULPHI BRITHONIS super libro topicorum Boecij.*

4. (F. 196-277). *Questiones magistri RADULPHI BRITONIS supra librum topicorum Aristotelis.*

5. (F. 278-371). *Questiones super librum priorum a magistro RADULPHO BRITONE parisius compilate.*

6. (F. 372-460). *Questiones super librum posteriorum.*

7. (F. 461-472^v). *Questiones supra librum divisionum Boecij.*

Les feuillets 473-479 sont blancs.

8. (F. 480-543^v). [*Questiones in Aristotelis logicam*].

9. (F. 544-554). *Dubia primi libri thopicorum.*

Papier, aux filigranes de l'ancre et de la tête de bœuf surmontée de la croix; 554 feuillets; XV^e siècle; les feuillets 1-97 et 544-554 sont à lignes pleines; signatures *a-r-z6*; *d₁-d₈*; *b₁-b_{vii}*; *A₁-l₂*; *q₁-q_{lxix}*, *v₁-v_{lxix}*; *a-f*, *b-b₂*. F. 277^v, il y a la note: *Complete Deo gracias in profesto penthecostes per manus Petri Loots*. Demi-reliure moderne, maroquin brun; titre doré: *Radulphi Britonis. Quaestiones super Aristotelem in libros principiorum, topicorum, priorum, etc., XV saec.*

2911. (5426). — AEGIDIUS ROMANUS. *Commentarii in Aristotelem.*

1. (F. 1-153). [*AEGIDIJ ROMANI. Commentarius in Aristotelis librum Posteriorum*] (1).

2. (F. 153-155). *Questiones [seu index].*

Parchemin; 155 feuillets, plus huit de garde au commencement et onze à la fin du volume; 0^m,335 × 0^m,234; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales et titre courant rouges et bleus; signatures [*I a*] — *II m*. Reliure moderne parchemin.

2912. (6069). — EXPOSITIO LIBRI POSTERIORUM ARISTOTELIS.

Inc. Sicut dicit Aristoteles in principio metheorum hominum genus arte et rationibus vivit.

Parchemin; 64 feuillets; 0^m,29 × 0^m,20; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales et titre courant rouges et bleus. Les cahiers sont indiqués par les signatures *primus quaternio*, *secundus quaternio*. F. 1, il y a la note: *Societatis Iesu Brugis*. Demi-reliure moderne, maroquin rouge, avec le titre doré au dos: *Aristotelis questiones in libros posteriorum, XV saec.*

2913. (961-71). — HENRICUS DE GORICHEM. *Commentarii in Aristotelem.*

1. (F. 1^v). *Index.*

Les feuillets 2 et 3 sont blancs.

2. (F. 4-97). *Venerabilis et egregii viri HENRICI DE GORRICHEYM artium magistri ac sacre theologie professoris eximii almeque Uni-*

(1) Cf. OSSINGER, *Bibl. Augustin.*, p. 237-51.

versitatis studii Coloniensis vice-cancellarii libri physicorum propositiones optime (1).

Les feuillets 97^v-98^v sont blancs.

3. (F. 99-110). *Physionomia ARISTOTELIS cum commentario*.

4. (F. 111-132^v). [*Quaestiones circa tres libros meteororum*].

Le feuillet 133 est blanc.

5. (F. 134-156^v). [IOHANNES DE SACRO BOSCO] *spera materialis tractatus cum commentario* (2).

6. (F. 157-170). *Massa computi, cum commentario*.

Les feuillets 170^v-173^v sont blancs.

7. (F. 174-194). *Computus magistri IOHANNIS DE SACRO BOSCO*.

8. (F. 195-199^v). *Computus prose metricae, cum commentario*.

9. (F. 200-208^v). *Computus iudaicus, cum commentario*.

10. (F. 209-211). [*Kalendarium novum*].

Les feuillets 212-214 sont blancs.

11. (F. 215). *Figures astronomiques*.

Papier, aux filigranes de la grappe de raisin, de la femme tenant une fleur à la main et de la tête de bœuf surmontée de la croix; de-ci de-là quelques feuillets en parchemin; 215 feuillets; 0^m,29 × 0^m,21; XV^e siècle (1437-1439), car on lit f. 97 : *Anno Domini M^o CCCC^o XXXIX^o per manum Henrici Suer de Herbisteyn feria sexta ante festum penthecostes finite*, et f. 155 : *Anno Domini M^o CCCC^o XXXVII finitus*. F. 1^v, il y a la note : *Iste liber pertinet Carthusiensibus in Colonia emptus per domnum Iohannem priorem eorundem anno Domini 1455*. F. 4 et f. 211^v, il y a le chiffre rouge *R. F.* de la Bibliothèque nationale de Paris. Demi-reliure moderne.

2914. (14602-6). — LEONARDUS ARETINUS. *Commentarii in Aristotelem* (3).

1. (F. 1-12). *Oeconomicorum liber a LEONARDO ARRETINO in latinum conversus*.

2. (F. 12-34). *Comentarium LEONARDI ARRETINI super librum economicorum Aristotelis*.

3. (F. 34^v-53^v). *Super Aristotelis moralibus dialogi LEONARDI ARETINI*.

4. (F. 54-67). *Magni BASILII liber per LEONARDUM ARETINUM de graeco in latinum traductus*.

5. (F. 68-80). *LEONARDI ARETINI de studiis et litteris ad dominam Batistam de Malatestis epistola*.

6. (F. 80^v-114). [*LEONARDI ARETINI*] *commentarium rerum graecarum*.

(1) Voir FOPPENS, *Bibl. belg.*, 1739, t. I, p. 416.

(2) Voir sur John Holywood ou Halifax dit *de sacro Bosco*, SIDNEY LEE, *Dictionary of national Biography*, t. XXVII, p. 216-17.

(3) Voir, au sujet des œuvres de Léonard Bruni d'Arezzo, FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. I, p. 290-94.

7. (F. 115^v-133^v). LEONARDI ARETINI de militia.

Papier; 133 feuillets; 0^m,212 × 0^m,14; XV^e siècle (1458-1472), car on lit f. 53^v : *Scriptus per me Dominicum Carrolum currente anno Domini MCCCCLVIII^o, xxviiij^o iunii qua item die maximo capitis dolore laborabam*, et f. 67 : *Scriptis Dominicus Carrolus viiii^o kalendas novembris anno salvationis nostrae MCCCCLXXII, quo tempore mala valitudine laborabat oculosque assiduis lucubrationibus prope iam perditos habebat*. Écriture italienne, romaine renouvelée. Sur le premier plat intérieur un ex-libris armorié, de sir Frederick North, comte de Guilford, avec la devise : *La vertue est la seule noblesse* (1). Reliure vélin; au dos, le titre doré : *Aretini in Aristotel. M. S.*; tranche jaspée.

2915. (4405). — IOHANNES DE HASSELT. Manuale repertorium libri Ethicorum Aristotelis (2).

1. (F. 1-1^v). Capitula huius repertorii.

2. (F. 2-67). [Manuale repertorium libri ethicorum Aristotilis] (3).

Papier, aux filigranes de la lettre *P* et de l'écu au mot *Lile* avec la crosse passée en pal (4); 67 feuillets, plus cinq de garde au commencement et un à la fin; 0^m,214 × 0^m,146; XV^e siècle. F. 1, il y a la note : *Domus professae Societatis Iesu Antverpiensis*. Reliure cuir souple, veau brun estampé.

2916. (863-69). — IOHANNES BURIDANUS. Commentarii in Aristotelem (5).

(1) Voir, au sujet de Frédéric North, comte de Guilford, SIDNEY LEE, *Dictionary of national Biography*, t. XLI, p. 164-66. Ce manuscrit n'est point cité dans le catalogue de la bibliothèque de Sir Frédéric North qui se trouve au British Museum, add. ms. 8220, mais on le trouve mentionné sous le n° 301 du catalogue de vente des manuscrits de lord Guilford, du 8 décembre 1830. Notre manuscrit est le tome III des œuvres d'Aretin, indiqué sous le n° 301. Ces trois volumes furent achetés par le libraire de Londres, Thomas Thorpe, pour 1 livre et 1 sh., et ils réapparaissent dans un catalogue de Thorpe, n. 3681-3683, en 1831. La description du n° 3683 de ce catalogue correspond de tous points avec le contenu de notre manuscrit. Thomas Thorpe, dans son catalogue, cotait ce volume à 2 livres 2 sh. Il fut probablement acheté par M. R. Heber de Londres, car il figure, en 1836, avec le n° 45, dans le *Bibliotheca Heberiana, Catalogue of the Library of the late Richard Heber, Esq. Part the Eleventh. manuscripts*, 1836, p. 5. C'est à la vente d'Heber que la Bibliothèque royale de Belgique acquit ce manuscrit pour 10 sh. 6 d. Voir, plus haut, p. 332, n° 2898 (II. 2558), un autre volume qui provient de la bibliothèque du dit Frédéric North.

(2) Cf., au sujet de cet auteur, *Biographie nationale*, t. VIII, col. 750-51. On avait un exemplaire de son traité au Val Saint-Martin à Louvain, voir SANDERUS, *Bibl. belg. ms.*, part. II, p. 219.

(3) L'auteur se fait connaître par la première phrase de la dédicace : *Generoso et nobili viro ac domino Iohanni domino de Bergiss supra Zomiam etc. inclito militi et in ducatu Brabantie preclaro baroni humilis vester assecla Iohannes de Hasselt*.

(4) Cf. MIDOUX et MATTON, *Étude sur les filigranes des papiers employés en France aux XIV^e et XV^e siècles*, n° 302.

(5) Cf. FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. I, p. 306.

1. (F. 1). Notes diverses de philosophie.
2. (F. 2-44^v). *Recommendatio presbiterorum bonorum et ordinis presbiteralis*.
3. (F. 45-132). [De fabulis in libris Metamorphoseon Ovidii] (1). *Inc. A veritate quidem auditum avertent ad fabulas autem convertentur*.
4. (F. 133-371^v). [Quaestiones IOHANNIS BURIDANI in libros ethicorum Aristotelis].
5. (F. 372-401). *Quaestiones rethoricorum Aristotelis magistri IOHANNIS DE GANDAVO*.
6. (F. 401^v). *Capitula libri rethoricorum Aristotelis*.
7. (F. 402-436). [Quaestiones in librum Politicorum Aristotelis].

Papier, aux filigranes de la tête de bœuf (divers types différents), de la grappe de raisin, des deux sphères traversées par une croix, du chien, de la balance, de la fleur de lis, de l'arbalète. Les feuillets 198-225 et un grand nombre d'autres feuillets insérés de-ci de-là sont en parchemin; 436 feuillets; 0^m,295 × 0^m,212; XV^e siècle. A part les feuillets 1-44, tout le volume est à deux colonnes. F. 44^v, on lit cette note à moitié effacée : *Iste liber est de ecclesia archi... N... iuxta leodium* (?). Le chiffre rouge *R. F.* de la Bibliothèque nationale de Paris se trouve f. 2 et f. 436. Reliure restaurée du XVI^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé.

2917. (20291-93). — *COMMENTARIH IN ARISTOTELEM*.

En tête, deux imprimés :

a) *Commentum magistri IOANNIS anglici ordinis Minorum super quaestionibus de universalibus doctoris subtilis videlicet Ioannis Scoti Inpressum Allosti per Theodoricum Martini. Anno Domini MCCC. LXXXIX.*

b) *Enchiridion naturale ANSELMI MEIANI continens sexaginta quaestiones.*

1. (F. 313-390). [Commentarius in libros physicorum Aristotelis].
 2. (F. 390^v-410^v). Liber de generatione et corruptione.
 3. (F. 411-437^v). Libri de anima.
- Les feuillets 438-442^v sont blancs.
4. (F. 443-466). Liber de caelo et mundo.
 5. (F. 466^v-486). Liber metheororum.

Papier; 486 feuillets; 0^m,203 × 0^m,135; XV^e siècle. F. 313 et f. 391, il y a la note : *Pro conventu fratrum minorum opidi lovaniensis*. Demi-reliure maroquin rouge; au dos, les titres dorés des divers chapitres, et le chiffre couronné de Léopold I^{er}.

2918. (II. 2244). — *GEORGIUS TRAPEZUNTINUS. Problemata Aristotelis.*

Au verso de la couverture, note sur ce manuscrit.

(1) Dans la préface, l'auteur, qui ne se nomme pas, indique comme ses sources Philippe de Vitry et François de Penrato (?).

1. (F. 1-2^v). MARCUS DONATUS doctor et pretor Vincentie Domino Marco Barbo episcopo Tarvisino. Deux lettres.

2. (F. 3-57). GEORGH TRAPEZUNTH in perversionem problematum Aristotelis a quodam Theodoro Cage editam et problematice Aristotelis philosophiae protectio (1).

Papier ; 67 feuillets, plus deux feuillets blancs en tête du volume et cinq à la fin ; 0^m,236 × 0^m,141 ; XVI^e siècle. Sur le premier et l'avant-dernier feuillet de garde, on lit le nom du possesseur : *Alessandro Valpi et Alexander Valpius 1896*. Ce volume a été acquis en 1898, à une vente chez M. Fiévez à Bruxelles, le 25 juillet (n^o 787 du catalogue), pour 55 francs. Reliure veau brun estampé ; filets d'or.

2919. (II. 1562). — SERVATIUS TAMBUYSER. Commentarius in Aristotelem.

1. (F. 1-42^v). [SERVATIUS TAMBUYSER]. Commentarius in universam Aristotelis logicam.

2. (F. 43-103^v). In libros posteriorum. *Des. mutil.* Dux Sabaudiac potuit expugnare Hollandos, ergo etiam rex Hispaniae.

Papier ; 103 feuillets ; 0^m,22 × 0^m,163 ; XVI^e siècle (1538), car on lit cette date sur le premier feuillet de garde et au verso, il y a la note : *In usum Francisci Theodorigi de Blanckart ex Gudegoven anno Domini 1538*, et f. 2^v : *Anno 1538*. Sur le premier feuillet de garde, dessin à la plume d'un château, ce qui fait penser que ce cours a été professé à la pédagogie du Château à Louvain. Ce volume a été donné à la Bibliothèque royale, en 1894, par M. Ernest Nys, professeur à l'Université de Bruxelles. Reliure moderne parchemin.

2920. (4555-58). — IACOBUS BORRASANUS, S. I. In libros Aristotelis (2).

1. (F. 1^v). Index.

2. (F. 2-102^v). In libros Aristotelis de caelo et mundo IAC. BORRASSANI Societatis Iesu sacerdotis disputationes.

Le feuillet 103-106 sont blancs.

3. (F. 107-213). Liber de ortu et interitu IAC. BORRASSANI sacerdotis Societatis Iesu.

Les feuillets 214-217 sont blancs.

4. (F. 218-269^v). Paraphrasis in libros Meteorologicon Aristotelis P. IAC. BORRASSANI Societatis Iesu.

Papier ; 269 feuillets, plus trois de garde au commencement et un à la fin du volume ; 0^m,159 × 0^m,108 ; XVI^e siècle (1588), car on lit, f. 269^v : *Finis 4 lib. Meteororum Valentiae 1548*. F. 213, on lit : *ad laudem Dei et usum P. F. Q. Societatis*, et sur le premier feuillet de garde : *In usum Andreae Schotti Societatis Iesu*. Reliure vélin.

(1) Sur ce traité encore inédit, voir A. ZENO, *Dissertationi Vossiane*, t. II, p. 10-11.

(2) Cet auteur n'est pas cité par C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

2921. (II. 1036). — IOHANNES DE MALDERE (1). *Commentarii in Aristotelem.*

1. (F. 1). Vers latins.
2. (F. 1^v-99). *Commentaria doctissimi viri ac Domini IOANNIS DE MALDERE SS. Theologie Licentiatii in universam Logicam Aristotelis doctissima lucidissimaque.*
3. (F. 99-119^v). In libros *Peri hermenias sive de Interpretatione.*
4. (F. 119^v-153^v). In libros *Priorum Aristotelis.*
5. (F. 153^v-191^v). *Aristotelis stagiritae analyticon sive resolutionum posteriorum libri.*

Le feuillet 192 est blanc.

6. (F. 193-225). [*Commentarii in titulos Institutionum*].

Les feuillets 225^v-239 sont blancs.

7. (F. 239^v). [*Nomina scolarium*].

8. (F. 240^v). Vers latins.

Sur la couverture, fragment de missel, en parchemin, du XIV^e siècle.

Papier; 240 feuillets; 0^m,292 × 0^m,20; XVI^e siècle (1593-1594), car on lit, f. 1^v : *In florentissimo Porcensi collegio Lovanii anno MDXCIII, 3^a octobris per me F. de Villegas conscripta*; f. 91 : *Incepti 15 maii anno MDCXIII*; f. 183 : *Inceptus die 23 augusti anno 1594*. F. 1, il y a la note : *Sum Francisci de Villegas Antverpiensis*. Ce nom reparait f. 240^v et sur le second plat intérieur de la couverture. F. 1, il y a l'ex-libris : *Sir T[homas] P[hilippus] Middle Hill 4015*. Ce volume a été racheté par la Bibliothèque royale en 1888 pour 10 francs. Reliure en parchemin; fermoirs en cuir.

2922. (18373). — PHILIPPUS GOUDT. *Dictata in Aristotelem.*

1. (F. 1). Notes diverses, exercices de plume.

2. Titre.

Exemplaire imprimé de :

a) *Magnae virtutis, magnaëque eruditionis laude conspicuo Domino, D. Laurentio Zoenio Bracensi, Falconis regenti vigilantissimo diu promeritum in SS. Theologia licentiae gradum gratulatur...* IOANNES SYLLEVORTIUS *Anversanus. anno 1602.*

b) *Laurentio Zoenio Bracensi ... ac M. Philippo Goudt Tornacensi ... et D. ac M. Ioanni Jacobs Astensi ... augendae ... Bibliothecae Falconensi hos ... Baronii ... tomos infra scripti. DD. Metaphysici ... monumentum reliquerunt.*

Les noms des élèves sont accompagnés de notes manuscrites.

3. (F. 5). Vers latins en l'honneur de S. Jean.

4. (F. 6-6^v). *Musica gratulatoria. P. LAURENTIUS BREYNET Marbasiensis in Falcone metaphysicus ac ibidem Bassus Ioanni Sillevoortio*

(1) Voir, au sujet de Jean van Maldere, qui devint plus tard évêque d'Anvers, *Biographie nationale*, t. XIII, col. 223-26.

suo condiscipulo ac amico et ibidem tenori cantionem hanc duarum vocum in fidei testimonium composuit, anno 1603, 20 aprilis.

5. (F. 7-96). Dictata in libros physicorum Aristotelis per doctissimum D. ac magistrum PHILIPPUM GOUDT S. Th. L. scripta per me Ioannem Sillevoortium Anversanum.

6. (F. 97-146^v). [Commentarii in libros de anima].

7. (F. 147^v). Notes de MATTHIAS DASS sur les vacances de Pâques 1603 à la pédagogie du Faucon, à Louvain.

8. (F. 148-211). Commentaria in Metaphysicam Aristotelis.

9. (F. 211-211^v). Nomina propriis manibus scripta eorum qui metaphysicam absolverunt.

Le feuillet 212 est blanc.

10. (F. 212^v). Praesupposita tum in examine tum testamine ... in promotione anno Domini 1603.

11. (F. 213-214^v). Notes diverses.

Papier; 214 feuillets; 0^m,312 × 0^m,195; XVII^e siècle (1602-1603), car on lit f. 2 : *Finita sunt Lovanii hora sexta vesperi opera Silvoortii sexto kalendas iulii*; f. 5, il y a la date de 1602; f. 6 : *Anno 1603, 20 aprilis*; f. 7 : *Incepit dictare phisicam 2^o die veneris mane, anno 1602*; f. 13^v : *Anno MDCII, 12 septembris hora ad medium duodecimae*; f. 26^v : *Finis impositus est huic libro dictante magistro anno Domini MDCII 11 octobris die veneris post medium undecimae quo die vesperi horam cis quintam Lovanium intravit Albertus Archidux noster et collegium nostrum transivit, et pridie huius diei fur in nostro collegio exceptus est*; f. 54 : *Incepta die iovis hora prima mense novembri 21^o die*; f. 104 : *Anno 1603, Ioannes Smars Holanus*; f. 105^v : *Hic incepit quadragesima anno 1603, 12 februari*; f. 146^v : *Anno 1603, 25 martii*; f. 147 : *Lovanii in pedanismo Falconensi opera et sumptibus Ioannis Sillevoortii Anversani cum gratia et privilegio anno 1603, a paschate usque ad festum sancti Ioannis inclusive*. F. 5, dessin à la plume représentant l'apôtre S. Jean. Demi-reliure, maroquin rouge; au dos, le titre doré : *Ph. Goudt, Dictata in libros Physicorum Aristotelis*, avec le chiffre doré de Léopold I^{er}.

2923. (2157). — SFORTIA PALLAVICINI S. I. Commentarius in physicam Aristotelis (1).

Avec nombreuses additions, corrections et notes marginales.

Papier; 530 feuillets; 0^m,239 × 0^m,173; XVII^e siècle; signatures C-RRR; titre courant *I. M. 3 - I. M. 63*. L'estampille rouge de la Bibliothèque impériale de Paris (premier Empire) se trouve f. 1 et f. 526^v. Reliure vélin.

2924. (14244-48). — COMMENTARIUM IN ARISTOTELEM.

1. (F. 1-41). [De actibus humanis].

Les feuillets 41^v-42^v sont blancs.

2. (F. 43-64^v). In Spheram Ioannis a Sacrobosco sub Doctissimo Domino ac magistro nec non professore secundario PETRO SALEMBIEN.

(1) Voir C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 142.

3. (F. 65-107^v). [In libros Aristotelis de caelo].
4. (F. 108-145). In libros de generatione et corruptione.
5. (F. 145^v-177^v). In libros meteororum. *Des. mutil.* non futura magnarum ac copiosarum pluviarum nubes...

Papier; 177 feuillets; 0^m,20 × 0^m,155; XVII^e siècle (1615), car on lit, f. 64^v : *Finis sphaerae Ioannis a sacro Bosco impositus vigesimo secundo octobris anno 1615 sub doctissimo Domino magistro Petro Salembien S. Theologiae Licentiato necnon Professore secundario florentissimi poedagogii Castrensis*. F. 49^v, gravure de L. DE LEU représentant S. Bernard. Demi-reliure moderne, maroquin rouge; au dos, les titres dorés des divers traités; plus bas, le monogramme couronné de Léopold I^{er}.

2925. (2082-85). — IOHANNES BETTIGHEN. Commentarius in Aristotelem.

1. (F. 1-69). Commentarius in quatuor libros de caelo.
2. (F. 70-100). Commentarius in libros Meteororum Aristotelis.
3. (F. 101-224). [IOHANNES BETTIGHEN. Commentarius in libros de generatione et corruptione].

Papier; 224 feuillets, plus trois de garde en tête et quatre à la fin du volume; 0^m,197 × 0^m,157; XVII^e siècle (1627), car on lit f. 69 : *Haec de 4 libris de caelo absoluta 16 Aug. die festo S. Rochi anno Domini 1627*, f. 100 : *Finis impositus his metheoris pridie Sancti Augustini Ecclesiae doctoris, studiosorumque Patroni dignissimi et meritissimi vigesima octava Augusti anno a Christo incarnato 1627, Augustae Trevirorum*; f. 128 : *Finis huic disputationi impositus pridie festi natiuitatis beatae Mariae Virginis in Septembri*; f. 196 : *Finis impositus huic libro primo de generatione et corruptione in profesto Sanctae Chatarinae die vigesimo quarto Novembris sub Reverendo in Christo Patre P. Ioanne Bettighen AA. LL. et Philosophiae magistro eiusdemque Professore ordinario, a me Dionysio A Ponte metaphysico, Trevis anno 1627*. Le volume est orné de curieux dessins à la plume. Le chiffre rouge, aux faisceaux, de la Bibliothèque nationale de Paris se trouve f. 1 et f. 224. Reliure du XVII^e siècle, vélin estampé.

2926. (4159-60). — LAMBERTUS MOLAEUS S. I. Tractatus in octo libros Physicorum.

1. (F. 1). Titre.
2. (F. 1^v-256). [LAMBERTUS MOLAEUS]. In octo libros Physicorum Aristotelis (1).

Les feuillets 256^v-259^v sont blancs.

3. (F. 260-345). [LAMBERTUS MOLAEUS]. In quatuor Aristotelis Libros de caelo commentarius.
4. (F. 345^v-465). In Libros de generatione et corruptione sub Rev^{do} P. Patre CORNELIO PERDUTIO Societatis Iesu (2).

(1) Cf. C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 1164, mais ce cours n'est pas cité.

(2) *Ibid.*, t. VI, col. 488-89, mais le P. Sommervogel n'a point connu ce traité.

Papier; 465 feuillets, plus deux de garde en tête et quatre à la fin du volume; 0^m,199 × 0^m,152; XVII^e siècle (1627-1628), car f. 1, on lit : *A Ioanne Blauwaert Insulensi anno 1628*; f. 1^v, il y a la date 1627; f. 256 : *Absoluta physica die 4 aprilis anni 1628 sub Reverendo Patre P. Lamberto Moleo*; f. 345 : *Finis Librorum de coelo impositus sub finem augusti anni 1627*. Reliure du même temps, vélin; tranche verte; restes de fermoirs en cuir.

2927. (Il. 1247). — GRAVÉ. In ethicam Aristotelis.

1. (F. 1 et 2). Titres.

Les feuillets 3 et 4 sont blancs.

2. (F. 5-230^v). In decem libros Elicorum Nicomachiorum variae quaestiones.

Papier; 230 feuillets, plus huit feuillets blancs en tête du volume et cinq à la fin; 0^m,224 × 0^m,165; XVII^e siècle (1679), car on lit f. 1 : *Moralis data a Reverendo patre Gravé scriptaque ab eius discipulo Ioanne Iacobo de la Flie Antverpiensi anno 1679*; de même f. 2 : *Scriptaque a Ioanne de la Flie Antverpiensi anno 1679*. F. 3 et f. 4, deux gravures : *Ecce Homo* et *Mater Dolorosa*. Ce volume a été acquis en 1889, à une vente chez M. Bluff, à Bruxelles. Reliure veau raciné, titre doré : *Moralis*, tranche rouge.

2928. (1674-75). — COMMENTARI IN ARISTOTELEM.

1. (F. 1-417). Commentarii in Aristotelis Dialecticam.

2. (F. 417^v-420^v). Conclusiones Physicae.

A la fin de ces *conclusiones*, il y a la note : *Has conclusiones Preside R. P. Alexandro Keijnes Soc. Iesu Philosophiae Professore — Defenderunt ex secularibus Ioannes Darell anglus — et L'abbije Stabulatensis — ex religiosis Seloss, Evans et Pordage — Leodii in Collegio Anglicano Soc. Iesu anno Domini 1675 — Mense Iulio — die 6^{ta}.*

Papier; 420 feuillets, plus deux de garde en tête et six à la fin du volume; 0^m,273 × 0^m,179; XVII^e siècle (1674), car on lit f. 2 : *Anno Domini 1674. Aegid. de Fays*; f. 91^v : *Finis 1674*, et f. 420 : *Finis, 6^{ta} Iulii 1674*. L'estampille rouge, aux faisceaux, de la Bibliothèque nationale de Paris, se trouve f. 1 et au verso du premier feuillet de garde de la fin. Reliure du XVII^e siècle; veau raciné, filets dorés.

2929. (2936-38). — COMMENTARI IN LIBROS ARISTOTELIS.

1. (F. 1). Divisio totius physicae.

2. (F. 1^v-2). Divisio octo librorum physicorum.

3. (F. 2^v-3^v). Quaestiones circa prooemium.

Les feuillets 4 et 5 sont blancs.

4. (F. 6-8^v). In librum secundum physicorum.

5. (F. 9-10). In librum tertium physicorum.

6. (F. 10-13^v). Libri quarti quaestiones.

7. (F. 13^v-14^v). Quaestiones libri quinti.

8. (F. 15-16^v). Libri sexti quaestiones.

9. (F. 17-18). Notanda in librum 1^m de coelo, ex 2^{to} libro.

Les feuillets 18^v-19^v sont blancs.

10. (F. 20-22^v). *Autoritates* [librorum Aristotelis].

Le feuillet 23 est blanc.

11. (F. 24-39^v). In librum de generatione et corruptione.

12. (F. 40-67^v). In libros de anima.

Les feuillets 68 et 69 sont blancs.

13. (F. 70-72^v). In librum de sensu et sensato, quaestiunculae ex Aristotele.

Les feuillets 73-79^v sont blancs.

14. (F. 80-116^v). [Quaestiones in logicam].

Les feuillets 84^v, 89, 92, 96, 98^v, 99^v, 101^v, 109, 112^v-113^v, 117-121 sont blancs.

15. (F. 122-166^v). In libros Metaphysicorum quaestiones.

Papier; 166 feuillets; 0^m,165 × 0^m,104; XVII^e siècle. F. 1, il y a la note : *N[ota] ex M. Johanne Versore*. L'estampille rouge, aux faisceaux, de la Bibliothèque nationale de Paris, se trouve f. 2 et f. 166^v. Reliure du XVII^e siècle, peau de chamois sur ais de bois.

2930. (5844). — COMMENTARI IN ARISTOTELEM.

1. (F. 1-306). [Dictata in tertium librum Physicorum Aristotelis].

Inc. mutil... ipsa vero via seu tendentia non perducit,

Les feuillets 306^v-307^v sont blancs.

2. (F. 308-344^v). Disputatio de mundo et caelo.

Papier; 344 feuillets; 0^m,153 × 0^m,103; XVII^e siècle. Demi-reliure moderne maroquin; au dos, le titre doré : *Aristotelis dictata in tertium librum physicorum*, avec le monogramme couronné de Léopold I^{er}.

2931. (20592). — LIBER SECUNDUS TOPICORUM.

Papier; 14 feuillets; 0^m,323 × 0^m,215; XVII^e siècle. Demi-reliure maroquin.

2932. (4451). — AMBROSIUS LEFEBVRE (1). *Physicae generalis* pars 4^a, comprehensa duobus Aristotelis libris de generatione et corruptione.

Papier; 122 feuillets; 0^m,177 × 0^m,123; XVIII^e siècle. Reliure du même temps, veau.

2933. (21932). — COMMENTARI IN ARISTOTELEM.

1. (F. 1-64^v). *Commentarius in libros moralium Aristotelis ad Nichomacum*.

Le feuillet 65 est blanc.

Suit un exemplaire imprimé de thèses à soutenir au Collège de

(1) Voir sur cet auteur, C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. III, col. 577. Toutefois ce traité n'est point cité.

Saint-Vaast, à Douai : *Philosophia moralis... praeside R. D. Leone de Maulde, religioso monast. S. Vedasti... Duaci ex officina Belle-riana, ... 1715.*

Le feuillet 67 est blanc.

2. (F. 68-126^v). *Commentarius in libros de coelo et mundo.*

3. (F. 126^v-151^v). *De elementis.*

4. (F. 151^v-181). *Commentarius in duos libros Aristotelis de ortu et interitu seu de generatione et corruptione. Des. mutil. Quaestio secunda. Utrum nutritio et augmentatio sint motus successivi et continui....*

Papier; 181 feuillets; 0^m,201 × 0^m,154; XVIII^e siècle (1715), car on voit f. 64^r : *Finis impositus die decima tertia iulii anno 1715.* Ce volume a été acquis en 1865, à la vente Van Alstein. Reliure du XVIII^e siècle, veau raciné, tranche rouge.

2934. (II. 2943). — *COMMENTARIUM IN ARISTOTELEM.*

En tête du volume, un exemplaire imprimé de la liste des *Sodales Mariani apud PP. Societatis Iesu in collegio Aquicinctino. Duaci, Typis Iacobi Francisci Willewal Typographi Regii sub Signo Sancti Spiritus, M. DCC. LII.*

1. (F. 1-6). *Commentarius in universam Aristotelis philosophiam.*

2. (F. 6-139^v). *Tractatus primus de isagoge Porphyrii.*

3. (F. 139^v-188). *Tractatus secundus in categoria Aristotelis.*

4. (F. 188^v-189). *Index quaestionum in Logica maiori contentarum.*

Les feuillets 189^v-190^v sont blancs.

5. (F. 191-311^v). *Commentarius in Aristotelis Libros de interpretatione et discursu.*

6. (F. 311^v). *Oblatio studii Christo et Mariae. Vers latins.*

On y lit le nom de *Vander Fosse*, qui se trouve aussi dans la liste imprimée du commencement : *Vander Fosse Ioannes Baptista Furnensis.*

7. (F. 312-312^v). *Index quaestionum in Logica minore contentarum.*

Papier; 312 feuillets; 0^m,224 × 0^m,176; XVIII^e siècle (1753), car on lit f. 139^v : *Hac 12 ianuarii 1753; Hac 14 martii 1753*, puis f. 311^v : *Hac 28 februarii 1753.* Il y a dans ce volume plusieurs tableaux synoptiques gravés, à Paris chez Vallet, graveur du Roy, rue Saint-Jacques, au buste de Louis 14, savoir f. 5, *Universale*, f. 140. *Decem Categoriae Aristotelis*; f. 253^v. *Contrariae*; f. 293 : *Dispositio Syllogismi.* Ce volume a été acquis en 1903, chez M. Causse. Reliure, veau raciné, tranche rouge.

2935. (II. 2437). — *HERMIAS. Scholiac in Platonis Phaedrum* (1). En grec.

(1) Voir pour les manuscrits de ce commentaire encore inédit, *FABRICIUS-HARLES, Bibliotheca graeca*, t. III, p. 82-83.

1. (F. 1-55^v). Ἑρμείου φιλοσόφου τῶν εἰς τὸν Πλάτωνος Φαῖδρον σχολίων, τῶν εἰς τρία τὸ πρῶτον.

Les feuillets 56-58^v sont blancs.

2. (F. 59-111). Ἑρμείου φιλοσόφου τῶν εἰς τὸν Πλάτωνος Φαῖδρον σχολίων ... τὸ δεύτερον.

Les feuillets 111^v-112^v sont blancs.

3. (F. 113-177^v). Ἑρμείου φιλοσόφου τῶν εἰς τὸν Πλάτωνος Φαῖδρον σχολίων ... τὸ τρίτον.

Papier; 177 feuillets, plus quatre de garde en tête du volume et quatre à la fin; 0^m,303 × 0^m,209; XVI^e siècle. Ce volume a été acquis pour f. 231 à la vente du 22 mars 1900 (n° 1024 du catalogue) chez M. Fiévez. Reliure du XVII^e siècle, veau brun, milieux dorés, filets et tranche dorés.

2936. (2302). — SIMPLICIUS. Commentarius in Epicteti Enchiridion. Συμπλικίου ἐξήγησις εἰς τὸ τοῦ Ἐπικτήτου ἐγχειρίδιον.

Papier; 220 feuillets, plus trois de garde; 0^m,195 × 0^m,155; XVII^e siècle. La date suivante 1468 qui se trouve f. 220 est celle de la copie du manuscrit duquel celui-ci a été retranscrit : Ἐμετεγράφη τὸ παρὸν βιβλίον διὰ χειρὸς ἑμοῦ Ἰωάννου ἱερέως ῥώσου τοῦ κρητῶς, ἐν ἔτει ἀπὸ Χριστοῦ γεννήσεως, αὐτῆς Μαρτια κή, ἐν Βενετία. 1468. Venetijs. F. 1, il y a la note *Societatis Iesu Ant[verpiae] D. P.* (1). Reliure vélin (2).

2937. (4146). — PORPHYRIUS. Opera. En grec.

1. (F. 1). Note sur ce manuscrit par ANDRÉ SCHOTT S. I.

2. (F. 2-128). Πορφυρίου φιλοσόφου περὶ ἀποχῆς ἐμψύχων βιβλίον (3).

Papier; 128 feuillets; 0^m,201 × 0^m,159; XVII^e siècle. F. 2, il y a la note : *Societatis Iesu Antverpiae D. P.* Reliure vélin, tranche rouge (4).

2938. (1117-18). — PHILO Iudaeus Alexandrinus. *Opuscula varia*, interprete LILIO AEGIDIO TIFERNATE (5).

1. (F. 1). Titre et index (6).

Les feuillets 1^v-2^v sont blancs.

(1) En marge, on lit : *Numerus margini huic adscriptus respondet editioni Lat[inae] Coloniensi* (note de Pierre Pantin ?). F. 22. André Schott a ajouté la note suivante : *Exstat et graece typis excusus hic in Epictetum Simplicius, sed non est graece in editione Wolphii, neque in Coloniensi.*

(2) Sur ce manuscrit, voir H. OMONT, *Catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque royale de Bruxelles*, p. 17-18, n° 42.

(3) A noter la remarque de Schott : *Hic Ms. liber Porphyrij Augustae descriptus videtur ex Florentina edil[ione], nihil enim variat.*

(4) Ce volume est décrit par H. OMONT, *op. cit.*, p. 18, n. 43.

(5) Voir, au sujet de Lilius Aegidius Libellus Tifernas, FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. IV, p. 274; FABRICIUS-HARLES, *Bibl. graeca*, t. IV, p. 746; TIRABOSCHI, *Storia della letteratura italiana*, 1809, t. VI, part. II, p. 815.

(6) Ce titre et cet index nous semblent avoir été écrits par André Schott.

2. (F. 3-37). [PHILO]. De incorruptione mundi (1).
3. (F. 37-80). Quod peius meliori proferri soleat (2).
4. (F. 80-141^v). De cultu plantarum (3).
5. (F. 141^v-169^v). Liber PHILONIS iudei Alexandrini quod inconvertibilis est divinitas (4).

Les feuillets 170 et 171 sont blancs.

6. (F. 172-234). De mosaico mundi opificio (5).
7. (F. 234-274^v). Liber PHYLONIS de quibus sacrificant Chain et Abel (6).
8. (F. 275-309^v). Liber PHYLONIS Alexandrini de Chaerubim et flammeo gladio ac versatili (7).
9. (F. 309^v-344). Liber PHYLONIS Iudei Alexandrini de his quae referuntur in speciem legum (8).
10. (F. 344-353^v). Liber PHYLONIS Iudei Alexandrini. Ne vituperentur mulieres (9).
11. (F. 353^v-354). LILII TYFERNATIS Apostropha et distetrastichon pro gratiarum actione in beatum Anthoninum de Padua.

Papier; 354 feuillets; 0^m,281 × 0^m,209; XVI^e siècle (1508), car on lit f. 169^v: *Explicit Philonis primum volumen, tractatum de graeco a Lilio Tyfornate ex archetypo, scriptum anno 1508, 18 martii (10) aprilis*. Ecriture italienne. F. 1, il y a la note : *Collegii Soc. Iesu Antverpiae D. P.* Reliure du XVI^e siècle, veau brun estampé.

2939. (5439-43). — BOETIUS. Commentarii in libros Aristotelis.

1. (F. 1-46). Categorie ATISTOTILIS ab ANICIO MANLIO SEVERINO BOETIO viro clarissimo de greco in latinum translate. = *PL.*, t. LXIV, col. 159 sqq.
2. (F. 46-57). ANICII MANLII SEVERINI BOETHI viri clarissimi simul et illustri exconsulis ordinarii patricii, magistri officiorum de differentiis topicorum. = *Ibid.*, col. 1173 sqq.
3. (F. 57-67). Liber communis speculationis de rethorice cognitione. = *Ibid.*, col. 1217 sqq.

(1) Voir dans l'édition de GELENIUS, Lyon, t. II, n. 12.

(2) *Ibid.*, t. I, n. 6.

(3) *Ibid.*, n. 7.

(4) *Ibid.*, t. I, n° 12.

(5) *Ibid.*, t. I, n. 1.

(6) *Ibid.*, t. I, n. 5.

(7) *Ibid.*, t. I, n. 4.

(8) Dans l'*Index* en tête du volume, Schott met cette note en regard de ce traité : *Forte Tomo 2, n° 8.*

(9) Note de Schott : *Non reperio in Lugdunensi editione. Est ergo Liliij Tyfornatis e superiore libro.*

(10) Le mot *martii* est souligné de cinq points.

4. (F. 67-77^v). Liber introductionis in categoricos sillogismos. = *PL.*, t. LXIV, col. 761 sqq.

5. (F. 77^v). [Versus de philomela].

6. (F. 78). [Versus].

Inc. Ad occasum cuncta ruunt sed et ipsa studia.

7. (F. 78^v-92). ANICHI MANLII SEVERINI BOETHI viri clarissimi et illustris exconsul ordinis patricii liber de hypotheticis sillogismis. = *Ibid.*, col. 831 sqq.

8. (F. 92^v-93). Epistola ADALBERONIS laudunensis episcopi Fulconi ambianensi episcopo sub dialogo directa (1).

Parchemin, palimpseste; 93 feuillets; 0^m,325 × 0^m,26; XII^e siècle; deux colonnes. A en juger par la reliure du XVII^e siècle, veau raciné, filets d'or, tranche rouge, ce volume provient de l'ancienne abbaye de Gembloux.

2940. (2135). — BOETIUS. De consolatione philosophiae.

1. (F. 1). Exercices de plume.

2. (F. 2-109^v). Quinque libri BOECHI ANICHI MANLII SEVERINI viri illustris exconsulis, ordinarii patricii de consolatione philozophie. — Avec commentaire. = *PL.*, t. LXIII, col. 547 sqq.

3. (F. 110^v). Prières à la S^{te} Vierge.

Papier, aux filigranes de la lettre *P* surmontée de la croix et de la pie; 110 feuillets; 0^m,22 × 0^m,144; XIV^e siècle (1399), car on lit, f. 109^v: *Per manum Nicolai de Nievre in anno Domini millissimo c^{cc}c^o nonogesimo nono in vigilia nativitatis * Beate Marie Virginis.*

* Ita corr.,
prius
conceptionis.

Explicit totum, pro pēna da michi potum.

Laus tibi sit, Christe, quoniam liber explicit iste.

F. 2, il y a la note: *Liber monasterii Stabulensis*; l'estampille rouge, aux faisceaux, de la Bibliothèque nationale de Paris, se voit f. 2 et f. 109^v. Demi-reliure moderne, ais de bois, dos en veau brun.

2941. (21124). — BOETIUS. De consolatione philosophiae (2).

Avec les gloses. *Inc. mutil.*, à la fin du premier livre. ... ut movere loco quidem hominem possint. = *PL.*, t. LXIII, col. 652.

Papier; 84 feuillets; 0^m,215 × 0^m,143; XV^e siècle. Reliure ancienne, veau brun estampé sur ais de bois, avec la chaîne qui reliait le volume au pupitre.

2942. (10474). — BOÈCE. Traduction, en vers, de la consolation de philosophie. En français (3).

(1) Ce morceau a été publié par HÜCKEL dans la *Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Paris*, t. XIII, p. 178-84. Voir, pour la bibliographie complète, W. WAT-
TENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 7^e éd., 1904, p. 472.

(2) Voir t. II de ce Catalogue, p. 223.

(3) GRÖBER, *Grundriss der romanischen Philologie*, p. 1181-2.

Papier, au filigrane du pot ansé surmonté de la croix; 214 feuillets, plus deux de garde; 0^m,262 × 0^m,199; XIV^e siècle; quelques lettrines sur fond bleu et grenat à fils blancs; initiales alternes rouges et bleues; majuscules rehaussées en jaune. Il y a de belles miniatures, accompagnées d'encadrements ornés de fleurs, de fruits, d'oiseaux et d'insectes; f. 1, la Philosophie chasse la Poésie et ses compagnons du chevet de Boèce; f. 35, elle fait voir à l'auteur la Fortune avec sa roue; f. 80, elle lui montre un soldat, un avare et un chasseur; f. 130, elle lui donne les ailes de la Force et de la Prudence; f. 183, elle lui montre le chemin du ciel. Au bas du f. 1, il y a l'ex-libris: *Hospitii Mechliniensis Carmelit[arum] discalc[eratorum]*, et au revers du feuillet de garde de la fin, cet autre: *Carmelitarum discalceatorum, Mechliniae*. Le timbre rouge, *R. F.*, de la Bibliothèque nationale de Paris, se trouve f. 1 et f. 214. Reliure en parchemin; au dos, le titre inscrit à l'encre: *Boëtius, De consolatione*, tranches jaspées (1).

2943. (10220). — BOËCE. Consolation de Philosophie; traduction de RENAUT DE LOUENS (2).

Parchemin; 54 feuillets, plus un de garde en tête et deux à la fin, le second en papier; 0^m,351 × 0^m,234; XV^e siècle; deux colonnes; petites capitales en or sur fonds bleus et rouges ornés de fils blancs; initiales de vers rehaussées en jaune; réclames. Il y a deux belles miniatures qui nous montrent, la première, f. 1, l'auteur contemplant la Fortune occupée à tourner sa roue; la seconde, f. 2, la Philosophie remettant son livre à Boèce. Le premier feuillet de garde contient, au recto, les premiers vers de l'ouvrage, copiés de la même main que le reste du manuscrit, mais non enluminés. On y trouve aussi, de même que sur le f. 55, le timbre rouge, *R. F.*, de la Bibliothèque nationale de Paris. Reliure, veau raciné orné d'or; au dos, le titre doré qu'on voit également à l'intérieur sur un fragment de maroquin rouge: *Boèce, De la consolation de la philosophie*; plus bas, les armes de Belgique et la cote: *Bibl. royale* (3).

2944. (10221). — BOËCE. Consolation de Philosophie; traduction de RENAUT DE LOUENS.

Parchemin; 53 feuillets, plus cinq de garde en papier, deux en tête et trois à la fin; 0^m,334 × 0^m,234; XV^e siècle; deux colonnes; rubriques; petites capitales peintes en or sur fonds de couleurs; signes de paragraphes dorés ou bleus; initiales de vers rehaussées de traits rouges; le f. 1 est joliment encadré. Dans la marge inférieure du même f. 1 il y a la note: *Ce volume, enlevé de la Bibliothèque Royale de Bourgogne après la prise de Bruxelles en 1746, et qui depuis lors a été placé dans la Bibliothèque du Roi à Paris, a été restitué par la France et replacé à Bruxelles dans la Bibliothèque Royale de Bourgogne le 7 juin 1770*. Les ff. 1 et 53^r ont porté autrefois l'estampille rouge de la Bibliothèque nationale de Paris. Reliure, maroquin rouge à fils d'or; au dos, le titre doré: *Roman de Fortu[ne]*; plus bas, doubles monogrammes couronnés de Louis XV; sur les plats, les armes de France.

2945. (10222-23). — BOËCE. Consolation de Philosophie; traduction de JEAN DE MEUN.

(1) Sur ce manuscrit, voir KERVYN DE LETTENHOVE, *Froissart, Étude littéraire sur le XIV^e siècle*, Paris, Durand, 1857, in-12, t. II, p. 343-4.

(2) GRÖBER, *Grundriss der romanischen Philologie*, p. 746-7.

(3) BARROIS, *Bibliothèque prototypographique*, pp. 219, 272, nos 1535, 1904.

1. (F. 1-91). Le livre qui est intitulé *BOECE*, de consolation et de confort, lequel fu translate de latin en francois pour le roy de France, Phelipe le quart de ce nom, par *JEHAN DE MEUN* (1).

2. (F. 91^v-93). [Poème sur les différents âges de la vie comparés aux mois de l'année] (2).

Inc. Il est vrai qu'en xij. saisons.

Se change xij. fois li homs

Tout ainsi que les xij. moys.

Des. S'il a bien fait, il le retrouve.

Car l'Escripture le nous preuve.

Parchemin; 93 feuillets, plus trois blancs à la fin et deux de garde en papier; 0^m,317 × 0^m,215; XV^e siècle (1435), car on lit, f. 91 : *Ci conclut et fine le livre nomme Boece, De consolacion, contenant cinq parties, lequel fu escript en la ville de Bruges pour Martin Francisco l'an mil CCC. trente cinq, le tiers jovr du moys d'avril.* Sous cet explicite, il y a la note suivante, de la même main que la copie : *DE RODES. Collacion faicte.* Puis on trouve aussi ces noms : *Ponna, Ferando de la Curuña, Portina Aloys.* Nombreuses rubriques; les mots initiaux des paragraphes sont écrits en grand, avec des ornements à la plume; crochets alinéaires bleus à fils rouges; majuscules rehaussées en jaune. L'estampille rouge de la Bibliothèque nationale de Paris, qui avait été appliquée sur les ff. 1 et 93, a été grattée. Reliure, veau raciné à filets d'or; au dos, le titre doré, que l'on trouve aussi à l'intérieur sur une étiquette de maroquin rouge : *La Consolation de Boece par J. de Meung*; plus bas, les armes de Belgique et l'inscription : *Bibl. royale* (3).

2946. (11514). — *NICOLAUS TRIVET.* Notabile commentum super Boecium de consolatione philosophie (4).

Papier, les cahiers sont entourés d'un feuillet de parchemin, au filigrane de la tête de bœuf avec la croix; 152 feuillets; 0^m,272 × 0^m,205; XV^e siècle. Sur le premier plat intérieur, il y a la cote *K. V.* de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Parc, et sur les deux plats extérieurs les armoiries de l'abbaye ont été grattées; au dos de la reliure en veau fauve, le titre doré : *N. Trevec super Boetium*; tranche rouge.

2947. (5036-37). — *IOHANNES DE RUPELLA.* De anima.

1. (F. 1-89). *Summa de anima.* *Inc.* Si ignoras te, o pulcherrima mulierum, vade et abi post greges caprarum (5).

2. (F. 89). *Libri remanendi in Villari post mortem fratris Gisleni condam Alnensi (sic).*

(1) GRÜBER, *Grundriss der romanischen Philologie*, pp. 1025-6.

(2) 143 octosyllabes à rimes plates, avec une lacune d'un vers au haut du f. 93.

(3) BARROIS, *Bibliothèque prototypographique*, pp. 219, 272, n^{os} 1536, 1907.

(4) Cf. QUÉTIF-ÉCHARD, *Script. ord. praed.*, t. I, p. 561-65.

(5) Cf. H. LUGUET, *Fratris ac magistri Ioh. a Rupella in eo libro hactenus inedito cui Summa titulus inscribitur psychologicam doctrinam exprompsit*, Paris, 1875.

Parchemin; 89 feuillets; 0^m,169 × 0^m,117; XIII^e siècle; deux colonnes. Ce volume provient probablement de l'abbaye de Villers (voir f. 89). Demi-reliure moderne.

2948. (4711). — HENRICUS GANDAVENSIS. Quodlibeta (1).

1. (F. 1-223). [HENRICUS GANDAVENSIS. Quaestio IX-XX].

2. (F. 223). [STEPHANUS Parisiensis episcopus. Condemnatio errorum philosophicorum] (2).

3. (F. 223^v-225^v). Index.

4. (F. 225^v-229). Quaestiones noni quodlibet magistri Henrici. Index.

Parchemin; 229 feuillets; 0^m,325 × 0^m,23; XIV^e siècle; deux colonnes; initiales rouges et bleues; titre courant *Q. ix-xx*; les derniers feuillets sont endommagés par le feu et l'eau. F. 229, on lit : *Liber Sancte Marie de Vilari in brabancia*. Demi-reliure moderne, maroquin rouge, avec le titre erroné au dos : *Godefridi de Fontibus quodlibet, saec. XIV*, avec le chiffre couronné de Léopold I^{er}.

2949. (141-42). — AEGIDIUS GANDAVENSIS. Quodlibeta (3).

1. (F. 1-30). Quodlibet EGIDII.

2. (F. 30). Index.

3. (F. 31-197). Quodlibeta GANDENSIS.

4. (F. 197^v-202^v). Tabula super quodlibet Gandensis.

Papier, aux filigranes de la fleur de lotus et de l'Y surmonté de la croix; tous les cahiers sont entourés de feuillets en parchemin; 202 feuillets, plus deux de garde en tête et quatre à la fin du volume; 0^m,407 × 0^m,285; XV^e siècle (1448) car on lit, f. 30 : *Finit per Io. Robini de Campis, anno 1448, 1 die octobris*, puis d'une autre main : *Correctum ad exemplar 12 februarii 1449 per Io. Scoblant*; puis f. 197 : *Scripta per Io. Robini de Campis anno Domini 1448^o, 22^a die decembris*; et f. 202^v : *Scripta et finita anno 1448^o, 23 die decembris per Io. Robini de Campis*. Deux colonnes; initiales rouges et bleues; titre courant en rouge. Au verso du deuxième feuillet de garde, en tête du volume, il y a la note : *Iste liber pertinet monasterio canonicorum regularium Sancti Martini in Lovanio ex legato Magistri Godefridi de Curia* (4). Le chiffre rouge *R. F.* de la Bibliothèque nationale de Paris se voit f. 1 et f. 202^v. Demi-reliure moderne.

2950. (7568). — BARTHOLOMAEUS ANGLICUS. De proprietatibus rerum (5).

Parchemin; 234 feuillets; 0^m,35 × 0^m,245; XIV^e siècle; deux colonnes. F. 1, il y a la note, presque effacée, *Bibliothecae Tongerloensis* (6). Reliure du XVI^e siècle; ais de bois recouverts de veau brun estampé, fermoir en cuir et en cuivre.

(1) Cf., pour les éditions, BRUNET, *Manuel du libraire*, 5^e éd., t. II, col. 1476.

(2) Voir C. E. DU BOULAY, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 433 sqq.

(3) Cf. FABRICIUS-MANSI, *Bibl. lat. med. et inf. aet.*, t. I, p. 22.

(4) Cf. SANDERUS, *Bibl. belg. ms.*, part. II, p. 216.

(5) Cf. SIDNEY LEE, *Dictionary of national Biography*, t. XXI, p. 409-11.

(6) Cf. SANDERUS, *Bibl. belg. ms.*, part. II, p. 153.

- 2951.** (213). — BARTHOLOMAEUS ANGLICUS. De proprietatibus rerum.
 1. (F. 1-229^v). Tractatus de proprietatibus rerum editus et compilatus a fratre BARTHOLOMEO ANGLICO ordinis fratrum minorum.
 2. (F. 230-236^v). Tabula.

Parchemin ; 236 feuillets ; 0^m,444 × 0^m,312 ; XV^e siècle ; deux colonnes ; initiales rouges et bleues ; titre courant en rouge. Le premier feuillet est gracieusement encadré ; il y a deux miniatures, l'une représente l'auteur écrivant son traité et l'autre Dieu le Père. Sur le feuillet de garde, en tête du volume, on lit la note : *Liber monasterii Rubevallis in Zonia iuxta bruxellam*. L'estampille rouge de la Bibliothèque nationale de Paris se trouve f. 1 et f. 236^v. Reliure moderne, ais de bois recouverts de toile brune ; dos et coins en cuir.

- 2952.** (9093). — BARTHOLOMAEUS ANGLICUS. Le Livre des propriétés des choses ; traduction de JEAN CORBECHÓN (1).

Parchemin ; 264 feuillets, plus deux de garde en papier ; 0^m,380 × 0^m,285 ; XIV^e siècle ; deux colonnes ; rubriques ; initiales fleuronées en toutes teintes sur champs dorés ; dans les marges supérieures, chiffres bleus et rouges indiquant les divisions de l'ouvrage. Le f. 1, qui est finement encadré, offre un frontispice à six compartiments représentant la création. D'autres miniatures nous montrent : f. 6^v, le triomphe des bons sur les mauvais anges ; ff. 9, 11, 12, les hiérarchies célestes ; f. 15^v, la création de l'homme ; f. 25^v, trois savants discutant sur les éléments ; f. 33, les membres du corps humain ; f. 61, la vieillesse, l'âge mur et la jeunesse ; f. 91^v, trois astronomes ; f. 102, le firmament ; f. 105^v, un seigneur et une dame en conversation ; f. 112^v, l'auteur enseignant devant une assemblée ; f. 115^v, l'air ; f. 121^v, différents oiseaux ; f. 133^v, l'eau et les poissons ; f. 142, la figuration de la Terre chez les anciens ; f. 153, un roi de France au bord d'un fleuve ; f. 178, le même auprès d'un coffret renfermant des pierres précieuses ; f. 192^v, trois personnages contemplant un arbre sur un tertre verdoyant ; f. 216^v, animaux sauvages ; f. 246^v, la couleur, l'odeur et la saveur ; f. 259, les poids et mesures. Sous l'*explicit*, f. 264^v, ont été inscrites deux devises qui se retrouvent sur les manuscrits ayant appartenu au Grand Bâtard Antoine de Bourgogne : *Nul ne s'i frote — Nul ne l'aproce* (2). Les ff. 1 et 264^v portent l'estampille rouge, aux faisceaux, de la Bibliothèque nationale de Paris. Reliure, veau raciné à filets d'or ; au dos, le titre doré, reproduit à l'intérieur sur une étiquette de maroquin rouge : *Le livre des propriétés des choses* ; plus bas, les armes de Belgique et l'inscription : *Bibl. royale* ; tranches dorées.

- 2953.** (9094). — BARTHOLOMAEUS ANGLICUS. Le Livre des propriétés des choses ; traduction de JEAN CORBECHON.

1. (F. 1-9^v). Table.
2. (F. 10-11^v). Le prologue.
3. (F. 12-381^v). Le Livre des propriétés des choses.

Parchemin ; 381 feuillets, plus deux de garde à la fin, dont un en papier ; 0^m,407 × 0^m,285 ; XIV^e siècle ; deux colonnes ; rubriques ; nombreuses lettrines, initiales et guirlandes en toutes couleurs ; titres courants, également en couleurs.

(1) Voy. GRÖBER, *Grundriss der romanischen Philologie*, II. B., 1. Abt., p. 1074.

(2) Cf. A. BAYOT, *Le Roman de Gillion de Trazegnies*, Louvain, 1903, in-8°, p. 23.

pour la table et le prologue, puis chiffres indiquant les divisions de l'ouvrage; ancienne foliotation rouge, commençant au f. 10. Le f. 12 est orné d'un bel encadrement avec grotesques et porte un frontispice à quatre compartiments bordés aux couleurs de France; les trois premiers contiennent des scènes de la création, le dernier représente Corbechon faisant l'hommage de son livre à Charles V. D'autres miniatures, disséminées dans le texte, ont pour sujets : f. 18, les bons et les mauvais anges; f. 30^v, la création d'Ève; f. 45, les quatre éléments dont est composé le corps humain; f. 56, l'auteur en présence de trois estropiés; f. 95^v, les divers âges de l'homme; f. 111^v, l'auteur enseignant à quelques disciples; f. 144, la Sainte Trinité entourée d'anges; f. 167, l'auteur expliquant à ses disciples le mouvement de la lune et du soleil; f. 177^v, l'auteur exposant la théorie de la matière et de la forme; f. 181^v, l'auteur parlant de l'air; f. 189, divers oiseaux; f. 203, la création de l'air et des poissons; f. 213^v, l'auteur expliquant les divisions de la terre; f. 223, l'auteur montrant les différentes cités du monde; f. 251, l'auteur parlant des mines de pierres et de métaux précieux; f. 267, les arbres et les herbes; f. 315, quelques animaux sauvages; f. 355, l'auteur parlant des couleurs; f. 375, les différentes mesures. Ce manuscrit était en la possession des ducs de Bourgogne dès le début du XV^e siècle (1). Le timbre rouge, *R. F.*, de la Bibliothèque nationale de Paris s'y voit f. 1 et f. 381^v. Reliure, veau raciné, orné d'or; au dos, le titre doré, que reproduit une étiquette en maroquin rouge placée sur la garde : *Des propriétés des choses*; plus bas, les armes de Belgique et la cote : *Bibl. royale*; tranches peintes (2).

2954. (4301). — RAYMUNDUS LULLUS. *Declaratio per modum dyalogi edita contra aliquorum philosophorum et eorum sequacium opiniones erroneas et dampnatas a venerabili patre domino episcopo Parisiensi* (3).

Papier, au filigrane du cheval issant; 102 feuillets; 0^m,198 × 0^m,144; XV^e siècle (1418), car on lit, f. 102^v : *Fuit iste liber expletus translalandi decima die augusti anno nativitatatis Domini MCCC^o. XVIII^o. Deo gratias.* Demi-reliure moderne, maroquin rouge; au dos, le titre doré : *Raymondi contra aliquorum philosophorum opiniones, 1418*, avec le chiffre couronné de Léopold I^{er}.

2955. (19410). — RAYMUNDUS LULLUS. *Opera.*

1. (F. 1-6^v). *Liber de natura* (4).
2. (F. 6^v-17^v). *Liber lamentacionis philosophiae* (5).

(1) BARROIS, *Bibliothèque prototypographique*, pp. 105, 218, 247, n^o 606, 1528, 1725.

(2) Ce volume a été décrit par LÉOPOLD DELISLE dans ses *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, 1880, p. 228-9. Cf. GRÜBER, *Grundriss der romanischen Philologie*, II B., 1. Abt., p. 1074.

(3) F. 2, on lit, à ce sujet, la note suivante : *Hii sunt articuli condemnati a domino Stephano parisiensi episcopo de consilio magistrorum theologie anno Domini 1226 die dominica qua canitur Letare Iherusalem.* Voir plus haut, p. 355, le n^o 2948 (4711) et cf., au sujet de cette œuvre de Raymond Lulle, *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 33.

(4) *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 247-48.

(5) *Ibid.*, p. 241-42.

3. (F. 18-23^v). *Lectura super trinam figuram tabule generalis* (1).
Le feuillet 24 est blanc.

4. (F. 25-33^v). *Libellus cahos. Des mutil. in 1° gradu cahos ordinatum est...* (2).

Papier, au filigrane de la tête de bœuf; 33 feuillets; 0^m,285 × 203; XV^e siècle. F. 1, on lit le nom propre : *A. Asimpidotis est*, et sur le premier plat intérieur, il y a la note suivante écrite par le B^{on} de Reiffenberg : *Ce ms. se trouvait à la suite d'un volume imprimé acheté à la vente de M. De Bremaecker à Gand, en 1845.* Demi-reliure, dos en maroquin rouge.

2956. (15431). — RAYMUNDUS LULLUS. *Ars inventiva veritatis* (3).

1. (F. 1-187^v). RAYMUNDUS LULLIUS. [*Ars inventiva veritatis*].

2. (F. 187^v-188). *Corectiones artis inventive.*

3. (F. 188^v-189). [Index].

4. (F. 189^v). *Alphabetum tabule generalis.*

Sur le premier plat intérieur note de CH. VAN HULTHEM SUR Raymond Lulle et l'édition de ses œuvres.

Papier; 189 feuillets; 0^m,202 × 0^m,161; XVII^e siècle. Sur le premier plat intérieur, il y a cette note écrite par Ch. van Hulthem : *Ex Bibliotheca C. van Baviere, Bruzellis, 1817*; en dessous, l'ex-libris de Ch. van Hulthem, avec la date 1817 (4). Reliure restaurée, ais de bois, dos en mouton rouge.

2957. (4231). — HENRICUS AGRIPPA. *Commentarius in brevem artem Raymundi Lulli. En espagnol* (5).

Comentarios de la breve arte de Raymundo Lullio por HENRIQUE CORNELIO AGRIPPA, caballero dorado de la milicia y doctor de entrambas leyes en Colonia lo escuctio Ju^o SOTER, el mes de agosto 1533.

Papier; 99 feuillets; 0^m,195 × 155; XVII^e siècle. F. 1, il y a la note : *Societatis Iesu Lovanij.* Cartonnage.

2958. (II. 2258). — PEDRO DE GUEVARA (6). *Declaration para las obras de Raymundo Lull.*

1. (F. 1). Titre.

2. (F. 2-2^v). A la ciudad y senado de Barcelona.

3. (F. 3). Aprobacion. D^r LEON DE RUBERA.

4. (F. 4-5). Licencia del Rey.

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 190-91.

(2) *Ibid.*, p. 124-27.

(3) *Ibid.*, p. 176-83.

(4) Cf. *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, manuscrits, p. 29, n^o 124.

(5) Cf. pour la bibliographie d'Henri-Corneille Agrippa, DIDOT, *Nouvelle biographie universelle*, 1852, col. 421-23.

(6) Voir N. ANTONIUS, *Bibliotheca hispana nova*, t. II, col. 199-200.

Les feuillets 5^v-7^v sont blancs.

5. (F. 8). Al serenissimo Cardenal Archiducque de Austria.

6. (F. 9-11). Al piadoso lector.

Les feuillets 11^v-12^v sont blancs..

7. (F. 13-81^v). De los lugares thopicos en particular.

8. (F. 81^v-337). Los escolios para major declaracion de la arte general, recogidos de mas de treinta libros de Raymundo Lullio.

Les feuillets 337^v-342^v sont blancs.

9. (F. 343-349). Cathalogo que fray FRANCISCO GIMENEZ cardinal y arcobispo de Toledo hijo imprimir de los libros de Raymundo en el arte inventiva de la verdad.

Papier; 349 feuillets; 0^m,21 × 0^m,155; XVI^e siècle. Ce volume a été acheté à une vente à Bruxelles, chez M. Fiévez, en 1898, pour 33 francs. Reliure parchemin.

2959. (II. 476). — IOHANNES LUYDIUS. Breviata Capreoli.

1. (F. 1-2). Notes diverses.

2. (F. 3-335). [IOHANNES LUYDIUS]. Capreoli summa in compendium redacta.

Sur les deux plats intérieurs, fragments d'un acte.

Papier, aux filigranes de la licorne, du gantelet, du pot ansé; 335 feuillets; 0^m,20 × 0^m,143; XV^e siècle (1440), car on lit f. 335 : *Finis in profesto Sixti 1440*. F. 1, il y a la note : *Liber M. Ioannis Luyde de Tungris in bursa Laurentii fratris mei quam ego inceperam et ipse complevit*, et f. 2 : *Liber fratrum regularium in tungris* (1) *ex legato M. Arnoldi Luyde de Tungris, artium et sacre theologie doctoris et canonici S. Lamberti leodiensis qui obiit anno 1540 in festo Aurelii Augustini episcopi* (2). Ce volume a été acquis à la vente du chevalier Camberlyn, 16-18 février 1882 (n^o 814 du catalogue), pour fr. 12,10. Reliure du XV^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé; restes de fermoirs en cuivre.

2960. (7500). — HENRICUS BATENUS (3). Opera.

1. (F. 1-5^v). Tabula capitulorum speculi divinatorum et naturalium quorundam Henrici Baten.

2. (F. 6-365). Speculum divinatorum et quorundam naturalium magistri HENRICI BATEN.

3. (F. 365-365^v). [Epistola HENRICI BATEN ad Guidonem Hannoniae comitis germanum, traiectensem episcopum].

Papier, au filigrane de l'écu de France; 365 feuillets; 0^m,38 × 0^m,272; XV^e siècle (1471), car on lit, f. 365 : *Scriptus finitusque est iste liber individue Trinitatis gratia*

(1) Cf. SANDERUS, *Bibl. belg. ms.*, part. II, p. 193.

(2) Cf. C^{te} XAVIER VAN DEN STEEN DE JEHAY, *La Cathédrale de Saint-Lambert à Liège*, 2^e éd., 1880, p. 603.

(3) Cf. FOPPENS. *Bibliotheca belgica*, p. 434. L'œuvre d'Henri Baten est encore inédite. Voir aussi *Biographie nationale*, t. I, col. 773-74.

cooperante, anno dominice incarnationis 1491, 13 augusti; deux colonnes. F. 1, il y a la note; *Bibl[iothecae] Tong[erloensis]* (1). Reliure restaurée du XVII^e siècle, veau brun estampé, aux armes de l'abbaye de Tongerlo.

2961. (271). — HENRICUS BATENUS. Opera.

1. (F. 1-3^v). Rubrice undecim parcium speculi divinatorum Henrici Baten de Malinis.

2. (F. 4-178^v). Speculum divinatorum venerabilis HENRICI DE MALINIS in sacra theologia magistri Parisius necnon cantoris et canonici in ecclesia Leodiensi. *Des. mutil.* De natura horum neuter visus est tangere sed ad totum celum seu mundum respicere.....

Parchemin; 178 feuillets, plus trois de garde; 0^m,372 × 0^m,275; XV^e siècle; deux colonnes; initiales et titre courant rouges et bleus. F. 4, très jolie miniature représentant l'auteur dans sa chaire. F. 4, on lit : *Pertinet monasterio vallis sancti Martini in lovanio*, et au verso de l'avant-dernier feuillet de garde, à la fin : *Est liber hic sancti Martini lovaniensis* (2). Demi-reliure moderne; dos en maroquin rouge avec le titre doré : *Henrici de Malinis. Speculum divinatorum, XV saec.*, et au dessous le chiffre couronné de Léopold I^{er}.

2962. (4645-47). — ALCINOUS. Opera.

1. (F. 1). Index (3).

2. (F. 2-48). ALCINOUS. De dogmate Platonis (4).

3. (F. 49-104). IAMBlichUS. De mysteriis Aegyptiorum ad Porphyrium Phaenicem (5).

Papier; 104 feuillets; 0^m,136 × 0^m,102; XVI^e siècle (1519), car on lit, f. 104^v : *Coloniae 1519, in die Severini episcopi finis*. Reliure moderne, vélin.

2963. (1871-77). — GEORGIUS GEMISTUS PLETHO. Opera. En grec (6).

1. (F. 1). Index.

2. (F. 2-35). EX AELIANO de varia historia et ex Historia Animalium EIUDEM. Αἰλιανοῦ ποικίλη ἱστορία (7).

3. (F. 36-103^v). Γεωργίου τοῦ γεμιστοῦ πρὸς τὰς ὑπὲρ Ἀριστοτέλους ἀντιλήψεις Γεωργίου τοῦ σχολαρίου.

(1) Cf. SANDERUS, *Bibl. belg. ms.*, part. II, p. 154.

(2) *Ibid.*, p. 216.

(3) L'*Index* et le feuillet 2 semblent écrits de la main d'André Schott.

(4) Cf. FABRICIUS-HARLES, *Bibl. graeca*, t. III, p. 160 et t. V, p. 523.

(5) *Ibid.*, t. V, p. 763.

(6) *Ibid.*, t. XII, p. 94-95.

(7) Ce traité en 205 chapitres n'est qu'un abrégé de l'Histoire des animaux et des Histoires diverses d'Élien. Cf. PH. BERNARD, *Rapport adressé à M. le ministre de l'Intérieur sur deux manuscrits déposés à la Bibliothèque royale contenant l'un un abrégé des œuvres et l'autre la traduction latine des histoires diverses d'Élien*, p. 32-35.

4. (F. 104-108^v). Πλήθωνος περί θεῶν γενέσεως διὰ μέσης τῆς περὶ γονέων ἐκγόνοις οὐ μίξεως ὑποθέσεως.

Le feuillet 109 est blanc.

5. (F. 110-114^v). Meteora. De terre motu. De cometis. De galaxia. De ventis. En grec et en latin.

Le feuillet 115 est blanc.

6. (F. 116-117^v). De Nili incremento variae sententiae.

Les feuillets 118-125 sont blancs.

7. (F. 126-130). De anima. En grec.

Le feuillet 131 est blanc.

8. (F. 132-133). AVEROIS. De intellectu. En latin et en grec.

9. (F. 133^v). OLYMPIODORUS in commentariis super Gorgia.

Les feuillets 134-140 sont blancs.

10. (F. 140^v). Ἐκ τῶν Θεωδορίτου.

Papier; 140 feuillets; 0^m,265 × 0^m,197; XV^e siècle. Ce volume a été transcrit par Michel Apostolis (1), il a été le n^o 15 de la bibliothèque de Pierre Pantin (2); f. 1, il y a la note: *Societatis Iesu Ant[verpiae] D. P.* Reliure du XVI^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé; traces de fermoirs (3).

2964. (10817). — GEMISTUS PLETHO. De fato. Versio IOHANNIS SOPHIANI.

1. (F. 1-1^v). Reverendissimo in Christro patri et domino domino N. sanctae romanae ecclesiae cardinali tituli Sancti Petri ad vincula dignissimo IOANNES SOPHIANUS Grecus S.

2. (F. 2-5^v). [GEMISTUS PLETHO. De fato]. Translatio de greco in latinum per IOANNEM SOPHIANUM (4).

Papier; 5 feuillets, plus trois de garde en tête et quatre à la fin du volume; XVI^e siècle. Reliure moderne, veau raciné, filets d'or; à l'intérieur sur une étiquette en maroquin rouge: *G. Plitho. De fato* (sic).

2965. (4523-24). — THOMAS PLUMERDEN. Brevis ad philosophiam graece tuendam apparatus. En grec.

1. (F. 1). Titre.

2. (F. 2-43^v). Θωμᾶς ὁ Πλούμερδεν. Φιλοσοφία ἢ λογική ἐλληνίζουσα.

Les feuillets 44 et 45 sont blancs.

3. (F. 46-120). Κατασκευή φιλοσοφική. Supplex philosophica continens nonnulla Philosophorum vocabula, distinctiones, divisiones,

(1) Cf. KRUMBACHER, *Geschichte der byzantinischen Litteratur*, 2^e éd., p. 603.

(2) Voir FABRICIUS-HARLES, *Bibl. graeca*, 1740, t. XII, p. 3.

(3) Voir sur ce manuscrit, PH. BERNARD, *op. cit.*, p. 32-35; H. OMONT, *Catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque royale de Bruxelles*, p. 19, n. 49.

(4) Cf. FABRICIUS-HARLES, *op. cit.*, t. XII, p. 88.

definitiones et axiomata quae ad theses graece tuendas magis necessaria sunt visa.

4. (F. 121-123). Synopsis Encliticarum. Graecorum numeri. Nomina ordinalia, numeralia, numerativa, substantiva quaedam ex numeralibus derivata.

F. 124^v, se trouve collé un feuillet imprimé de thèses de philosophie, en grec, avec le titre Φιλοσοφία ελληνίζουσα.

Papier; 124 feuillets; 0^m,168 × 0^m,108; XVII^e siècle (1697), car on lit f. 1 : *Opere et studio Thomae Plumerden Londinensis et collegii Anglorum Duacensis socii 1697*. On lit encore f. 1 : *Van Blotacq ex dono auctoris et : Redemptus a P. N. Fyes Societatis Iesu*. Reliure du XVII^e siècle, veau raciné; tranche rouge (1).

2966. (17696-97). — I. N. ΠΑQUOT. Quaestiones de philosophia.

1. (F. 1-73^v). Quaestiones [philosophiae].
2. (F. 74-75^v). Hebraismi ordine litterarum digesti.
3. (F. 76). Quaestiones aliquot arithmetices.
4. (F. 76^v-78). [Notes chronologiques].
5. (F. 78^v-88^v). [Notes sur les auteurs ecclésiastiques].
6. (F. 89-91). [Dialogue d'Eudoxe et d'Ariste sur la sphéricité de la terre].
7. (F. 91^v-92). Les mœurs et la religion des Siamois.
8. (F. 92-93^v). [Notes bibliographiques].
9. (F. 94-106). [Suite des entretiens d'Ariste et d'Eudoxe sur la physique].
10. (F. 106^v-108^v). Praefatio ad philosophiam.
11. (F. 108^v-112). [Notae geographicae].
12. (F. 113-115). Notes diverses.
13. (F. 115^v-116^v). Listes d'étudiants de Louvain.
14. (F. 117). [De S. Iohanne Nepomuceno].
15. (F. 117^v-120). Chronologie depuis 1680.
16. (F. 120^v-121). Listes d'étudiants.
17. (F. 121^v-122). Énigmes.
18. (F. 122^v-127^v). Notes diverses, en prose et en vers.

Papier; 127 feuillets; 0^m,25 × 0^m,175; XVIII^e siècle. Ce volume renferme un grand nombre de dessins à la plume très grossièrement exécutés. F. 1, on lit : *Ex libris Iohannis Natatis Paquot*. Reliure, veau estampé; tranche rouge.

2967. (11658-60). — BEYTS. Notes de philosophie (2).

1. (F. 1-8^v). Dictionnaire métaphysique.

(1) Voir la description du volume par H. OMONT, *Catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque royale de Bruxelles*, p. 19, n° 51.

(2) Cf. *Biographie nationale*, t. II, col. 410-15.

2. (F. 9-47). Métaphysique.
3. (F. 48-50). BACON. *Novum organum*. Extraits.
4. (F. 51-102). Philosophie du γνῶσι (sic) σεαυτοῦ.
Les feuillets 29-37, 96^v-97, 98-99, 102^v-103^v sont blancs.
5. (F. 104-116^v). Premières vérités.
Les feuillets 105^v-106^v sont blancs.
6. (F. 117-130^v). Notes diverses.
7. (F. 131-137). Philosophie du baron BEYTS.
Les feuillets 137^v-144^v sont blancs.
8. (F. 145-150^v). Notes diverses de philosophie et de mathématiques.
9. (F. 151-159). Végétation.
Les feuillets 159^v-161^v sont blancs.
10. (F. 161^v-164). Division du règne animal.
11. (F. 165-168^v). Histoire naturelle des animaux.
12. (F. 169-172^v). Notes diverses. Extraits de SAUSSURE, p. 79.
Respiration de l'homme.

Papier; 172 feuillets; 0^m,334 × 0^m,21; XVIII^e siècle. Demi-reliure, maroquin rouge; au dos, le titre doré : *Beyts. Essais sur la métaphysique, la philosophie et l'histoire naturelle*, avec le chiffre couronné de Léopold I^{er}.

2968. (20267). — ABBÉ MANN (1). Principes métaphysiques des êtres et des connaissances.

1. (F. 1-5^v). Prolégomènes aux Principes métaphysiques de l'Abbé Mann.

a) (F. 1-2, 3). Titres et sous-titres.

b) (F. 1^v). Note de ce qu'il faut observer dans l'impression des Principes métaphysiques de l'Abbé Mann.

c) (F. 3^v). Jugements portés sur cet ouvrage manuscrit par divers savans.

d) (F. 4-5). Idée et but des Principes métaphysiques des Êtres de l'A[bbé] [Mann].

e) (F. 5^v). Ex constitutione S. D. N. BENEDICTI XIV P. M. *Sollicita ac provisâ*.

7. (F. 6). Titre pour une 2^e édition.

8. (F. 7-12). Préface.

9. (F. 12^v-13). Extrait d'une lettre de M. LEIBNITS à M. Burnet (2).

10. (F. 14-29^v). Introduction.

11. (F. 30-221^v). Principes métaphysiques des Êtres.

12. (F. 222-233^v). Table analytique des matières.

(1) Voir, au sujet de l'abbé Mann, *Biographie nationale*, t. XIII, col. 343-55.

(2) Voir LEIBNITZ, *OEuvres*, Genève, 1768, t. VI, p. 243.

Papier (1); 233 feuillets; 0^m,285 × 0^m,22; XVIII^e siècle (1799-1800), car f. 2, on lit : *le 6 février 1799 et f. 233^v : maij 1, 1800*; signatures A-Z. Le paraphe de l'abbé Mann se voit f. 2^v et f. 3. F. 2, il y a la note : *Vienne, chez J. V. Degen, imprimeur libraire 1807. Das Dupplikat wird nachgesehen von den P. Hostaben. Win den 3. Jul. 1804. Escherich et f. 233^v : Imprimatur von K. L. Bücher-revisieurant, Wien. den 16^{en} Julij 1804. Escherich* (2). Cartonnage.

2969. (20094). — ABBÉ A. MANN. Excerpta.

1. (F. 1-4). Excerpta ex operibus SYDENHAMI (3).
2. (F. 4^v-5). A List of all the convents and colleges of the English nation established in Foreign countries collected anno 1765 (4).
3. (F. 5^v-8). A List of classical authors, collected from IOUVENCI, *De Ratione discendi et docendi*.
4. (F. 8^v-17^v). A List of all the colleges and convents of the English Nation, according to the antiquity of their Foundation in Foreign countries, collected anno 1766.
5. (F. 18-26). [Encyclopédie des connaissances humaines. Tableau synoptique]. Tableau des plus célèbres mathématiciens et physiciens.
6. (F. 27-34^v). Connaissance des plus célèbres auteurs qui ont écrit sur chaque partie des mathématiques et des physiques (5).
7. (F. 35-37). A course of mathematics.
8. (F. 38-45^v). Philosophy (6).
9. (F. 46-47). Libri scientiam practicam tractantes.
10. (F. 48-59^v). Metaphysical Essays by A. M[ANN] (7).
11. (F. 60-62^v). Intrinsic principle.
12. (F. 63-73^v). Essai pour déterminer les opinions orthodoxes sur l'origine de l'âme et le péché originel.

(1) F. 6, on lit, au sujet de ce papier, la note : *Papier à 36 krs la main*.

(2) Les *Principes Métaphysiques* ont été publiés d'abord en anglais, puis en français à Vienne en 1804. Cf. B^{en} DE REIFFENBERG, *Éloge de l'abbé Mann*, dans ANNUAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE, 1850, p. 124. Toutefois d'après RENARD, *Biographie nationale*, t. XIII, col. 345, l'ouvrage n'aurait été publié qu'en 1807.

(3) Savoir *De Febribus intermittentibus*, p. 665; *De Podagra*, pp. 727-733, 549-50, 510-547, 550-52.

(4) Cf. DODD, *History of England*, passim.

(5) Tiré du *Dictionnaire universel de Mathématique et de Physique* de M. SAVERIEN, Paris, 2 vol., 1753.

(6) As treated by BENJ. MARTIN in his *Philosophical Grammar*, London, 1762.

(7) Au sujet de ces Essais, il y a, f. 59^v, la note suivante signée AUG. MANN, 1771 : *The foregoing Metaphysical Essays (except the IV, VIII and IX from Locke and Addison) have vere principally copied and extracted from Papers and Memoirs wrote by me from my Considerations on the nature of things from the year 1760 to 1770.*

13. (F. 74). *Systema Insectorum LINNAEI et FABRICII.*
14. (F. 75-76^v). Ex FRANCISCI SUAREZII *Metaphysica* (1).
15. (F. 77-80). Abrégé de la suite de la religion de M. BOSSUET.
16. (F. 80^v). De la nécessité de la religion révélée (2).
17. (F. 81-84^v). A search after the true religion. Reflexion on the vanity of Philosophers. D^r DELANG. Distinction de la vraie religion d'avec les fausses. De la vraie religion.
18. (F. 85-86). Ex IACOBI MASENII S. I. *Utili Curiositate*, cap. XXI (3).
19. (F. 87-88). Doctrine catholique sur l'origine de toute puissance, spirituelle et civile.
20. (F. 89-102^v). *Excerpta metaphysica.*
Extraits de l'*Hermes* de JAMES HARRIS, 1751; du *Journal des Sçavans*, février 1782, p. 108; de BURKÉS, *Philosophical Enquiry into the origin of our ideas*, London, 1787, 2^e édition, du *Discours préliminaire de l'Encyclopédie de Paris*; de l'*Histoire universelle*, t. I, ex BRUCKERI *Institutionibus historiae philosophiae*, Lipsiae 1790; de l'*Encyclopédie*, t. V, art. *Bêtes*; de l'*Année littéraire* pour 1785, lettre de l'abbé BREMONT; ex ANTONII GENUENSIS *Disciplinarum Metaphysicarum Elementis*, 1764, t. I, II, III, IV, V.
21. (F. 103-120^v). *Excerpta philosophica.*
Ex BRUCKERI, *Inst. hist. phil.*, Lipsiae, 1790; REIMARI, *Historia Atheismi et Atheorum*; SIGISMUNDI STORCHENAU, *Philosophia*, ex *Physica* LEOPOLDI BIWALOT, ZALLINGERI *Interp. naturae*, 1773, t. I; CASPARIS SAGNERI *Cosmologia*, 1773; WEBERI *Logica et metaphysica*, Landshuti, 1794; ex *Theorematis ac Problematibus* BENEDICTI POIGER, Monachii, 1793, ex ULRICH, *Metaphysica*, 1792.
22. (F. 121-123^v). De philosophia Kantiana,
Ex *Additamentis* CL. BORN in *Bruckeri Institutiones Historiae Philosophiae*; GEO. NÜSSELEIN, *De cognitionum a priori et a posteriori discrimine*, Bambergae, 1794; BENEDICTI POIGER, *Theoremata et Problemata*, Monachii, 1793, 8^o, *Metaphysica* IOSEPHI WEBER.
23. (F. 124-124^v). Dogmata Kantiana a IOSEPHO WEBER refutata.
24. (F. 125-128^v). Essai d'une Exposition succincte de la *Critique de la Raison* de Kant par Kinker, réfuté dans *Le Spectateur du Nord*. — Bibliographie de Kant et de la philosophie kantienne.
25. (F. 129-131^v). Remarques et étymologies celtiques.

(1) Savoir de l'édition de Mayence, 1605, 2 vol. in-f^o, t. I, p. 473-75, 489-91, 314, 240-41.

(2) Extrait du *Discours préliminaire* de l'*Encyclopédie*, par D'ALEMBERT.

(3) C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 693. On a ici les pp. 318-28 de l'ouvrage cité.

26. (F. 132-136^v). A List of the Indeclinable Words of the English Language.
27. (F. 137-138). Du génie de la Langue anglaise.
28. (F. 139-140). Excerpta ex HORATII arte poetica.
29. (F. 141-141^v). A List of English Dictionaries, extracted from the Table alphabetique des Dictionnaires (1758).
30. (F. 142-150^v). Extracta ex *Annalibus rerum Flandricarum* IACOBI MEYERI. Antverpiae, 1561 (1).
31. (F. 151-153^v). *Nederlandse Watervloeden beschreven van SIMON ABBES GABBEMA et TOBIAS GUTBERLETH.*
32. (F. 154-155^v). Listes chronologiques physiques.
33. (F. 156-159^v). Extracta Westphalica, ex BERNARDI WITTH *Historia antiqua occidentalis Saxoniae*, 1778, ex *Historia Westphaliae* NIC. SCHATEN, S. I., 1773, ex *Annalibus Paderbornensibus* NIC. SCHATEN, S. I., 1774; ex *Historia Romana, Francica, Saxonica* eruta a FERDINANDO DE FURSTENBERG, 1713.
34. (F. 160-161^v). Extracta ex *Scriptoribus rerum Episcopatus Bambergensibus* a IOANNE PETRO LUDEWIG, 1718.
35. (F. 162-162^v). Ratisbona extracta ex *Ratisbona politica* auctoribus CAELESTINO et ANSELMO Sancti Emmerami, 1729.
36. (F. 163-166^v). Lintz, Boheme.
37. (F. 167-168). Events in the XVIIIth century.
38. (F. 169-170). Bibliotheque politique et militaire relativement aux Pays-Bas.
39. (F. 171-173^v). Table de comparaison des Pieds et Pouces, Anglois et Francois. — Notes et observations sur les Poids par M. l'abbé MARCI.
40. (F. 174-174^v). List of works published by the commissioners of Longitude.
41. (F. 175-176^v). Question proposée par M. l'abbé NEEDHAM. Principe d'optique.
42. (F. 177-178^v). Plan de la direction des marées et autres courans dans la mer du Nord et dans la Manche.
43. (F. 179-179^v). Mémoire sur un nouveau principe d'hygrometrie.
44. (F. 180-180^v). Mémoire sur les filamens tres deliés qui couvrent les champs en certains tems.
45. (F. 181-184^v). Premiers principes d'agriculture à l'usage des Écoles Belgiques. — Précis d'histoire naturelle. — Recueil de nouvelles sur les Lettres et les Sciences et leur État en 1795.

Papier; 184 feuillets; 0^m,32 × 0^m,21; XVIII^e siècle. Cartonnage.

(1) Extraits relatifs à des phénomènes météorologiques.

2970. (II. 322). — L. A. GRUYER. *Essais philosophiques*. En quatre volumes (1).

Papier; 350, 356, 346 et 399 feuillets; 0^m,281 × 0^m,213; XIX^e siècle. Ces volumes ont été achetés en juillet 1878 à M. Bouserez, imprimeur à Tours, pour 50 francs. Cartonnage.

2971. (22029). — *QUAESTIONES PHILOSOPHIAE*.

1. (F. 1^v-4^v). *Ad logicam realem*.
2. (F. 5^v-7). *De iudicio*.
3. (F. 7^v-8). *De ratiocinatione*.
4. (F. 8^v-9). *De methodo*.

Papier; 9 feuillets, plus deux feuillets blancs et huit à la fin du volume; 0^m,168 × 0^m,106; XVIII^e siècle. Cartonnage.

2972. (22486). — *HISTORIA PHILOSOPHIAE* (2).

Papier; 59 feuillets, plus deux de garde en tête et deux à la fin du volume; 0^m,215 × 0^m,176; XIX^e siècle. Demi-reliure; au dos, le titre peu exact: *Præcognita historiae ecclesiasticae*.

2. Cours de philosophie.

2973. (5837-38). — *GUILIELMUS AB ANGELIS. Opera* (3).

1. (F. 1-94). In libros de anima sub DD. *GUILIELMO AB ANGELIS S. Theologiae Licentiato et in celeberrimo Alme Universitatis Lovaniensis pedagogio porcensi magis principali*.

2. (F. 95-159^v). *Libri de generatione et corruptione per D.D. EUSTACHIUM BROUCHEM S. Theologiae Bacalarium et in florentissimo paedagogio Porci minus princip[ali]*.

(1) C'est le manuscrit autographe de cet ouvrage publié à Paris, Ladrangé, 1855 (imprimerie J. Bouserez, à Tours), en quatre volumes. L'auteur parle de l'impression de ses *Essais*, au tome IV de ses *Mémoires*, p. 41. Les quatre volumes manuscrits correspondent exactement, pour le contenu, aux volumes imprimés, sauf que dans le troisième volume manuscrit, probablement à cause du dernier feuillet qui manque, le texte cesse, p. 466 de l'exemplaire imprimé: "L'homme est une âme assurément; mais...". Voir au sujet de Louis-Auguste Gruyer (1778-1866), correspondant de l'Académie royale de Belgique, *Bibliographie nationale*, t. II, p. 178-80.

(2) Sur le deuxième feuillet de garde, il y a cette note écrite au crayon par CH. RUELENS: *Des chapitres entiers sont empruntés à l'Historia Philosophiae de De Ram. Ed. altera. Lovanii, 1834.*

(3) Cf. VALÈRE ANDRÉ, *Fasti academici*, p. 255.

Le feuillet 160 est blanc.

3. (F. 161-209). [De meteoris].

4. (F. 210-220). Quaedam notata digna ad Tractatum de Universali.

Papier; 220 feuillets; 0^m,152 × 0^m,098; XVII^e siècle (1611-1612), car on lit f. 94 : *Ioannes van Dyck, 1611, 28 Decembris* et f. 159^v : *Scribente Ioanne van Dyck Zirczeo 1612*. Reliure du même temps, veau brun estampé; fers dorés, tranche verte.

2974. (3487-90). — MATTHIAS LONGINUS. Lectiones philosophiae.

1. (F. 2). Titre.

2. (F. 3-61). [MATTHIAS LONGINUS]. Logica.

Les feuillets 61^v-62 sont blancs.

3. (F. 62^v-82). [MATTHIAS LONGINUS]. Priorum liber primus... secundus.

4. (F. 83-104). [MATTHIAS LONGINUS]. Posteriorum liber primus... secundus.

Les feuillets 104^v-105 sont blancs.

5. (F. 105^v-110). [Synopsis et] index totius logicae.

Les feuillets 110^v-112^v sont blancs.

6. (F. 113). Titre du traité suivant.

7. (F. 114-135). [ANTONIUS COLINS]. Tractatus de vocum affectio-nibus, vulgo prodidagmata.

8. (F. 136-176). In libros Aristotelis Peryherinias (*sic*) de inter-pretatione.

9. (F. 176^v-196^v). In reliquos septem libros topicorum.

Le feuillet 197 est blanc.

10. (F. 198-207). [ANTONIUS COLINS]. Elenchorum liber.

Papier; 207 feuillets; 0^m,298 × 0^m,202; XVII^e siècle (1621-1622), car on lit f. 2 : *Sub doctissimo domino Domino Matthia Loncino Philosophiae professore primario, anno 1622*; f. 61 : *Finis fuit impositus decima quinta martii anno Domini 1622*; f. 78^v : *Finis impositus fuit secunda maii anno 1622*; f. 82 : *Finis impositus fuit decima maii anno 1622*; f. 100 : *Finis huius libri impositus fuit septima iunii anno Domini 1622*; f. 104 : *Undecima iunii finis impositus fuit sub doctissimo domino domino Matthia Loncino S. Theologiae baccalaureo philosophiae professore in paedagogio castri anno 1622*; f. 112^v : *Petrus Misson Fossensis anno 1622*; f. 113 : *Sub doctissimo domino Antonio Colins philosophiae professore anno 1621*; f. 135 : *Prodidagmatum finis, 17^a novembris 1621*; f. 157^v : *Finis libri primi Peryherminyas impositus fuit 9^a martii, anno 1622*; f. 175^v : *Finis impositus fuit vigesima septima maii anno 1622*; f. 184^v : *Petrus Misson, 14^a aug. anno 1622*; f. 196^v : *Finis impositus fuit vigesima secunda iunii, anno 1622*; f. 206^v : *Petrus Misson Fossensis, anno 1622*; et f. 207 : *Finis impositus fuit nona iulii sub doctissimo domino domino Antonio Colins paedagogii castrensis professore anno Domini 1622*. F. 1^r, dessin d'un château-fort avec l'inscription *Vivat Castrum*, allusion à la pédagogie du Château, à Louvain. Ancienne pagination 1-208. F. 1, il y a les noms propres : *Lovanii promotus Petrus Misson, anno Domini 1623*, et *P. De Bundele*. Reliure, vélin estampé; tranche verte.

2975. (2929). — MATTHAEUS VAN VIANE. Definitiones philosophiae.

1. (F. 1-62^v). [Definitiones principales].

Le feuillet 63 est blanc.

2. (F. 64-109^v). Definitiones minus principales sub doctissimo

Domino MATTHAEO VAN VIANE.

Les feuillets 110 et 111 sont blancs.

3. (F. 112-115). [Notes de philosophie].

Papier; 115 feuillets, plus cinq feuillets blancs à la fin; 0^m,155 × 0^m,106; XVII^e siècle (1648), car on lit f. 64: *Collectae a Matthia Mertens, anno 1648.*

Reliure, vélin.

2976. (II. 1245). — LAMBERTUS VINCENT. Logica.

1. (F. 1). Titre.

2. (F. 2-3). Praefatio in universam Aristotelis Logicam.

3. (F. 3^v-6^v). Tractatus de toto et parte.

4. (F. 7-11^v). Tractatus de universali.

5. (F. 12-14^v). Tractatus de differentia et divisionibus eius.

6. (F. 14^v-20^v). Tractatus de proprio et variis divisionibus eius, de individuo, de verbi significatione.

7. (F. 20^v-46). Tractatus antepredicamentalis.

8. (F. 46^v-59^v). Libri priorum analyticorum [quaestiones].

Les feuillets 60-64 sont blancs.

9. (F. 65-104^v). De instrumentis sciendi sive modis disserendi sub Doctissimo Domino ROBERTO NOVILIA Leodio philosophiae professore secundario paedagogii Falconis anno MDCLXIII.

10. (F. 105-153^v). Libri perihermenias.

Papier; 153 feuillets, plus six feuillets blancs à la fin du volume; 0^m,202 × 0^m,154; XVII^e siècle (1663), car on lit f. 1: *Ludovicus van Colen anno 1663* et f. 3: *Domini anno 1663*. Ce volume est orné de plusieurs dessins à la plume, voir f. 1, frontispice; f. 3^v, encadrement colorié; f. 7, les armoires des quatre collègues de Louvain. Ce volume a été acquis en 1889, à une vente chez M. Bluff, à Bruxelles. Reliure veau raciné; au dos, le titre doré: *Dictata logicae*, sur les plats: *Ludovicus van Colen Antwerpensis anno 1664*; tranches dorées; fermoirs en soie verte.

2977. (II. 1249). — LAMBERTUS VINCENT et ROBERTUS NOVILIA. In Aristotelis philosophiam.

1. (F. 1). Titre.

2. (F. 2-5^v). Prooemium in universam Aristotelis Philosophiam (*sic*).

3. (F. 6-35^v). Tractatus de toto et parte.

4. (F. 36-53). Tractatus de differentia et divisionibus eius.

5. (F. 53^v-62). Tractatus de universali.

6. (F. 62-154). Tractatus antepredicamentalis.

7. (F. 155-191^v). Tractatus de syllogismo.

8. (F. 192). Titre.

9. (F. 192-196^v). Praefatio in universam Aristotelis philosophiam.
10. (F. 190^v-314^v). [ROBERTUS NOVILIA. In logicam Aristotelis].
11. (F. 314^v-355^v). [ROBERTUS NOVILIA. In libros Topicorum].
12. (F. 356-362). [ROBERTUS NOVILIA. In librum elenchorum].

Papier; 362 feuillets; 0^m,203 × 0^m,16; XVII^e siècle (1663), car on lit, f. 1 : *Annotata magis principalia a Doctissimo Domino Lamberto Vincent Graviensi Professore Florentissimi Paedagogii Falconis primario tradita et a me Ludovico van Colen Antverpiensi, scripta anno millesimo sexcentesimo sexagesimo tertio, Lovanii*; de même, f. 192 : *Annotata minus principalia sub doctissimo Domino Roberto Novilia Leodio, Professore Florentissimi Paedagogii Falconis secundario, a me Ludovico van Colen Antverpiensi scripta anno 1663, Lovanii*, et f. 362 : *Ludovicus van Colen fecit anno 1663*. Ce volume est orné d'un grand nombre de dessins à la plume : f. 1, joli frontispice aux armes des quatre collèges de Louvain ; f. 2, scènes de chasse et un triomphateur romain ; f. 9, Anne-Marie Martinozzi, princesse de Conti ; f. 22, *Alexander VII, pontif. max.* ; f. 33, trophée en l'honneur d'Alexandre VII avec les chronogrammes suivants : *SpLenDe CapVt roMae, praesVLeM pro paCe Dono, CaeLVM Dat, frVgeM De haC Arbore Leges, De Monte LVCet* ; f. 36, fumeur, avec le distique :

*Non est in mundo prestantior herba Tobaco
Sumere cum pinctis mixta Tobaca iuvat ;*

f. 58^v, *Orcan Persarum Rex* ; f. 93, *Hedwigis Eleonora regina Sueciae* ; f. 112, *Adulator loquax* ; ff. 112, 154, 154^v, 166, 189 et 189^v, scènes de chasse ; f. 132, *Orphaeus, Ludovicus van Colen fecit, 1664* ; f. 177, *Nero* ; f. 183, les animaux sauvages suspendant les chiens ; f. 186, un cerf, un éléphant et un lion ; f. 191 et f. 192, frontispice et cartouche aux armes de la pédagogie du Faucon ; f. 197, *Ludovica Maria Gonzaga, Ioannis Casimiri Regiae Poloniae et Sueciae uxor* ; f. 291^v, *Superbus et ambitiosus* ; f. 305, dessin de ruines ; f. 310, *le vray pourtraciet du grand Seigneur Mahomet IV du nom Empereur de Constantinople* ; f. 311, *Euemenia Sultana praecipua uxor Mahomet IV imperatoris Turcarum* ; f. 316, *Domitianus* ; f. 363, frontispice aux armes de la pédagogie du Faucon et de Louis van Colen. Ce volume a été acquis en 1889, à une vente chez M. Bluff, avec d'autres manuscrits. Reliure du XVII^e siècle, veau raciné ; au dos, le titre doré : *Logica*, et sur les plats : *Ludovicus van Colen Antverpiensis an. 1664* ; tranche dorée.

2978. (21907). — DE DECKER, VAN GOIRLE. *Logica*.

1. (F. 1). Titre.
2. (F. 2-28^v). [DE DECKER]. *Commentarii logici proemium*.
Les feuillets 29 et 30 sont blancs.
3. (F. 31-146). *Commentarii logici pars prior*.
Le feuillet 147 est blanc.
4. (F. 148-169^v). [VAN GOIRLE]. *Posterior pars logicae*.
Les feuillets 170-174 sont blancs.
5. (F. 175-286^v). *Annotata in secundam partem logicae*.

Papier; 286 feuillets; 0^m,20 × 0^m,155; XVII^e siècle (1683-1684), car on lit f. 1 et f. 148 : *Scripsit Wilhelmus Gerardus van Campen Amstelrodamensis anno 1683 et 1684 Lovanii*; signatures 1-12, 1-13. Ce volume est orné d'un grand nombre de charmantes gravures, f. 1 et f. 148 : frontispice, aux armes de la pédagogie du Château, *apud Michaelen Haye prope praedicatores hybernos*; f. 30^v et f. 74^v, la

dialectique; f. 34, la vertu; f. 38, *de forma et subiecto* (création d'Adam et Ève) *apud Michaellem Haye Lovanii prope Praed[icatores] Hyb[ernos]*; f. 44, une exécution capitale avec les vers

Proiecis in ventum caput Angla Ecclesia caesum.

Si caput est, salvum corpus an esse potest?

f. 47, *de superiori et inferiori* (les degrés de gloire dans le ciel); f. 49^r, *Partes phisicae et integrantes reductive ad praedicamenta referuntur*; f. 57, *Entia per accidens*; f. 68^r, représentation d'un être de raison, avec la signature P. A. M.; f. 70, *De universali* (le jugement général); f. 76^r, *De differentia generaliter*; f. 84^r, *De individuo*, gravure représentant le *Salvator mundi*; f. 89, l'arbre de Porphyre *apud Michaellem Hayé Lovany prope praedicatores hybernos*; f. 91^r, *De substantia*; f. 93, *De quantitate*; f. 99, *De inaequalitate*; f. 100^r, *De relatione*, gravure représentant la S^{te} Trinité; f. 108, *De gradibus*; f. 111, *Repungnantia*; f. 123^r, *De argumentatione*, Jésus au milieu des docteurs, *Michel Hayé excudit*; f. 137^r, *Pons asinorum, Lovanii apud Michaellem Haye prope praedicatores hybernos*; f. 139, *De sillogismo in baroco, apud Michaellem Haye, etc.*; f. 146 et f. 287; *Fine coronato nobilitatur opus*; f. 160, *De verbo* (prédication de S. Jean-Baptiste); f. 183^r, *De signo*; f. 187^r, *De signo practico*; f. 189, *De signo demonstrativo*; f. 191, *de voce*; f. 198, *quid sunt univoca*; f. 199^r, *De equivocis*. MICHEL HAYE exc., P. HUYBRECHTS fecit; f. 213^r, Louis XIV et Marie-Thérèse; f. 229, *Rosarium nominis Dei*; f. 230^r, *De oratio[ne]*, représentant le Purgatoire, B. A. BOLSWERT fec.; f. 238, *De requisitis*, MICHAEL HAIEE excudit; f. 248^r, *Repungnantia* (cf. f. 111); f. 252^r, *Tabula oppositorum, apud Michaellem Haye Lovany prope Praedicatores Hybernos*; 254. *De contradictoriis*; f. 269, *De Fallacia*. Reliure veau raciné; au dos, le titre doré : *Logica*.

2979. (19376). — TAMINE et VAN HOOFF. *Logica*.

1. (F. 1-160). [NICOLAUS TAMINE]. *Annotationes in priman logicae partem*.

Les feuillets 160^v-162^v sont blancs.

2. (F. 163-310^v). [VAN HOOFF]. *Annotata in secundam logicae partem*.

Papier; 311 feuillets; 0^m,204 × 0^m,159; XVII^e siècle (1688-1689), car on lit f. 1 : *Logicae prima pars sub doctissimo Domino Nicolao Tamine professore primario, scribebat Cornelius van Riethoven pedago[go]gii Castrensis alumnus, Lovanij, anno 1688*; de même, f. 174^v : *C. Riethoven, 1688*, et f. 98 et f. 160, il y a la date *Anno 1689*, ainsi que f. 310^r : *Anno Domini 1689*. Le nom du copiste *Riethoven* se voit encore f. 174^r, f. 286 : *Riethoven Bredanus, anno 1689*, f. 285^v et sur une étiquette accolée au f. 310. Le volume est orné d'un grand nombre de gravures. F. 1, frontispice, aux armes du Château, avec la suscription *Apud Michaellem Hayé Lovanij prope praedicatores Hybernos*, f. 8 : *De forma et subiecto*, même inscription; f. 18 : *Partes phisicae et integrantes*; f. 20 : *De superiori et inferiori*; f. 29 : *De unione phisica*; f. 31^r : *Entia per accidens*; f. 39^r : *De universali*; f. 41 : [*De universali reali*], signé *Ioan. Audi*; f. 47 : *De differentia generaliter*; f. 55 : *De individuo*; f. 70 : *De substantia*; f. 72 : *De quantitate*; f. 84 : *De gradibus*; f. 87 : *De relatione*; f. 134 : *Pons asinorum*, avec la signature : *Lovany apud Michaellem Haye prope praedicatores hybernos*; f. 136 : *De sillogismo in Baroco*, même suscription; f. 179^v : *De signo practico*; f. 181 : *De signo demonstrativo*; f. 183 : *De voce*; f. 193 : *Quid sunt univoca*; f. 194 : *De contradictoriis*; f. 199 : [*Stultus studiosus*], avec la signature *Apud Michaellem Hayé etc.*; f. 231^r : *De oratione*; f. 240 : *De requisitis*, avec la note *Michael Haiee excudit*; f. 245 : *Rosarium nominis Dei*; f. 264^r : *Tabula oppo-*

sitarum, apud *Michaelem Hayé*. etc.; f. 272 : *De argumentatione* (*Michiel Haye ex.*); f. 305 : *De fallacia* et f. 311 : *Fine coronato nobilitatur opus*. Sur le premier plat intérieur, il y a la note : *Donné par M. André Uytterhoeven docteur en médecine à Bruxelles, le 25 novembre 1846. Bⁿ de Reiffenberg*. Reliure veau; tranche rouge.

2980. (II. 1250). — HUBERTUS GANTIUS. *Logica*.

1. (F. 1). Titre.

2. (F. 2-6^v). Proemium in universam philosophiam.

3. (F. 7-272^v). [Dictata universae logicae sub R. D. HUBERTO GANTIO philosophiae professore Suae Celsitudinis Leodii].

Papier; 272 feuillets, plus six feuillets blancs en tête et huit à la fin du volume; 0^m,202 × 0^m,155; XVII^e siècle (1697), car on lit f. 1 : *Scribebat anno Ioannes van Colen antverpiensis 1697*, et f. 272^v : *Finem imposuit Logicae Ioannes van Colen Antverpiensis 1697*. Ce volume a été acquis en 1889 à une vente chez M. Bluff, à Bruxelles. Reliure du même temps, veau raciné, titre doré *Logica*, sur les plats : *Ioannes van Colen anno 1697*; tranches dorées.

2981. (II. 2300). — VAN OYE S. I. *Cosmologia*.

1. (F. 1). Titre.

Les feuillets 2-9 sont occupés par des gravures, qui sont décrites plus bas.

2. (F. 10-202^v). *Physica particularis, ad quatuor libros Aristotelis de caelo*.

3. (F. 203-258). *Metaphysica tradita a R. Patre VAILLANT Societatis Iesu* (1).

Papier; 258 feuillets, plus deux de garde en tête du volume et dix à la fin; 0^m,204 × 0^m,15; XVIII^e siècle (1705), car on lit f. 1 : *Cosmologia mundi tradita a R. P. Vanoye e Societate Iesu 1705*, de même f. 203 : *1705*. Il y a dans ce volume plusieurs gravures, f. 1 : frontispice, chez *H. Bonnart au Cog*, f. 2^v, S. Louis, roy de France, N. PECOUL *exc.*; f. 3, *la Séraphique Sainte Therese*; f. 4, *Sectae philosophorum celeberrimae, Parisiis apud Stephanum Gontrel via Iacobea sub signo sancti Mauri*, f. 5-9, figures géométriques, astronomiques; f. 112^v, le mariage mystique de S^{te} Catherine; f. 203, autre frontispice; f. 204, l'ange gardien, gravé par N. PECOUL, et f. 222^v, l'arbre de Porphyre. F. 1, on lit la note : *Ex libris Nicolai Marisal 1705*, et au verso du deuxième feuillet de garde en tête du volume : *De la Bibliothèque de François Annibal Destouches, 1825*. Ce volume a été acquis en 1899 à une vente chez M. Fiévez (12-15 mai, n^o 80 du catalogue) pour fr. 22,50. Reliure veau brun; au dos, le titre doré : *Physica particularis*.

2982. (3587-90). — IACOBUS XAVERIUS VAN HAREBEKE (2). *Philosophia universa*.

(1) Cf., au sujet de cet auteur, C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VII, col. 366. Le traité n'est point cité.

(2) Le nom de l'auteur se trouve f. 313^v : *Plerorumque author et omnium scriptor Iacobus Xaverius van Harebeke hec dicat consecratque summa cum veneratione Omnipotenti Deo, eiusque intemerate matri Virgini Marie in conceptione sua immaculate dicende Ad maiorem Dei gloriam*.

1. (F. 1-68^v). Logica.
2. (F. 69-269^v). Physica.
3. (F. 270-287^v). Metaphysica.
4. (F. 287^v-292^v). Arithmetica.
5. (F. 293-303^v). Chronologia.
6. (F. 304-307). Isagoge in geographiam.
7. (F. 307-313^v). De quibusdam elementis geometrie.

Papier; 313 feuillets; 8^m,307 × 0^m,185; XVIII^e siècle (1706), car on lit f. 303^v : *Ad hunc usque annum 1706*, et f. 113^v : *Totius operis finis impositus 30 martii anno Domini 1706, hora octava matutina*. F. 1, il y a la note : *Bibl. coll[egii] Societatis Iesu Gand [avensis] Sup. L. II*. Reliure du XVIII^e siècle, veau raciné.

2983. (II. 2216). — D. SELOSSE S. I., E. WIBAULT. Logica.

1. (F. 1^v-2). Titres.

Suivant les pages 13-18 d'un imprimé *Tractatus in Isagogen Porphyrii*.

Le feuillet 6 est blanc.

2. (F. 7-142^v). [SELOSSE. Logica] (1).

F. 70-75, on a inséré un imprimé *Appendix de praedicatione concretorum et abstractorum*; f. 98-105, un autre : *Pars tertia. De Postpraedicamentis*.

Les feuillets 143 et 144 sont blancs.

3. (F. 145-246). Logica data a Reverendo Patre EGIDIO WIBAULT e Societate Iesu artium doctore ac philosophiae professore pomeridiano (2).

F. 146-151, partie d'un volume, inprimé *Disputatio II proemialis*.

A la fin du volume exemplaire imprimé de *Sodales philosophi Collegii Aquicinctini apud PP. Societatis Iesu. Duaci, apud Viduam Balthazaris Belleri, Regii Typographi, anno Domini 1705*, et des thèses de philosophie *Praeside R. P. Dominico Selosse e Societate Iesu, Artium Doctore ac Philosophiae Professore*.

Papier; 252 feuillets; 0^m,208 × 0^m,158; XVIII^e siècle (1705-1706), car f. 1^v, on lit : *Finita anno 1706* et f. 2 : *Lan 1705*. Il y a dans ce volume plusieurs gravures, f. 1^v et f. 2; frontispices chez *H. Bonnart au Coq.*, f. 9, Porphyre; f. 25, Socrate; f. 49^v, S. Thomas d'Aquin; f. 69, Aristote; f. 76, Arbor Porphyrii; f. 97, Platon; f. 124, René Des Cartes; f. 145, frontispice; f. 193, Diogenes; f. 212, Épicure; f. 237, Sénèque. Sur le premier feuillet de garde, on lit *Phillipps MS, 4454*. Ce volume a été acquis pour fr. 10, à une vente chez Sotheby à Londres, 6-11 juin 1898 (3). Reliure veau raciné; au dos, le titre doré : *Philos. ration.*, tranche jaspée.

(1) Voir C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VII, col. 1112, qui cite ce manuscrit comme se trouvant encore à Cheltenham.

(2) Au sujet de cet auteur, voir *Id., ibid.*, t. VIII, col. 1099. Ce traité n'est point signalé.

(3) Cf. *Bibliotheca Phillipica*, 1898, p. 108, n° 812.

2984. (20113). — COLLETTE. *Dialectica*.

1. (F. 1). TITRE. *Dialectica dictata a Doctissimo Domino COLLETTE, scripta autem a Ioanne Francisco Iosepho Demaleingreau Dequenast Montensi in Collegio Hodano Montibus operam navanti anno 1737.*

2. (F. 2-7). Praefatio. Quaestio proemialis in dialecticam.

3. (F. 7-12^v). Tractatus primus. De instrumentis sciendi.

4. (F. 13-62^v). Tractatus secundus dialectices, de ideis et vocibus. Les feuillets 63-65 sont blancs.

5. (F. 66-97^v). Tractatus tertius. De secunda mentis operatione.

6. (F. 98-100^v). Annotata ad questionem proemiale dialectices.

7. (F. 101-114). Theses spectantes ad hanc materiam.

Les feuillets 114^v-115^v sont blancs.

8. (F. 116-132^v). *Dialectices tractatus quartus. De argumentatione formali.*

9. (F. 133-140^v). Questiones.

Les feuillets 141 et 142 sont blancs.

10. (F. 143-177). *Quaestiones dictatae a doctissimo Domino Domino COLLETTE dialectices professore in Collegio Houdano Montibus anno 1737.*

Papier; 177 feuillets; 0^m,237 × 0^m,186; XVIII^e siècle (1737, cf. f. 1 et f. 143). Reliure du même temps, veau; au dos, le titre doré : *Dialecti.*, tranche rouge.

2985. (II. 740). — PAGE et VAN HAMONT. *Logica*.

1. (F. 1). Titre.

2. (F. 2-4^v). [Prolegomena].

3. (F. 4^v-39^v). Tractatus primus de prima mentis operatione sive de ideis.

4. (F. 39^v-46). Appendix quaestionum in tractatum primum.

5. (F. 46-78^v). Pars secunda logicae realis nempe de iudiciis.

6. (F. 78^v-166). Logicae realis pars tertia. De tertia mentis operatione.

7. (F. 167-168^v). Index defensionis eruditissimi DD. Page.

Les feuillets 169-173 sont blancs.

8. (F. 174). Titre.

9. (F. 175-179^v) [VAN HAMONT]. Praefatio in Logicam sermocinantem.

10. (F. 180-196^v). Pars prima logices sermocinalis.

11. (F. 196^v-200^v). Exercitationes in tractatum primum.

12. (F. 200^v-231^v). Logices sermocinalis pars secunda.

13. (F. 232-250). [Theses].

14. (F. 250-252^v). Exercitationes in tractatum praecedentem.

15. (F. 252^v-271). Tractatus tertius. De argutione materiali.

16. (F. 271-273). Exercitationes in tractatum tertium.

17. (F. 273). Quaestiones in compositione datae anno gratiae 1745. Les feuillets 273^v-274 sont blancs.

18. (F. 274^v-276). Index defensionis eruditissimi doctissimique Domini Van Hamond in paedagogio Porcensi anno Domini 1745.

Papier; 276 feuillets; 0^m,199 × 0^m,157; XVIII^e siècle (1744-1745), car on lit f. 1 : *Scribebat G. I. Petit Jean Namuranus in celeberrimo poetagogio (sic) porcensi anno Domini 1744 et 1745*; f. 168^r : *Finem... imposuit Gaspar Iosephus Petitjean Namuranus anno 1745 in poetagogio (sic) porcensi*; puis, f. 170 : *Finis... anno 1745*; de même, f. 174 : *Scripta vero a Gaspare Iosepho Petitjean annis 1744 et 1745 in poetagogio porcensi*; f. 271 : *Finis tractatus tertii 18 iunii 1745* et f. 276^r : *Finem hunc ab eruditissimo DD. Van Hamond imposuit Gaspar Iosephus Petit-Jean die 30 iunii anni 1745 in collegio porcensi*. F. 1, jolie gravure, frontispice du collège du Porc, JEAN VERHOEVEN *fecit*; f. 170, autre frontispice du même collège : G. BOEL *fecit*, f. 174, frontispice aux armes des quatre pédagogies de Louvain. Ce volume a été acquis en 1885. Reliure du XVII^e siècle, veau raciné; au dos, le titre doré : *Logica*, tranche rouge.

2986. (II. 1246). — AEGIDIUS DE WALLERS S. I. et GUILLIELMUS GUERIN S. I. *Philosophia Universa*. En trois volumes.

TOME PREMIER.

Philosophia rationalis vel logica minor a R. R. P. P. AEGIDIO DE WALLERS Societatis Iesu (1).

A la fin du volume un exemplaire imprimé des *Conclusiones Logicae, praeside R. P. Aegidio de Wallers e Societate Iesu Artium Doctore ac Philosophiae Professore propugnabit in Collegio coenobii Aquicinctini, Duaci, Dom. Paulus Iosephus Geelhand ex Toparchis de Merxem etc. Antuerpiensis. Duaci, typis Iacobi Francisci Willerval Typographi Regii, sub signo Sancti Spiritus. 1746.*

TOME DEUXIÈME.

Philosophia universa, sive Physica generalis dictata a R^{do} R^{do} P. P. GUILLELMO GUERIN e Societate Iesu artium doctore et philosophiae professore (2).

A la fin du volume, exemplaire imprimé des *Conclusiones logicae. Praeside R. P. Guillelmo Guerin e Societate Iesu artium doctore ac philosophiae professore. Propugnabit in collegio coenobii aquicinctini, Duaci D. Paulus Ios. Geelhand ex toparchis de Merxem, Antuerpiensis. Duaci, Typis Iacobi Francisci Willerval Typographi Regii 1748.*

TOME TROISIÈME.

Philosophia Universi sive physica particularis dictata a R^{do} R^{do}

(1) C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VIII, col. 970.

(2) *Ibid.*, t. III, col. 1907.

P. P. AEGIDIO DE WALLERS e Societate Iesu artium doctore ac philosophiae Professore.

Papier; 211, 234 et 178 feuillets; 0^m,227 × 0^m,174; XVIII^e siècle (1748), car f. 4, tome I, f. 4 du tome II et f. 2 du tome III, on lit : *Suscepta vero a Paulo Iosepho Geelhand Antuerpiensi in Collegio Coenobii Aequicinctini anno Domini 1748*; f. 231^v du tome I : *Finis impositus est die 22^o iulii 1748*, et f. 232 : *Chronicon SVrreXIt nobIS paX Vt DILUCULUM* (1748). Ces volumes sont ornés de curieuses gravures de VALLET (1); dans le tome premier f. 3^v, *logica*; f. 4 : frontispice; f. 15 : tableau des catégories; f. 31 : *Pitagoras*; f. 34^v : *S. Thomas aquinas*; f. 59 : Dagonmerus; f. 77 : tableau des contraires; f. 86^v : *tabula aequipollentiarum*; f. 90 : *figura propositionum aequipollentium negativarum*; f. 93^v : *consistentium et inconsistentium divisio*; f. 111 : *Nicolas Malebranche*; f. 131 : *Duns Scot*; f. 139 : *Epicurus*; f. 175 : *Dispositio syllogismi*; f. 192 : *Regulae communes syllogismorum*; f. 211 : *S. Catharina*, chez Landry. Dans le tome II, f. 3^v : *Physica*; f. 4 : frontispice; f. 10 : *arbor Parchotiana*; ff. 14, 48^v, 69, 82, 92, 95^v, 115, 127, 132, 155, 161, 171^v, 181, 187, 195, 203^v, 207, 213, 224^v, 229, figures de physique, de mécanique, d'astronomie, de géométrie, de chimie; f. 28, f. 55, f. 107^v et f. 143, les quatre évangélistes, *A Paris chez Pierre Firens rue St Jacques à l'imprimerie de taille douce*; f. 39 : *arbor Porphyriana*, et f. 234 : *Sancta Catharina*, chez Landry; dans le tome troisième, f. 1^v : *Physica*; f. 2 : frontispice; f. 13 : *Systema Copernico-cartesianum*; f. 34 : *Systema ptolemaicum*; f. 70 : globe céleste; f. 75 : *Typus orbis terrarum*; f. 96 : rose des vents; f. 104 et f. 118 : figures de physique; f. 138 : *Systema copernicanum*; f. 149 : figures d'astronomie; f. 155, f. 165 et f. 173, figures anatomiques. Ces volumes ont été acquis en 1889, à une vente chez Bluff, à Bruxelles. Reliure du XVIII^e siècle, veau raciné; au dos, les titres dorés des divers traités, tranches rouges.

2987. (8493-94). — ENOGH, DELLOYE, DESMARETS. *Lectiones philosophiae.*

1. (F. 1-40^v). *Materia de vocibus dictata a Reverendo admodum doctissimoque Domino Domino ENOGH paedagogii Castrensis professore dignissimo et natione Bruxellensis (sic).*

2. (F. 41-67^v). *Quaestiones dictatae in calefactorio Doctissimi ac plurimum Reverendi Domini Domini ENOGH facultatis venerandae Decano.*

3. (F. 67^v-81). *Quaestiones anni 1742, anni 1743, 1744.*

4. (F. 82-112). *Materia de compositis dictata e Reverendo admodum et doctissimo Domino ENOGH Bruxellensi et professore secundario, dein primario Castri, in fine vero vigilantissimo Pastore in magno Begginagio Lovanii.*

Les feuillets 112^v-113^v sont blancs.

5. (F. 114-140^v). [*Quaestiones cum solutionibus*].

(1) Au sujet de ces gravures, voir la note 1 f. 4 : *Portraits et médailles de Philosophes et orateurs anciens et modernes au-dessous desquels on a la liberté d'écrire en vers ou en prose, en toutes sortes de langues avec toutes les figures de logiques et physiques gravé par Vallet, graveur du Roi et se vendant chez lui, laissant rue St Jacques au Buste de Louis 14, à Paris 1714.*

6. (F. 140^v-144). Antemediales, Calamales, Postlineales.
Les feuillets 144^v-145^v sont blancs.
7. (F. 146-154). [Quaestiones et solutiones].
Les feuillets 154^v-158 sont blancs.
8. (F. 158^v-197^v) *Materia de syllogismis dictata ab amplissimo ac eruditissimo Domino Domino DELLOYE canonico Tornacensi ac Professore Primario Castri, annis 1751, 1752, 1753.*
9. (F. 197^v-213^v). Appendix quaestionum. Postlineares, lineales.
10. (F. 213^v-216). *Compositio anno Domini 1753 dictata a Domino Domino DE MARETH professore secundario.*
11. (F. 216-229). *Questiones anni 1744.*
12. (F. 229-240). *Aliae anno Domini 1753 die februarii.*
Les feuillets 241-245^v sont blancs.
13. (F. 246-257^v). *Questiones dictatae in calefactorio a D. D. Domino DEMARETH.*
14. (F. 258-259^v). *Compositio data in physica a Doctissimo ac plurimum Reverendo Domino DESMARETS Professore secundario in florentissimo paedagio (sic) Castrensi hac die 10^a martii anno Domini 1753.*

Papier; 259 feuillets; 0^m,198 × 0^m,158; XVIII^e siècle (1752-1753), car on lit f. 40^v : *Scriptae vero per Hermannum Franke Tilborgensem, anno Domini 1752*; f. 81 : *Finem imposuit Hermannus Iosephus Franke Philosophus Castrensis Natione Tilburgensis anno 1753*; f. 82 : *scripta vero per Hermanuum Franke Philosophum in Castro annis 1751, 1752, 1753*; f. 124^v : *Scriptae anno Domini 1753, die 15 februarii*; f. 125^v : *Scriptae hac 20^a februarii 1753*; f. 137 : *Dictatae hac 9^a maii anni 1753*; f. 137^v : *Hac 12^a maii 1753*; f. 138 : *Hac 16 maji anno 1753*; f. 138^v : *Hac 19^a maji anno 1753*; f. 154 : *Finem imposuit Hermannus Iosephus Franke Tilborgensis anno 1752.* Reliure vélin; au dos, le titre : *Materiae de vocibus compositis et syllogismis*; tranche rouge.

2988. (22039). — VAN STRAELEN et WUYTS. *Quaestiones logicae.*

1. (F. 1^v-27^v). [VAN STRAELEN]. *Materia de vocibus.*
2. (F. 28-40). *Materia de compositis.*
3. (F. 40-41). *Calamales Porci et Castri annis 1758, 1762.*
4. (F. 42^v-45^v). [Geometria].
Les feuillets 46 et 47 sont blancs.
5. (F. 48-51^v). *Calamales Castri anni 1762 et 1761; ficales anni 1760.*
6. (F. 52^v-58^v). *Quaestiones de compositis datae a Doctissimo Domino Domino WUYTS Tongerloensi professore secundario in celeberrimo Paedagogio Porcensi.*
7. (F. 58^v-78^v). *Quaestiones de vocibus. Calamales Porci 1755-1759.*
8. (F. 79-92^v). *Quaestiones de compositis. Aliae quaestiones. Ficales anni 1755. Quaestiones anni 1757, 1758 et 1759.*

Papier; 92 feuillets; 0^m,196 × 0^m,156; XVIII^e siècle (1758-1760), car on lit f. 1 : *Huius libri possessor est Ioannes Baptista Mertens studens Dialecticae sub regimine doctissimi admodum domini Domini Van Straelen habitantis sub signo hominis sylvestris anno 1758*, et plus bas : *Herendalii, anno 1760*; puis f. 52 : *Scripsit Ioannes Baptista Mertens ex Wommelghem collegii Standonici alumnus Physicusque Porcensis anno Domini millesimo septingentesimo sexagesimo*. Sur le premier plat intérieur, il y a le nom propre : *Amandus Mertens pootensfreter*, et sur l'autre : *Leysens sot gelensis*. Reliure parchemin, fermée par des cordonnets verts.

2989. (II. 1613). — HORNEZ. EN DEUX VOLUMES.

TOME PREMIER.

1. (F. 1-15). *Introductio ad philosophiam*.
2. (F. 15^v-145^v). [*Logica maior*].
3. (F. 146-149^v). *Index nominum philosophorum logicam regiam frequentantium*.

Le feuillet 150 est blanc.

4. (F. 151-157^v). *Index capitum et quaestionum in hoc libro contentorum*.

Les feuillets 158 et 159 sont blancs.

Suit un programme imprimé de thèses de logique : *Praeside erud. D. Seraphino-Iosepho Hornez, sacrae theologiae licentiate, artium doctore ac Philosophiae professore Primario, propugnabit in Aula Collegii regii Duaci Dom. Antonius Stanislaus-Isidorus Blapeau Condatensis, die 23 martii 1778, a tertia pomeridiana ad quintam*.

TOME SECOND.

1. (F. 1-5). *Praefatio in logicam minorem*.
2. (F. 6-80). [*Logica minor*].
3. (F. 80^v). *Nomina philosophorum logicam regiam frequentantium anno 1777*.

4. (F. 81-82^v). *Index*.

Les feuillets 83-85 sont blancs.

5. (F. 86-86^v). *Primae compositionis quaestiones logicae minoris a Domino DEVREU datae, compositae vero a Iosepho Ioachim De Baive Atheni*.

Papier; 159 et 86 feuillets, plus treize feuillets blancs à la fin du volume; 0^m,184 × 0^m,12; XVIII^e siècle (1778), car on lit f. 143^v du premier volume : *Finis impositus est logicae maiori a Domino eruditissimo Hornez philosophiae professore primario 18 martii anno 1778*. Ces volumes sont ornés de gravures; dans le premier, sur les deux premiers feuillets de garde, *Aristote* et *Logica*, ERTINGER sc. *A Paris rue S. Jacques au Chinois*; f. 16, *Zenon*, chez Crepy ex.; f. 29, *Hipocrates*, chez Crepy ex.; f. 57, *Socrate*, au Chinois; f. 93, *Diogenes*, chez Crepy ex.; f. 124, *Senèque*, rue S. Jacques au Chinois; f. 134^v, *Empedocles* chez Crepy à S. Jacques. Dans le tome second, f. 2 : *Series entium*; f. 14^v, *Galilaeo Galilei*, rue S. Jacques, à l'étoile; f. 48, *Dispositio syllogismi*, Crepy ex.; f. 65, *Anaxagoras*, Crepy ex.

Reliure du XVIII^e siècle, veau raciné; au dos, les titres dorés : *Logica maior regia*, *Logica minor regia*; tranche rouge.

2990. (II. 2119). — HENRICUS BEAUVOIS. *Dialectica*.

1. (F. 1^v-2). Proemium.

2. (F. 3-57^v). *Tractatus de vocibus*.

Les feuillets 58-62 sont blancs.

3. (F. 62-98). *Tractatus de compositis*.

Les feuillets 98^v-102 sont blancs.

4. (F. 102^v-119^v). *Tractatus tertius dialectices de defensione*.

5. (F. 120-126). *Tractatus tertius de secunda mentis operatione*.

6. (F. 126-134). *Tractatus quartus de tertia mentis operatione seu de discursu*.

Les feuillets 134^v-139^v sont blancs.

7. (F. 140-227). *Quaestiones et solutiones de vocibus datae a doctissimo D. D. BEAUVOIS leodio*.

8. (F. 227-228^v). *Quaestiones calamales*.

Les feuillets 229-233 sont blancs.

9. (F. 233^v-267). *Quaestiones*.

10. (F. 267-268^v). *Quaestiones calamales*.

Les feuillets 269-275 sont blancs.

11. (F. 275^v-282^v). *Quaestiones*.

12. (F. 283-285). [*Nomina scholarium*].

Papier; 285 feuillets; 0^m,205 × 0^m,155; XVIII^e siècle (1760), car on lit f. 140 : *Scriptae vero a me L. J. van Hale Bruxellensi in eodem collegio Lovanii anno 1760*. Il y a dans ce volume un grand nombre de gravures, au quatrième feuillet de garde en tête, *Dialectica*; au cinquième feuillet de garde, au commencement : *Gymnasium sanctissimae Trinitatis Lovany*; f. 2 et f. 113, *De voce*; f. 5, *Convertibiles*; f. 8, *Maius et minus communes*; f. 11, *Repugnantia*; f. 14, *Excedentes*, avec la signature IOAN. AUDI; f. 18, *De contradictoriis*; f. 61, f. 101 et f. 140, *Cartouche pittoresque*, BABEL invenit et sculpsit, à Paris chez Jacques Chereau, rue saint Jacques au grand S^r Remy; f. 73, *De quantitate*; f. 75 et f. 80, *Tabula oppositorum*, apud P. Denique Lovanii; f. 107, *De argumentatione*; f. 110, *De signo*; f. 117, *De equivocis*, Michiel Haye exc., P. Huybrechts fecit; f. 124, *De causa efficiente et exemplari*; f. 128, *De sillogismo in baroco*; f. 132, *Pons asinorum*; f. 134, *Fine coronato nobilitatur opus*; f. 232, autre cartouche, Apud P. Denique à Louvain; f. 274, *Cartel décoré pour la Poésie*, BERTHOULT inv. et sculpsit, à Paris chez Jacques Chereau. Ce volume a été acheté en 1896, à la vente du 12 mars, chez M. Fiévez (n^o 764 du catalogue) pour fr. 35,20. Reliure très soignée, veau raciné, filets d'or; le titre doré, *Dialectica*; tranche rouge.

2991. (15432-34). — HENRICUS BEAUVOIS. *Dialectica*.

1. (F. 1). Titre.

2. (F. 3-5). [M. J. VAN GOBBELSCHROY]. *Ad lectorem benevolum*.
Préface, en vers latins.

3. (F. 5^v-47^v). [H. BEAUVOIS. *Materia de vocibus*].

4. (F. 48-73). *Materia de compositis dictata a reverendo admodum viro, domino HENRICO BEAUVOIS, Leodico.*

Les feuillets 73^v-74^v sont blancs.

5. (F. 75-94). *Tractatus de defensione dictatus a reverendo admodum Domino D. HENRICO BEAUVOIS, Lovanii, in gymnasio sanctissimae Trinitatis.*

6. (F. 94-99). *Tractatus de tertia mentis operatione seu de discursu.*

Les feuillets 99^v-100^v sont blancs.

7. (F. 101-161). *Quaestiones datae in exercitium quotidianum a reverendo admodum amplissimo viro Domino HENRICO BEAUVOIS leodio, sanctae Crucis Leodii canonico, Lovanii in gymnasio sanctissimae Trinitatis professore rhetorices dialecticesque dignissimo.*

8. (F. 161^v-197). *Quaestiones calamales de vocibus datae a reverendo admodum domino et magistro nostro HENRICO BAUVOIS leodio, ecclesiae sanctae Crucis canonico.*

9. (F. 197^v-198^v). *Compositio prima, ... tertia de compositis.*

10. (F. 199^v-204^v). *Quaestiones de defensione.*

11. (F. 206-206^v). *Quaestiones calami.*

12. (F. 207-211). *Nomina dominorum dialecticorum in Gymnasio Sanctissimae Trinitatis anno 1763.*

Papier; 211 feuillets; 0^m,198 × 0^m,155; XVIII^e siècle (1763), car on lit f. 1 : *Scripta a Michaele Iosepho van Gobbelschroy lovaniensi gymnasii sanctissimae Trinitatis, alumno, 1763; f. 5 :*

Lector amice petis qua coepi luce dialcam (1).

Decima quarta dies mensis aprilis erat;

f. 25^v : *Finis huius paragraphi quarta maii 1763; f. 33^v : Finis huius paragraphi 5 iulii 1763; f. 38^r : Inceptus 9 iulii 1763; f. 41 : 12 iulii; f. 43^v : Finis huius paragraphi 19 iulii 1763; f. 46^v : Cuius initium datum 13 augusti 1763; f. 47^r : Finis huius paragraphi totiusque materiae de vocibus 16 augusti 1763; f. 48 : Scripta vero a Michaele van Gobbelschroy lovaniensi, 1763, incepta fuit 19 maii 1763; f. 49 : Inchoatus 19 maii anni 1763; f. 52^r : Finis huius paragraphi datus 21 maii 1763; f. 69 : Finis huius paragraphi datus 17 iunii 1763; f. 69^v : 18 iunii 1763; f. 72 : Finis huius paragraphi 22 iunii 1763; f. 73 : Finis ... 25 iunii; f. 75 : 19 iulii M.D.CC.LX.III scribebat M. I. van Gobbelschroy lovaniensis; f. 76 : 19 iulii 1763; f. 77^r : 23 iulii; f. 78^r : 23 iulii 1763; f. 81 : Finis huius paragraphi 26 iulii 1763; f. 81^v : 27 iulii 1763; f. 82^v : 28 iulii 1763; f. 84^v : Finis huius paragraphi 28 iulii 1763; f. 85 et 85^v : 30 iulii 1763; f. 88 : 1 augusti; f. 89^v : Finis huius paragraphi 3 augusti; f. 90 : 5 augusti, et ainsi de suite jusque 11 augusti, f. 97^r. Ce volume est orné d'un grand nombre de curieuses gravures à sujets philosophiques, f. 1 : frontispice; f. 2 : *Gymnasium sanctissimae Trinitatis Lovany*; f. 4 : *Dialectica*; f. 6 : *De voce*; f. 9 : *Convertibiles*; f. 11 : *Maius et minus communes*; f. 14 : *Repungnantia*; f. 17 : *Eccedentes*, signée IOAN. AUDI; f. 22 :*

(1) C'est-à-dire *dialecticam*.

De contradictoriis; f. 48 : autre frontispice : *Lovany apud P. Denique*; f. 61^v et f. 62 : *Tabulae oppositorum*, dessin à la plume; f. 75 : autre frontispice, *apud P. Denique Lovanii*; f. 79 : *De argumentatione* (Jésus au milieu des docteurs); f. 83 : *De signo*; f. 87 : *De equivocis* : M. HAYE *exc.*, P. HUYBRECHTS *fecit*; f. 95 : *De sillogismo in baroco*; f. 98 : *Pons asinorum*; f. 162 : *De causa finali*; f. 203 : *Fine coronato nobilitatur opus*. Demi-reliure; au dos, le titre doré : *Dialectica*.

2992. (21897). — AMABILIS IOSEPHUS PARFAIT. *Metaphysica*.

1. (F. 1). TITRE. La Métaphysique du Collège du roi à Douay, 1767. *Metaphysica dictata ab eruditissimo D. AMABILI IOS. PARFAIT, sacrae theologiae licentiate, artium doctore regio, linguae sacrae prin. phil. professore nec non insignis et exempta (sic) ecclesiae collegiatae Sancti Amati canonico, 21 iul. 1767.*

2. (F. 2-3). Praefatio in metaphysicam.

3. (F. 2-87^v). *Metaphysicae pars prima seu ontologia*.

4. (F. 88-201). *Metaphysicae pars secunda seu pneumatologia*.

5. (F. 201^v-203^v). [Index].

Papier; 203 feuillets; 0^m,182 × 0^m,12; XVIII^e siècle (1767), car on lit, f. 1 : *21 iulii 1767*, et f. 201 et f. 203^v : *Finis accidit 21 iulii 1767*. F. 1, jolie gravure représentant la Métaphysique par CREPY. Reliure du XVIII^e siècle, veau raciné; au dos, le titre doré : *Metaphi. regia*; filets d'or; tranche rouge.

2993. (11701). — VAN CUTSEM. *Tractatus philosophici*.

1. (F. 1). Titre.

2. Distiques latins.

Si quis forte petat cuius sit perditus ille
Tractatus, quaeret; respice, nomen adest.
Pulchra mihi dulces Antverpia praebuit ortus
Demeulder dicor Lovaniumque colo.

3. (F. 2^v-50). *Tractatus de onthologia dictatus a Reverendo D. D. VAN KOETSEM * professore nostro secundario.*

Les feuillets 50-52 sont blancs.

4. (F. 53-76). *Questiones in ontologiam datae in calefactorio a RR. DD. VAN KUTSEM professore secundario. F. Demeulder.*

5. (F. 77-81). *Quaestiones compositionis primae datae 29 decembris 1781, series 13.*

Les feuillets 81^v-84 sont blancs.

6. (F. 85-170). *Metaphysicae pars secunda. Psychologia.*

Papier; 171 feuillets; 0^m,186 × 0^m,113; XVIII^e siècle (1781-1782), car f. 2^r, il y a la note : *Et scriptus a Francisco P. De Meulder celeberrimi pedagogii Liliensis alumno 1781*, et f. 1, il y a la date de 1782. Le volume est orné d'un certain nombre de gravures : f. 1, frontispice; f. 5^r, *de contradictoriis*; f. 43, *de causa efficiente*; f. 107, *de Memoria et Rominscentia (sic)*; f. 271, gravure avec le titre : *Fine coronato nobilitatur opus*. Reliure du XVIII^e siècle, veau raciné; tranche rouge.

* *Ita prima manus, corr. Van Cutsem.*

2994. (11702). — ZAMAN. Tractatus de logica.

1. (F. 1). Titre.

2. (F. 2-214). Tractatus de Logica dictatus a Rev. Domino ZAMAN professore nostro primario.

Les feuillets 215^v-217 sont blancs.

3. (F. 217^v). Vers latins (1).

Papier; 217 feuillets; 0^m,188 × 0^m,115; XVIII^e siècle (1782), car on lit f. 2 : *Et scriptus a F. P. De Meulder celeberrimi pedagogii Liliensis alumno, anno 1781* (2). F. 1, très joli frontispice, gravure de JEAN VERHOEVEN, avec une vue de Louvain et la devise : *Florescunt lilia primis*; f. 10, *Arbor Porphyrii*, avec la signature : *I. Bonnart au coq*; f. 16, *de signo*; f. 41^v, table des propositions contraires et contradictoires; f. 70^v, *dispositio sillogismi*; f. 215, *Fine coronato nobilitatur opus*. Reliure, veau raciné, tranche rouge.

2995. (21908). — EMMANUEL-BALTHAZAR VAN DEN GHEYN (3). Logica.

1. (F. 1^v-125^v). Tractatus de logica dictatus a venerabili domino VAN DEN GHEYN artium doctore et philosophiae professore primario in Castro.

2. (F. 126). Tabula numeri 63. [Contraria et contradictoria].

Papier; 126 feuillets; 0^m,185 × 0^m,155; XVIII^e siècle (1782), date qu'on lit f. 1^v. Reliure, veau raciné; titre doré au dos : *Tractat. de logica*; tranche rouge.

2996. (18187, 18188, 18189, 18190, 18191, 18192). — TONNELIER (4). Institutiones philosophiae. En six volumes.

TOME PREMIER (n° 18187).

1. (F. 1-68^v). Prolegomena philosophiae.

Les feuillets 69-70 sont blancs.

2. (F. 70^v-199^v). Prima pars Psychologiae. Logica.

TOME DEUXIÈME (n° 18188).

Psychologiae secunda pars. Moralis.

TOME TROISIÈME (n° 18189).

Metaphisica seu Theodicea.

(1) Ceux du ms. n° 2993 (11701), p. 381.

(2) Voir le volume précédent.

(3) Emmanuel-Balthazar van den Gheyn, né à Louvain en 1748, bachelier en théologie, étudia à la pédagogie du Château, fut promu maître ès arts le quatrième de sa promotion sur 128 en 1768. Il devint professeur au Château en 1773 et en 1780 fut nommé chanoine de Sainte-Waudru à Mons; il mourut en 1810. Emmanuel-Balthazar van den Gheyn était le quatrième des dix-sept enfants du célèbre musicien Matthias van den Gheyn et l'arrière grand-oncle de l'auteur de ce Catalogue. Cf. le ms. 17571 de la Bibliothèque royale, f. 38^v et X. VAN ELEWYCK, *Matthias van den Gheyn*, 1862, p. 25-26.

(4) Cf. le titre au f. 1 du n° 18190 et du n° 18191.

TOME QUATRIÈME (n° 18190).

1. (F. 1-189^v). Supplément aux éléments de mathématiques de M^r Mazeas par M^r TONNELIER licencié en théologie et Professeur de philosophie au collège royal de Navarre.

Les feuillets 190-226 sont blancs.

2. (F. 227-229). Figures de géométrie.

TOME CINQUIÈME (n° 18191).

1. (F. 1). Titre. *Institutiones philosophicae datae a Domino TONNELIER sacrae facultatis Parisiensis e regia societate licentiato theologo necnon philosophiae professore in regia Navarra scriptae a Duval ad philosophiae studium incumbente Parisiis in collegio regiae Navarrae via montis sanctae Genovefae, anno Domino 1782.*

2. (F. 2-269). Physica generalis.

Les feuillets 269^v-270^v sont blancs.

3. (F. 271-276). Figures.

TOME SIXIÈME (n° 18192).

1. (F. 1-179^v). Physica specialis. Elementa astronomiae.

2. (F. 180-180^v). Fragment de mathématiques. En français.

3. (F. 181). Figures.

Papier; 199, 159, 191, 229, 276 et 181 feuillets; 0^m,212 × 0^m,162; XVIII^e siècle (1780-1782), car au tome premier, f. 199^v, on lit : *Finis Logicae, die 30 ianu. 1780*; au tome quatrième, f. 1 : *Ecrits par Duval étudiant de philosophie à Paris, au collège de Navarre rue et montagne Sainte-Genevieve, 1781*, et tome V, f. 1 : *Anno Domini 1782*, et f. 269 : *Finis physicae generalis die 19 aprilis 1782*. Reliure parchemin vert; au dos, le titre doré : *Institut. philosopho. tom. I, II ... VI.*

2997. (21909). — SYMONS. Logica.

1. (F. 1^v-127^v). Tractus (*sic*) de logica dictatus a venerabili Domino Domino SYMONS, professore secundario, anno 1784.

2. (F. 128-145^v). Quaestiones de Logica datae in callefactorio a venerabili domino Domino SIMONS professore secundario anno 1784.

Les feuillets 146 et 147 sont blancs.

3. (F. 148-170). Quaestiones logicae dictatae a Reverendo Domino SIMONS professore secundario, 1784.

4. (F. 171-184). Questiones de secunda logices parte.

5. (F. 184^v-186). Compositio hac 21 maii 1785.

Papier; 186 feuillets; 0^m,185 × 0^m,155; XVIII^e siècle (1784-1785). Ce volume a été acquis en 1863 à la vente des livres de van Alstein, à Gand. Demi-reliure parchemin.

2998. (II. 2224). — VAN DAMME. Logica.

1. (F. 1-59). Tractatus de Logica, pars prima, dictatus a venerabili viro DD. VAN DAMME professore primario.

2. (F. 59^v-84). [Theses de logica].
3. (F. 85-141^v). Questiones de logica.

Papier; 141 feuillets; 0^m, 183 × 0^m, 116, XVIII^e siècle (1785-1786), car on lit f. 1 : *Quem scripsit A. B. Limmander de Nieuwenhove Castrensis alumnus 1785*; f. 59 : *Finis expl. 2 fev. 1786*; et f. 84 : *Finis primae partis, 23 decembris 1785*. Au verso de la couverture, il y a la note : *Bibliothèque van Meldert, rue Rogier, 140, Schaerbeek-lez-Bruzelles, n° 60*. Ce volume a été envoyé à la Bibliothèque royale par les Archives générales du Royaume, le 15 juillet 1898. Reliure, veau raciné; au dos, le titre doré : *Logica pars 1^a, tom. I*; tranche rouge.

2999. (14376). — VAN AUDENRODE. Tractatus de metaphysica.

1. (F. 1-4). Titres.
2. (F. 5-14^v). Ontologia.
3. (F. 15-42^v). Metaphysicae pars II. Psychologia.
4. (F. 43-69). Theodicea seu Methaphysicae pars III.
5. (F. 70-75^v). Quaestiones de Ontologia.
6. (F. 75^v-87). De Psychologia series prima, series secunda ... series quarta.

Papier; 87 feuillets; 0^m, 176 × 0^m, 152; XVIII^e siècle (1790), car on lit, f. 1 : *Lovanii, anno 1790 in pedagogio Porci*; f. 4 : *Datus anno 1790*; f. 69 : *23 iulij 1790*, et f. 87^v : *De Biesve, 1790*. Demi-reliure du même temps, tranche rouge.

3000. (22033). — I. B. LIEBART. Ethica.

1. (F. 1). Index.
Les feuillets 1^v-2^v sont blancs.
2. (F. 3-98^v). Tractatus Ethices seu Philosophiae Moralis dictatus a Reverendo Domino IOANNE BAPTISTA LIEBART in Universitate Lovaniensi quondam Philosophiae Professore primario.
Les feuillets 99 et 100 sont blancs.
3. (F. 101-127). Quaestionum de Ethica series prima ... sexta.

Papier; 127 feuillets, plus 6 feuillets blancs à la fin du volume; 0^m, 192 × 0^m, 115; XIX^e siècle (1803), car on lit, f. 3 : *Conscriptus ab St. Tilkens Lovaniensi. Lovanii anno salutis CID. DCCCIII*. Sur le même feuillet, on lit le nom d'un possesseur du manuscrit *G. I. van Bockel*. Demi-reliure, titre doré : *Ethica*.

3001. (22036). — I. B. LIEBART. Metaphysica.

1. (F. 1-1^v). [Index].
Le feuillet 2 est blanc.
2. (F. 3-247). Tractatus metaphysices quem, dictante Reverendo Domino IOANNE BAPTISTA LIEBART Liliensi olim Philosophiae Professore Primario in Universitate Lovaniensi.

Papier; 247 feuillets; 0^m, 195 × 0^m, 116; XIX^e siècle (1803), car on lit, f. 3 : *Conscriptus H. Tilkens Lovaniensis Lovanii anno salutis MDCCCIII*; sur le même feuillet, il y a le nom propre *G. I. van Bockel*. Demi-reliure; au dos, le titre doré : *Tractatus methaphysices*.

3002. (22030). — I. B. LIEBART. *Logica*.

1. (F. 1-72^v). *Tractatus Logices*, dictante Reverendo Domino IOANNE BAPTISTA LIEBART Lili olim in Collegio Philosophiae Professore primario in Universitate Lovaniensi.

Les feuillets 73-75 sont blancs.

2. (F. 76-131). [Quaestionum de logica series I-XXIV].

Les feuillets 131^v-133^v sont blancs.

3. (F. 134-137^v). *Quaestiones Logicae inserendae in singulam seriem*.

Les feuillets 138-141^v sont blancs.

4. (F. 142-152). *Index rerum in logica tractatarum*.

Papier; 152 feuillets; 0^m,192 × 0^m,119; XIX^e siècle (1810), car f. 1, on lit le chronogramme suivant : *Conscripsit G. I. Van Bockel. In Dei qLorIAM Crescit Labor eius*. Demi-reliure moderne; au dos, le titre doré : *Logica*; tranche rouge.

3003. (22485). — DEGREUVE. *Historia philosophiae*.

Papier; 195 feuillets; 0^m,202 × 0^m,166; XIX^e siècle (1825-1826), car on lit, f. 1; *Historia philosophiae a Professore Degreuve in Collegio philosophico tradita anno 1825-1826. A. J. Crissens*. Au verso du premier feuillet de garde, il y a l'ex-libris : *N. J. De Cock, praesb. 1836*. Demi-reliure; au dos, le titre doré : *Historia philosophiae*.

3004. (II. 2969). — DE RAM. *Quaestiones in metaphysicam dictatae* (1).

Papier; 18 feuillets; 0^m,204 × 0^m,165; XIX^e siècle (1831), car on lit, f. 18 : *Mechliniae hac 15 maji 1831. I. F. Huyberechts ex Huldberg*. Ce volume a été acquis en 1903 de M. Causse, avec d'autres manuscrits. Cartonnage.

3005. (21896). — PETRUS MOLINAEUS. *Beginnelsen van de Logica*. En flamand.

1. (F. 1). Titre.

2. (F. 2-6). Dédicace.

3. (F. 7-7^v). C. P. BIENS. Voorrede des oversetters.

4. (F. 8). H. J. CRAECK. Eerdicht.

5. (F. 9-102^v). [DU MOULIN]. *Fundamenten der Bewijsionst*.

Papier; 102 feuillets, plus quatre de garde à la fin; 0^m,155 × 0^m,097; XVII^e siècle. Ce volume a été acquis en 1863 à la vente des livres de van Alstein pour fr. 1,10. Reliure, vélin estampé; tranche rouge.

3006. (2819-22). — TRACTATUS LOGICAE.

1. (F. 1-26). [Lexicon philosophiae].

(1) Cours professé au séminaire de Malines par Mgr De Ram. Cf. *Biographie nationale*, t. V, col. 657.

2. (F. 26^v-96^v). [Regulae artis logicae].
3. (F. 96^v-131). De propositionibus.
4. (F. 131-141^v). De sillogismo.

Parchemin; 141 feuillets; 0^m,174 × 0^m,134; XIII^e siècle. Reliure vélin, dos en bois.

3007. (4628). — LECTIONES PHILOSOPHIAE.

1. (F. 1-73^v). Isagoge sive introductio in Porphyrium.
2. (F. 73-97^v). Epitome libri primi Priorum Analyticorum.
3. (F. 98-129). Tractatus de parte et toto.

Papier; 129 feuillets; 0^m,156 × 0^m,095; XVI^e siècle. F. 1, il y a les notes : *Beggard[orum] Brux[ellis] et Ex bibliotheca Conventus Bruzcellensis*. Cette dernière indication est répétée f. 15. Le nom propre *Nicolaus Blancquaert 1683* se lit f. 129^v. Reliure moderne, vélin.

3008. (21125). — LOGICA.

1. (F. 1-274). Logica.
 2. (F. 275-368). Logica.
- Les feuillets 368^v-369^v sont blancs.
3. (F. 370-393^v). [De causa et de fine].

Papier; 393 feuillets; 0^m,201 × 0^m,155; XVII^e siècle (1660), car f. 274 on lit : *Finis impositus est vicesimo 8^{vo} iulii 1660, f. 368 : Anno 1660, absoluta decima maii, et sur le second feuillet de garde, en tête du volume, il y a la note : Hic liber scriptus est a Ioanne De Sproclant etate sua 24, anno 1660*. Reliure du même temps, ais de bois recouverts de veau brun estampé; au dos, le titre doré *Logica*; tranche verte.

3009. (II. 2317). — LOGICA.

1. (F. 1-71). Sumulae Logicae sive brevis institutio in arte syllogistica.

Suit un exemplaire imprimé des *Theses logicae de universalibus quas pro menstruo exercitio in alma et archiepiscopali Universitate Salisburgensi, praeside P. Magno Agricola, imper. monasterii SS. Udalrici et Aefrae Augustae Vindelicorum Professore ordinario defendet R. P. et Eruditus F. Benedictus Weinberger, ex monasterio S. Viti, die 21 april. anno M. DC. LXXIII. Salisburgi, typis Ioannis Baptistae Mayr, typographi Aulico-Academici*.

2. (F. 72-222^v). Commentarius in Logicam Aristotelis.

Puis un programme imprimé des *Theses prolegomenales logicae quas pro exercitio menstruo in alma et archiepiscopali Universitate Salisburgensi defendendas suscepit perillustris et generosissimus Dominus Alexander Ulasdislaus S. R. I. comes a Bortier, Capitaneus Ielduensis praeside P. Magno Agricola imperialis monasterii SS. Udalrici et Aefrae Augustae Vindelicorum Philosophiae Professore ordinario, die*

28 *Februarii, anno M.DC.LXXIII. Salisburgi, typis Ioannis Baptistae Mayr, Typographi Aulico-Academici.*

Papier; 222 feuillets; 0^m,191 × 0^m,155; XVII^e siècle. F. 1 et au revers de la couverture, on lit *Monasterii S. Viti*. Sur le premier plat intérieur, il y a l'ex-libris armorié de la *Bibliothèque de St Philippe*. Ce volume a été acquis en 1901, à la vente du 10 décembre chez M. Fiévez, pour fr. 26,40 (n^o 1060 du catalogue). Reliure du XVII^e siècle, mouton estampé sur ais de bois; restes de fermoirs en cuir; tranche verte.

3010. (14805). — *LECTIONES PHILOSOPHIAE.*

1. (F. 1-2). Praefatio in universam Philosophiam.

2. (F. 2-76). Logica sermocinalis.

3. (F. 77-79^v). Index capitum et paragraphorum.

Les feuillets 80-83^v sont blancs.

4. (F. 84-90^v). Praefatio in universam philosophiam.

5. (F. 91-183^v). Logica artificialis.

6. (F. 184-185^v). Index tractatum, capitum, articulorum et conclusionum.

Le feuillet 186 est blanc.

7. (F. 187-188). Index capitum (*sic*) et articulorum metaphysicae.

8. (F. 189-204). Ontologia.

9. (F. 204^v-226). Pneumatologia.

Papier; 226 feuillets, plus quatre de garde en tête et un à la fin du volume; 0^m,185 × 0^m,151; XVIII^e siècle (1735, voir le chronogramme f. 108^v). Le troisième feuillet de garde a un élégant frontispice aux armes de la Pédagogie du Faucon, à Louvain et l'inscription *Lovany. Apud P. Denique. F. 108^v, arbre de Porphyre avec le chronogramme IVDICIUM, FRVCTVS EST ARBORIS HVIVS (1735). Reliure du même temps, veau raciné; tranche rouge.*

3011. (21915). — *QUAESTIONES DE LOGICA.*

1. (F. 1-7^v). De logica sermocinali. Calamales anni 1769.

2. (F. 8-12). Compositio de logica sermocinali.

Les feuillets 12^v-15^v sont blancs.

3. (F. 16-31). Postlineales anni 1768-1770.

4. (F. 32-39^v). Quaestiones iudicium concernentes.

5. (F. 39^v-67). Calamales anni 1767-1768. Postlineales 1768, anni 1767, 1768, aliae 1769, anni 1770.

6. (F. 67-86^v). Quaestiones de aethica. Calamales anni 1767. Postlineales anni 1768, 1769.

Papier; 86 feuillets; 0^m,181 × 0^m,119; XVIII^e siècle (1767-1770). Ce volume a été acquis par la Bibliothèque royale en 1863, à la vente van Alstein. Reliure du XVIII^e siècle, veau raciné; au dos, le titre doré : *Quaest. de logica*; tranche rouge.

3012. (II. 674). — LOGICA.

1. (F. 1-195^v). Logica.
2. (F. 196-209). Appendix de ipsa logica.
Les feuillets 209^v-213 sont blancs.
3. (F. 213-214). [Obiectiones].

Papier; 214 feuillets, plus huit de garde à la fin du volume; 0^m,226 × 0^m,161; XVIII^e siècle (1749-1750), car f. 1, il y a la date de 1749, et f. 209, on lit : *10 iulii 1750*. Ce volume est le douzième de la collection des quatorze cours du Collège des Jésuites à Louvain (1), acquis à Bruxelles, à une vente chez Bluff, 27 novembre 1884 (n° 164 du catalogue). Demi-reliure vélin.

3013. (21930). — PHILOSOPHIA.

1. (F. 1-132^v). Tractatus de logica.
Les feuillets 133-134 sont blancs.
2. (F. 135-196^v). Tractatus de ethica.

Papier; 197 feuillets; 0^m,187 × 0^m,151; XVIII^e siècle (1777), car on lit, f. 134^v et f. 197^v : *Ex libris P. A. van Zandycke Iprensis 1777* (2). Sur le premier feuillet, il y a le nom propre : *A. F. Billiet M. L.* (3). Reliure du XVIII^e siècle, veau raciné; filets d'or; tranche rouge.

3014. (22031). — LOGICA.

1. (F. 1-69). Tractatus de Logica.
Les feuillets 69^v-70^v sont blancs.
2. (F. 71-97). Quaestiones Logicae.

Papier; 97 feuillets; 0^m,188 × 0^m,152; XVIII^e siècle (1783-1784), car on lit, f. 69 : *Hac 21 aprilis 1784 in Castro*, et f. 71, la date de 1783. Sur le premier feuillet de garde, il y a le nom propre : *A. F. Billiet M. L.* (4). Demi-reliure, tranche rouge.

3015. (20985). — LOGICA.

1. (F. 1-147). Tractatus de Logica.
Les feuillets 147^v-148 sont blancs.
2. (F. 148^v-197^v). [Quaestionum de logica series prima... XXVI^{ta}].

Papier; 197 feuillets; 0^m,208 × 0^m,165; XVIII^e siècle (1786), car on lit, f. 147 : *17 martii 1786*. Demi-reliure moderne, parchemin.

3016. (II. 1923). — DICTATA PHILOSOPHIAE.

1. (F. 1^v-8^v). In universam philosophiam praefatio.
2. (F. 9-94^v). Prima pars philosophiae sive logica [sermocinalis].

(1) Cf. plus bas le n° 3024 (II. 674).

(2) Cf. plus bas le n° 3025 (21895).

(3) Cf. *ibid.* et n° 3014 (22031).

(4) Voir les n° 3013 (21930) et 3025 (21895).

3. (F. 95-183^v). De logica reali.

4. (F. 183-303). Metaphysica.

Papier; 303 feuillets; 0^m,209 × 0^m,17; XVIII^e siècle (1790), car on lit, f. 184 : *Hac 1^a februarii 1790*. Ce volume a été acquis, en 1897, par legs des papiers de Guillaume-Joseph Visschers (1). Reliure parchemin, ais de bois.

3017. (14802). — LOGICA.

1. (F. 1-35). Tractatus primus de logica rationali.

Les feuillets 35^v-36 sont blancs.

2. (F. 36^v-211^v). De secunda mentis operatione seu iudicio.

Papier; 211 feuillets; 0^m,202 × 0^m,161; XVIII^e siècle. Cartonnage (2).

3018. (14803). — LECTIONES PHILOSOPHIAE.

1. (F. 1-24). Exercitatio scolastica de syllogismis.

2. (F. 25-52^v). Tractatus de propositionibus.

3. (F. 53-65). Tractatus de vocibus in ordine ad promotionem.

4. (F. 65^v-82). Quaestiones et solutiones.

Papier; 82 feuillets; 0^m,202 × 0^m,162; XVIII^e siècle. Demi-reliure du même temps.

3019. (14804). — DIALECTICA.

1. (F. 1-150). Dialecticae tractatus primus de terminis in genere.

2. (F. 150-168). Dialecticae tractatus secundus de propositione variisque propositionum proprietatibus et affectionibus.

3. (F. 168-198). Dialecticae tractatus tertius de argumentatione varioque argumentandi artificio.

4. (F. 198-210). Appendix de universalibus.

Papier; 210 feuillets; 0^m,20 × 0^m,156; XVIII^e siècle. Ce volume renferme un certain nombre de dessins représentant f. 23, les diverses sortes de termes; f. 69, les différentes suppositions; f. 77, les propositions contraires et f. 88^v, les diverses sortes de syllogismes. Reliure du même temps, veau raciné; tranche rouge.

3020. (19962). — DIALECTICA.

1. (F. 1-2^v). Dialectica seu manuductio ad logicam. Praefatio.

2. (F. 3-75^v). Tractatus primus. De iis quae ad primam mentis operationem spectant.

3. (F. 75^v-85). Tractatus secundus. De secunda mentis operatione sive de iudicio.

4. (F. 85^v-122^v). Tractatus tertius. De spectantibus ad tertiam mentis operationem.

Papier; 122 feuillets; 0^m,197 × 0^m,154; XVIII^e siècle. Reliure du même temps veau raciné; au dos, le titre doré : *Dialectica*; tranche rouge.

(1) Au sujet duquel voir *Bibliographie nationale*, t. IV, p. 279-80.

(2) Ce volume est de la même main que le n° 3018 (14803).

3021. (22042). — LOGICA.

1. (F. 1-84^v). Pars secunda logicae seu Logica sermocinalis.
2. (F. 85-86). Quaestiones ad utrumque tractatum.

Papier; 86 feuillets; 0^m,208 × 0^m,165; XVIII^e siècle. Sur la couverture, il y a le nom propre *van Alphen*. Cartonnage.

3022. (II. 2974). — LOGICA.

1. (F. 1-121^v). [Logica].
Le feuillet 122 est blanc.
2. (F. 123-174). Quaestiones de logica.

Papier; 174 feuillets; 0^m,198 × 0^m,16; XVIII^e siècle. Ce volume a été acheté à M. Causse en 1903. Demi-reliure; au dos, le titre doré : *Logica*; tranche jaspée.

3023. (II. 2968). — LOGICA.

1. (F. 1-1^v). Prolegomenon in logicam.
2. (F. 2-103^v). [Tractatus de logica].
Le feuillet 104 est blanc.
3. (F. 105-189^v). Quaestiones de logica.

Papier; 189 feuillets; 0^m,189 × 0^m,117; XIX^e siècle (1815), car on lit, f. 189^v : *Hac 17 Martii 1815*. Ce volume est écrit de la même main que le n^o 3031 (II. 2967), et il a été acquis dans les mêmes circonstances en 1903. Demi-reliure; au dos, le titre doré : *Logica*.

3024. (II. 674). — METAPHYSICA.

1. (F. 1-65). Prolegomenon [ad Metaphysicam].
Les feuillets 65^v-66 sont blancs.
2. (F. 67-74). Appendix prima, appendix 2^{da}, ad Prolegomenon.
3. (F. 75-79^v). Obiectiones suis iungendae numeris.

Papier; 79 feuillets; 0^m,20 × 0^m,161; XVIII^e siècle (1749), car on trouve cette date f. 1. Ce volume fait partie d'une collection de quatorze volumes (1) de cours du Collège des Jésuites à Louvain, acquis à une vente chez M. Bluff, à Bruxelles, 27 novembre 1884 (n^o 164 du catalogue). Demi-reliure; au dos, le titre doré : *Prolog. ad metaph.*

3025. (21898). — METAPHYSICA.

1. (F. 1-1^v). Prolegomenon in metaphysicam.
2. (F. 1^v-36^v). Metaphysicae pars prima. Ontologia.
3. (F. 37-65^v). Metaphysicae pars secunda. Theodicea.
4. (F. 66-91^v). Metaphysicae pars tertia. Psychologia.

Papier; 91 feuillets, plus trois de garde en tête et douze à la fin du volume; 0^m,202 × 0^m,135; XVIII^e siècle (1774), car on lit f. 36^v : *Finis hac 15 iulii 1774*; f. 65^v : *Finis hac 20 iulii 1774*, et f. 91^v : *Finis hac 8 augusti 1774*. Ce volume a été acquis, en 1863, à la vente van Alstein pour fr. 0,28. Cartonnage, tranche rouge.

(1) C'est le n^o 13 de la collection; voir plus haut n^o 3012 (II. 674).

3026. (22035). — METAPHYSICA.

1. (F. 1-2). Prolegomenon in metaphysicam.
 2. (2-63). Metaphysicae pars prima. De onthologia.
- Les feuillets 63^v-65 sont blancs.
3. (F. 65^v-101). Tractatus de psychologia.

Papier; 101 feuillets; 0^m,187 × 0^m,12; XVIII^e siècle (1776), car on lit f. 101 : *Finis psychologiae hac 4 may 1776*. Reliure, veau raciné; au dos, le titre doré : *Metaphysica*; tranche rouge.

3027. (21895). — METAPHYSICA.

1. (F. 1-65). Metaphysicae pars prima. Ontologia.
- Les feuillets 65^v et 66 sont blancs.
2. (F. 66^v-108). Metaphysicae pars secunda seu Theodicaea.
 3. (F. 108^v-147^v). De psychologia seu tertia metaphysicae parte.

Papier; 147 feuillets; 0^m,181 × 0^m,151; XVIII^e siècle (1778), car on lit, f. 1 : *Ex Libris F. van Zandycke Iprensis in Lilio 1778*. En dessous, il y a le nom propre : *A. F. Billiet, M. L.* (1). Ce volume a été acquis, en 1863, à la vente de L. van Alstein pour fr. 0,27. Demi-reliure du XVIII^e siècle; au dos, le titre doré : *Metaphysica*; tranche rouge.

3028. (11700). — TRACTATUS DE METAPHYSICA. Pars prima. Ontologia.

Papier; 118 feuillets; 0^m,182 × 0^m,11; XVIII^e siècle (1779), car on lit en tête du volume : *Ex scriptis Bernardi van den ... nen Brugensis Paedagogii florentis Lillii alumni hac 7 maii 1779*. Demi-reliure, tranche rouge.

3029. (21894). — METAPHYSICA.

1. (F. 1-43^v). Metaphysicae pars prima.
2. (F. 44-92). Metaphysicae pars secunda. Spychologia (*sic*).
3. (F. 93-113). De metaphysica. Appendix de ontologia.
4. (F. 113-116^v). De metaphysica compositio. Solutiones.
5. (F. 117-131^v). Psychologiae [quaestiones et solutiones].

Papier; 131 feuillets; 0^m,198 × 0^m,157; XVIII^e siècle (1782-1783), car f. 1, il y a la date 1782, et f. 43^v, on lit : *Finis 7^{ma} novembris [1782]*, et f. 75 : *Finis 10 ian. anno 1783*. F. 1, joli frontispice gravé, à l'emblème de la pédagogie du Faucon à Louvain, par JEAN VERHOEVEN. Ce volume a été acquis, en 1863, à la vente des livres de van Alstein pour fr. 0,28. Demi-reliure moderne.

3030. (II. 830). — METAPHYSICA.

Papier; 201 feuillets; 0^m,179 × 0^m,121; XVIII^e siècle. Ce volume a été acquis en 1887, à une vente chez Bluff, à Bruxelles (n^o 124 du catalogue). Reliure veau raciné; au dos, le titre doré : *Metaphysica Vedastina* (2); tranche rouge; signet en soie verte.

(1) Cf. les n^{os} 3013 (21930) et 3014 (22031).

(2) Le collège de Saint-Vaast, à Douai.

3031. (II. 2967). — METAPHYSICA.

1. (F. 1). [Proemium].
2. (F. 1^v-43). Pars prima. Ontologia.
3. (F. 43^v-87^v). Pars secunda. Psychologia.
4. (F. 88-135^v). Pars tertia. De Theodicea.
5. (F. 136-163^v). Metaphysices quaestionum series prima... octava.
6. (F. 164-194^v). Psychologiae quaestionum series prima... octava.
7. (F. 195-212). In Theodiceam quaestionum series prima...

Papier; 212 feuillets; 0^m,191 × 0^m,116; XIX^e siècle (1815), car on lit, f. 212 : *Hac 23 iunii 1815*. Sur le premier plat intérieur : *Ex libris I. H. Bosmans presb.* (1). Ce volume a été acheté en 1903 à M. Causse. Demi-reliure; au dos, le titre doré : *Metaphysica*.

3032. (22034). — METAPHYSICA.

1. (F. 1-40). Pars prima seu Ontologia.
2. (F. 41-66). Metaphysices pars secunda seu Psychologia.
3. (F. 67-80). Quaestiones psychologiae.
4. (F. 81-112). Metaphysices pars tertia seu Theodicea.
5. (F. 113-120). Quaestiones Theodiceae.

Papier; 120 feuillets; 0^m,205 × 0^m,13; XIX^e siècle. Cartonnage.

3033. (5134-35). — LECTIONES PHILOSOPHIAE.

1. (F. 1^v-66^v). Ethica.
- Le feuillet 67 est blanc.
2. (F. 68-168). Tractatus logicae realis.
 3. (F. 168^v-259). Tractatus logicae sermocinalis.
 4. (F. 259-269^v). Quaestiones logicae sermocinalis.

Papier; 269 feuillets, plus trois de garde en tête et trois à la fin du volume; 0^m,21 × 0^m,16; XVIII^e siècle (1768), car on lit, f. 259 : *11^{ma} ianuarii 1768*. Sur le premier feuillet de garde en tête, il y a le nom propre *Van der Vinnen*. Demi-reliure du XVIII^e siècle; au dos, le titre doré : *Tractatus ethica (sic) realis et sermocina.*, tranche jaspée.

* *cod. Aetica.* **3034.** (11698). — TRACTATUS DE ETHICA *.

Papier; 117 feuillets; 0^m,185 × 0^m,115; XVIII^e siècle (1778), car on lit en tête du volume : *Tractatus de Aetica conscriptus a me Ber. van den.... Brugensi, anno 1778* (2). Reliure veau raciné, tranche rouge.

3035. (II. 2956). — ETHICA.

1. (F. 1-48^v). Tractatus de Ethyca.
2. (F. 49-71). Quaestiones in ethicam.

Papier; 71 feuillets; 0^m,183 × 0^m,12; XIX^e siècle. Ce volume a été acquis en 1903 de M. Causse. Demi-reliure; au dos, le titre doré : *Ethyca*; tranche jaspée

(1) Cf. plus haut le n° 3023 (II. 2968).

(2) Voir plus haut, p. 391, n° 3028 (11700).

3036. (II. 737). — PHILOSOPHIA.

1. (F. 1-6). Prolegomenon Philosophiae.
2. (F. 6-173). [Logica].
3. (F. 173^v-174^v). Index disputationum.
4. (F. 175-224). [Conclusiones philosophiae].
5. (F. 225-282^v). Physica bipartita.
6. (F. 283-293^v). Tractatus de partibus temporis et calendario ecclesiastico.
7. (F. 294-295^v). De meteoris.
8. (F. 296-331). Philosophiae pars secunda seu physica.
9. (F. 331-350). Philosophiae pars tertia seu metaphysica.
10. (F. 351-352). Axiomata.
11. (F. 352^v). Apotegmata onthologiae.
12. (F. 353-355). Adagia ab hoc et ab hac.
13. (F. 355^v). Aenigmata.
14. (F. 356-377). Expositio terminorum quorundam.
15. (F. 378-385). Extractum arithmeticae.

Papier; 385 feuillets; 0^m,201 × 0^m,158; XVII^e siècle. Sur le premier feuillet de garde, il y a la note : *Logica scripta a fratre Melchiore Stralensi Capucino* et l'ex-libris imprimé : *Ex libris J. B. Victoris Kinet Namurcensis*. Ce volume a été acquis en 1885, à une vente chez Bluff, avec des imprimés. Reliure veau; sur les deux plats très beau fer doré, aux armes de la pédagogie du Faucon à Louvain, et le nom propre : *Arnoldus Meesters Mosaetraiectinus anno 1652*; tranche rouge.

3037. (4044). — PHILOSOPHIA NATURALIS.

En tête du volume un exemplaire imprimé des *Sodales Mariani apud PP. Societatis Iesu in collegio Aquicinctino. Duaci, apud Albertum Tossanus, ex Typographia Belleriana, sub signo Circini Aurei Anno 1724*.

Papier; 207 feuillets; 0^m,238 × 0^m,173; XVIII^e siècle. Reliure restaurée, ais de bois.

SUPPLÉMENT (1)

3038. (3649). — BARTHOLOMAEUS DE PISA. Summa (2).

1. (F. 2). Notes diverses; en particulier sur le placement de la statue de S. Michel en 1450 sur la tour de Bruxelles (3).

2. (F. 3-230). Summa casuum reverendi P. F. BARTOLOMAEI DE SANCTO CONCORDIO DE PISIS Ordinis Fratrum Praedicatorum.

3. (F. 230^v-234). Tabula ad summam de casibus conscientiae secundum compilationem reverendi patris fratris Bartholomei de Sancto Concordio.

4. (F. 234^v). Declaraciones de abbreviaturis fam de nominibus doctorum quam de quibusdam aliis (4).

Papier, aux filigranes de la tête de bœuf surmontée de la croix, de la licorne, de la boule du monde, de la fleur de lis, plus quelques feuillets en parchemin; 234 feuillets; 0^m,30 × 0^m,207; XV^e siècle (1471), car on lit, f. 234^v : *Finita per manus Io. Cesaris anno Domini M^o. CCCC^o. L. XXI die mensis aprilis in die cene Domini*. F. 1^v, il y a la note : *Ce liure vint au partaige de moy apres le trespas de ma belle mere. Pourebeke*; f. 3 : *Collegii Societatis Iesu Lovanii*, et f. 1, la cote Y.2. Demi-reliure, maroquin brun; au dos, le titre doré : *Bartholomaei de Sancto Concordio. Summa de casibus conscientiae anno 1438*, avec le chiffre couronné de Léopold I^{er}.

3039. (II. 1312). — BARTHOLOMAEUS DE PISA. Summa.

1. (F. 1-235). Summa pisana.

2. (F. 236-239). Tabula summe precedentis.

(1) Cette liste comprend les manuscrits de jurisprudence qui, pour diverses causes, prêt au dehors, envoi à la reliure, omission à un premier recolement, etc., n'ont pu être décrits à la place qu'ils auraient dû occuper dans la première partie de ce volume. Tous les ouvrages manuscrits relatifs à la jurisprudence et à la philosophie que la Bibliothèque royale de Belgique possédait au 1^{er} juillet 1904, sont ici recensés.

(2) Voir t. III de ce catalogue, p. 72, et plus haut p. 19-21.

(3) Voici cette note : *Michael archangelus ponebatur super turrim opidi Bruxel-lensis anno Domini M^o. CCCC^o. lv^{to} xxiij^{ta} die mensis iulii ante horam XII^{mam} in prandio, quod ego Iohannes Cesaris personaliter vidi in profesto sanctorum Iacobi apostoli et etiam Cristofori martiris ad laudem Dei*.

(4) Voir plus haut, p. 20-21.

Papier, aux filigranes de la tête de bœuf surmontée d'une croix et de la lettre P fleuronée; 239 feuillets; 0^m,285 × 0^m,208; XV^e siècle (1452), car on lit, f. 239 : *Scripta necnon finita per manus Wilhelmi van den Abele de busco prope lewis in Brabancia anno Domini 1452 ipso die Vincencii. Deo gracias.* Deux colonnes. Ce volume a été acquis en mai 1895 à la deuxième vente des livres de M. de Neufforge (n° 1444 du catalogue), pour fr. 8,80. Très jolie reliure du XV^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé; fers à froid (1); traces de fermoirs en cuivre et de cadre pour le titre.

3040. (7501). — OTTO DE DAMMONE. Additiones summarum Iohannis et Raymundi ordinis fratrum praedicatorum.

Parchemin; 241 feuillets; 0^m,371 × 0^m,265; XIV^e siècle (1373-1374), car on lit, f. 122^r : *Explicit ... anno Domini 1^o3^o7^o3^o mense iulii in vigilia Petri et Pauli apostolorum in civitate huyensi per manus Mathaei dicti Kost de eyke presbiteri*; f. 241 : *Explicit ... sub anno Domini 1^o3^o7^o4^o ultima die mensis iuly in huyo per manus Mathaei dicti Kost de eyke presbiteri ad opus domni filardi de timborch*; deux colonnes; initiales rouges et bleues; titre courant en rouge et en bleu; signatures en chiffres romains rouges I-XXX. Au verso du dernier feuillet de garde : *M^e Lodewyc per Reynaert XIII*, et f. 1 : *Bibliotheca Tongerloensis* (2). Reliure du XVII^e siècle, ais de bois recouverts de veau brun estampé; restes de fermoirs en cuivre; tranche jaune.

3041. (22054). — DOCUMENTA INQUISITIONIS IN BELGIO.

1. (F. 1). Graftschrift van den vermaerden Martinus Lipsius in de kerke der priorij van S. Martinus tot Loven (3). En latin.

2. (F. 2). Graftschrift van Ruard Tapper tot Loven in de groote koor by het sanctuarium.

Le feuillet 3 est blanc.

3. (F. 4). ROBERTUS DE CROY Cameracensis episcopus mandat ... inquisitoribus ut inquiring in mores et doctrinam fratris Iacobi Praepositi (4).

4. (F. 4^v-5). Litterae vicariorum generalium episcopatus Cameracensis Bruxellis residentium ad suum capitulum cathedrale, anno 1522 (5).

5. (F. 5). Examen particulare cuiusdam spine de corona (ut ferebatur) Domini nostri I. C. factum Bruxellis anno 1518 [19 et 21 aprilis] per Rev. D. ac p. Adrianum Herbouts (6) episcopum Rossensem.

(1) Ceux décrits dans [J. WEALE], *Bookbindings and Rubbings of Bindings*, II. *Catalogue*, p. 177, n° 356.

(2) Voir SANDERUS, *Bibl. belg. ms.*, part. II, p. 155.

(3) Publié dans SWEERTIUS, *Athenae belgicae*, p. 223.

(4) Voir P. FREDERICQ, *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae*, t. IV, 1900, p. 80-81, n° 54. La même pièce se trouve dans le manuscrit n° 16315 de la Bibliothèque royale de Belgique.

(5) *Ibid.*, p. 129-30, n° 89.

(6) En fait il s'agit d'Adrien Aernout, évêque de Rose (1517-1536). Cf. DOM ŪRSMER BERLIÈRE, *Les Évêques auxiliaires de Cambrai*, REVUE BÉNÉDICTINE, 1904, p. 141-43, qui pourtant ne cite pas cet acte d'Adrien Aernout.

6. (F. 5^v). Sententia Bruxellis in templo S. Gudile pronunciata anno 1545, die 2 ianuarii per inquisitores heretice pravitatis Curtium ac Zonnum, dein Episcopos, et Th. de Capella, contra fratrem Petrum Alexandri, S. Th. professorem, de ordine Carmelitarum (1).

7. (F. 6-9). [Anathematizatio et revocatio fratris Iacobi Praepositi] (2).

8. (F. 9-9^v). Articuli falsi et heretici in civitate Traiectensi publice revocati et abiurati per magistrum Hermannum Gherardi presbyterum anno MDXXII post octavam Epiphaniae, in dive Cecilie templo (3).

9. (F. 10). Degradatio fratris Francisci Zapuloni minoritae ob crimen hereseos pronunciata Bruxellis per D. Maximilianum Morillon, vicarium generalem cardinalis Granvellani archiepiscopi Mechliniensis anno 1569.

Papier; 10 feuillets; 0^m,317 × 0^m,202; XVII^e siècle. Cartonnage.

3042. (16589). — I. L. HENNEBEL. Libelli (4).

1. (F. 1^v). Note de CH. VAN HULTHEM sur ce volume.

2. (F. 2-6). Sacrae Congregationi S^ui Officii pro Ioanne Liberto Hennebel Doctore Lovaniensi.

Les feuillets 6^v-7^v sont blancs.

3. (F. 7-52). Responsio IOANNIS LIBERTI HENNEBEL Doctoris Lovaniensis ad scriptum Patris Desirant de formulari et additionibus eius contra suspectos Iansenismi.

Papier; 52 feuillets; 0^m,27 × 0^m,205; XVII^e siècle. Sur le premier plat intérieur, l'ex-libris *Ex Bibliotheca C. Van Hulthem, 1811* (5). Cartonnage.

3043. (22162). — DE RAM. Refutatio quatuor articulorum Declarationis conventus Cleri Gallicani anni 1682.

Papier; 21 feuillets, plus neuf blancs en tête et seize à la fin du volume; 0^m,169 × 0^m,101; XIX^e siècle. Sur le premier plat intérieur de la couverture, on lit : *Ex libris P. F. X. De Ram Lov[anii] Presb[byteri] 1832*. Demi-reliure; au dos, le titre doré : *Ref. declar. 1682 MS*.

(1) A la fin de la pièce, on lit cette note : *Ex Actis MSS Francisci Sonni 1 episcopi Silvaeducensis. Bibliothecae Regiae*.

(2) P. FREDERICQ, *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae*, t. IV, 1900, p. 88-93.

(3) *Ibid.*, p. 93-94. A la fin du document, il y a cette note : *Descriptum ex libello impresso Antverpiae extra portam Camere, sub intersignio unicornis aurati per Guilielmum Vorsterman, annomillesimo CCCC. XXII*.

(4) Voir plus haut, p. 111-114. Cf., outre les renseignements bibliographiques cités *ibid.*, PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire*, t. XVIII, p. 286-303.

(5) Cf. *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, manuscrits, p. 145, n. 527.

3044. (II. 745). — QUESTIONS DE DROIT CANON. En latin et en français.

1. (F. 1-4). Quaestio de pensionibus de 26^a maii 1806.

2. (F. 4^v-6). Elucidatio praecedentis quaestionis data a R. D. CORN. STEVENS.

3. (F. 6-6^v). Responsio quaestioni de pensionibus ecclesiasticis data a 4 Lovaniensibus RR. DD. GHENNE, doctore, VANAUDENRODE, VAN BILLOEN et LINTS.

4. (F. 6^v-9^v). [C. STEVENS]. Réponse à la précédente.

5. (F. 9^v-10). Observationes super responsione DD. Lovaniensium de pensionibus ecclesiasticis vulgo *traitement* datae 3 iunii 1806.

6. (F. 11-13^v). Responsio RR. DD. Lovaniensium ad praecedentes observationes, 13^a iunii 1806.

7. (F. 14-22^v). Extrait d'une lettre de M. ST[EVENS] du mois de décembre 1805 sur le traitement des desservans du Departement de la Dyle et de celui de Jemappe.

8. (F. 23-44). Copie d'une lettre de M. ST[EVENS] du 9 avril 1801 concernant la profession ouverte vis-à-vis de son évêque, le traitement, etc.

9. (F. 44^v-51^v). Professio fidei [C. STEVENS].

10. (F. 52-120). Lettre du 15 décembre 1804 sur la pension ecclésiastique et sur les rapports avec la loi du 18 germinal an X.

11. (F. 120-121). Arrêté du Consulat français du 15 floréal an 9 (7 mai 1801) touchant les pensions accordées au clergé belge.

12. (F. 121^v-122). Arrêté du 11 ventôse an 8 (11 mars 1800).

13. (F. 122-124). Sur les testaments des Réguliers. Réponse de M. HERL.**, ancien curé de F**, à M. M* son ancien vicaire.

14. (F. 124^v-141^v). Lettre de M. N** du 15 mars 1807, au sujet de la lettre de M. Moser.

15. (F. 142-142^v). Le ministre des cultes à S. E. le cardinal Fesch.

16. (F. 143-161^v). Copie de M. NERINX missionnaire en Russie (1).

17. (F. 162-163^v). Extrait de la Vie de S. Thomas, archevêque de Canterbury.

18. (F. 164-165). Copie d'une lettre écrite à une abbesse par une sœur du tiers ordre de saint Dominique appelée VICTOIRE.

19. (F. 165^v-175). Quaestio examinanda de iuramento legionis honoris.

20. (F. 175^v-177). Extrait du Journal des Curés ou Memorial de l'Église gallicane.

21. (F. 177^v). Copie d'une carte imprimée envoyée par l'évêque de NAMUR [MGR PISANI DE LA GAUDE] au clergé et aux autorités pour les inviter au service funèbre de Portalis.

(1) Ou mieux en Amérique.

22. (F. 178-210). Réflexions sur la réponse de Mgr le Cardinal Légat à Mgr l'évêque de Liège sur le nouveau catéchisme.

23. (F. 210^v-211^v). Copie d'une lettre du doyen de La Hulpe [C. F. DE PAUV] à M. T. curé d'O.

24. (F. 211^v-212). Extraits du *Traité de l'obéissance* de S. FRANÇOIS DE SALES.

25. (F. 212^v). Extrait d'une lettre sur des vers quatrains qui ont circulé sur le Pape Pie VII.

26. (F. 213). Extrait du Bulletin 52 des lois de la République.

27. (F. 213^v-214). Acrostiches. En latin.

28. (F. 214^v-216). Extrait d'une lettre d'Anvers sur des propos tenus par l'archevêque de Malines et M. Berton son vicaire général.

29. (F. 216). Lettre de M. J. B. M. à M. Kinart, 3 octobre 1807.

30. (F. 216^v-219). Extrait d'une lettre de M. DUCARTIER à M. Delval, 11 octobre 1807.

31. (F. 219^v-221). Billet et Lettre de M. J. B. M., 21 et 22 octobre 1807.

32. (F. 221^v-223). Extrait du mandement de carême de Mgr CHARLES-FRANÇOIS PISANI DE LA GAUDE, évêque de Namur, 1807 et du *Journal historique et littéraire* de DEFELLER, 2 avril et du 15 juillet 1792.

33. (F. 223^v-224). Extrait de *L'Oracle* du 5 novembre 1807 et de l'Exposé de la situation de l'Empire français fait au Corps législatif par le ministre de l'Intérieur.

34. (F. 224-229). Lettre de M. M. C. à M. P.***, desservant de la paroisse de F***, 12 novembre 1807, sur le précédent exposé.

35. (F. 229^v-232). Copia litterarum quibus demonstratur non licere communicare in divinis cum neo-catechistis de 11 octobris 1807.

36. (F. 232^v-234^v). Réflexions sur le règlement pour l'honoraire des fonctions ecclésiastiques de Mgr l'évêque de Namur, Pisani.

37. (F. 235). Extrait d'une lettre avec divers articles de journaux relatifs à des décrets impériaux.

38. (F. 235^v). Extrait du *Journal de Bruxelles*, n° 8, 1808.

39. (F. 236-237). Extrait d'une lettre concernant les évêques exilés du Tyrol, l'évêque de Metz, la réunion des diocèses de Parme et de Plaisance à l'Église gallicane.

40. (F. 237^v-238^v). Extrait d'une lettre du 21 janvier 1808 du voyageur.

41. (F. 238^v-240). Extrait d'une lettre de l'ancien curé de Jambes dit DELBR.

42. (F. 240). Extrait du *Journal de Bruxelles*, n° 39, 1808.

43. (F. 240^v-241^v). Lettre de M. J. B. M. touchant le testament des religieuses.

44. (F. 242-244). Table.

Parchemin ; 244 feuillets ; 0^m,169 × 0^m,103 ; XIX^e siècle. Ce volume a été acquis en 1885 ; il provient d'anciens fonds dépouillés. Cartonnage.

3045. (II. 2290). — GUIEU. Rapports faits à la Cour de cassation. Section criminelle. En trois volumes.

TOME PREMIER.

Rapports n^o 1-50 (1807-1808).

1. (F. 1-3^v). Rapport de l'affaire Jonvaux et Henri Bertrand.

2. (F. 4-11). Contre le sieur Petit et François Pichon.

Les feuillets 11^v-13^v sont blancs.

3. (F. 14-23^v). Le sieur Huri contre le S^r Chauffin.

4. (F. 24-31). En cause des frères Vitasse.

5. (F. 32-33^v). Affaire Joseph Lorrain.

6. (F. 34-47^v). En cause de Pierre Teissier.

7. (F. 48-55^v). Contre le sieur Guay.

Les feuillets 56 et 57 sont blancs.

8. (F. 58-61^v). Affaire Bezar.

9. (F. 62-69^v). Guillaume Auffray contre Jean Chretien.

Les feuillets 70-71^v sont blancs.

10. (F. 72-99). Affaire André-Louis Rosset.

Les feuillets 99^v-101^v sont blancs.

Suivent ensuite deux imprimés :

a) Plaidoyer prononcé en la Cour de cassation par M. DELAMALLE pour André-Louis Rosset, médecin vétérinaire, 1808, Paris, Delaure.

b) Mémoire pour sieur André-Louis Rosset. Grenoble, 1808.

11. (F. 182-185^v). Affaire de Mathieu Dufour, à Herbeumont.

12. (F. 186-193^v). En cause de Leonard-Alexis Poisle Fruslon.

13. (F. 194-207). Affaire de Jean Ruscone dit Rusconotte.

14. (F. 208-211). En cause de Jacques et de Joseph Bailly.

15. (F. 212-215). Contre Antoine Charron et Jacques Loison.

16. (F. 216-217^v). Contre Jean, Jean-Baptiste et Étienne Guecco.

17. (F. 218-225^v). En cause de M^e Fontan, avocat.

18. (F. 226-229^v). Affaire du S^r Aaron Levy.

19. (F. 230-233). Affaire Victor Finot.

20. (F. 234-250^v). En cause de George-Christophe Bapst.

Suivent deux imprimés :

a) Précis pour le sieur Bapst, ancien négociant. Paris, Porthmann 1808.

b) Consultation pour Pierre Bernard Pontet, fils, propriétaire à Bordeaux contre Georges-Christophe Bapst. Paris, Porthmann, 1808.

21. (F. 283-288). Affaire de Pierre Christ, de Stolberg.

22. (F. 289-289^v). Affaire Guillaume Reuss.

Le feuillet 290 est blanc.

23. (F. 291-295). Contre Louis-Victor Brondel.
24. (F. 296-303). Affaire de Pierre Deslogé.
25. (F. 304-311^v). Contre Charles Vallet, chirurgien.
26. (F. 312-315^v). Affaire André Guérin.
27. (F. 316-319). Contre Paul Fogliuzzi et Gaston Bolduzzi.
28. (F. 320-322). Contre Jean-Baptiste Sasso.
Les feuillets 322^v-323^v sont blancs.
29. (F. 324-325). Contre Jean-François de Jeneffe.
30. (F. 326-329^v). Affaire Pierre Bourges, Pierre Rocacher, Joseph Ricard.
Les feuillets 330 et 331 sont blancs.
31. (F. 332-332^v). En cause de Pierre Henry Billard.
Le feuillet 333 est blanc.
32. (F. 334-343). Contre Castera et Capdeville.
Les feuillets 343^v-345^v sont blancs.
33. (F. 346-351). Contre Antoine-Marie Bellamy.
34. (F. 352-360). L'administration forestière de la Sarre contre les communes de Braunhausen et d'Otzenhausen (1).
Les feuillets 360^v-361^v sont blancs.
35. (F. 362-365^v). Affaire Catherine Ramboz.
36. (F. 366-371). Le procureur général impérial contre Pierre-Victor Delamarre.
37. (F. 372-373). Rapports pour Louis Semino.
38. (F. 374-384^v). L'administration forestière contre Lambert Knauff et ses consorts.
Le feuillet 385 est blanc.
39. (F. 386-389^v). L'administration forestière contre Nicolas Offeling.
40. (F. 390-393). Affaire de Jean Valade.
41. (F. 394-395^v). L'administration forestière contre Martin Chemin gendre Raimbert.
42. (F. 396-397^v). L'administration forestière contre Pierre Douard.
43. (F. 398-401). Le procureur général contre Louis Absint.
44. (F. 402-403). Contre le maire de la commune de Premery et la femme Mignon.
45. (F. 404-405^v). Affaire de M. Maheut de Vaucouleurs.
46. (F. 406-407^v). Le procureur général contre Marcel Guillemain.
47. (F. 408-412). Contre Martin père et fils, Jean-Nicolas et Claude.
Les feuillets 412^v-413^v sont blancs.
48. (F. 414-414^v). Contre Louis Leclerc.
49. (F. 415-416^v). Affaire Pierre Marchinguy dit Picard.

(1) Voir plus bas, p. 403, t. II, n. 61.

TOME DEUXIÈME.

Rapports fait à la Cour de cassation. Section criminelle. Nos 51-121, années 1808 et 1809.

1. (F. 2-4^v). L'administration forestière contre le nommé Maurice.
Le feuillet 5 est blanc.
2. (F. 6-25^v). Claude Perret contre Capolin fils.
3. (F. 26-27^v). Affaire Lambertine Mailleux.
4. (F. 28-37). Affaire Joseph-André Féa.
Les feuillets 37^v-38^v sont blancs.
5. (F. 39-40^v). En cause de Joseph Morlait.
6. (F. 41-44^v). Affaire Jean Biver.
7. (F. 45-50^v). Le procureur général contre Jean-Pierre Ferry.
8. (F. 51-62). En cause d'Antoine-Denis Gaudy et Jean-Baptiste Mussa.
9. (F. 63-64^v). Affaire de Jeanne-Catherine Lambrecht, femme de Jean-Baptiste Carlier.
10. (F. 65-68^v). Avis de compétence contre J.-B^{te} Windholz et Joseph Demuth.
11. (F. 69-70^v). Le Procureur général contre François Lallemand.
12. (F. 71-76^v). Le Procureur général contre Jean Derelx.
13. (F. 77-80^v). En cause de Charles-François Pian.
14. (F. 81-86). Affaire d'Emmanuel-Charles, Jacques-Lambert et Nicolas-Joseph Richard.
15. (F. 87-90^v). Le Procureur général contre Claude et Antoinette Lientey.
16. (F. 91-98). Affaire de Pierre Garaud et de Pierre Cavalier.
17. (F. 99-100^v). Affaire de François-Juste Calmus.
18. (F. 101-104). En cause de Pierre Devaux.
19. (F. 105-110^v). Affaire de Martin-Louis Poussart.
20. (F. 111-112^v). L'administration forestière contre Mathieu Petit.
21. (F. 113-114^v). L'administration forestière contre François Mahoudeau et Jacques Picard.
22. (F. 115-116^v). Contre Pierre Ferrières.
23. (F. 117-119). Affaire Jean-Jacques Gaspar.
Les feuillets 119^v-120^v sont blancs.
24. (F. 121-126^v). Affaire Étienne et Jean-Louis Ferrand.
25. (F. 127-128^v). Cause du sieur Dumony.
26. (F. 129-130^v). En cause de François Jalu, la veuve Berson et J. Galillaud.
27. (F. 131-132). Affaire de François et Dominique Danielle.
28. (F. 133-136^v). Contre Louis Graff, Jean Klein et autres.
29. (F. 137-138^v). Contre Jean de Giovanni, Jean-Pierre Chiurdosso, Paul Rozano et Dominique Pozzi.

30. (F. 139-140^v). Contre Christophe Boglione.
31. (F. 141-146). Contre Léopold Laurent.
32. (F. 147-148^v). Affaire Jean-Baptiste Contremoulin.
33. (F. 149-152). En cause de Jean-Antoine Cassiael.
34. (F. 153-163^v). Contre Pierre Meuret, Jean Durhu, Pierre et François Raviot, Didier Bornier et Louis Charlis.
35. (F. 164-170^v). En cause du S^r Biard.
Le feuillet 171 est blanc.
36. (F. 172-173^v). Contre Louis Chery, père et fils.
37. (F. 174-174^v). Contre Pierre Chanoine.
38. (F. 175-175^v). Contre Pierre Blin.
39. (F. 176-177^v). Contre René Heus.
40. (F. 178-179^v). En cause de François Michaud, François Lossivaut et Joseph Julliard.
41. (F. 180-183). Contre Jean Delange et autres.
42. (F. 184-189^v). Contre Antoine Bergonzi.
43. (F. 190-193^v). Contre Jean Valette et ses bergers.
44. (F. 194-197). Contre Jean Briffault.
45. (F. 198-199). Contre Joseph Salvy et Marie-Nicolas Arvengas.
46. (F. 200-201^v). Contre Denis Leveque et les frères Arvengas.
47. (F. 202-209^v). Affaire de Jean-François Crosmaric.
48. (F. 210-213^v). Contre Jean-Joseph Henrici.
49. (F. 214-217^v). Contre Jean-Étienne Schmitz, Denis Luckenback, Martin Limertz, Valentin Nisius, Thiery Muller, Antoine Caspar, Jean Frett.
50. (F. 218-219^v). Contre Jean-Joseph Goris.
51. (F. 220-225^v). En cause de Charles Heuseler et de Charles-Philippe Messerschmidt.
52. (F. 226-231^v). Contre Charles Heuseler (1).
53. (F. 232-233^v). L'administration forestière contre Jacques Bohnen.
54. (F. 234-235^v). L'administration forestière contre Jean L'Hernaux.
55. (F. 236-241^v). L'administration forestière contre François Droussard.
56. (F. 242-247^v). Contre J.-L. Bourcard, Vincelius et autres (2).
57. (F. 248-253^v). En cause du S^r Lemonnier.
58. (F. 254-257^v). L'administration forestière contre Jacques Dugier.
59. (F. 258-265). Arrêt d'incompétence de la Cour spéciale dans la cause de Le Grand.
60. (F. 266-267^v). Contre Laurent Ducret, Pierre Virron et autres.

(1) Voir plus bas, p. 405, t. III, n° 30.

(2) Voir plus bas, tome III de ces rapports, n° 1, p. 403.

61. (F. 268-278^v). L'administration forestière contre les communes de Braunhausen et d'Otzenhausen (1).

Le feuillet 279 est blanc.

62. (F. 280-293^v). Contre Garnier et Ansart.

Suit un imprimé : *Mémoire à la Cour de cassation pour le sieur Pierre-Louis-Rollin Garnier*, Paris, 1809.

Les feuillets 340^v-341^v sont blancs.

63. (F. 342-343). Contre Jean-Baptiste Rebuget.

64. (F. 344-345^v). Contre Jean Baudino, Joachim Girando et autres.

65. (F. 346-346^v). Affaire Pierre Viola.

66. (F. 347-348^v). Contre Jean-Nicolas Étienne et Marie-Anne Boyer.

67. (F. 349-350). Contre François Vincent.

68. (F. 351-352^v). En cause de Barthélemy Ratto.

69. (F. 353-356^v). Contre Matthieu Goetz, Philippe Becker et Philippe Grimm.

70. (F. 357-358^v). L'administration forestière contre Antoine Cogordan.

71. (F. 359-360^v). L'administration forestière contre François Daignet et François Boilletet.

TOME TROISIÈME.

1. (F. 1-24). Affaire de J. L. Bourcard et Paul Wencelius contre David Blum (2).

Les feuillets 24^v-25^v sont blancs.

Suivent plusieurs imprimés :

a) *Mémoire à consulter et consultation pour le sieur David Blum, négociant à Dijon.*

b) *Mémoire pour Paul Wencelius.*

c) *Mémoire pour le s^r Jean Louis Bourcard.*

d) *Observations sur le pourvoi exercé aux noms de Jean-Louis Bourcard et Wencelius, 1810.*

e) *Lettre de Louis Bourcard Jeune, à M^r F. Wendel.*

2. (F. 123-134). Affaire Pierre-Joseph de Haese.

Imprimé : *Mémoire [DE M. LEROI DE NEUFVILLETTE] pour Pierre-Joseph De Haeze.*

3. (F. 149-159). Jean Guet dit Flutiaux contre M. de Sinety et les gardes forestiers Colon, Favier et Franc.

Suit un imprimé : *Mémoire pour M. de Sinety.*

4. (F. 180-189). La veuve Arousseau, femme Robin, contre les sieurs Moreau et Meaulnoir.

5. (F. 190-192). L'administration forestière contre Joseph Mitteau.

(1) Voir plus haut, p. 400, t. I, n° 34.

(2) Voir plus haut, p. 402, t. II, n° 56.

Les feuillets 192^v-193^v sont blancs.

6. (F. 194-197^v). L'administration forestière contre Louis Martin, François et Jean Clerc.

7. (F. 198-201^v). L'administration forestière contre Benoît Chalon.

8. (F. 202-203^v). En cause de François Pastore.

9. (F. 204-204^v). En cause de la veuve Bruno, de la femme Chiaza et des nommés Foglino.

10. (F. 205-208^v). L'administration forestière contre Pierre-Louis-Marie Jounault et Bertrand Roul.

11. (F. 209-211^v). L'administration forestière contre Claude-Antoine Rigaud.

12. (F. 212-213). Affaire Pierre Triboulet.

Suit un imprimé : *Mémoire et consultation pour le sieur Triboulet, notaire à Clermont*. Paris, Lottin, 1810.

13. (F. 222-223^v). Affaire Jean-Jacques Zimmer.

14. (F. 224-226). Contre Philippe Hanssens et Jérôme Coppens.

15. (F. 227-232^v). En cause d'Henry Faul et Jean-Adam Schaeffer.

16. (F. 233-244^v). Procès Bottex et Charles.

Les feuillets 245-246^v sont blancs.

17. (F. 247-251^v). Antoine Montagné contre Delmaz.

18. (F. 252-255^v). Contre Georges Krammer, Henry Wagner, Jacques Sibalneyer.

19. (F. 256-257^v). Affaire François Lemaire, Philibert Courault et Jean Bayard.

20. (F. 258-261^v). En cause de Pierre Toussaint, André Le Pelley et Jean-Nicolas Helvin.

21. (F. 262-271). L'administration forestière contre Charles Aubert et son berger.

22. (F. 272-275^v). L'administration forestière contre Barthelemy Brabander et autres.

23. (F. 276-279^v). L'administration forestière contre Pierre Eylarz.

24. (F. 280-283). Contre Michel-Henri Roemer.

25. (F. 284-284^v). Contre Antoine Hieronimus.

26. (F. 285-290^v). Contre Jean Moho et Jean Klein, Mathias Welchiss et Jean Hermes, Jean Paulus et Henri Mendenich, Joseph Teisen, Philippe Schoeffer, Marx Boehmer.

27. (F. 291-302). Arrêts de compétence contre François le Maire, Philibert Courault, Jean Bayard, Philippe-Auguste Decerfs et Jean-Jacques Vermonet.

Les feuillets 302^v-304^v sont blancs.

Suit un imprimé : *Exposé sommaire des moyens de cassation contre un arrêt de compétence pour le sieur Couraut, rentier*.

28. (F. 311-318^v). Affaire Antoine Clément jeune et C^{ie}.

29. (F. 319-336^v). Affaire Jean-Baptiste Jacques Ducoroy.

Ensuite un imprimé : *Mémoire pour le sieur Jean-Baptiste-Jacques Ducoroy, ex-Banquier demeurant à Dunkerque.*

30. (F. 361-368^v). Contre Charles Heuseler (1).

Les feuillets 369 et 370 sont blancs.

31. (F. 371-419). Table alphabétique et générale.

Papier; 416, 360 et 419 feuillets; 0^m,266 × 0^m,193; XIX^e siècle (1807-1810). Ces volumes ont été envoyés à la Bibliothèque royale par la Chambre des Représentants, le 25 mars 1899. Reliure, veau raciné; au dos, les titres dorés : *Rapports à la Cour de Cassation. Section criminelle, tom. 1, n^o 1-50, 1807-1808; tom. 2, n. 51-121. 1808-1809, tom. 3, n. 122-153, 1810.*

3046. (II. 1370). — FÉLIX HEUSCHLING. Droit naturel.

1. (F. 1-8^v). Du droit naturel privé.

2. (F. 9-17). De la formation de l'État et de la souveraineté.

Les feuillets 17^v-18^v sont blancs.

3. (F. 19-22^v). Droit naturel des hommes considérés individuellement.

4. (F. 23-24). De l'occupation ou de l'acquisition originaire de la propriété.

5. (F. 25-28^v). Du droit public naturel.

6. (F. 29-33^v). Des droits originaires.

Le feuillet 34 est blanc.

7. (F. 35-38^v). Dispenses de mariage. Intervention de l'autorité ecclésiastique.

8. (F. 39-40). Sur la nomination des professeurs d'université par M. de Theux.

9. (F. 41-48). Notes sur la Révolution belge.

10. (F. 49). M. d'Huart [ministre].

11. (F. 50). Note au sujet de l'attentat d'Alibeau.

12. (F. 51-51^v). Note pour l'affaire de Jean-Joseph Rucq contre Henri Walau.

13. (F. 52). Lettre sur la situation de la Belgique.

Les feuillets 52^v-53^v sont blancs.

14. (F. 54-59). L'avenir de la Belgique.

Papier; 59 feuillets; 0^m,352 × 0^m,212; XIX^e siècle. Ce volume a été acquis en 1890, à une vente de livres du 31 décembre chez M. Fiévez, à Bruxelles (n^o 662 du catalogue), pour fr. 9,95. Cartonnage.

(1) Voir plus haut, p. 402, t. II de ces rapports, n^{os} 51 et 52.

NOTES ADDITIONNELLES

P. 3, ajouter à la note 6 : Le manuscrit n° 2493 (8780-93) a été signalé par Dom PITRA, *Étude sur la collection des Actes des Saints*, p. 59.

P. 5, voir, au sujet du n° 2495 (5219-31), PITRA, *Étude sur la collection des Actes des Saints*, p. 59.

P. 39, au lieu de 2551 (19777-78), lire 2551 (19977-78).

P. 55, dans le n° 2593 (11479-84), l'*Epistola COLUTHI PIERI DE SALUTATIS* est celle publiée par F. NOVATI, *Epistolario di Coluccio Salutati*, t. III, 1896, p. 408-22.

La lettre de Zabarella, qui se trouve dans le même manuscrit, est celle à laquelle il est fait allusion par M. Novati, dans le même ouvrage, p. 456, note 2.

P. 94, au sujet de Gaspar Vincq, voir *Bulletin du Bibliophile belge*, 2^e série, t. I, 1854.

P. 147. Les nn^{os} 19119, 19120 et 19121 sont décrits dans l'*Annuaire de la bibliothèque royale*, t. V, 1844, p. 24.

P. 179. La requête de J. B. de Vré a été publiée par J. VAN DEN GHEYN, *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1904.

P. 197. Voir, au sujet d'Antoine Matthaëus, VAN DER AA, *Biographisch Woordenboek der Nederlanden*, t. XII, p. 387-88. Dans son manuscrit, n° 9890-92, la Bibliothèque royale de Belgique possède une lettre autographe d'Antoine Matthaëus.

P. 311, au lieu de 2284 (18842-44), lire 2884.

P. 334, à propos du n° 2903 (9505-6), il est à noter que M. le C^{te} de Waziers possède le second volume de cet exemplaire de la version de Nicolas Oresme, contenant les *Politiques* et les *Économiques*. Cf. *Primitifs français exposés au pavillon de Marsan et à la Bibliothèque nationale*, Paris, 1904, p. 19.

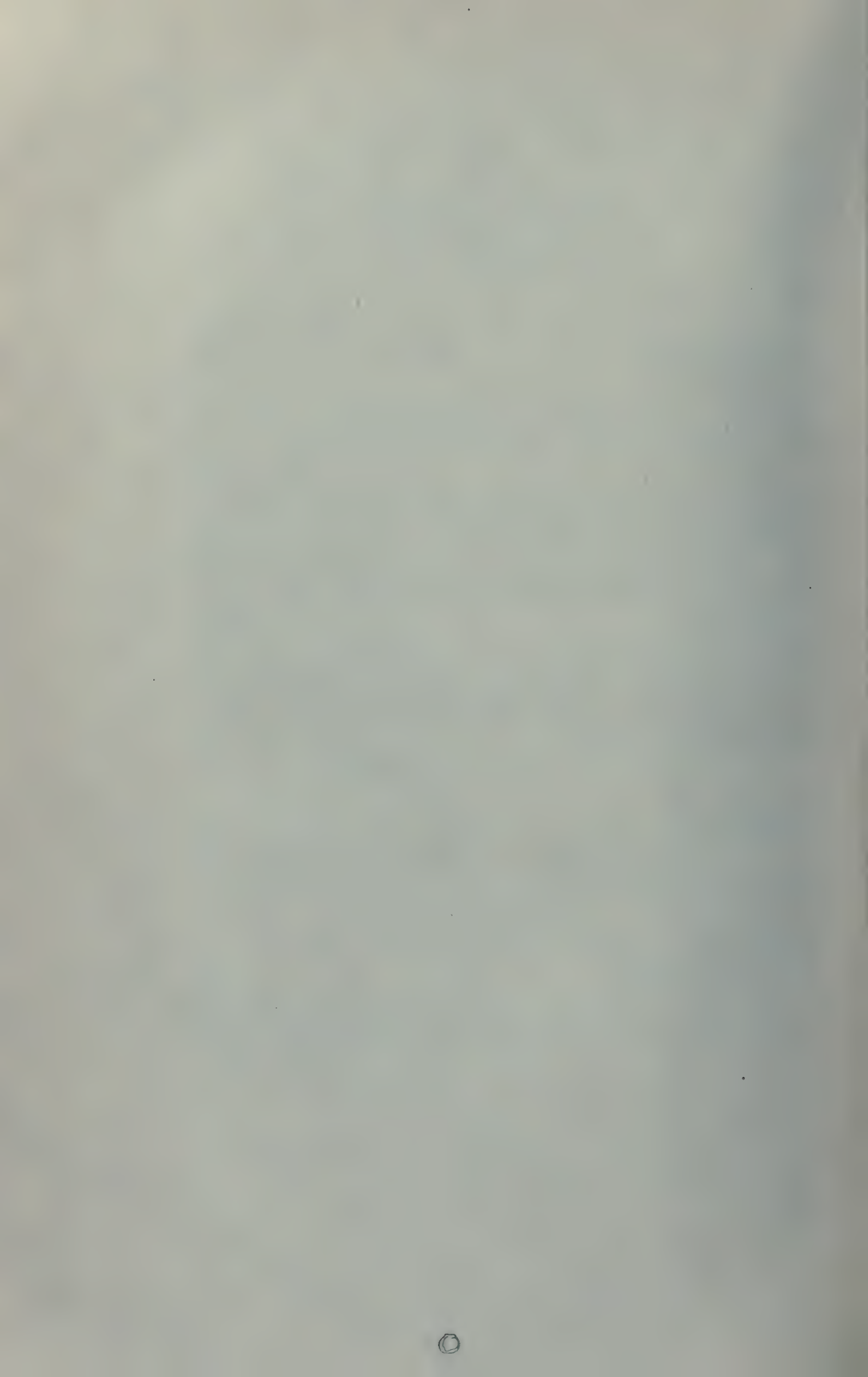
P. 341, note 1. Voir encore, au sujet de ce manuscrit, J. VAN DEN GHEYN, *L'Histoire du manuscrit n° 14602-6 de la Bibliothèque royale de Belgique* dans *REVUE DES BIBLIOTHÈQUES ET DES ARCHIVES DE BELGIQUE*, 1904, n° 3.

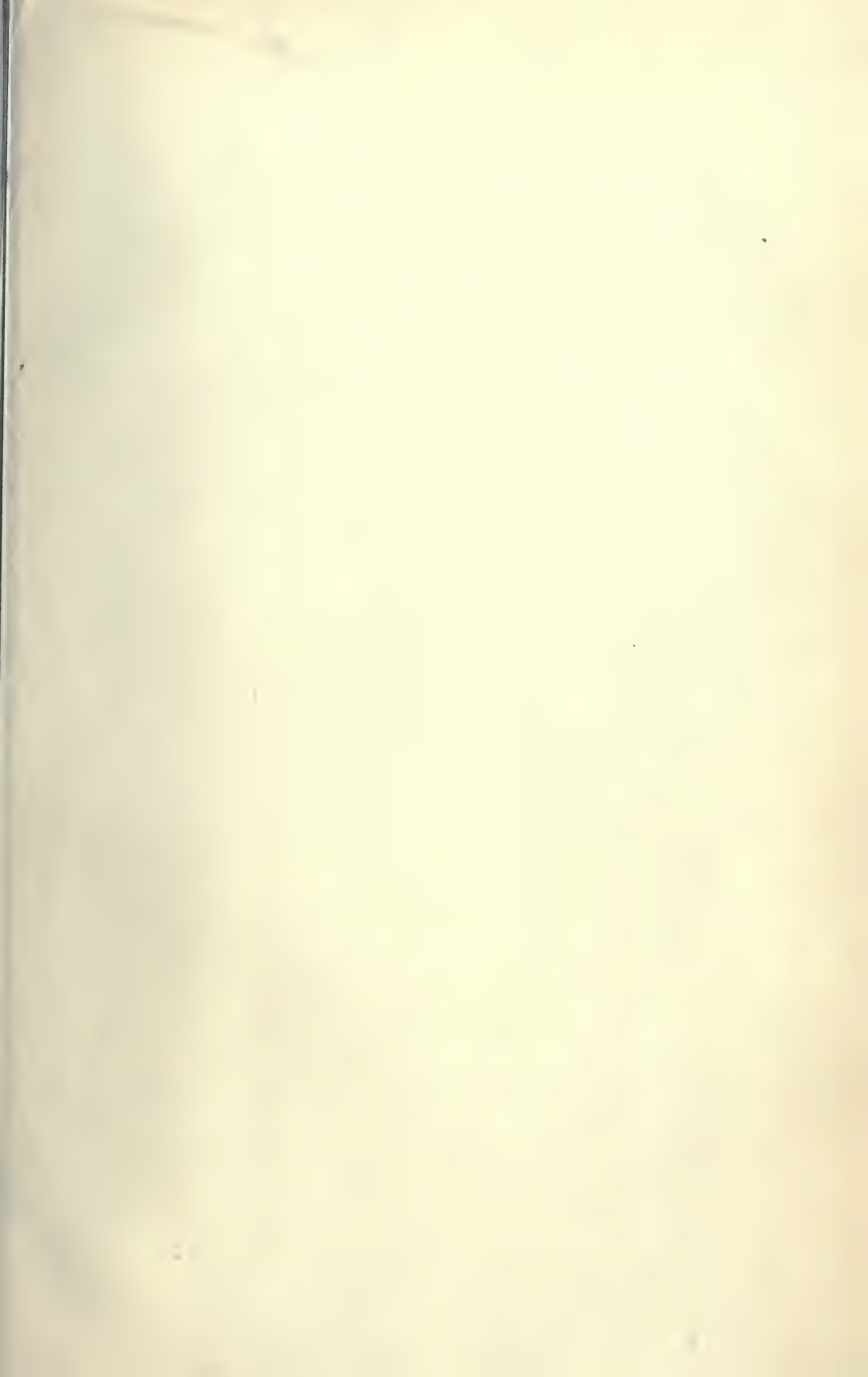
P. 359. Au sujet de Jean de Luyde, voir F. J. VON BIANCO, *Die alte Universität Köln*, t. II, p. 1382, et PAUL BERGMANS, dans la *Biographie nationale*, t. XII, col. 628-29.

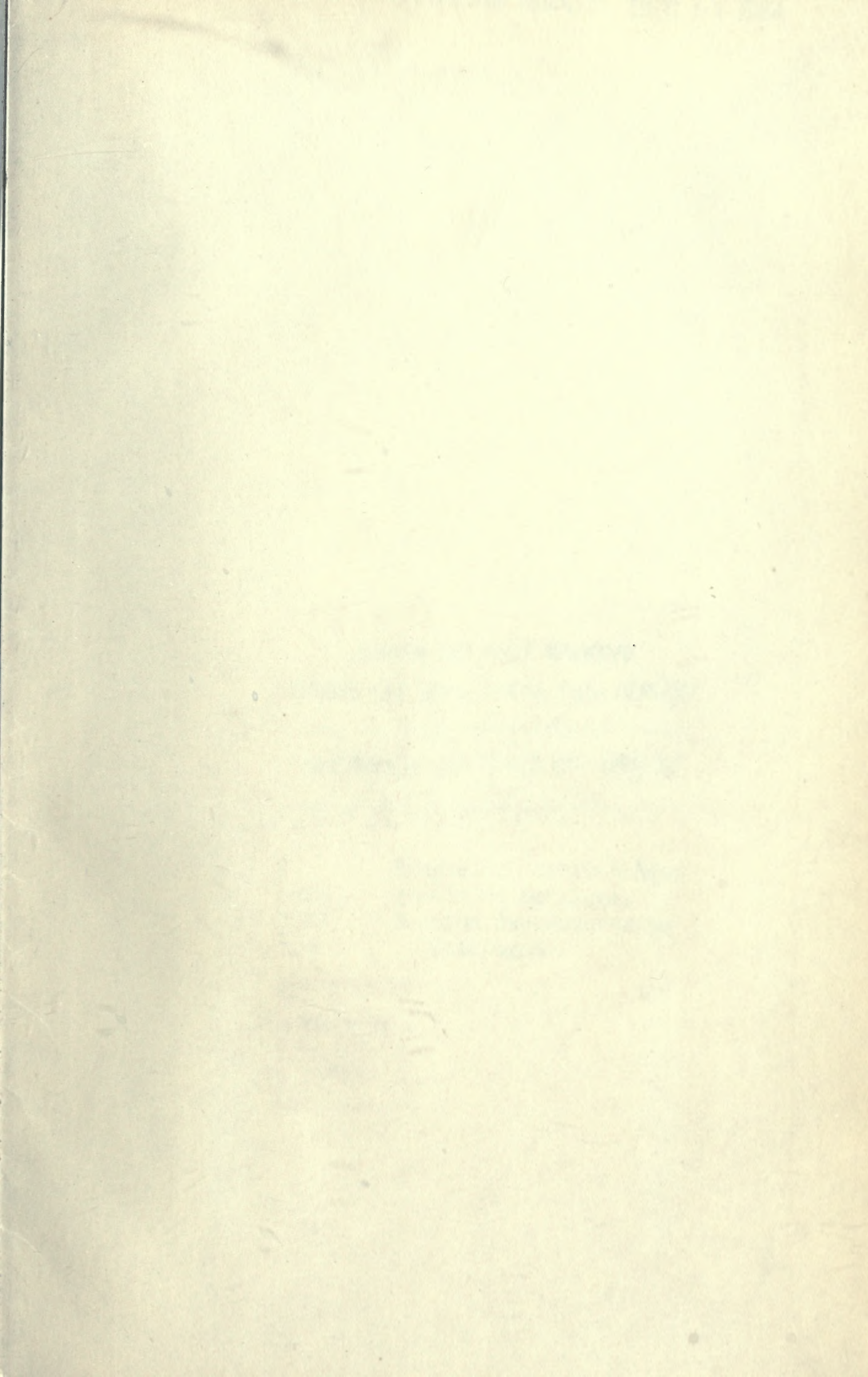
P. 369-70. Dans son ouvrage, *Histoire du Cartésianisme en Belgique*, Mgr Monchamp s'occupe de Lambert Vincent et de Robert de la Neuville (*Robertus Novilia*). Voir pp. 342-44, 409-10, 478-79, 543 et 615-16.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES.
V. JURISPRUDENCE	1
I. DROIT CANONIQUE	1
1. Codes et collections de droit canon	1
2. Conciles	22
3. Répertoires de droit canon	36
4. Commentaires de droit canonique	42
5. Cours de droit canonique	64
6. Consultations. Avis de droit canon. Procès	77
II. DROIT CIVIL	144
1. Codes de droit civil.	144
2. Commentaires de droit civil	151
3. Répertoires de droit civil	167
4. Cours de droit civil.	182
5. Motifs de droit, procès, arrêts et décisions de droit civil	210
VI. PHILOSOPHIE	329
1. Traités de philosophie	329
2. Cours de philosophie	367
SUPLÉMENT.	394
NOTES ADDITIONNELLES.	406







PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

Z	Brussels. Bibliothèque
6621	royale de Belgique.
B928	Section des manuscrits
t.4	Catalogue

~~For use in
the Library
ONLY~~

